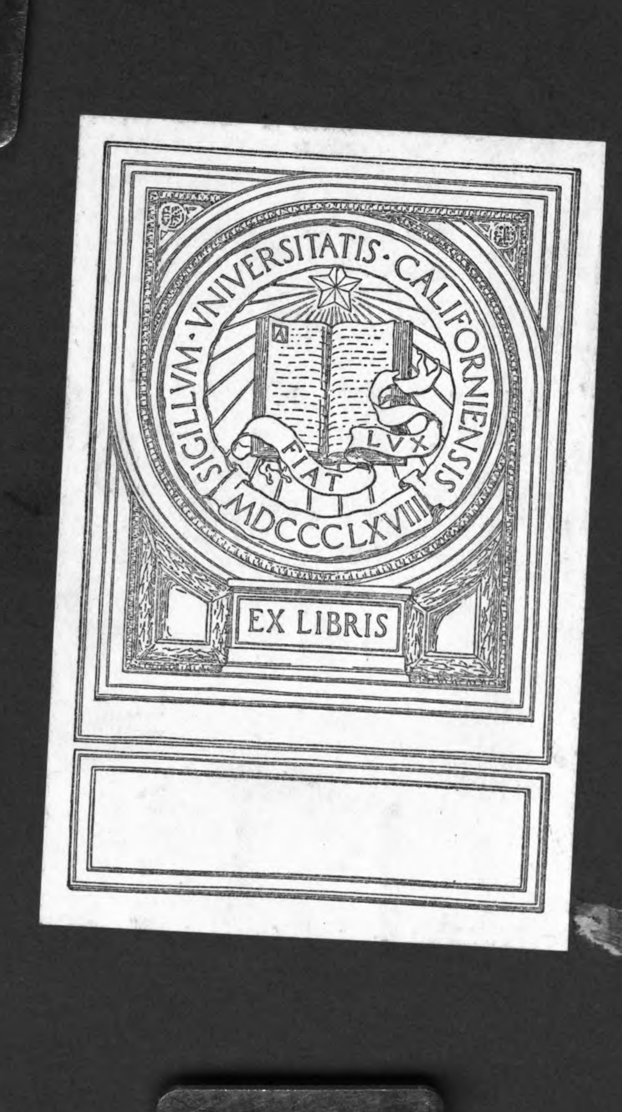
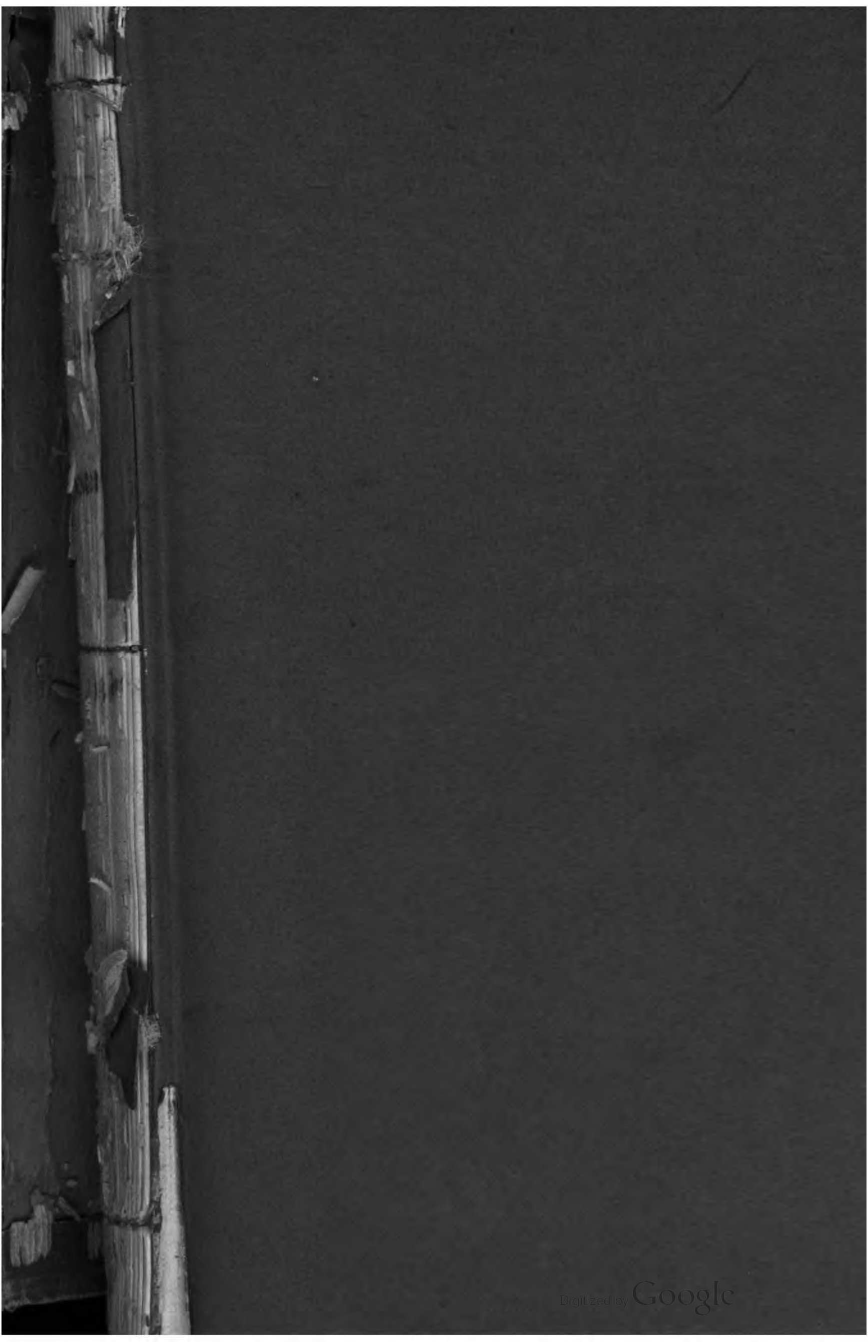
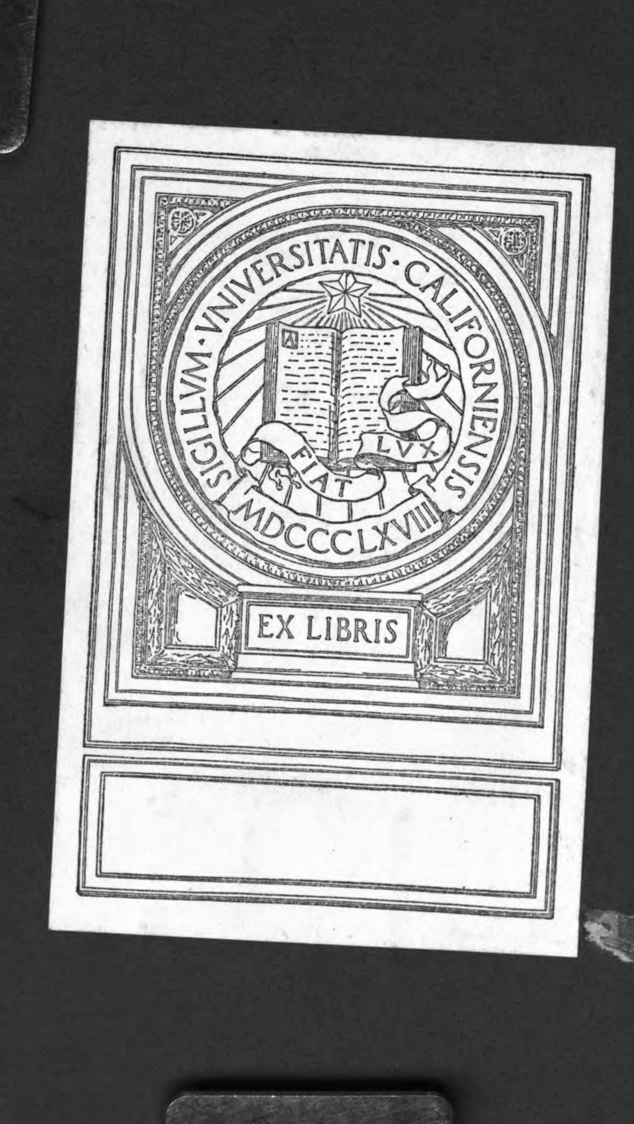


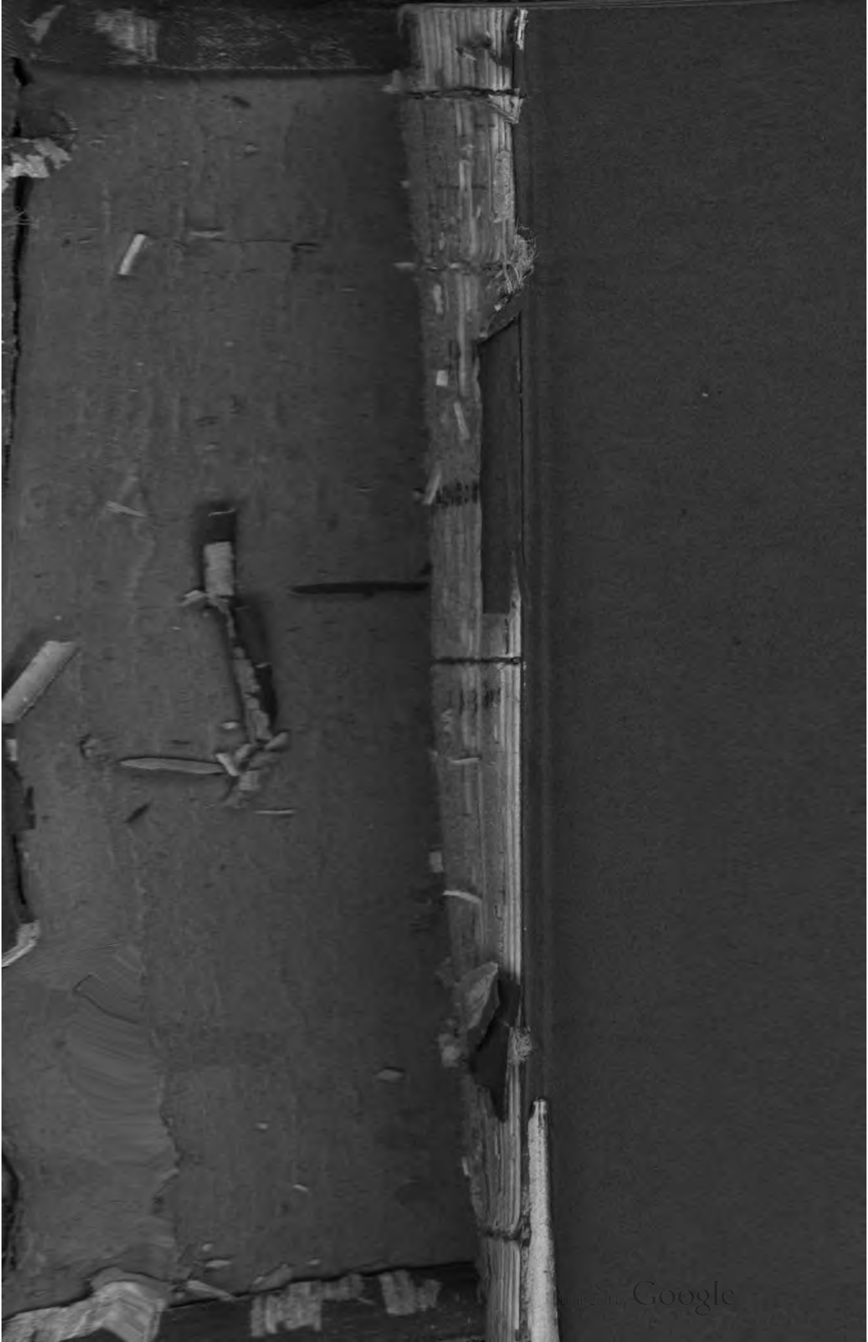
Histoire du moyen âge (395-1270) pour la classe de troisième

André Grégoire, Henri Gaillard


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS




SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE
DU MOYEN AGE

(395-1270)

COURS D'HISTOIRE PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. DE CROZALS

HISTOIRE

DU

MOYEN AGE

(395-1270)

POUR LA CLASSE DE TROISIÈME

PAR

A. GRÉGOIRE
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE

H. GAILLARD
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU COLLÈGE STANISLAS



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1895

INTRODUCTION

L'Histoire du Moyen Age présente le spectacle de l'Europe chrétienne succédant au Monde Ancien et préparant les Temps Modernes. On peut distinguer dans le Moyen Age une époque de destruction, les Invasions barbares, une époque de reconstruction, la Féodalité. Bien que ces deux époques soient également dominées par la civilisation romaine et chrétienne, elles offrent des caractères assez différents pour que l'on ait jugé avantageux de les traiter séparément dans ce livre. La période barbare (Chapitres I à XVII) a été traitée par M. A. Grégoire, la période féodale (Chapitres XVII à XXXII), par M. H. Gaillard. Sans s'écarter de la direction commune de M. J. de Crozals les deux auteurs ont gardé leur indépendance.

Des notices bibliographiques placées à la fin des divers chapitres indiquent les lectures parmi lesquelles les élèves pourront faire un choix, guidés par les conseils de leurs professeurs. Ces notices sont forcément incomplètes, surtout en ce qui concerne les *Sources* ou docu-

ments de l'Histoire du Moyen Age. La variété des documents historiques est en effet beaucoup plus grande pour le Moyen Age que pour l'Antiquité. Cette dernière ne nous est guère connue que par des histoires qui prennent place parmi les œuvres littéraires et par les inscriptions. Le Moyen Age, pauvre en ouvrages historiques possédant une valeur littéraire, y supplée par l'abondance des *chroniques* et *mémoires* écrits sans apprêt par les témoins oculaires, des *annales* rédigées dans les couvents, des vies de saints écrites par d'obscurs *hagiographes*. Il y joint des renseignements plus précieux encore concernant les mœurs et les institutions, les décisions du gouvernement et les intérêts des particuliers dans les nombreux parchemins et actes que conservent nos *Archives Nationales* ou *Départementales*.

Ces actes ont été surtout utilisés par les savants Bénédictins des deux derniers siècles, auteurs de vastes ouvrages, tels que l'*Art de vérifier les dates*, source de toute chronologie, ou du *Gallia Christiana*, histoire ecclésiastique de notre pays. Les documents les plus marquants ont été publiés dans d'importants recueils comme les *Diplômes et Chartes* de Brequigny ou les *Ordonnances royales*. Les vies de saints ont trouvé place dans la vaste compilation des *Bollandistes*. Quant aux chroniques et annales, objets de très nombreuses publications, elles figurent en grande partie pour la France et dans les limites chronologiques du programme de troisième, au recueil célèbre des *Historiens de France et des Gaules*, commencé par le bénédictin D. Bouquet, continué par

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les peuples étrangers ont pour les sources de leur histoire des recueils analogues aux nôtres : en Italie, les *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori, en Allemagne les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz.

Pour se rendre compte de l'abondance et de la variété des ressources mises par tant de publications à la portée de l'histoire, on peut consulter le *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, la *Bibliothèque historique du Moyen Age*, par M. A. Pothast, les *Archives de l'Histoire de France*, par MM. Ch. V. Langlois et H. Stein et la *Bibliographie de l'Histoire de France*, par M. G. Monod.

Il s'est trouvé dans tous les pays européens des historiens qui ont tenu à honneur d'écrire l'histoire particulière de leur patrie. Les *histoires de France* sont nombreuses ; nous rappellerons surtout celles de Michelet, de Henri Martin et de Dareste, ainsi que les leçons de Guizot sur la civilisation en France. En France, beaucoup d'œuvres historiques importantes sont consacrées à des provinces et à des villes. Citons parmi les modèles l'*Histoire de Paris* de D. Félibien et l'*Histoire du Languedoc* de D. Vaissette, tous deux bénédictins. L'histoire d'Angleterre a été traitée principalement par Hume et par Lingard, l'histoire d'Italie par César Cantu. Mais sans pénétrer dans le détail des histoires écrites spécialement pour tel ou tel peuple, on peut consulter avec fruit des *Histoires universelles*. L'Allemagne a produit en ce genre des ouvrages excellents, ceux de Weber et

d'Oncken entre autres. En France, les deux premiers volumes de l'*Histoire générale* de MM. E. Lavisse et A. Rambaud racontent à grands traits le Moyen Age jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. La géographie historique est surtout représentée par deux ouvrages : la *Formation territoriale des États de l'Europe centrale* de M. A. Himly, et l'*Histoire générale de l'Europe pour la Géographie historique*, de M. Edouard Freeman (traduit de l'anglais par G. Lefevre).

Les cartes historiques n'ont pas été épargnées dans ce volume ; les élèves pourront consulter en outre l'*Atlas classique* de MM. Niox et Darsy, et pour les transformations politiques de la France en particulier se renseigner dans les belles cartes et notices de l'*Atlas* de M. A. Longnon.

HISTOIRE

DU MOYEN AGE

CHAPITRE PREMIER

L'EMPIRE ROMAIN A LA FIN DU IV[e] SIÈCLE

SOMMAIRE :

I

L'EMPIRE

1. **L'Empire romain.** — A la fin du IV[e] siècle l'Empire romain avait pour limites :

Au nord, le retranchement de Sévère *(vallum Severi)*, entre la Bretagne *(Angleterre)* et la Calédonie *(Écosse)*; l'Océan Germanique *(mer du Nord)* ; le Rhin ; le Danube ; le Pont-Euxin *(mer Noire)* et le Caucase ;

A l'est, une ligne conventionnelle que les guerres contre les Parthes, puis contre les Perses avaient plus d'une fois fait varier, allant de la mer Noire à la mer Rouge, à travers les monts d'Arménie, la vallée de l'Euphrate et le désert de Syrie ;

Au sud, l'Ethiopie (*Nubie*); les déserts de Libye; l'Atlas et le détroit de Gadès (*Gibraltar*);

A l'ouest, l'Océan Atlantique et la mer d'Hibernie (*mer d'Irlande*).

La Méditerranée était le centre de cet immense empire, le lien de presque tous les pays réunis pour le former.

Avant de mourir (395) Théodose le Grand avait partagé l'Empire entre ses deux fils; il voulait rendre moins lourd le fardeau du pouvoir et faciliter la défense contre les Barbares de jour en jour plus menaçants.

Honorius avait eu l'*Empire d'Occident* avec Rome;

Arcadius, l'*Empire d'Orient* avec Constantinople.

La séparation était marquée, en Europe, par une ligne allant du confluent de la Theiss avec le Danube jusqu'à la côte d'Illyrie, un peu au nord de Dyrrachium *(Durazzo);* en Afrique, par le golfe de la Sidre.

Comme dans les partages précédents, cette division était tout administrative; les deux empires étaient considérés comme n'en formant qu'un seul : l'*Empire romain.*

Mais cette fois le partage fut définitif; les deux États ne devaient plus jamais se réunir. L'Empire d'Occident ne tardera pas à disparaître, en 476; l'Empire d'Orient prolongera son existence jusqu'au milieu du XVe siècle (1453).

2. **L'Empire administratif.** — A la fin du IVe siècle, l'Empire romain était soumis à l'administration régulière et compliquée que Dioclétien (285-305) et Constantin (312-337) avaient conçue pour prévenir l'anarchie intérieure et rendre la vie au pouvoir impérial. Cette révolution s'était accomplie sous l'influence des mœurs et des idées orientales, puis sous l'influence du christianisme, qui triomphait avec le vainqueur du pont Milvius. En réa-

lité, un nouvel empire avait commencé avec Dioclétien : le *Bas-Empire* [1], qui succédait au *Haut-Empire*. Un document précieux nous permet de connaître cet *Empire administratif :* c'est la *Notice des dignités*, sorte d'almanach impérial, rédigé par ordre du gouvernement vers l'an 400, où tous les fonctionnaires sont indiqués à leur rang, avec leurs charges et leurs insignes.

3. **L'Empereur.** — Au sommet, l'Empereur. Pour fortifier le pouvoir impérial, pour le soustraire aux chances vulgaires des révolutions, Dioclétien avait voulu qu'il existât entre le souverain et le reste des hommes un si grand intervalle que l'imagination populaire crût impossible de le franchir et considérât l'usurpation comme une sorte de sacrilège. L'ancien principat a disparu; l'Empire est devenu une monarchie absolue, héréditaire, sacrée. L'Empereur est le maître de l'Empire *(Dominus) ;* il commande, non à des citoyens, mais à des sujets (*subjecti*); il est la loi vivante, « lex animata »; bien plus, il est un dieu « présent et corporel ». Le culte des empereurs, même des empereurs vivants, était, depuis trois siècles, entré dans les habitudes du monde romain; mais Dioclétien en a développé le principe jusqu'à sa limite extrême. Tout ce qui touche au prince a un caractère divin et sacré; l'appartement du prince est la *chambre sacrée ;* le fisc est le *trésor sacré*, etc.

L'Empereur, devenu chrétien, est le représentant, le lieutenant de Dieu sur la terre; en lui obéissant, c'est à Dieu qu'on obéit. L'Empereur ceint le *diadème,* large bandeau blanc brodé de perles, le diadème jusqu'alors marque odieuse de la royauté et dont les Romains avaient reproché l'usage à Caligula comme l'acte de la plus

1 *Bas-Empire* n'est pas, comme on l'a souvent dit, synonyme d'Empire abaissé ; c'est une simple expression chronologique.

insigne folie. Revêtu d'une robe flottante d'or et de soie, chaussé de brodequins ornés de pierres précieuses, paré comme une idole, il demeure inaccessible au fond de son palais, dont les officiers domestiques gardent jalousement l'entrée. C'est une faveur insigne d'être admis en sa présence, et une *étiquette* inflexible fait comprendre, même à ces privilégiés, l'abîme qui les sépare de la personne impériale; ils ne paraissent devant lui qu'en se prosternant la face contre terre (*adoratio*). Le maître du monde romain est devenu un monarque asiatique.

4. **La Cour; le Consistoire.** — Comme un prince d'Orient, il est entouré d'une *cour* nombreuse et magnifique. Il a une *maison militaire* et une *maison civile*.

La première se compose des compagnies des gardes du corps à cheval et à pied (*domestici*, *protectores*), qui ont remplacé les dangereux prétoriens d'autrefois ; elle est commandée par les deux comtes des domestiques (*viri illustres comites domesticorum*).

La seconde dépend de deux grands officiers. L'un est le grand chambellan (*præpositus sacri cubiculi*), chargé du service privé de l'Empereur. L'autre est le maître des offices (*magister officiorum*) ; sous ses ordres se trouvent: la garde du palais (*scolares*); 148 scribes ou commis, répartis en quatre bureaux (*scrinia*); les agents qui, au nombre de plus de onze cents, sont chargés de porter dans les provinces les lettres et les lois impériales (*agentes in rebus*). Il dirige la police de l'Empire et tous les services qui se rattachent à cette branche de l'administration, si importante surtout sous un régime despotique.

Auprès de l'Empereur, au sommet de la hiérarchie, le Consistoire du Prince (*Consistorium Principis*) est le centre de l'administration impériale. Formé par Auguste, développé par Hadrien, au IIe siècle, rendu tout-puissant

par Constantin, au IV[e], il a vu ses attributions s'accroître à mesure que diminuaient celles du Sénat. Celui-ci subsiste toujours; mais, exclu de toute intervention dans le gouvernement de l'Empire, il doit se contenter d'être la haute cour de justice devant laquelle sont traduits les fonctionnaires coupables.

Le Consistoire du Prince est un véritable conseil d'État, chargé de promulguer les lois, d'assister l'Empereur dans l'administration centrale, de figurer aux audiences solennelles, etc. Ses membres, nommés par l'Empereur, portent le titre d'*illustres* ou de *considérables* (*illustres*, *spectabiles*); leur président est le questeur du Palais sacré (*quæstor sacri Palatii*).

II

L'ADMINISTRATION IMPÉRIALE

5. **Les fonctionnaires.** — Dans l'ancien monde romain, c'était un principe que les pouvoirs politique, administratif, judiciaire, fussent concentrés dans les mêmes mains; le moindre gouverneur de province avait à la fois l'administration proprement dite, l'armée, la justice, les finances. Le même homme se trouvait appelé à l'exercice d'un commandement militaire, à la pratique des fonctions de juge, au maniement des fonds publics, au travail administratif. Proconsul, il faisait la loi, jugeait, commandait, gouvernait.

Constantin introduisit dans l'organisation romaine le principe nouveau de la *division des pouvoirs*.

Tout d'abord, les *magistratures civiles* furent nettement séparées des *fonctions militaires*.

Tous les fonctionnaires, quel que soit leur rang, tiennent leur nomination de l'Empereur; leurs fonctions

sont essentiellement temporaires; ils reçoivent tous un traitement fixe *(salaria)* et des fournitures en nature d'une valeur déterminée par la loi [1]; dans leur vieillesse ils jouissent d'une pension de retraite. Tous sont régulièrement subordonnés à des chefs de service correspondant aux ministres des Etats modernes. Les fonctionnaires civils relèvent de six grands dignitaires : deux *préfets de la ville* pour Rome et pour Constantinople, ministres de la police; quatre *préfets du prétoire*, ministres de l'intérieur.

Le préfet de la ville (*vir illustris præfectus urbi*) possède dans la capitale la juridiction civile et criminelle ; il a sous ses ordres : le *préfet de l'annone* (*præfectus annonæ*), chargé de l'approvisionnement et des distributions gratuites; le *préfet des vigiles*, chargé de la police nocturne et du service des incendies; les *surveillants* (*curatores*) des travaux publics, etc.

Le préfet du prétoire (*præfectus prætorio*) représente l'Empereur dans chacune des grandes divisions administratives.

On compte *quatre Préfectures*, deux pour chaque Empire.

L'Occident renferme la *Préfecture d'Italie*, chef-lieu Milan, et la *Préfecture des Gaules,* chef-lieu Trèves ;

L'Orient comprend : la *Préfecture d'Orient,* chef-lieu Constantinople, et la *Préfecture d'Illyrie,* chef-lieu Sirmium [2].

Chaque préfecture est divisée en *diocèses* [3], admi-

1 Un gouverneur de province recevait 20 livres d'argent et 100 pièces d'or, six cruches de vin, deux mulets et deux chevaux, deux habits de cérémonie, un habit simple, une baignoire, un cuisinier, un muletier. Au Ve siècle, Théodose II supprimera les salaires en nature.

2 Ville aujourd'hui disparue, se trouvait sur la Save.

3 *Diocèse*, du grec διοίκησις, division.

nistrés par des vicaires du préfet (*vicarii*). Chaque diocèse est à son tour partagé en *provinces,* administrées par des magistrats subordonnés aux vicaires comme ceux-ci le sont aux préfets (*rectores, consulares*, *præsides*). On compte 14 diocèses et 119 provinces.

6. **La Noblesse de service.** — Ces fonctionnaires forment une noblesse de service. Au sommet de la hiérarchie brillent les *nobilissimes* et les *patrices ;* puis, divisés en classes, se succèdent les *illustres, très illustres, grands*, *célèbres*, *respectables, considérés, parfaits*, *perfectissimes, très distingués*. « Ce sont autant de degrés d'honneur régulièrement hiérarchisés, qui donnent satisfaction à la vanité, en garantissant l'obéissance. »

Mais il y a plus encore. A chacune de ces distinctions répondent des avantages précis, considérables, tels que l'exemption des charges municipales, des privilèges de juridiction, etc. Les plus élevés parmi ces nobles ont comme leurs armoiries : le questeur du palais n'est jamais représenté sans des rouleaux de parchemin et une stèle avec cette inscription : « *Les lois bienfaisantes* ». Les préfets du prétoire ont pour insignes un char attelé de quatre chevaux; les comtes des largesses, des sacs laissant échapper à flots des pièces d'or. « Il semble qu'à mesure que ces agents administratifs perdent la réalité du pou-

Tableau représentant la hiérarchie des divisions administratives de l'Empire :

EMPIRE

Préfecture	Préfecture
Diocèses	Diocèses
Provinces	Provinces
Cités	Cités
Pagi	Pagi

voir, dont chacun d'entre eux ne retient que des bribes, ils en aient de plus en plus la vanité. » (*De Crozals.*)

C'est à l'Empire romain que les Etats modernes ont emprunté la bureaucratie et la centralisation administrative [1].

7. **Les Impôts.** — L'Empire administratif coûtait fort cher; l'établissement, la répartition, la levée de l'impôt devinrent la grande affaire et comme la question vitale du gouvernement impérial

L'administration financière dépend de deux ministres: 1° le comte des largesses sacrées, *comes sacrarum largitionum*, qui gère le Trésor public, *ærarium sacrum ;* — 2° le comte de la fortune privée, *comes rerum privatarum*, qui administre le trésor particulier du Prince, *ærarium privatum.*

L'Etat ne s'occupe ni de la répartition ni de la perception des impôts directs. Il se borne à indiquer la somme due pour chaque province, *indictio,* d'après un cadastre revisé tous les quinze ans, où sont enregistrés, avec les terres, les esclaves, les colons et les troupeaux qui vivent sur les domaines. Les contribuables font eux-mêmes la répartition; la perception est imposée aux curiales sous leur responsabilité personnelle (*Voir* § 8).

Les contributions directes, *tributa*, comprennent:

1° L'impôt foncier, payé par tous les propriétaires du sol, *capitatio terrena ;*

2° La *capitation humaine* qui porte sur les non-propriétaires, analogue à la taille du moyen âge ;

3° L'impôt des patentes, *chrysargyrum,* supporté par les commerçants ;

[1] Le *consulat* subsiste toujours ; il est en théorie la première dignité de l'Empire, mais c'est une dignité exempte de toutes charges ; le consul, nommé par l'empereur, donne son nom à l'année et doit se contenter de cet honneur.

Les principaux impôts indirects, *vectigalia*, sont : l'impôt sur les ventes, un peu plus de 4 pour 100, *venalitium;* — les douanes, *portoria;* — les péages, *telonea*, etc.

On peut estimer toutes les dépenses du Trésor impérial (entretien de la Cour, administration générale, armée) à 1,500 millions, les deux tiers à peine de ce que paye la France d'aujourd'hui, dix fois moins étendue que l'Empire romain [1]. Mais ces charges sont lourdes parce qu'elles sont mal réparties ; parce qu'elles ne pèsent pas sur ceux-là qui précisément pourraient les mieux supporter (armée, Église, noblesse) ; parce que la désorganisation sociale et économique du pays fait chaque jour de nouveaux progrès. D'ailleurs aux impôts levés au nom de l'Empereur, il faut joindre toutes les contributions municipales, qui ne laissent pas d'être considérables.

8. **La Cité ; les Curiales ; le Defensor.** — Chaque province comprend un certain nombre de cités, *civitates*, sortes de petits États, analogues à nos départements, possédant un organisme, une constitution propre. Dans chaque cité, un conseil dirigeant (*sénat, curie, ordre des décurions*) délibère sur tous les intérêts locaux et fait même des décrets qui ont force de loi pour tous les habitants de la circonscription. A l'origine, les membres de ce corps politique étaient élus par une assemblée du peuple, et cette dignité paraît avoir été très recherchée. Mais, à partir de Septime Sévère (193-211), il n'y eut plus d'élections, et tous les citoyens qui possédaient au moins 25 *jugera* de terre (environ 6 hectares) durent être inscrits sur le tableau de la curie (*album curiæ*).

[1] Fustel de Coulanges, *Hist. des Institutions politiques de l'ancienne France*, liv. II, ch. 10.

Les *curiales* élisent chaque année les magistrats municipaux : le *duumvir*, chargé de l'administration générale de la cité, sorte de maire ; l'*édile*, responsable de l'entretien des édifices publics, des rues, des marchés, etc. ; le *curateur*, plus particulièrement chargé de la gestion financière, etc.

Les curiales jouissent de quelques honneurs, de quelques privilèges ; ils possèdent un premier degré de noblesse qui les place au-dessus des autres habitants désignés par la loi sous le nom de *plébéiens*. Mais c'est sur eux et surtout sur les magistrats que retombent la plupart des charges de la cité. Non seulement ils payent la plus forte part des contributions, mais ils gèrent à leurs risques et périls la fortune publique de la cité ; ils font les frais de presque tous les travaux utiles, des embellissements, des fêtes ; ils construisent des portiques, des théâtres, des aqueducs, etc. Ils sont surtout chargés de percevoir les impôts ; ils en sont solidairement responsables et leurs biens sont la garantie de la dette commune. Aux époques prospères, il ne manqua pas de riches magistrats pour satisfaire à ces exigences. Mais, lorsque les sources de la fortune publique ou privée commencèrent à s'épuiser, le nombre des citoyens capables de supporter des charges aussi lourdes devint de plus en plus faible. Les revenus des cités diminuaient, mais les curiales devaient toujours pourvoir aux charges municipales et payer au fisc impérial les impôts dus par l'ensemble des citoyens.

A la fin du IVe siècle, les curiales cherchent par tous les moyens à se soustraire aux honneurs de plus en plus onéreux qui pèsent sur eux. Mais ils sont enchaînés à leur condition par des règlements sévères ; l'Église, l'armée, l'administration leur sont fermées ; et 92 lois du code Théodosien prévoient et condamnent les ruses

par lesquelles ils cherchent à se débarrasser de leur titre. Leurs fonctions sont obligatoires et héréditaires. Cependant, malgré ces rigueurs, ces hommes qu'une constitution impériale du V[e] siècle appelle « le nerf de l'État et les entrailles des cités », deviennent de jour en jour moins nombreux; les plus pauvres abandonnent leurs terres pour devenir colons; les plus riches trouvent le moyen d'entrer dans les classes privilégiées. La disparition de cette riche bourgeoisie provinciale est une des causes principales de la chute de l'Empire.

Au IV[e] siècle, l'empereur Valentinien essaya de relever le régime municipal par la création d'une magistrature nouvelle. Le *défenseur de la cité* (*defensor civitatis*), choisi par ses concitoyens, est chargé de défendre le peuple, et surtout les pauvres, contre l'oppression et les injustices des officiers impériaux; il a le droit de correspondre directement avec l'Empereur. Cet office deviendra bientôt le plus important de la cité; grâce à lui, le régime municipal ne périra pas tout entier et pourra de nouveau se développer au XI[e] siècle.

III

L'ORDRE SOCIAL

9. Condition des personnes; classes de la société. — Au IV[e] siècle, la société a conservé le caractère aristocratique des âges précédents; de nouvelles classes ont même été introduites dans le corps social.

Au dernier rang se trouvent les *esclaves*. Comme par le passé ils appartiennent à leurs maîtres, et n'ont aucun des droits civils, ni propriété, ni famille. Cependant les

mœurs et les lois, la philosophie et la religion ont commencé à adoucir le sort de l'esclave ; ainsi Constantin assimile le meurtre d'un esclave à tout autre homicide, et défend de séparer, dans une vente, le mari de la femme et les enfants des parents. Les esclaves ruraux demeurent attachés au sol qu'ils cultivent ; la loi défend de les vendre sans la terre ou la terre sans eux (*servi glebæ inhærentes*. Les affranchis (*liberti*) sont très nombreux ; ils prennent place dans la société légale, mais ils ne sont pas au rang des hommes libres et demeurent soumis au patron (*patronus*).

Les hommes libres (*ingenui*) jouissent, en immense majorité, du droit de cité romaine (*jus civitatis*), depuis l'édit de Caracalla ; mais ces hommes libres sont loin d'être égaux ; ils forment plusieurs classes nettement délimitées.

Le colon (*plebs rustica, coloni*) cultive une terre qui ne lui appartient pas et pour laquelle il paye une redevance au propriétaire. On ne peut le chasser de la terre qu'il féconde et il n'a pas le droit de la quitter. Il est libre, mais il est en même temps l'homme du maître (*homo domini*). Dans les villes, la plèbe (*plebs urbana*) vit surtout des secours publics ou des largesses des riches.

Au-dessus des colons se placent les *artisans* ou hommes de métier. On distingue les corporations réglementées et les métiers libres. Les empereurs se sont réservé le monopole de bien des industries ; les corporations réglementées (*corporati, collegiati*) sont au service des manufactures impériales de tissage, de teinture, d'armement, etc., réparties sur tout l'Empire. Ces corporations sont affranchies de certains impôts, mais leurs membres sont attachés à la corporation et ne peuvent en sortir[1].

[1] A Lutèce existait la corporation célèbre des *mariniers de la Seine*, d'où nous vient le bateau que l'on voit dans les armoiries de Paris.


EMPIRE ROMAIN
297-476
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN GERMANIQUE
SCANDIE
Nations Finnoises
Avares
Esthoniens
Goths
Vénèdes
Slaves
SARMATIE
Bulgares
Tanaïs
Alains
Khazares
Rha ou Volga
Borysthène
Ostrogoths
Huns
Langobards
Ruges
Gepides
Saxons
Angles
Francs
GERMANIE
Burgondes
Marcomans
Vindobona
Alamans
Wisigoths
Hérules
Bosporus
Mts Caucase
Vandales
Singidunum
Danube
Sirmium
Lutèce
Trèves
GAULES
Dt DES GAULES
Burdigala
Lugdunum
Arles
Milan
ITALIE
Ravenne
Narbonne
Eboracum
Dt DE BRETAGNE
Londinium
HIBERNIE
CALÉDONIE
Toletum
Dt D'ESPAGNE
Barcino
Baléares
Carthagène
Hippone
Corse
ROME
Sardaigne
Dt DE ROME
Salone
ILLYRIE
D. DE DACIE
D. DE THRACE
Andrinople
Sardique
CONSTANTINOPLE
PONT EUXIN
Thessalonique
D. DE MACÉDOINE
Athènes
Crète
Nicomédie
Dt DE PONT
Césarée
Dt D'ASIE
Mts Taurus
Ephèse
Cypre
ROYAUME D'ARMÉNIE
EMPIRE DES PERSES
Edesse
Antioche
D. D'ORIENT
Ctésiphon
Damas
Séleucie
Béryte
Jérusalem
Sarrasins
Nabathéens
Sicile
Carthage
MER INTÉRIEURE
Alexandrie
Dt D'ÉGYPTE
Mts Atlas
Dst D'AFRIQUE

Les artisans libres (*artifices*) exercent en général des métiers plus relevés; ils sont orfèvres, médecins, peintres, architectes, etc. Ils jouissent de quelques immunités financières; mais ils sont soumis à trop de règlements pour que l'industrie et le commerce ne tombent pas dans une rapide décadence.

Au-dessus, les commerçants (*negotiatores*) et les propriétaires fonciers (*possessores*). Ces derniers composent véritablement la bourgeoisie; ce sont les plus estimés des citoyens; le plus petit propriétaire est toujours placé au-dessus du plus riche négociant.

10. **L'ordre sénatorial. — Les grandes propriétés.** — Au premier rang nous trouvons la *noblesse*, l'*ordre sénatorial*, composé de tous ceux qui ont reçu le titre de *clarissimi*, très illustres. La noblesse est d'abord personnelle, mais, par la force des choses, elle devient héréditaire. Les sénateurs payent un impôt foncier excessif (*gleba senatoria*); mais ils sont affranchis des autres impôts et des charges municipales; ils ont une juridiction particulière; ils sont exempts de la prison préventive et de la torture; au lieu d'être punis de mort, ils sont frappés de confiscation et d'exil, etc.

Dans les dernières années du IVe siècle, la classe aristocratique des sénateurs devient toute-puissante, tandis que les classes moyennes tombent peu à peu dans la pauvreté et même dans la servitude. C'est là une des causes principales de l'affaissement de la société romaine à l'époque des invasions. Les curiales riches, nous l'avons déjà vu, aspirent à entrer dans l'ordre sénatorial, et ils y réussissent le plus souvent, malgré les efforts des Empereurs pour les retenir dans la curie. En même temps, les malheurs du IIIe et du IVe siècle ruinent le commerce et l'industrie; les classes laborieuses

ne peuvent se relever et les prolétaires se trouvent de plus en plus à la merci des riches. Les petits propriétaires ne sont pas plus heureux. Ruinés ou menacés, pour obtenir quelque protection, quelque sécurité, ils abandonnent leurs terres à un riche voisin, à condition d'en demeurer les fermiers héréditaires ; la petite propriété disparaît ; elle est remplacée par un petit nombre d'immenses domaines (*latifundia*).

Le grand propriétaire terrien possède souvent plusieurs *villæ*, quelquefois fort éloignées les unes des autres. Une *villa* est un grand domaine rural. Autour des bâtiments d'exploitation vit tout un peuple d'esclaves, de colons, d'artisans, dirigé par l'intendant du maître. Celui-ci exerce sur *ses hommes* les droits les plus étendus ; presque toujours il réside sur ses terres dans une vaste et somptueuse habitation. A l'époque des invasions, plus d'un *patron* fera de sa maison une sorte de forteresse, enrôlera les hommes et avec eux s'efforcera de repousser les Barbares. La villa n'est-elle pas ainsi devenue déjà une seigneurie ?

Les villes ruinées commencent à être abandonnées ; l'arrivée des Barbares ne fera que hâter leur décadence. Pour plusieurs siècles, les riches propriétaires (et la richesse foncière est la seule qui existe) vivront dans les campagnes, au milieu de leurs paysans.

Beaucoup de terres, ravagées par les guerres civiles ou les incursions des Germains, sont laissées en friche, abandonnées au premier venu. Quelques-unes sont occupées par les grands propriétaires ; mais la plupart resteraient vacantes, si l'Empire n'avait recours aux Barbares qu'il établit, comme colons, dans les provinces frontières et même parfois dans les provinces du centre.

11. **L'armée.** — L'armée est désorganisée comme la

société qu'elle a mission de protéger. Cette désorganisation a été produite surtout par les réformes de Constantin. L'Empereur a voulu rendre impossibles les révoltes militaires, mais il a énervé la force guerrière. La légion ne compte plus 6,000 soldats; elle est réduite à 1,500 hommes à peine. Elle a perdu, avec le sentiment de son importance, la pensée d'en abuser pour troubler l'État; mais, en même temps, sa valeur comme instrument de guerre est singulièrement amoindrie. Elle n'a plus de cavalerie; cette arme, devenue indépendante de l'infanterie, a ses chefs spéciaux, forme un organisme distinct.

« Constantin a eu encore l'imprudence de porter gravement atteinte à ce principe de l'égalité des devoirs et des droits qui est le nerf d'une armée. Les troupes forment trois catégories d'après la nature de leurs services.

On distingue : Les *troupes palatines* qui forment la garnison des résidences impériales;

Les *troupes de la suite impériale* qui accompagnent le Prince dans ses expéditions et ses voyages;

Les *troupes des frontières*. Le poids de la défense porte sur ces dernières seules, et cependant leur solde est plus faible, leurs privilèges moins étendus.

L'armée est commandée par des maîtres des soldats, *magistri militum*. De chacun d'eux dépend une division militaire. Ces divisions sont réparties en corps mixtes d'infanterie et de cavalerie *(utraque militia)*. Les chefs de corps portent les noms de comtes et de ducs *(comites, duces rei militaris)*, noms qui doivent survivre à la chute de l'Empire.

Malgré son affaiblissement, l'armée aurait pu sauver l'Empire si elle avait été bien recrutée, si elle avait conservé l'esprit militaire. Or le service n'est plus un devoir imposé aux citoyens; c'est une sorte d'impôt exigé des propriétaires fonciers. Ceux-ci s'en acquittent

ou en donnant de l'argent, ou en fournissant la lie de leurs colons et de leurs affranchis. Les enrôlements volontaires sont rares. Le temps de service est fort long : seize ans au moins, vingt-cinq au plus. Pour compléter l'armée, pour remplir les cadres, on enrôle des Barbares. Ainsi recrutée, l'armée est peu considérée ; les fonctions civiles sont placées au-dessus des fonctions militaires.

Le soldat n'a plus l'esprit militaire ; les désertions sont si nombreuses que, pour les prévenir, on imprime sur les bras ou sur les jambes du soldat l'aigle impériale ; « le légionnaire du Bas-Empire est marqué comme un forçat. »

12. **Conclusion.** — A la fin du IVe siècle, l'Empire romain semble un corps puissant et bien organisé ; en réalité il s'affaiblit et se décompose de jour en jour. Deux causes surtout doivent le faire périr : la disparition de la classe moyenne et la disparition de l'esprit militaire. — Mais, comme le dit l'historien des Goths, Jornandès : « Rome qui a conquis la terre par les armes n'a cessé de régner sur les imaginations » ; l'organisation impériale semble un idéal au milieu de l'anarchie des temps qui vont suivre ; l'idée de l'Empire domine tout le moyen âge, c'est grâce au cadre créé par Rome que la société barbare pourra s'organiser en se substituant à cet empire

EMPIRE

- **OCCIDENT** — ROME
  - PRÉFECTURES
    - *Italie* — DIOCÈSES : Italie. Rome. Illyrie. Afrique.
    - *Gaules* — DIOCÈSES : Espagne. Gaules. Bretagne.
- **ORIENT** — CONSTANTINOPLE
  - PRÉFECTURES
    - *Illyrie* — DIOCÈSES : Dacie. Macédoine.
    - *Orient* — DIOCÈSES : Orient. Egypte. Asie. Pont. Thrace.

SOURCES. — La source principale pour l'étude de l'Empire romain à la fin du IVe siècle est la *Notice de toutes les dignités et administrations civiles et militaires dans les empires d'Orient et d'Occident* (Notitia dignitatum et administrationum omnium tam civilium quam militarium, in partibus Orientis et Occidentis), sorte d'almanach impérial rédigé vers l'an 400. — Les lois impériales rédigées par ordre de Théodose II et de Justinien, dont les principales sont : les *Codes Grégorien*, *Hermogénien*, *Théodosien;* le code *de Justinien*, les *Institutes*, etc. — La *Table de Peutinger*, carte routière de l'empire, dressée vraisemblablement au IVe siècle, et connue sous le nom du riche banquier d'Augsbourg qui la possédait au XVIe siècle.

NOTA. — Nous ne donnons pas de liste d'*ouvrages à consulter;* les maîtres connaissent les ouvrages spéciaux qui doivent leur servir de guides dans cet ordre de recherches tels que : A. FRANKLIN, *Les sources de l'histoire de France*, 1877, et G. MONOD. *Bibliographie de l'histoire de France*, 1888.

Les élèves trouveront dans les *Lectures historiques* de M. J. de Crozals (*Moyen Age*, cl. de 3e) l'utile complément de leur Précis.

CHAPITRE II

LA CIVILISATION ROMAINE. — LE CHRISTIANISME.

SOMMAIRE :

I

LA CIVILISATION ROMAINE

Au Ve siècle, l'Empire succombe, mais il laisse après lui la *civilisation romaine* dont les principes ne doivent pas périr, et le *Christianisme* dont le triomphe est assuré.

1. **Œuvre de Rome.** — Au IVe et au Ve siècle, la civilisation romaine est en décadence ; elle est accompagnée de nombreuses souffrances. Mais, pendant quatre siècles elle a été un bienfait pour les nations de l'Occident ; elle les a tirées d'un état voisin de la barbarie pour en faire des sociétés polies et organisées. Une comparaison rapide entre la Gaule indépendante et la Gaule romaine nous montrera cette transformation.

2. **La Gaule indépendante**. — Avant la conquête il n'y avait en Gaule ni unité de race ni unité de langue. Les six ou sept millions d'hommes répartis entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée et l'Océan appartenaient à trois grandes familles. On distinguait :

1° Les *Ibères*, d'origine inconnue, dans la Gaule méridionale, au sud de la Garonne et de la Durance ;

2° Les *Celtes* ou *Gaulois*, entre la Garonne, les Alpes, le Rhin, la Seine et l'Océan ;

3° Les *Belges* ou *Kymris*, au nord, intermédiaires entre les Gaulois et les Germains.

Vers l'an 600, des *Grecs*, venus de Phocée, avaient fondé sur le littoral méditerranéen la ville de *Marseille* (Massilia), mère à son tour de nombreuses colonies dont les noms grecs se sont conservés jusqu'à nos jours avec de légères modifications : *Agathé Tykè* ou « la bonne fortune » (Adge); *Nikè* ou « la victoire » (Nice); — *Antipolis* ou « la cité en face » de Nice (Antibes), etc. — Des navigateurs *phéniciens* avaient précédé les Grecs et fondé la ville de Nîmes.

La Gaule possédait encore moins l'unité politique que l'unité de race ou de langue. Les Ibères, les Gaulois, les Belges étaient divisés en une centaine de peuples indépendants les uns des autres. Les noms de ces petits peuples se sont conservés dans les noms de villes et de provinces. Ainsi les *Rèmes* ont donné leur nom à Reims ; les *Turons* à Tours et à la Touraine; les *Andégaves* à Angers et à l'Anjou ; les *Parisii* à Paris ; les *Lemoviks* à Limoges et au Limousin ; les *Bituriges* à Bourges et au Berry ; les *Lingons* à Langres ; les *Bellovaks* à Beauvais ; les *Ambiani* à Amiens ; les *Atrebates* à Arras ; les *Suessiones* à Soissons ; les *Mediomatriks* à Metz, etc.

Les Gaulois vivaient grossièrement dans des huttes faites de boue et de planches ; pendant longtemps il n'y

avait pas eu de villes, mais seulement des *oppida*, forteresses construites de pierres et de madriers entremêlés, refuges en temps de guerre, sans habitants pendant la paix. Au moment de la conquête quelques cités commençaient à s'élever, comme *Vesuntio* (Besançon), *Bibracte* (Autun), *Genabum* (Orléans), *Melodunum* (Melun), *Lutetia* (Paris); sur l'Océan, quelques petits ports commerçaient avec l'Espagne et les Iles Britanniques.

Sur la plus grande partie du pays s'étendaient d'immenses forêts [1] peuplées de loups, d'ours, d'aurochs même ou grands bœufs sauvages. Les voies de communication étaient rares et difficiles. Le commerce et l'industrie existaient à peine.

Les armes des Gaulois étaient très imparfaites; c'étaient de mauvais sabres, des épieux durcis au feu, souvent même des haches de pierre. Beaucoup d'entre eux combattaient nus, par bravade. Les Gaulois étaient pleins d'impétuosité, terribles au premier choc; mais ils se décourageaient facilement et se laissaient aller à de fréquentes terreurs paniques.

Les Gaulois adoraient les forces naturelles, le soleil, la lune, le vent, le tonnerre, mais aussi les forces morales et intelligentes: *Hésus,* le génie de la guerre; *Teutatès*, celui du commerce; *Ogmius*, le dieu de la poésie et de l'éloquence. On comptait un grand nombre de divinités locales, comme *Vosège*, génie de la forêt des Vosges; *Arduinna,* génie de la forêt des Ardennes. La religion était enseignée par des prêtres appelés *Druides*. Les Druides étaient à la fois grands prêtres, sacrificateurs, juges, conseillers des chefs. Ils adoraient un Dieu suprême, maître des autres dieux, et croyaient à l'immortalité de

[1] Voir J. de Crozals *(La France),* aux pages consacrées aux anciennes forêts de la Gaule, 208 à 212.

l'âme. Le culte était malheureusement souillé par de fréquents sacrifices humains. Les victimes étaient égorgées sur les *dolmens*, ou bien entassées dans d'immenses mannequins d'osier et brûlées vives.

Les Druides dominèrent pendant longtemps ; mais, vers le troisième siècle, leur pouvoir avait été miné par l'aristocratie des guerriers. Les nobles furent à leur tour attaqués par les classes inférieures, unies aux Druides qui voulaient recouvrer leur toute-puissance. Lorsque César pénétra en Gaule, la guerre civile existait partout, mettant aux prises les cités et, dans chaque cité, les partis hostiles ; les nobles voyaient dans les Romains des alliés et leur ouvraient les portes des villes où ils avaient le pouvoir ; les Romains comptèrent toujours de nombreux Gaulois dans leurs armées et, comme on l'a dit, c'est avec le sang gaulois qu'ils ont conquis la Gaule.

En résumé, avant la conquête, les Gaulois ne formaient pas une nation ; ils n'étaient unis par aucune autorité supérieure, par aucun sentiment commun. Leur seul patriotisme, c'était l'amour du petit État dont chacun d'eux faisait partie. La Gaule, épuisée par ses divisions, était une proie facile ; les Germains se montraient déjà et occupaient les provinces orientales. Notre pays échappa à ces envahisseurs barbares, grâce à la conquête romaine [1]. Ce fut un bonheur pour lui. Il allait perdre l'indépendance, mais recevoir la paix et la civilisation.

3. **La Gaule romaine.** — La Gaule soumise ne fit pas un effort sérieux pour se séparer de l'Empire ; elle devint si facile à gouverner que, cent ans après la conquête, elle n'était gardée que par 3,000 soldats ; tout le reste des troupes romaines était concentré dans des

1 Deux périodes dans la conquête romaine : 1° occupation du sud-est et organisation de la *Province* : 122-118 avant J.-C. ; — 2° les expéditions de Jules César : 58-50.

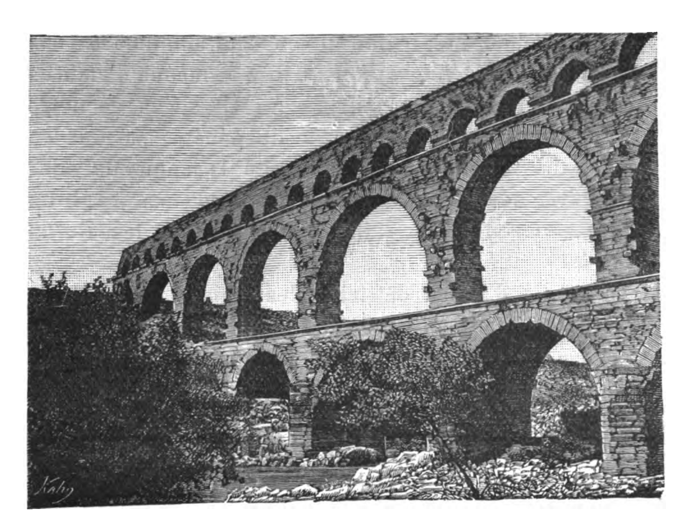
camps (*castra stativa*) pour défendre la frontière du Rhin menacée par les Germains. Ce résultat fut dû à l'habile politique des vainqueurs. Les Gaulois ne furent ni réduits en servitude, ni dépouillés de leurs biens; bientôt même ils devinrent citoyens romains, et un Romain pouvait sans exagération dire à un Gaulois: « Vous partagez l'empire avec nous; c'est souvent vous qui commandez nos légions; vous qui administrez nos provinces; entre vous et nous il n'y a aucune distance, aucune barrière » (*Tacite*). — Au IIe siècle de notre ère, la civilisation romaine avait pénétré partout en Gaule; les Gaulois avaient adopté la langue du vainqueur avec ses lois, sa religion, ses mœurs, sa littérature, ses dignités : ils étaient devenus les *Gallo-Romains*.

Le sol fut d'abord défriché; les grandes forêts druidiques tombèrent sous la hache, et des terres cultivées en prirent la place. Les vignobles de la Bourgogne et de la Champagne datent du temps des empereurs.

Les arts et la littérature étaient cultivés avec succès et l'on accourait de loin aux écoles de Bordeaux, de Lyon, d'Autun, etc. La *langue latine* s'était si bien répandue dans tout le pays que la langue française ne contient qu'un nombre insignifiant de mots d'origine gauloise.

Les villes de la Gaule devinrent semblables aux villes de l'Italie et de la Grèce; elles eurent des temples, des théâtres, des cirques, des *thermes*, des aqueducs. Tous ces monuments furent élevés, non par des hommes d'origine romaine, mais par les Gaulois eux-mêmes, à leurs frais, d'après les décrets de leurs villes, par un effet de leur pure volonté. Plusieurs de ces monuments sont encore aujourd'hui debout pour nous attester quelle fut la prospérité de notre pays sous la domination romaine : les arènes de Nîmes et d'Arles, la Maison carrée de Nîmes,

les arcs de triomphe d'Orange, de Reims, un grand nombre d'aqueducs dont le plus célèbre est désigné sous le nom de *Pont du Gard*, etc. Lyon, centre de l'administration romaine, était comme la capitale de la Gaule. De ses murs partaient quatre grandes *voies*, allant, à travers les forêts défrichées et les marais



PONT DU GARD [1]

comblés, aboutir aux quatre frontières du pays : la Méditerranée *(Marseille)*, le Rhin (*Mayence*), la Manche (*Boulogne*) et l'Océan (*Brest*). Une cinquième grande voie, partant de Marseille, gagnait *Bordeaux*, en passant par *Narbonne*. Sur ces grandes lignes de communication s'embranchaient ces admirables *voies romaines* dont on retrouve tant de vestiges dans notre pays, toutes

1 Ce pont n'est en réalité que le tronçon d'un aqueduc de 28 kilomètres, construit pour amener à Nîmes l'eau d'une des sources du Gard.

jalonnées, de mille en mille pas, par des *bornes milliaires* monumentales. Fréjus (*Forum Julii*) était le grand arsenal maritime des Romains, sur la Méditerranée.

C'est alors que commença à se développer la ville qui devait être Paris. La cité des *Parisii* s'appelait Lutèce (*Lutetia*); elle était renfermée dans la petite île de la Seine qui a gardé depuis le nom de *Cité*. Au IVe siècle, l'empereur Julien résida à Paris ; il fit élever près de la ville le *Palais des Thermes*, dont on voit encore aujourd'hui les ruines près du musée de Cluny.

Comme toutes les parties de l'Empire, la Gaule souffrit de la décadence romaine ; mais les misères de la fin ne doivent point nous faire oublier les bienfaits reçus ; plus d'une fois, lorsque les Barbares seront devenus les maîtres, les populations gallo-romaines se rappelleront avec regret le temps des empereurs [1].

4. **Le Christianisme en Gaule.** — Ce fut à l'époque romaine que le Christianisme se répandit en Gaule, et, comme les autres pays, la Gaule eut ses confesseurs, ses martyrs. Vers le milieu du IIe siècle, l'évêque Pothin, accompagné de quelques prêtres de l'Église de Smyrne, développa la communauté chrétienne de Lyon ; il périt lors de la grande persécution de 177, ordonnée par

[1] *Divisions administratives de la Gaule.* — Auguste, neveu de César, divisa la Gaule en quatre provinces : *Aquitaine*, des Pyrénées à la Loire ; — *Lyonnaise*, l'ancienne Celtique ; — *Belgique* ; — *Province*. — Plus tard, de la Belgique on sépara deux provinces nouvelles, toutes militaires, sur la rive gauche du Rhin : la *Germanie supérieure* (Mayence) ; la *Germanie inférieure* (Cologne). — Enfin, au début du Ve siècle, on compta 17 *provinces* : les quatre Lyonnaises, les deux Belgiques, les deux Germanies, les deux Aquitaines, les deux Narbonnaises, la Séquanie, la Viennaise, les Alpes Grées, Pennines, Maritimes, la Novempopulanie. — A partir de l'an 400, le préfet du prétoire, abandonnant Trèves, trop proche de la frontière, vint s'établir à *Arles*. Les sept provinces méridionales, correspondant en partie à l'ancienne Province romaine, formaient un corps particulier, avec une administration propre ; le nom de « Gaule » était réservé aux dix autres provinces.

l'empereur Marc-Aurèle. L'Église de Lyon, un moment dispersée, fut de nouveau réunie par saint Irénée, « la lumière de l'Occident, la hache de l'hérésie ». Vers l'an 250, sept évêques partirent de Rome pour répandre l'Évangile dans les différentes contrées de la Gaule ; leurs noms sont encore populaires dans les pays où ils enseignèrent, où ils périrent : Paul, Trophime, Saturnin, Martial, Gratien, Stremonius, Denis. Ce dernier fut, avec deux de ses deux compagnons, décapité sur la colline voisine de Lutèce, qui depuis lors s'est appelée le *Mont des Martyrs* (Montmartre)[1] ; son corps fut enterré par des mains pieuses dans la plaine qui a gardé son nom. Un siècle plus tard, saint Martin, d'abord soldat, obtint de quitter la milice et, ordonné prêtre, consacra ses efforts à détruire les superstitions dont les campagnes[2] étaient encore pleines ; il devint le plus populaire des missionnaires de la Gaule.

La Gaule était chrétienne lorsque les Barbares arrivèrent ; une nouvelle époque allait commencer pour notre pays.

II

LE CHRISTIANISME

5. **Triomphe du Christianisme ; les hérésies.** — Au IVe siècle, le Christianisme, reconnu par Constantin

1 Le nom de Montmartre a, peut-être, une autre origine : *Mons Martis*, c'est-à-dire la colline du dieu Mars.

2 Voilà pourquoi du mot *paganus* ou paysan on a fait *païen* et *paganisme*. Vainement l'Eglise condamnait les pratiques idolâtriques ; il fallut recourir à des moyens détournés, consacrer à Dieu, à la Vierge, aux saints, les montagnes, les fontaines, les lacs, depuis longtemps vénérés par les populations ignorantes ; remplacer les fêtes païennes par des fêtes chrétiennes qui se célébraient aux mêmes dates, etc.

en 312, devient avec Théodose la religion officielle de l'Empire. En prenant possession du monde romain, il consolide son gouvernement, étend son autorité morale, légale et matérielle; il devient en quelque sorte un État distinct dont les destinées ne seront pas liées à celles de l'Empire.

Les persécutions ne sont plus à craindre; mais, pour assurer son triomphe, l'Église doit soutenir de longues luttes contre les hérésies. Aux évêques martyrs succèdent les évêques docteurs. En Gaule, ils ont à combattre : l'hérésie de *Pélage*; celle des *Manichéens* qui admettent l'existence de deux dieux égaux, le dieu du bien et le dieu du mal; celle des *Gnostiques* qui s'abandonnent à leur libre inspiration. Le gnostique Priscillien et plusieurs de ses compagnons sont décapités, malgré les protestations de saint Martin.

La plus redoutable de ces hérésies fut celle d'Arius, prêtre d'Alexandrie, qui niait la Trinité et la divinité du Christ. L'*arianisme* jeta le trouble dans tout l'Empire; il fut condamné par une grande assemblée d'évêques réunis à Nicée, en 325. Ce fut le premier concile général ou *œcuménique*. Pour arrêter le progrès des hérésies on y rédigea une profession de foi orthodoxe. Le *Symbole de Nicée* devait désormais servir de règle à la croyance dans tout le monde chrétien. L'arianisme survivra longtemps à sa condamnation; grâce à l'influence d'Ulfilas, apôtre des Goths, il attirera à lui presque tous les peuples germains pénétrant dans l'Empire.

6. **La hiérarchie ecclésiastique.** — En même temps que l'Église fixait ses dogmes, elle fixait son organisation, en prenant pour modèle l'organisation de l'Empire. Dans l'*ecclesia* primitive, les fidèles sont tous égaux; plus tard ils sont dirigés par les anciens (*pres-*

byteri, prêtres); puis les pouvoirs se concentrent entre les mains du président des anciens, l'*episcopos* ou évêque. Les évêques des différentes Églises correspondent entre eux et forment l'*Église catholique* ou universelle [1].

Au IVe siècle, chaque cité de l'Empire forme un diocèse ecclésiastique administré par un évêque. La ville métropole de la province possède un *métropolitain* avec le droit de convoquer et de diriger le *synode* des évêques subordonnés. Il y a donc en Gaule 17 métropolitains et, jusqu'en 1789, les divisions ecclésiastiques des évêchés et des archevêchés doivent rester les mêmes presque sans changements. Dans les campagnes, on commence à voir des *paroisses* administrées par des *curés*, ainsi nommés parce qu'ils ont la cure (*cura*) des âmes. On donne également le nom de paroisses aux églises élevées dans les villes, à côté de l'église épiscopale ou *église cathédrale*.

Le concile de Nicée a reconnu la supériorité des métropolitains de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem ; c'est l'origine des *patriarcats*. Bientôt le siège de Rome s'élèvera au-dessus des autres sièges et revendiquera le droit de présider aux destinées de l'Église universelle, dans l'intérêt de l'unité des dogmes et de la discipline. Dès le Ve siècle, on reconnaîtra au *Pape* une juridiction d'appel suprême sur toutes les Églises.

L'Église s'administre donc elle-même, mais elle est

1 *Explication de quelques termes :* ἐκκλησία (ecclesia), assemblée, lieu d'assemblée ; — πρεσβύτερος (presbyteros), ancien, prêtre. — ἐπίσκοπος (episcopus), surveillant, évêque ; — καθέδρα, (cathedra), siège, chaire. — διάκονος, serviteur, diacre ; — κλῆρος, part, la part de Dieu, clergé ; — λαικός, du peuple, profane, laïque ; — καθολικός, universel, catholique ; — *concilium*, assemblée ; — *œcumenique*, c'est-à-dire général, de οἰκουμένη γῆ ; — κανών, règle ; en théol. canon. ; κανονικός, régulier, canonique, etc.



soumise au contrôle de l'Empereur, son chef incontesté. Au moyen âge, l'Église, émancipée de cette tutelle, soutiendra de nombreuses luttes contre les empereurs germains qui voudront faire revivre les prétentions des empereurs romains.

7. **Le clergé séculier et le clergé régulier.** — L'évêque administre son diocèse avec l'aide de l'archiprêtre et de l'archidiacre, des prêtres et des diacres, pourvus des *ordres majeurs*, dispensateurs des sacrements. Les fonctions subalternes appartiennent aux *ordres mineurs :* le sous-diacre, gardien des vases sacrés, le lecteur, l'exorciste qui chasse les démons, l'ostiaire ou portier, l'acolyte qui sert le prêtre à l'autel. Tous forment le *clergé*, maintenant séparé de la foule des fidèles, des *laïques*, mais vivant avec ceux-ci dans le *siècle*, d'où son nom de *clergé séculier.*

A côté du clergé séculier se développe une population nombreuse d'ascètes, de cénobites, d'anachorètes, de moines, vivant loin du monde, ou isolés, ou réunis en communautés. D'Orient, l'institution des moines pénètre en Occident. En 360, saint Martin fonde à Ligugé, près de Poitiers, le premier monastère de Gaule, et douze ans après, celui de Marmoutiers, pépinière d'évêques, près de Tours; en 401, saint Honorat fonde la célèbre abbaye de Lérins; vers la même époque, saint Augustin introduit le monachisme en Afrique. Au Ve siècle, les moines, partout répandus, doivent recevoir des statuts ou *règles* (règle de saint Basile en Orient. règles de Cassien et de saint Benoît de Nurcie en Occident). C'est ainsi qu'ils constituent peu à peu un *clergé régulier*, c'est-à-dire soumis à la règle, bien qu'ils ne soient pas encore eux-mêmes ordinairement de véritables clercs.

8. Les Conciles. — Puissance de l'Église. — Il y a dans l'Église chrétienne des principes de liberté que l'on ne trouve pas alors dans la société politique. Ainsi l'évêque est élu ; les modes d'élection diffèrent, il est vrai ; tantôt il est choisi par le concours du clergé, des curiales, du peuple, tantôt au scrutin, tantôt par acclamation, quelquefois sur la recommandation de saints personnages. Au moment même où tout se désorganise dans l'Empire et court vers la ruine, l'action de l'Eglise acquiert chaque jour plus de vie et de puissance. Une correspondance active relie toutes les Églises pour une même communauté d'action. Chaque dimanche les lettres circulaires sont lues devant les fidèles assemblés. Malgré les troubles, malgré les difficultés des communications, les évêques se rassemblent fréquemment, soit dans les *conciles provinciaux,* soit dans les conciles généraux ou *œcuméniques,* pour définir les dogmes, combattre les hérésies, régler dans de libres discussions tous les intérêts de la société chrétienne. La fréquence des conciles atteste l'activité de la société religieuse. On a conservé le souvenir de quinze conciles tenus en Gaule au IVe siècle, de vingt-cinq au Ve, de cinquante-quatre au VIe.

Cette activité, cette intelligence donnent aux évêques une grande autorité morale ; leur puissance est encore augmentée par les richesses dont ils disposent et par les nombreux privilèges dont le clergé est alors doté. Ces richesses viennent des dons volontaires du peuple, des prémices des fruits de la terre, des revenus des propriétés ecclésiastiques singulièrement étendues par la munificence impériale, des secours accordés par les empereurs chrétiens pour le culte ou les clercs indigents.

Les privilèges, ou immunités (*immunitates*), accordés au clergé sont considérables. Les sanctuaires chrétiens

ont le droit d'asile dont avaient joui quelques temples païens; les clercs sont affranchis des charges municipales, des corvées, du service militaire, de la plupart des impôts. Les privilèges judiciaires des évêques sont aussi considérables ; ils sont seuls juges des clercs; peu à peu ils attirent à eux les procès intéressant les veuves, les orphelins, les pauvres, puis les causes relatives aux mariages, aux testaments; d'ailleurs, beaucoup de laïques renoncent d'eux-mêmes aux tribunaux impériaux et prennent les évêques pour arbitres de leurs différends. L'évêque juge d'après le droit romain modifié par les décisions des conciles; dès lors se forme un droit ecclésiastique qu'on appelle le *droit canonique* ou *droit canon*.

9. **Conclusion**. — Ainsi, à côté et en dehors de l'Empire, l'Eglise est un Etat fortement organisé, avec ses revenus, ses tribunaux, ses libertés, son influence chaque jour plus considérable sur les populations. Si les évêques ne sont pas devenus les *Défenseurs* légaux des cités, ce sont eux qui, lorsque les magistrats s'effacent ou disparaissent, agissent pour le salut de leurs concitoyens, président à la défense des villes ou vont au-devant des Barbares pour traiter avec eux. Ce sont eux qui conserveront, au milieu du désordre des invasions, les traditions de l'organisation romaine et les restes précieux de la civilisation antique.

APPENDICE

Les Premières Églises.

Les premiers oratoires des chrétiens furent disposés dans les catacombes ; le sacrifice de la messe était offert sur le tombeau d'un saint martyr pris pour autel. Lorsque les chrétiens purent célébrer leur culte à ciel ouvert, le souvenir du culte souterrain fit creuser des niches dans

le mur des églises, et ménager au-dessous des *cryptes* pour recevoir des tombeaux. Les cérémonies gardèrent une certaine empreinte funèbre; les lampes et les cierges attestent encore qu'elles avaient pris naissance dans la nuit.

Les chrétiens vainqueurs transformèrent peu de temples païens en églises. Cette transformation d'un lieu profane en un édifice sacré répugnait à leur sentiment religieux. D'ailleurs les temples étaient trop petits, car le temple païen est uniquement le sanctuaire du dieu : les cérémonies ont lieu au dehors. L'église chrétienne au contraire est le lieu de réunion des fidèles ; entre ses murs se concentre toute la vie religieuse. Les chrétiens trouvaient des édifices appropriés à leur culte dans les basiliques romaines, et leurs premières églises furent construites sur le modèle de ces basiliques.

La *basilique* antique servait de bourse et de tribunal. A l'intérieur l'édifice était séparé dans sa longueur par deux et quelquefois quatre rangées de colonnes formant ainsi trois ou cinq nefs. Celle du milieu était beaucoup plus grande et se terminait par un hémicycle où prenait place le président avec ses assesseurs. Cette disposition pouvait facilement s'adapter aux besoins du nouveau culte. L'évêque prit dans l'hémicycle la place du président; il avait un siège (*cathedra*) plus élevé que les bancs de pierre destinés aux prêtres, qui tenaient ainsi la place des juges assesseurs. Dans les basiliques romaines, les avocats se tenaient entre l'hémicycle, où siégeait le tribunal, et la nef où était le public. Cet emplacement prit le nom de *chœur* et devint une place privilégiée pour les chantres et les ecclésiastiques. L'*autel* fut placé entre le chœur et l'hémicycle qui reçut le nom de *tribune* et devint plus tard l'*abside*. — Les nefs furent occupées par les fidèles; les hommes se mettaient à droite et les femmes à gauche. Mais les nefs latérales portaient une galerie soutenue par les colonnes : ce fut la place qu'on assigna aux veuves et aux personnes consacrées au Seigneur. — La forme des basiliques ne fut pas la seule adoptée pour les églises ; il y eut dès l'origine quelques églises circulaires, comme l'église bâtie à Jérusalem, sur le Saint-Sépulcre, par l'impératrice Hélène, mère de Constantin. Cette forme, et, plus souvent encore, la forme octogone furent aussi adoptées pour les *baptistères*, qui étaient des édifices distincts, près des églises.

LECTURES : Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*. t, I, liv. I et II. — Gaston Boissier : *La fin du paganisme*. — Guizot : *Histoire de la civilisation en France*, t. I. — De Broglie : *L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*. — Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, liv., I, ch. 2, 3, 4. — J. de Crozals, *Histoire de la Civilisation*, I, liv. III, ch. 10, 11, 12; *Lectures historiques*, Moyen Age. ch. I.



CHAPITRE III

LE MONDE GERMANIQUE A LA FIN DU IVe SIÈCLE

SOMMAIRE :

I. **Le monde barbare.** — 1. Les Barbares : Tartares, Slaves, Germains. — 2. Les Premières luttes.
II. **Les Germains.** — 3. La Germanie de Tacite. — 4. Mœurs des Germains ; la Propriété ; la Famille. — 5. Les Rois ; les Ducs ; les *Principes* ; les Compagnons. — 6. Les Assemblées ; la Justice ; la Guerre. — 7. La Religion. — 8. La Germanie au IVe siècle. — 9. L'Invasion pacifique. — 10. Conclusion.

I

LE MONDE BARBARE

1. **Les Barbares.** — Au delà du Rhin et du Danube, les Barbares[1] forment, à la fin du IVe siècle; trois groupes principaux :

1° Au nord, dans la grande plaine septentrionale de l'Europe et de l'Asie, des rivages de la Baltique aux limites de la Chine, errent les hordes sauvages des *Tartares* ou *Tatars*. Les Alains, les Avars, les Bulgares, les Hongrois, les Turcs, les Mogols, quitteront tour à tour leurs steppes pour se jeter sur l'Europe civilisée.

[1] Comme les Grecs désignaient sous le nom de βάρϐαροι les peuples qui ne faisaient pas partie du monde hellénique, les Romains appelaient *barbari* ceux qui n'appartenaient pas au monde romain, à l'*orbis romanus*, à la *Romania*. Les envahisseurs germains acceptèrent eux-mêmes ce nom qui ne signifie pas, comme on le voit, peuple barbare dans le sens que nous donnons aujourd'hui à cette expression.

Mais ce sont les Huns qui paraissent tout d'abord. Ils sont horribles à voir avec leur visage jaunâtre, osseux, percé de deux petits yeux et souvent tailladé de coups de sabre, leur nez plat et large, leurs oreilles énormes et écartées, leurs casaques de peaux de rats qu'ils laissent pourrir sur leur corps. « Vous diriez, dit un contemporain, des bêtes à deux pieds ou quelqu'une de ces figures de bois mal charpentées dont on orne les parapets des ponts. Ces barbares, les plus hideux de tous, n'ont ni maisons ni cabanes ; ils passent leur vie errante à cheval, traînant avec eux leurs immenses troupeaux, ne se nourrissant que de racines sauvages et d'une viande mortifiée, pour toute cuisson, entre la selle et le dos de leurs montures. » — Le triomphe des Tartares eût été pour jamais la ruine de la civilisation.

2° Voisins des Huns, les *Slaves* appartiennent à la race blanche, à la famille indo-européenne ; ils habitent alors entre la Theiss et la Volga. C'est plus tard seulement qu'ils doivent jouer un rôle dans l'histoire. Au Ve siècle, quelques-unes de leurs tribus sont entraînées par les Huns ; les autres voient passer le torrent de l'invasion à côté des forêts et des marécages qui les dérobent.

3° A l'ouest des Slaves et, comme eux, appartenant à la famille indo-européenne, entre le Rhin et la Vistule, vivent les *Germains*. Ce sont de tous les Barbares ceux qui jouent le rôle le plus important au Ve siècle, et c'est eux que nous devons surtout étudier.

2. **Les premières luttes.** —Rome les connaît depuis longtemps ; cent vingt ans avant notre ère elle a été terrifiée par l'irruption des Cimbres et des Teutons. Les victoires d'Aix et de Verceil (101-102) ont refoulé la première invasion ; mais la lutte, un moment interrompue, n'a point tardé à reprendre pour se prolonger

pendant toute la durée de l'Empire. Les Romains ont eu d'abord l'avantage. César a détruit les Suèves et opposé aux envahisseurs la frontière du Rhin ; après lui, les expéditions de Drusus, de Germanicus, de Tibère contre les Cattes, les Chérusques, les Marcomans ont assuré la ligne du Danube [1]. Les légions ont même dépassé les limites naturelles que les deux grands fleuves formaient à l'Empire, et, pour mieux contenir les Germains, elles ont élevé les puissants retranchements du *limes romanus,* du confluent de la Lippe avec le Rhin au confluent de l'Altmühl avec le Danube; derrière ces défenses les *champs Décumates* sont rapidement devenus prospères ; un instant Rome a paru devoir l'emporter sur la Germanie soumise. Mais aux victoires ont succédé les luttes pénibles, sans cesse renouvelées, soutenues non pour la conquête, mais pour la défense, ne devant prendre fin que lorsque de nouvelles invasions seront venues tout emporter.

II

LES GERMAINS

3. **La Germanie de Tacite.** — Au moment même des victoires, le génie pénétrant de Tacite avait compris le danger qui menaçait Rome, et l'historien s'écriait avec tristesse : « Qu'elle est longue et difficile cette conquête de la Germanie ! » — « Puissent, ah ! puissent ces nations germaniques, à défaut d'amour pour nous, persévérer dans cette haine d'elles-mêmes, puisqu'au point

1 Les centres stratégiques des Romains sont presque tous devenus des villes importantes. On peut citer :

Sur le Rhin : Leyde, Utrecht, Nimègue, Cologne, Bonn, Coblenz, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle.

Sur le Danube : Ratisbonne, Passau, Vienne, Semlin, Belgrade.

où les destins ont amené l'Empire, la fortune n'a désormais rien de plus à nous offrir que les discordes de l'ennemi. » Et le patriotisme lui inspira son livre de *la Germanie* [1] dans lequel il résumait tout ce qu'on savait des mœurs barbares, à la fin du Ier siècle.

Mais Tacite n'est pas seulement un historien, c'est aussi un moraliste qui, pour mieux condamner les vices de la civilisation romaine, embellit plus d'une fois les mœurs de la barbarie germanique. « Il faut se garder de voir dans les Germains comme une race particulière et privilégiée, portant en elle le germe d'institutions originales, ayant sa conception propre de la famille, de la propriété, de l'État, de la liberté, distincte de celle qu'en avaient eue la Grèce et Rome, et tenant en réserve pour l'histoire des temps nouveaux, les principes d'une complète rénovation et d'un rajeunissement merveilleux. »

Le germanisme, *Germanenthum*, est le produit d'un chauvinisme exagéré. Les Germains sont de la même race que les Grecs, les Romains, les Gaulois; tous ces peuples ont un même fonds de croyances, de langage, de mœurs, d'institutions sociales. Seulement le progrès avait été rapide pour les uns et lent pour les autres; sous un ciel rigoureux, sur un sol couvert de forêts et de marécages, les Germains n'avaient pu faire les mêmes progrès que les Hellènes ou que les Italiens. Ils se trouvaient donc encore, ou peu s'en fallait, au même degré de civilisation où avait été toute cette famille de peuples dix siècles auparavant.

Michelet a dit avec raison : « Les mœurs des premiers habitants de la Germanie n'étaient pas autres, ce semble, que celles de tant de nations barbares, de quelque vives

1 *De origine, situ, moribus ac populis Germaniæ.* L'ouvrage date probablement de l'an 99.

couleurs qu'il ait plu à Tacite de les parer : l'hospitalité, la vengeance implacable, l'amour effréné du jeu et des boissons fermentées, la culture abandonnée aux femmes, tant d'autres traits, attribués aux Germains comme leur étant propres, par des écrivains qui ne connaissaient guère d'autres barbares. »

4. **Mœurs des Germains: la Propriété, la Famille.** — Les Germains, au temps de Tacite, commencent à passer de la vie nomade à la vie sédentaire; ils sont avant tout pasteurs et chasseurs, mais déjà ils s'occupent d'agriculture. Cependant ils ne connaissent pas la véritable propriété foncière. Les terres appartiennent à la tribu, et, chaque année, les chefs allouent à chaque famille sa part, suivant le nombre de ceux qui peuvent cultiver le sol. Le Germain possède seulement sa maison et l'enclos qui l'entoure. « C'est là la *terre salique* qui se transmet par succession aux enfants mâles et aux proches, mais dont les femmes n'héritent pas. L'enceinte, entourée de haies vives, ne peut être franchie par personne contre le gré du maître; dans ce domaine sacré il est souverain [1]. » Le territoire commun, indivis, forme la frontière, la *marche* de la tribu; il lui sert de rempart protecteur contre les pillages des tribus voisines.

La *famille* est constituée comme chez tous les peuples primitifs de la même race. L'homme libre a les pouvoirs les plus étendus sur sa femme qu'il peut vendre, sur ses enfants qu'il peut exposer, sur ses esclaves, ses affranchis, ses clients. La femme est honorée; elle a sa place au foyer de la famille; elle prend même sa part des combats. Mais faut-il croire, comme le dit l'historien,

1 De Laveley *de la Propriété.*

que les Germains trouvent en elle « quelque chose de divin » ? Et doit-on prévoir, dans la rudesse, la violence souvent grossière des mœurs germaniques, l'influence que les femmes exerceront plus tard sur la chevalerie chrétienne et l'héroïsme des châtelaines du moyen âge ? L'usage des testaments est inconnu ; les plus proches parents par le sang héritent de plein droit ; il n'y a aucune distinction entre les fils ; le droit d'aînesse n'existe pas.

La famille n'est pas seulement une association privée ; c'est un groupe social qui dans l'État joue un rôle considérable. La famille aide l'homme libre à accomplir ses vengeances ; elle paye ou reçoit le prix du sang versé ; elle assiste ses membres devant les tribunaux ; dans l'armée, à la bataille, c'est par familles que marchent les guerriers [1]. — La réunion de plusieurs familles forme un village (lat. *vicus*, all. *dorf*) ; plusieurs *vici* constituent un pays (lat. *pagus*, all. *gau*) ; plusieurs *pagi*, la tribu, la *civitas* de Tacite [2].

5. **Les Rois ; les Ducs ; les Principes ; les Compagnons.** — Les Germains sont gouvernés par des rois, des ducs (*duces*), des princes (*principes*) [3]. Les rois sont élus ; mais on les prend généralement dans la même famille, famille noble entre toutes et dont l'origine remonte aux dieux. Le nouveau roi est élevé sur le bouclier ou pavois ; en temps de guerre, il est le chef de l'armée, mais il peut être remplacé par des *ducs*, choisis par les guerriers. « Les rois, dit Tacite, sont pris à cause de leur noblesse ; les ducs en raison de leur va-

1 Comparez les *γένη*, en Grèce ; les *gentes*, à Rome ; les *clans*, dans les pays celtiques, etc.

2 Plus tard, quand les tribus, groupées, formèrent des confédérations ou des royaumes, le terme de *pagus* désigna les anciennes *civitates*.

3 En allemand, roi ou *kuning*, duc ou *herzog*.

leur [1]. » Chez plusieurs, chez les Bavarois par exemple, il n'y eut jamais de rois, mais seulement des ducs héréditaires. — Dans l'administration de la tribu et du *pagus,* le rôle principal appartient aux guerriers les plus riches et les plus puissants, à ceux que Tacite appelle les *principes.*

Pour assurer leur puissance et rehausser l'éclat de leur fortune, les rois, les ducs, les *principes* s'entourent d'un cortège de compagnons (*comites, comitatus*). « C'est la dignité, dit Tacite, c'est la puissance d'être entouré d'une jeunesse nombreuse et d'élite; c'est un ornement pendant la paix, un soutien pendant la guerre..... Dans les batailles, il est honteux pour le chef d'être vaincu en courage, et pour les compagnons de ne pas égaler le courage de leur chef. S'il succombe, c'est un opprobre, une tache infamante pour toute la vie de lui survivre. Le défendre, le couvrir de leurs corps, relever sa gloire par la gloire de leurs actions, tel est le serment des compagnons. Ils reçoivent de la libéralité du chef un cheval de guerre, une framée sanglante et victorieuse. » On peut reconnaître dans cet usage germanique le principe du dévouement féodal. Mais on doit remarquer que ces compagnons germains ressemblent étrangement aux *soldures* ou *dévoués* gaulois. Comme chez les Germains, ces soldures soutenaient leur chef dans toutes ses entreprises, vivaient avec lui, partageaient sa bonne et sa mauvaise fortune; « on n'en a pas encore vu, écrit César, qui, après avoir perdu leur chef, n'aient pas cherché et su trouver la mort. »

6. **Les Assemblées; la Justice; la Guerre.** — L'assemblée [2] de la *civitas* possède l'autorité suprême;

[1] *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

[2] *Ding* ou *Thing* chez les Scandinaves; *Gemot,* chez les Saxons; *Mall,* chez les Francs.

elle comprend tous les hommes libres, majeurs et capables de porter les armes. Elle se réunit à des jours marqués. « Les prêtres imposent silence. Puis le roi et ceux que recommandent leur âge, leur noblesse, leurs exploits ou leur éloquence, se font écouter plus par persuasion que par autorité. Leur avis déplaît-il, l'assemblée murmure; si elle approuve, les Germains témoignent leur assentiment en frappant les boucliers de leurs framées. » C'est dans l'assemblée que l'on décide les affaires les plus importantes; mais les *principes* les ont déjà examinées, résolues. Ces assemblées devinrent plus rares et même disparurent quand les tribus se furent unies pour former de grandes nations.

L'assemblée de la *civitas* est le tribunal souverain. Elle nomme des juges pour les *pagi;* ceux-ci sont assistés, dans leurs fonctions, d'un certain nombre d'hommes libres qui forment un véritable *jury*. Devant le tribunal, la preuve est faite par le serment des parents qui se joint au serment de l'homme libre qui comparaît (*cojuratores*); par le duel judiciaire; par les épreuves ou *ordalies* [1] qui font connaître le jugement des dieux. « L'homicide, dit Tacite, s'expie par une certaine quantité de bœufs et de moutons; toute la famille accepte la satisfaction. » C'est le principe du *wergeld* ou de la *composition* qu'on retrouvera bientôt dans les lois des Barbares établis dans l'Empire. On retrouve d'ailleurs cet usage en Grèce, à Rome et chez les différentes nations celtiques.

Le trait dominant des mœurs germaniques, c'est l'amour de la guerre. « Si le pays dans lequel ils sont nés est engourdi dans la paix, la plupart des jeunes guerriers nobles se rendent dans les contrées où l'on se

1 De l'all. *urtheil*, jugement.

bat. » Il leur semble honteux d'acquérir par le travail ce que les combats peuvent donner. En marchant contre l'ennemi, ils entonnent le *bardit*, chant de guerre qu'ils rendent plus retentissant en plaçant leurs boucliers devant leurs bouches. Leurs armes sont : la longue épée de fer ou de bronze, le couteau ou *scrama-sax*, la *framée*, sorte de javelot, arme de trait et de main, la *francisque* ou hache à deux tranchants, la lance assez courte des cavaliers ; les boucliers sont peints ou ornés d'emblèmes.

7. **La Religion.** — Comme la plupart des peuples primitifs, les Germains ont d'abord adoré les forces de la nature. « Ils consacrent des bois touffus, dit Tacite, de sombres forêts, et, sous des noms de divinités, leur respect adore dans ces mystérieuses solitudes ce que leurs yeux ne voient pas. [1] » Les Romains, César et Tacite, parlent assez vaguement de *Hertha*, la Terre, de la déesse *Sunna* et de son frère, le dieu *Mani*, le soleil et la lune ; puis de divinités que, suivant leurs coutumes, ils assimilent aux divinités de l'Olympe romain. C'est le premier indice d'une mythologie compliquée qui avait ses sanctuaires dans les îles septentrionales et dans la Baltique. De là la religion toute guerrière appelée l'*Odinisme* se répandit peu à peu dans les pays germaniques. On adora *Odin* ou *Wodan*, le Sage, le Puissant qui préside aux combats ; *Tyr* ou *Zio*, représenté par une épée, le Mars germain ; *Thor* ou *Donar*, le dieu du tonnerre, armé du marteau ; *Freya* ou *Frigga*, la déesse de la fécondité et de la joie, la Vénus du nord, etc., etc. Les guerriers tombés sur le champ de carnage ou morts de leurs blessures étaient recueillis

1 Parmi les montagnes boisées ainsi consacrées étaient le *Broken*, dans le massif du Harz, le *Taunus*, l'*Odenwald* (forêt d'Odin), etc.



par les *Walkyries*; seuls ils pouvaient entrer dans le palais d'Odin, séjour des élus (*Wahl-Halle*) pour y chasser et y combattre tout le jour, pour y boire toute la nuit la bière et l'hydromel dans le crâne de leurs ennemis [1].

Il n'y a pas, en Germanie, de collèges de prêtres, mais les prêtres jouissent d'une certaine autorité dans les assemblées; ils ont le droit de punir; ils observent les astres et le vol des oiseaux pour prédire l'avenir; ils égorgent les prisonniers sur les autels des dieux. Comme chez les anciens Gaulois, les femmes semblent plus particulièrement douées du don d'inspiration et de prophétie; les devineresses, les *alrunes*, sont entourées d'un respect religieux.

8. **La Germanie au IVe siècle.** — Entre l'époque où écrit Tacite et la fin du IVe siècle, une révolution profonde s'opère dans le monde barbare. D'antiques nations diparaissent, des peuples nouveaux entrent dans l'histoire. La Germanie, en général sédentaire, du Ier siècle, se désorganise; elle est remplacée par une Germanie nouvelle, mobile, inquiète, produite par l'abus de ces bandes guerrières qui abandonnent la tribu pour aller combattre à l'aventure. Dès la fin du IVe siècle Rome a affaire aux débris des anciens peuples, groupés en confédérations, ou à des peuples nouveaux, venus du Nord, formant de puissantes nations commandées par des rois.

A la fin du IVe siècle, la Germanie comprend : 1° Au

1 Les éléments et les épopées de l'Odinisme se retrouvent mélangés avec des traditions antiques et chrétiennes dans les *Eddas*, recueil de traditions scandinaves, composé en Islande du XIe au XIIIe siècle. Ces récits étaient chantés par les poètes ou *scaldes*, transmis par la tradition orale, conservés en caractères *runiques*. Odin avait découvert les *runes*, ou lettres de l'alphabet, gravés sur des morceaux de bois et spécialement de hêtre (*Buchstaben*).

nord, les *Angles*, les *Frisons*, les *Saxons*; — 2° le long du Rhin, les *Francs*, divisés en *Francs Ripuaires*, aux environs de Cologne, et en *Francs Saliens*, dans l'île des Bataves et en Toxandrie (Zélande, Hollande, Brabant); — les *Alamans*, dans le bassin du Neckar, les cours supérieurs du Rhin et du Danube; — les *Burgondes*, entre le Rhin et le Neckar; — 3° sur la rive gauche du Danube : les *Vandales*[1]; les anciens *Marcomans* et les *Quades*, les *Bavarois*, les *Longobards* ou *Lombards*, les *Goths*. Ceux-ci établis sur les bords de la mer Noire, du Danube au Don, se divisent en deux grands États séparés par le Dniester : à l'est, celui des *Ostrogoths*, vainqueurs des *Gépides*; à l'ouest, celui des *Visigoths*, maîtres des *Hérules*; vers le milieu du IVe siècle ils sont devenus chrétiens, grâce à leur compatriote *Ulfilas*[2], élu évêque vers 341, mais ils ont suivi l'hérésie d'Arius.

9. **L'Invasion pacifique.** — Tels sont les peuples qui se pressent sur les frontières de l'Empire; mais déjà l'ennemi est dans la place.

Les provinces voisines de la frontière sont remplies de *déditices* (*dedititii*), c'est-à-dire de Barbares vaincus qui se sont livrés à discrétion; ils peuvent contracter avec les provinciaux des mariages valables; depuis longtemps ils fournissent à l'agriculture romaine des bras vigoureux et toujours prêts.

Les *fédérés* ou *alliés* sont attachés à Rome par une convention libre. Ils ont obtenu des terres du gouvernement impérial; ils y vivent avec leurs familles en conservant leurs chefs et leurs coutumes. Ils fournissent

1 Les Vandales sont probablement un mélange de tribus slaves et de tribus germaniques.

2 *Ulfilas*, ou Wulfila, a traduit la Bible en langue gothique. Cette traduction est un document précieux pour l'étude des langues et des littératures germaniques.



des auxiliaires aux légions. Les *Lètes*, en échange des terres qu'on leur concède, ont surtout la garde des frontières. A la fin du IVe siècle, le recrutement de l'armée s'opère presque entièrement chez les fédérés; des chefs barbares obtiennent les plus hautes dignités militaires. Cultivateur ou soldat, le Germain occupe des provinces entières ; artisan, homme de peine, il s'est introduit partout. « Les Barbares, s'écrie un contemporain, sont tout; qu'on les éloigne de tout ! Que les magistratures leur soient fermées et surtout la dignité sénatoriale... Quoi ! il n'y a pas une seule de nos familles où quelque Goth ne soit homme de service ! Dans nos villes le maçon, le porteur d'eau, le portefaix, sont des Goths [1]. »

Les empereurs, par une politique qu'ils croient habile, ont introduit dans l'Empire des tribus, des peuples barbares; d'autres Germains voudront y prendre place, obtenir eux aussi des terres et des villes. Ils y réussiront, grâce à la désorganisation du corps romain ; mais ce n'est pas en maîtres qu'ils voudront s'établir ; par eux l'Empire sera plutôt démembré que conquis. C'est ce que nous fera voir le récit des invasions du Ve siècle.

10. **Conclusion.** — Les sociétés modernes se sont formées sous la triple influence de Rome, de la Germanie, du Christianisme.

Rome a laissé au monde, avec ses principes de civilisation supérieure, l'idée d'un gouvernement fort et régulier.

[1] La *Notitia* donne pour le commencement du Ve siècle le tableau des garnisons intérieures de la Gaule, alors composées en grande partie d'étrangers. Nous trouvons des lètes teutons à Chartres, des lètes bataves et suèves à Bayeux et à Coutances; d'autres lètes suèves au Mans et en Auvergne, des lètes francs à Rennes; des lètes de différentes nations à Noyon, Reims, Senlis, Langres et dans toute la Belgique; des lètes sarmates à Poitiers, Paris, Reims, Amiens, Langres, Autun, Valence, etc. Vannes est occupé par des soldats maures; Avranches, par un corps de Dalmates, etc.

Les Germains ont apporté l'amour de l'indépendance, une organisation sociale où le pouvoir de l'État est très faible et où les liens personnels d'homme à homme sont très forts.

La société germanique et la société romaine seront profondément modifiées l'une par l'autre; le christianisme présidera à cette double transformation, et c'est sous son influence que se développera l'Europe nouvelle.

Sources. — César : *Commentaires.* — Tacite: *De moribus Germanorum.* — Ammien Marcellin : *Rerum Gestarum libri XXXI,* etc.

Lectures. — Ozanam : *Etudes germaniques,* t. I. — A. Geffroy : *Rome et les Barbares.* — Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France.* — J. Zeller : *Entretiens sur l'histoire,* t. I, etc.

CHAPITRE IV

LES INVASIONS BARBARES

SOMMAIRE :

I

LES VISIGOTHS

1. Arrivée des Huns. — Les Visigoths dans l'Empire d'Orient. — Ce furent les *Huns* qui donnèrent l'impulsion au monde barbare et le précipitèrent sur l'Empire romain. Ces cavaliers tartares, partis des frontières de la Chine, traversèrent les monts Ourals, entraînèrent dans leur marche rapide les Alains, et se heurtèrent contre la puissante nation des Goths. Les Ostrogoths vaincus firent leur soumission ; les *Visigoths*, voisins du Danube, voulurent se réfugier sur les terres de l'Empire et demandèrent asile à l'empereur Valens. L'Empereur permit aux Barbares de s'établir dans la Mésie (Bulgarie et Serbie actuelles) ; mais les Goths,

trompés, poussés à bout par les officiers impériaux, ne tardèrent pas à se soulever, marchèrent sur Constantinople, battirent et tuèrent Valens à la grande *bataille*



d'Andrinople (378). Contenus par Théodose le Grand, devenus fédérés à la solde de l'Empire, ils défendirent vaillamment le Danube contre les autres envahisseurs; mais, en 395, la mort de « l'ami des Goths » remit en question.

2. **Division de l'Empire.** — Théodose mourant avait confié la tutelle de ses fils à deux hommes d'un caractère fort différent. *Honorius*, empereur d'Occident, était dirigé par *Stilicon*, fils d'un Vandale au service de Rome, chef ambitieux, mais brave et intelligent. Beau-père d'Honorius et investi d'une autorité presque absolue, Stilicon ne sépara pas sa cause de celle de l'Empire ; il le défendit avec courage et habileté; son nom brille avec un véritable éclat au milieu de la confusion et des misères de cette époque malheureuse[1]. Le ministre d'*Arcadius*, empereur d'Orient, était le préfet du prétoire *Rufin*, habile mais cruel et insolent, soucieux avant tout des intérêts de son ambition égoïste. Il favorisa plutôt qu'il ne contint la rébellion d'Alaric.

3. **Alaric et Stilicon.** — *Alaric*, chef des Visigoths, avait servi avec éclat dans les armées romaines. Lorsqu'il vit sur le trône un empereur incapable et un ministre odieux, il pensa que le moment d'agir était venu et réclama un important commandement militaire ; rebuté, il prit les armes, et livra au pillage la Macédoine, la Thessalie, le Péloponnèse. Stilicon avait reçu de Théodose la mission de veiller sur ses deux fils ; il avait sous ses ordres une armée nombreuse et dévouée; il traversa la mer d'Ionie, refoula les Barbares, les contraignit de se réfugier sur le *mont Pholoé*, près des sources du Pénée, et les enveloppa d'une ligne de retranchements, espérant en venir bientôt à bout par la soif et la famine. Mais Alaric profita habilement d'un moment où la vigilance de son ennemi s'était relâchée, et parvint à s'échapper. Stilicon allait le poursuivre; mais Arcadius crut être fort habile en traitant avec Alaric, et il lui donna le

1 La gloire de Stilicon a été célébrée par le poète *Claudien*, qui, dans cette époque de décadence, montre parfois un talent réel.

gouvernement de l'Illyrie orientale (398). Alaric en profita pour ordonner aux arsenaux de la province de fournir à ses soldats des boucliers, des casques, des lances, des épées.

Proclamé roi des Goths, il aspirait à régner sur des pays dont il fût seul le maître, et la cour de Byzance, dans son imprévoyante jalousie, l'excitait à se jeter sur l'Empire d'Occident. En 402, il parut dans le bassin du Pô; mais cette première expédition fut malheureuse; vaincu par Stilicon à *Pollentia*[1] et à *Vérone*, il reprit ses cantonnements d'Illyrie, en attendant l'occasion de renouveler son attaque (403).

4. **La grande invasion : Radagaise (405).** — Honorius avait joué un triste rôle dans cette guerre. Il n'en reçut pas moins à Rome les honneurs du triomphe, au milieu de fêtes dans lesquelles on vit pour la dernière fois des combats de gladiateurs. Puis l'indigne successeur de Théodose alla abriter sa lâcheté derrière les marais impraticables que forme l'embouchure du Pô, derrière les remparts de l'imprenable *Ravenne*, devenue la vraie capitale de l'Occident. Il laissait à Stilicon le soin de protéger l'Empire contre la nouvelle et plus terrible invasion qui se précipitait des bords de la Baltique.

Radagaise, Goth de naissance et païen farouche, avait juré de sacrifier à ses dieux tout le sang romain. A la tête de deux cent mille barbares de toute nation, Vandales Suèves, Alains, Goths, Burgondes, il pénétra, en 405, dans l'Italie septentrionale. Stilicon ne put défendre les passages des Apennins; mais, lorsque son armée eut été renforcée, il surprit les Barbares, les força à se réfugier sur les rochers de *Fésules* [2], et les entoura de retranche-

[1] Aujourd'hui *Pollenza*, près du confluent du Tanaro et de la Stura.

[2] Auj. *Fiesola*, en Toscane.

ments comme César avait entouré les Gaulois d'Alésia; puis il laissa faire la famine, la peste et le désespoir. Radagaise essaya de fuir; il fut pris et décapité; ceux qui survécurent furent transportés à Rome et vendus, comme esclaves, à vil prix.

L'Italie était encore une fois sauvée; mais on avait été forcé de dégarnir les frontières du Rhin et du Danube; les provinces étaient ouvertes aux invasions. A la nouvelle de ce désastre, les Barbares que Radagaise avait laissés en Germanie, changèrent de route, et, dans les derniers jours de l'année 406, ils franchirent le Rhin, malgré la résistance des Francs Ripuaires. Pendant deux années la Gaule fut ravagée; elle respira quand les Suèves, les Alains, les Vandales, eurent franchi les Pyrénées.

5. **Alaric en Italie : prise de Rome (410).** — Cependant Honorius subissait avec impatience la supériorité de son général; il se laissa convaincre par ceux qui accusaient Stilicon de protéger les païens et les ariens, de traiter avec Alaric, de vouloir mettre son propre fils à la place de l'empereur détrôné; il fit tuer le défenseur de l'Empire et massacrer une partie des fédérés qui servaient sous ses ordres. Ceux qui échappèrent aux assassins se réfugièrent auprès d'Alaric et l'excitèrent à la vengeance (408).

Cette fois Alaric ne rencontra pas d'armée, et, tandis qu'Honorius se tenait blotti, tout tremblant, derrière les murs de Ravenne, 200.000 Visigoths parurent devant Rome. Un prêtre chrétien essaya de fléchir le Barbare : « Je ne puis m'arrêter, répondit Alaric, une force inconnue me pousse et me commande d'aller renverser la ville des Romains. » On voulut l'effrayer de la résistance d'un peuple immense, poussé au désespoir : « Tant mieux, dit-il, plus l'herbe est serrée, mieux la faux y mord. »

Il fallut renoncer à un orgueil qui n'était plus de saison et s'abaisser aux prières. Alaric exigeait qu'on lui livrât tout l'or et tout l'argent que renfermait Rome. « Mais que nous laisseras-tu donc ? demandèrent les députés. — La vie. » Alaric accepta cependant une grosse rançon et leva le siège. Ce qu'il voulait c'était la place laissée libre par la mort de Stilicon ; mais, trompé par Honorius, il reparut. Les esclaves ouvrirent les portes, et la ville où pendant dix siècles s'étaient entassées les dépouilles de l'univers, fut livrée pendant six jours au pillage. Au milieu des scènes de violence et de désolation, les églises seules furent respectées (août 410).

Alaric ne survécut pas longtemps à son triomphe ; il mourut dans l'Italie méridionale au moment où il s'apprêtait à passer en Sicile (411). Les Goths lui firent des funérailles dignes de lui. « De peur que des mains romaines, excitées par la cupidité ou la haine, ne violassent les restes du violateur de Rome, ils creusèrent sa fosse près de Consentia, dans le lit d'une petite rivière appelée le Busento, qu'ils rendirent ensuite à son cours naturel ; et celui qui avait traversé le monde avec la violence et le fracas d'un torrent, entendit gronder éternellement sur sa tête les eaux déchaînées de l'Apennin. Une partie du trésor royal avait été déposée près de lui dans la fosse ; afin d'assurer le secret du lieu, les Goths égorgèrent les captifs qu'ils avaient employés à la creuser. » (*Am. Thierry.*)

6. **Etablissement des Visigoths et des Burgondes.** — Le beau-frère d'Alaric, *Ataulf*, lui succéda. Il songea d'abord, dit un historien contemporain, à ruiner entièrement l'Empire romain et à élever sur ses débris un empire des Goths ; mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il était impossible de soumettre à des lois

régulières la barbarie indisciplinée de son peuple; dès lors il ambitionna la gloire d'être le défenseur et le soutien de l'Empire qu'il avait voulu détruire. Il épousa sa prisonnière, la belle *Galla Placidia*, sœur d'Honorius, et au nom de l'empereur, entreprit d'enlever la Gaule méridionale et l'Espagne aux usurpateurs qui s'y disputaient la pourpre, aux Barbares qui cherchaient à s'y établir. Il périt assassiné à Barcelone, en 415.

Mais son successeur, *Wallia*, suivit une politique semblable; il refoula les Vandales dans la Bétique, les Suèves dans les montagnes des Asturies et de la Galice où ils devaient bientôt fonder un petit royaume; puis, repassant les Pyrénées, il vint occuper la seconde Aquitaine que l'empereur lui abandonnait en récompense de ses services (418).

Les Visigoths étaient enfin fixés après quarante années de migrations continuelles qui les avaient conduits des bords du Dniester aux bords de la Garonne. Le royaume de Toulouse était fondé; il ne devait pas tarder à s'étendre : en Gaule, jusqu'à la Loire, et, au sud des Pyrénées, sur la péninsule ibérique tout entière. — Dès l'année 413, le *royaume des Burgondes* s'était formé, du consentement d'Honorius, sur les deux revers du Jura (Suisse et Franche-Comté).

Ainsi, dans les vingt premières années du Ve siècle, trois Etats barbares ont pris naissance dans l'Empire d'Occident; leurs destinées ne seront pas longues :

Le royaume des Suèves doit disparaître en 585;

Celui des Burgondes, en 534;

Celui des Visigoths, en 507 au nord des Pyrénées; en 711 dans l'Espagne.

II

LES VANDALES ; LES HUNS

7. **Les Vandales en Afrique : Genséric.** — Honorius, mort sans enfants (423), eut pour successeur son neveu, *Valentinien III*, âgé de six ans, sous la tutelle de sa mère *Placidia* [1]. Deux ambitieux se disputèrent le pouvoir : le *comte Boniface*, gouverneur de l'Afrique, et *Aétius*, d'origine barbare, homme de guerre remarquable. L'impératrice écouta les délations perfides d'Aétius, qui voulait perdre son rival ; au lieu de chercher à se justifier, celui-ci se souleva et battit trois armées envoyées contre lui. Les Vandales profitèrent de cette guerre civile pour passer en Afrique. On a prétendu qu'ils y furent appelés par Boniface lui-même ; mais on ne peut affirmer cette trahison.

Le roi des Vandales, *Genséric*, était le plus rusé et le plus féroce des Barbares. Il était petit et boiteux, mais « il subjuguait tout par un génie profond, une âme ardente, une insatiable ambition, un art diabolique à séduire les hommes et à semer la discorde et la haine ». Arien fanatique, il devait cruellement frapper le clergé orthodoxe. A la tête de soixante mille hommes, il passa le détroit de Gadès, peut-être sur les vaisseaux de Boniface. Il fut soutenu par les tribus à moitié sauvages de l'Atlas et par les sectes religieuses persécutées. L'Afrique, si peuplée et si florissante sous les empereurs, devint un désert. « Lorsque, dit un historien du siècle suivant, les Vandales s'approchaient d'une place fortifiée que leurs

[1] *Placidia,* veuve d'Ataulf, avait épousé en secondes noces un général romain, le brave *Constance ;* de ce mariage était né Valentinien.

troupes indisciplinées ne pouvaient réduire, ils rassemblaient un grand nombre de prisonniers, les passaient au fil de l'épée, et les laissaient sans sépulture, afin que l'infection des cadavres forçât la garnison d'abandonner la place. » Ils incendiaient les villes, coupaient les arbres, arrachaient les vignes. Le mot *vandalisme* est devenu synonyme de destruction aveugle et stupide. Boniface se repentit trop tard et s'efforça, mais inutilement, de sauver sa province. L'illustre *saint Augustin*, assiégé dans Hippone [1], succomba avant d'avoir vu les Barbares maîtres de la ville (430). Carthage « la Rome africaine », ouvrit ses portes en 439. Genséric en fit la capitale de son empire ; puis, tournant son ambition vers la mer, il équipa une flotte, occupa les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne et fit trembler l'Italie.

8. **Invasion des Huns : Attila (451).** — Tandis que les Germains s'établissaient peu à peu dans l'Empire d'Occident, les Huns poursuivaient leur marche vers l'ouest. Ils restèrent pendant un demi-siècle sur les bords du Danube, et, comme beaucoup de peuples germains, ils furent à la solde des Romains ; des troupes de leur nation servirent sous Stilicon et sous Aétius. *Attila* lui-même, dans sa jeunesse, passa plusieurs années comme otage à Byzance ; il eut des maîtres grecs et romains ; plus tard, il servit dans les armées impériales. Par la force et par la ruse, il réussit à grouper sous sa domination toutes les tribus hunniques ; son autorité s'étendit sur la plupart des peuples germains.

Attila, comme les autres chefs de l'invasion, n'était qu'à demi barbare ; mais il se plaisait, ou par férocité naturelle ou par politique, à entourer son nom d'une sorte de terreur superstitieuse ; il se faisait appeler le *fléau de*

[1] Ruines près de Bône (Algérie, prov. de Constantine).

Dieu et se vantait que « là où son cheval avait passé, l'herbe ne repoussait pas ». « Il se drapait dans sa barbarie avec une sorte de coquetterie sauvage ; tandis que ses chefs de bande, vêtus d'étoffes précieuses, étalaient dans son palais de bois les dépouilles de l'Orient, il gardait son costume de cavalier tartare, et mangeait de la viande à demi crue et du lait de jument aigri dans de la vaisselle de bois. »

Théodose II, le faible successeur d'Arcadius, accorda au chef des Huns le titre de maître des milices; en réalité, sous le nom de solde militaire, il lui paya tribut. *Marcien*, empereur en 450, montra plus de courage, refusa de payer la solde consentie par son prédécesseur, et répondit fièrement aux députés des Huns : « J'ai de l'or pour mes amis; du fer pour mes ennemis. » En même temps il prenait d'habiles mesures de défense. Attila n'osa pas l'attaquer; il se jeta sur l'Occident sans défense. En 451, franchissant le Rhin, il lança sur la Gaule ses innombrables cavaliers que suivaient dans des chariots les femmes et les enfants. Les désastres de 407 se renouvelèrent; vingt villes furent détruites. Troyes fut sauvée de la destruction par son évêque, *saint Loup*. A Paris, *sainte Geneviève* [1] décida ses concitoyens qui voulaient s'enfuir à s'armer et à fermer leurs portes aux Barbares; Orléans fut héroïquement défendu par son évêque *Anianus* (saint Aignan). Grâce à cette résistance,

[1] SAINTE GENEVIÈVE : On sait peu de chose sur la patronne de Paris. Née vers 420, à Nanterre, de parents aisés, elle entra de bonne heure dans la vie religieuse. Elle décida les Parisiens qui voulaient s'enfuir devant Attila à rester dans leur ville ; plus tard, elle sauva de la famine Paris assiégé par les Francs, en faisant venir de Troyes plusieurs bateaux chargés de blé qu'elle distribua généreusement. Les chefs francs lui témoignèrent toujours un grand respect; plus d'une fois elle obtint de Childéric, de Clovis, la liberté des prisonniers ou la grâce des coupables. Elle mourut un peu avant Clovis et fut ensevelie dans la basilique des Saints-Apôtres que Clotilde fit orner richement en l'honneur de la *Sainte*.



Aétius put rassembler ses légions et rallier autour de lui les peuples, déjà établis en Gaule, qui ne voulaient point partager avec les nouveaux envahisseurs. Les Alains, les Burgondes, les Visigoths, les Francs envoyèrent des secours. Attila recula jusque dans les plaines de la Champagne, où il pouvait librement déployer son immense cavalerie. La bataille se livra, près de Troyes, dans les *Champs catalauniques* [1]. La mêlée fut atroce. « Si l'on en croit les vieillards, dit l'historien Jordanis, un petit ruisseau qui arrosait la plaine, se grossit du sang qui coulait des blessures, et devint un torrent roulant des flots de sang. » — Les Huns eurent le dessous. Cent soixante mille morts couvraient le champ de carnage. Toute la nuit, le camp d'Attila retentit du bruit des trompettes et des hurlements furieux des hommes. Les alliés craignaient une surprise; ils se tinrent sous les armes, en célébrant les funérailles du roi des Visigoths, *Théodoric,* foulé aux pieds des chevaux. Attila ne sortit pas de son camp. Il fit dresser en guise de bûcher un énorme monceau de selles, tout prêt à y mettre le feu et à s'y précipiter ensuite, si l'ennemi forçait l'enceinte. Mais l'armée victorieuse avait éprouvé des pertes trop considérables pour songer à une nouvelle attaque; Attila put partir, dans un appareil encore formidable, en emportant son butin (451).

L'année suivante, il entra en Italie, s'empara d'*Aquilée,* dont les habitants allèrent fonder *Venise* dans les lagunes de l'Adriatique, et ravagea toute la plaine du Pô. Le souvenir d'Alaric et la crainte d'un sort semblable l'arrêtaient sur le chemin de Rome, quand le pape *saint Léon* vint le trouver à Milan. La vue de ce prêtre sans

[1] L'expression *Champs catalauniques* peut convenir à toute la Champagne. La bataille eut lieu probablement sur la route de Sens, à 5 milles de Troyes, au lieu dit *Mauriacus campus.*

armes, la pensée qu'il était le représentant d'une divinité redoutable, adoucirent le barbare. Attila accepta une rançon et repassa les Alpes. Il ne tarda pas à mourir au milieu d'une orgie (453). Ses funérailles furent célébrées avec une pompe sauvage. « Les Huns se coupèrent les cheveux et sillonnèrent de profondes blessures leurs visages hideux, car un tel guerrier ne devait pas être pleuré avec des lamentations de femmes, mais avec le sang des hommes. Au milieu des plaines, entre des tentes de soie, on plaça le corps d'Attila, spectacle d'une imposante solennité. Les cavaliers les plus habiles exécutèrent alentour des courses semblables à celles du Cirque. En même temps ils célébraient les exploits du roi des Huns par des chants funèbres. » Les funérailles se terminèrent par un grand festin. Le corps d'Attila, comme celui d'Alaric, fut enterré de nuit et avec mystère. Du fer, de l'argent, de l'or, des dépouilles conquises sur les nations vaincues, des pierres précieuses furent enfouis dans la tombe; et, pour que le lieu restât ignoré, les ouvriers qui avaient exécuté ces travaux furent égorgés.

La mort d'Attila ruina l'empire des Huns; les tribus soumises se révoltèrent; les compétiteurs au trône engagèrent de furieuses luttes civiles; les hordes tartares reprirent la route de l'Asie.

9. **Prise de Rome par Genséric (455); fin de l'Empire d'Occident (476).** — Rome, qui avait échappé à Attila, n'échappa pas à Genséric. — Valentinien III, jaloux d'Aétius, avait tué de sa propre main le vainqueur d'Attila; lui-même périt à son tour frappé en plein jour par les soldats de son escorte; la pourpre fut donnée au sénateur *Maxime*, peut-être complice du meurtre. Genséric pensa que le moment était venu. En

455, une flotte, partie de Carthage, vint aborder au port d'Ostie. Le vénérable Léon s'avança au-devant des Barbares; mais, moins heureux qu'à Milan, il obtint seulement de vagues promesses qui ne furent point tenues. Le pillage de Rome dura quatorze jours et quatorze nuits (juin 455). Genséric fit transporter sur ses vaisseaux tout ce qui resta des richesses publiques et privées, puis il regagna l'Afrique. Les dernières années du Vandale furent signalées par de nouvelles dévastations sur les côtes d'Italie et de Grèce. On raconte que son pilote lui demandant un jour vers quelles contrées il devait se diriger: « Suis les vents, répondit le Barbare, ils te conduiront vers les peuples que Dieu veut châtier. » Il mourut en 477.

Après le grand désastre de 455, l'Empire d'Occident ne vécut plus; il acheva de mourir. Le véritable maître fut d'abord le Suève *Ricimer* qui se plut à faire et à défaire des empereurs; ce fut ensuite le Pannonien *Oreste,* ancien secrétaire d'Attila. En 473, Oreste fit proclamer empereur son fils *Romulus Augustule*; mais, en 476, *Odoacre*, chef des bandes germaniques à la solde de l'Empire, dépouilla du pouvoir l'enfant qui, « par une singulière dérision de la fortune, portait les noms du fondateur de Rome et du fondateur de l'Empire ». Le Barbare ne voulut gouverner l'Italie que comme délégué de l'Empire d'Orient. Le Sénat renvoya à l'empereur Zénon les insignes de la dignité impériale, « la majesté d'un seul monarque suffisant à protéger en même temps l'Occident et l'Orient »; quant à Odoacre, « la République pouvait avoir confiance dans ses vertus civiles et militaires »; et l'Empereur était humblement requis de lui donner « le titre de patrice et le gouvernement du diocèse d'Italie ». En réalité un nouveau royaume barbare venait d'être fondé.

L'Empire d'Occident, si puissant encore à la fin du IVe siècle, avait disparu sans bruit, « semblable au fleuve du Rhin qui, après un cours impétueux, va se perdre dans les sables de la mer ».

III

LES OSTROGOTHS : THÉODORIC

10. **Odoacre, roi d'Italie (476-493), vaincu par Théodoric et les Ostrogoths.** — Odoacre, roi et patrice, gouverna l'Italie avec modération et fit preuve de talents réels; mais il était arien et l'empereur de Constantinople ne voulait pas, malgré la lettre du Sénat, le reconnaître comme chef légitime de l'Italie. Les vaincus ne cessèrent de voir en lui un tyran; ils apprirent avec joie l'approche d'une armée qui venait au nom de l'Empereur d'Orient pour combattre l'usurpateur. C'était cependant une armée de Barbares. Théodoric et ses Ostrogoths ne firent que remplacer Odoacre et ses bandes indisciplinées, avec plus de régularité et d'éclat, mais sans rien fonder encore.

Après la mort d'Attila, les *Ostrogoths* s'étaient mis au service des empereurs, qui les établirent en Pannonie. Leur roi *Théodoric*, né en 455, fut élevé à Constantinople, où il avait été envoyé comme otage, et c'est là qu'il prit le goût des arts, de la politique et de la civilisation romaine; plus tard, devenu patrice, consul, maître de la milice, il rendit de grands services à l'empereur *Zénon* contre les ennemis du dehors et les rebelles de l'intérieur. Mais les Ostrogoths voulaient quitter les terres ingrates qu'ils occupaient sur le bas Danube.

Théodoric se mit à leur tête et s'avança jusque vers Constantinople, pillant, ravageant tout sur son passage; puis il suggéra à l'empereur l'idée d'une grande expédition contre Odoacre : « L'Italie et Rome, lui dit-il, votre héritage, sont la proie du Barbare Odoacre. Permettez-moi d'aller l'expulser. Ou nous échouerons dans l'entreprise, et vous serez délivré de notre fardeau; ou bien nous réussirons et vous me laisserez gouverner cette partie de l'Empire que j'aurai recouvrée. » Zénon accepta avec empressement.

L'armée des Ostrogoths se mit en marche dans l'automne de 488. La guerre fut difficile; mais Théodoric l'emporta sur les bords du Sontius (Isonzo), à Vérone, à Pavie, et, en 490, il vint assiéger Odoacre réfugié dans *Ravenne*. Le blocus dura trois ans; il se termina par un traité : les deux chefs partageraient avec leurs soldats le gouvernement de l'Italie. Un tel accord ne pouvait durer longtemps. Théodoric se débarrassa de son collègue par un crime odieux. Dans un grand festin de réconciliation, les chef goths se précipitèrent sur les officiers d'Odoacre et les massacrèrent; Théodoric égorgea lui-même son rival. Au même instant, dans Ravenne et dans les autres grandes villes, les Hérules et les Ruges étaient tués par milliers, hommes, femmes et enfants. Les Ostrogoths restaient seuls maîtres de la Péninsule (493).

11. **Théodoric : l'Empire d'Orient et les rois barbares.** — Théodoric se fit proclamer roi des Goths et des Romains; plus tard, il prit le titre de *roi d'Italie*. Malgré ses protestations de respect et de soumission, il fut en réalité indépendant des empereurs, comme les rois francs et burgondes, malgré leurs titres de patrice, malgré les formules de la vanité impériale. Il n'hésita

pas à soutenir son vassal Mundo, chefs des Huns de la Save, contre les généraux byzantins, qui furent battus, et il arma des vaisseaux pour repousser la flotte grecque qui menaçait les côtes d'Italie.

Mais dans ses rapports avec les Barbares il semblait revendiquer sur eux la suprématie des empereurs, comme si lui-même était un successeur des Césars. Des alliances de famille cimentèrent entre lui et les autres chefs barbares l'alliance des intérêts. C'est ainsi qu'il épousa une sœur de Clovis, donna deux de ses filles en mariage à Sigismond de Bourgogne et à Alaric II, roi des Visigoths, sa sœur à Thrasimond, roi des Vandales, sa nièce à Hermanfried, roi des Thuringiens. Il étendit sa domination, au delà de l'Italie, sur la Sicile, cédée par les Vandales, sur la Rhétie, le Norique, la Pannonie, la Dalmatie, sur une partie de la Narbonnaise, sur le pays au sud de la Durance; il plaça sous sa protection les débris des Alamans, vaincus par Clovis; prit contre les Francs la défense d'Amalaric, le fils d'Alaric II, tué à Vouillé, et, comme tuteur du jeune prince, il étendit son autorité sur les deux branches réunies de la nation des Goths ; comme le dit Jordanis, « dans la partie occidentale de l'Empire il n'y avait aucun peuple qui ne lui rendît hommage ».

12. **Gouvernement de Théodoric.** — En Italie, Théodoric gouverna avec sagesse et intelligence, et on a pu l'appeler un Charlemagne prématuré. Comme Odoacre l'avait fait, il distribua à ses soldats le tiers des terres; ce partage, fait par des fonctionnaires romains, permit de rendre à la petite culture d'immenses domaines improductifs ; l'agriculture redevint florissante; on put exporter des vins et des blés.

Théodoric conserva l'administration romaine, telle

qu'elle était sous les empereurs ; il y eut toujours un Sénat, des consuls, des préfets du prétoire ; la cour de Ravenne offrait l'image de celle de Constantinople. Il sut choisir des ministres intelligents, même parmi les Italiens, comme *Libérius* et *Cassiodore* [1] ; *Symmaque* et son gendre *Boèce* [2], les plus illustres des Romains, furent comblés d'honneurs. Il protégea les lettres et les arts, consacra des sommes considérables à l'entretien et à la réparation des monuments, fit construire des aqueducs, des thermes, des portiques, et son palais de Vérone est le plus ancien monument de l'architecture des Goths.

Théodoric cependant n'a rien fondé. C'est qu'il a régné, avec l'appui d'une armée de Barbares, sans vouloir véritablement unir deux peuples destinés à vivre séparés, les Goths, rudes soldats, hôtes turbulents, les Romains, souvent maltraités, humiliés par ceux qu'ils appelaient de grossiers Barbares : « Aux Romains, disait Théodoric, les occupations de la paix ; aux Goths, celles de la guerre. » Les Goths devaient tenir leurs enfants éloignés des écoles romaines ; les Romains étaient jugés par leurs lois, leurs magistrats ; les Goths par leurs comtes, suivant leurs coutumes nationales. Les Barbares, campés dans le pays, supportaient difficilement le joug des lois ; il y avait beaucoup de violences contre les personnes, beaucoup

1 *Cassiodore* a été pendant près d'un demi-siècle le principal ministre. Les XII livres de *Lettres* où il a réuni tous les actes de son administration sont une mine précieuse de renseignements. Son *Histoire des Goths* n'est parvenue jusqu'à nous que par l'abrégé de Jordanis. Retiré dans un monastère, après la chute de l'empire des Goths, il composa ses *Institutions des lettres divines et humaines* où il enseignait la théologie chrétienne et les sept arts libéraux ; cet ouvrage devait être la base des études pendant les premiers siècles du moyen âge.

2 Les ouvrages de Boèce (*Boethius*) ont transmis au moyen âge la science des Grecs. Il a traduit ou commenté les écrits d'Aristote sur la logique, de Nicomaque sur l'arithmétique, d'Euclide sur la géométrie, de Ptolémée sur l'astronomie, etc. Son livre *de la Consolation de la Philosophie* a été populaire pendant dix siècles.



de spoliations de propriétés, beaucoup de fraudes et d'injustices dans les procès. Enfin la religion séparait les deux peuples ; l'arianisme des Ostrogoths devait être l'une des causes principales de leur ruine rapide.

13. **Dernières années et mort de Théodoric (526).** — Théodoric était arien, mais il s'était montré tolérant, protégeant les juifs et les catholiques, en bonne intelligence avec les papes. Vers la fin de son règne une vive ferveur religieuse s'empara dans tout l'Occident de la société catholique et les ariens furent menacés par ces catholiques plus ardents que prudents. Un édit de l'empereur Justin contre les ariens de ses Etats surexcita les passions religieuses des Italiens. Théodoric réclama la tolérance pour ses coreligionnaires; il ne put rien obtenir. Il crut que l'Italie allait se soulever; il fit jeter en prison le pape Jean ; il accusa plusieurs sénateurs d'être en correspondance avec l'empereur et fit arrêter l'illustre Boèce, qui avait osé les défendre. Le Sénat tremblant le condamna à mourir. Enfermé dans une tour, à Pavie, Boèce composa son beau livre *de la Consolation de la Philosophie ;* peu de temps après, il fut livré au cruel supplice de la roue ; Symmaque, qui l'avait plaint, subit le même sort (525). Théodoric, tourmenté par les remords et craignant pour la durée de son œuvre, ne survécut pas longtemps à ses victimes ; il mourut en 526. Il fut enseveli à Ravenne sous un mausolée dont le dôme énorme et massif est fait d'une seule pierre d'Istrie.

En jugeant Théodoric, on peut répéter cette parole du Grec Procope : « Qu'on l'appelle tyran et usurpateur, en réalité ce fut un roi. Il ne fut inférieur à aucun de ceux qui se sont jamais distingués sur un trône. » — Les noms des deux grands chefs, Attila et Théodoric, ont longtemps vécu dans le souvenir des peuples ; tous deux

figurent dans les vieilles épopées germaniques, comme les *Nibelungen*. Dans ce poème, Attila, transfiguré, est devenu le bon roi Etzel, protecteur des nations et bienfaiteur de l'univers ; quant au roi des Ostrogoths, c'est le grand « Théodoric de Vérone » (*Dietrich von Bern*), héros par les armes, et, en même temps, héros par la prudence et la sagesse.

Le royaume des Ostrogoths ne doit pas longtemps survivre à son fondateur. *Amalasonte*, fille et héritière de Théodoric, ne peut, malgré un génie supérieur, triompher de l'indiscipline des Goths, de l'hostilité des Italiens catholiques. L'empereur Justinien profitera de ces dissensions pour détruire l'empire des Goths et faire rentrer l'Italie sous la domination de Constantinople.

SOURCES. — Eusèbe de Césarée : *Historia ecclesiastica*, et ses continuateurs. — Paul Orose : *Historiarum Libri VII adversus paganos*. — Ammien Marcellin, ouvr. cité. — Jordanis (Jornandès) : *De Getarum origine et rebus Gestis*. — Le poète Claudien : *De bello getico ; de Consulatu Stilichonis*, etc. — Sidoine Apollinaire. — Cassiodore. — Ennodius : *Panégyrique de Théodoric*, etc.

LECTURES. — Fustel de Coulanges, ouvr. cité, livre III. — Am. Thierry : *Récits de l'histoire romaine au Ve siècle*. — Le même : *Attila et ses successeurs*, etc. — J. de Crozals, *Lectures historiques*, Moyen Age, ch. II.

EMPEREURS ROMAINS D'OCCIDENT :

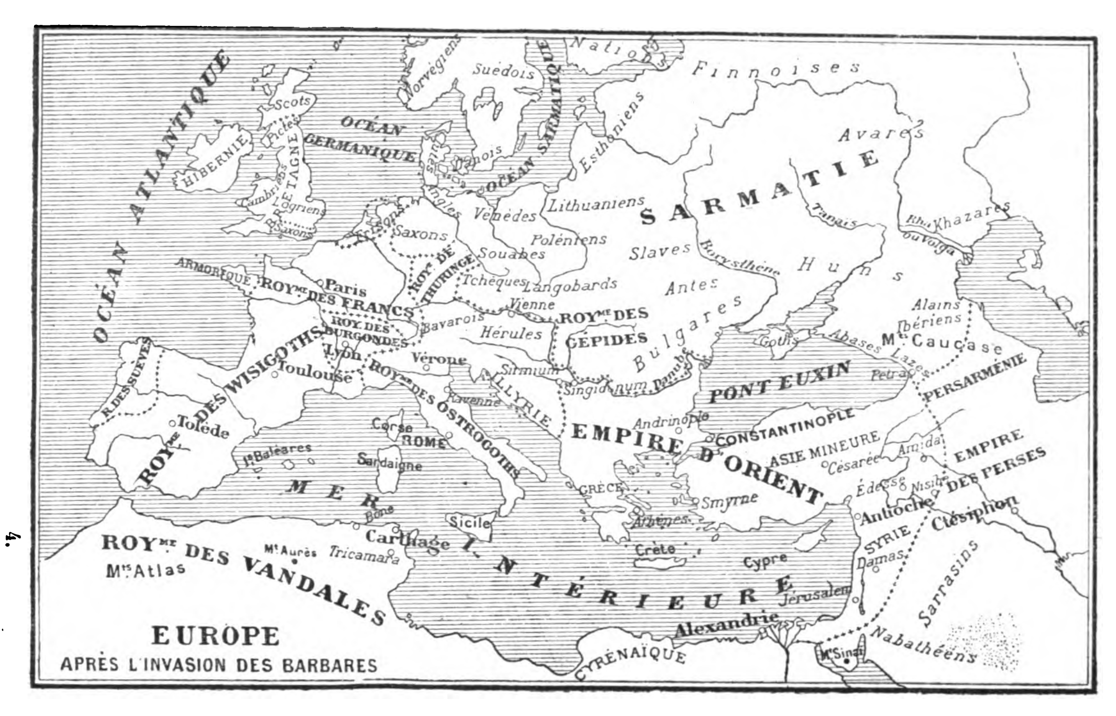
HONORIUS	395-423	PROCOPIUS ANTHEMIUS	467-472
VALENTINIEN III	423-455	ANICIUS OLYBRIUS	472
MAXIME	455-457	GLYCÉRIUS	472-473
MAJORIEN	457-461	JULIUS NEPOS	473-475
VIBIUS SEVERUS	461-465	ROMULUS AUGUSTULE	475-476

EMPEREURS ROMAINS D'ORIENT :

ARCADIUS	395-408	LÉON Ier LE THRACE	457-473
THÉODOSE II	408-450	LÉON II	473-474
MARCIEN	450-457	LÉON L'ISAURIEN	474-491

VISIGOTHS :

ALARIC Ier	400-411	THORISMOND	451-453
ATAULF	411-415	THÉODORIC II	453-465
WALLIA	415-419	EURIC	465-484
THÉODORIC Ier, *roi des Visigoths d'Espagne*	419-451	ALARIC II	484-507


OCÉAN ATLANTIQUE
HIBERNIE
BRETAGNE
Scots
Pictes
Cambriens
Logriens
Saxons
OCÉAN GERMANIQUE
Norvégiens
Suédois
Danois
Jutes
Angles
OCÉAN SARMATIQUE
Nations Finnoises
Esthoniens
Lithuaniens
Venedes
Poléniens
Saxons
Frisons
Souabes
SARMATIE
Avares
Tanaïs
Khazares
Rha ou Volga
Slaves
Borysthène
Huns
Antes
Bulgares
Tchèques
Langobards
Vienne
Hérules
Bavarois
ROYME DES GÉPIDES
ROYME DE THURINGE
ARMORIQUE
Paris
ROYME DES FRANCS
ROY. DES BURGONDES
Lyon
Toulouse
ROY. DES WISIGOTHS
R. DES SUEVES
Tolède
Vérone
Ravenne
ROYME DES OSTROGOTHS
Corse
ROME
Sardaigne
Iles Baléares
MER INTÉRIEURE
Bone
Sicile
Carthage
Tricamara
ROYME DES VANDALES
Mt Aurès
Mts Atlas
Sirmium
Singidunum
Danube
ILLYRIE
Andrinople
EMPIRE D'ORIENT
GRÈCE
Athènes
Crète
Smyrne
Cypre
PONT EUXIN
Goths
Abases
Lazes
Petra
Alains
Ibériens
Mt Caucase
PERSARMÉNIE
CONSTANTINOPLE
ASIE MINEURE
Césarée
Amida
Édesse
Nisibe
EMPIRE DES PERSES
Antioche
Ctésiphon
SYRIE
Damas
Jérusalem
Sarrasins
Alexandrie
Mt Sinaï
Nabathéens
CYRÉNAÏQUE
EUROPE
APRÈS L'INVASION DES BARBARES

	EMPIRE D'ORIENT	ITALIE
III° Siècle	Etablissement des Goths en Dacie, 271.	
IV° Siècle	Grand emp^ire goth d'Hermanrich sur la frontièr^e de l'empire (entre Danube, Theiss, Baltique, Don, mer Noire).	
	— Poussée générale des Huns sur le monde barbare germanique.	
	378. Victoire des Visigoths à Andrinople, sur Valens.	
	395. Alaric en Grèce.	
V° Siècle		402. Alaric en Italie.
		405. Invasion de Radagaise.
		410. Prise de Rome par Alaric.
		411. Mort d'Alaric.
	450. Attila menace l'Empire d'Orient.	452. Attila en Italie.
		455. Sac de Rome par Genséric.
		476. Fin de l'Empire d'Occident.
		488. Théodoric en Italie.
		493. Mort d'Odoacre.

DANS L'EMPIRE[1]

EMPIRE D'OCCIDENT

GAULE	ESPAGNE	AFRIQUE
407. Les Burgondes s'établissent dans la vallée de la Saône, sous Gondicaire.		
	409. Les Vandales envahissent l'Espagne.	
	410. Les Vandales s'établissent dans la Bétique (Andalousie).	
412. Ataulf s'établit en Aquitaine.		
413. Les Burgondes reçoivent d'Honorius la Grande Séquanaise. (*Burgundia*, Bourgogne).		
		427. Les Vandales sont appelés en Afrique.
		429-39. Conquête de l'Afrique par les Vandales.
451. Attila en Gaule. Bataille des Champs catalauniques.		

1 Ce tableau ne comprend que les événements racontés au chapitre IV.

CHAPITRE V

LES FRANCS. — CLOVIS

SOMMAIRE :

I

LES FRANCS

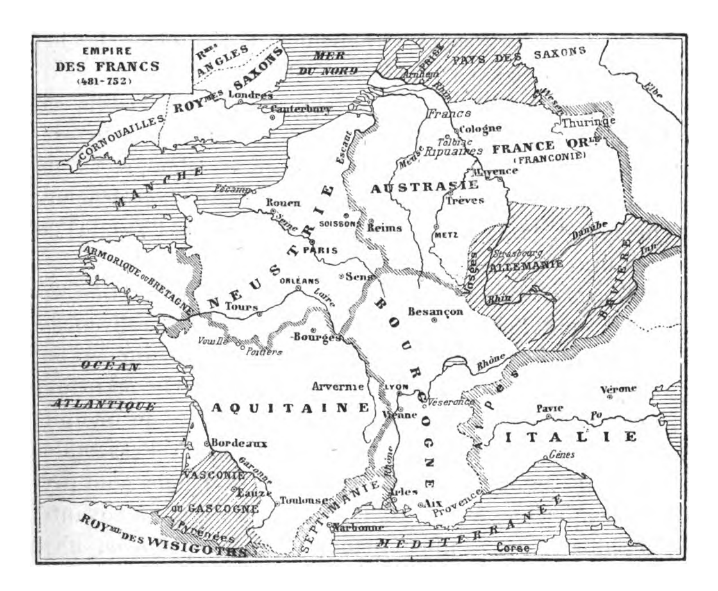
1. **Les Francs.** — Parmi les peuples barbares établis dans l'Empire, le moins puissant semblait être celui des Francs; ce sont cependant les Francs qui ont fondé l'État le plus durable.

Au III[e] siècle, plusieurs petits peuples, en réalité indépendants les uns des autres, *Cattes*, *Chérusques*, *Bructères*,, *Chamaves*, *Sicambres*, etc., forment, au nord-ouest de la Germanie, la confédération des *Francs*, c'est-à-dire des « braves ».

Comme les autres Barbares voisins des frontières de l'Empire, les Francs servent souvent comme fédérés, mais souvent aussi ravagent le territoire romain. C'est ainsi que nous en trouvons tenant garnison, au service

de l'Empire, sur les bords du Rhin, dans la Gaule occidentale, en Espagne, jusqu'en Maurétanie.

Mais, en même temps, des bandes franques se signalent par leurs audacieuses incursions ; les unes traversent la Gaule, l'Espagne et vont se perdre en Afrique ; les autres, transportées par Probus sur les bords du



Pont-Euxin, s'emparent de quelques navires, franchissent le Bosphore et l'Hellespont, pillent les côtes de la Grèce, prennent Syracuse, passent le détroit de Gadès et, par l'Atlantique, rentrent dans leur patrie, aux bouches de la Meuse et de l'Escaut « ayant pu mesurer et l'étendue et la faiblesse de l'Empire ». Julien lutte contre les Francs et les bat à plusieurs reprises, mais il en enrôle un grand nombre dans son armée et leur permet de s'établir dans la Toxandrie, entre la Meuse et l'Escaut.

En 406, lors de la « grande invasion », les Francs fédérés défendent vaillamment, mais en vain, la frontière du Rhin; vaincus, beaucoup d'entre eux se joignent aux envahisseurs. Bientôt la retraite des garnisons romaines permet aux Francs restés en Germanie de pénétrer à leur tour dans l'Empire. C'est alors que s'accomplit la conquête de la Gaule septentrionale par une portion de la ligue des Francs, à l'époque où l'on place le chef des Francs Saliens, *Clodion*, (428-448).

Vers le milieu du Ve siècle, les Francs établis en Gaule [1] sont partagés en deux groupes principaux : 1° les *Francs Ripuaires*, établis sur les deux rives du Rhin; 2° les *Francs Saliens*, ainsi nommés de leur demeure primitive, la Sala, affluent de l'Elbe, ou de l'Yssel, l'un des bras du Rhin inférieur

C'est en étudiant la loi des Francs Saliens, la *loi salique*, que l'on peut se représenter l'état des Francs à cette époque. Les vieilles institutions germaniques ont disparu ou sont singulièrement altérées. On ne trouve plus ni noblesse, ni assemblée générale du peuple. Les hommes libres ont le droit d'assister à l'assemblée générale du district (*mall*), mais les décisions sont préparées par une élite, par les *Rachimbourgs*. La royauté, héréditaire dans l'illustre famille des *Mérovingiens*, n'est pas encore très puissante; le roi n'est obéi de ses soldats qu'à la condition de faire leur volonté; son autorité cependant est plus grande qu'en Germanie; il est représenté dans les districts par le comte (*grafio, graf*), qu'il choisit à sa guise, même parmi les affranchis, même parmi les esclaves; il est le seul juge de certaines causes criminelles jadis réservées aux assemblées. Les Francs sont encore païens; mais chez eux le culte d'Odin est

[1] Les Francs restés en Allemagne sont les ancêtres des Franconiens (*Franci*) et des Hessois (*Catti*).

singulièrement affaibli ; il ne sera pas difficile de les amener au christianisme.

2. **Premiers chefs des Francs.** — *Clodion*, le premier roi mérovingien nommé par Grégoire de Tours, partant de l'île des Bataves [1], traversa la forêt Charbonnière (Ardennes) et s'empara du pays jusqu'à la Somme. Repoussé par Aétius (447), il réussit cependant à se maintenir dans la Gaule Belgique et Tournai fut sa capitale.

Après lui, *Mérovée* se rapprocha des Romains ; des Francs prirent part, en 451, à la grande bataille des Champs catalauniques qui sauva la Gaule ; mais il y avait également des Francs dans l'armée d'Attila. Le fils de Mérovée, *Childéric*, irrita ses guerriers et fut forcé d'aller chercher un asile dans le pays des Thuringiens ; les Francs se mirent alors à la solde d'un comte romain, *Ægidius Syagrius*, jusqu'au jour où Childéric, à la suite d'aventures romanesques racontées avec plaisir par nos vieux historiens, fut rappelé par les siens. Suivant les légendes, Basine, femme du roi de Thuringe, quitta son mari et vint rejoindre Childéric « parce qu'il était le plus brave » ; Childéric l'épousa et de ce mariage naquit Clovis, celui qui devait fonder l'empire des Francs.

3. **La Gaule en 481.** — A la mort de Childéric, en 481, l'Empire romain d'Occident n'existe plus ; l'Hérule Odoacre a renvoyé à Constantinople les ornements impériaux ; mais les empereurs d'Orient se prétendent toujours les maîtres des provinces qui ont subi la domination romaine et ils décorent de vains titres les chefs barbares, véritables possesseurs du pays. Quatre armées sont alors campées dans notre pays et s'en disputent la

[1] ILE DES BATAVES, pays compris entre le Rhin, le Wahal et la Meuse.

possession : trois armées barbares, celles des Burgondes, des Visigoths, des Francs ; une armée romaine, celle de Syagrius.

1° *Les Burgondes.* — Les Burgondes, établis depuis 413 dans le bassin du Rhône, sont divisés, affaiblis par la guerre civile ; *Gondebaud*, établi à Lyon, n'attend qu'une occasion favorable pour se débarrasser de son frère, Godegisel, établi à Genève. Les Burgondes, peut-être d'humeur plus douce que les autres barbares, se sont entendus avec les sénateurs pour le partage des terres ; ils s'efforcent de se rapprocher des populations gallo-romaines ; bientôt Gondebaud publiera un recueil de lois (*loi Gombette*, *lex Gondobalda*) accordant aux Romains égalité complète avec les Burgondes. Mais les Burgondes sont ariens, et, malgré leur modération, ils ne peuvent compter sur la fidélité des populations orthodoxes.

2° *Les Visigoths.* — Le roi des Visigoths, *Euric* (466-484), paraît être le plus puissant des chefs barbares. Il règne des bords de la Loire au détroit de Gadès ; la cour de Bordeaux ou de Toulouse cherche à rappeler la cour de Constantinople ; on y voit mêlés les chefs germains et les sénateurs gallo-romains ; on y trouve des jurisconsultes, des chambellans, des poètes. L'un de ces derniers, Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont, nous montre les envoyés des peuples se pressant autour d'Euric : « Toi-même, ô Romain, tu viens prier pour ta vie. Quand le nord menace de quelque trouble, tu sollicites le bras d'Euric contre les hordes de la Scythie. Tu demandes que la Garonne, maintenant belliqueuse, protège le Tibre affaibli. » Le gouvernement des rois visigoths a été généralement doux et habile et, pour gagner les Romains, le successeur d'Euric, *Alaric II*, fera rédiger, en 506, un abrégé (*breviarium*) du Code théodosien.

Mais la puissance des Visigoths a plus d'éclat que de force. Les Goths ont-ils perdu leur énergie guerrière, comme le répètent les chroniqueurs favorables à Clovis? Ne se sont-ils pas plutôt affaiblis en se dispersant dans les vastes domaines enlevés aux Gallo-Romains? en combattant en Espagne les Vandales et les Suèves? Sont-ils assez nombreux pour maintenir sous leur domination tous les pays qui forment leur vaste royaume? D'ailleurs ils sont ariens, comme les Burgondes, et détestés par les populations catholiques qui voient dans les évêques leurs seuls chefs véritables.

3° *Les Francs.* — Au nord, les Francs se préparent à poursuivre leurs conquêtes. Les Saliens ont alors plusieurs rois ou chefs de bandes, de la famille mérovingienne, à *Tournai*, *Cambrai*, *Thérouanne*, et même au *Mans.* Les Francs Ripuaires ont pour capitale *Cologne*, en face de la confédération des Alamans, qui s'étend du Main jusqu'à Bâle.

4° *Les Romains.* — Entre les Visigoths et les Francs, le fils du comte Ægidius, Syagrius, prenant le titre de *roi des Romains* après la chute de l'Empire, essaye de se maintenir à la tête de troupes composées des débris des légions, de soldats barbares et des milices des villes; mais les populations sont loin d'être unanimes en sa faveur. Entre la Loire et la Seine, beaucoup de villes, comme Orléans, Paris, Rouen, sont en réalité indépendantes sous la direction de leurs évêques. L'existence d'une *Confédération armoricaine* qui les aurait groupées est fort improbable. Ce qui est plus certain, c'est l'établissement dans la presqu'île de l'Armorique de nombreux Bretons venus de la grande île de Bretagne en proie aux envahisseurs. Pendant des siècles, la Bretagne restera comme isolée du reste de la Gaule, et formera à vrai dire un État indépendant.

II

CLOVIS, 481-511

4. **Clovis (481-511).** — En 481, lorsqu'il fut élevé sur le pavois, *Clovis* commandait seulement à la petite tribu des *Francs Saliens de Tournai*, c'est-à-dire à cinq ou six mille guerriers à peine. Il doit cependant, en moins de vingt ans, vaincre les Romains, les Burgondes, les Visigoths et triompher des trois armées qui disputent la Gaule à l'armée des Francs. Il dut ses succès à son habileté et à son courage, à ses perfidies et à ses violences, mais aussi et surtout à l'appui que les évêques orthodoxes, chefs des populations gallo-romaines, ne cessèrent de lui donner, par haine des Burgondes et des Visigoths, chrétiens sans doute, mais hérétiques. Guidé par une sorte d'instinct politique, Clovis comprit de bonne heure le rôle qui devait assurer le succès des Francs, et, pour le jouer, il trouva, dès le premier jour, un auxiliaire précieux dans la personne de saint Remi, *Remigius*, évêque de Reims. « Celui-ci semble avoir exercé une sorte de primatie sur la Gaule septentrionale, et c'est lui surtout qui donna aux Francs le droit de cité parmi les populations romaines au milieu desquelles les autres Barbares demeuraient des étrangers. »

5. **Défaite de Syagrius. — Clotilde.** — En 486, Clovis attaqua et vainquit près de *Soissons* Syagrius, qu'il ne tarda pas à faire mettre à mort. A cette première campagne se rattache l'histoire bien connue du vase de Soissons; elle nous montre la faiblesse du pouvoir royal qui ne peut s'imposer que par la force ; elle nous donne

en même temps un exemple de la déférence que le chef franc affectait vis-à-vis de l'Église.

Dans les années qui suivirent (486-496), Clovis s'empara de tout le pays romain ; son armée se trouva grossie des débris des légions et des contingents fournis par les villes qui l'acceptaient comme chef fédéré. Il se trouva dès lors aussi fort que le roi des Burgondes et que celui des Visigoths ; il devait bientôt entreprendre de leur disputer la Gaule.

Les progrès de Clovis avaient été favorisés par son mariage. Remi avait conçu l'espoir de convertir le païen à la foi chrétienne ; pour atteindre plus facilement le but qu'il se proposait, il décida Clovis à demander comme épouse *Clotilde*, nièce de Gondebaud, la seule princesse orthodoxe de la Gaule. Jadis Gondebaud avait fait périr le père, la mère, les frères de Clotilde ; se doutant bien que tous ces meurtres seraient un jour un prétexte de guerre, il ne se résigna qu'à contre-cœur à laisser partir la jeune femme. Celle-ci s'éloigna avec les guerriers francs dans un chariot traîné par des bœufs. Bientôt, craignant quelque ruse ou quelque violence de son oncle, elle sauta à cheval et se dirigea à grandes journées vers le pays franc. Avant de franchir la frontière, elle ordonna à son escorte de brûler et piller deux lieues de pays bourguignon de chaque côté de la route. En voyant la fumée de l'incendie, elle s'écriait avec joie : « Dieu tout-puissant, je te rends grâces ; je vois enfin commencer la vengeance de mes parents. » On comprend que cette femme aux passions violentes n'aura que peu d'influence pour adoucir son barbare époux.

Paris, bloqué depuis cinq ans, d'autres villes encore, ouvrirent leurs portes au chef qui avait épousé une femme de leur foi. Clovis toutefois résista longtemps aux instances de Clotilde et aux prières des évêques ; il

avait peur sans doute de mécontenter ses guerriers en se faisant chrétien ; il fallut une circonstance extraordinaire, une victoire remportée au nom du Christ, pour le décider à abandonner le culte d'Odin.

6. **Tolbiac (496).— Baptême de Clovis.** — En 496, les *Alamans*, voulant sans doute avoir leur part dans les dépouilles de la Gaule, avaient passé le Rhin et attaqué les Francs de Cologne. Clovis accourut au secours des Ripuaires et repoussa les envahisseurs. C'est cette lutte mal connue qu'on résume ordinairement, et un peu sous forme légendaire, par le récit de la bataille de *Tolbiac*[1]. Pendant le combat, comme ses troupes pliaient, Clovis, après avoir imploré vainement le secours de ses dieux, se serait écrié : « Dieu de Clotilde, si tu m'accordes la victoire, je croirai en toi et je me ferai baptiser en ton nom. » Les Alamans furent vaincus, leur roi tué, une partie de la Germanie soumise au tribut.

Clovis tint la promesse qu'il avait faite. Vainqueur au nom du Christ, il était maintenant sûr d'entraîner ses guerriers. L'Église de Reims déploya toutes ses pompes et saint Remi, en baptisant le nouveau chrétien, put dire ces paroles qui sont demeurées célèbres : « Courbe la tête, Sicambre adouci ; brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. » — La conversion de Clovis fut accueillie avec joie par les orthodoxes. Avitus, évêque de Vienne, lui adressa une lettre de félicitations chaleureuses qui se terminait par ces mots significatifs : « Poursuis tes victoires ; lorsque tu combats, c'est nous qui triomphons. » Le pape Anastase lui écrivit : « Le

[1] On s'accorde aujourd'hui pour placer le lieu de la bataille décisive dans le bassin moyen du Rhin, en Alsace ou dans le pays de Bade actuel. Tolbiac, aujourd'hui Zülpich, dans la Prusse rhénane, aurait été le lieu de la bataille perdue par le roi de Cologne, Sigebert.

Siège apostolique se réjouit de ce que Dieu a pourvu au salut de l'Église, en élevant un si grand prince pour la protéger. » La cause de Clovis était dorénavant la cause de l'Eglise ; la conquête de la Gaule était assurée ; les Burgondes et les Visigoths, hérétiques, devaient succomber.

7. **Défaite des Burgondes et des Visigoths.** — Les Burgondes, attaqués les premiers, durent reconnaître la suprématie des Francs et leur payer tribut (500). Sept ans après la guerre contre les Visigoths éclata.

Depuis longtemps la lutte était inévitable : l'Aquitaine s'agitait; les évêques catholiques, maladroitement persécutés, réclamaient la protection des Francs. En 507, Clovis réunit ses guerriers et leur dit : « Il me déplaît que ces Goths ariens possèdent la plus grande partie de la Gaule. Allons, et, avec l'aide de Dieu, nous réduirons sous notre puissance leur terre qui est bonne. » L'expédition fut résolue d'acclamation. Pour Clovis, c'était surtout une guerre politique; pour les évêques, c'était véritablement une guerre religieuse. Aussi les écrivains ecclésiastiques se sont plu à embellir la marche des Francs de légendes merveilleuses. Une biche blanche, d'une beauté remarquable, indique un gué pour passer la Vienne ; un globe de feu s'élève de la cathédrale de Poitiers et guide pendant la nuit la marche des Francs ; les remparts d'Angoulême tombent d'eux-mêmes à l'approche de ces soldats envoyés par Dieu. *Alaric II* fut vaincu à *Vouillé*, près de Poitiers, et périt tué de la main même de Clovis ; son fils, Amalaric, était trop jeune pour commander une armée ; les Visigoths évacuèrent la Gaule sans laisser de traces de leur séjour. Il n'y eut point de résistance ; Toulouse et l'Aquitaine restèrent entre les mains des Francs. Mais ceux-ci avaient

ravagé le pays conquis avec tant de barbarie que les habitants regrettèrent d'avoir appelé de tels maîtres. Ainsi commence la longue haine du Midi contre le Nord.

Le roi d'Italie, le puissant Théodoric, avait envoyé une armée au secours des Visigoths, trop tard pour empêcher la ruine de leur puissance en Gaule; il réussit toutefois à conserver à Amalaric, son petit-fils, *la Septimanie*, c'est-à-dire le pays compris entre les Cévennes, le Rhône et la mer, et il garda la Provence pour lui-même. *Tolède* devint la capitale des Visigoths d'Espagne.

8. **Clovis patrice.** — Comme les autres chefs germains, Clovis cherchait à se rattacher aux souvenirs de l'Empire romain. De leur côté, les souverains de Constantinople se disaient toujours les maîtres de l'Occident et croyaient faire acte d'habile politique en affublant de la pourpre romaine ces chefs barbares, ces rois couverts de fourrures (*reges pelliti*). En 508, l'empereur Anastase envoya à Clovis le titre de *patrice* et peut-être les insignes de *consul*. Le Mérovingien s'empressa de ceindre son front du diadème et de revêtir la robe blanche bordée de pourpre; ainsi paré, il sortit de la basilique de Saint-Martin de Tours, faisant jeter au peuple qui l'acclamait, des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs [1]. La vanité du Barbare y trouvait son compte, mais aussi sa politique. Pour beaucoup de Gallo-Romains la dignité romaine octroyée à Clovis était la consécration légale de ses victoires et de sa puissance. Le roi des Francs revint ensuite à Paris, dont il fit sa résidence habituelle; sa demeure était l'ancien

[1] Les premiers rois francs n'ont point fait frapper de monnaies à leur type; les ateliers monétaires de la Gaule continuèrent jusqu'au règne de Théodebert de les frapper à l'effigie impériale.



palais de Julien, sur la rive gauche de la Seine; c'est près de là qu'il fit construire l'église des Saints-Apôtres, qui deviendra Sainte-Geneviève.

9. **Clovis seul chef des Francs.** — Malgré ces succès, l'ambition de Clovis n'était pas satisfaite. Il voulut régner seul sur toutes les tribus franques, et il fit périr les chefs, ses parents, qui commandaient à *Cambrai*, à *Thérouanne*, à *Cologne* et au *Mans*. Grégoire de Tours nous a laissé un curieux récit de ces meurtres; la perfidie et la cruauté du chef franc s'y montrent au grand jour *.

* Voici comment l'historien raconte la mort du roi des Ripuaires :

Clovis envoya un message secret à Clodevig, fils de Sigebert, et lui fit dire : « Voici que ton père est vieux et boiteux; s'il venait à mourir, son royaume te reviendrait de droit, ainsi que notre amitié. » Clodevig, entraîné par l'ambition, résolut de tuer son père. Sigebert, étant sorti de Cologne pour se promener dans la forêt Buconienne, s'endormit dans sa tente, sur le midi. Son fils envoya contre lui des assassins et le fit tuer afin de s'emparer de son royaume. Mais il tomba lui-même dans la fosse qu'il avait creusée pour son père. Ses messagers vinrent trouver Clovis : « Mon père est mort, lui dirent-ils, et j'ai en mon pouvoir ses biens et son royaume. Envoie-moi quelques-uns des tiens, et je leur remettrai volontiers ce qui te plaira dans ses trésors. — Je te rends grâces de ton bon vouloir, répondit Clovis, et je te prie seulement de montrer à mes hommes les biens qui sont encore en ta possession. » Clodevig ouvrit devant les messagers les trésors de son père, et tandis que ceux-ci les regardaient, il leur dit : « Voici le coffre où mon père avait coutume d'entasser ses pièces d'or. — Plonge la main jusqu'au fond, lui répondirent les envoyés, afin de t'assurer qu'il n'y reste rien. » Pendant qu'il se baissait, l'un d'eux leva sa francisque et lui brisa le crâne. Clovis se rendit aussitôt à Cologne, convoqua le peuple et lui dit : « Ecoutez ce qui est arrivé. Tandis que je naviguais sur la rivière l'Escaut, Clodevig, le fils de mon parent, poursuivait son père, prétendant que je voulais le tuer. Pendant que Sigebert fuyait à travers la forêt Buconienne, Clodevig l'a fait mettre à mort par des brigands; mais lui-même, au moment où il ouvrait le trésor de son père, a été frappé et tué par je ne sais qui. Je n'ai pris aucune part à ces événements (car je ne saurais verser le sang de mes proches); mais puisqu'ils sont morts, je vous donne le conseil de vous mettre sous ma protection. » Ces paroles furent accueillies avec des cris de joie par les Ripuaires. Ils élevèrent Clovis sur un bouclier et le proclamèrent roi. »

Après tous ces meurtres, Clovis rassembla un jour ses fidèles et feignit de se plaindre de son sort : « Malheur à moi, leur dit-il, qui suis resté comme un voyageur parmi les étrangers, n'ayant plus de parents qui puissent me secourir si l'adversité venait fondre sur moi ! » Il ne parlait pas ainsi, ajoute Grégoire de Tours, parce qu'il était affligé de la mort de ses proches, mais par ruse et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le faire tuer. — Ainsi Dieu renversait chaque jour les ennemis de Clovis et accroissait son royaume, parce qu'il marchait devant lui, le cœur pur, et faisait ce qui était agréable à ses yeux. »

« Il faut s'en prendre à l'inhabileté de l'écrivain plus qu'au jugement de l'évêque. Ce n'est pas la seule fois qu'il s'exprime d'une manière embrouillée, confuse et propre à donner le change au lecteur ; au fond sa pensée est simple et elle est juste. En ne dissimulant aucune des vengeances de Clovis, aucune de ses perfidies, aucun de ses meurtres, il a respecté la vérité. En même temps, il glorifie avec le clergé contemporain les résultats de ce règne, l'unité établie ou préparée dans le gouvernement de la Gaule, les dernières souverainetés païennes détruites, un évêché fondé à Tournai, un champ libre ouvert dans le nord à la prédication de l'Évangile. » (*Dareste.*)

10. **Concile d'Orléans. — Mort de Clovis (511).** — En 511, Clovis donna une nouvelle preuve de sa déférence à l'égard de l'Église orthodoxe dont il était devenu le chef temporel. Il convoqua à Orléans un grand synode où siégèrent trente-deux évêques de Gaule. Il y confirma les immunités que l'Église possédait déjà, en ajouta d'autres, et approuva, pour les rendre exécutoires, les décisions prises par l'assemblée. — Il mourut

la même année, âgé à peine de quarante-cinq ans. Il avait fondé le royaume des Francs, le seul de tous les Etats barbares élevés sur les ruines de l'Empire romain qui ait subsisté sans interruption. C'est que, dès son origine, l'alliance de l'Église l'avait soutenu, fortifié, solidement établi sur le principe ecclésiastique et romain de l'autorité.

Les Contemporains de Clovis

Visigoths	Euric, 465-484 ; Alaric II, 484-507.
Burgondes	Gondebaud, † 516.
Ostrogoths	Théodoric, 488-526.
Empire d'Orient . .	Zénon l'Isaurien, 474-491, Anastase I, 491-518.
Papes	Saint Simplice, 468-483 ; Saint Félix III, 483-492 ; Saint Gélase I, 492-496 ; Saint Anastase II, 496-498, Saint Symmaque, 498-514.
Anglo-Saxons . . .	Hengist et Orsa, 455-473 ; Ælla, 477-491 ; Cerdic.

Source principale : Grégoire de Tours : *Histoire des Francs* (Voir traduction Guizot, livre I.)

Lectures : de Crozals, *Lectures historiques*, 3e, ch. III.

CHAPITRE VI

LES MÉROVINGIENS

SOMMAIRE :

I. **Les fils de Clovis.** — 1. Les fils de Clovis : Thierry, Clodomir, Childebert, Clotaire. — 2. Guerres contre les Burgondes et les Visigoths. — 3. Thierry, 511-534 ; Conquête de la Thuringe. — 4. Pillage de l'Auvergne, 532. — 5. Théodebert, 534-547 ; Théodebald, 547-555. — 6. Clotaire Ier, seul roi, 558-561.

II. **Frédégonde et Brunehaut.** — 7. Neustrie et Ostrasie. — 8. Les fils de Clotaire Ier : Gontran, Chilpéric, Sigebert. — 9. Brunehaut. Meurtres de Galswinthe et de Sigebert. — 10. Frédégonde ; mort de Chilpéric, 584. — 11. Rôle de Gontran ; traité d'Andelot, 587. — 12. Brunehaut en Ostrasie et en Bourgogne ; sa mort, 613.

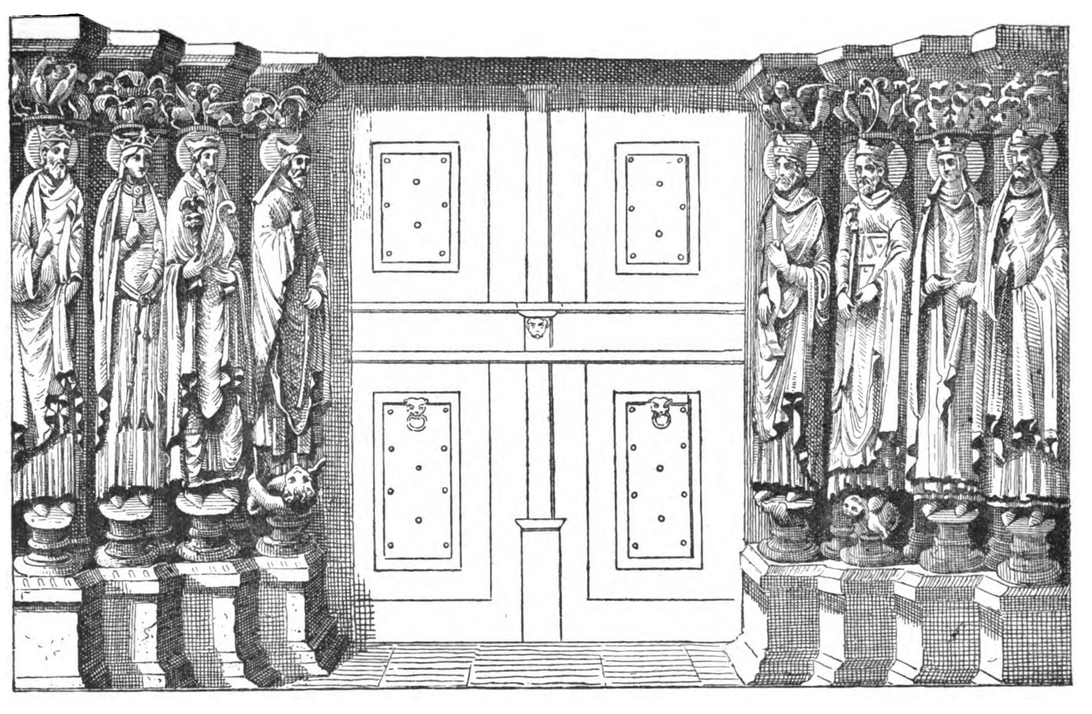
III. **Clotaire II. — Dagobert Ier.** — 13. Clotaire II, seul roi, 613-629 ; La Constitution perpétuelle, 614. — 14. Dagobert Ier, 629-639 : dernier éclat de la royauté mérovingienne.

I

LES FILS DE CLOVIS

1. **Les fils de Clovis.** — En 511, à la mort de Clovis, la domination des Francs s'étendait sur toute la Gaule, moins la Gascogne et la Bretagne ; les Alamans et les Burgondes, tributaires de nom, étaient en réalité indépendants ; les villes d'Aquitaine étaient à peine contenues par quelques faibles garnisons franques : car, la conquête terminée, les vainqueurs avaient regagné leurs quartiers du nord.

Les quatre fils de Clovis, *Thierry* ou Théodoric, né



La Famille de Clovis, Ancien portail de Saint-Germain-des-Prés (Tiré de Montfaucon).

d'un premier mariage, *Clodomir, Childebert* et *Clotaire*, fils de Clotilde, se partagèrent l'héritage de leur père, c'est-à-dire ses *leudes*[1] ou fidèles, ses richesses, ses domaines, ses conquêtes. Tous quatre furent rois des Francs; mais il n'y eut pas démembrement véritable de la monarchie; les quatre royaumes furent considérés comme ne formant qu'un seul État; le partage fut *patrimonial* et non pas politique. Thierry eut pour capitale Reims, Clodomir Orléans, Childebert Paris, Clotaire Soissons. Les guerriers francs s'attachèrent librement au roi qu'ils voulurent, mais de préférence à celui dont les domaines étaient voisins des leurs. Les cités méridionales furent distribuées de manière à ce que chacun des princes possédât des pays donnant des revenus équivalents.

Un partage où les possessions des rois étaient ainsi enclavées les unes dans les autres, devait donner lieu à des querelles, à des luttes continuelles. Mais ces divisions intérieures furent d'abord en partie conjurées, tant qu'il fallut achever la conquête de la Gaule et repousser l'attaque des ennemis du dehors.

L'histoire des fils et petits-fils de Clovis comprend donc deux périodes distinctes : 1° jusqu'à la mort de Clotaire Ier (511-561), les Francs achèvent leur établissement en Gaule et combattent les peuples voisins ; — 2° de la mort de Clotaire Ier à celle de Brunehaut (561-613), c'est une triste période de guerres civiles, de luttes entre l'Ostrasie et la Neustrie.

2. **Guerres contre les Burgondes et les Visigoths.** — Les fils de Clotilde continuèrent, surtout dans le bassin du Rhône et la Gaule méridionale, l'œuvre inachevée de leur père. Excités par leur mère, ils envahirent la Bourgogne, en 523. Le fils de Gondebaud,

[1] *Leute*, gens.

Sigismond, fut vaincu, pris et jeté dans un puits avec toute sa famille, par l'ordre de Clodomir ; mais dans une seconde expédition Clodomir trouva la mort dans une embuscade, près de *Vézéronce* [1] ; les Francs furent repoussés et Gondemar, le frère de Sigismond, conserva son royaume. La conquête n'était qu'ajournée ; Childebert et Clotaire recommencèrent la lutte ; elle se termina en 534 ; les Burgondes vaincus conservèrent leurs biens et leurs lois ; un patrice, élu par les grands, gouverna au nom des Mérovingiens.

Childebert et Clotaire firent également plusieurs expéditions contre les Visigoths ; ils franchirent même les Pyrénées ; mais ils échouèrent devant Saragosse ; la Septimanie, qu'ils avaient un instant occupée, resta entre les mains des Visigoths (531-533-542).

3. **Thierry (511-534) ; conquête de la Thuringe. —** Les rois de Reims, puis de Metz, s'efforcèrent d'étendre leur protectorat sur les tribus germaniques de la rive droite du Rhin ; ils conduisirent des expéditions lointaines en Italie.

Thierry, après avoir soumis au tribut les Frisons et les tribus saxonnes de l'ouest jusqu'au Weser, aida le roi des Thuringiens, Hermanfried, à se débarrasser de ses deux frères, l'attaqua à son tour, le défit dans une grande bataille et l'attira perfidement à une entrevue. « Or, dit Grégoire de Tours, un jour qu'ils s'entretenaient ensemble sur les murs de Tolbiac, Hermanfried, poussé *par je ne sais qui,* fut précipité au pied des murs et y rendit l'esprit. » La Thuringe, entre l'Unstrutt et la Saale, fut alors soumise aux Francs.

Dans cette guerre, Clotaire avait aidé Thierry ; dans sa

1 VÉZÉRONCE, à 8 kil. E. de Vienne (Isère).

part du butin il reçut la nièce du roi des Thuringiens, *Radegonde ;* il l'épousa ; mais bientôt il se rendit odieux à la captive devenue reine en faisant périr un de ses frères. Radegonde, fuyant une union détestée, se mit sous la protection des évêques, devint religieuse et fonda un monastère près de Poitiers. Ses vertus l'ont rendue célèbre, et l'Église l'a placée au rang des saintes.

4. — **Pillage de l'Auvergne (532).** — Thierry avait refusé de suivre ses frères contre Gondemar ; ses guerriers lui demandèrent de les mener contre la Bourgogne où le butin était plus riche que dans les forêts de la Thuringe. « Si tu ne veux pas aller avec tes frères, lui dirent-ils, nous te quitterons et nous les suivrons au lieu de toi. » — Thierry leur répondit : « Suivez-moi ; je vous conduirai dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer ; seulement ne suivez pas *ceux-là.* » — Il les conduisit au ravage de l'Auvergne qui s'était révoltée contre ses officiers. Rien ne fut épargné ; les églises elles-mêmes furent détruites. « Tout ce qu'il y avait d'hommes illustres par leur rang et leurs richesses se trouvaient réduits au pain de l'aumône... Rien ne fut laissé aux habitants, si ce n'est la terre que les Barbares ne pouvaient emporter. » Ceux que leur âge ou leur force rendait propres à être vendus comme esclaves étaient attachés deux à deux par le cou et traînés à pied à la suite des chariots de bagages où leurs meubles étaient entassés. Tels étaient les malheurs de l'époque ; telle était la misère de la Gaule sous la domination brutale des Francs ! (532).

5. **Théodebert (534-547). — Théodebald (547-555).** — Thierry mourut peu de temps après, en 534. Son fils, *Théodebert,* proclamé roi, fut le plus remarquable des

princes de sa famille. Il aimait à s'entourer de conseillers instruits et lettrés. « Il gouvernait, dit Grégoire de Tours, son royaume avec justice, honorant les évêques, faisant des dons aux églises, secourant les pauvres et distribuant de nombreux bienfaits d'une main libérale et charitable. » Mais il était surtout avide de guerres et d'aventures. Appelé en Italie par les Ostrogoths et les Grecs de Justinien qui se disputaient le pays, il accepta perfidement les propositions des deux partis, franchit les Alpes à la tête de nombreux guerriers, et battit tour à tour les Goths et les Grecs. Les Francs commirent d'horribles cruautés; mais la famine, l'ardeur du climat, les excès, les maladies les décimèrent. Théodebert fut forcé de se retirer, mais il conservait la Provence qui lui avait été abandonnée par Vitigès et par Justinien. Il rapportait de son expédition de telles quantités de métal précieux que, le premier des rois francs, il fit frapper des monnaies nouvelles où il était désigné par son nom et représenté en costume d'empereur.

Théodebert mourut en 547, laissant le trône à son jeune fils, *Théodebald* (547-555). Les Francs n'en continuèrent pas moins leurs courses au delà des Alpes. Deux chefs de bandes, *Leutharis* et *Buccelin*, descendirent dans la Péninsule ; mais ils commirent la faute de se séparer pour mieux piller; Narsès, l'habile général de Justinien, les tailla en pièces ; la peste acheva leur ruine. Pendant deux siècles, les Francs ne devaient pas reparaître en Italie. — Un an après l'expédition d'Italie, Théodebald mourut sans enfants ; son royaume fut réuni à celui de Clotaire (555).

6. **Clotaire Ier, seul roi (558-561)**. — A la mort de Clodomir, Childebert et Clotaire s'étaient emparés des trésors et des domaines de leur frère. Celui-ci cependant

avait laissé trois jeunes enfants que leur aïeule Clotilde faisait élever sous ses yeux, à Paris ; mais les deux oncles avaient réussi à se faire livrer leurs neveux ; ils en avaient massacré deux et forcé le plus jeune, Clodoald, à se faire moine (Saint Cloud, 524). Childebert mourut en 558, ne laissant que des filles. *Clotaire* réunit ainsi tout l'héritage de Clovis, agrandi des conquêtes faites depuis cinquante ans. Mais il avait à lutter contre la rébellion de son fils *Chramme*. Celui-ci chercha un asile en Armorique, auprès d'un chef breton qui voulait s'affranchir de la suprématie franque ; Conan fut vaincu et tué près de Dol ; Chramme fut pris dans sa fuite, et, sur l'ordre de son père, brûlé vif, avec sa femme et ses enfants, dans la cabane où il s'était réfugié (560).

Clotaire Ier régna seul pendant trois ans (558-561). Son empire s'étendait des frontières de la Bohême et des Alpes à l'Océan, de la mer du Nord aux Pyrénées et à la Méditerranée ; la Gaule et une partie de la Germanie le reconnaissaient pour maître. Mais il était loin d'exercer une souveraineté réelle sur ces vastes contrées, soumises de nom à ses lois. Les peuples de la Germanie s'efforçaient de se soustraire à la domination des Francs ; et, chez les Francs eux-mêmes, les leudes devenaient chaque jour plus insolents, chaque jour plus indépendants de la royauté. Ainsi les Saxons refusaient de payer le tribut accoutumé ; Clotaire marcha contre eux ; ils demandèrent la paix. Le roi voulait accepter leurs propositions ; les leudes insistèrent pour qu'il les refusât. « Cessez, disait-il, je vous prie, d'en vouloir à ces hommes, de peur d'attirer sur nous la colère de Dieu. » Alors les leudes se jetèrent sur lui, brisèrent sa tente, l'en arrachèrent de force, en l'accablant de menaces et d'injures, bien décidés à le tuer s'il tardait à marcher au combat.

Ce roi sanguinaire, meurtrier de son fils et de ses neveux, mourut en 561. Comme il était cruellement tourmenté de la fièvre, il disait : « Ah ! que pensez-vous que soit le Roi du ciel, qui tue ainsi de si grands rois ? » Et il rendit l'esprit.

En 561, l'époque héroïque de la conquête est terminée ; une longue période de guerres civiles va lui succéder.

II

FRÉDÉGONDE ET BRUNEHAUT

7. **Neustrie et Ostrasie** — Après la mort de Clotaire Ier (561), la monarchie fut de nouveau divisée en quatre royaumes : ceux de *Paris,* de *Soissons*, de *Metz,* et de *Bourgogne*. La mort du roi de Paris, *Caribert*, les réduisit bientôt à trois (567). *Gontran* commanda aux Burgondes ; *Sigebert* aux Ostrasiens ou Francs orientaux ; *Chilpéric* à cette population mêlée de Francs et de Gallo-Romains qui occupait la Neustrie, c'est-à-dire le nord-ouest de la Gaule.

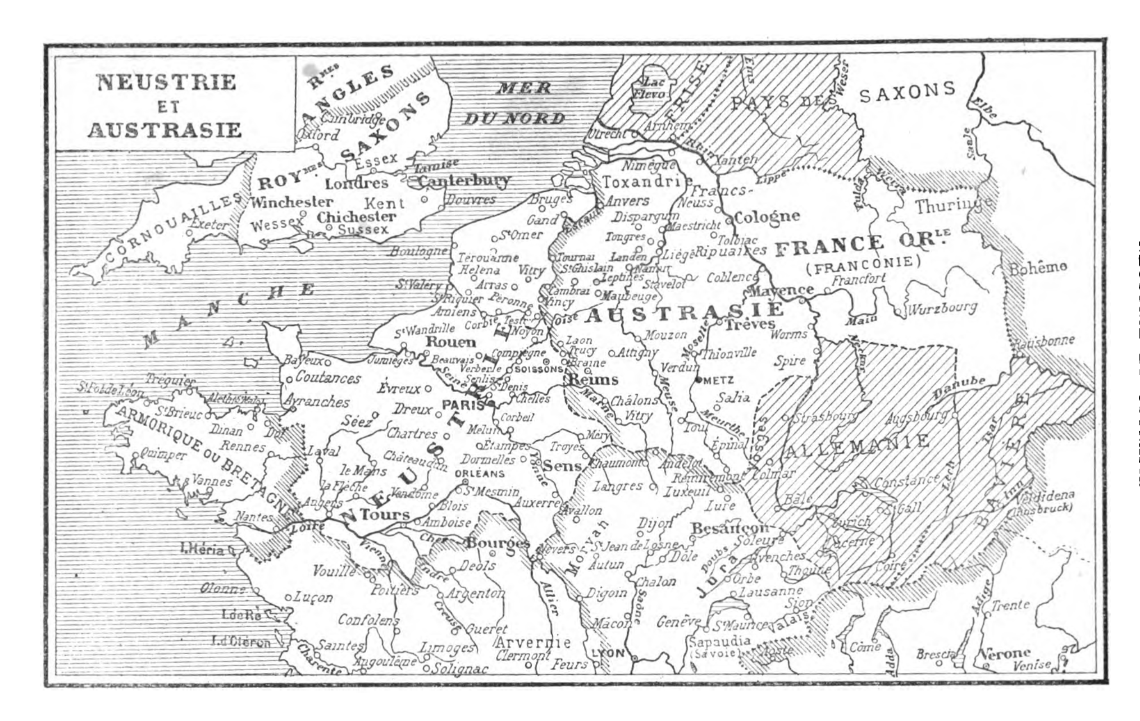
Dans l'*Ostrasie* [1], c'est-à-dire dans les vallées de la Meuse et du Rhin, les Francs étaient nombreux et en contact perpétuel avec les Barbares d'outre-Rhin ; l'esprit et les coutumes germaniques y dominaient ; les chefs ou *leudes* formaient une aristocratie puissante, unie pour résister à ses rois ; c'était la France teutonique (*Francia teutonica*). La Neustrie, plus romaine, conservait quelques souvenirs et quelques restes de l'administration impériale. Là, les Francs, peu nom-

1 Ostrasie, *Ost-reich*, royaume de l'Est. — Neustrie, probablement de *Ne-Oster-Reich,* royaume qui n'est pas de l'Est, royaume de l'Ouest, par opposition à l'Ostrasie.

breux au milieu de la population gallo-romaine, avaient pris peu à peu l'esprit et les usages des vaincus ; ils étaient devenus moins belliqueux, plus disposés à respecter l'autorité royale ou les représentants de cette autorité. C'était la France romaine (*Francia romana*). Ces différences, jointes aux rivalités des princes, devaient amener de longues luttes entre les Francs Ostrasiens et les Francs Neustriens.

8. **Les fils de Clotaire Ier : Gontran, Chilpéric, Sigebert.** — Les fils de Clotaire avaient juré sur les reliques des saints de vivre en bonne intelligence ; ce serment ne devait pas être longtemps observé. Gontran semble avoir été d'humeur assez pacifique ; il montrait de la douceur et de la bonhomie ; plus d'une fois il essayera de jouer le rôle de conciliateur ; mais la barbarie de l'époque est telle que « le bon roi Gontran » se rend, lui aussi, coupable de nombreux crimes. C'est ainsi qu'il accède sans scrupules au désir d'une de ses femmes qui l'avait prié, en mourant, de tuer les médecins coupables de ne pas l'avoir guérie.

Chilpéric et Sigebert étaient d'une humeur plus batailleuse. Le roi d'Ostrasie était brave, éloquent, le plus capable des princes mérovingiens. Son frère, le roi de Soissons, réunissait tous les vices ; il était cupide et cruel, perfide et débauché ; sa vanité dépassait toutes limites ; il avait des prétentions d'homme civilisé, se croyait un savant théologien et ne faisait qu'épouvanter les évêques par ses propositions hérétiques ; il s'occupait de belles-lettres, écrivant de prétendus vers latins, boiteux et informes, des hymnes entièrement dépourvues de raison ; puis il voulait réformer l'alphabet latin et y introduire quatre caractères nouveaux ; d'ailleurs avide jusqu'à tenter de rétablir partout la fiscalité romaine ;


NEUSTRIE
ET
AUSTRASIE
ANGLES
SAXONS
MER
DU NORD
MANCHE
SAXONS
PAYS DE
FRISE
AUSTRASIE
NEUSTRIE
ALLEMANIE
FRANCE ORLE
(FRANCONIE)
ARMORIQUE OU BRETAGNE
CORNOUAILLES
ROYmes
Toxandrie
Francs-
Ripuaires
Thuringe
Bohême
Arvernie
Sapaudia
(Savoie)
Jura
Morvan
Londres
Canterbury
Winchester
Chichester
Kent
Essex
Sussex
Wessex
Exeter
Oxford
Douvres
Rouen
PARIS
Reims
SOISSONS
Tours
ORLÉANS
Sens
Bourges
Besançon
LYON
METZ
Cologne
Trèves
Mayence
Worms
Spire
Francfort
Wurzbourg
Ratisbonne
Augsbourg
Strasbourg
Constance
Bâle
Dijon
Autun
Chalon
Mâcon
Genève
Lausanne
Vérone
Venise
Trente
Brescia
Côme
Nantes
Angers
Rennes
Vannes
Quimper
Coutances
Bayeux
Évreux
Dreux
Chartres
Sées
le Mans
Blois
Amboise
Poitiers
Limoges
Clermont
Saintes
Angoulême
Luçon
Vouillé
Danube
Rhin
Meuse
Moselle
Seine
Marne
Oise
Loire
Saône
Allier
Yonne
Vienne
Main
Elbe
Weser
Ems
Lippe

jaloux de la richesse et de la puissance des évêques; mais à la fois incrédule et superstitieux.

La rivalité de deux femmes mit aux prises Sigebert et Chilpéric, l'Ostrasie et la Neustrie.

9. **Brunehaut. — Meurtre de Sigebert (575).** — Sigebert n'avait pas voulu imiter ses frères « qui s'alliaient à des épouses indignes d'eux et prenaient en mariage jusqu'à leurs servantes »; il avait épousé la belle *Brunehaut* (*Brunehilde*), fille du roi des Visigoths. Le mariage avait été célébré à Metz avec une pompe extraordinaire, chanté par l'un des derniers poètes latins, pauvre exilé d'Italie égaré sur les bords de la Moselle, *Venantius Fortunatus*. Par vanité Chilpéric voulut imiter son frère; après avoir répudié Audovère, il épousa la sœur de Brunehaut, la douce *Galswinthe* (567). Mais bientôt il se laissa dominer par *Frédégonde*, femme de basse extraction, belle et sauvage, sans nulle conscience, capable de tous les crimes. Un matin, Galswinthe fut trouvée étranglée dans son lit. On accusa du meurtre Chilpéric et Frédégonde bientôt élevée au rang de reine.

Brunehaut voulut venger sa sœur. Sigebert, excité par elle, attaqua Chilpéric et le vainquit. Il allait le dépouiller de ses États; mais, dit Grégoire de Tours, « Frédégonde se souvint de ses sciences; deux jeunes hommes de Thérouanne qui lui étaient dévoués et qu'elle avait enivrés de boissons inconnues, armés de fort couteaux vulgairement appelés *scrama-saxes*, à la lame empoisonnée, s'approchèrent du roi sous quelque prétexte et le frappèrent aux deux flancs à la fois. Sigebert poussa un cri et tomba; quelques instants après il expirait (575). »

La mort de Sigebert dispersa son armée; les leudes

neustriens revinrent à Chilpéric, qu'ils avaient abandonné. Mais le jeune fils de Sigebert et Brunehaut parvinrent à s'échapper. *Childebert II* fut reconnu roi par les Ostrasiens, sous la tutelle de leur grand juge ou *maire du palais*. Brunehaut s'efforça de garder le pouvoir au nom de son fils ; avec une intelligence supérieure et une énergie souvent cruelle, elle lutta contre la puissance des leudes, s'appuyant sur les petits propriétaires, sur les Gallo-Romains, sur les faibles traditions de l'administration impériale.

10. **Frédégonde ; mort de Chilpéric (584).** — Le meurtre de Sigebert ne fut pas le seul crime de Frédégonde. Elle fit périr les fils que Chilpéric avait eus de son mariage avec Audovère, Audovère elle-même, puis le saint évêque Prétextat qui avait osé lui reprocher sa conduite. Par tous ces meurtres, la reine de Neustrie croyait assurer le trône à ses propres enfants ; mais Dieu semblait la punir. — « Ne vois-tu pas, disait l'évêque Grégoire à l'un de ses collègues, en se promenant un jour devant le palais de Braine, ne vois-tu pas quelque chose sur ce toit ? — Je vois le pavillon que le roi Chilpéric vient de faire construire. — Ne vois-tu pas autre chose ? — Non, et toi ? — Je vois le glaive de la vengeance divine suspendu sur cette maison criminelle. » — Deux des fils de Frédégonde avaient été enlevés par une épidémie ; effrayée et furieuse, la reine voulait conjurer la colère céleste par les actes les plus contradictoires : tantôt elle ordonnait d'immoler les enfants ; tantôt elle suppliait Chilpéric de diminuer les impôts. Voyant le troisième de ses enfants malade comme ses frères, elle fit brûler les registres établis pour de nouvelles taxes. Mais l'enfant mourut ; la reine recommença ses exactions et ses crimes. Elle eut encore un fils, *Clotaire*, que Chilpéric cacha dans sa

villa de Vitry « de peur qu'il ne lui arrivât malheur ». L'enfant avait à peine quelques mois lorsque Chilpéric fut à son tour frappé. Un soir qu'il revenait de la chasse à sa villa de Chelles, un homme s'approcha de lui et le frappa de deux coups de *scrama-saxe*. C'était sans doute un nouveau crime de Frédégonde qui, le matin même, avait laissé surprendre par son époux le secret de ses intrigues coupables avec Landeric, le maire du palais de Neustrie (584).

11. **Rôle de Gontran ; traité d'Andelot (587).** — Le bon roi Gontran se déclara le protecteur des deux jeunes rois d'Ostrasie et de Neustrie, ses neveux ; mais le sort de ses frères le remplissait d'épouvante ; il ne paraissait en public que bien armé, entouré d'une forte escorte : « Je vous en conjure, disait-il un jour dans l'église de Paris, hommes et femmes ici présents, gardez-moi fidélité et ne me tuez pas comme vous avez tué mes frères ; que je puisse, au moins pendant quelques années, élever mes deux neveux, de peur qu'après ma mort vous ne périssiez avec ces deux enfants, puisqu'il ne resterait de notre race aucun homme fort pour vous défendre. » Les rois avaient tout à redouter de l'insolence des grands qui conspiraient sans cesse contre eux : « Apprends, ô roi, disait l'un d'eux à Gontran, que la hache qui a frappé tes frères n'est pas émoussée, et qu'un jour elle te brisera le crâne. »

Un certain Gondowald, qui se disait fils de Clotaire Ier, parvint à soulever les hommes du Midi, avides de recouvrer leur indépendance ; en même temps beaucoup de leudes d'Ostrasie et de Bourgogne conspiraient contre les rois mérovingiens. Gontran et Brunehaut triomphèrent de leurs ennemis ; puis, dans la célèbre entrevue d'*Andelot* (587), près de Langres, les rois

resserrèrent leur alliance. Gontran, qui n'avait pas de fils, adopta son neveu Childebert ; tous deux resteraient étroitement unis pour se défendre contre les trahisons des grands ; la condition des leudes était fixée ; on leur garantissait la possession des terres qu'ils avaient reçues des rois ; mais il n'était pas question de l'hérédité des bénéfices. On ne doit pas voir dans le traité d'Andelot une victoire de l'aristocratie sur la royauté ; « c'est un simple contrat de défense personnelle entre deux rois. » (*Monod*).

12. **Brunehaut en Ostrasie et en Bourgogne ; sa mort (61[illegible]).** — A la mort de Gontran (593), puis à celle de Childebert (597) les luttes recommencèrent entre l'Ostrasie et la Neustrie. Frédégonde se défendit vigoureusement et mourut dans la gloire du succès après une vie qui n'a laissé que d'odieux souvenirs (597).

Malgré ses qualités supérieures, Brunehaut ne devait pas avoir le même bonheur que sa rivale. Les deux jeunes fils de Childebert régnaient, Théodebert II en Ostrasie, Thierry II en Bourgogne. Brunehaut, en Ostrasie, recommença ses luttes contre la barbarie ; elle relevait les monuments romains, construisait des routes, bâtissait des monastères, protégeait les missionnaires et méritait les éloges du pape Grégoire le Grand. Mais en combattant les grands, ennemis de la royauté, elle employait contre eux avec une sauvage énergie les armes dont ils se servaient. Les Ostrasiens la chassèrent. Réfugiée en Bourgogne, bientôt toute-puissante, soutenue par les Gallo-Romains contre les leudes qu'elle faisait périr sans scrupules, elle parvint à armer son petit-fils Thierry II contre Théodebert, son frère, qui fut battu et mis à mort avec son jeune enfant (612).

Le triomphe de Brunehaut ne dura pas ; Thierry

fut enlevé par un mal subit (613); les leudes d'Ostrasie et de Bourgogne s'unirent contre la vieille reine et le pouvoir royal qu'elle s'efforçait de restaurer depuis cinquante ans; le clergé ne lui était plus dévoué comme par le passé, à cause des persécutions qu'elle avait exercées contre de saints personnages, Didier, évêque de Vienne, Colomban, abbé de Luxeuil.

La trahison fut complète et odieuse; l'armée qu'elle avait réunie fit défection et proclama Clotaire II, le fils de Frédégonde; les jeunes enfants de Thierry furent mis à mort; elle-même fut arrêtée, livrée aux Neustriens, reconnue coupable de tous les crimes commis depuis un demi-siècle, puis attachée à la queue d'un cheval indompté (613).

Dans la lutte engagée entre le pouvoir royal et l'indépendance aristocratique, les leudes avaient remporté une première victoire.

III

CLOTAIRE II. — DAGOBERT Ier

13. Clotaire II, seul roi. La Constitution perpétuelle (614). — *Clotaire II* était seul roi des Francs, comme l'avait été Clotaire Ier; mais c'étaient les grands et les évêques qui avaient triomphé; ce furent eux surtout qui recueillirent les fruits de la révolution de 613. L'Ostrasie et la Bourgogne conservèrent leur administration distincte; *Peppin de Landen*, riche propriétaire de grands domaines sur les bords de la Meuse, et son ami, *Arnulf*, évêque de Metz, gouvernèrent l'Ostrasie comme chefs des leudes; *Warnachaire* fut maire de Bourgogne, et Clotaire s'engagea à ne jamais le révoquer.

En 614 il y eut à Paris une assemblée générale des grands et un concile de soixante-dix-neuf évêques. Une *Constitution perpétuelle*, promulguée sous forme d'édit royal, consacra leurs droits. On rétablit les institutions canoniques des évêques pour soustraire les dignitaires de l'Église à la nomination des rois ; en même temps la juridiction des tribunaux ecclésiastiques fut considérablement augmentée. Les leudes obtinrent que les dons et bénéfices royaux leur seraient maintenus ; que les comtes seraient toujours pris parmi les grands propriétaires du comté.

L'un des articles les plus importants fut la concession des *immunités* accordées aux grands et aux églises. Le possesseur d'une *immunité*, propriétaire d'un riche domaine, évêque ou abbé, recevait, par une sorte de délégation, une part plus ou moins considérable des droits de l'État; il jugeait, il administrait; il percevait les impôts à son profit dans toute l'étendue du domaine compris dans l'immunité ; il devenait un véritable souverain. C'est là une des causes les plus importantes de la décadence de la royauté et de l'établissement prochain de ce qu'on appellera la *féodalité*, lorsque le bénéfice sera devenu le *fief*.

Clotaire II s'efforça de rétablir un peu d'ordre dans la société ; il passa ses dernières années (613-629) à déjouer les complots des grands, et à empêcher les guerres privées qui ensanglantaient jusqu'aux villas royales. Mais déjà le fils de Warnachaire essayait de rendre la mairie héréditaire, et les Ostrasiens forçaient le Neustrien Clotaire à leur donner pour roi son fils Dagobert, sous la tutelle toute-puissante de Peppin de Landen et d'Arnulf.

14. Dagobert Ier (629-639). Dernier éclat des

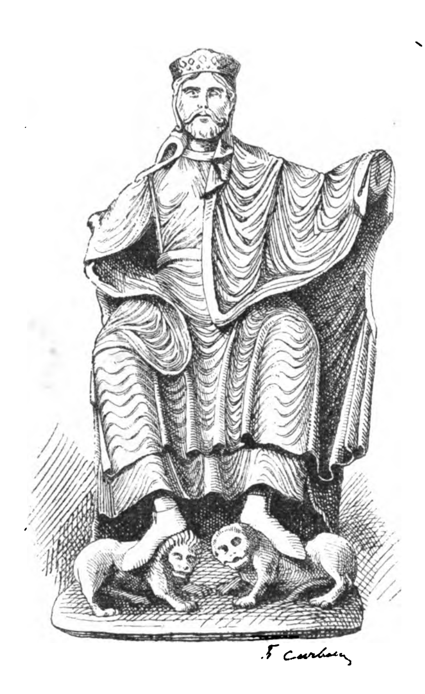
Mérovingiens. — A la mort de son père, *Dagobert* (629-639) se fit reconnaître roi en Neustrie et en Bourgogne ; mais en réalité il ne fut point le maître de la Gaule entière ; la soumission des Aquitains et des Vascons était plus apparente que véritable ; les Bretons étaient indépendants, bien que leur chef Judicaël fût venu au palais de Clichy reconnaître la suprématie des rois francs.



SIGNATURE ET SCEAU DE DAGOBERT.

Dagobert a laissé un nom populaire. Il paraît bien certain qu'il doit sa réputation aux écrivains ecclésiastiques. Il a protégé les églises et les missionnaires ; il a eu des évêques pour conseillers ; et les annalistes de l'abbaye de Saint-Denis qu'il avait fait construire lui ont surtout été favorables. Ils l'ont représenté comme un grand justicier, frappant de crainte les puissants coupables et portant l'allégresse dans les âmes des pauvres opprimés. Il s'efforçait de reconstituer le domaine royal, confisquait les biens des leudes les plus turbulents,

reprenait aux fils les bénéfices concédés aux pères. Il paraissait très puissant : les empereurs d'Orient recherchaient son amitié ; les Lombards, maîtres de l'Italie septentrionale, étaient ses alliés ; le roi des Visigoths,

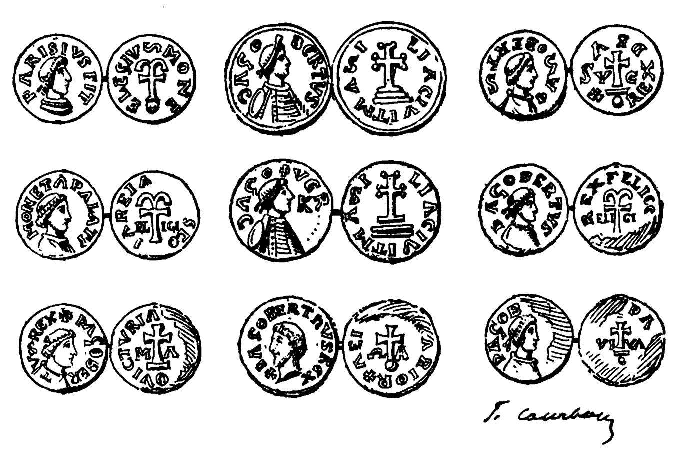


STATUE DE DAGOBERT, anciennement à Saint-Denis.
(Tirée de Montfaucon.)

qu'il avait aidé contre un rival, lui payait un tribut. Mais cette grandeur était plus brillante que solide ; malgré un déploiement de forces considérables, il ne put vaincre les Wendes qui, sous la conduite du Franc *Samo*, avaient fondé un puissant royaume slave sur la frontière

orientale. Neuf mille Bulgares avaient cherché un asile dans le pays des Bavarois; pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, il eut besoin de recourir à la perfidie; il les dispersa dans les demeures des Bavarois, puis ordonna d'en faire un massacre général.

On a vanté avec exagération le luxe de sa cour, remplie de courtisans, d'évêques et de femmes; c'était

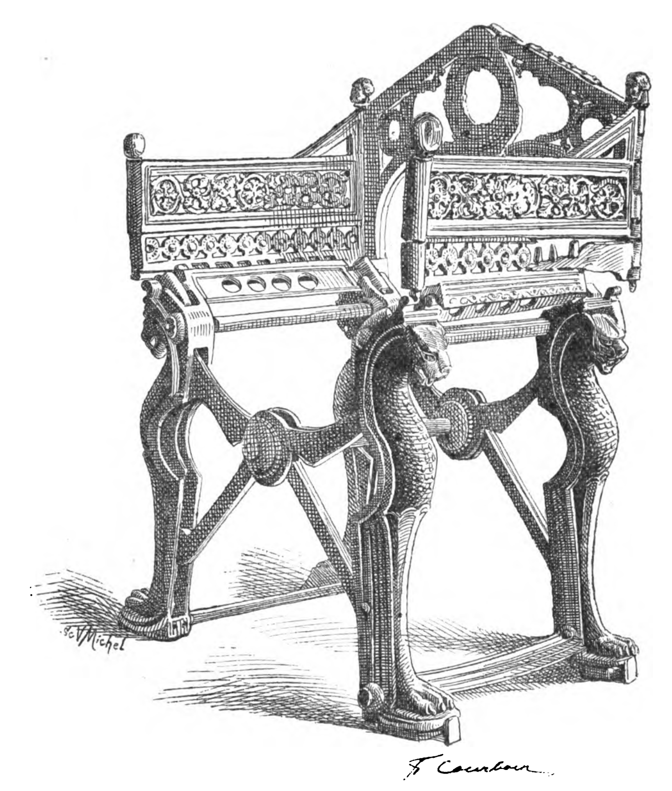


MONNAIES DE DAGOBERT [1].

un faste grossier, un cérémonial imité de la cour de Byzance. Il siégeait, dit-on, sur un trône d'or massif que lui avait fabriqué *saint Eloi* (Eligius), l'un de ses ministres, à la fois architecte, orfèvre, directeur de la monnaie royale de Paris, plus tard évêque de Noyon et l'un des apôtres de la Flandre; *saint Ouen* (Audoenus), évêque de Rouen, saint Cunibert, archevêque de Cologne, saint Arnulf, évêque de Metz, étaient encore ses conseillers.

1 Plusieurs de ces monnaies portent le nom de saint Éloi (*Eligius*).

Mais les grands restaient toujours hostiles à la royauté,



FAUTEUIL DIT DE DAGOBERT [1]

surtout en Ostrasie, et ils forcèrent Dagobert à leur donner pour roi son jeune fils Sigebert.

Quoi qu'il en soit, Dagobert a été le dernier des

[1] Ce fauteuil est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles). Le dossier date du XIII[e] siècle. Le roi était assis sur des coussins placés au fond du siège.

rois mérovingiens qui sût porter le sceptre. Quand il mourut, jeune encore, en 639, ses deux fils se partagèrent ses États; Sigebert II régna en Ostrasie; Clovis II en Neustrie : ce sont les premiers *rois fainéants*.

LES ROIS FRANCS[1]

CLOVIS, 481-511 —— CLOTILDE, † 541

THIERRY 511-534.	CLODOMIR 511-524	CHILDEBERT I 511-558	CLOTAIRE I 511-561
THÉODEBERT 534-547.	CLODOALD		
THÉODEBALD 547-555			

Enfants de Clotaire I :

CARIBERT 561-567	GONTRAN 561-593	CHILPÉRIC I 561-584 épouse *Frédégonde* † 597	SIGEBERT 561-575 épouse *Brunehaut* † 613
		CLOTAIRE II 584-629	CHILDEBERT II 575-597
		DAGOBERT I 629-639	THÉODEBERT II 597-612 ; THIERRY II 597-613

1 Les dates, d'après J. Havet (*Questions mérovingiennes*).

VUE SYNOPTIQUE DE L'EUROPE DE 511 A 613

PAPES	EMPIRE D'ORIENT	ANGLETERRE	ESPAGNE	ITALIE
St Hormisdas, 514-523	Anastase I, 491-518	Fondation	Domination	Les OSTROGOTHS
St Jean Ier, 523-526.	Justin I, 518-527.	de l'HEPTARCHIE	des WISIGOTHS	jusqu'en 566.
St Félix IV, 526-530.	Justinien I, 527-565	—	jusqu'en 711.	—
Boniface II, 530-532.				
Jean II, 532-535.		St Colomban,	Ronalaric II,	Les LOMBARDS
St Agapet, 535-537.		540-597.	511-531.	Alboin, 573.
St Silverius, 537.		597. Mission de St		
Vigile, 537-555.		Augustin en An-		
Pélage I, 555-560.		gleterre.	Léovigilde,	Cleph, 573.
Jean III, 560-573.	Justin II, 565-578.	—	572-586.	
Benoît I, 574-578.				Autharis, 584.
Pélage II, 578-590.	Tibère II, 578-582.	604. Conversion du	Récarède,	
St Grégoire-le-Grand,	Maurice, 582-602.	roi de Kent,	586-601.	Agilulf, 591-615.
590-604.		Ethelbert.		
Sabinien, 604-606.	Phocas, 602-610.			
Boniface III, 607.				
Boniface IV, 608-615	Héraclius, 610-641			

CHAPITRE VII

MŒURS ET INSTITUTIONS MÉROVINGIENNES

SOMMAIRE :

I. **Résultats généraux de l'Invasion.** — 1. Caractère général de l'invasion en Gaule. — 2. Ruine de la civilisation.

II. **État des terres et des personnes après la conquête.** — 3. État de la propriété; Les alleux. — 4. Les bénéfices; les terres censives. — 5. Condition des personnes; les hommes libres. — 6. Les hommes de liberté limitée; les serfs. — 7. La législation. — 8. La procédure criminelle; le wergeld.

III. **La Royauté et l'Aristocratie ; le Gouvernement.** — 9. La royauté mérovingienne; son double caractère. — 10. Sa faiblesse réelle. — 11. Le Palais. — 12. L'Aristocratie. — 13. Les Assemblées. — 14. L'Administration.

IV. **L'Église.** — 15. L'Église à l'époque mérovingienne. — 16. Autorité sociale et politique des évêques. — 17. Grégoire de Tours. — 18. L'*Histoire ecclésiastique* des Francs.

I

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'INVASION

1. **Caractère général de l'Invasion.** — La période des VIe et VIIe siècles est une période de désordre, de confusion politique et sociale. De là les embarras et les contradictions des historiens qui ont essayé de porter la lumière dans le tableau des mœurs et des institutions de l'époque mérovingienne. Contentons-nous de quelques traits généraux.

Les Germains s'établirent au milieu des Gallo-Romains, beaucoup plus nombreux, comme des soldats victorieux

dans un vaste pays qu'ils devaient exploiter; mais ils laissèrent subsister l'ancienne société. Les chefs barbares prirent la place des empereurs et occupèrent les domaines impériaux; des comtes francs remplacèrent les magistrats romains; les guerriers occupèrent des terres. Mais l'ancienne population continua de vivre dans les mêmes conditions : les colons cultivant les champs; les habitants des villes, avec leurs curies, sous l'administration brutale et avide des comtes, s'occupant encore d'industrie et de commerce; les grands propriétaires gallo-romains, les familles sénatoriales, vivant dans leurs immenses *villæ* ou se faisant les conseillers, les courtisans des rois. Les Barbares, peu nombreux au milieu d'une population toute romaine, ont cherché à vivre avec cette population, mais sans pouvoir y réussir, sans dépouiller leurs mœurs brutales et grossières.

2. **Ruine de la civilisation.** — Beaucoup de violences furent exercées, beaucoup d'injustices commises, et, par cela même, la société fut peu à peu et de plus en plus désorganisée; elle entra dans une période de confusion et d'anarchie.

Les Germains ne connaissaient que la guerre et la chasse; ils vécurent pour la plupart dans de grandes métairies entourées de bois, presque indépendants des lois impuissantes et d'un gouvernement qu'ils ne respectaient que fort peu. Les villes furent délaissées par les hommes riches ou puissants; leurs populations méprisées restèrent exposées au pillage et à la ruine; l'industrie et le commerce diminuèrent chaque jour; la décadence sociale fit de rapides progrès.

On a tort de vanter les vertus simples et grossières des envahisseurs, de flétrir les vices des populations gallo-romaines. Loin de régénérer le monde romain, les

Germains y ont apporté de nouveaux éléments de corruption. Ils égalèrent bientôt les Romains les plus corrompus, sans savoir couvrir leurs mœurs dissolues d'une apparence d'élégante civilisation. Leurs débauches brutales remplissent l'histoire de cette malheureuse époque. Les instincts cruels n'ont fait que se développer chez ces hommes de guerre et de violence. Les récits des contemporains, de Grégoire de Tours surtout, abondent en détails qui prouvent la férocité des Francs, rois et guerriers, après leur établissement en Gaule.

On peut affirmer que la barbarie a remplacé la civilisation. Il faudra de grands efforts, renouvelés pendant de longs siècles, malgré l'influence bienfaisante de la prédication chrétienne, pour faire disparaître peu à peu ces mœurs grossières et cruelles des sociétés qui ont remplacé la société romaine, pour réorganiser le gouvernement, pour faire de nouveau triompher la civilisation.

II

ÉTAT DES TERRES ET DES PERSONNES APRÈS LA CONQUÊTE

3. **État de la propriété. — Les alleux.** — Les Barbares, en s'établissant dans les différentes provinces de l'Empire, s'emparèrent irrégulièrement d'une grande partie des terres, enlevées au fisc impérial, ou à de riches particuliers, ou même abandonnées par d'anciens possesseurs. Il faut d'ailleurs remarquer qu'ils étaient assez peu nombreux au milieu des populations soumises.

Après la conquête, il y eut deux sortes de propriétés :

les propriétés barbares et les propriétés romaines. Celles-ci restèrent sans doute dans la condition où elles se trouvaient sous les empereurs ; l'impôt continua à les frapper, avec plus de confusion et de désordre, mais avec autant de violence ; les Barbares se mirent à la place des agents du fisc impérial.

Les Germains, quand ils s'établissaient dans un canton, faisaient généralement deux parts du territoire. La première était divisée en lots sans doute inégaux, qu'on appelait *alleux* (*allod*, terre donnée en toute propriété, ou de *loos*, sort). Ces lots étaient attribués aux chefs de famille, de bande de guerre (*arimannia*), à titre héréditaire. C'est ce qu'on nomme encore *sortes barbaricæ, proprium, terra salica*, chez les Francs Saliens. C'était le patrimoine de la famille ; les femmes ne pouvaient d'abord hériter de cette terre. Les propriétaires d'alleux ne payaient au roi que des dons volontaires ou réputés tels, suivant la coutume germanique ; ils ne devaient que le service militaire défensif (*landwehr*, défense du pays).

Les propriétaires d'alleux formaient dans chaque circonscription administrative une assemblée sous la présidence d'un officier royal. Ils possédaient le gouvernement de la famille (parents, colons, esclaves), petite société dans laquelle le pouvoir (*mundeburd*) appartenait au chef. Les hommes qui vivaient en dehors de la famille, qui étaient sans patron, sans aveu (*vagi*), et les étrangers, les *aubains* (*alibi nati*), étaient soumis à une surveillance rigoureuse. Beaucoup de propriétaires romains se trouvèrent bientôt dans les mêmes conditions que les propriétaires d'alleux ; c'est pour cette raison que la propriété allodiale se conservera surtout au sud de la Loire, dans les pays où les Barbares furent beaucoup moins nombreux.

La seconde partie du sol (bois, eaux, landes, pâtures)

demeura à l'état de propriété communale, à l'usage des hommes établis dans le canton. C'est là l'origine d'un grand nombre de *coutumes rurales* du moyen âge.

4. **Bénéfices; terres censives.** — Il est probable que d'abord les compagnons du chef de guerre (*vassi, vassali*) s'établirent avec lui dans le domaine qui lui avait été assigné. Pour payer leurs services, les chefs puissants, les rois surtout, firent à leurs compagnons, leurs *fidèles*, leurs *hommes utiles*, des concessions de terres domaniales à titre de *bénéfices*. Ceux-ci furent les *leudes*, (*leute*, gens), les *antrustionz du roi* (*qui erant in truste regia*); ils lui devaient le service militaire dans toutes ses guerres et lui prêtaient un serment de fidélité.

D'abord généralement révocables, ces bénéfices deviendront de plus en plus viagers, héréditaires; alors on les appellera des *fiefs* (de *fe-od*, terre donnée en salaire, ou de *fœden*, nourrir) [1].

Les leudes formaient le corps d'élite des armées, auquel se joignaient l'*hériban* (proclamation), composé des propriétaires d'alleux, puis les milices des villes et les auxiliaires étrangers.

Il est encore fait mention de *terres tributaires* ou *censives*. C'étaient probablement des terres concédées à des hommes de condition inférieure, à des *colons*, à condition de payer un *cens*, des redevances, des corvées personnelles. Ou bien un petit propriétaire se *recommandait* à un homme puissant, se plaçait sous sa protection (*sub mundeburdio*), à charge de redevances déterminées. Ces terres seront bientôt considérées comme étant la propriété du chef, du seigneur.

1 Ou de *Vieh* (bétail), d'où *fevum* (fief).

5. **Condition des personnes. — Les Hommes libres.** — Il est difficile de déterminer la condition des personnes dans la Gaule mérovingienne. Il est certain qu'il y avait des Germains et des Romains. Ceux-ci étaient bien plus nombreux et plus influents au sud de la Loire. Les Francs ne constituèrent le corps de la nation que dans l'Ostrasie, la Neustrie septentrionale et la Champagne. Mais un certain mélange était inévitable ; de nombreuses alliances entre les deux aristocraties franque et romaine semblent indiquer qu'il s'accomplit au septième siècle. Aussi peut-on dire, d'une manière générale, qu'il y eut, sous les Mérovingiens, des hommes libres, des hommes de liberté limitée, des esclaves.

Les hommes libres sont surtout les propriétaires d'alleux ; on les désigne souvent chez les Francs par les noms de *boni homines*, de *rachimbourgs*. Au premier rang des hommes libres on voit une sorte d'aristocratie, déjà forte, mais pas encore régulièrement constituée. Elle se compose de deux éléments principaux : d'abord les officiers royaux, *antrustions, convives du roi*, qui l'entourent à la guerre et parmi lesquels il choisit ses principaux agents ; mais cette distinction n'est pas nécessairement héréditaire. Puis, à côté de cette aristocratie royale du Palais, il y a l'aristocratie territoriale, composée des plus riches propriétaires, de plus en plus puissants, lorsqu'ils auront obtenu des rois ces *immunités* qui leur concédaient la plupart des droits souverains (*régaliens*) dans l'étendue de leurs domaines. On les appelle *nobiles, proceres*, *optimates*, *barones* ou *farones*. De bonne heure ils affectent une indépendance brutale à l'égard des rois ; ils sont surtout puissants en Ostrasie.

6. **Les Hommes de liberté limitée. — Les Serfs.** — Les hommes de liberté limitée sont les plus nombreux.

C'étaient pour la plupart les anciens colons romains, attachés à la terre qu'ils cultivaient, placés sous le *mundeburd* de leur seigneur. Ils payaient à l'Etat ou aux cités des impôts, des cens ; et, de plus, devaient au seigneur des redevances, des services, des corvées. Dans les villes, surtout dans le Midi, les habitants conservaient encore une certaine liberté ; il y avait là un peu d'industrie, un peu de commerce et même quelques restes de l'ancienne organisation municipale. On peut aussi ranger dans cette classe les *affranchis*, assez nombreux, grâce surtout à l'influence de l'Église.

Au-dessous de ces deux classes il y avait les *esclaves*, les *serfs*. Les Germains s'étaient établis, loin des villes, dans leurs domaines ; les riches gallo-romains suivirent leur exemple. Alors les esclaves de la ville (*familia urbana*) disparurent presque complètement ; il n'y eut plus que les esclaves de la campagne (*familia rustica*), cultivant la terre ou employés à des travaux d'industrie. Dès lors il y eut peu de différence entre ces esclaves et les colons, dont le sort devint plus mauvais. Le maître avait encore droit de vie et de mort sur ses serfs. Mais l'influence chrétienne tendait à adoucir leur sort ; le concile de Châlons, en 643, interdit de les vendre hors du royaume ; ils contractaient de légitimes mariages et les affranchissements par l'Église se multipliaient.

Mais les Barbares, dans leurs expéditions, dont le principal mobile était d'enlever du butin et des esclaves, ne respectaient souvent ni les colons ni même les hommes libres. Grégoire de Tours nous a laissé le récit lamentable de la dévastation de l'Auvergne par Thierry, de la Champagne par Frédégonde, de la Neustrie par Sigebert, du Berry par Chilpéric. Lorsque celui-ci maria sa fille Ringonthe au roi des Visigoths, il lui donna pour présent de noces une foule d'esclaves, qui la sui-

vaient enchaînés sur des chariots de peur qu'ils ne s'échappassent.

Il ne faut pas oublier qu'il y avait alors la plus grande incertitude dans les relations sociales. Des hommes libres étaient fréquemment réduits à l'état d'esclaves par la guerre, par la violence, par mille autres causes ; tandis qu'on voyait des hommes de condition inférieure, même des esclaves, qui arrivaient aux premiers rangs de l'Eglise et de l'Etat.

7. **Législation.** — Les Germains, avant l'invasion, n'avaient que des *coutumes* qui se transmettaient oralement. Après leur établissement, elles furent rédigées en latin, et l'on peut y reconnaître parfois l'influence romaine. Le *Breviarium Aniani*, rédigé par l'ordre d'Alaric II, n'est qu'une compilation du code Théodosien. Dans l'Edit de Théodoric, dans les lois des Lombards et des Bourguignons, l'influence romaine se fait plus ou moins sentir. Il y a plus d'originalité dans la *loi Salique* ou des Francs Saliens, rédigée à plusieurs reprises et modifiée sous Clovis, Thierry Ier, Childebert II, Dagobert, plus tard revisée sous Charlemagne; dans les lois des Ripuaires, des Alamans, des Bavarois, rédigées sous Thierry Ier et Dagobert.

Ces lois sont personnelles et non territoriales. Tandis que le Gallo-Romain continue à être jugé par la loi romaine, par les prescriptions des codes Théodosien et Justinien, le Franc est jugé par la loi des Francs, le Burgonde par la loi Gombette. Il paraît même que l'on pouvait choisir, en se soumettant à quelques formalités, la loi sous laquelle on devait vivre désormais : ce qui devait hâter la fusion entre des hommes d'origine différente.

8. **Procédure criminelle. — Le Wergeld** — Ces

lois sont avant tout des lois pénales, faites pour une société grossière, pleine de confusion et de violence. Sur les 418 articles qui composent la loi Salique, il y en a 343 consacrés à la répression, et l'on y passe en revue tous les actes de violence qui peuvent être commis contre les personnes et les propriétés.

Le comte, ou l'un de ses subordonnés, préside le tribunal, composé de douze hommes libres (*ahrimans*, *rachimbourgs* ou hommes riches); il fait exécuter leur sentence. La procédure criminelle comprend surtout trois moyens : — le *serment des cojuratores;* les parents de l'accusateur et ceux de l'accusé, plus ou moins nombreux, quelquefois au nombre de cent, viennent attester par serment la vérité ou la fausseté des déclarations des parties; — l'*ordalie* (de *urtheil*, jugement) ou jugement de Dieu, épreuves par le fer chaud, par l'eau bouillante, par l'immersion dans l'eau froide. Le clergé chercha à remplacer ces épreuves par la consultation des livres sacrés ; — le *duel,* ou combat entre les deux parties ; il était considéré comme un jugement de Dieu, qui ne pouvait laisser succomber l'innocent. Ceux qui étaient incapables de combattre étaient remplacés par un champion.

L'une des singularités des lois barbares est la composition, le *wergeld,* ou prix de l'homme. L'offensé ou la famille de l'offensé a d'abord été libre de l'accepter; plus tard l'acceptation devint obligatoire; si l'offensé n'avait pas de famille, le wergeld était payé à son seigneur.

Le chiffre du wergeld variait suivant la gravité des blessures : tant pour une jambe cassée, pour un bras, pour un doigt, pour une dent; il n'était pas le même pour les dents canines que pour les maxillaires; pour une blessure cachée par la barbe ou les cheveux que pour

celle qui est apparente ; il était pour une main coupée de 100 sous d'or ; pour le pouce, de 50 ; pour chacun des doigts suivants, de 40, 30, 20 et 10[1].

Généralement la loi obligeait le coupable à payer en outre une amende, *fred*, *fredum*, dont le taux variable devait être versé entre les mains du juge royal, pour réparer le dommage public causé par la violation de l'ordre.

Childebert II, en 595, rendit un décret important qui changeait une partie de cette législation ; la peine de mort était prononcée contre les assassins et les voleurs, pour remplacer les vengeances privées et les compositions pécuniaires ; et la centaine (subdivision du comté) était responsable des crimes qu'elle aurait laissé commettre sur son territoire. Puis, sous l'influence des idées romaines et surtout sous celle des évêques, le nombre des crimes dont on ne put se racheter tendit à augmenter : le sacrilège dans une église, le rapt d'une religieuse, la sorcellerie, les crimes de lèse-majesté, etc.

1 Voici quelques exemples curieux de ce tarif :

	Sous d'or
Pour le meurtre d'un antrustion, d'un comte, d'un prêtre né libre.	600
Pour un Romain, convive du roi	300
Pour un antrustion tué dans sa maison par une bande armée	1.800
Pour un Romain *in truste regia* (dans les mêmes conditions)	900
L'évêque chez les Ripuaires	900
Le duc chez les Bavarois, l'évêque chez les Alamans	960
Le Romain tué dans sa maison par une bande armée	300
Le Franc Ripuaire libre, le Franc ou le Barbare vivant sous la loi Salique	200
L'homme libre chez les Alamans, les Bavarois, les Bourguignons.	160
L'esclave bon ouvrier en or chez les Bourguignons	150
Le Romain possesseur chez les Saliens, l'homme du roi ou d'une église ; l'esclave ouvrier en argent chez les Bourguignons	100
L'esclave forgeron, chez les Bourguignons	50
L'esclave chez les Ripuaires	30
Le gardeur de cochons, chez les Bourguignons	30
L'esclave chez les Bavarois	20

Le sou d'or valait environ 13 francs de valeur intrinsèque, soit 100 francs au moins de valeur relative. Le sou d'or équivalait à 40 deniers d'argent.

Pour d'autres, l'excommunication vint s'ajouter à l'amende.

« L'impression que laissent ces lois des Francs n'est nullement favorable à la société de ce temps. Non seulement les hommes de la plus haute condition se battaient et s'entre-tuaient à la moindre querelle; mais des titres entiers de la loi Salique sont consacrés aux meurtres commis dans les repas, aux complots formés par les hommes qui s'assemblent pour en assaillir un autre dans sa maison, etc.; enfin, à une foule de crimes contre les personnes, crimes dont la fréquence atteste la grossièreté et la barbarie des mœurs. » (*Dareste*).

III

LA ROYAUTÉ ET L'ARISTOCRATIE; LE GOUVERNEMENT

9. **La Royauté mérovingienne. — Son double caractère.** — Sous les Mérovingiens, le roi procède à la fois du roi germanique et de l'empereur romain; son autorité ne sera jamais nettement définie. D'une part, il est le chef des guerriers dont la liberté va souvent jusqu'à l'insolence, comme le montrent : le soldat du vase de Soissons, bravant Clovis victorieux; les guerriers de Clotaire I[er] déchirant la tente royale, injuriant et maltraitant leur roi parce qu'il ne veut pas les conduire contre les Saxons, etc. D'un autre côté, les rois, riches de nombreux domaines, entourés de Gallo-Romains, d'évêques tout imbus des traditions romaines, sont naturellement disposés à se considérer comme les successeurs des Césars dont ils ont pris la place. Ils essaient de jouer le personnage impérial; ils ont leur Palais,

leur Conseil, leurs grands officiers, affublés de titres romains; ils font des édits et des décrets comme les Empereurs; ils imitent, plus ou moins grossièrement, le faste des souverains de Constantinople; ils convoquent et président les conciles; ils s'efforcent de disposer des évêchés. Leur langage est souvent celui d'un monarque absolu qui ne tient sa couronne que de Dieu. « Les rois, dit Guizot, voudraient distribuer leurs ducs, leurs comtes, comme les Empereurs distribuaient leurs consulaires, leurs correcteurs, leurs présidents; ils essaient tout ce système d'impôts, de recrutement, d'administration qui tombe en ruine. En un mot, la royauté barbare, étroite et grossière, fait effort pour se développer et pour remplir en quelque sorte le cadre immense de la royauté impériale. »

10. **Sa faiblesse réelle.** — Mais les faits ne répondent pas aux prétentions. Dans leurs actes les rois écrivent: « Nous ordonnons, nous prescrivons; » mais on ne leur obéit pas le plus souvent. Ce sont les grands qui imposent leur volonté. Ils voudraient faire considérer leur personne comme sacrée, et la plupart des Mérovingiens périssent de mort violente.

Les chefs mérovingiens ont, en réalité, peu de ressources. Les Francs se refusent énergiquement à payer des impôts quand les rois, comme Chilpéric, comme Brunehaut, essaient d'en établir sur eux. Les Églises ont leurs dispenses, leurs *immunités*, de plus en plus considérables. Les petits propriétaires, chaque jour moins nombreux, se dérobent le plus souvent aux exigences des officiers royaux. Il ne reste à la royauté que quelques droits de douanes, de péages et surtout les revenus de ses domaines.

11. **Le Palais.** — Les rois vivent surtout dans leurs

villæ, vastes domaines avec maisons d'habitation pour le roi, ses officiers, ses serviteurs, ateliers de toute nature, terres cultivées, immenses forêts pour la chasse. Là est le *palatium,* le palais, résidence du roi et centre de l'administration. Ceux qui vivent à la table du roi, Germains ou Romains, jouissent d'une protection spéciale, et leur wergeld est triple. Ceux qui s'engagent par un serment spécial de fidélité sont appelés *antrustions* et possèdent de nombreux privilèges.

Les officiers du palais portent le nom de *ministri, ministeriales*. Peu à peu d'humbles fonctions domestiques deviennent des charges politiques importantes. C'est ainsi que le maire du palais, *major domûs,* d'abord simple intendant de la demeure royale, devient un véritable vice-roi. Après lui les hautes fonctions sont exercées par le *référendaire*, chargé de la chancellerie, et par les *comtes du palais*.

12. **L'Aristocratie.** — Le roi mérovingien a été, surtout dans les premiers temps, le chef d'une grande clientèle. Riche propriétaire, il a donné des terres à l'Église ; il en a donné à ses compagnons, à ses fidèles; il leur a, en même temps, distribué les offices de comtes, de ducs, comme des bénéfices lucratifs.

Mais, au milieu des troubles, des guerres civiles, se forme, par la force même des choses, une aristocratie redoutable où se rencontrent les antrustions, les convives du roi, les ducs, les comtes, les grands propriétaires. Déjà, sous les petits-fils de Clovis, cette aristocratie s'empare du pouvoir; après la mort de Sigebert, les grands d'Ostrasie règnent au nom de Childebert II ; après l'assassinat de Chilpéric, les grands de Neustrie prennent le jeune Clotaire II pour l'élever et gouverner en son nom ; Brunehaut, qui veut relever la royauté,

engage contre les grands une lutte à mort ; elle frappe sans pitié *leudes* et évêques ; mais elle est frappée à son tour et succombe misérablement.

C'est en Ostrasie surtout que les essais de restauration impériale rencontrent une vive résistance. Dans ce pays, devenu tout germain, l'aristocratie triomphe ; les rois neustriens, Clotaire II et Dagobert, en apparence très puissants, sont forcés de subir ses conditions. Les maires du palais, chefs des grands, deviennent inamovibles ; les comtes, choisis parmi les plus puissants propriétaires du comté, sont en quelque sorte indépendants de la royauté ; les grands propriétaires, laïques et ecclésiastiques, possèdent chaque jour des *immunités* plus nombreuses, c'est-à-dire sont de plus en plus affranchis de l'autorité administrative, car l'agent du roi ne peut pénétrer sur les terres de l'*immuniste* pour y rendre la justice, exercer la police ou lever l'impôt.

A force de distribuer des bénéfices pris sur ses domaines, à force de concéder des immunités, le roi mérovingien, sans ressources pécuniaires, sans armée, sans fonctionnaires dévoués, finit par tomber dans l'impuissance ; « à l'origine, c'est un parvenu qui dispose d'un riche trésor de biens et d'honneurs ; il n'a pas trouvé d'autre politique que de dépenser ce trésor au jour le jour : il devait finir et il a fini par la banqueroute. » (*E. Lavisse*).

13. **Les Assemblées.** — Après la conquête, les hommes libres, suivant la coutume germanique, devaient se réunir annuellement dans l'assemblée du Champ de mars (*mallus, placitum*). Là, ils s'occupaient certainement des grandes questions, décidaient la paix ou la guerre, et parfois faisaient l'office de tribunal suprême. Sous les premiers Mérovingiens on constate l'existence

de ces assemblées ; mais elles sont tumultueuses, désordonnées, irrégulières. Elles deviennent de plus en plus rares et de moins en moins nombreuses : car leur réunion est difficile dans des royaumes étendus, et les rois sont désireux de s'affranchir de leur tutelle. Les simples hommes libres cessent bientôt d'y paraître régulièrement ; les « plaids généraux » ne sont plus que la réunion des hommes de la truste du roi, des riches bénéficiaires, des évêques. L'assemblée de 614 fut un véritable concile ; en tous cas, elle ne fut pas autre chose qu'une assemblée aristocratique.

14. **L'Administration.** — A la tête de l'administration locale se trouvaient les *ducs*, les *comtes* [1] et leurs délégués. Les comtes étaient nommés par le roi et révocables ; leurs fonctions, à la fois politiques, militaires, administratives et judiciaires, s'exerçaient sur le territoire de l'ancienne *civitas*, devenue le *pagus*. Les ducs, plus considérés, avaient les mêmes attributions ; c'étaient surtout des chefs militaires dans les provinces frontières.

Il était bien difficile aux comtes d'être les agents utiles de la royauté qui leur avait attribué un pouvoir à peu près discrétionnaire. Ainsi il leur fallait juger suivant leurs lois le Romain, le Franc, le Burgonde qui vivaient dans leur comté ; ils avaient fort à faire avec les Francs qui ne voulaient pas payer d'impôts ; avec les Romains qui s'efforçaient de s'y soustraire et tuaient souvent les percepteurs. Comme il n'y avait plus d'armée permanente, ils avaient peine à réunir des hommes à qui l'Etat ne donnait ni armes, ni vivres, ni solde. Aussi ces comtes étaient presque toujours des hommes de guerre, despotes, avides, ne cherchant qu'à s'enrichir, trafiquant et

[1] En Bourgogne et en Provence, les *patrices*, avec les mêmes pouvoirs que les ducs.

abusant de leurs pouvoirs. Bientôt, choisis parmi les grands propriétaires du comté, jouissant d'immunités nombreuses, ils s'empareront de toute l'autorité publique au détriment de la royauté impuissante.

Au-dessous des comtes, les *vicaires* ou *vicomtes,* les *centeniers,* les *dizeniers,* administraient les subdivisions du comté, et devaient présider les petites assemblées de la *centaine* et de la *dizaine*. — Dans les villes, l'ancienne administration municipale avait presque entièrement disparu ; les pays du Midi devaient cependant en consever toujours quelques traces.

IV

L'ÉGLISE

15. **L'Église à l'époque mérovingienne.** — Au milieu de la confusion et des désordres de la société mérovingienne, une grande puissance restait debout : c'était celle de l'Église. L'Église avait conservé son organisation, son gouvernement ; elle avait assez facilement triomphé des croyances païennes de la religion d'Odin ; elle avait secondé l'épée des Francs dans la conquête de la Gaule, et l'arianisme avait promptement disparu. Les évêques étaient les défenseurs des cités et les conseillers des rois ; ils se réunissaient dans de fréquents conciles ; ils conservaient encore les restes précieux de la culture intellectuelle.

Mais l'Église souffrit aussi du contact de la barbarie ; elle avait trop peu de prises sur les âmes grossières des Germains ; elle fut souvent obligée de fermer les yeux sur les désordres des princes ; les dignités ecclésiastiques furent souvent envahies par des hommes qui

ne recherchaient que les richesses et la puissance possédées par les évêques. Il y eut des prélats guerriers et de mœurs corrompues. Grégoire de Tours nous montre un évêque de Vannes ivrogne et brutal, deux autres évêques, Bertramm et Pallade, qui s'accablent d'injures à la table d'un roi; Salone et Sagittaire, qui vont à la guerre avec casque et cuirasse; qui, à la tête de leurs bandes, envahissent la maison d'un évêque, le maltraitent, tuent ses convives et se retirent chargés de butin; un autre, Cautinus, qui enferme dans un sarcophage et laisse mourir de faim un clerc dont il convoite les biens; un évêque du Mans qui n'a pas laissé passer un jour, une heure, sans commettre quelque brigandage; Pappole, évêque de Langres, dont Grégoire se refuse à dire les iniquités, etc., etc.

16. **Autorité sociale et politique des évêques.** — Mais quand l'Église subissait ainsi le malheur des temps, quelque grossière qu'elle fût, elle l'était moins que le reste de la société. Ces scandales étaient d'ailleurs des exceptions, souvent effacées, aux yeux des contemporains, par les services rendus à l'humanité et à la civilisation.

L'évêque est le protecteur légal des faibles et des pauvres; le défenseur des veuves et des orphelins; il fait visiter les prisonniers, soigner les lépreux. Les conciles défendent de tuer l'esclave, de le vendre hors de sa province, de séparer les époux; ils proclament même l'égalité du maître et de l'esclave devant Dieu; ils favorisent les affranchissements et les mettent au nombre des œuvres pies; les serfs de l'Église sont traités plus humainement; elle ouvre ses asiles à ceux qui fuient une violence immédiate et ne les rend qu'à ceux qui doivent les juger légalement; elle se déclare contre la peine de

mort, car elle a horreur du sang versé, etc., etc. Les évêques s'interposent souvent entre les rois, pour empêcher ces guerres fratricides dont souffrent surtout les peuples. Mais le véritable esprit de la morale chrétienne a peu d'action sur les hommes grossiers et cruels de ces temps. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'Église est forcée d'avoir recours à des moyens qui frappent l'imagination, qui s'adressent à la superstition. Elle impose aux coupables des pénitences publiques; elle se sert de l'excommunication, qui entraîne pour celui qu'elle frappe les conséquences les plus graves : il ne peut entrer dans l'enceinte de l'église; l'accès du palais lui est interdit; il est comme frappé de mort civile.

L'intervention du clergé dans les affaires publiques s'étendait à une foule d'objets. Les églises servaient d'archives, de tribunaux, de lieux de réunion pour les populations. Une partie de l'administration leur appartenait. Les évêques obtinrent même quelquefois le droit de nommer les comtes de leurs cités. Aussi les évêques, mêlés à tous les événements de l'époque, possesseurs de grands domaines, jouissant d'une grande puissance morale, religieuse et politique, doivent former au VIIe siècle une aristocratie ecclésiastique qui joue un rôle considérable sous les derniers Mérovingiens. « L'Église fait reconnaître et consacrer son droit d'asile. Elle acquiert sur les juges laïques d'un ordre inférieur une sorte de droit de surveillance et de revision. Par les testaments et les mariages, elle pénètre de plus en plus dans l'ordre civil. Des juges ecclésiastiques sont associés aux juges laïques toutes les fois qu'un clerc est en cause. Enfin, la présence des évêques, soit auprès des rois, soit dans les assemblées des grands, soit dans la hiérarchie des propriétaires, leur assure une participation puissante dans l'ordre politique. » (*Guizot*).

Si, vers le VII[e] siècle, toute culture intellectuelle semble disparaître, si *Frédégaire*, le pâle continuateur de Grégoire de Tours, se plaint tristement que le *monde se fasse vieux*, que *la pointe de la sagacité s'émousse*, c'est encore dans les rangs du clergé et surtout dans les asiles des monastères que se conservent quelques traditions des temps passés, quelques signes du mouvement intellectuel et littéraire.

17. **Grégoire de Tours.** — L'un des plus illustres représentants du clergé mérovingien est assurément Grégoire, évêque de Tours (539-595).

Georgius Florentius Gregorius était né en 539 d'une noble famille gallo-romaine. Il fut élevé par son oncle l'évêque de Clermont, qui lui apprit le peu qui restait encore de science dans la Gaule : les histoires sacrées, un peu d'astronomie avec quelque teinture de médecine et de musique, puis quelques auteurs de l'antiquité, surtout Virgile, que Grégoire citait volontiers tout en s'élevant contre les fictions de la poésie païenne. Diacre en 564, il devint évêque de Tours par le choix des fidèles en 573. Il devait cet honneur à sa réputation d'homme vertueux et instruit; et il allait montrer sur le siège épiscopal, au milieu des périls que créait partout la brutalité barbare, la tranquillité d'âme d'un homme de bien que la violence n'effraye pas.

Sa fermeté se montra surtout dans l'affaire de Prétextat, évêque de Rouen, qui, poursuivi par la haine de Frédégonde pour avoir béni le mariage de Brunehaut avec Mérovée, fils de Chilpéric, ne trouvait pas un seul défenseur dans le synode réuni pour le juger. Grégoire prit la parole, et, en présence de Chilpéric même qui venait de demander une condamnation, il osa parler en faveur de l'accusé et rappeler l'assemblée au respect

des canons ecclésiastiques. Pendant la nuit, Frédégonde lui envoya des présents pour le faire changer d'opinion; il répondit simplement: « Me donneriez-vous mille livres pesant d'or et d'argent, je ne pourrai pas agir autrement que Dieu m'a commandé. » — Souvent médiateur dans les différends des rois francs, il contribua à réconcilier Chilpéric et son neveu Childebert; il fut l'un des négociateurs du traité d'Andelot. Il défendit surtout avec vigueur les privilèges de sa ville épiscopale.

18. **L'Histoire ecclésiastique des Francs.** — Travailleur infatigable, malgré les agitations de sa vie politique, Grégoire a écrit plusieurs traités: *De gloria martyrum, De gloria confessorum,* les *Vies des Pères,* et surtout les *Miracles de saint Martin et de saint André.* Mais son ouvrage le plus important est son *Histoire ecclésiastique des Francs.* Dans cet ouvrage, divisé en dix livres, il raconte l'histoire des Francs depuis les derniers empereurs romains jusqu'à l'année 591. C'est une histoire de plus de deux cents ans, racontée d'abord à l'aide d'ouvrages plus anciens que nous ne possédons plus ; puis, pour les temps intermédiaires, au moyen des traditions recueillies par l'auteur; enfin dépeinte, pour les cinquante dernières années, par un témoin oculaire.

Narrateur plein de rudesse, de franchise et de naïveté, inhabile aux recherches de l'art, il écrit dans un latin barbare mais vigoureux et souvent pittoresque; il réussit à composer une œuvre attachante qu'on lit encore aujourd'hui avec plaisir et qui a inspiré de notre temps les compositions historiques les plus savantes comme les plus dramatiques.

Grégoire est assurément l'un des hommes les meilleurs et les plus intelligents de son temps. Il est avant tout le défenseur convaincu de l'orthodoxie religieuse ; elle est

ASTERIOLUS TUNC ET SECUNDINUS MAGNI CUM REGI HABEBAN-

Fragment d'un manuscrit de l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire de Tours.

pour lui la règle absolue. Il n'hésite pas à braver la colère de Chilpéric, lorsque ce grossier théologien lui expose des doctrines qui sentent l'hérésie. Le même homme raconte de grands crimes sans s'émouvoir et parfois même en ayant l'air de les approuver. C'est ainsi qu'il termine le récit des crimes de Clovis par ces mots : « Dieu faisait chaque jour tomber ses ennemis sous sa main, parce qu'il marchait devant le Seigneur avec un cœur droit. » C'est que pour lui tous les cœurs sont droits lorsqu'ils sont fidèles à l'orthodoxie. La multiplicité des crimes dont il est le témoin n'a pas émoussé l'horreur du mal dans son âme naturellement honnête ; mais il est plein d'indulgence pour ceux qui respectent l'Église, ses ministres, ses privilèges, ses biens. C'est ainsi que Gontran est pour lui un homme « d'une sagesse admirable, qui a l'air non seulement d'un roi, mais d'un prêtre du Seigneur ».

L'*Histoire* de Grégoire de Tours est pleine de récits miraculeux, qui nous montrent les saints frappant sans pitié les méchants, mais toujours propices aux bons. C'est là un des traits du caractère de Grégoire ; il croit fermement à la puissance des saints et cette pieuse croyance est poussée jusqu'à la superstition, surtout lorsqu'il raconte les miracles de saint Martin.

L'œuvre historique de Grégoire de Tours a été continuée jusqu'au milieu du VIIe siècle par un écrivain dont on ne connaît que le nom, *Frédégaire*, et qui ne mérite que le nom de chroniqueur, tant son récit est aride. Au temps de Grégoire, quelques débris de la civilisation romaine restaient encore debout ; au siècle suivant, la barbarie a tout envahi ; c'est une obscurité complète jusqu'au jour où Charlemagne fera un peu de lumière.

SOURCES : *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* commencé

par Dom Bouquet, continué par les Bénédictins de Saint-Maur, puis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (tomes II et III).

Lectures : P. Viollet : *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, tome I. — Fustel de Coulanges : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France : La monarchie franque; l'alleu et le domaine rural; Le bénéfice et le patronat*, etc. — Guizot : *Histoire de la civilisation en France*, t. I. — De Crozals, *Lectures historiques*.

CHAPITRE VIII

L'EMPIRE D'ORIENT. — JUSTINIEN.

SOMMAIRE :

I

L'EMPIRE D'ORIENT

1. **Le Bas-Empire ; caractère de son histoire.** — Depuis la mort de Théodose le Grand jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs Ottomans, l'Empire d'Orient a vécu plus de dix siècles et demi, 395-1453. C'est une merveille que cette longue existence. Dès le premier jour, tant de causes, au dedans comme au dehors, menaçaient de ruine cet Empire que, par une sorte

de mépris, on a appelé l'*Empire Byzantin*, le *Bas-Empire*[1] !

Constantin n'avait pu transporter dans Constantinople qu'une Rome usée et flétrie. Aussi n'y voit-on qu'un despotisme sans gloire et sans grandeur chez les princes; qu'une servilité sans respect et sans dévouement chez un peuple qui n'a de romain que le nom. Misérables intrigues de palais, gouvernement d'eunuques et de femmes, révoltes de soldats, séditions populaires, passion désordonnée pour les jeux du Cirque, querelles subtiles pour des questions de dogme ou de discipline, entretenues par un clergé qui dépend de l'Empereur, souvent hérétique lui-même, tel est le spectacle monotone et attristant que présente presque toujours cet Empire d'Orient. Aucun ordre de succession régulière ne peut s'établir; si bien que beaucoup d'Empereurs sont d'origine étrangère. Le droit a peu de valeur, le fait est tout. Le rebelle, après avoir été mis hors la loi, anathématisé par le clergé, vainqueur, est consacré solennellement par ce même clergé et acclamé par le peuple, surtout s'il le comble de jeux et de largesses. Sur les 109 Empereurs qui ont occupé le trône, on en compte 34 seulement qui meurent dans leur lit; 8 périssent à la guerre ou par accident; 12 abdiquent; 12 meurent en prison ou dans un couvent; 3 meurent de faim; 18 sont mutilés; 20 étranglés, assassinés; si bien que l'on atteint le chiffre de 65 révolutions.

Au dehors, les frontières ne cessent d'être menacées, dès le Ve siècle, par des ennemis aussi redoutables que ceux qui ont démembré l'Empire d'Occident : Huns, Bulgares, Avars, Slaves, puis Magyars, Russes, sur la

[1] BAS-EMPIRE. On appelle *Bas-Empire* la période de l'histoire de Rome et de Constantinople qui commence à Constantin (IVe siècle), par opposition au *Haut-Empire*. On a donné à cette expression chronologique un sens moral, et aujourd'hui le *Bas-Empire* est pour tout le monde l'*Empire abaissé*.

frontière du Danube; Perses, du côté de l'Asie, puis Arabes et Turcs. D'ailleurs, de bonne heure, des Barbares de toute origine se sont établis dans l'Empire ; c'est avec des soldats barbares que les Empereurs recrutent leurs armées, et leurs généraux sont le plus souvent des Barbares.

2. **Causes de sa durée.** — Comment donc cet Empire de Byzance a-t-il pu durer si longtemps ?

1° L'Empire est protégé contre les attaques incessantes des Barbares par l'admirable situation de sa capitale que défendent la mer et la chaîne des Balkans. Placée entre l'Europe et l'Asie, supérieure en population à la vieille Rome, Constantinople est devenue la première ville du monde. Comme on l'a dit heureusement : « Byzance faisait l'Empire ; à l'occasion elle le refaisait ; parfois elle était tout l'Empire. »

2° L'Empire d'Orient a sur les Etats nouveaux, nés des invasions, une supériorité manifeste. Il s'étend de l'Adriatique à l'Euphrate ; il renferme une population nombreuse et de grandes richesses.

3° Il possède seul une administration régulière, une armée organisée. Il a la force que donne la civilisation au milieu de la barbarie ; il a encore pour lui le prestige qui s'attache toujours au nom de l'Empire Romain, et, plus d'une fois, les Barbares se mettront au service d'un Etat qu'ils pourraient détruire.

4° Malgré les querelles théologiques et les hérésies, la religion exerce une influence toute-puissante sur les sujets de l'Empire, d'origine grecque ou étrangère. Peu importe la langue ou la race ; il suffit qu'on soit baptisé ; le baptême ouvre à tous l'État et l'Église ; la religion tient lieu de nationalité, plus d'une fois elle donnera un véritable héroïsme à ces Grecs dégénérés.

3. **Les Prédécesseurs de Justinien.** — Le fils aîné de Théodose, *Arcadius*, est un premier type des princes byzantins ; d'indignes favoris, puis l'impératrice Eudoxie gouvernent sous son nom. Après lui, *Théodose II*, « le Calligraphe », relégué au fond de son palais, chante de pieux cantiques, tandis que les Huns ravagent ses provinces, et abandonne le pouvoir à sa sœur, Pulchérie, à sa femme, Athenaïs ; il a cependant le mérite de faire réunir en un code toutes les constitutions impériales depuis Constantin : c'est le *code Théodosien*, si précieux pour l'histoire.

Si son successeur, *Marcien*, montre quelque énergie et sait tenir tête à Attila, les chefs de la garde isaurienne [1], Aspar, puis *Zénon*, disposent bientôt de la pourpre impériale. Ce dernier, devenu Empereur, veut apaiser les querelles théologiques et publie un *édit d'union* ou *henotikon* qui ne fait qu'exaspérer les passions ennemies. A sa mort, c'est l'Impératrice qui place sur le trône un officier du palais, le vieil *Anastase*, au moment où il va prendre possession du siège épiscopal d'Antioche. A ce moment les Slaves et les Bulgares arrivent déjà jusqu'aux portes de Constantinople. Pour protéger la capitale on élève une muraille épaisse de vingt pieds, longue de dix-huit lieues, allant de la Propontide au Pont-Euxin ; on se soumet à l'humiliation de payer tribut au roi des Perses.

Après Anastase, un ancien pâtre de la Thrace, *Justin*, devenu général, commandant des gardes, achète la pourpre qu'il transmet, en 527, à son neveu Oupravda, fils de paysan comme lui, le plus célèbre des souverains de Byzance, sous le nom de *Justinien*.

[1] *Isaurie* était une province de l'Asie Mineure entre la Pamphylie et la Cilicie; depuis des siècles, ses belliqueux habitants étaient redoutés pour leurs brigandages et leurs pirateries.


OCÉAN ATLANTIQUE
HIBERNIE
ANGLES
R. SAXONS
MER DU NORD
M. BALTIQUE
Saxons
GERMANIE
SARMATIE
M. CASPIENNE
Rhin
PARIS
EMPIRE DES FRANCS
Danube
VINDÉLICIE
NORIQUE
RÉTIE
PANNONIE
Gépides
Lyon
Toulouse
Milan
Pavie
Avares
Bulgares
Caucase
PONT EUXIN
CONSTANTINOPLE
Rme DES SUÈVES
TOLÈDE
ROYme DES WISIGOTHS
Valence
Carthagène
Ravenne
M. ADRIATIQUE
ILLYRIE
MŒSIE
THRACE
MACÉDOINE
Chalcédoine
Nicomédie
Nicée
Césarée
ARMÉNIE
EMPIRE DES PERSES
Corse
ROME
Iles Baléares
Sardaigne
MER TYRRHÉNIENNE
MER IONIENNE
MER ÉGÉE
Athènes
Amida
Edesse
Antioche
Ctésiphon
Séleucie
Gadès (Cadix)
Tingis
Septa
MER
Carthage
Sicile
Céphallénie
Mt Pappua
Mt Aurès
Tricamara
MÉDITERRANÉE
Chypre
Beryte
Damas
Crète
Jérusalem
AFRIQUE
ARABIE
Alexandrie
ÉGYPTE
EUROPE
AU TEMPS DE JUSTINIEN
(527-565)

EMPEREURS D'ORIENT DE 395 A 641.

Arcadius, 395-408.
Théodose II, 408-450.
Marcien, 450-457.
Léon Ier le Thrace, 457-473.
Léon II, 473-474.
Zénon l'Isaurien, 474-491.
Anastase Ier, 491-518.
Justin Ier, 518-527.
Justinien Ier, 527-565.
Justin II 565-578.
Tibère II, 578-582.
Maurice, 582-602.
Phocas, 602-610.
Héraclius Ier, 610-641.

II

JUSTINIEN (527-565). — SES GUERRES

4. **Justinien; caractère de son règne.** — Justinien ne fut ni un grand homme, ni un grand prince. Chez lui, partout autour de lui, on retrouve un mélange de bien et de mal, de vices et de vertus; mais il faut le reconnaître, les vices l'emportent. Il était frugal, laborieux, capable de pensées généreuses, mais despote, soupçonneux et ingrat, avide d'argent et persécuteur. Il avait épousé *Théodora*, fille du maître des ours, comédienne célèbre par sa vie désordonnée. Devenue impératrice et portant le titre d'*Augusta*, elle vit à ses pieds les plus grands personnages de l'Etat; elle gouverna l'Empereur et l'Empire. Elle montra cependant une certaine dignité, donna souvent de bons conseils et fit preuve de courage dans des circonstances difficiles.

Les principaux généraux de Justinien sont d'origine étrangère: Pharas était un Hérule, Mundus un Gépide, etc. Les deux plus illustres furent Bélisaire, probablement de race germanique, et Narsès, esclave d'origine perse ou arménienne. *Bélisaire,* d'abord simple soldat, grand capitaine dont l'histoire est devenue presque légendaire,

ressemble à un héros des temps anciens ; mais l'auteur principal de sa fortune est sa femme Antonina, l'amie de Théodora, impérieuse et peu morale, qui le force à se mettre publiquement à ses genoux pour implorer sa toute-puissante faveur. *Narsès*, eunuque du palais, habile dans l'art des intrigues, montrera de la vigueur à la tête des armées. *Tribonien*, le grand jurisconsulte, est un prodige de science, mais impie, avare ; il vend la justice avec impudence et se rend odieux par ses dilapidations.

En étudiant les guerres, puis le gouvernement de Justinien, nous retrouverons le même mélange de bien et de mal.

Les guerres offensives contre les Vandales et les Goths sont glorieuses, mais demeurent inutiles ; et c'est avec peine que l'Empire défend son propre territoire contre les Barbares du Danube, contre les Perses de l'Euphrate.

5. **Guerres offensives : conquête de l'Afrique sur les Vandales, 534.** — Justinien avait formé le projet de reconquérir les provinces de l'Occident occupées par les Germains. Les Empereurs de Constantinople se considéraient toujours comme les héritiers légitimes des Empereurs de Rome. Le moment était favorable. Les chefs illustres qui avaient demembré l'Occident, Genséric, Théodoric, Clovis, n'étaient plus ; les populations orthodoxes détestaient leurs maîtres ariens ; Justinien se présenta comme le défenseur de l'orthodoxie religieuse.

Les Vandales furent attaqués les premiers. Ils possédaient l'Afrique du Nord et plusieurs des grandes îles méditerranéennes ; mais, depuis Genséric, ils avaient été amollis, décimés par l'ardeur du climat ; en outre, ils s'affaiblissaient de plus en plus par leurs discordes. *Gélimer* avait détrôné Hildéric, qui conservait encore

beaucoup de partisans, et il persécutait odieusement les orthodoxes. Une grande flotte, bénie solennellement par le patriarche et conduite par Bélisaire, partit de Constantinople, en 533. Les villes ouvrirent leurs portes ; le roi vandale fut vaincu à la bataille de *Tricaméron* [1] ; il se réfugia avec quelques compagnons sur le mont Pappua [2], où il était difficile de le forcer ; cerné dans sa retraite, il résista longtemps aux plus dures extrémités. Un jour il fit demander au chef ennemi du *pain* dont il n'avait pas goûté depuis trois mois ; une *éponge* pour laver ses blessures et une *harpe* pour chanter ses malheurs. Réduit enfin à se rendre, il éclata de rire en paraissant devant Bélisaire, sans doute pour montrer le dédain que lui inspirait la vanité des grandeurs humaines.

« Le vainqueur et le vaincu partirent ensemble pour Constantinople, comme jadis étaient partis Marius et Jugurtha. Bélisaire reçut les honneurs du triomphe à l'Hippodrome et Gélimer obtint un domaine en Galatie. Quelle différence entre la République et le Bas-Empire ! Les vieux Romains sont impitoyables pour le vaincu et lui font subir une mort atroce ; mais, s'ils triomphent, c'est au Capitole, en face des dieux de la patrie ; ce n'est pas à l'Hippodrome, entre deux courses de chars et au milieu des Verts et des Bleus. »

Le nord de l'Afrique devint l'*exarchat de Carthage*, 534.

6. **L'Italie enlevée aux Ostrogoths.** — Après l'Afrique, l'Italie. — Théodoric mort, la belle et savante *Amalasonthe*, sa fille, avait gouverné les Ostrogoths, au nom de son fils *Athalaric* qui mourut jeune ; puis, elle

1 **Tricaméron, à 25 kil. S.-O. de Carthage.**

2 **Auj. mont Edough, massif de l'Atlas, à l'ouest de Bône.**

avait donné sa main et la couronne à son cousin *Théodat;* bientôt, trahie par celui qui lui devait le pouvoir, elle périt en prison. Elle avait eu le temps d'implorer la protection de Justinien. Bélisaire reçut la mission de délivrer l'Italie des Goths, ariens et persécuteurs. La guerre d'Italie sera plus longue que la guerre d'Afrique ; il faudra dix-neuf campagnes pour réduire les Ostrogoths.

A la tête d'une armée de mercenaires, Huns, Maures, Isauriens, etc., Bélisaire entra dans Rome, vainquit le brave *Vitigès*, successeur du lâche et cruel Théodat, tué par les siens, et, pour la seconde fois, il amena un roi captif aux pieds de Justinien, 540. C'était trop de services. Le défiant Empereur paya son général par la disgrâce. Bélisaire fut privé de son commandement. Mais ses successeurs se montrèrent incapables, et bientôt *Totila*, le nouveau roi des Ostrogoths, étendit sa domination sur l'Italie entière. La conquête était à recommencer. C'est alors que Narsès, le rival jaloux de Bélisaire, mis à la tête d'une nouvelle armée, pénétra en Italie par le nord, vainquit et tua Totila à *Taginæ* [1], 551, triompha enfin des dernières résistances des Goths, puis des bandes franques qui avaient franchi les Alpes pour piller l'Italie.

La nouvelle Rome pouvait se vanter d'avoir délivré l'ancienne ; mais Rome, qui avait tant souffert depuis le commencement des invasions, fut à dessein délaissée par les souverains de Byzance, et Ravenne devint la capitale de l'*exarchat d'Italie,* 554.

7. **Conquêtes sur les Visigoths.** — Les Grecs s'étaient emparés des îles de la Méditerranée ; ils profitèrent de l'affaiblissement des Visigoths qui combattaient

[1] TAGINÆ *(Lentagio)*, au pied de l'Apennin, entre Pérouse et Ancône.

les Francs et les Suèves, et se rendirent maîtres de la côte espagnole depuis Valence et Carthagène jusqu'à Lagos. Ceuta (*Ceptum*) fut occupée sur la côte d'Afrique. Justinien tenait de nouveau les Colonnes d'Hercule ; la Méditerranée semblait redevenir la mer romaine (*mare nostrum*).

Malgré les titres pompeux dont se para la vanité impériale, ces conquêtes étaient plus brillantes que solides. Dès 568, trois ans seulement après la mort de Justinien, les *Lombards* vont s'emparer d'une grande partie de l'Italie, ne laissant aux Grecs que Ravenne, la Pentapole, le duché de Rome et les provinces méridionales. Plus tard les Visigoths rentrent en possession de la Bétique ; puis les Arabes enlèvent aux Empereurs la Syrie, l'Egypte, l'exarchat de Carthage.

8. **Guerres défensives : les Perses et les Bulgares.** — Les expéditions d'Afrique, d'Italie, d'Espagne, occupaient au loin les forces de l'Empire ; les provinces qui entouraient la capitale restèrent exposées sans défense aux attaques d'un ennemi toujours prêt. Etait-il d'une bonne politique d'entreprendre des conquêtes lorsqu'on n'avait pas la force de garder son propre bien, d'attaquer au lieu de se défendre ?

Les Perses, sous les *rois Sassanides*, disputaient aux Empereurs, depuis le milieu du IIIe siècle, les provinces de l'Euphrate et du Tigre. Pendant presque tout son règne, Justinien eut à se défendre, surtout contre *Chosroès*, prince intelligent et guerrier. La lutte fut heureuse toutes les fois que Bélisaire fut à la tête des armées, désastreuse lorsqu'on le remplaça par des généraux incapables. Plus d'une fois la Syrie fut ravagée par les Perses ; Antioche, la reine de l'Orient, fut presque détruite. Enfin, en 562, les deux souverains épuisés signèrent la paix. Justinien conservait la Colchide, mais il s'engageait à payer un tribut de 30.000 pièces d'or !

Au nord, les *tribus slaves*, les *Avars*, parents des Huns, les *Bulgares* également de race touranienne, étaient encore plus redoutables. Chaque année, ils franchissaient le Danube pour aller chercher dans l'Empire de l'or et des prisonniers. « Rien n'échappait aux rapides escadrons des Bulgares, plus légers et plus destructeurs que les sauterelles de leurs steppes. Sur leur passage, les moissons étaient brûlées, les vergers détruits, les maisons rasées et dans les ruines mêmes il ne restait pas pierre sur pierre. Longtemps après, quand l'herbe et les broussailles avaient recouvert de grands espaces, jadis cultivés et habités, le Mésien disait en soupirant : « Voilà la forêt des Bulgares. » (*Am. Thierry.*)

On a surtout conservé le souvenir de l'invasion de 559, lorsque les Bulgares, franchissant les Balkans et même le mur d'Anastase, vinrent camper en vue de Constantinople. La terreur était grande; on eut recours à l'épée de Bélisaire[1]. Le vieux général trouva des soldats et, à force d'habileté, dispersa les Barbares; mais le danger était toujours menaçant.

Pour rendre impossibles ces dévastations périodiques, Justinien voulut défendre la frontière par un vaste système de fortifications. Quatre-vingts places furent disposées le long du Danube. Ce n'était pas assez : l'Empire tout entier fut hérissé de forteresses et prit l'aspect d'une immense place de guerre. « Mais les pierres ne se défendent pas seules, et, derrière les bastions et les tours, il n'y avait pas d'hommes. »

1 Après ce triomphe, Bélisaire fut encore une fois disgracié. Il fut impliqué dans une absurde conspiration; on confisqua ses biens; on le retint plusieurs mois prisonnier. On fut forcé de reconnaître son innocence; on lui rendit sa liberté et ses honneurs; mais le chagrin hâta la fin de sa vie. Plus tard, les traditions populaires adoptèrent le récit d'un moine du XII[e] siècle, qui le représentait, les yeux crevés, forcé de mendier son pain. Cette fiction n'a pas peu contribué à rendre populaire le nom du dernier général que puissent citer les annales de l'Empire romain.

III

GOUVERNEMENT

9. **La Sédition Nika, 532.** — Malgré ses mérites réels, on a souvent accordé trop d'éloges au gouvernement de Justinien. La plus légère circonstance pouvait montrer la faiblesse véritable d'un pouvoir fondé sur le despotisme oriental, à peine supporté par la faiblesse turbulente des sujets. Le récit de la sédition qui, en 532, fut sur le point de renverser le trône de Justinien, est une page bien instructive de l'histoire byzantine.

Le peuple de Constantinople avait surtout deux passions : les courses de chars et les discussions théologiques. La ville était partagée en deux factions. Les uns tenaient pour les cochers à casaque verte et pour les théories de l'hérésiarque Eutychès ; c'était le parti de l'opposition. Les autres soutenaient les cochers à casaque bleue et les doctrines orthodoxes ; protégés par l'Empereur et par Théodora, ils se livraient impunément à toutes les violences.

Un jour, en 532, les *Verts* se rassemblent à l'Hippodrome et entourent en suppliants la tribune impériale. Justinien les traite d'ivrognes et d'hérétiques ; furieux, les Verts répondent par d'autres injures, appelant l'Empereur parricide, âne, tyran, parjure. Chassés de l'enceinte, ils se répandent en tumulte dans la ville et prennent les armes. Le préfet faisait alors conduire au supplice quelques criminels ; on les délivre ; des moines leur donnent asile dans une église ; on incendie la maison du préfet ; des prêtres, qui veulent s'interposer, sont frappés par les Hérules de la garde. Alors les *Verts* et les *Bleus*

se réconcilient ; on massacre les soldats ; on brûle les maisons ; des églises, des palais, des hôpitaux, des bibliothèques sont la proie des flammes ; une partie de la population s'enfuit de l'autre côté du Bosphore ; et, pendant plusieurs jours, les factieux vainqueurs parcourent la ville, aux cris de *Nika* (Victoire), mot qui devait être le nom de la sédition. Vainement Justinien fait les plus grandes concessions, le peuple s'empare d'Hypatius, neveu d'Anastase, et le proclame empereur malgré lui ; on le couronne d'un collier de perles emprunté au matériel du théâtre.

Justinien, enfermé dans son palais, voulait fuir avec ses trésors ; il était pâle et sans voix. Théodora l'arrête par de nobles paroles : « Fuyez, dit-elle ; pour moi, je reste ; je suis pour cette parole d'un ancien, que le trône est un glorieux tombeau. » Justinien resta ; on ramena par des promesses et de l'argent les Bleus égarés ; Bélisaire, Narsès, Mundus, avec leurs soldats, pénétrèrent dans l'Hippodrome, où les Verts s'étaient retranchés avec leur nouvel empereur ; 30.000 personnes, dit-on, furent massacrées, jetées à la mer. Cependant le mal était si invétéré que les factions se reformèrent bientôt ; Bleus et Verts continuèrent à troubler le règne de Justinien.

10. **La Législation**. — Comme tout despote, Justinien voulait un État, une Église, une loi. Pour assurer la toute-puissance de l'État, il s'appliqua, encore plus que ses prédécesseurs, à donner à sa personne, à ses actes, à ses lois un caractère divin. Pour obtenir l'unité religieuse, il se fit persécuteur, proscrivant impitoyablement les sectes nombreuses répandues dans l'Empire, allant jusqu'à ordonner la fermeture des écoles philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie.

Ses efforts pour mettre dans la législation un peu d'ordre et d'unité furent plus heureux. Il y avait un nombre infini de lois, souvent contradictoires, depuis la loi des Douze Tables jusqu'aux Empereurs chrétiens. Les opinions des jurisconsultes « patentés », c'est-à-dire autorisés à émettre des avis ayant force légale devant les tribunaux, remplissaient des milliers de volumes. L'homme le plus riche ne pouvait se les procurer ; l'homme le plus savant ne pouvait les connaître. Dès le commencement de son règne, l'Empereur voulut reprendre et compléter l'œuvre ébauchée par Théodose II, mettre un peu d'ordre dans le chaos, et d'unité à la place de la confusion. Dans ce travail, il fut surtout aidé par son questeur, Tribonien (*Tribonianus*).

On réunit d'abord dans un seul recueil toutes les *constitutions* impériales qui pouvaient avoir force de loi, en les modifiant, s'il était nécessaire. Ce fut le *Code Justinien* (Codex Justinianeus, 529) auquel vinrent s'ajouter cinquante constitutions nouvelles. On en multiplia les copies, qui furent transmises aux magistrats des provinces.

Dans les traités des jurisconsultes « patentés », surtout dans les œuvres des cinq grands interprètes du droit, Papinien, Ulpien, Paul, Gaïus et Modestin, on fit choix d'extraits servant à expliquer ce qui était encore en usage de l'ancienne législation ; on les disposa, par ordre de matières, en sept grandes sections, subdivisées en cinquante livres, dont chacun fut partagé en un certain nombre de titres. C'est le *Digeste* (*Digesta*, mis en ordre) ou les *Pandectes* (Recueil).

Le Code et le Digeste étaient pour les étudiants des recueils trop complets, trop difficiles. On composa, d'après les *Institutiones* de Gaïus, un traité sur les principes du droit, divisé en quatre livres. Ce furent les *Institutes*,

manuel qui devait servir à l'enseignement du droit réorganisé dans les grandes écoles de Constantinople, de de Rome et de Béryte. — Le Code, le Digeste, les Institutes formèrent le *Corpus juris civilis*.

On a reproché aux auteurs de ces travaux leur précipitation et leurs négligences, l'absence d'ordre et de méthode dans une compilation qui mutilait le plus bel ouvrage de Rome, son droit civil. On leur a surtout reproché d'avoir retranché tout ce qui leur paraissait *séditieux,* c'est-à-dire contraire à la liberté, d'avoir favorisé les prétentions du despotisme, en déclarant que le prince est la source du droit (*quod principi placuit legis habet vigorem*). Quoi qu'il en soit, la législation de Justinien était un immense progrès. Elle consacrait les principes que le christianisme et la philosophie avaient apportés au monde : la propriété est inviolable; les enfants ont droit à une part égale de l'héritage paternel; la femme est protégée; l'esclavage est déclaré contraire au droit naturel, etc.

Adoptées par les Barbares, les lois de Justinien doivent se substituer peu à peu aux coutumes germaniques; à la fin du moyen âge, la *raison écrite* fournira des armes aux légistes contre le *droit haineux* de la féodalité; plus tard elle inspirera les rédacteurs de nos eodes.

11. **Justinien constructeur; sa mort, 565.** — A la gloire du conquérant et du législateur, Justinien voulut joindre celle de prince constructeur. Procope décrit en huit livres les innombrables édifices civils, religieux et militaires qui furent élevés sur tous les points de l'Empire : églises, palais, hôpitaux, forteresses. Les routes furent réparées; des ponts jetés sur les rivières. Le plus remarquable des monuments alors

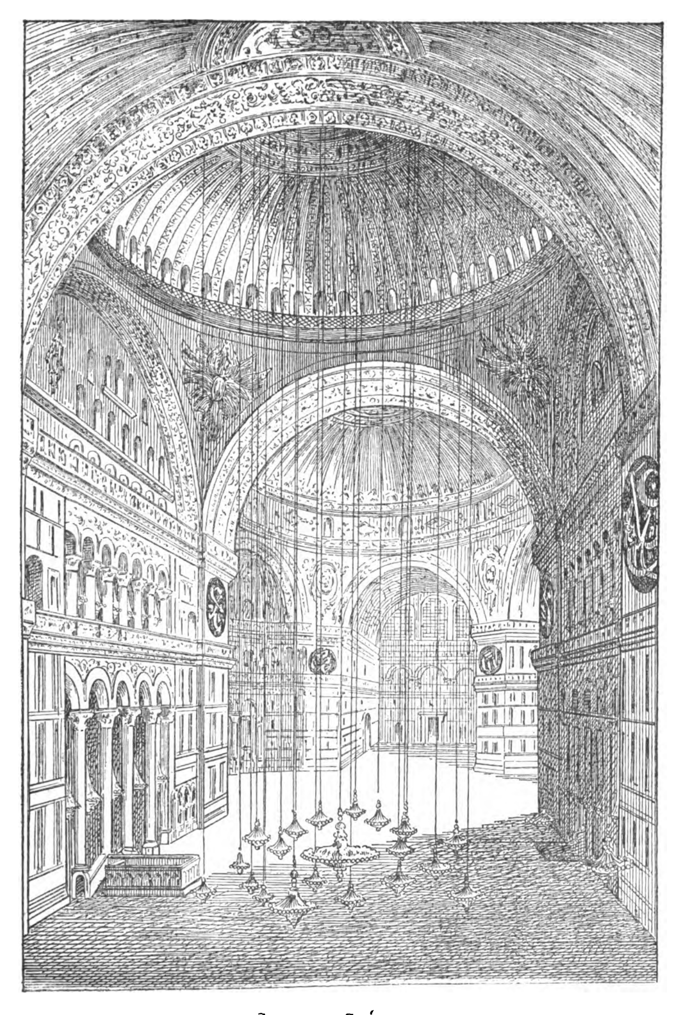
construits, c'est l'église de Sainte-Sophie (*Hagia Sophia,* la divine Sagesse, la Vierge), qui, devenue mosquée, dresse encore aujourd'hui, près de la Corne d'Or, ses coupoles à la fois lourdes et hardies.

L'Empereur mourut en 565, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ses dernières années avaient été attristées par les incursions, chaque jour plus audacieuses, des peuplades danubiennes, par les émeutes et les complots que provoquait le mécontentement croissant d'un peuple écrasé d'impôts.

L'effort a été trop grand ; au dedans comme au dehors, trop de causes affaiblissent l'Empire ; la décadence est prochaine.

12. **Après Justinien, décadence.** — Après Justinien, l'histoire de l'Empire grec est faite de chutes et de relèvements successifs. Bientôt « relégué à l'est, l'Empire, qui se dit toujours universel, commence à prendre le caractère déterminé d'un Etat oriental. Les immigrations des Barbares compliquent l'ethnographie de la Péninsule des Balkans. Les *Slaves* se répandent au nord et au nord-ouest : alors naissent la *Serbie* et la *Croatie.* L'*Istrie* et la *Dalmatie* sont tout imprégnées de Slaves ; les Slaves encore pénètrent par infiltration dans la Macédoine et dans la Grèce. Un peuple touranien, bientôt assimilé aux Slaves, les *Bulgares*, passe le Danube, et s'étend bien au delà de l'Hémus. Dès lors tout espoir est perdu de restauration de l'Empire universel. Il ne reste à l'Empire byzantin qu'une tâche modeste : il doit s'efforcer de vivre. C'est merveille qu'il ait si longtemps vécu. » *(Lavisse).*

Le neveu de Justinien, *Justin II*, voit les Lombards s'emparer d'une partie de l'Italie ; il abdique.— *Tibère* est forcé d'acheter à prix d'or la retraite des Avars.— *Maurice*



SAINTE-SOPHIE

Vue intérieure actuelle. L'édifice est aujourd'hui consacré au culte musulman.

montre du courage, mais ses soldats révoltés donnent l'Empire à l'odieux *Phocas*. Le peuple se soulève contre le tyran, le tue, et accueille comme empereur *Héraclius*, fils de l'exarque d'Afrique, qui arrive de Carthage avec une flotte.

Héraclius (610-641), sait donner encore un peu de gloire à l'Empire de Byzance. Lorsqu'il monte sur le trône, l'Empire semble sur le point de se dissoudre; Chosroès II ravage la Syrie et l'Egypte; son lieutenant Saïn, campé à Chalcédoine, jette la terreur dans Constantinople; les Avars franchissent le mur d'Anastase et paraissent aux portes de la capitale. Héraclius veut fuir à Carthage. Le patriarche l'arrête, et prodigue pour sauver l'Empire les trésors de l'Eglise. L'Empereur retrouve son courage et des soldats; à son tour, il porte en vainqueur le fer et la flamme dans les provinces de la Perse, et rapporte en triomphe, de Jérusalem reconquise, le bois de la vraie croix. Mais il retombe dans la mollesse de la cour byzantine, et, désormais livré aux subtilités théologiques, il ne fait rien pour arrêter les conquêtes si rapides des Arabes. La frontière ne cesse de reculer dans tous les sens.

Nous ne dirons rien des successeurs d'Héraclius. Au lieu de donner la suite des Empereurs et de raconter les faits monotones de l'histoire byzantine, il sera plus intéressant de résumer les principaux traits qui donnent une idée de ces souverains d'Orient, si différents des princes de notre Occident.

IV

LA CIVILISATION BYZANTINE

13. **L'Empereur byzantin.** — « L'Empereur byzantin procédait de quatre origines distinctes. Par la tradi-

tion, il était le successeur direct des Césars romains, l'*Imperator*, le chef militaire, et, en même temps, le législateur, la loi vivante. Grâce à la substitution des Hellènes aux Latins, comme race dirigeante, il était le *Basileus*, c'est-à-dire le chef de l'hellénisme. Sous l'influence toujours croissante des mœurs et des idées de l'Asie, son pouvoir avait pris la forme despotique : il



JUSTINIEN ET SA COUR
(Mosaïque de San Vitale à Ravenne).

était le Maître (Despotès), l'*Autocrate* (Autocratôr), un homme de palais et de harem. Après le triomphe définitif du christianisme, il fut l'*Isapostolos* (semblable aux Apôtres). Il était, concuremment avec le patriarche, le chef suprême de la religion. » (*A. Rambaud.*)

A Byzance le caractère civil du pouvoir tendit à prévaloir sur le caractère militaire. Sans doute plusieurs Empereurs furent forcés de commander en personne les armées, et plusieurs furent de vaillants soldats; presque tous étaient des hommes nouveaux, arrivés par la force.

Mais, dès que la dynastie paraissait fondée, l'Empereur déléguait le commandement des armées, comme avait fait Justinien.

Le pouvoir impérial était despotique : les sujets prenaient le nom d'esclaves ; les statues des Empereurs étaient honorées comme celles des saints ; ils faisaient et défaisaient les lois ; ils changeaient même les modes, suivant leurs caprices. Ce despotisme, cependant, était contenu par une sorte de noblesse administrative, par un corps de jurisconsultes imbus de la tradition, par un clergé groupé autour du Patriarche et du *Saint-Synode*. Il y avait encore les révoltes ou les exigences des soldats et même l'opinion publique qui se manifestait par des caricatures, des épigrammes, des chansons, des clameurs, quand ce n'était pas par des séditions. Pour s'attacher le peuple, il fallait l'amuser. De là, toutes ces fêtes civiles et religieuses, les théâtres et les jeux de l'Hippodrome, les banquets auxquels s'asseyaient tous les citoyens, les processions où l'Empereur jetait l'argent à poignées, les solennités des triomphes, les dons, les largesses qui épuisaient le Trésor.

14. **Son caractère religieux.** – Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est le caractère religieux de la monarchie byzantine. L'Empereur est le représentant, le vicaire de Dieu. L'Église a fait de son intronisation une cérémonie religieuse, un *sacrement* ; le souverain est l'élu de la Trinité, nommé par le suffrage du Roi des rois. Il règne sous la main, sous l'œil de Dieu ; par lui il est le maître de l'Univers. A certains jours il se montre à ses sujets dans le costume de Jésus, entouré de hauts dignitaires, en nombre égal à celui des apôtres. Le véritable Empereur n'est-il pas d'ailleurs le Christ représenté sur tant de monuments iconographiques avec la couronne,

le costume, les insignes impériaux? Les soldats marchent précédés de l'image de la Vierge ; des hymnes, des psaumes sont leurs chants de guerre; et, quand on célèbre le triomphe dans l'Hippodrome, c'est la Mère de Dieu qui paraît sur un char attelé de quatre chevaux blancs, tandis que l'Empereur suit à pied, portant une croix sur l'épaule.

L'Empire est donc l'État chrétien par excellence. Les lois de l'Empire régissent l'Église et les décrets des conciles sont obligatoires dans l'Empire. La hiérarchie civile de Byzance s'appelle la sainte hiérarchie; l'Empereur confère une dignité ou un emploi comme sacrement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; les lois sont promulguées au nom du Seigneur Jésus-Christ, notre maître.

L'existence de l'Empereur est toute pontificale ; son costume rappelle celui des prêtres ; il se présente aux regards dans une sorte d'immobilité hiératique. L'enceinte du palais est remplie de chapelles; ses appartements, ornés de pieuses images, sont bénis en grande pompe ; il a dans les églises son appartement spécial.

C'était à Constantin que l'Église devait son existence triomphante et ses privilèges; de là le caractère religieux des Empereurs d'Orient, *évêques institués par Dieu*. Le patriarche de Constantinople ne fut jamais qu'un grand dignitaire de la cour impériale, et les membres de l'Église furent considérés comme investis d'une magistrature religieuse qui dépendait de l'Empereur. C'est lui qui convoquait et présidait les conciles, qui, parfois même, par ses édits, fixait les croyances et mettait fin aux hérésies.

Aussi ce fut l'une des causes nombreuses qui amenèrent la séparation de l'Église d'Orient et de l'Église romaine. Entre les Papes et les Empereurs de Constan-

tinople, chefs suprêmes de leur Église, le conflit était inévitable. *Photius*, au IXe siècle, et *Cérularius*, au XIe, ne firent que consommer un *schisme* depuis longtemps préparé. Les Empereurs restèrent les chefs religieux de l'Église schismatique grecque [1].

15. **Les Impératrices.** — A côté des Empereurs, les Impératrices ont eu un grand rôle dans l'histoire de Byzance. M. A. Rambaud résume ainsi le rôle qu'elles ont joué : « Leur influence fut plus considérable qu'en aucun autre pays chrétien ou musulman; elle est un des caractères les plus saillants de l'histoire grecque au moyen âge. Combien de fois l'empire du grand Constantin n'a-t-il pas été gouverné par des femmes ! Plus souvent encore elles ont eu la couronne en dépôt et l'ont donnée avec leur main... C'est parce que l'Empire manquait d'institutions stables et que la loi européenne de succession, l'hérédité de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, n'y était pas explicitement reconnue, Les intrigues de harem ou les mariages de princesses furent donc un des moyens de transmission du pouvoir, au même titre et aussi souvent que l'entente de l'aristocratie et du clergé, les usurpations militaires et les révolutions de la rue. »

« Les Empereurs de Byzance ne craignaient pas de se mésallier. Toute femme pouvait devenir impératrice, comme tout homme pouvait aspirer au pouvoir suprême... Elle est *Augusta*, *Basilissa, Despoïna* (Maîtresse); on la traite de Royauté et de Majesté; elle porte la couronne le sceptre en forme de branche de lys, symbole de pureté. Quel qu'ait été son père, elle est *d'origine divine* et presque une divinité. Tout ce qui lui appartient est sacré,

1 L'Église grecque se donne à elle-même le nom d'*Église Orthodoxe*.

comme ce qui appartient à l'Empereur. Elle figure sur les monnaies à la gauche de son époux, au-dessous d'un Christ qui étend ses mains sur leurs têtes.... Sa vie est toute de représentation, de processions, de réceptions, d'offices religieux. »

16. **L'art byzantin.** — Constantin avait prodigué l'or pour faire de sa nouvelle capitale au moins l'égale de Rome. Des palais, des églises s'élevèrent et l'art byzantin commença. Les artistes avaient conservé les traditions de la belle époque grecque, l'harmonie dans l'ordonnance des compositions, la noblesse des attitudes, l'élégance des draperies. Malgré leurs recherches exagérées, ils surent appliquer quelques-unes des règles principales de l'art antique. Mais c'est alors que l'on essaie, dans la construction des monuments, de substituer les lignes courbes aux lignes droites, les arcades aux plates-bandes.

D'autres influences se joignent bientôt à ces éléments d'origine grecque ; quelques-unes viennent de l'Orient, de l'Inde, de l'ancienne Assyrie, de la Perse surtout. De là le goût des artistes byzantins pour la richesse et le luxe de l'ornementation ; de là ces entrelacs compliqués, ces fleurs bizarres, ces animaux fantastiques.

Mais c'est principalement par l'inspiration chrétienne que l'art byzantin se montre créateur ; c'est dans le domaine religieux que se manifeste son originalité. Les églises prennent de vastes proportions ; des coupoles hardies les couronnent ; de magnifiques ornements décorent leurs murs intérieurs ; de riches mosaïques couvrent leurs pavés ; des types religieux sont alors consacrés. La cathédrale de *Sainte-Sophie*, œuvre de l'architecte Anthemios, est la plus belle des églises dues à l'art byzantin. On fit venir des matériaux de toutes les

parties de l'Empire; on enleva leurs colonnes aux temples anciens; on prodigua l'or, l'argent, l'ivoire, les pierres précieuses. On admirait surtout la vaste coupole qui surmontait l'édifice. Sur les colonnes se détachaient dans des médaillons les images du Christ, de la Vierge, d'anges, d'apôtres et de prophètes. La nuit, aux grandes fêtes, l'église s'éclairait comme d'une vaste illumination, car on n'y comptait pas moins de six mille candélabres dorés.

Les richesses du clergé, le luxe du palais impérial, des souverains et des courtisans, contribuèrent au développement des arts destinés à satisfaire le goût de la magnificence. L'orfèvrerie multiplia ses merveilles; on travailla, avec une habileté qui n'a pas été surpassée, les riches étoffes, les tapisseries rehaussées d'or et d'argent. Mais la peinture, malgré d'heureuses découvertes, ne fit pas les mêmes progrès que l'architecture; car, de bonne heure, l'esprit servile des Byzantins attacha comme un sens sacré à certains types arrêtés qui furent toujours et indéfiniment reproduits; on considérait comme une profanation de laisser le champ libre au caprice des artistes.

17. **Influence de l'art byzantin.** — L'influence de l'art byzantin s'est exercée partout où a pénétré le christianisme grec. C'est par Byzance que la culture des arts s'est introduite en Russie. Kief, la ville sainte aux quatre cents églises, aura comme Byzance sa cathédrale de Sainte-Sophie, avec ses curieuses mosaïques et ses fresques qui subsistent encore. Les Arabes, maîtres de la Syrie, ont aussitôt pris les Grecs pour maîtres; la mosquée d'Omar, à Jérusalem, est sur le modèle de Sainte-Sophie. Les Khalifes attireront à leur cour des maîtres byzantins qui formeront des artistes arabes.

L'Italie méridionale sera le centre d'une civilisation gréco-byzantine, et, dans l'Italie du nord, Venise fut une ville en grande partie grecque. C'est à l'Orient qu'elle emprunta plusieurs de ces industries de luxe où à son tour elle excella, telles que l'art de travailler le verre et le cristal, de dorer les cuirs, etc. La merveilleuse église de *Saint-Marc* fut construite par des artistes qui pratiquaient l'architecture byzantine, etc.

On ne peut affirmer que l'architecture byzantine ait servi demodèle en France, jusqu'au XI[e] siècle, aux architectes de nos églises romanes ; mais il est certain que leurs ornements de détail sont tout à fait byzantins. Dans la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, on trouve des traces assez nombreuses de l'influence grecque ; l'*église de Saint-Front* à Périgueux, avec ses coupoles, en est le type le plus célèbre. Mais dès le XII[e] siècle l'influence étrangère semble disparaître, au moment où se forme un art national, l'art gothique.

18. **Conclusion.** — Malgré ses vices que l'on a parfois peut-être exagérés, l'Empire de Byzance a rendu de grands services à l'Europe et à la civilisation. Il a longtemps arrêté les efforts de l'Asie musulmane ; lorsqu'enfin il a succombé, l'Europe était organisée, capable de résister aux envahisseurs. Il a soumis à la foi chrétienne les populations barbares entrées dans la presqu'île des Balkans ; il a fait la *Croatie*, la *Serbie*, la *Bulgarie*, la *Roumanie*. Ce sont des missionnaires grecs qui ont porté l'Evangile en Bohême et en Russie.

Tandis que l'Europe occidentale restait plongée dans l'ignorance, Constantinople, la plus grande et la plus belle ville du monde, conservait, malgré ses épreuves, les traditions de l'antiquité, sauvait les belles œuvres de

la civilisation hellénique pour les transmettre aux peuples de l'Occident, pour contribuer largement à la grande Renaissance des XVe et XVIe siècles.

APPENDICE

Les armées byzantines.

On trouve dans l'ouvrage de M. Schlumberger, *Nicéphore Phocas* d'intéressants détails sur les armées byzantines. Ils servent à faire mieux connaître cet empire de Constantinople, trop longtemps ignoré dans notre Occident.

Dans ces armées se trouvaient des Grecs de naissance, surtout ceux qui possédaient des fiefs militaires et étaient forcés de servir. C'étaient parmi ceux-là surtout que se conservaient les anciennes habitudes et les vieilles traditions. A côté de ces troupes nationales, il y avait toute une armée auxiliaire, à laquelle on se fiait peut-être plus qu'à l'autre : des Bulgares, des Dalmates, des Khazars, des Russes et même des Arabes, captifs ou transfuges, qu'on s'empressait de baptiser. Parmi ces auxiliaires, les plus redoutables étaient ceux qu'on appelait Varangiens ou Varègues, des Scandinaves, qui s'avançaient, dit-on, « droits comme des piques, hauts comme des palmiers », et dont le fier aspect et la stature colossale épouvantaient les gens du Midi. Ce qui établissait quelque unité entre des soldats de provenance si diverse, c'était la religion : tous étaient chrétiens de naissance, ou le devenaient en entrant au service des Empereurs. Le camp était plein de prêtres et de moines, qui parcouraient les rangs de l'armée en portant les images sacrées et les reliques des saints.

Cette armée ressemble par certains côtés aux armées modernes. D'abord elle possède d'excellents ingénieurs ; elle est mieux fournie qu'aucune autre de machines de guerre de toute sorte : balistes, catapultes, hélépoles, tours roulantes, tortues monstrueuses, arbalètes gigantesques, énormes béliers ferrés pour ébranler les remparts, machines à lancer des quartiers de roc, hautes échelles mobiles et articulées, frondes, chausse-trapes pour blesser les pieds des chevaux, etc. Ces machines étaient fabriquées au grand arsenal de Manganne, situé sur la Corne-d'Or, en si grande abondance qu'on pouvait annuellement renouveler l'approvisionnement des armées d'Europe et d'Asie.

On avait institué un service de signaux par le feu ; les nouvelles volaient de phare en phare jusqu'à l'observatoire du Palais sacré. Les Byzantins avaient une sorte d'artillerie ; c'était le *feu liquide* ou *feu grégeois*, trouvé

par le syrien Callinicus ; il était lancé par des siphons, qui devaient ressembler à nos pompes à incendie, ou par de petits tubes qu'un homme maniait à la main ; quelquefois on l'enfermait dans des vases de verre ou de terre qui éclataient en heurtant le sol. En vain on blindait les navires de plaques de métal ; en vain on accumulait des tas de sable sur le pont pour étouffer les flammes ; comme autant de serpents, elles s'attachaient à leur proie et la dévoraient.

SOURCES : La source principale pour l'histoire de Justinien est l'historien *Procope*, secrétaire de Bélisaire qu'il suivit dans ses campagnes, préfet de Constantinople en 562, mort en 565. On a de lui : 1° *Histoire*, en 8 livres, ou récit des guerres de Justinien jusqu'en 553 (continuation par *Agathias* jusqu'en 559). — 2° *Des édifices,* énumération, en 8 livres des monuments dus à Justinien qui reçoit des éloges parfois excessifs. — 3° *Anecdotes* ou *Histoire secrète,* chronique scandaleuse de la cour de Constantinople, où l'Empereur, et même Bélisaire, sont dépeints sous les plus noires couleurs. — Au point de vue de l'histoire littéraire, les écrits de Procope marquent la transition entre la littérature grecque classique et la littérature grecque byzantine.

LECTURES. — De Crozals, *Lectures historiques* (3e).

CHAPITRE IX

MAHOMET; LE CORAN

SOMMAIRE :

I. **Les Arabes**. — 1. Les Arabes; Mahomet. — 2. l'Arabie; les tribus. — 3. Les éléments d'unité.

II. **Mahomet**. — 4. Premières années de Mahomet.— 5. Premières conversions; l'Hégire, 622. — 6. Combats et triomphe de Mahomet. — 7. Mort de Mahomet, 632.

III. **Le Coran**.— 8. Le Coran. — 9. L'Islamisme ; ses dogmes. — 10. Les préceptes. — 11. La morale du Coran. — 12. Conclusion.

I

LES ARABES

1. **Les Arabes ; Mahomet.**— Pendant que les Germains se jetaient sur l'Empire d'Occident et s'efforçaient, mais en vain, d'organiser leurs conquêtes, les Arabes enlevaient à l'Empire d'Orient ses plus belles provinces et fondaient un immense empire. Pendant des siècles, ils allaient disputer le monde civilisé aux peuples de race germanique devenus chrétiens. Un homme de génie, *Mahomet*, a fondé à la fois une religion, un peuple, un empire. Pour accomplir une pareille œuvre, quels matériaux a-t-il trouvés ? quels moyens a-t-il employés ?

2. **L'Arabie. — Les tribus.**— L'Arabie est une vaste péninsule près de cinq fois aussi grande que la

France, bornée au nord par les déserts de Syrie, à l'ouest par la mer Rouge, au sud par la mer d'Oman et à l'est par le golfe Persique. Au nord-ouest, c'est la célèbre presqu'île du Sinaï ; à l'ouest, le long de la mer Rouge, s'étend le *Hedjaz* aux collines sablonneuses, entrecoupées de plaines plus fertiles, chemin préféré des caravanes ; au sud-ouest, l'*Yémen* ou Arabie heureuse, fécondée par des pluies régulières, la terre de l'encens et des parfums, la patrie des Sabéens, dès longtemps renommés pour leurs richesses ; sur les bords de l'océan Indien l'*Hadramaut,* le *Mahra,* l'*Oman* avec leurs côtes basses et brûlantes ; sur le golfe Persique, l'*Haça,* triste et désolé ; enfin, au centre, le vaste plateau du *Nedjed*, avec ses oasis fertiles et ses pâturages qui nourrissent de belles races de chameaux et de chevaux, mais enveloppé presque partout de déserts sablonneux et torrides.

Les grands conquérants de l'antiquité, les Perses, Alexandre, les Romains, s'étaient arrêtés devant les déserts de l'Arabie. Mais les Arabes s'étaient répandus plus d'une fois hors de leurs frontières : dans l'antique Égypte sous le nom de *Hycsos* ; dans les bassins de l'Euphrate et du Tigre ; ils avaient longtemps lutté contre les Hébreux, sous les noms d'*Amalécites*, de *Moabites*, d'*Iduméens*, etc. ; plus tard, ils avaient un instant brillé avec Odenath et Zénobie dans l'éphémère grandeur de *Palmyre* ; mais ils n'avaient rien fondé de durable.

Les Arabes, pour la plupart de race sémitique, étaient parents des Hébreux, des Syriens, des Phéniciens, des Carthaginois ; ils prétendaient descendre d'Abraham par son fils *Ismaël.* Ils étaient divisés en un grand nombre de tribus commandées par leurs *scheiks.* Les uns, peu nombreux, étaient sédentaires, surtout au sud-ouest, et avaient des villes comme *La Mecque*, fondée au milieu du V[e] siècle, et *Yatreb* qui deviendra la « ville

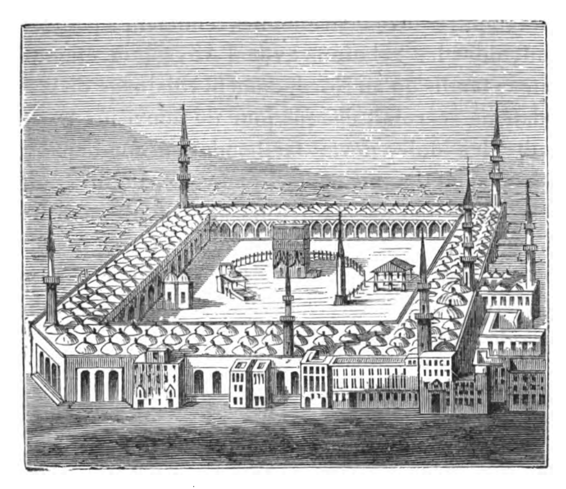
du Prophète », avec les ports de Djedda et de Yambo sur la mer Rouge, dans le Hedjaz; comme Sana, Moka, Hodeida, dans le Yémen. Le plus grand nombre étaient pasteurs et nomades; c'étaient les *Bédouins*.

Les tribus arabes n'étaient unies entre elles par aucun lien politique; elles étaient perpétuellement en guerre les unes contre les autres. D'un autre côté, elles avaient oublié le Dieu d'Abraham. S'il y avait quelques colonies juives dans le Hedjaz, quelques chrétiens dans le Yémen et chez les Ghassanides voisins de l'Euphrate, l'idolâtrie était la religion dominante, et chaque tribu avait ses idoles.

3. **Éléments d'unité.** — Cependant les Arabes se rapprochaient par quelques traits caractéristiques. C'était chez toutes les tribus le même esprit belliqueux, la même imagination vive, mobile, enthousiaste, éprise de poésie et d'éloquence, le même amour de la vie aventureuse. Ils étaient hospitaliers, généreux, fidèles à leur parole. Mais, en même temps, ils poussaient la passion de la vengeance jusqu'à la férocité et s'honoraient du brigandage et de la rapine. Le commerce, la poésie, la religion tendaient déjà à les réunir. Les vers des poètes, partout récités, préparaient la fusion en une seule langue des nombreux dialectes; il y avait de grands marchés annuels où l'on se réunissait de toutes les parties de l'Arabie et où l'on faisait assaut de poésie; le vainqueur voyait sa pièce de vers, sa *cacida*, transcrite en lettres d'or et attachée aux murs sacrés de la Caaba de la Mecque; plusieurs de ces poèmes nous ont été conservés, comme celui d'*Antar*, le poète guerrier[1].

1 Antar célèbre *Rabiah*, fils de Mokaddam. Pour défendre le précieux convoi qui lui a été confié, affaibli déjà par vingt blessures saignantes, Rabiah se poste encore sur son cheval dans un étroit défilé; appuyé sur sa lance, et les yeux menaçants, il donne à la caravane qui escorte les

Le sanctuaire de la *Caâba* [1] avait été bâti, disait la tradition, à l'endroit où Agar et Ismaël s'étaient arrêtés dans leur fuite, épuisés de fatigue ; la *Pierre Noire*, apportée du ciel par l'ange Gabriel, était incrustée dans l'un des angles. C'était pour tous les Arabes un lieu sacré de pèlerinage, et, autour de la pierre, étaient rangées les idoles



LA CAABA

des tribus au nombre de trois cent soixante. La Mecque était comme le centre religieux d'une sorte « d'idolâtrie fédérative ».

femmes le temps de fuir et contient les ennemis de son regard mourant, jusqu'à ce que l'un d'eux approche et fasse tomber le cadavre de celui qui a protégé l'honneur de la femme arabe dans sa mort comme dans sa vie.

1 La CAABA est à peu près au milieu d'une grande cour, en forme de parallélogramme, qu'enveloppe une colonnade de trois et quatre rangs de colonnes supportant des arceaux en ogive. La Caâba est une construction massive, ayant environ 12 mètres de long sur 8 de large et 9 de hauteur. Une seule porte y donne entrée. La *Pierre Noire* est engagée dans l'angle nord-est, près de la porte. La Caâba est recouverte d'une immense enveloppe en soie noire qu'on nomme *Kessoua* (vêtement). Ce voile est renouvelé chaque année à l'époque du pèlerinage.

Dans les temps qui précèdent Mahomet, des hommes éclairés avaient déjà protesté contre l'idolâtrie et essayé de ranimer la religion d'un Dieu unique. C'étaient les *Hanyfes* ou Pénitents; plusieurs furent en rapport avec Mahomet, comme le célèbre *Varaka*; plusieurs applaudirent à ses efforts et devinrent ses disciples. En même temps les idées chrétiennes tendaient à pénétrer par le Sud, dont les relations avec l'Abyssinie étaient fréquentes; tandis qu'au Nord, dans le voisinage de la Syrie, le judaïsme recrutait chaque jour de nouveaux partisans. Le culte des idoles devait facilement succomber.

Tels étaient les éléments nombreux d'unité politique et religieuse qu'une main puissante allait coordonner. Mahomet réunira en un seul faisceau ces peuples au caractère ardent et enthousiaste; grâce à son génie, secondé par d'heureuses circonstances, une grande nation sortira des sables d'Arabie.

II

MAHOMET

4. **Premières années de Mahomet.** — *Mohammed-ben-Abdallah* ou *Mahomet*, né à La Mecque, en 571, appartenait à la famille des *Haschémites*, la plus noble de la tribu des *Koréischites* qui depuis longtemps avait la garde de la Caâba. Mais orphelin de bonne heure, n'ayant pour tout héritage qu'une esclave, un troupeau de moutons et cinq chameaux, il fut élevé par son oncle, Abou-Taleb. Comme beaucoup de ses compatriotes il fut conducteur de caravanes, parcourut les diverses régions de l'Arabie, visita la Syrie où il s'initia aux croyances

des Juifs et des Chrétiens. Déjà il montrait une maturité précoce, qui le fit surnommer El-Amin, « l'homme sûr ». Ses qualités sérieuses décidèrent son mariage avec *Khadidja*, sa cousine, riche veuve plus âgée que lui et dont il avait servi fidèlement les intérêts. Dès lors Mahomet, indépendant par sa fortune et jouissant d'une grande réputation, put se livrer à son penchant pour la méditation. Il se retirait chaque année dans les solitudes du *mont Hira*, et là préparait lentement la révolution qui devait changer l'état de l'Arabie. Après quinze années de réflexions solitaires qui exaltèrent son imagination, Mahomet crut avoir la première révélation de sa mission future. L'ange Gabriel lui apparut avec un livre qu'il lui enjoignait de lire. Mahomet résista trois fois, mais il fut terrassé par l'ange et « sentit qu'un livre avait été écrit dans son cœur ». C'était le livre des volontés divines. Peu de temps après, l'esprit encore troublé par cette vision, il entendit une voix descendre du ciel qui lui dit : « O Mahomet, tu es l'envoyé de Dieu, et je suis l'ange Gabriel. » Il crut ; il obéit ; et, dès lors, encouragé par le vieux Varaka, l'un des plus sages Hanyfes, il se présenta comme l'apôtre d'une religion nouvelle. Il avait alors quarante ans.

5. **Premières conversions. — L'Hégire, 622. —** Il convertit d'abord ceux avec lesquels il vivait : Khadidja ; son cousin, le jeune Ali, fils d'Abou-Taleb ; son esclave Zéïd qu'il avait affranchi et adopté ; Abou-Bekre, son ami le plus intime, l'un des citoyens les plus riches et les plus populaires de la ville ; Othmân, marchand comme Abou-Bekre. Au bout de trois ans, il avait gagné cinquante adhérents environ à la secte nouvelle qu'il nommait l'*Islam* ou absolue soumission à la volonté de Dieu (*Allah*) ; les croyants s'appelèrent *Musulmans* ou

soumis à cette volonté sainte. En 614, il réunit sa famille dans un grand repas. « Qui de vous, s'écria-t-il, veut être mon frère, mon lieutenant, mon *Vizir?* » Tous se taisaient. « C'est moi, dit le jeune *Ali*, qui serai cet homme; apôtre de Dieu, je te seconderai, et, si quelqu'un te résiste, je lui briserai les dents, je lui arracherai les yeux, je lui fendrai le ventre et je lui casserai les jambes. » Ainsi se révélaient le fanatique dévouement inspiré par le Prophète et la passion guerrière de ses sectateurs.

Mais bientôt les persécutions commencèrent. Mahomet perdit son oncle Abou-Taleb qui l'avait longtemps protégé et sa femme Khadidja. Les Koréischites, gardiens intéressés du culte idolâtrique de la Caâba, voulurent tuer le novateur. Mahomet dut fuir. Pendant qu'Ali, revêtu de sa robe verte, trompait par un généreux dévouement la fureur des conjurés, le Prophète, accompagné d'Abou-Bekre, échappa comme par miracle à ceux qui le poursuivaient. Il resta trois jours caché dans une caverne. Comme son compagnon lui disait en tremblant: « Nous ne sommes que deux », — « Il y en a un troisième, reprit Mahomet, qui veille sur nous, et celui-là qui est Dieu saura bien nous défendre. » — L'époque de cette fuite ou *Hégire* est restée l'ère des Musulmans (16 juillet 622).

6. **Combats et triomphe de Mahomet.** — Mahomet fut bien accueilli par les habitants d'Yatreb, rivaux de ceux de la Mecque. Il trouva dans cette ville un refuge et d'ardents prosélytes qui déjà avaient prêté à l'Islam un serment célèbre sur la *colline d'Acaba*. Il y fut rejoint par le farouche *Omar*, que la lecture d'une page du Coran avait fait passer de la fureur à l'admiration fanatique. Dès lors Mahomet n'est plus seulement un prophète. C'est un politique, un homme d'Etat; c'est un homme de guerre

intelligent au milieu d'un peuple farouche dont il est souvent forcé d'assouvir les vengeances. Il organise d'abord le culte dans la *ville du Prophète* (Médinet-al-Nabi, Médine); il bâtit la première mosquée; il fixe les heures de la prière, les jeûnes, les cérémonies; puis il prépare la lutte contre les Koréischites et commence la guerre sainte. Le Prophète va devenir conquérant: « Le Paradis est à l'ombre des épées! s'écrie-t-il; combattez le combat de Dieu. » Il est victorieux dans la vallée de *Beder;* mais il est vaincu près du *mont Ohud*, et, en 627, assiégé dans Médine par les Mecquois unis aux tribus juives du voisinage; c'est la *guerre des nations* ou *du fossé.* Il repousse enfin ses ennemis, les force à signer une trêve, et, en 629, il fait le pèlerinage de la ville sainte.

L'année suivante, la lutte reprend. Mahomet, soutenu par les tribus bédouines, récemment converties, s'avance à la tête de dix mille combattants. Cette fois il n'y a pas de résistance. Le chef des Koréîschites, Abou-Sophian lui-même, reconnaît la nouvelle loi. Alors le Prophète, faisant le tour de la Caâba, lève son bâton devant chacune des trois cent soixante idoles des tribus; il s'écrie: « La vérité est venue; que le mensonge disparaisse! » Aussitôt chaque idole est renversée, mise en pièces; l'idolâtrie disparaît; l'Islam est la religion de la Mecque et bientôt de toute l'Arabie. La force, la conviction, l'admiration qu'inspirait le génie supérieur de Mahomet décidèrent la conversion des tribus; des ambassades arrivèrent de toutes parts; partout les rebelles furent accablés. Déjà le Prophète avait donné le signal de la guerre sainte contre les infidèles de la Perse et de l'Empire d'Orient qui avaient repoussé ses envoyés; déjà ses armées envahissaient la Syrie; la maladie le força de revenir sur ses pas; il fit le grand pèlerinage de la Mecque, suivi de

plus de cent mille Musulmans, et revint mourir à Médine, en 632.

7. **Mort de Mahomet, 632.** — Il fut simple et grand à ses derniers moments. « Musulmans, dit-il au peuple rassemblé, si j'ai frappé quelqu'un d'entre vous, me voici; qu'il me frappe à mon tour. Si je l'ai blessé dans son honneur, qu'il me rende à cette heure injure pour injure. Si j'ai enlevé à quelqu'un ce qui lui appartient, qu'il reprenne son bien sur tout ce que je possède, et qu'il ne craigne pas d'irriter ainsi ma haine, car la haine n'a jamais été dans mon cœur. » Chacun gardait le silence, Mahomet répéta ce qu'il venait de dire ; et, comme un homme lui réclamait une légère somme d'argent jadis prêtée, Mahomet la lui fit restituer aussitôt, en ajoutant : « Il vaut mieux avoir à rougir dans ce monde-ci que dans l'autre. » Il chargea son ami *Abou-Bekre* de réciter les prières publiques à sa place, et il expira en prononçant ces paroles entrecoupées : « Que le Seigneur me pardonne ; qu'il me rejoigne à mes compagnons d'en haut... Eternité dans le paradis... Pardon... oui... avec le compagnon d'en haut ! » (8 juin 632.)

III

LE CORAN

8. **Le Coran.** — La religion de Mahomet est contenue dans le *Coran* ou *Livre* par excellence (*Al Coran*, le Livre). Le Prophète prétendait que les différentes parties du livre lui avaient été apportées par l'*ange Gabriel*, et il les dictait, suivant les circonstances, à La Mecque ou à

Médine. Ces fragments, recueillis d'abord par ses disciples et inscrits sur des peaux, des os de mouton, des feuilles de palmier, furent réunis après lui par Abou-Bekre, par Omar et par Othman ; c'est ce dernier recueil que l'on a conservé.

Le Coran se compose de sept cent quatorze chapitres ou *sourates*, classés d'après leur longueur et divisés en versets fort inégaux. Aussi n'y trouve-t-on aucun ordre et les efforts tentés pour remédier à cette confusion ont échoué. Si l'on s'en rapporte aux écrivains musulmans et à la plupart des historiens modernes, le Coran serait le chef-d'œuvre de la langue arabe et l'on a loué sans réserve l'éclat des images, la majesté ou la fougue de la pensée, le mouvement impétueux ou contenu du style, la grâce dans le détail. Telle n'est pas cependant l'opinion de tous les juges compétents, et plusieurs soutiennent que la langue des morceaux dictés à Médine est souvent lourde, emphatique et même incorrecte.

Le Coran n'est pas un récit comme la Bible ou les Évangiles [1] ; c'est à la fois un livre de dogmes et de morale, une constitution, un code : cause fondamentale d'infériorité pour l'islamisme, obstacle permanent au progrès, à la transformation de la société musulmane ; car, pour cette société, il est resté l'unique source de la vie religieuse, morale, civile et politique.

Le Coran renferme beaucoup de passages, préceptes ou récits, empruntés aux livres saints des Juifs et des Chrétiens ; mais ce n'est pas un plagiat. L'œuvre de Mahomet était en parfaite harmonie avec les instincts, les mœurs, les habitudes de la race arabe. C'est ce qui lui a assuré son succès. Plus tard elle se heurtera à des

1 La *Sunna* ou Tradition raconte la vie du Prophète transfigurée ; elle a été rédigée longtemps après la mort de Mahomet.

obstacles insurmontables, quand les successeurs du Prophète voudront forcer les peuples de l'Occident à se soumettre à des règles antipathiques à leurs idées et à leurs habitudes.

9. **L'Islamisme. — Ses dogmes.** — La religion de Mahomet est d'une grande simplicité ; c'est là l'une des causes de ses rapides progrès, même de nos jours, en Asie et en Afrique.

Son premier dogme est l'unité de Dieu ; il se résume en ces mots : *Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète*. C'est *Allah*, le Dieu tout-puissant, qui veille sur l'homme, le protège, le console, qui récompense le juste et châtie le méchant. « Louange à Dieu, dit le Coran, le maître de l'univers, le clément et le miséricordieux, souverain juge au jour de la rétribution. C'est toi que nous adorons ; c'est toi dont nous implorons le secours. Dirige-nous dans le droit sentier, dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits. »

Dans le Coran la création du monde est racontée comme dans la Genèse. Mahomet reconnaît l'existence des anges et des démons ; mais les anges ne sont pas immortels ; ils doivent mourir au jour du jugement dernier. Les démons peuvent être convertis ; leur chef, *Iflis*, ressemble au Satan des Juifs et des Chrétiens.

Le dogme de l'immortalité de l'âme est nettement affirmé. Au jour de la résurrection et du jugement dernier, les hommes seront interrogés. Gabriel pèsera leurs actions ; les coupables, conduits vers le pont *Al-Sirat*, plus étroit qu'un cheveu, plus effilé que le tranchant d'une épée, tomberont dans l'enfer. Il y a plusieurs enfers, tous plus terribles les uns que les autres, pour les musulmans coupables, pour les chrétiens, les juifs, les ido-

lâtres et les hypocrites de toutes les religions. Mais les supplices des Musulmans ne seront pas éternels. Les vrais croyants iront habiter les jardins délicieux du septième ciel. On a reproché à Mahomet les plaisirs sensuels qu'il promet aux élus; mais il ne faut pas oublier qu'il s'adressait à des Arabes, dont l'imagination ardente exigeait peut-être de semblables satisfactions. D'ailleurs il met en première ligne les jouissances spirituelles. « Le plus favorisé de Dieu, dit-il, sera celui qui verra sa face soir et matin; félicité qui surpassera tous les plaisirs des sens, comme l'Océan l'emporte sur une perle de rosée. »

On a également reproché à la religion de Mahomet son *fatalisme*. Si la destinée de l'homme est fixée dès sa naissance, que devient la liberté humaine ? que devient l'idée du mérite et du démérite ? Mais cette doctrine désolante n'est pas dans le Coran. Mahomet recommande seulement aux fidèles d'être soumis à la volonté de Dieu et de mériter par leurs actes sa miséricorde ; il admet partout la liberté de l'homme; et, si le fatalisme s'est répandu dans les populations musulmanes, ce n'est pas leur livre religieux qui leur impose cette croyance.

C'est par la voix des prophètes (*nabi*) que Dieu a révélé la vérité aux hommes. Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus-Christ [1], sont les principaux de ces envoyés divins; Mahomet est le dernier et le plus grand de tous. Et cependant il avoue qu'il n'a pas reçu le don de faire des miracles : « Louange à Dieu, s'écrie-t-il, suis-je donc autre chose qu'un *homme*, qu'un apôtre ? » Les Juifs et les Chrétiens sont donc déjà dans le chemin de la vérité ; mais Dieu les punira: les Juifs, parce qu'ils n'ont pas

1 « Jésus-Christ, fils de Marie, a dit Mahomet, est vraiment l'apôtre de Dieu ; il mérite des honneurs dans ce monde et dans l'autre ; c'est un de ceux qui approchent le plus de la divinité. »



reconnu la mission de Jésus ; les Chrétiens, parce qu'ils ont voulu faire de Jésus le fils de Dieu.

10. **Les Préceptes**. — La religion de Mahomet est d'une grande simplicité. « En quoi consiste l'Islamisme? lui demande un ange déguisé en Bédouin? — A professer, lui répond l'Apôtre, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que je suis son prophète ; à observer strictement les heures de la prière, donner l'aumône, jeûner le mois de rhamadan et accomplir, si l'on peut, le pèlerinage de la Mecque. — C'est cela même, » dit Gabriel en se faisant connaître. Tels sont en effet les principaux préceptes de l'Islamisme. La prière a lieu cinq fois par jour; elle sera annoncée à haute voix par le *muezzin*, et l'on tournera le visage du côté de la Mecque. Le vendredi est le jour du repos, spécialement destiné aux prières solennelles, au commentaire du Coran. « La prière, dit Mahomet, conduit à moitié chemin vers la divinité ; le jeûne nous mène à la porte de son palais ; les aumônes nous y font entrer. » — On jeûne pendant le mois de *rhamadan*, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, pour se préparer aux *fêtes du Baïram*. — L'aumône est déterminée : on doit donner aux pauvres le dixième de ses biens, le cinquième même, si l'on a à expier quelque grande faute. « Mais ceux dont les largesses sont faites par ostentation ne tireront aucun profit de leurs œuvres ; ils ressemblent à une colline rocailleuse couverte de poussière ; qu'une averse fonde sur cette colline, elle n'y laissera qu'un rocher. » — Le musulman doit s'abstenir de certaines viandes, malsaines surtout dans les pays chauds, du vin, des liqueurs fermentées ; le jeu, qui engendre les violences, est proscrit. L'ablution, signe de pureté, est une préparation à la prière ; à défaut d'eau, dans le désert, on pourra se servir de sable.

11. La morale du Coran. — La morale du Coran est pure; aucune de ses maximes n'est en contradiction avec celles du christianisme; cependant le Prophète, faisant une concession aux habitudes vindicatives de ses compatriotes, permet de rendre le mal pour le mal.

Mahomet a relevé en Arabie la condition de la femme. Avant lui, les femmes étaient presque traitées comme des animaux; il les a placées au rang des hommes; désormais elles pourront hériter, devront être protégées, respectées. Si le divorce est autorisé, il est assujetti à certaines formalités, et l'adultère est sévèrement puni. « Le paradis, a dit Mahomet, est aux pieds des mères. » Sans doute, le Coran a encore trop peu de respect pour la femme, et la polygamie, ennemie de la famille, déshonore et ruine les sociétés musulmanes; mais Mahomet s'est au moins efforcé d'améliorer l'état social qu'il trouvait en Arabie.

Il y a dans le Coran un remarquable sentiment d'égalité et de fraternité : « Il n'y a ni princes ni mendiants dans l'Islamisme, disait Abou-Bekre, il n'y a que des Musulmans. » — Quant aux infidèles, il faut distinguer ceux qui croient en Dieu et au jugement dernier, « les peuples du livre », et ceux qui adorent les idoles. On doit tolérer les premiers; on doit combattre impitoyablement les autres jusqu'à ce qu'ils se convertissent. D'ailleurs toute guerre est sainte contre les ennemis de Dieu et du Prophète. Mahomet n'a eu qu'à exciter l'ardeur belliqueuse des Arabes et à la tourner contre les peuples étrangers. Il a prévu et préparé l'œuvre que ses successeurs essayeront d'accomplir, la conquête du monde à l'Islamisme, par le glaive.

12. Conclusion. — Si l'on considère l'état social et religieux de l'Arabie avant Mahomet, on peut affirmer que le Coran était un immense progrès.

Par une singularité digne d'être remarquée, l'Arabie, où la nouvelle religion était née, où le peuple conquérant avait grandi, doit bientôt retomber dans l'état d'anarchie politique où elle était avant Mahomet. Damas, Bagdad, Cordoue, Le Caire, seront de grandes capitales d'États ; mais La Mecque restera le centre religieux, la *ville sainte* du monde musulman.

SOURCE : Le *Coran*, dont il y a plusieurs traductions françaises.

LECTURES. — B. Saint-Hilaire : *Vie de Mahomet.* — R. Dozy : *Essai sur l'Histoire de l'Islamisme ;* — Lebon : *Civilisation des Arabes* (avec de nombreuses gravures). — De Crozals: *Lectures historiques ;* classe de 3me, ch. V.

CHAPITRE X

LE KHALIFAT. — LA CIVILISATION ARABE

SOMMAIRE :

I

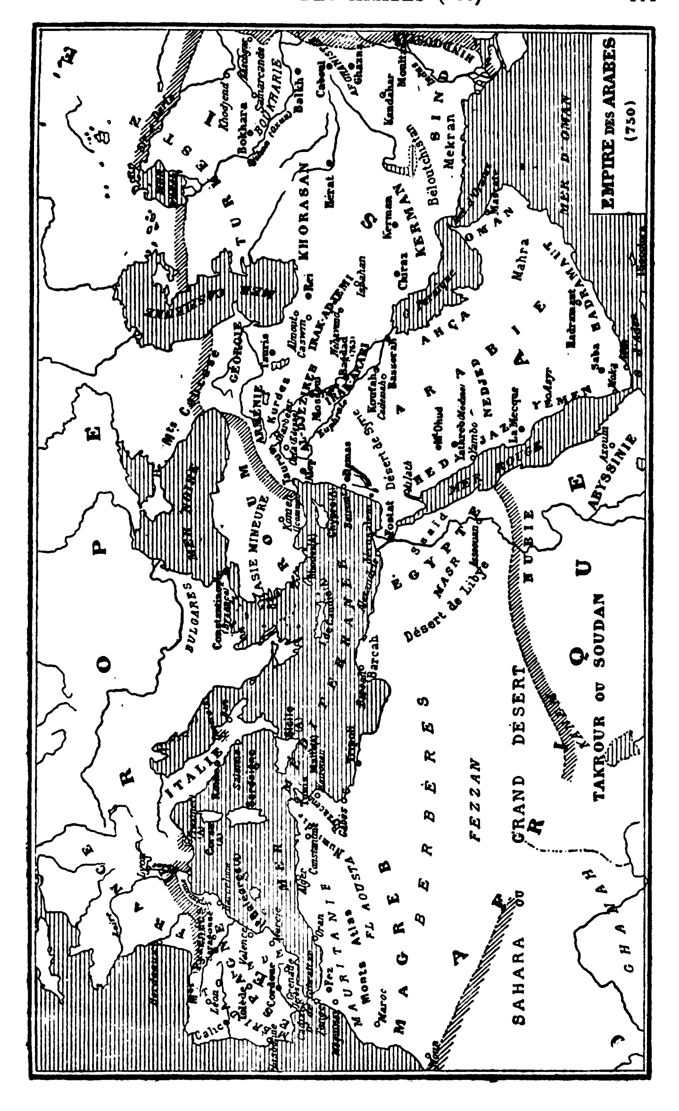
LE KHALIFAT ÉLECTIF, 632-660

1. **Les Khalifes électifs, 632-660.** — La succession de Mahomet était à la fois religieuse et politique. Les héritiers de son autorité religieuse et temporelle prirent le nom de *Khalifes*, c'est-à-dire de *vicaires*. Le Khalifat fut d'abord électif (632-660). Pendant cette période, les Arabes menèrent de front les guerres civiles et les conquêtes.

Mahomet mourant n'avait point désigné de successeur. La discorde éclata parmi les Musulmans ; l'œuvre du Prophète fut un instant compromise. Les disciples les

plus fidèles voulaient proclamer Ali, cousin de Mahomet et époux de sa fille Fathime. Mais l'influence des Ommïades, chefs des Koréischites, l'emporta, et *Abou-Bekre* fut khalife (632-634). Après lui, *Omar* (634-644), accepté par tous les partis, fut le premier *Émir-al-moumenim* ou Commandeur des croyants; il périt assassiné. *Othman* (644-655) eut le même sort; le Coran qu'il avait placé sur sa poitrine ne le préserva pas du coup mortel. Enfin le brave et modeste *Ali* fut proclamé khalife (655-660); mais il avait de nombreux ennemis et une affreuse guerre civile désola l'empire naissant des Arabes; dans l'espace de cent dix jours, il y eut quatre-vingt-dix combats. Trois fanatiques résolurent de mettre fin à cette lutte impie en frappant à la fois Ali et ses ennemis Moaviah et Amrou. Ali seul succomba; mais beaucoup de Musulmans le regardèrent comme un martyr et frappèrent ses ennemis de réprobation. C'est là l'origine des troubles qui d'abord affaiblirent la puissance des Ommïades, et des deux grandes sectes qui divisent l'Islamisme. Les uns, comme les Turcs Ottomans, se donnent le nom de *Sunnites* à cause de leur respect pour la tradition (*Sunna*); ils donnent aux autres, comme aux Persans, le nom de *Chiites* ou Schismatiques, parce qu'ils ne reconnaissent pas les premiers Khalifes. — Le rival d'Ali, Moaviah, gouverneur de la Syrie, prit le titre de Khalife et fonda la dynastie des Ommïades.

2. **Première période de conquêtes. — La guerre sainte.** — Pendant cette période du Khalifat électif, les Arabes avaient conquis la Perse et enlevé à l'Empire d'Orient quelques-unes de ses plus belles provinces. Plusieurs causes expliquent la rapidité de ces conquêtes. Au commencement du VIIe siècle, la lutte des Grecs et des Perses avait pris un caractère d'acharnement


EMPIRE DES ARABES
(750)

extrême ; Chosroës, Héraclius, avaient été victorieux tour à tour ; les deux empires étaient épuisés, les villes restaient démantelées, les populations étaient écrasées d'impôts. Depuis la mort de Chosroës, l'anarchie la plus grande hâtait la décadence de l'*empire des Sassanides*, tandis que l'empereur de Byzance oubliait sa gloire passée et consumait sa vieillesse dans de misérables querelles théologiques. En Syrie, en Egypte, des hérésies s'étaient développées ; elles étaient devenues en quelque sorte nationales ; leurs adhérents, cruellement persécutés, étaient disposés à accepter tout envahisseur qui viendrait les délivrer d'un despotisme odieux.

Les Arabes, au contraire, pour la première fois réunis, entraînés par leur ardeur guerrière, avides de richesses et de conquêtes, marchaient à la guerre sainte avec une sorte d'exaltation religieuse. « Le paradis est devant vous, l'enfer est derrière! » s'écriaient leurs chefs intrépides, et tous couraient à la mort ou à la victoire. Pas de négociations, pas de traités : « Devenez musulmans ou soyez tributaires ; » et les populations énervées acceptaient facilement la domination de maîtres qui n'étaient pas oppresseurs et respectaient les consciences. Les chefs mêmes ne secondaient pas le prosélytisme religieux ; car, devenus musulmanes, les populations auraient cessé de payer l'impôt foncier dont les croyants étaient exempts. Il faut encore remarquer que beaucoup d'Arabes s'étaient établis en Syrie, en Égypte ; ils devaient donner la main aux envahisseurs et faciliter leur conquête.

3. **Conquête de la Syrie, de l'Égypte, de la Perse.** — Le terrible *Khaled*, « l'épée de Dieu, le fléau des Infidèles », se jeta le premier sur la Syrie et fut vainqueur des Grecs à *Aïznadin*. Puis *Abou-Obeida*, maître de Damas, triompha sur les bords de l'*Yermouk*.

La Syrie, les villes voisines de l'Euphrate, la Mésopotamie, la Phénicie tombèrent au pouvoir des Arabes. Omar reçut à Jérusalem la soumission du Patriarche et fit bâtir une mosquée sur l'emplacement du temple de Salomon. La Syrie était conquise (633-638). Le Taurus arrêta les Musulmans, mais ils équipèrent une flotte, soumirent au tribut l'île de Chypre et s'emparèrent de Rhodes et de la Crète. Au nord-est, ils occupèrent, après des luttes sanglantes, le massif montagneux de l'Arménie et atteignirent la barrière du Caucase.

La conquête de l'*Égypte* fut plus facile encore que celle de la Syrie. Les Égyptiens, les Coptes (*al Copti*), comme les appelaient les Arabes, supportaient avec impatience la domination des Grecs. Aussi un lieutenant du Khalife Omar, *Amrou*, sans attendre les ordres de son maître, marcha audacieusement avec quatre mille cavaliers vers la vallée du Nil; il ne rencontra de résistance que devant la ville grecque d'Alexandrie, qui se défendit pendant quatorze mois (640-641). Amrou, loin de brûler la fameuse bibliothèque, comme on le lui a reproché, ne permit pas à ses soldats le pillage de la ville, où il fit bâtir la *Mosquée de la Miséricorde*. Il administra sa conquête avec intelligence, employant une partie des revenus à l'entretien des digues et des canaux, rétablissant l'ancien canal du Nil à la mer Rouge. Sous le gouvernement éclairé des Arabes, l'Égypte fut comme régénérée et produisit, comme par le passé, d'abondantes moissons. — Maîtres de l'Égypte, les Arabes s'avancèrent au sud, en Nubie; et, à l'ouest, ils firent une première tentative sur la Cyrénaïque et le pays de Tripoli.

La conquête de l'*empire des Perses* fut plus longue; elle dura de 634 à 652. Elle fut commencée par *Saïd*. — Un petit-fils de Chosroës, le jeune *Jezdedjerd*, venait de monter sur le trône. Vainement on déploya l'étendard

sacré, le tablier de cuir du forgeron fondateur de l'empire des Sassanides ; les Arabes, vainqueurs à *Cadésiah*, s'emparèrent des trésors accumulés dans Ctésiphon ; encore vainqueurs à *Djalula* et à *Nehavend* (victoire des victoires), ils poursuivirent Jezdedjerd dans le Khorassan, dans la Transoxiane. Le malheureux prince implora inutilement les secours de l'empereur de Chine ; il mourut assassiné par un hôte perfide et toute la Perse reconnut l'autorité du khalife (652).

Ainsi, en moins de trente ans, les Arabes avaient enlevé à l'Empire d'Orient ses provinces méridionales, subjugué la Perse et porté leurs conquêtes jusqu'à l'Indus et à l'Iaxarte. A cette époque, la simplicité de leurs mœurs égalait leur énergie. Le khalife Omar traversait le désert sur un chameau, se nourrissait de pain et de dattes et ne buvait que de l'eau. Ali se rendait à la mosquée de Médine revêtu d'une légère étoffe de coton, portant sa chaussure d'une main et de l'autre s'appuyant sur un arc qui lui tenait lieu de bâton. Khaled, le fougueux général, ne laissait à sa mort que son cheval, ses armes et une seule esclave.

II

LES OMMIADES, 660-750

4. **Les Ommïades, 660-750.** — Avec *Moaviah*, le Khalifat devint héréditaire ; de 660 à 750, quatorze princes de la famille des Ommïades se succédèrent au pouvoir. Leur capitale fut *Damas*. Il était naturel que l'ancien gouverneur de la Syrie vînt s'établir au milieu de ceux qui avaient soutenu et fait triompher ses prétentions.

D'ailleurs, de la Syrie il pouvait mieux que de la Mecque lointaine diriger les armées musulmanes et surveiller leurs conquêtes. A Damas le Khalifat devait perdre de plus en plus son caractère religieux et sa simplicité primitive; les souverains musulmans seront désormais avant tout des souverains temporels, au pouvoir absolu, aux mœurs asiatiques.

Les Ommïades eurent d'abord à lutter contre les descendants d'Ali et contre les peuples de la Mecque et de Médine, qui protestaient contre leur abandon ; mais, quand les Alides eurent succombé, quand l'Arabie fut rentrée dans son isolement et son obscurité, après une lutte terrible où les deux villes saintes furent profanées, l'ardeur guerrière des Musulmans se manifesta dans une seconde période de conquêtes.

5. **Deuxième période de conquêtes : Turkestan, Afrique.** — A l'est, les Arabes s'avancèrent dans le *Turkestan* et occupèrent Bokhara, Samarkand, Kaschgar; ils soumirent presque tout le bassin de l'Indus entre l'Himalaya et la presqu'île de Gujerate. Mais, à l'ouest, leurs conquêtes furent plus considérables encore.

Dans une course rapide l'impétueux *Akbar* parcourut tout le nord de l'Afrique. Lorsqu'il atteignit l'Océan, il poussa son cheval dans les flots, en s'écriant plein d'enthousiasme : « Dieu de Mahomet, si je n'étais retenu par la mer, j'irais porter la gloire de ton nom jusqu'aux confins de l'univers ! » Il fut forcé de revenir sur ses pas (681); mais il avait jeté les premiers fondements de Kaïroan, la ville sainte. Après lui, *Hassan* s'empara de Carthage qui fut cette fois et pour toujours complètement détruite (698); la domination byzantine disparut de l'Afrique. En 708, les Arabes étaient maîtres de tout le *Maghreb* ou Occident; les indigènes, ou *Berbères*, avaient

vaillamment résisté; mais ils avaient les plus grands rapports d'organisation, de mœurs, de passions avec les Arabes; vaincus ils adoptèrent bientôt l'islamisme et leurs guerriers contribuèrent aux nouveaux succès des armées musulmanes. Cependant quelques tribus refusèrent de se mêler à la population arabe, et leurs descendants, sous le nom de *Kabyles* (les tribus), vivent encore aujourd'hui distincts et reconnaissables dans les montagnes de l'Algérie.

6. **Conquête de l'Espagne.— Défaite de Poitiers, 732.** — Hassan avait conquis l'Afrique; son successeur, *Mousa* résolut de conquérir l'Espagne. Les Visigoths s'étaient convertis au catholicisme; mais le clergé était intolérant, et les Juifs, nombreux dans le pays, étaient disposés à favoriser des hommes qu'ils regardaient presque comme des compatriotes. Les Visigoths avaient triomphé des Suèves, mais leur royaume était désorganisé; la plus grande partie de la population était soumise au servage de la glèbe; les villes avaient conservé une sorte d'indépendance locale; les grands se livraient des luttes continuelles pour soutenir les prétendants au trône toujours électif. L'anarchie était partout; la conquête arabe devait être facile.

Un lieutenant de Mousa, le Berbère *Tarik*, fut chargé de porter les premiers coups. Il débarqua au promontoire de Calpé qu'on appela depuis la montagne de Tarik (*Djebel Tarik*, Gibraltar); le *comte Julien*, outragé, dit-on, par le nouveau roi *Roderic*, lui livra Algesiras. Roderic se hâta de réunir une grande armée; mais il était enveloppé de trahison; ses soldats, pour la plupart, combattaient à regret; il fut complètement battu sur les bords du Guadalete, non loin de *Jerez*, 711. Il n'y eut de résistance nulle part; les Arabes s'avancèrent jusqu'aux Pyrénées, jusqu'aux

montagnes des Asturies. Là, quelques milliers de guerriers chrétiens organisèrent la résistance, sous la conduite de *Pélage*, dans les gorges de la montagne (*caverne de Cavadonga*). Ainsi commença la longue croisade de huit siècles qui devait rendre l'Espagne à ses maîtres chrétiens.

D'ailleurs les Pyrénées ne furent pas longtemps une barrière pour les Musulmans. Franchissant la chaîne, les Arabes occupèrent d'abord la Septimanie, possession des Visigoths; puis ils se jetèrent sur l'Aquitaine et s'avancèrent vers la Loire. C'est là, entre Tours et Poitiers, qu'ils furent arrêtés par les Francs de Charles-Martel; la chrétienté était sauvée (732). Les armées musulmanes se replièrent vers le sud; mais leur défaite de *Poitiers* n'était point la seule cause de leur retraite; des révoltes, des guerres civiles, éclataient en Espagne, en Afrique; la marche en avant n'était plus possible.

Depuis un siècle (632-732), les Musulmans avaient marché de succès en succès; ils n'avaient échoué que dans leurs tentatives contre Constantinople. Deux fois leurs flottes étaient venues attaquer la capitale de l'Empire d'Orient; mais les hautes murailles de la ville et le *feu grégeois*[1] qui brûlait même dans l'eau, s'attachait aux vaisseaux ennemis et les incendiait, avaient sauvé la ville, barrière de l'Europe du côté de l'Orient.

1 FEU GRÉGEOIS ou grec. C'était un mélange détonant composé de poix, de soufre, de salpêtre, etc. On le lançait au moyen de tubes d'airain, à la main, ou encore dans des pots à feu lancés par des machines. Il paraît avoir été imaginé vers 670 par l'ingénieur Callinique; les Grecs devaient en garder le secret pendant plusieurs siècles.

III

LES ABBASSIDES

7. **Les Abbassides, 750.—Le Khalifat démembré.** — L'empire arabe, qui s'étendait de l'océan Atlantique jusqu'au delà de l'Indus, était trop vaste pour pouvoir longtemps durer. Il renfermait d'ailleurs trop de pays, divers de races, de mœurs, d'idées et d'intérêts, pour ne pas se dissoudre dès que la nation religieuse et guerrière qui l'avait fondé n'aurait plus la même énergie.

Le signal des révolutions fut donné en Orient. Les Ommïades, laissant à leurs lieutenants la gloire militaire, trop souvent infidèles aux préceptes du Coran, s'étaient bientôt amollis et corrompus. Beaucoup de Musulmans d'ailleurs détestaient la prépondérance des Syriens. Les *Abbassides*, descendants d'Abbas, oncle de Mahomet, dans le Khorassan, et les *Alides*, nombreux dans l'Irak-Arabi, arborèrent l'étendard noir contre l'étendard blanc des Ommïades. *Aboul-Abbas* « qui ne riait jamais », proclamé khalife, fut vainqueur de Mervan II dans une grande bataille livrée sur les bords du Zab. Quatre-vingt-dix chefs ommïades furent invités à un festin de réconciliation, à Damas; au milieu de la fête, des soldats se placèrent derrière chacun des convives et, à un signal donné, les assommèrent de leurs massues; on plaça des planches et des tapis sur les morts et les mourants; un nouveau festin célébra le triomphe d'Aboul-Abbas « le Sanguinaire » (750).

Avec les Abbassides la prééminence passa de la Syrie aux pays voisins du Tigre et de l'Euphrate. Le second

khalife, *Almanzor*, éleva sur les bords du Tigre, à la place de l'ancienne capitale des Sassanides, Ctésiphon, la ville nouvelle de *Bagdad*, défendue par une vaste enceinte et par cent soixante-trois tours. « La ville de la Paix » fut bientôt l'une des villes de l'Orient les plus riches et les plus peuplées; ses merveilles sont encore célèbres dans toute l'Asie.

Un Ommïade, échappé au massacre de sa famille, s'était réfugié en Afrique ; il fut appelé par les Arabes d'Espagne et proclamé à Cordoue *Emir-al-Moumenim*, 756. Peu de temps après, l'Afrique se détacha également de l'empire des Abbassides, et il y eut un troisième khalifat dont *Le Caire* fut la capitale. Chacun de ces trois empires eut sa période de gloire et de prospérité pour finir assez misérablement. L'unité religieuse, malgré l'apparition de sectes nombreuses[1], subsista seule dans le monde musulman.

8. **Haroun-al-Raschid.** — Le Khalifat des Abbassides compte trente-sept princes jusqu'à la ruine de Bagdad par Gengis-Khan, en 1258.

Pendant un siècle les khalifes sont d'habiles et glorieux despotes; on les considère comme les images de la divinité sur la terre; les peuples obéissent; l'admi-

[1] Parmi les sectes musulmanes nous nous contenterons de citer ici : 1° la secte des *Soufis*, fondée en 815, par le Persan Abou-Saïd. Les Soufis sont des mystiques et des contemplateurs; ils élevèrent de nombreux couvents, surtout dans le Khorassan, malgré la parole du prophète qui avait dit : « Il ne peut y avoir de vie monacale dans l'Islam. » — 2° Les *Ismaéliens*, partisans d'Ali. Ils se sont développés surtout au IX[e] siècle ; ils enseignaient leurs doctrines dans des associations secrètes où l'on poussait le dévouement jusqu'au crime. Aux Ismaéliens se rattachent les « mangeurs de hachich » ou *assassins* de la Syrie, fanatiques, toujours prêts à sacrifier leur vie aux ordres de leur *cheick* (chef; vieux) *de la Montagne*, ainsi nommé parce qu'il occupait une forteresse inaccessible au nord de Kazvîn. Cette secte, fondée au XI[e] siècle, fut pendant deux cents ans la terreur de l'Orient. Les doctrines des Ismaéliens semblent s'être perpétuées jusqu'à nos jours dans les *Druses* du Liban.

nistration est régulière et savante, sous la direction du *grand vizir*; le gouvernement est intelligent, magnifique, mais ombrageux, comme l'est toujours le pouvoir absolu ; les familles trop puissantes, même par leurs services, seront impitoyablement sacrifiées, comme les illustres *Barmécides*. Ceux-ci donnèrent aux premiers khalifes trois générations de grands vizirs, dont le dernier fut *Giafar*, si célébré par les *Mille et une nuits*, victime des défiances du grand Hâroun. *Almanzor* (754-775), *Hâroun-al-Raschid* ou le Juste (786-809), *Almamoun* (813-833) sont des princes remarquables. Ils élèvent des cités, construisent partout des routes, des caravansérails, des marchés, des canaux, des fontaines; ils protègent le commerce, l'industrie, les arts, les sciences et les lettres : c'est le temps de la civilisation et des richesses ; c'est aussi le temps des profusions sans règle, des dons prodigieux, où l'on voit l'or et les perles répandus à pleines mains dans les palais, dans les jardins, dans les mosquées ; et la magnificence des Khalifes frappe d'admiration jusqu'aux peuples de l'Occident barbare.

Le plus célèbre fut Hâroun-al-Raschid, dont le nom est resté populaire, même en Europe. Contemporain de Charlemagne, son allié contre les Grecs de Byzance et contre les Ommïades d'Espagne, il entretint des relations amicales avec le grand empereur ; il lui envoya même les clefs du Saint-Sépulcre comme au protecteur des Chrétiens. Hâroun se consacra aux arts de la paix, mais il n'oublia pas la guerre ; à plusieurs reprises il ravagea les provinces grecques de l'Asie Mineure, mais sans parvenir à les conquérir ; les Abbassides ne purent étendre leur domination juqu'au Bosphore et jusqu'à la mer Egée.

9. **La Décadence. — Les Turcs Seldjoucides. —** La décadence n'allait pas tarder à se faire sentir, car

partout le despotisme produit les mêmes fruits. Les Arabes, énervés, perdirent l'énergie et l'enthousiasme ; le progrès des études philosophiques fut une nouvelle cause d'affaiblissement ; des sectes ennemies parurent qui tentèrent les innovations les plus dangereuses, tandis que les docteurs de la foi musulmane, restés fidèles à la lettre du Coran, s'opposaient à tout développement régulier de la société. Le despotisme avait voulu assurer un ordre immuable : on tomba dans l'anarchie lorsque les princes, corrompus par leur puissance illimitée, furent devenus incapables et cruels. Les Khalifes avaient contribué à affaiblir l'esprit guerrier de leurs sujets ; pour mieux assurer leur domination, ils s'entourèrent depuis Motassem (833-842) d'une garde étrangère composée surtout de *Turcs*, les plus brutaux des barbares et les moins accessibles aux idées de civilisation. Bientôt les chefs de cette garde devinrent les véritables souverains. Sous le nom d'*émirs-al-omrah* ou chefs des émirs, ils s'imposèrent aux Khalifes, renouvelant à Bagdad les excès des prétoriens de Rome, égorgeant leurs maîtres, déposant, au milieu d'horribles cruautés, ceux qu'ils avaient élevés au pouvoir ; à la fin, ils ne laissèrent aux Khalifes qu'un vain titre, celui de chefs de la religion, et les retinrent comme prisonniers dans leur palais.

Alors, au milieu de révolutions sanglantes, des gouverneurs de province se déclarèrent indépendants et fondèrent des dynasties destinées à périr bientôt. L'un de ces chefs, turc d'origine, *Mahmoud-le-Ghaznévide*, du nom de Ghazna, sa capitale, dans l'Afghanistan, prit le premier le titre de *sultan* ou chef militaire. Dans une suite d'expéditions heureuses il étendit son empire de la mer Caspienne aux rives du Gange et répandit dans l'Inde la religion du Prophète (980-99). Cette puissance éphémère fut bientôt détruite par les *Turcs Seldjoucides*. Le

sultan *Togrul-Beg*, petit-fils de Seldjouck, à la tête des tribus belliqueuses du Turkestan, reçut solennellement du Khalife Caïem l'investiture du pouvoir temporel (1053). Désormais les Khalifes abbassides resteront impuissants et ignorés dans leur palais, tandis que les sultans seldjoucides, *Togrul-Beg*, *Alp-Arslan*, *Malek-Shah*, étendront leur puissance sur presque toute l'Asie occidentale, feront reculer les Grecs vaincus, leur enlèveront enfin l'Asie Mineure, et menaceront de nouveau l'Europe. C'est contre les Seldjoucides que la Chrétienté soulevée fera les Croisades.

10. **Les Fathimites.** — Dès le temps de Hâroun, l'Afrique s'était rendue indépendante du Khalifat de Bagdad. Les *Aglabites* de Tunis, de Kaïroan, de Tripoli; les *Edrissites* de Fez, eurent leur jour de puissance; les premiers ravagèrent la Méditerranée occidentale et occupèrent la Sicile. Les plus célèbres furent les *Fathimites* qui prétendaient descendre de Fathime, fille de Mahomet. En 968, ils fondèrent en Égypte un nouveau Khalifat qui s'étendit, à l'est, sur une partie de l'Arabie; à l'ouest, sur l'Afrique septentrionale jusqu'à l'ancienne Maurétanie qui resta en possession des Ommïades de Cordoue. Le Caire rivalisa de splendeur avec Bagdad. Au moment des Croisades, les Seldjoucides et les Fathimites se disputaient la possession de la Palestine et de Jérusalem.

11. **Les Ommïades d'Espagne** — Le Khalifat ommïade de Cordoue, fondé en 756 par *Abd-der-Rhaman*, fut d'abord florissant. Dès les premiers jours de la conquête, les Arabes s'étaient montrés intelligents et tolérants; les Chrétiens, soumis seulement à un tribut modéré, avaient conservé leurs mœurs et leur religion; beaucoup s'appelaient *Mozarabes* ou Arabes adoptifs. Les campagnes furent défrichées; l'agriculture fut perfectionnée; l'in-

dustrie se développa dans les villes redevenues prospères; dès la fin du VIII[e] siècle, l'Espagne était la plus riche des contrées européennes. Les Khalifes de Cordoue furent, comme les premiers Abbassides et plus longtemps, des princes distingués par leurs belles qualités ; protecteurs éclairés de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des lettres et des arts, ils employèrent leur puissance et leurs richesses au développement de la civilisation. La population ne fut jamais aussi considérable dans la Péninsule, qui se couvrit de monuments magnifiques; la splendeur des palais des Ommïades, si l'on en croit les récits des chroniqueurs, égala, surpassa même celle des palais de Bagdad.

Mais les Arabes avaient à soutenir des luttes incessantes contre les Chrétiens du nord; les guerriers des Asturies, descendant de leurs montagnes, s'avançaient dans les plaines de Léon, et bientôt même jusqu'aux rives du Tage; Peppin avait conquis la Septimanie; Charlemagne créa, au sud des Pyrénées, les marches de Gascogne et d'Espagne; puis les comtes, bientôt rois, de Navarre entamèrent l'Aragon et la Castille, tandis que les comtes de Barcelone attaquaient les Musulmans de la vallée de l'Ebre. Le Khalife Abd-er-Rhaman III, vainqueur à Simancas (938), fit reculer les Chrétiens; mais Almanzor le Victorieux, premier ministre d'Hescham II, après de nombreux succès, fut à la fin vaincu à la grande bataille de *Calat-Annosor*, près de Medina-Celi, et ne voulut pas survivre à sa défaite (1001). La puissance des Ommïades était frappée d'un coup mortel.

Puis, malgré la sage administration des Khalifes, les gouverneurs des provinces ou *walis* étaient toujours disposés à se rendre indépendants; de longues révoltes avaient affaibli le pouvoir, et la garde africaine, dont les Ommïades s'étaient entourés, était devenue une nouvelle

cause de désordre et de décadence. Au milieu de guerres civiles confuses, l'unité de l'Empire disparut; des royautés plus ou moins durables s'élevèrent à Séville, Ecija, Malaga, Grenade, Badajoz, Murcie, Denia, Valence, etc. et même à Tolède. Le dernier des Ommïades, Hescham III, fut, en 1060, forcé de renoncer au vain titre de Khalife. Désormais l'avenir était aux Chrétiens; mais les Musulmans devaient encore résister pendant plus de quatre siècles. A l'époque des Croisades, les *Almoravides*, secte fanatique venue d'Afrique, ranimaient la guerre sainte en Espagne tandis que les Seldjoucides menaçaient Constantinople; les grandes luttes entre les deux religions allaient recommencer.

IV

LA CIVILISATION ARABE

12. **Eclat de la civilisation arabe.** — Les Arabes ont laissé des traces durables de leur puissance. L'Europe a profité des travaux et des découvertes de ce peuple ingénieux, mais l'on a bien exagéré les merveilles de leur science et de leur civilisation.

Mahomet avait recommandé aux Musulmans de cultiver les lettres et les sciences : « Enseignez la science, dit le Coran, car celui qui l'enseigne craint Dieu, et celui qui la désire l'adore; qui en parle loue le Seigneur; qui dispute pour elle livre un combat sacré; qui la répand distribue l'aumône aux ignorants, et qui la possède devient un objet de vénération et de bienveillance. La science éclaire le chemin du Paradis. » Aussi, dans toutes les capitales fondées par les Arabes, à Damas, à Bagdad, à Bassora, à Samarkand, au Caire,

à Kaïroan, à Fez, à Cordoue, à Grenade, à côté des mosquées somptueuses et des palais magnifiques, on voit s'élever des collèges, des écoles célèbres. Les cours des souverains sont le rendez-vous des poètes les plus ingénieux, des savants les plus distingués, auxquels ils accordent leur protection et qu'ils récompensent généreusement. Mais cette civilisation musulmane n'est pas originale. « La Perse, où elle se manifesta d'abord, était pleine des traces d'une des plus brillantes civilisations que l'Orient ait connues, celle des Sassanides, qui avait été portée à son comble sous le règne de Chosroès Nouschirvan.

D'autre part, les États des Khalifes abbassides confinaient à l'Empire grec, dépositaire de la tradition grecque et latine, et un grand nombre de leurs sujets étaient versés dans la science et dans la philosophie grecques... Les Arabes s'approprièrent les sciences et les arts, l'érudition et la poésie du monde grec ancien et byzantin, et en firent des objets d'étude dans leurs écoles nouvellement fondées. Les Khalifes appelèrent dans leurs résidences des architectes, des géomètres et des maîtres-ouvriers byzantins. Des mathématiciens, des naturalistes et des médecins byzantins furent employés au cadastre, au règlement des impôts et à la guérison des maladies; ils jetèrent les fondements de l'étude de leurs diverses sciences dans les écoles supérieures des Arabes et favorisèrent la traduction en arabe des mathématiciens, des géomètres et des médecins grecs. Les écoles fondées dans les capitales arabes furent instituées sur le modèle des écoles gréco-romaines. Les principales branches d'enseignement étaient les sciences physiques et mathématiques, la philosophie et les recherches grammaticales et philologiques. » (*Weber.*)

13. **Les Lettres.** — Les poètes se comptent par milliers, et leur poésie est assurément originale. Ils ont brillé dans l'apologue, la romance, le conte, le proverbe ; mais ils ont laissé bien peu d'œuvres vraiment remarquables, vraiment populaires ; ils ont contribué à répandre parmi les nations de l'Occident ce goût du merveilleux que l'on remarque au moyen âge. Les historiens arabes sont diffus, sans méthode, sans critique ; les plus célèbres, *Aboul-Féda*, *Aboul-Faradje*, *Ibn-Khaldoun*, n'hésitent pas à mêler à leurs récits les contes, les légendes les plus incroyables. Mais, grâce à l'étendue de leur empire, à leurs voyageurs-missionnaires, protégés par la religion, ils firent faire de véritables progrès à la géographie, et l'on cite avec honneur les noms de *Maçoudi*, d'*Ibn-Batouta* et d'*Edrisi*. Ce dernier fut appelé à la cour du chrétien Roger, roi de Sicile ; c'est là qu'il composa son curieux ouvrage : *Délassements de l'homme désireux de connaître à fond les diverses contrées du monde*.

De bonne heure les Arabes traduisirent les ouvrages des philosophes grecs, d'Aristote principalement. Ces traductions, déjà fort médiocres, faites d'après des versions syriaques, furent à leur tour traduites par les savants chrétiens. C'est un Aristote défiguré qui exerça sur les écoles du moyen âge l'influence puissante dont nous aurons à reparler. Au XIIe siècle, l'Espagnol *Averroës* fut un génie supérieur ; quant aux autres philosophes, il y a plus d'érudition stérile que d'originalité et de profondeur dans leurs volumineux commentaires.

14. **Les Sciences.** — Ce fut surtout dans les sciences proprement dites que les Arabes se distinguèrent ; mais là encore ils furent les élèves des Grecs et des Perses. Ils traduisirent les ouvrages d'Euclide, de Galien, de

Ptolémée ; ils développèrent, perfectionnèrent les travaux du grec Diophante, si bien qu'on leur a attribué la création de l'algèbre. Leurs savants firent d'importantes découvertes en astronomie et en physique ; *Al-Hazen* a, dit-on, indiqué la possibilité de construire des lunettes d'approche ; les astronomes de Bagdad calculèrent l'obliquité de l'écliptique et la précession des équinoxes, etc. Cependant il y eut chez les Arabes plus d'astrologues que d'astronomes. La médecine et les sciences qui s'y rattachent furent cultivées avec zèle. Les médecins arabes eurent une grande réputation au moyen âge, même chez les chrétiens ; ceux qui fondèrent notre école de Montpellier avaient étudié dans les écoles d'Espagne. On ne doit pas oublier le nom de l'illustre *Avicenne*, à la fois médecin et philosophe (mort en 1037). Les Arabes enseignèrent la distillation, trouvèrent l'alcool et d'autres liqueurs, employées d'abord comme substances médicinales ; ils introduisirent en Europe un grand nombre de produits pharmaceutiques, la manne, la rhubarbe, le camphre, etc.

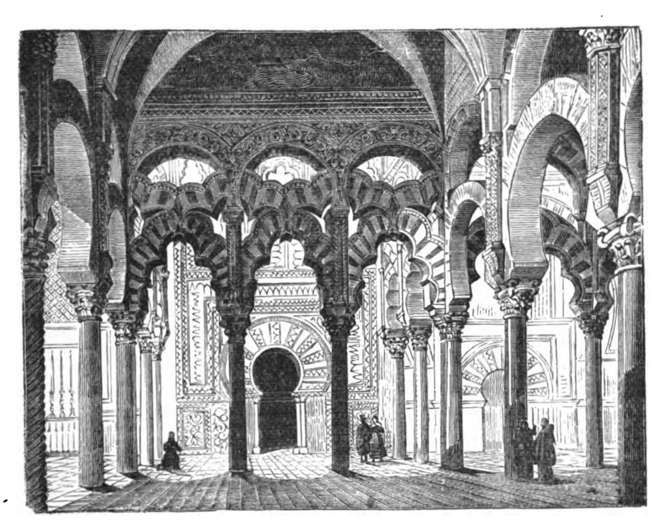
Les Arabes ont eu le mérite de développer l'agriculture, et surtout la science de l'irrigation, en Perse, en Espagne, où l'on souffre encore aujourd'hui de l'abandon de leurs travaux. Ils ont perfectionné plusieurs industries, celles des laines et des verres à Damas ; celles des tapis et des armes dans tout l'Orient ; les soieries de Grenade, les lames de Tolède, les cuirs de Cordoue, etc., étaient connus dans toute l'Europe. Les commerçants arabes allaient jusqu'en Chine, jusque dans le Soudan et même en Cafrerie. C'est très probablement par leur intermédiaire que nous sont arrivées de la Chine plusieurs des grandes inventions modernes, le papier de linge, qui a rendu l'imprimerie possible, la boussole et la poudre à canon.

15. **Les Arts.** — De bonne heure les Khalifes ommïades et abbassides embellirent leurs villes de monuments remarquables, palais, mosquées [1], etc. Le Coran avait expressément défendu de reproduire la forme humaine; il n'y eut chez les Arabes ni peinture ni sculpture; ils s'adonnèrent avec d'autant plus de zèle à l'architecture. Ils prodiguèrent dans leurs mosquées les coupoles et les minarets élancés; dans leurs palais, les arcades, les colonnettes, les mosaïques en faïence, les broderies capricieuses ou *arabesques*, les mille fantaisies que créait leur imagination, semant partout à profusion les bassins, les fontaines jaillissantes, les ornements de marbre. Mais ils ont surtout imité l'architecture byzantine ou celle de la Perse, sans avoir trouvé un style véritablement original; et même la plupart de leurs architectes sont perses ou byzantins. C'est seulement d'ailleurs au temps des Almoravides, des Almohades, des rois de Grenade, qu'ils élèveront ces monuments toujours admirés, à cause de leur grâce et de leur richesse, qui sont les chefs-d'œuvre de l' « Architecture mauresque », l'*Alcazar de Séville*, l'*Alhambra de Grenade*, etc.

16. **Conclusion : Rôle des Arabes.** — Grâce à la

1 « Une *mosquée* comprend la grande salle où se réunissent les fidèles, la cour avec le bassin où les fidèles font leurs ablutions, et une haute tour, le *minaret*, terminée par une plate-forme du haut de laquelle le crieur *(muezzin)* appelle les fidèles à la prière. La grande salle de la mosquée de Cordoue était partagée par onze rangées de colonnes. — Un palais arabe est une maison de plaisance qui, suivant l'usage des pays chauds, ne présente vers le dehors que des murs nus. Les salles, comme dans les maisons antiques, sont tournées vers une cour intérieure plantée d'arbres et rafraîchie par un bassin; dans la fameuse cour des Lions à l'Alhambra de Grenade, l'eau jaillit d'une grande coupe d'albâtre portée par douze lions de marbre noir. La cour est bordée sur les côtés de colonnades qui forment galerie. — Les monuments arabes, presque tous faits de brique et de bois, se sont écroulés ou ont été détruits. Il ne reste guère que la *mosquée du Caire*, la grande *mosquée de Cordoue* du VIII[e] siècle, la *Giralda de Séville* et, à Grenade, le *Généralife* et l'*Alhambra*, qui est du XIII[e] siècle » *(Seignobos)*.

situation géographique de leur immense empire, les Arabes ont été des intermédiaires entre l'Europe occidentale d'un côté, Byzance et l'Orient de l'autre. « Ils ont été les initiateurs d'une partie de l'Europe à la connaissance des hautes vérités scientifiques que la Grèce leur avait transmises et qui n'avaient pas périclité entre leurs mains. On a pu dire : « Effacez les Arabes de l'his-



VUE INTÉRIEURE DE L'ALHAMBRA

toire, et la renaissance des lettres sera retardée de plusieurs siècles en Europe. » Ce sera pour le peuple de Mahomet un impérissable titre à la reconnaissance de la postérité, que d'avoir occupé l'interrègne du monde gréco-romain décomposé aux temps modernes en formation.... Il ne reste rien de l'empire arabe ; mais la religion de Mahomet se partage l'empire des âmes avec celles du Bouddha et du Christ. Plus de cent millions d'âmes vivent

aujourd'hui encore de son inspiration et elle gagne chaque jour, en Asie et en Afrique ; chaque siècle voit augmenter son domaine ; tel est son empire sur les peuples qui reconnaissent sa loi que tout effort de conversion échoue comme fatalement devant leur inflexible fidélité. Du Maroc à l'Himalaya, du fond de l'Yémen aux steppes du Turkestan, des bords du Danube au cœur de l'Afrique et jusque sur le littoral que baignent les eaux de l'océan Indien, les Musulmans forment une portion considérable de l'humanité. » (*De Crozals.*)

CHAPITRE XI

LA PAPAUTÉ

SOMMAIRE :

1. **La Papauté au VIIe siècle.** — A la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe, les luttes continuelles de la Neustrie et de l'Ostrasie semblaient avoir épuisé l'ardeur belliqueuse des Francs ; la décadence de la race mérovingienne commençait ; l'Empire d'Orient, un instant ranimé par Justinien, était de nouveau menacé sur toutes ses frontières ; les Arabes allaient se réunir à la voix de Mahomet pour soumettre le monde à la loi du Coran. C'est alors qu'apparaissent deux puissances nouvelles, la *Papauté* et la famille des *Carolingiens*, dont l'alliance doit sauver l'Occident de la conquête musulmane et préparer la formation de l'Europe chrétienne.

Les Papes, successeurs de saint Pierre, avaient toujours joui dans le monde chrétien d'une prééminence véritable, bien que souvent contestée. Rome avait conservé, même au milieu des invasions, un prestige qui rehaussait la dignité de son évêque ; les patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, n'avaient

jamais été, malgré leurs prétentions, considérés comme ses égaux. Il était d'ailleurs nécessaire que l'Église eût une juridiction supérieure, une direction suprême et incontestée qui assurât l'unité.

Les progrès du Saint-Siège furent assurés par un pontife remarquable, saint Grégoire le Grand ; ils furent encore favorisés par les dernières invasions. Celle des Lombards, en isolant Rome de l'Empire byzantin, prépara l'affranchissement politique de la Papauté ; celle des Anglo-Saxons, bientôt convertis au christianisme, établit sa suprématie en Occcident, par l'appui qu'elle lui donna d'une Église particulièrement dévouée.

I

LES LOMBARDS

2. Invasion des Lombards en Italie, 568 ; Alboin. — Les *Lombards* (*Longobardi* ou hommes à la longue lance) avaient remplacé les Goths en Pannonie ; puis ils s'étaient répandus dans la vallée de la Theiss ; convertis à l'arianisme, ils avaient conservé, avec leur humeur farouche, les mœurs des ancêtres et les vieilles superstitions. Au temps de Justinien, beaucoup d'entre eux servirent, en Italie, dans les armées de Narsès ; le gros de la nation s'unit aux Avars, venus d'Asie comme les Huns, pour exterminer les Gépides après quinze années de luttes sanglantes. Le roi des Lombards, *Alboin*, tua le roi des Gépides, Kunimund, se fit une coupe d'honneur du crâne de sa victime ; la belle *Rosemunde* fut forcée d'épouser le meurtrier de son père (566).

Les Grecs avaient applaudi à une victoire qui les dé-

barrassait de voisins gênants. Mais lorsque Narsès fut mort disgracié, en 567, les Lombards se préparèrent à envahir l'Italie, laissée en quelque sorte sans défense. Accompagné de Bulgares, de Suèves, de vingt mille Saxons, païens et sauvages, Alboin franchit les Alpes Juliennes et envahit le Frioul, en 568, trois ans seulement après la mort de Justinien. Il ne se présentait pas, comme Théodoric, au nom des Empereurs; c'était un ennemi redoutable qui attaquait pour conquérir. Aussi les Italiens résistèrent ou prirent la fuite. L'Italie septentrionale, la *Lombardie*, fut rapidement soumise, mais *Pavie* résista trois années et ne se rendit qu'à la famine ; Alboin l'épargna pour en faire sa capitale. Il mourut peu de temps après, à Vérone, en 573. Dans un banquet il avait forcé sa femme à boire dans le crâne de Kunimund, son père, et Rosemunde s'était vengée en le faisant assassiner. Elle s'enfuit à Ravenne ; mais elle périt bientôt elle-même, forcée d'achever la coupe empoisonnée qu'elle avait servie à son complice, Helmichis.

3. **Les Lombards après Alboin.** — La mort d'Alboin compromit l'œuvre de la conquête ; les Lombards furent affaiblis par l'anarchie ; les ducs se partagèrent le pays occupé ; pendant un temps la royauté disparut, mais l'invasion des Francs la fit rétablir. *Autharis*, proclamé en 584, repoussa les Ostrasiens et entraîna son peuple à de nouvelles conquêtes. Lorsqu'il mourut, en 590, les Lombards occupaient toute la plaine du Pô et l'Italie intérieure jusqu'à *Bénévent*; les Grecs gardaient le littoral et les îles.

Les Lombards ne se sont pas montrés plus cruels que les autres envahisseurs germains; mais leur invasion a été réellement une conquête. Les Italiens vaincus ne peuvent plus vivre « selon la loi romaine » ; ils sont sou-

mis aux lois, aux coutumes lombardes; ils ne sont plus des hommes libres; leur condition est inférieure à celle de la liberté: c'est l'*aldionat*. Cependant entre vainqueurs et vaincus la fusion devait se faire rapidement; les Lombards, devenus catholiques, adoptèrent la langue, les mœurs, la civilisation des Italiens; à leur tour ils cultivèrent les lettres et les arts; au temps d'*Astolfe* (749-756) l'union des deux peuples était faite.

L'*exarque* byzantin *de Ravenne* exerçait l'autorité militaire et civile sur les territoires que possédaient encore les empereurs de Constantinople; mais, en réalité, son pouvoir était faible et son impuissance devenait chaque jour plus grande. *Venise*, *Naples*, *Rome* devinrent des gouvernements militaires, des *duchés*, à peu près indépendants de l'autorité impériale. Rome depuis longtemps déjà n'était plus qu'une ville de province, déchue et dépeuplée. Elle n'avait plus de consuls depuis 535; plus de sénat depuis 555; elle était gouvernée par un préfet de la ville et par un maître de la milice, nommés par l'Empereur ou par l'exarque de Ravenne.

La puissance croissante de son évêque allait lui rendre quelque prestige; avec la Papauté elle allait bientôt commencer une nouvelle conquête du monde.

II

GRÉGOIRE LE GRAND (590-604); LE MONACHISME.

4. **Saint Grégoire le Grand. Ses rapports avec les Empereurs.** — Pendant longtemps le Pape, soumis à l'Empereur de Constantinople, s'est contenté de son domaine religieux; à partir de Grégoire Ier

la Papauté étend son action ; elle revendique la direction du monde catholique. En même temps, pour mieux assurer son indépendance, elle tend à devenir puissance temporelle. *Grégoire le Grand* n'est pas seulement un homme d'Église ; « c'est aussi un homme d'État, en attendant que ses successeurs deviennent chefs d'État. »

Grégoire appartenait à l'illustre et antique famille des Anicii ; de bonne heure il occupa les plus hautes dignités et administra la ville en qualité de préfet et de préteur ; il se parait alors d'habits magnifiques ; bientôt, touché par l'amour divin, il abandonna les honneurs, se retira dans un monastère qu'il avait fondé sur le Cœlius, et consacra son patrimoine aux œuvres de la charité. Le pape Pélage le chargea d'importantes missions à Constantinople ; enfin le clergé et le peuple romain le proclamèrent Pape d'une voix unanime ; on dut lui faire violence pour l'arracher à sa retraite, 590.

La situation de l'évêque de Rome était difficile. Les Empereurs étaient toujours les souverains de la ville ; les Papes étaient leurs sujets, forcés de se soumettre à « leurs ordres divins », de recourir à leur protection contre les Lombards ariens. C'est ce qui explique l'humilité parfois excessive de la correspondance pontificale avec les Empereurs. Grégoire lui-même n'écrit-il pas à l'odieux Phocas que « c'est la Providence qui élève au souverain pouvoir un homme dont la générosité répand dans les cœurs de tous la joie de la grâce divine ? il se réjouit que la bonté, la piété soient assises sur le trône impérial. » Mais parfois aussi il sait résister à l'Empereur, quand, par exemple, celui-ci veut entraver la liberté d'entrer dans les couvents : « Tu veux enlever à Dieu ses serviteurs, écrit-il ; j'obéis au Maître terrestre ; mais je dois aussi obéir au Maître d'en haut. J'ai affiché ton édit, mais je l'ai fait suivre de ma désapprobation. »

5. **Œuvre de Grégoire le Grand.** — Pour mieux assurer l'indépendance religieuse du Saint-Siège, Grégoire prépare son pouvoir temporel; et, tout d'abord, il lui donne la force que procure la richesse. Les domaines de l'Église de Rome étaient nombreux, mais mal administrés; il augmente leurs revenus par une gestion habile et ferme; en même temps, sur ces domaines, il exerce une autorité toute souveraine; il n'est pas seulement un grand propriétaire foncier; il est, sur les terres de l'Église, un véritable seigneur.

Ses revenus plus abondants lui servent à étendre son action, son influence. Il restaure les églises, nourrit la population affamée, paie la rançon des captifs, et, par deux fois, il achète la paix au roi des Lombards, *Agilulf*. Par ces services multipliés, et aussi par l'ascendant de son caractère, il impose en quelque sorte son autorité aux fonctionnaires de Byzance, délaissés par leur maître, sans argent, sans soldats et sans force; Rome devient la ville du Pape.

En même temps Grégoire cherche à développer l'action spirituelle du Saint-Siège. Il se fait juge en appel de toutes les contestations entre les prêtres et leurs évêques; il s'efforce surtout avec ardeur et succès de faire reconnaître la primauté du siège de Rome par les évêques qui auraient pu lui disputer le premier rang, par ceux de Milan et de Ravenne, même par le patriarche de Constantinople qui prétendait au titre d'œcuménique ou d'universel. Partout où le besoin s'en fait sentir, ses *légats* rendent son autorité présente.

Mais son œuvre la plus remarquable, c'est la soumission de tout l'Occident à l'orthodoxie dont il est le chef. Grâce au moine *Cyriaque*, grâce surtout à la pieuse *Théodelinde*, veuve du roi Agilulf, il travaille avec succès à la conversion au catholicisme des Lombards ariens; il

envoie en Espagne le moine *Léander* qui devient archevêque de Séville et décide l'adhésion à l'orthodoxie du roi *Reccarède* et des Visigoths; il protège les efforts du moine irlandais *saint Columban* qui prêche l'Évangile dans les Vosges, sur les bords du Rhin, en Helvétie; il travaille à la réforme de l'Église franque et il écrit aux rois Mérovingiens pour leur reprocher de vendre les dignités ecclésiastiques; enfin c'est à lui surtout qu'on doit la conquête au catholicisme des Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne (*voir plus bas*).

Grégoire le Grand était un homme de foi simple et pratique. Il dédaignait les subtilités de la théologie byzantine, incompréhensibles pour les esprits encore rudes de l'Occident; et les ouvrages qu'il a composés sont surtout des œuvres de morale et d'enseignement. Il fixe la liturgie, explique plusieurs livres de l'Écriture Sainte, comme celui de Job; donne des instructions aux clercs, aux directeurs de conscience (*Moralia*, *Regula pastoralis, Dialogues*, etc.); entretient avec toute la chrétienté une vaste correspondance.

La foi de Grégoire méprisait la parure du style; elle faisait peu de cas des chefs-d'œuvre anciens; mais elle cherchait à augmenter les splendeurs des cérémonies religieuses; il a composé des hymnes et fait adopter l'usage du plain-chant, dit *chant grégorien*. C'est encore lui qui a donné à la messe son complet et dramatique développement.

Comme Bossuet l'a dit, Grégoire le Grand a donné au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique; avec lui Rome a commencé la conquête du monde barbare pour former un vaste empire chrétien.

6. **Les monastères.** — C'était principalement avec l'aide des moines que le pape saint Grégoire avait fait

ses conquêtes ; aussi, pendant tout son pontificat, s'était-il efforcé de multiplier les monastères.

La vie monastique était née en Orient; mais là elle était surtout contemplative. Dès le IVe siècle il y eut des monastères en Gaule ; saint Martin fonda l'abbaye de *Ligugé* près de Poitiers, celle de *Marmoutiers* près de Tours ; les cénobites de Lyon bâtirent le sanctuaire de l'*île Barbe ;* saint Victrice de Rouen établit des colonies de moines sur les côtes de la Flandre. Au Ve siècle, saint Honorat et Cassien fondèrent les monastères de *Saint-Victor*, près de Marseille, et de *Lérins*. Mais ces religieux ne faisaient pas partie du clergé ; ils n'exerçaient guère d'influence que par l'exemple qu'ils donnaient des vertus chrétiennes.

Au commencement du VIe siècle *saint Benoît de Norcia* [1] donna le signal d'une véritable révolution en fondant le *clergé régulier*, qui devait être le principal auxiliaire des Papes.

7. Saint Benoît de Norcia ; la règle bénédictine. — Benoît, après avoir éteint les ardeurs d'une nature passionnée dans une vie de contemplation et d'anachorète à Subiaco, se retira au *Mont-Cassin*, sur les confins du Samnium et de la Campanie ; de nombreux disciples le suivirent ou vinrent l'y rejoindre. C'est là qu'il leur donna, vers 529, une règle, pleine de bon sens, qui devait transformer la vie monastique.

On s'engageait par des vœux perpétuels ; c'était « une école d'esclavage divin » ; mais, avant de s'engager, on faisait un noviciat d'une année, ce qui permettait de connaître les joies, mais aussi les rigueurs de la vie monastique. Au bout de l'année le novice, se dépouillant des vêtements du siècle, prenait le triple engagement de

1 *Norcia*, dans l'Italie centrale.

rester dans le même monastère, de réformer sa vie, d'obéir à ses supérieurs. L'obéissance était absolue; mais l'*abbé,* chef du monastère, était élu; son autorité était contenue par l'assemblée mensuelle des moines, par le *chapitre*. Pour les objets de moindre importance, l'abbé devait seulement prendre conseil des plus anciens. D'ailleurs les malades, les infirmes, les faibles, les délicats se voyaient épargner les rigueurs d'une règle qui savait fléchir. Les moines faisaient vœu de pauvreté; ils ne devaient absolument rien posséder.

Ce qui distingua surtout la règle de saint Benoît, ce fut l'obligation du travail: « l'oisiveté est l'ennemie de l'âme, » dit-elle avec raison. Le monde ancien avait déshonoré le travail en faisant de l'oisiveté le privilège de l'homme libre. Quel exemple fécond allaient donner au monde ces moines, hommes libres et respectés, en se livrant pendant sept heures par jour à ce travail manuel, jadis si méprisé! Mais l'esprit n'était pas oublié; chaque jour deux heures étaient réservées pour la culture de l'intelligence. Désormais le *clergé régulier* (soumis à la règle) était constitué.

8. **Les moines bénédictins.** — La règle bénédictine, si bien appropriée au génie de l'Occident, devint en peu d'années la règle souveraine. Cette réforme eut le double effet de multiplier dans toute la chrétienté occidentale les établissements monastiques et d'unir sous une loi commune, pour un but commun, les couvents, anciens et nouveaux, dont l'action avait été jusqu'alors isolée et faible. Aussi l'œuvre de saint Benoît devait-elle merveilleusement contribuer à réaliser cette grande unité chrétienne à laquelle travaillaient les Papes, et surtout saint Grégoire le Grand [1].

1 Les couvents se multiplièrent à l'infini surtout en Gaule, *Saint-Denis* et

Les moines bénédictins, donnant l'exemple du travail libre, défrichèrent partout, en Gaule, en Italie, dans la Grande-Bretagne et bientôt en Germanie, les terres que leur abandonnaient la piété ou les scrupules des rois et des grands. Ils desséchèrent les marais ; ils cultivèrent les terres si nombreuses que les misères des Ve et VIe siècles avaient laissées sans culture. Beaucoup de monastères devinrent en quelque sorte des oasis agricoles et industrielles. Autour de l'église et des bâtiments occupés par les moines de véritables villages se formaient où les malheureux, esclaves ou colons, trouvaient un asile assuré ; une centaine de villes de France sont nées autour d'une abbaye.

Beaucoup de ces monastères furent des centres d'études ; c'est dans leurs bibliothèques que se conservaient les œuvres de l'antiquité, souvent recopiées par la main patiente des moines ; c'est dans ces retraites respectées que la science et l'étude, à peu près bannies du reste du monde, devaient être sauvées ; c'est là encore que furent composées ces nombreuses légendes, histoire et poésie d'un temps barbare, qui consolèrent bien des générations, à cette époque de confusion politique et de désordres sociaux.

III

LES ANGLO-SAXONS EN GRANDE-BRETAGNE.

9. **L'invasion anglo-saxonne.** — Les îles de Grande-Bretagne et d'Irlande furent habitées, à l'origine, par des

Saint-Germain-des-Prés, à Paris, *Saint-Médard* à Soissons, *Saint-Marcel* à Châlons, *Saint-Bénigne* à Dijon, *Saint-Cloud, Saint-Amand*, *Saint-Calais, Glanfeuil* en Anjou, *Fontenelle* et *Jumièges* près de Rouen, *Saint-Bertin*, *Saint-Omer*, *Saint-Ricquier*, bien d'autres encore, sont dès lors célèbres. Les monastères de femmes sont également nombreux: *Sainte-Croix* à Poitiers, *Chelles, Maubeuge, Nivelles, Remiremont*, etc.

populations de *race celtique*. Les *Bretons* occupaient surtout les plaines de l'ouest ; les *Scots* et les *Pictes* se retranchaient dans les montagnes du nord au pied desquelles s'arrêta la conquête romaine ; les *Hiberniens*



restaient isolés dans l'île d'Irlande, que ne toucha point l'invasion latine.

Dans les premières années du Ve siècle, Rome, pour se défendre elle-même, fut forcée de rappeler ses légions. Les Bretons abandonnés à eux-mêmes, sans armes, sans

organisation, affaiblis encore par l'anarchie, demeurèrent exposés sans défense aux attaques des Pictes et des Scots. Ils mirent à leur tête un chef suprême, un « penteyrn », *Vortigern*. Celui-ci, suivant l'exemple des Empereurs, prit à sa solde deux chefs saxons qui venaient de l'embouchure de l'Eyder, *Hengist* et *Horsa ;* avec leur aide, il repoussa les bandes venues de Calédonie, puis il accorda à ses auxiliaires, comme récompense, l'*île de Thanet*, à l'embouchure de la Tamise[1] (449).

Les alliés de la veille ne tardèrent pas à vouloir devenir les maîtres. Les *Saxons* déployèrent leur étendard au dragon blanc contre l'étendard rouge des Bretons. Alors commença, vers le milieu du Ve siècle, une lutte qui dura plus d'un siècle et que nous connaissons à peine. Elle fut violente, marquée par d'épouvantables dévastations. Seuls des sujets de l'Empire, les Bretons surent résister. Le héros de leur résistance fut un roi légendaire, le fabuleux *Arthur*, dont les exploits, longtemps chantés par les bardes, demeurent inconnus pour l'histoire. Les Bretons étaient affaiblis et par leur organisation en *clans* rivaux et par leurs querelles intestines; ils furent vaincus, malgré leur courage, et sans doute réduits à l'état d'esclavage.

10. **L'Heptarchie anglo-saxonne.** — Hengist s'empara du pays de *Kent*, au sud-est, et fonda le premier royaume saxon. Après lui de nouvelles bandes saxonnes fondèrent successivement les royaumes de *Sussex* (Saxe du Sud), de *Wessex* (Saxe de l'Ouest), d'*Essex* (Saxe de l'Est). Les *Angles* et les *Jutes*, habitants de la Chersonèse Cimbrique (Jutland), suivirent l'exemple des Saxons et fondèrent trois royaumes : *Northumberland*, au nord

1 L'île de Thanet est aujourd'hui réunie à la côte du comté de Kent.

de l'Humber; *Est-Anglie*, sur la côte orientale; *Mercie* ou de la frontière, au centre, sur la limite du pays des Cambriens.

Les sept royaumes, ainsi fondés dans le cours du VI[e] siècle, constituèrent l'*Heptarchie anglo-saxonne.* Une assemblée des chefs, appelée *wittena-gemot* (assemblée des sages), délibérait sur les intérêts communs. Aux jours de péril on nommait un chef suprême ou *bretwalda.* Mais en réalité, les sept royaumes ne formèrent pas une véritable confédération; pendant deux siècles et demi le pays resta morcelé, déchiré par des luttes continuelles et sanglantes. Cette anarchie, ces discordes empêchèrent la conquête de l'île entière. Les Celtes restèrent indépendants à l'ouest et au nord, c'est-à-dire dans les pays où le relief du sol permettait mieux la résistance. Les Pictes et les Scots demeurèrent libres dans leurs montagnes; les Bretons conservèrent, comme leurs retranchements, le *pays de Cornouaille* (Cornu Walliæ), la *Cambrie* ou pays de Galles, le *Cumberland* ou pays des Cambriens, *Dumbarton* ou le rocher des Bretons, les îles de *Man* et d'*Anglesey.* De nombreuses bandes trouvèrent un asile sur les côtes de l'*Armorique*, où vivaient des hommes de même race et de même langage, et ce pays s'appela désormais la *Bretagne.*

11. **La Grande-Bretagne convertie au christianisme.** — A l'époque des invasions anglo-saxonnes les Bretons étaient chrétiens; ils donnèrent leur foi à l'Irlande, où le catholicisme fut enseigné par trois saints dont les noms et les légendes sont encore aujourd'hui populaires : *saint Patrick*, *sainte Brigitte, saint Columba.* Ce dernier aurait fondé l'Église nationale d'Écosse. L'Irlande devint une pépinière de missionnaires ; le plus illustre fut *saint Columban.* Parti en 590, il fonda dans

les Vosges plusieurs monastères dont le plus célèbre fut celui de *Luxeuil;* chassé par Brunehaut, il se retira dans la haute vallée du Rhin où son disciple, *saint Gall,* construisit une abbaye renommée; puis il alla mourir en Italie, au couvent de *Bobbio.* D'autres moines irlandais commencèrent la conversion des païens de la Germanie ; d'autres essayèrent, mais en vain, de convertir les Anglo-Saxons. Ce fut Grégoire le Grand qui commença la conquête chrétienne des royaumes de l'Heptarchie.

On raconte que, passant un jour dans le Forum, Grégoire vit mis en vente de jeunes esclaves étrangers, dont il admira le beau visage, le teint pur et les blonds cheveux. Il s'informa de leur patrie et de leur religion; on lui apprit qu'ils étaient encore païens et qu'ils appartenaient à la nation des Angles. « Quel malheur, s'écria-t-il, que la grâce n'habite pas encore sous de si beaux fronts ! car ces *Angles* sont des *anges*, et tels doivent être les frères des anges dans le ciel. » Devenu pape, Grégoire chargea, en 596, le moine *Augustin*, accompagné de quarante religieux, d'aller convertir les peuples de la Grande-Bretagne. Les missionnaires abordèrent dans l'île de Thanet; secondés par la reine *Berthe*, fille du roi franc Caribert, ils firent de rapides progrès, et, en 597, le roi de Kent, *Ethelbert*, reçut le baptême avec dix mille de ses sujets. Le Pape donnait à ses représentants les plus sages instructions : « Retrancher tout à la fois, leur écrivait-il, dans des âmes sauvages est impossible. Celui qui veut atteindre le faîte doit s'élever par degrés, pas à pas, et non par bonds. » Il leur enjoignait de ne pas heurter de front les superstitions de ces païens, de transformer leurs temples en églises, d'accommoder les cérémonies chrétiennes aux lieux et aux époques marqués pour les cérémonies du paganisme.

En 660 la foi catholique était admise dans les sept

royaumes. Mais l'Église anglo-saxonne ne fut organisée que par un moine grec, né à Tarse, *Théodore*, nommé par le pape Vitalien archevêque de Cantorbéry. Les diocèses furent alors fixés; de nombreux monastères s'élevèrent, soumis à la règle bénédictine. Théodore fut en même temps comme l'apôtre littéraire de l'Église anglo-saxonne; sous sa direction beaucoup d'abbayes devinrent des centres d'études; on y expliquait l'Écriture Sainte; on y étudiait l'arithmétique, l'astronomie, la musique, le chant grégorien, etc. Ces écoles produisirent des hommes distingués, comme *Bède* « le Vénérable », auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels surtout l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*, base précieuse de l'histoire d'Angleterre. Bède mourut en 735. La même année, à York, naissait *Alcuin*, qui devait être le ministre de Charlemagne.

Cependant le christianisme ne put triompher de la barbarie des Saxons; sur quatorze rois des Northumbriens au VIII[e] siècle sept furent tués et six détrônés. Des guerres atroces continuèrent à désoler l'Angleterre jusqu'au jour où un roi de Wessex, *Egbert*, l'ami de Charlemagne, parvint à soumettre à sa suprématie les autres rois de l'Heptarchie, 800-827. Mais à la fin de son règne, de nouveaux Barbares, les *Danois*, venus de Norvège, de la Chersonèse Cimbrique, des îles de la Baltique, allaient être la terreur de l'Angleterre pendant plus de deux siècles.

12. **Conclusion.** — Saint Grégoire le Grand a jeté les fondements du pouvoir spirituel et temporel de la Papauté; une puissance nouvelle s'est formée dans l'Europe occidentale : celle du Pape qui, en sa qualité de successeur de saint Pierre, revendique et établit la primauté du Siège de Rome, s'intitule l'évêque universel, devient le

chef véritable de l'Occident barbare, et cherche à rétablir par la foi l'ancienne unité romaine, fondée par les armes et brisée par les invasions.

Sources : L'historien des Lombards, Paul, fils de Warnefried, vivait au VIIIe siècle ; c'était un prêtre d'origine lombarde : *Historia Longobardorum*. — *Lettres* de Grégoire le Grand. — Pour les Anglo-Saxons, la source principale est l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, par Bède le Vénérable au VIIIe siècle.

Lectures : J. Zeller : *Entretiens sur l'histoire*, t. I (Antiquité et Moyen Age). — E. Lavisse : l'*Entrée en scène de la Papauté* (Revue des Deux Mondes, 15 décembre 1886). — Sur les Anglo-saxons on trouvera quelques chapitres intéressants dans le tome Ier de la *Littérature anglaise* de H. Taine. — *Lectures historiques*, par M. de Crozals.

CHAPITRE XII

LES DUCS D'OSTRASIE

SOMMAIRE :

I. **Les rois fainéants.** — 1. Les rois fainéants. — 2. L'Ostrasie ; la maison d'Héristal. — 3. Bataille de Testry, 687.

II. **La maison d'Héristal.** — 4. Etat de la Gaule. — 5. Peppin d'Héristal, 687-714. — 6. Charles-Martel, 715-741. — 7. L'invasion musulmane ; bataille de Poitiers, 732. — 8. Les missionnaires en Germanie ; saint Boniface. — 9. Dernières années de Charles-Martel.

III. **Avènement des Carolingiens.** — 10. Peppin le Bref et Carloman. — 11. Peppin, roi des Francs, 752 ; la dynastie carolingienne. — 12. Alliance des Carolingiens et des Papes ; donation au Saint-Siège. — 13. Dernières années et mort de Peppin, 768.

I

LES ROIS FAINÉANTS

1. **Les rois fainéants.** — Après la mort de Dagobert la décadence de la royauté fut rapide ; de l'an 638 à l'an 752, douze princes de la race mérovingienne portèrent en Neustrie, en Ostrasie, en Bourgogne, ou dans les trois royaumes réunis, le nom de rois, « sans mériter dans l'histoire aucune autre place que celle de leur nom ».

Les *rois fainéants*, comme on les appelle, meurent presque tous adolescents ; bien peu atteignent à leur trentième année. Ils règnent de nom et vivent misérablement dans quelque métairie royale, d'où ils sortent,

aux occasions solennelles, dans leur chariot attelé de quatre bœufs pour se montrer au peuple. « Le roi, dit une chronique du VII[e] siècle, devait se contenter de sa chevelure flottante, de sa longue barbe, du trône où il s'asseyait pour donner audience et faire des réponses qu'on lui avait apprises et souvent même imposées. » Les légendes populaires rappelaient l'abâtardissement des Mérovingiens, en contant l'histoire obscure des *énervés de Jumièges*, ces jeunes princes du sang royal auxquels on avait coupé les nerfs des bras et des jambes ; abandonnés sur une barque au cours de la Seine, ils avaient été recueillis dans le monastère de Jumièges, près de Rouen.

Tout le pouvoir est entre les mains des *Maires du palais*[1]. Le maire du palais avait été, à l'origine, un simple chef de la maison du roi, un juge des querelles qui pouvaient s'élever entre les leudes ; au commencement du VII[e] siècle il était devenu tout-puissant et comme un premier ministre.

2. **L'Ostrasie ; — la maison d'Héristal.** — Les grands se disputèrent le pouvoir et la lutte reprit entre l'Ostrasie et la Neustrie. L'Ostrasie devait fatalement l'emporter, car elle était la partie la plus active, la plus vivace de l'empire franc. Habitée par une population toute germanique, en contact perpétuel avec les Germains d'outre-Rhin, elle avait conservé toute la rudesse de ses mœurs guerrières, tandis qu'en Neustrie et en Bourgogne les conquérants, moins nombreux,

[1] Le *maire du palais* (major domus) était le premier des officiers qui entouraient le roi. On ne sait pas bien quelles étaient ses attributions dans l'origine ; mais elles devinrent très étendues. On voit les maires présider les assemblées des grands, administrer le trésor, disposer des bénéfices, rendre la justice aux hommes de la truste royale, commander l'armée. Peut-être remplaçaient-ils le roi, quand il était mineur ou empêché. Les actes leur donnent parfois le nom de *subreguli* (vice-rois).

mêlés aux Gallo-Romains, avaient en partie perdu leur première énergie. De plus les Ostrasiens sont soutenus par les sympathies de l'Église, car c'est auprès d'eux que les missionnaires qui essayent de pénétrer en Germanie trouvent leurs points d'appui.

En Neustrie les maires du palais s'efforcent sans doute de relever l'autorité royale dont ils sont dépositaires ; mais cette autorité demeure sans base solide. En Ostrasie les maires sont les chefs d'une aristocratie redoutable qui, avec eux, cherche à s'emparer de la toute-puissance; il ne leur sera pas difficile de dominer, puis de remplacer les faibles descendants de Clovis. Avec eux la domination de l'Ostrasie s'étendra sur toute la Gaule, et l'avènement des Carolingiens sera comme une nouvelle conquête germanique.

En ce temps-là, dans le pays d'Ostrasie, une famille qui devait porter plus tard le nom de carolingienne, avait acquis de vastes domaines sur les bords de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, dans le pays de Liège, dans le Brabant, l'Ardenne, les environs de Metz et de Cologne. Sous Dagobert, *Peppin de Landen*, maire d'Ostrasie, puissant par ses richesses et le nombre de ses fidèles, était presque indépendant ; il était uni aux familles les plus considérables ; il avait pour ami intime l'évêque de Metz, *Arnulf* ; Begga, sa fille, épousa Anségise, fils d'Arnulf; de ce mariage naquit *Peppin d'Héristal* [1], qui devait hériter des biens et de la puissance des deux familles. Les ancêtres des Carolingiens comptent parmi eux un grand nombre de saints personnages; plusieurs femmes de cette maison, sainte Gertrude, sainte Gudule, fondent des monastères et protègent les missionnaires. Ainsi se prépare, dès

1 *Héristal*, château sur les bords de la Meuse (Belgique actuelle).

l'origine, l'union féconde des Carolingiens avec l'Église et avec les Papes.

3. **Bataille de Testry, 687.** — Le plus célèbre des maires de Neustrie fut *Ebroïn*. Il fit respecter son autorité par les grands et lutta contre l'évêque d'Autun, *Léger*, qu'il fit mettre à mort. Il vainquit les Ostrasiens et s'efforça de rétablir l'unité mérovingienne ; mais il périt assassiné, en 681.

L'Ostrasie reprit l'avantage et le successeur d'Ebroïn, *Bertaire*, fut en 687 vaincu à *Testry* [1] par Peppin d'Héristal. « Peppin, dit la chronique, conserva respectueusement au Mérovingien Thierry III le nom de roi et prit, comme son propre bien, le gouvernement de tout le royaume, les trésors royaux et le commandement de toute l'armée des Francs. »

La bataille de Testry assurait le triomphe de l'aristocratie des leudes sur la royauté dégénérée, et celui de l'Ostrasie sur la Neustrie, c'est-à-dire de la France germanique sur la France romaine. La famille nouvelle d'Héristal allait diriger les destinées du peuple des Francs.

Quel était alors l'état de la Gaule ? Quelle devait être l'œuvre des Carolingiens ?

II

LA MAISON D'HÉRISTAL

4. **État de la Gaule.** — Depuis longtemps la Gaule était en proie à l'anarchie et la barbarie semblait sur le point de tout envahir. Les leudes, grands propriétaires,

1 *Testry*, à 13 kil. s. de Péronne (Somme).

chefs de bandes guerrières, vivaient, en réalité, dans une sauvage indépendance. La société religieuse, malgré l'activité de la prédication, malgré le zèle des missionnaires, était tombée dans le plus grand désordre ; il n'y avait plus de conciles ; les hommes d'armes s'emparaient par la violence des dignités ecclésiastiques ; les monastères étaient pillés ; les dernières écoles se fermaient ; partout la nuit se faisait épaisse et profonde.

Au dehors, les peuples vaincus avaient profité des guerres civiles pour se soustraire à la domination des Francs : *Allan*, chef des Bretons, n'avait pas longtemps reconnu le traité imposé à son père Judicaël ; à Toulouse, *Lupus* s'était proclamé duc de Vasconie et avait chassé les comtes francs de la plus grande partie de l'Aquitaine ; *Eudes*, son successeur, était véritablement un souverain indépendant. Dans la vallée du Rhône la plupart des seigneurs et des villes s'étaient également affranchis de l'autorité mérovingienne.

Mais c'était surtout la Germanie d'outre-Rhin qui avait secoué le joug. Les Bavarois, les Alamans, les Thuringiens, les Frisons, sous des ducs nationaux héréditaires, étaient menaçants. Les belliqueux Saxons, relevant partout les idoles, s'avançaient jusqu'au Rhin et s'écriaient, en lançant leurs flèches sur la rive gauche : « Ce territoire est à nous. » L'invasion germanique semblait près de recommencer ; la religion chrétienne reculait avec la domination franque.

L'œuvre de la maison d'Héristal fut : — 1° à l'intérieur, de reconstituer la société ; — 2° au dehors, de relever la domination franque. Elle atteignit ce résultat grâce à quatre hommes remarquables qui se succédèrent au pouvoir : Peppin d'Héristal, Charles-Martel, Peppin le Bref et Charlemagne.

5. **Peppin d'Héristal (687-714).** — Par sa victoire de Testry, Peppin avait refait l'unité franque. Il songea dès lors à rétablir l'ancienne supériorité militaire et à résister à l'invasion de la Germanie païenne. Il fortifia l'esprit guerrier par le rétablissement des assemblées militaires ou *Champs de Mars*, et vint s'établir sur le Rhin à Cologne. Les Saxons, plusieurs fois battus, cessèrent d'être menaçants ; les Frisons, les Alamans, les Bavarois, furent de nouveau soumis au tribut.

Mais les mœurs de la famille d'Héristal étaient encore bien sauvages et à demi païennes. Peppin avait eu de sa femme, la chrétienne Plectrude, un fils, *Grimoald*, et d'une autre femme, Alpaïde, peut-être païenne, *Karl* ou Charles. De là deux factions rivales qui ensanglantèrent souvent les bords de la Meuse. Dans un festin, saint Landebert refusa de bénir, suivant l'usage, la coupe d'Alpaïde dont l'union était réprouvée par l'Église ; Landebert fut assassiné dans son palais épiscopal enlevé d'assaut et Grimoald tué par un païen du parti de Charles ; celui-ci, accusé d'avoir poussé le bras du meurtrier, fut jeté en prison par son père.

Peppin mourut en 714. Ses dernières dispositions faillirent compromettre son œuvre : il laissait son autorité de maire à son petit-fils *Théodebald*, à peine âgé de six ans, au nom d'un roi également mineur. C'était, comme l'a dit Montesquieu, « mettre un fantôme sur un autre fantôme ».

6. **Charles-Martel (715-741)**, — Les Neustriens, les Frisons, les Saxons, voulurent profiter de l'occasion pour recouvrer leur indépendance et prirent les armes. « Il y eut alors de grands troubles et de terribles persécutions dans le royaume des Francs. » Mais Charles brise ses fers, se met à la tête des Ostrasiens et fait face

des deux côtés. Il bat les Neustriens à *Amblef*, à *Vincy*[1]; vainement les Neustriens appellent à leur secours les Aquitains; tous sont écrasés à *Soissons*. Eudes doit reconnaître la suzeraineté du chef franc. Puis Charles se retourne vers le Rhin; il fait rentrer les Frisons dans leurs marécages, et, victorieux, fort de l'appui des guerriers, il prend le titre de *duc d'Ostrasie*, laissant les princes mérovingiens végéter sur le trône dans une impuissance complète.

Charles-Martel (marteau? ou peut-être simple forme du nom de Martin) ne parut pas d'abord faire de son pouvoir l'usage que semblaient devoir lui inspirer les traditions de sa famille. C'était avant tout un guerrier; il était forcé de récompenser ses compagnons d'armes, ses fidèles; mais le domaine royal était épuisé et Charles ne voulait pas se dépouiller de ses biens particuliers. Sans scrupule, il s'empara d'une partie des terres du clergé et les distribua comme *bénéfices;* il conféra les plus riches abbayes, les évêchés les plus considérables à ses amis qui s'y installèrent avec leurs femmes, leurs chiens de chasse et leurs faucons. « Toute religion de chrétienté fut abolie dans les provinces des Gaules et de Germanie; et, dans la partie orientale, les idoles furent restaurées. »

Cette spoliation était peut-être nécessaire pour réunir sous un chef vigoureux les forces militaires des Francs, car il fallait combattre les barbares de l'est, Germains, Slaves, Avars; il fallait surtout repousser la terrible invasion des Arabes qui, franchissant les Pyrénées, se précipitaient sur la Gaule.

7. **L'invasion musulmane ; bataille de Poitiers, 732.** — Les Arabes, poursuivant leurs victoires,

[1] *Amblef*, dans l'Ardenne; *Vincy*, entre Arras et Cambrai.

marchaient à la conquête du monde ; une des ailes de leur armée touchait au Bosphore et menaçait Constantinople ; l'autre arrivait aux Pyrénées. Le tour de la Gaule était venu : c'était elle qui se trouvait dès lors sur la voie de l'islamisme ; c'était à elle qu'il appartenait désormais de défendre, au cœur même de l'Europe, le christianisme et le génie de la Grèce et de Rome persistant dans ses traditions, dans ses lois et dans ses monuments. La grande lutte, commencée sur les confins de l'Europe et de l'Afrique, allait se poursuivre aux bords de la Garonne et du Rhône.

Si la Gaule était conquise, comme l'Espagne, quel obstacle pourrait désormais arrêter le flot de l'invasion musulmane ? L'Italie était divisée et faible ; la Germanie encore barbare et presque entièrement païenne ; les deux ailes de la grande armée se seraient rejointes ; la Méditerranée serait devenue un grand lac arabe, dont tous les rivages auraient été soumis à la loi du Coran.

En 732, à la tête de forces considérables, le redoutable et populaire *Abd-el-Rhaman* passa les ports des Pyrénées. Le duc d'Aquitaine, Eudes, voulut sauver Bordeaux ; mais il fut complètement battu. « Dieu seul, dit un chroniqueur, sait le nombre de ceux qui périrent dans cette journée. » Les bandes dévastatrices se précipitèrent jusqu'aux montagnes de l'Auvergne, jusqu'à Sens, jusqu'à Poitiers dont la basilique fut réduite en cendres. Puis Abd-el-Rhaman concentra ses troupes sur les bords de la Charente pour les diriger vers Tours, dont l'église de Saint-Martin était considérée par les Musulmans comme le sanctuaire de l'idolâtrie dans le « Frandjat » (terre des Francs).

Le danger était pressant pour tous ; pendant l'été, le cri de guerre retentit dans toute l'Ostrasie et jusque dans les sombres forêts de la Germanie ; au mois d'oc-

tobre, une masse énorme de Francs, de Teutons, de Gallo-Romains, se précipita vers le passage de la Loire à Orléans; des Aquitains, des Lombards vinrent les rejoindre : c'était l'armée de la chrétienté qui allait combattre. Le moment était solennel; cette armée détruite, la terre était à Mahomet.

Les deux armées se trouvèrent en présence entre Tours et Poitiers, près de la Vienne et du Clain, suivant les uns; suivant d'autres, plus près de Tours, à Miré, dans une plaine encore appelée les *Landes de Charlemagne*.

Les Francs, couverts de fer, comme les anciens légionnaires romains, étonnaient l'ennemi par leur haute taille, leurs cheveux blonds, leurs énormes haches, leur fière ordonnance; ils ne voyaient pas avec moins de surprise ces bruns cavaliers du Midi, aux burnous blancs, armés de légères zagaies, caracolant parmi des tourbillons de poussière.

Après sept jours d'escarmouches insignifiantes, la bataille s'engagea terrible, épouvantable; vingt fois les Musulmans se précipitèrent, de toute la vitesse de leurs ardents coursiers, sur la longue ligne des Francs; vingt fois leur charge impétueuse se brisa contre « ce mur de fer, contre ce rempart de glace »; au coucher du soleil, ils quittèrent le champ du carnage, laissant leur chef parmi les morts; la nuit protégea leur fuite, et le lendemain les vainqueurs, entrant dans les tentes abandonnées, s'emparèrent des dépouilles de l'Aquitaine.

La *bataille de Poitiers* avait été décisive; trois cent soixante-quinze mille infidèles avaient succombé, disaient les traditions populaires. L'imagination des chrétiens mesurait les pertes de l'ennemi à l'importance du résultat obtenu. Le résultat était complet : la France et la civilisation chrétienne étaient sauvées; les Arabes, jusqu'alors

invincibles, reculaient découragés ; et, sur le champ funèbre, on devait entendre pendant plusieurs années, suivant leurs douloureuses traditions, les cris des morts qui invoquaient pour leurs âmes les prières des croyants.

La victoire de Poitiers avait porté à son comble la gloire et la puissance du grand duc d'Ostrasie. Il voulut rétablir la domination des hommes du Nord sur la Gaule méridionale. Eudes et, après lui, son fils *Hunald* lui jurèrent fidélité ; il soumit les seigneurs et les villes de Bourgogne ; il chassa les Arabes de la Provence, les poursuivit dans la Septimanie, détruisit plusieurs des villes où ils s'étaient fortifiés, et l'on peut voir encore les traces de l'incendie allumé par les soldats de Charles pour réduire les Musulmans retranchés dans les arènes de Nîmes. En même temps il recommençait ses expéditions contre les Germains. La guerre était devenue la vie habituelle des Ostrasiens et les chroniqueurs citent avec surprise l'année 740 comme une année de paix, une année sans guerre.

8. **Les missionnaires en Germanie; saint Boniface.** — Les efforts de Charles pour dompter les Germains furent secondés par les prédications généreuses de hardis missionnaires ; *saint Boniface* fut le grand contemporain du duc d'Ostrasie.

Déjà de nombreux missionnaires s'étaient dévoués à la conversion de la Germanie. Au temps de Peppin d'Héristal, *Willibrod* avait fondé l'évêché d'Utrecht chez les Frisons ; *Kilian* avait reçu la couronne du martyre à Würzbourg ; *Rupert* avait créé l'évêché de Salzbourg. Ce furent surtout les moines anglo-saxons, venus de la Grande-Bretagne, qui, mieux que les missionnaires irlandais, devaient réussir, car ils avaient conservé les

traditions et la langue de leurs ancêtres. Le véritable apôtre de la Germanie ce fut l'Anglo-Saxon *Winfried*, saint Boniface.

Né dans le royaume de Wessex, entré jeune dans un couvent, instruit dans les lettres, doué d'un courage à toute épreuve, Winfried débarqua sur le territoire des Frisons, muni d'un sauf-conduit du chef franc, et dès lors commence son glorieux apostolat. Le duc d'Ostrasie avait intérêt à protéger ces missionnaires qui devaient adoucir les mœurs des Germains, calmer leur ardeur guerrière, les fixer au sol en leur apprenant l'agriculture. N'étaient-ils pas d'ailleurs les explorateurs intelligents de ces forêts immenses dans lesquelles les guerriers francs redoutaient de s'engager ! D'un autre côté les missionnaires avaient besoin de la protection du duc d'Ostrasie, « sans les ordres et la crainte duquel, écrivaient-ils, ils ne pourraient ni diriger le peuple, ni défendre les prêtres, les diacres, les moines et les servantes de Dieu, ni interdire les superstitions des païens et le culte sacrilège des idoles ».

Après avoir opéré de nombreuses conversions parmi les Frisons, Winfried fut appelé à Rome, en 723, par le pape Grégoire II, qui le consacra évêque sous le nom de *Boniface* et lui fit prêter un serment solennel qui l'engageait à rester étroitement uni à l'Église de Rome. Convertie et rattachée dès l'origine au Saint-Siège, la Germanie allait devenir la fille la plus obéissante de la Papauté.

Boniface continua ses missions dans la Hesse et dans la Thuringe, soumettant humblement ses conquêtes au souverain pontife. Aussi le pape Grégoire III augmenta ses pouvoirs en le nommant vicaire apostolique et en lui envoyant le *pallium*, signe de la dignité archiépiscopale (732). Dans un second voyage que Boniface fit à

Rome, en 738, la Germanie chrétienne fut organisée. Il y eut quatre évêchés en Bavière : à *Salzbourg*, *Frisingen*, *Ratisbonne* et *Passau* ; d'autres évêchés en Franconie et dans la Hesse, à *Würzbourg*, *Fritzlar*, *Erfurth*, etc. — En 744, Boniface fut nommé à l'archevêché de Mayence. Il avait appelé auprès de lui, de la Grande-Bretagne, de nombreux auxiliaires hommes et femmes ; sous ses auspices, le Bavarois *Sturm* fonda l'abbaye de Fulde qui devint la lumière de la Germanie du nord, comme Saint-Gall était la lumière de la Germanie du sud. *Fulde* et *Mayence* furent les deux capitales ecclésiastiques de la Germanie.

Ainsi s'affermissait l'alliance des Carolingiens et des apôtres de la Germanie ; ainsi le glorieux vainqueur des Arabes acquérait des nouveaux titres à la considération des souverains pontifes.

9. **Dernières années de Charles-Martel.** — En 740, Charles reçut, dans sa villa de Verberie, une ambassade solennelle du pape Grégoire III. De grands événements se passaient en Italie. L'Empereur d'Orient, Léon l'Isaurien, brave soldat, mais mauvais théologien, comme tous ses prédécesseurs, s'était déclaré le chef de la secte des *Iconoclastes* ou Briseurs d'images. Par ses ordres, on devait renverser les statues, effacer les peintures vénérées dans tout l'Empire. Des révoltes éclatèrent en Italie ; on chassa les officiers de l'Empereur. Le Pape supportait depuis longtemps avec impatience la domination capricieuse des souverains de Constantinople; il devint naturellement le protecteur, le chef, des Romains soulevés.

Mais un nouveau danger menaçait le Saint-Siège. Bien que convertis à la foi orthodoxe, les Lombards espéraient achever la conquête de l'Italie en s'emparant

de Rome. Inquiet de leurs projets, Grégoire III s'adressa au puissant chef des Francs et lui offrit le titre de consul romain. Charles hésita quelque temps, car, soutenant une guerre difficile en Germanie, il trouvait périlleux d'engager la lutte contre les Lombards; il promit cependant de servir de champion au successeur de saint Pierre ; mais il mourut peu après, en 741, et les projets d'intervention en Italie furent abandonnés.

III

AVÈNEMENT DES CAROLINGIENS

10. **Peppin le Bref et Carloman.** — Charles était si puissant que, depuis quatre années, il n'avait pas daigné nommer un roi mérovingien ; avant de mourir, il partagea son pouvoir, en véritable souverain, entre ses deux fils aînés. Il donna à *Carloman* les pays tout germains : l'Ostrasie, l'Alamanie, la Thuringe ; à *Peppin*, la Neustrie et la Gaule. Les peuples soumis tentèrent encore une fois de se révolter ; mais les deux frères étaient des hommes énergiques, intelligents, et leur union soutint heureusement l'œuvre de leur père en Aquitaine et même en Germanie. Pour enlever à leurs ennemis tout prétexte d'opposition, ils tirèrent du cloître un dernier rejeton de Clovis, *Childéric III.* Le duc de Bavière, Odilon, plusieurs fois battu, fut forcé de se soumettre ; les Alamans, les Thuringiens furent remis dans le devoir ; les Saxons et les Slaves repoussés.

Peppin et Carloman, sollicités par saint Boniface, qu'inspirait sans doute la cour de Rome, s'appliquèrent à rétablir l'ordre dans la société bouleversée en com-

mençant par la réforme du clergé. Depuis quatre-vingts ans il n'y avait pas eu de grandes assemblées religieuses en Ostrasie; deux conciles furent réunis, l'un, en 743, pour l'Ostrasie, à *Leptines*, dans le diocèse de Cambrai; l'autre, en 744, à *Soissons*, pour la Neustrie; saint Boniface les présida tous les deux, comme légat représentant le Pape. On poursuivit les évêques intrus, les prélats prévaricateurs; on défendit aux clercs d'aller à la chasse, de porter les armes, de vivre dans le désordre comme des hommes de guerre. La règle bénédictine fut imposée à tous les monastères. Pour réconcilier définitivement le clergé avec la famille de Charles-Martel, les conciles légitimèrent les concessions territoriales que celui-ci avait faites à ses leudes; mais les détenteurs durent payer le *cens* aux églises, déclarées véritables propriétaires, qui rentreraient en possession de leurs biens à la mort des usufruitiers. C'est alors que saint Boniface fut confirmé comme archevêque primat de la Germanie.

11. **Peppin roi des Francs (752). La dynastie carolingienne.** — Nul doute que Boniface n'ait eu une grande part dans l'événement qui fit de Peppin, en 752, le roi des Francs. Carloman, « touché d'un amour divin et du désir d'une patrie céleste, » était allé se jeter aux pieds du Pape et s'était fait moine au mont Cassin. Peppin, resté seul maître de l'Empire franc, était fort de la gloire et des services de ses ancêtres; il se décida à convertir le fait en droit et à prendre la couronne.

Mais le peuple pouvait avoir encore quelque reste d'attachement pour la vieille famille des Mérovingiens. Peppin crut prudent de s'adresser à la grande puissance morale et religieuse du temps. « Burchard, évêque de Würzbourg, et Fulrad, prêtre chapelain (du palais), furent envoyés à Rome vers le pape Zacharie, pour le

consulter au sujet des rois qui existaient alors chez les Francs, et qui ne l'étaient que de nom, sans jouir en rien de l'autorité royale. Le Pape chargea les envoyés de répondre qu'il valait mieux donner le titre de roi à celui qui exerçait la puissance souveraine. Il accorda son autorisation pour que Peppin fût établi roi des Francs. Peppin fut donc appelé roi des Francs, conformément à la sanction du pontife de Rome, et, pour être rendu plus digne de cet honneur, il reçut l'onction sacrée des mains de Boniface, de sainte mémoire, archevêque et martyr; puis, suivant la coutume des Francs, il fut élevé sur le trône dans la ville de Soissons. Quant à Childéric qui portait faussement le titre de roi, on lui coupa les cheveux et on le relégua dans un monastère. » *(Annales dites d'Eginhard).*

Deux ans plus tard le nouveau pape, *Étienne II*, donna une consécration encore plus solennelle à l'élévation de Peppin; il sacra le nouveau roi dans la basilique de Saint-Denis, assurant à lui, à ses deux fils, à leurs descendants, la royauté, à l'exclusion de toute autre personne, même de ses deux neveux, fils de Carloman.

12. **Alliance des Carolingiens et des Papes. — Donation au Saint-Siège.** — L'alliance des Carolingiens et des Papes était donc encore resserrée. Cette alliance était naturelle et même nécessaire. Les Papes avaient besoin des chefs des Francs pour défendre Rome contre les Grecs et les Lombards; les Carolingiens avaient besoin des Papes pour légitimer leur autorité nouvelle. Les Papes et les Carolingiens avaient d'ailleurs des intérêts communs : la conquête de la Germanie à la civilisation chrétienne, la réforme de l'Église gallo-franque; la lutte contre les Arabes musulmans. Cette alliance devait avoir des résultats considérables.

Le sacre de Peppin donnait à la royauté une sorte de droit divin. Plus tard, on l'invoqua tantôt pour fortifier moralement l'autorité du prince, tantôt pour lui imposer des obligations à l'égard de l'Église. Les rois pouvaient se trouver autorisés à s'immiscer dans les affaires religieuses; mais les évêques et surtout les Papes aspirèrent à subordonner les rois à leur surveillance et à leur autorité, comme protecteurs de la religion et de la société chrétienne.

Peppin répondit bientôt aux prières d'Étienne II, qui l'appelait en Italie contre les Lombards. Le roi *Astolphe* venait d'enlever aux Grecs l'exarchat de Ravenne et menaçait Rome. Peppin, nommé patrice, passa les Alpes, vainquit Astolphe dans les deux campagnes de 754 et 755, puis lui imposa un traité rigoureux. Il se fit livrer l'*exarchat de Ravenne*, la Romagne, la Pentapole, repoussa les impuissantes réclamations des Grecs, et de ses conquêtes fit donation à saint Pierre dans la personne de l'évêque de Rome.

Cette donation constituait une sorte de souveraineté temporelle; la rupture du Saint-Siège avec la cour de Byzance était complète. Mais les Papes étaient-ils véritablement indépendants, véritablement souverains? Peppin, le donateur, le patrice de Rome, ne conservait-il pas les droits d'un puissant patronage? n'avait-il pas une part, mal définie, mais qui pouvait être considérable, dans la souveraineté nouvelle de l'évêque de Rome?

13. **Dernières années et mort de Peppin, 768.** — Peppin s'efforça d'étendre l'empire des Francs jusqu'aux limites de la Gaule. Il fit plusieurs expéditions heureuses dans la Septimanie, de 752 à 759, et la prise de Narbonne lui assura la soumission du pays.

La conquête de l'Aquitaine fut plus difficile. Le fils

d'Hunald, *Guaïfer* ou *Waïfre*, résista vigoureusement aux hommes du Nord. Il fallut huit ou neuf campagnes pour dompter les Gascons; ce fut une horrible guerre d'extermination. Waïfre, traqué comme une bête fauve, de forêt en forêt, de montagne en montagne, périt enfin assassiné. Mais l'Aquitaine n'était pas encore entièrement pacifiée lorsque Peppin mourut, en 768 ; elle devait pendant tout le moyen âge conserver le souvenir et le regret de son ancienne indépendance; plus d'une fois elle s'efforcera de secouer le joug.

Depuis 752, plusieurs nouveaux conciles avaient été tenus; le roi en était comme le président et leurs canons étaient promulgués sous forme de capitulaires. Les missionnaires avaient continué leurs glorieuses conquêtes ; leur chef illustre, saint Boniface, voulut assurer le succès de son œuvre par un grand exemple. Agé de soixante-quinze ans, le corps brisé par les fatigues, mais l'âme toujours ardente, il abandonna l'archevêché de Mayence à son disciple chéri *Lull*, et il alla trouver le martyre dans les marécages de la Frise (755). Peppin ne put que venger sa mort. Mais l'œuvre du roi et de l'apôtre devait être reprise et achevée par le grand roi du moyen âge, par Charlemagne.

Sources : Les continuateurs de la chronique dite de *Frédégaire* (641-768). — Les diverses *Annales Carolingiennes*, principalement les *Annales dites d'Eginhard*. — Les *Lettres de saint Boniface*, etc.

Lectures : Ozanam : *Etudes germaniques*; — J. Zeller : *Entretiens sur l'histoire*, Moyen Age ; — Lavisse : *Etudes sur l'histoire d'Allemagne* ; — Mignet : *Introduction de la Germanie dans la société civilisée* (Mémoires historiques), etc.; — J. de Crozals, ouvrages cités.

CHAPITRE XIII

CHARLEMAGNE; SES GUERRES

SOMMAIRE :

I. **Guerres contre les Lombards et les Arabes.** — 1. Charlemagne, 768-814. — 2. Les guerres de Charlemagne. — 3. Guerres contre les Lombards. — 4. Guerre contre les Arabes ; Roncevaux. — 5. La Chanson de Roland.

II. **La Guerre de Saxe.** — 6. La guerre de Saxe, 772-804. — 7. Guerres contre les Bavarois, les Slaves, les Avars.

III. **Charlemagne empereur.** — 8. Charlemagne empereur, 800. — 9. Puissance de Charlemagne. — 10. Mort de Charlemagne, 814.

I

GUERRES CONTRE LES LOMBARDS ET LES ARABES

1. **Charlemagne, 768-814.** — Charles le Grand, *Charlemagne*, a été le plus illustre des Carolingiens ; c'est lui qui a mérité de donner son nom à la nouvelle dynastie. Il s'est montré le glorieux successeur de Charles-Martel et de Peppin le Bref ; il a fondé un vaste empire chrétien d'où devait sortir l'Europe moderne ; il a essayé de constituer un gouvernement fort et régulier ; d'organiser une société civilisée ; il a été grand par les conquêtes et par l'administration.

Charles avait d'abord partagé les États de son père avec son frère *Carloman ;* mais, pendant qu'il achevait la soumission de l'Aquitaine, encore une fois rebelle sous le vieux duc Hunald, Carloman mourut et ses fils furent écartés du trône, conformément à un usage dont l'histoire des Francs a présenté plusieurs exemples. Si le partage

entre les frères était une loi absolue, il n'en était pas de même entre l'oncle et les neveux (771).

2. **Les guerres de Charlemagne.** — Charlemagne a été avant tout un chef conquérant. On a conservé le



CHARLEMAGNE
(Mosaïque de Saint-Jean de Latran).

souvenir de cinquante-cinq expéditions conduites par lui-même, ses fils ou ses lieutenants, et l'on admire avec raison la prodigieuse activité du guerrier allant combattre sans relâche des plaines marécageuses du Weser et de l'Elbe jusqu'aux bords du Garigliano en Italie, des rives de l'Èbre aux rives du Danube. Il est difficile de comprendre comment il a pu soutenir ces nombreuses

guerres, au milieu de tant d'obstacles qui venaient des hommes et des choses. Charlemagne a possédé certainement au plus haut degré le génie du commandement et celui de l'organisation militaire.

Les guerres qu'il a soutenues ont été des guerres offensives, entreprises dans un but de conquête. Aucune invasion n'était à craindre : les Arabes étaient divisés, les Avars affaiblis, les Saxons et les Lombards impuissants à faire une guerre sérieuse hors de leur territoire. Si Charlemagne a conduit les Francs au delà de leurs frontières, c'est qu'il a eu l'ambition de commander, de soumettre un grand empire à ses lois. Le moyen âge comprenait bien la figure du rude et infatigable batailleur. « Parlez-moi un peu de Charlemagne, dit dans la Chanson de Roland le païen Marsile au traître Ganelon, il est bien vieux ! il a usé tous ses jours ! je suis sûr qu'il passe deux cents ans ! Il a traversé en courant tant de pays, reçu tant de bons épieux tranchants, tué sur le champ de bataille tant de puissants rois ! Quand aura-t-il assez de faire la guerre ? » Ganelon répond : « Jamais ! jamais ! »

Ces guerres ont eu cependant leur but politique ou religieux, leur utilité. En Germanie, il fallait compléter l'œuvre des ducs ostrasiens, réduire les Saxons indépendants et les Bavarois peu fidèles, faire entrer ces populations barbares et païennes dans la société chrétienne et civilisée. En Italie, la ruine des Lombards devait affermir l'union de la royauté nouvelle avec la Papauté. Au delà des Pyrénées, la guerre contre les Arabes devait refouler les ennemis du nom chrétien et empêcher un retour offensif de l'Islam. Puis ces conquêtes faites, ne fallait-il pas les garantir, en frappant les Danois de la Péninsule Cimbrique ; les Slaves de la rive droite de l'Elbe et de la Bohême ; les Avars de la Theiss ; les pirates venus du nord ?

Les guerres de Charlemagne ont eu trois théâtres principaux : l'Italie, l'Espagne et la Germanie.

3. **Guerre contre les Lombards.** — La mère de Charles, la reine *Berthe aux grands pieds*, plus connue par les poésies du moyen âge que par l'histoire, avait marié ses deux fils aux deux filles du roi des Lombards *Didier*, malgré les représentations du Pape, qui appelait les Lombards la plus perfide des nations. Mais Charles répudia la fille de Didier peu de temps après l'avoir épousée. Pour venger cet affront, le Lombard donna asile aux ennemis de Charles, à Hunald, aux fils déshérités de Carloman ; puis, reprenant la politique envahissante d'Astolphe, il enleva au Pape plusieurs villes. Une guerre était inévitable ; elle éclata en 773.

Appelé par *Adrien Ier*, le roi des Francs passa les Alpes ; les seules villes de Pavie et de Vérone résistèrent. Charles, laissant une armée devant Pavie dont le siège traînait en longueur, alla à Rome recevoir le titre de *patrice*, avec le serment de fidélité des Romains, et confirma la donation que Peppin avait faite au Saint-Siège. A Pavie, Hunald fut lapidé par le peuple qu'il voulait contraindre à se défendre encore. Didier et ses enfants furent renfermés dans un monastère ; Charles prit le titre de roi des Lombards avec la « couronne de fer ». Le royaume fondé par Alboin avait duré deux cent soixante-six ans.

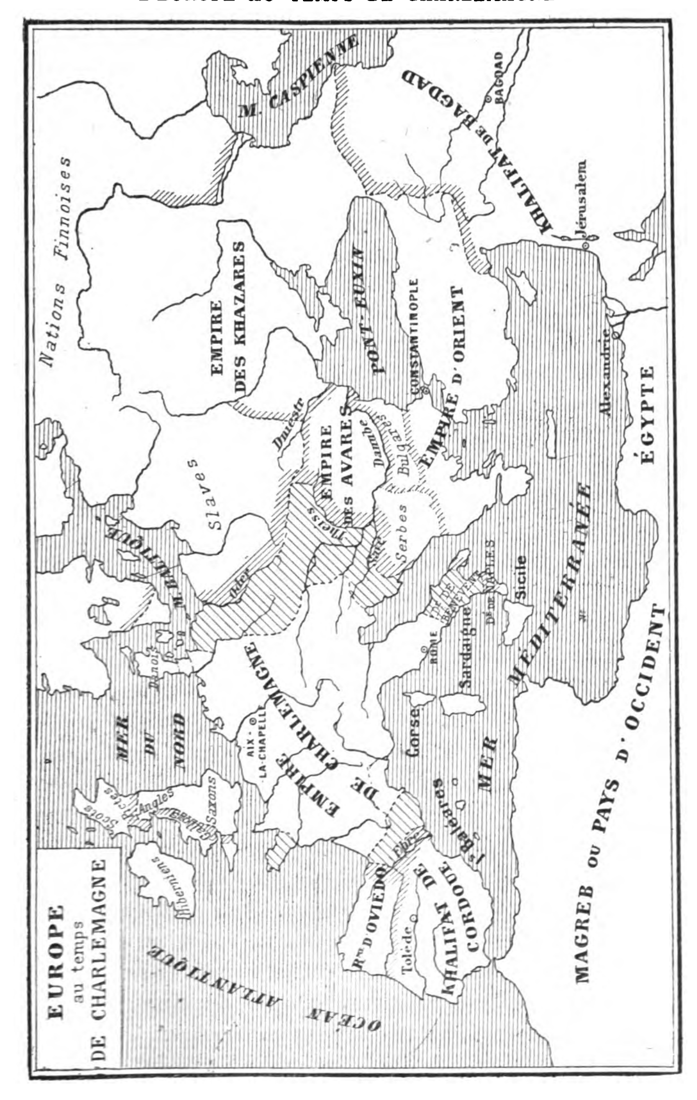
A plusieurs reprises les ducs lombards du *Frioul*, de *Spolète* et de *Bénévent* prirent les armes pour recouvrer leur indépendance ; ils furent vaincus, cruellement punis ; des comtes francs les remplacèrent. Le duc de Bénévent, poursuivi dans les Abruzzes, dut payer tribut, et le pays jusqu'au Garigliano devint le *royaume d'Italie* qu'un des fils de Charlemagne, *Peppin*, sacré roi en 781,

fut chargé de gouverner. Les côtes furent protégées contre les pirateries des Arabes d'Afrique ; la Corse, les îles Baléares se placèrent sous la protection des Francs.

Depuis la conquête de Charlemagne, l'Italie a presque toujours cessé de s'appartenir ; et c'est à titre d'héritiers de Charlemagne que les empereurs d'Allemagne ont régné sur la vallée du Pô.

Charlemagne avait établi son autorité politique même sur les pays dépendants du Saint-Siège, même sur le duché de Rome où, avec le titre de patrice, il possédait la juridiction suprême ; il considérait Rome comme une ville de ses Etats et prétendait exercer un droit de contrôle dans l'élection des Papes. Les empereurs allemands voudront maintenir le Saint-Siège dans cette dépendance ; les Papes voudront s'en affranchir : de là les longues luttes du Sacerdoce et de l'Empire.

4. **Guerre contre les Arabes ; Roncevaux.** — Peppin le Bref avait chassé les Arabes de la Septimanie; Charlemagne les poursuivit au delà des Pyrénées. L'Espagne musulmane était troublée par la guerre civile, par les révoltes des gouverneurs de provinces contre le khalife de Cordoue. Le roi chrétien des Asturies, Alphonse, implora l'appui des Francs, et plusieurs émirs vinrent jusqu'en Germanie, à Paderborn, solliciter la protection puissante de Charles. En 778, le roi des Francs passa les Pyrénées, s'empara de quelques villes, mais échoua devant Saragosse et battit en retraite. Il avait déjà franchi les *ports* de la montagne, lorsque son arrière-garde, commandée par son neveu *Roland*, préfet de la marche de Bretagne, fut surprise dans le défilé de *Roncevaux* par la trahison des montagnards basques ; Roland et ses compagnons périrent. « Le souvenir de cette journée, dit simplement Eginhard, obscurcit


EUROPE
au temps
DE CHARLEMAGNE
M. CASPIENNE
KHALIFAT DE BAGDAD
BAGDAD
Jérusalem
Nations Finnoises
EMPIRE DES KHAZARES
PONT-EUXIN
CONSTANTINOPLE
EMPIRE D'ORIENT
Dniestr
EMPIRE DES AVARES
Danube
Bulgares
Slaves
M. BALTIQUE
Theiss
Save
Serbes
Oder
Sicile
ROME
Sardaigne
MER MÉDITERRANÉE
Alexandrie
ÉGYPTE
MAGREB OU PAYS D'OCCIDENT
EMPIRE DE CHARLEMAGNE
AIX-LA-CHAPELLE
Danois
MER DU NORD
Corse
MER
Saxons
Angles
Scots
Hiberniens
OCÉAN ATLANTIQUE
Èbre
Tolède
KHALIFAT DE CORDOUE

grandement dans le cœur du roi la joie des succès obtenus en Espagne. » Mais les légendes du moyen âge transformèrent bientôt la surprise de Roncevaux en un combat merveilleux; Roland devint le héros de la lutte religieuse de la France chrétienne et chevaleresque contre l'Islamisme. Les chroniques romanesques de Turpin de Reims et les chants des trouvères prirent une forme épique dans la fameuse *Chanson de Roland.*

5. **La Chanson de Roland.** — La troupe des montagnards pyrénéens est devenue une immense armée de *Sarrasins* que commande le roi *Marsile.*

Pendant que l'arrière-garde pénètre dans les gorges des Pyrénées, douze chefs païens s'engagent devant Marsile à tuer Roland et les barons qui l'accompagnent; une multitude immense de guerriers se met en marche.

Olivier entend un bruit sourd ; il monte sur un pic et revient annoncer aux barons l'approche des ennemis. Il conseille à *Roland* de sonner du cor pour appeler Charlemagne. Roland refuse : « *A Dieu ne plaise*, dit-il, *qu'homme vivant puisse dire jamais que j'aie été corner pour des païens !* » Il faut se préparer à la bataille. L'archevêque *Turpin* monte sur un tertre. Les guerriers francs se prosternent devant lui ; le prélat les absout de leurs fautes; pour pénitence il leur enjoint de *bien frapper.* La bataille s'engage. Les douze chefs qui avaient juré de tuer Roland s'élancent à l'attaque ; ils sont tous renversés et tués par les barons français. Roland frappe des coups merveilleux. D'un coup de son épée, la célèbre *Durandal,* il fend le casque, le crâne, le cou, la poitrine, tout le corps d'un Sarrasin, la selle du cheval et la croupe. Les barons ne restent pas en arrière. Tant ils frappent et si bien que des cent mille Sarrasins il n'en

reste plus que deux. Mais Marsile paraît avec une nouvelle armée, encore plus nombreuse que la première. Cette fois les Francs sont écrasés par le nombre. Bientôt il n'en reste plus que soixante, et parmi eux Roland, Turpin, Olivier. Alors Roland se dispose à sonner du cor. Olivier lui reproche de ne l'avoir pas fait plus tôt. Les *preux* se querellent. Turpin leur fait entendre des paroles de paix. Roland saisit son cor et sonne avec tant de force que le sang lui jaillit par la bouche.

Charlemagne l'entend : « *C'est le cor de Roland*, dit-il; *il ne corne jamais qu'en combattant.* » Il veut voler à son secours ; par deux fois un traître, *Ganelon*, l'en détourne par ses paroles perfides. Mais bientôt Charlemagne ne doute plus ; il fait saisir Ganelon, et vole au secours de l'arrière-garde. Cependant la bataille continue. Olivier, blessé à mort, aveuglé par le sang, frappe devant lui, atteint son ami Roland; ils se reconnaissent, se pardonnent ; puis Olivier à voix haute fait sa confession et rend l'âme. Turpin et Roland restent seuls. Cependant les païens entendent dans le lointain le son des cors de Charlemagne ; la peur les prend, ils fuient ; ils laissent le champ aux deux barons. Turpin rend l'âme. Roland, sentant les forces lui manquer, gravit un tertre d'où il aperçoit la terre d'Espagne ; là, il tombe sur l'herbe, mais les yeux tournés vers l'ennemi en déroute. Pour empêcher Durandal de tomber aux mains des Infidèles, il veut la briser ; il en frappe dix coups sur une roche, mais le pur acier ne rompt ni ne s'ébrèche. Roland le place sous lui avec son cor. Il adresse à Dieu la confession de ses fautes. Les anges descendent du ciel et emportent l'âme du comte au paradis.

Roland fut vengé; le duc des Basques ou Vascons, Lupus, fut pris et mis à mort. De nouvelles expéditions

soumirent aux Francs une partie du pays compris entre l'Ebre et les Pyrénées ; deux *marches* furent fondées, l'une à l'ouest, la *marche de Gascogne* qui eut Pampelune pour capitale et devint bientôt le comté de Navarre ; l'autre à l'est, la *marche de Gothie* ou *d'Espagne*, avec Barcelone, plus tard l'une des provinces les plus importantes du royaume d'Aragon.

II

LA GUERRE DE SAXE

6. **La guerre de Saxe, 772-804.** — La plus difficile et la plus longue des guerres de Charlemagne fut la guerre contre les *Saxons* qui, commencée dès 772, ne fut véritablement terminée qu'en 804.

Les tribus saxonnes occupaient tout le nord de la basse Germanie, entre le Rhin et l'Elbe. Les districts saxons (*gaue*) avaient à leurs têtes des chefs, parmi lesquels, en temps de guerre, le sort désignait le chef militaire ou duc (*herzog*); mais jamais l'on ne vit les Saxons se réunir sous une autorité unique et vraiment nationale. Ils étaient faibles en réalité parce qu'ils restaient divisés. On distinguait cependant quatre confédérations : les *Westphaliens* à l'ouest, les *Angariens* au centre, les *Ostphaliens* à l'est, et les *Nordalbingiens* qui, au nord, entre l'Elbe et l'Eyder, touchaient aux Scandinaves du Jutland. Le pays était couvert de marais et de forêts impénétrables ; il ne présentait que des habitations dispersées et quelques grands villages dont le principal était *Marklo*, sur le Weser.

Depuis longtemps les Saxons étaient en lutte contre

les Francs ; c'était la rivalité de la vieille Germanie stationnaire contre la Germanie mobile et conquérante ; la lutte de la barbarie contre la demi-civilisation et, surtout, la lutte de la religion guerrière et sanglante d'Odin contre la religion chrétienne. La résistance des Saxons devait être à la fois nationale et religieuse.

Longtemps les expéditions franques eurent le même caractère. Charlemagne, à la tête de ses guerriers, entouré de moines et de prêtres, battait les Saxons quand il pouvait les atteindre, brûlait leurs villages, construisait des forteresses, *Ehresbourg*, *Siegbourg*, *Lippstadt*, etc., forçait les vaincus à recevoir le baptême, dirigeait et protégeait les missions qui devaient répandre la civilisation chrétienne dans la sauvage Germanie. Les vaincus livraient des otages ; mais, soumis à des lois religieuses et administratives trop rigoureuses, ils reprenaient les armes au printemps, brûlaient les forteresses, égorgeaient les prêtres et revenaient à leurs dieux nationaux.

Dès la première campagne, les Francs s'avancèrent jusqu'au Weser ; ils renversèrent l'*Irmensul*, tronc d'arbre colossal, symbole de l'arbre sacré qui soutient le monde, et brûlèrent le bois mystérieux qui l'entourait ; c'était le sanctuaire le plus vénéré de l'odinisme.

Pendant longtemps l'opiniâtre *Witikind* dirigea la résistance de cette « race au cœur de fer qui ne sait point se reposer dans la défaite » et, pendant plusieurs années, il rivalisa avec Charles d'audace et de constance. Vaincu, il alla chercher un asile et des alliés au delà de l'Elbe chez les Danois et les Slaves, et reparut plus menaçant que jamais. En 782, une armée franque fut exterminée au pied du mont *Sonnethal*, près du Weser. Charlemagne accourut et se montra impitoyable ; les Saxons furent traités, non pas en ennemis, mais en rebelles ; quatre

mille cinq cents prisonniers eurent la tête tranchée, en présence du chef franc, en un seul jour, à *Verden*. La guerre, sans trêve ni merci, se poursuit même en plein hiver, lorsque, dit Michelet, « il n'y a plus de feuilles qui dérobent le proscrit ; les marais durcis par la glace ne le défendent plus ; le soldat l'atteint, isolé dans sa cabane, au foyer domestique, entre sa femme et ses enfants, comme la bête fauve tapie au gîte et couvant ses petits ».

En 785, Witikind épuisé se soumit et reçut le baptême. Les Saxons restèrent fidèles pendant huit ans ; Charlemagne put aller soumettre les Slaves. Mais pour ces expéditions il avait dû dégarnir le pays ; les Saxons en profitèrent ; las de payer la dîme et d'acquitter le service militaire, ils se soulevèrent encore et taillèrent en pièces l'armée de Théodoric, l'un des meilleurs lieutenants de Charlemagne. Ce désastre provoqua de nouvelles rigueurs. Les tribus saxonnes des bords de l'Elbe furent enlevées en masse, dispersées dans la Gaule et l'Italie, remplacées par des Slaves.

Mais, pour pacifier la Saxe, Charlemagne eut heureusement recours à des moyens moins rigoureux ; il multiplia les évêchés, les abbayes, les comtés ; il fit percer des routes à travers les forêts et jeter des ponts sur les fleuves. Beaucoup des nouveaux évêchés devinrent des villes florissantes, des centres de commerce et de civilisation : *Münster*, *Osnabrück*, *Brême*, *Halberstadt*, *Hildesheim*, *Verden*, *Minden*, *Paderborn*, et, plus tard, *Halle*, *Magdebourg*, *Hambourg*, etc. Bientôt des missionnaires saxons iront à leur tour porter l'Evangile chez les Slaves et les Scandinaves ; la *Nouvelle-Corbie*, sur le Weser, sera une pépinière d'apôtres zélés.

En 804, les dernières résistances avaient cessé ; les Saxons se résignèrent à subir le christianisme et l'auto-

rité franque, mais ils conservèrent leurs coutumes particulières et, par une habile mesure, ils furent exemptés de tout autre tribut que la dîme ecclésiastique. La Saxe, conquise, devenue chrétienne et fixée au sol, devait être désormais l'avant-garde de l'Europe civilisée, repousser les invasions de nouveaux Barbares, venus de l'est, et porter à ces peuples la foi chrétienne.

7. **Guerres contre les Bavarois, les Slaves, les Avars.** — Pendant la guerre de Saxe, Charlemagne avait eu à lutter contre d'autres ennemis. Une conjuration redoutable avait été formée par le fils de Didier, que soutenaient les Grecs, par son gendre, le duc de Bénévent, et par le duc de Bavière, le puissant *Tassillon*. Elle fut déjouée. Tassillon, condamné à mort par l'assemblée d'Ingelheim, fut relégué dans le monastère de Jumièges avec toute sa famille, et avec lui, finit l'illustre famille des Agilolfingen. La Bavière fut divisée en comtés gouvernés par des comtes francs. Les Grecs durent céder l'Istrie et une partie de la Dalmatie.

Charlemagne eut encore à défendre son empire contre les Avars et les Slaves. Les *Avars*, débris de la race hunnique, s'étaient établis dans les pays arrosés par le Danube et la Theiss. Pour les combattre, le roi des Francs convoqua les guerriers de tous ses États. Les Avars furent vaincus, leur vaste camp retranché ou *ring* fut enlevé avec toutes les richesses qu'il renfermait, fruit de trois siècles de pillages. Charlemagne garda le pays jusqu'au Waag et, pour protéger cette frontière, établit la marche militaire d'Autriche (*Oster-reich*).

Des tribus *slaves*, de la mer Adriatique à la mer Baltique, Slaves de la Drave et du Danube, Moraves, Tchèques ou Bohémiens, Sorabes, Wilzes, avaient plus d'une fois soutenu les Saxons dans leur résistance, et

leurs incursions menaçaient sans cesse les frontières de l'est. Elles furent battues, forcées de se reconnaître tributaires et de fournir des soldats aux armées franques. Pour les contenir, des *marches* furent établies en Franconie et en Thuringe. Les *Danois* furent rejetés au delà de l'Eyder, et un vaste rempart, le *Danewirk*, les sépara de l'empire des Francs.

III

CHARLEMAGNE EMPEREUR

8. **Charlemagne empereur, 800.** — Charlemagne avait réuni sous ses lois une grande partie des provinces de l'ancien Empire d'Occident, et il avait soumis ses peuples à l'autorité spirituelle des évêques de Rome. Les souverains de Constantinople, se portant comme les héritiers des anciens Césars, avaient longtemps considéré les rois barbares de l'Occident comme leurs délégués. Mais les faibles liens qui les unissaient encore aux populations jadis romaines, étaient définitivement rompus, surtout depuis que les Papes, chefs reconnus de l'Église orthodoxe, avaient, de leur autorité supérieure, conféré les titres de consul et de patrice aux chefs puissants du peuple des Francs. Le royaume de Charlemagne était le *royaume chrétien* par excellence. Le rétablissement en sa faveur du titre impérial était la consécration naturelle de l'alliance contractée depuis longtemps entre le Saint-Siège et la dynastie carolingienne.

Adrien Ier, le grand ami de Charlemagne, avait eu l'idée de cette restauration impériale ; mais il était mort en 795; son successeur, *Léon III*, victime d'un guet-apens dans Rome même, implora la protection du chef franc

et alla le trouver, au cœur même de la Germanie, pour lui demander justice. C'est alors sans doute, dans de secrets entretiens, que fut préparé le grand événement dont Rome, « la mère de l'Empire », devait être le théâtre. Le Pape fut ramené triomphalement à Rome. Charles le suivit et fut reçu avec enthousiasme. Il assistait dans l'église de Saint-Pierre aux fêtes de Noël de l'an 800 ; il était prosterné aux pieds de l'autel, lorsque Léon III posa sur sa tête la couronne impériale, pendant que le peuple criait : « A Charles, Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique Empereur des Romains, vie et victoire ! »

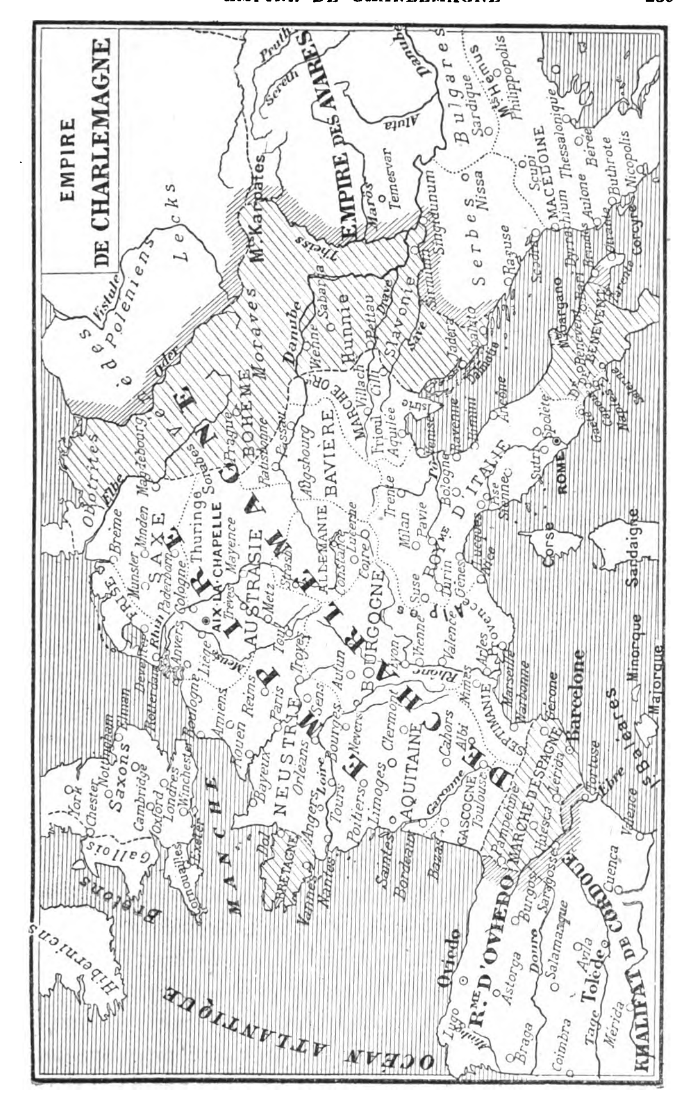
Eginhard affirme que Charles avait toujours eu pour le titre d'Empereur une répugnance prononcée. Ce n'est pas vraisemblable. Pour Charlemagne, ce n'était pas une vaine satisfaction d'amour-propre. Comme empereur, il devenait, pour ses sujets gallo-romains et italiens, le souverain de droit, l'héritier respecté d'une tradition séculaire. L'imagination de ses autres sujets, d'origine germanique, devait être vivement frappée par l'éclat d'une dignité dont le prestige n'était pas encore détruit. Puis ce nom d'empereur mettait Charles au dessus de tous les autres rois ou princes de l'Occident.

L'Empereur et le Pape étaient alors cordialement unis, parce qu'ils avaient les mêmes ennemis et les mêmes intérêts ; plus tard les deux puissances devaient fatalement se séparer et se combattre. « En couronnant Charlemagne, le Pape avait rempli une fonction comme saint Remi en sacrant Clovis. Ses successeurs en feront un droit, et les pontifes se regarderont comme les dispensateurs des couronnes. Pendant tout le moyen âge, la consécration impériale ne pourra être donnée qu'à Rome même et des mains du Saint-Père. Plus d'une guerre sortira de ce droit nouveau ».

9. **Puissance de Charlemagne.** — La gloire de Charlemagne fut grande dans toute l'Europe et au delà. Il était bien l'empereur de l'Occident. Eginhard nous le montre, dans son palais d'*Aix-la-Chapelle*, sans cesse entouré de rois ou d'ambassadeurs venus des plus lointains pays. Egbert, roi des Anglo-Saxons de Sussex, Eardulf, roi du Northumberland, venaient à sa cour. Le roi des Asturies, celui d'Écosse, ne s'appelaient jamais en lui écrivant que ses fidèles, et le premier lui rendait compte de toutes ses guerres et lui offrait une part du butin. Les souverains de Byzance eux-mêmes reconnurent le nouvel empereur; le successeur d'Irène, *Nicéphore*, signa un traité par lequel il s'engageait à protéger les marchands francs qui iraient à Constantinople, tandis que les marchands grecs viendraient en toute sûreté aux foires d'Aix-la-Chapelle. Si l'on en croit un écrivain byzantin, Charlemagne fut même sur le point d'épouser l'impératrice *Irène* et d'unir ainsi les deux empires.

L'émir de Kaïroan, en Afrique, permit à l'empereur des Francs de faire emporter les restes de saint Cyprien et d'autres martyrs. Mais les rapports de Charlemagne avec le khalife de Bagdad, *Hâroun-al-Raschid*, furent encore plus remarquables. Ils avaient les mêmes ennemis, les Grecs de Constantinople et les Ommïades de Cordoue. Deux ambassades, en 801 et 807, apportèrent à Aix-la-Chapelle les riches présents du khalife, avec sa promesse de protéger les chrétiens qui faisaient le commerce dans ses Etats, ou les pèlerins déjà nombreux qui se rendaient à Jérusalem.

Cependant le puissant Empereur vit se dresser devant lui un ennemi qui devait un jour détruire son ouvrage. Charlemagne, en portant jusqu'à l'Eyder les avant-postes de son empire, pensait avoir fermé l'Allemagne aux


EMPIRE DE CHARLEMAGNE

hommes du Nord (*Northmans*); mais, poussés peut-être par les fugitifs de la Saxe, ils montèrent sur leurs barques et vinrent pirater le long de l'immense étendue des côtes. S'il en fallait croire le moine de Saint-Gall, ils auraient, du vivant même de l'Empereur, pénétré dans la Méditerranée. « Ils entrèrent, dit le chroniqueur, dans le port d'une ville où Charlemagne lui-même se trouvait ; on les chassa; mais l'Empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient et demeura longtemps le visage inondé de larmes. « Savez-vous, mes fidèles, dit-il enfin, pourquoi je pleure amèrement ? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces misérables pirateries ; mais je m'afflige de ce que, moi vivant, ils ont manqué de toucher à ce rivage, et je suis tourmenté d'une vive douleur quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes neveux et à leurs peuples. » La scène est belle; mais le fait est faux. L'apparition des Normands sous Charlemagne reste pourtant certaine : car plusieurs flottes furent rassemblées pour les combattre, à Boulogne et près de Gand, sur la Garonne et sur le Rhône.

10. **Mort de Charlemagne, 814.** — Charlemagne mourut à l'âge de soixante-douze ans, dans son palais d'*Aix-la-Chapelle*, le 28 janvier 814. Son historien Eginhard l'a peint dans sa vieillesse : « Il était gros et robuste de corps. Sa taille était élevée; quoiqu'il eût le cou gros et court et le ventre proéminent, il était si bien proportionné que ces défauts ne s'apercevaient pas. Il avait les yeux grands et vifs, le nez un peu long, de beaux cheveux blancs, la physionomie ouverte et agréable. Sa démarche était ferme et tout son extérieur présentait quelque chose de mâle; mais sa voix claire ne convenait pas parfaitement à sa taille. » Il ne portait pas de barbe;

sa moustache était mince et pendante ; il s'habillait très simplement d'un haut-de-chausse, d'une chemise et d'une tunique de lin sur laquelle tombaient deux pans d'un manteau court fendu sur les côtés. Il mangeait beaucoup et se livrait avec passion à la natation, à la chasse, à tous les exercices du corps. Il était d'ailleurs simple dans toutes ses habitudes, affable avec tout le monde, accessible à toute heure, et se plaisait à rendre la justice lui-même.

SOURCES : Les diverses *Annales Carolingiennes* et surtout les *Annales dites d'Eginhard.* — La *Vita Caroli* d'Eginhard. — Le *moine de Saint-Gall,* recueil de légendes et d'anecdotes.

LECTURES : Vétault : *Charlemagne* ; — J. Zeller : *Entretiens sur l'histoire* : Moyen Age ; — Hauréau : *Charlemagne et sa cour* ; — Lavisse : *Etudes sur l'histoire d'Allemagne ;* — Mignet : *Introduction de la Germanie dans la société civilisée* (Mémoires historiques) ; — *La Chanson de Roland;* — De Crozals, ouvrages cités.

CHAPITRE XIV

CHARLEMAGNE; SON GOUVERNEMENT

SOMMAIRE :

1. Le gouvernement de Charlemagne ; son caractère. — 2. La royauté carolingienne. — 3. Les ministres. — 4. Les grandes assemblées. — 5. Les Capitulaires. — 6. Les ducs et les comtes. — 7. Les *Missi Dominici.* — 8. La Justice; la Législation. — 9. L'Armée. — 10. Les Finances. — 11. Industrie ; Commerce. — 12. L'Église. — 13. Le Réveil littéraire. — 14. Conclusion : œuvre de Charlemagne.

1. **Le gouvernement de Charlemagne ; son caractère.** — Ce n'est pas seulement sur la force des armes que repose la grandeur de Charlemagne. En même temps qu'il soumettait les peuples, le roi des Francs s'efforçait de les gouverner, de rétablir l'ordre dans la société et de l'améliorer sous l'inspiration de la civilisation chrétienne. Mais il ne faudrait pas croire que, sous sa main puissante, une véritable révolution se soit accomplie. Comme l'a dit Guizot, « Charlemagne donna au pouvoir monarchique autant de réalité et d'unité qu'il en pouvait avoir sur un terrain immense, couvert de forêts et de plaines incultes, au milieu de la barbarie des mœurs, de la diversité des lois et des peuples, en l'absence de toute communication régulière et fréquente, en présence enfin de tous ces chefs locaux qui prenaient leur point d'appui dans leurs propriétés, ne cessaient d'aspirer à une indépendance absolue, et, s'ils ne pouvaient se l'assurer par la force, l'obtenaient souvent du seul fait de leur isolement. »

Sans doute Charlemagne était avant tout un Germain

par son origine, sa langue habituelle, ses mœurs, sa façon de vivre; c'était en pays allemand, à Cologne, à Mayence, à Worms, à Aix-la-Chapelle, sa résidence favorite, qu'il tenait surtout les grandes assemblées; et l'on a pu dire que son principal secret de gouvernement fut de bien employer les ressources que lui laissaient les usages germains. Mais, pour être juste, il ne faut pas oublier que ses principaux conseillers furent des hommes profondément imbus des idées de la civilisation romaine; qu'il fut le disciple armé de la foi chrétienne, le chef d'une société de soldats et de prêtres, gouvernée par un soldat et par un prêtre.

Ce qu'il y a de plus admirable peut-être dans l'œuvre de Charlemagne, c'est son influence personnelle, son activité prodigieuse, l'énergie de sa volonté que secondait une intelligence supérieure. Comme l'a très bien remarqué l'historien *Nithard*, son petit-fils : « Une chose qui me paraît plus étonnante que tout le reste, c'est que les Francs, esprits sauvages, cœurs de fer, lui seul sut si bien les contenir par une terreur modérée qu'ils n'osaient plus rien entreprendre dans l'Empire qui ne contribuât au bien public. » Après lui, aucune main ne sera assez puissante pour empêcher le retour de l'anarchie politique et sociale.

2. **La royauté carolingienne.** — Charlemagne règne au même titre que les rois mérovingiens au temps de Clotaire et de Dagobert; il s'intitule toujours « roi des Francs »; mais il ajoute à la royauté carolingienne le prestige de sa gloire personnelle, l'autorité des services rendus, l'influence que lui donne son alliance intime avec l'Église. De plus le sacre donne à son pouvoir une sorte de caractère religieux. Couronné Empereur, il se fait prêter un nouveau serment de fidélité par tous les habi-

tants de l'Empire, et, dans ce serment, il ne s'agit plus simplement de fidélité et d'obéissance envers le souverain ; il impose en même temps la soumission aux lois de Dieu et de l'Église, le paiement de la dîme aux églises, l'obligation militaire et l'observance des rites catholiques. Les capitulaires renferment sur l'origine et la mission de la royauté une théorie complète, empruntée à l'Écriture sainte et aux enseignements de l'Église. La royauté est d'institution divine et doit servir la cause de Dieu ; l'obéissance qui lui est due est ordonnée par Dieu lui-même. Aussi voit-on Charlemagne parler aux évêques comme leur supérieur, leur donner des instructions, surveiller leur conduite et leur science. L'Empereur se regarde comme le vicaire de Dieu ; c'est la monarchie du droit divin.

3. **Les ministres.** — Le souverain gouverne avec ses ministres, ses *palatins*, et les nombreux officiers qui composent la cour, le palais (*palatium*). C'est un singulier mélange de dignités empruntées aux souvenirs de Rome ou aux inspirations de l'Église et de dignités d'institution germanique. Le *comte du Palais* est chargé de la justice et de la direction générale des affaires séculières ; le *chancelier* a la garde des sceaux et des archives ; après lui viennent le *trésorier* et le *chambrier* ou *chambellan* (camerarius), chargé des fêtes, mais aussi du soin de recevoir les dons annuels des Francs ; il dirige souvent d'importantes affaires politiques et militaires. L'*apocrisiaire* s'occupe des affaires religieuses ; l'*archidiacre* ou *archichapelain* dirige le service divin à la cour, la *chapelle* ; de plus il est l'intermédiaire entre le roi et le clergé, un représentant du clergé et du Pape près du roi. Parmi les officiers d'origine germanique, le *sénéchal* (dapifer) prend soin de la table du prince et du domaine

royal; le *bouteiller* surveille la cave; le *connétable* ou comte des étables (*comes stabuli*) est à la tête de l'important service des écuries, etc., etc.

4. **Les grandes assemblées.** — Dès le temps de Peppin d'Héristal, l'usage des grandes assemblées ou *plaids généraux*, *plaids du roi* (placita), a été remis en vigueur. Sous Charlemagne elles sont régulièrement convoquées. L'assemblée du printemps ou *champ de mai* est la plus importante. Elle se confond avec la revue militaire à laquelle doivent assister les bénéficiers royaux et les hommes désignés pour la campagne qui va s'ouvrir. Le roi a rédigé, par avance, sous l'inspiration de Dieu, les articles de lois; on les soumet à l'examen des grands, laïques et ecclésiastiques; puis le prince adopte une résolution et la fait connaître à la foule, dont le rôle se borne à donner son approbation. Les lois étaient sans doute préparées dans l'*assemblée d'automne*, espèce de conseil d'Etat, composé des principaux fonctionnaires. Ces assemblées générales, hommage rendu aux vieilles coutumes de la Germanie, n'avaient que l'apparence d'assemblées représentatives, et elles n'étaient pour Charlemagne qu'un moyen de gouvernement. En réalité, l'Empereur seul fait la loi; il consulte les grands; mais il se réserve et l'initiative et la décision à laquelle tous doivent obéir. Aussi le représente-t-on s'entretenant avec les hommes les plus considérables, demandant à chacun ce qu'il avait à lui apprendre sur la partie du royaume d'où il venait. Partout où se manifestait un désordre, un péril, il s'enquérait avec soin, et voulait savoir quels en étaient les motifs ou l'occasion.

On doit remarquer la place prépondérante qui, dans ces assemblées, est accordée à l'aristocratie religieuse et guerrière. A une époque où l'union est aussi intime

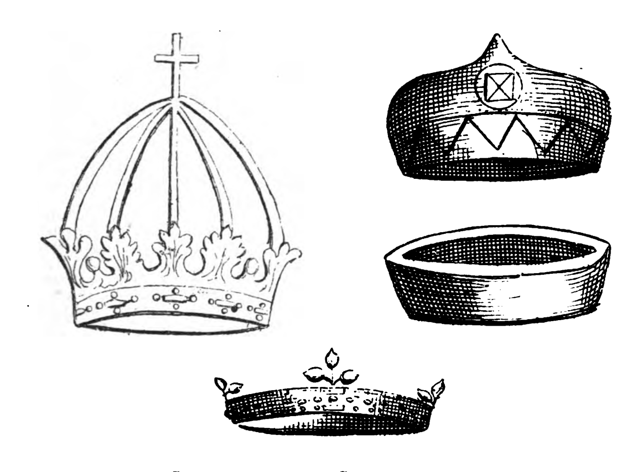
entre l'Église et l'État, les plaids généraux deviennent parfois de vrais synodes où les questions religieuses sont discutées et réglées. Il y a là un grave danger pour l'avenir; avec un roi faible, les évêques et les grands, que Charlemagne surveille et contient, deviendront les maîtres de l'État.

5. **Les Capitulaires.** — Les lois des Carolingiens portent le nom de *Capitulaires* (*capitula*, petits chapitres). Les Capitulaires de Charlemagne, au nombre de soixante-cinq, ont été recueillis à diverses époques. Ils ne forment pas un code. L'administration de l'Empereur y est tout entière. On y trouve les lois du prince, ses instructions, ses avertissements, des notes même et des préceptes de morale : « Il faut pratiquer l'hospitalité; — l'avarice consiste à désirer ce que possèdent les autres, et à ne rien donner à personne de ce qu'on possède, et, selon l'Apôtre, elle est la racine de tous les maux. » Les Capitulaires sont applicables à tous les Etats ou à tous les domaines de l'Empereur.

A côté des Capitulaires, il faut distinguer les lois ou coutumes particulières à chaque peuple de l'Empire. Des coutumes, transmises oralement, sont alors pour la première fois rédigées; quelques-unes reçoivent une rédaction nouvelle; d'autres, comme la loi salique, sont corrigées, améliorées. Pour ce travail Charlemagne s'adresse à des hommes instruits, expérimentés; les lois revisées sont ensuite approuvées par le peuple qui leur est soumis.

6. **Les ducs et les comtes.** — Comme ses prédécesseurs, Charlemagne confie le gouvernement des provinces à des *ducs*, *comtes*, *viguiers*, *centeniers*, etc. Des *ducs* nationaux subsistent en Bretagne, en Gascogne, à Spolète, à Bénévent. Dans les pays directement soumis

à l'Empire, les ducs sont des commandants militaires chargés de surveiller la frontière; ils peuvent réunir plusieurs comtés sous leur autorité (*margraves*, comtes de la frontière). Le *comté* est l'ancienne *civitas* ou l'ancien canton germanique (*gau*). Charlemagne choisit les *comtes* parmi les Francs, et souvent il désigne des hommes de condition inférieure pour être plus sûr de



COURONNES DE CHARLEMAGNE

leur fidélité. Les comtes sont révocables; cependant l'Empereur est le plus souvent forcé de mettre à la tête du comté, en Saxe même, un riche propriétaire du pays, assez puissant par lui-même pour se faire respecter de tous. Les comtes ne reçoivent pas de traitement; mais ils gardent le tiers des revenus royaux. En récompense de leurs services, ils reçoivent aussi des bénéfices; mais, en les recevant, ils s'engagent par un serment spécial qui les lie plus étroitement au souverain. En France, le comte se fait assister par un lieutenant ou *vicomte*

(*vicecomes*). Pour rendre la justice dans les tribunaux inférieurs, il a des agents nommés *vicaires* (viguiers) ou *centeniers*, qu'il paye en leur conférant des bénéfices pris sur ses biens personnels ou alleux. Les agents d'ordre inférieur sont aussi les vassaux du comte, comme lui-même est le vassal du roi.

Les comtes sont investis des attributions militaires, judiciaires, financières les plus étendues. Mais, alors plus que jamais, le roi accorde aux grands propriétaires laïques et ecclésiastiques des *immunités* qui les enlèvent à la juridiction du comte, les rendent presque indépendants, ne relevant que du roi, véritables seigneurs, percevant les impôts à leur profit, rendant la justice, chefs de guerre dans les limites de leurs immunités.

D'ailleurs, sous Charlemagne lui-même, les hommes puissants n'ont pas cessé d'usurper, de s'agrandir aux dépens de la royauté. Un jour, si l'on en croit une anecdote significative, l'Empereur reprochait à son fils Louis, roi d'Aquitaine, de ne donner à ses fidèles que sa bénédiction ; le jeune homme répondit qu'il n'avait plus rien à donner, parce que les leudes refusaient de rendre les bénéfices qu'ils avaient une fois reçus et voulaient les transmettre héréditairement à leurs enfants. Charles répliqua qu'il fallait reprendre les domaines royaux aux usurpateurs, et il se chargea lui-même de cette tâche difficile. Des agents envoyés en son nom forcèrent les bénéficiers à rendre les domaines qu'ils détenaient illégalement. Lorsque Charlemagne ne sera plus là, le domaine royal ne tardera pas à disparaître.

7. **Les Missi dominici.** — Les comtes et les grands propriétaires pouvaient abuser de leur puissance. Charlemagne les surveilla au moyen d'envoyés temporaires, les *Missi dominici*. L'institution devint régu-

lière à partir de 802. Le royaume était divisé en grandes circonscriptions ; dans chacune d'elles l'Empereur envoya chaque année un archevêque et un comte investis de la toute-puissance royale pour rendre la justice, s'informer des abus et y porter remède. Les *Missi* devaient adresser, chaque printemps, un rapport à l'Empereur. Ils furent pour Charlemagne un puissant moyen d'action et, pour l'Empire, un grand bienfait.

8. **La justice; la législation.** — La justice était rendue, comme par le passé, dans les assemblées locales du canton, du comté ; mais on pouvait en appeler aux *Missi*, et, dans certains cas plus graves, à l'Empereur, c'est-à-dire au tribunal du comte du palais ou de l'apocrisiaire. Chacun était jugé suivant sa loi. Il y a cependant quelques changements dans les moyens de procédure et dans les moyens de répression. Ainsi, il est défendu de venir au tribunal avec la lance et le bouclier ; l'épée seule est permise. Le comte ne juge pas, il préside le tribunal. Celui-ci est composé de notables, les anciens *ahrimans* ou *rachimbourgs* ; mais les ahrimans disparaissent ou cessent de venir spontanément ; à leur place, le comte choisit des « hommes notables et craignant Dieu », qui deviennent de véritables magistrats. Ce sont les *scabins* ou *échevins* qui déterminent et appliquent le droit. La peine de mort est souvent prononcée, et les comtes doivent être, dans leurs assises, accompagnés de potences. Certaines peines corporelles, les coups, le bannissement, la prison punissent les blessures, les rapts, etc., et, dans quelques cas, remplacent le wergeld pour lequel on établit alors un tarif nouveau et uniforme. Le jugement de Dieu est encore toléré, mais avec des restrictions.

Le capitulaire *De partibus Saxoniæ* édicta contre les

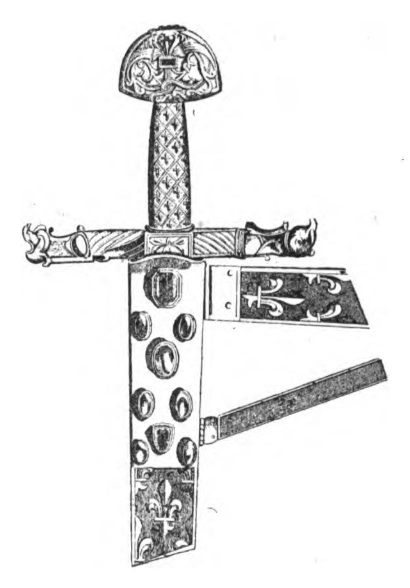
Saxons des pénalités très rigoureuses. La révolte y est considérée comme un sacrilège ; ceux qui portent la main sur l'évêque ou le prêtre, sur le comte, sa femme ou sa fille, qui ravissent un objet sacré ou refusent le service militaire, le baptême, le paiement de la dîme, qui mangent de la viande pendant le carême doivent être punis du dernier supplice. Cette législation était trop dure ; Charlemagne lui-même le comprit et l'adoucit par le capitulaire de 803 qui garantissait aux Saxons la jouissance de leurs vieilles lois et coutumes.

9. **L'armée.** — Sous Charlemagne, comme sous les Mérovingiens, il n'y eut pas d'armée permanente. En principe tout homme libre devait le service militaire, mais, en réalité, les propriétaires seuls étaient soumis à l'obligation. Lorsqu'on devait entreprendre une campagne, on publiait le *ban de guerre* (bannum, heribannum). Quiconque possédait un certain nombre de *manses* [1] devait marcher avec son seigneur ou avec le comte, équipé à ses frais, ayant une lance, un bouclier, un arc avec deux cordes et douze flèches. Les plus riches devaient avoir un cheval et, s'il se pouvait, le heaume et le haubert. Ceux qui possédaient moins devaient se cotiser à plusieurs pour équiper l'un d'entre eux qui partait pour l'armée. Tous étaient obligés d'apporter des vivres pour trois mois comptés de la frontière.

L'organisation de l'armée est d'ailleurs fort mal connue. Les Francs, et surtout les Frisons, formaient la cavalerie ; les Saxons combattaient à pied ; il y avait des Francs dans les contingents particuliers de chaque peuple. C'étaient les comtes qui commandaient les guerriers du comté. Quant aux évêques et aux abbés, ils devaient

(1) 2, 3, 4, selon les années. Le mot *manse*, comme celui de *feu*, désigne une ferme ou une propriété rurale d'une certaine étendue.

eux-mêmes conduire leurs hommes. Plus tard, cependant, on le leur défendit ; ils furent alors remplacés par des laïques, *viguiers* ou *vidames*, qui marchaient sous les ordres du comte. Les habitants devaient procurer à l'armée le gîte, le feu et l'eau. Le déserteur était puni de mort et de confiscation. Le service était exigé pour



L'ÉPÉE DE CHARLEMAGNE

quatre-vingt-dix jours, qui commençaient à la Loire si l'on marchait en Aquitaine, au Rhin si l'on combattait en Germanie. Suivant la distance à parcourir, on n'imposait pas le même nombre de guerriers à toutes les provinces de l'Empire. Par exemple, les Saxons ne devaient qu'un guerrier sur six pour les expéditions d'Espagne ;

un sur trois pour les campagnes en Bohême ; tous marchaient contre les Slaves de l'Elbe.

A côté du service militaire public, il y avait le service militaire dû au seigneur auquel on était attaché. C'est en vain que Charlemagne tente de restreindre le droit de guerre privée, d'origine essentiellement germanique. Il veut d'abord que les parties adverses aient recours à son arbitrage ; il se plaint que beaucoup de seigneurs fassent passer leurs guerres privées avant celles de l'État ; que beaucoup de guerriers refusent de marcher sous prétexte du service de leur seigneur. A la fin de son règne, il est forcé de reconnaître lui-même le droit de guerre privée. Le seigneur a le droit de se faire suivre par ses hommes dans ses guerres, et, s'ils refusent, il peut légitimement leur enlever leurs bénéfices. Ainsi s'organise déjà, aux dépens du service de l'État, ce qui sera le service féodal.

10. **Les finances.** — Les ressources financières du Gouvernement étaient fournies par quelques impôts, mais surtout par le revenu des domaines du prince.

Les impôts publics directs (cens territorial et cens personnel) avaient presque disparu, et par la résistance des populations et par suite du grand nombre des immunités. Les sommes jadis payées à l'État étaient perçues, à leur profit, par les seigneurs laïques et ecclésiastiques.

Les impôts indirects donnaient peu, parce qu'il n'y avait alors que peu d'industrie et de commerce. C'étaient les péages, les droits de douane, les tributs payés par les peuples soumis, les amendes, les confiscations, les dons gratuits des fidèles du prince, comtes, évêques, abbés, etc. ; l'argent qu'on pouvait tirer des Juifs, des étrangers, des bâtards, mourant sans héritiers, les droits de gîte

exercés dans les domaines des vassaux ou dans les villes du royaume.

Les domaines produisaient des revenus bien plus considérables. Ils se composaient d'un grand nombre de *villæ*, ou vastes métairies, et comprenaient la plupart des grandes forêts de la Gaule et de la Germanie. Aussi ne doit-on pas s'étonner si Charlemagne s'en occupait avec le plus grand soin, comme le montre le fameux capitulaire *De Villis*. Les métairies royales étaient de grands établissements agricoles, où l'on s'occupait à la fois de la culture des terres, de l'élevage des bestiaux et de la fabrication d'objets usuels. Charlemagne possédait de nombreuses résidences qu'Eginhard nomme des palais, en Gaule et en Germanie; c'étaient de vastes maisons où l'Empereur pouvait loger et se nourrir avec toute sa cour. Autour s'étendaient les domaines avec tout un peuple de serviteurs, de paysans et d'ouvriers. Ces domaines étaient administrés par des maires, des intendants, des chambriers, des trésoriers, chargés de dresser avec soin des cadastres, des terriers, des *polyptiques* ou *pouillés*, dans lesquels les cultures, les ateliers, les personnes étaient minutieusement enregistrés. « Ils mettaient de côté, pour la table de l'Empereur, pour son costume, pour la décoration de ses appartements tout ce qu'ils avaient de meilleur et de plus beau. Le reste était vendu : ses œufs, ses poulets, ses poissons, son bois, son foin, son blé, son vin, son miel, les étoffes, les bijoux, les ustensiles, les chaussures fabriquées dans ses ateliers ; et, tous les ans, au dimanche des Rameaux, les recettes de l'année étaient versées au trésor impérial. »

Il faut remarquer que les impôts étaient perçus et en grande partie dépensés par les pouvoirs locaux ; beaucoup de services, l'armée, la justice, les travaux publics, d'autres encore, n'étaient pas à la charge de l'État. En

outre Charlemagne ne se faisait point scrupule d'user largement des produits des domaines ecclésiastiques.

11. **Industrie; commerce.** — Depuis l'invasion, l'industrie et le commerce avaient beaucoup souffert. Charlemagne pouvait difficilement les ranimer. Cependant l'industrie de l'orfèvrerie et des riches étoffes se maintenait toujours dans quelques villes, à Limoges, Arras, Metz, et dans quelques monastères. On construisait peu ; on se contentait de relever les monuments du passé ; pour orner de colonnes le palais d'Aix-la-Chapelle on était forcé de dépouiller Rome et Ravenne. Pour développer le commerce, Charlemagne fit réparer les voies romaines, ouvrir de nouvelles routes et creuser des canaux ; on lui attribua les fameuses digues de la Loire. La police des routes et des rivières fut assurée, et on défendit, mais sans grand succès, aux seigneurs d'établir de nouveaux péages. Les marchands qui faisaient le commerce hors des limites de l'Empire furent recommandés aux princes étrangers ; Haroun-al-Raschid promit sa protection aux Francs qui se rendaient à Antioche, à Alexandrie, à Carthage. Les villes de la Gaule méridionale faisaient encore quelque commerce avec Constantinople, l'Orient, l'Italie; des marchands osaient même descendre le Danube et pénétrer parmi les tribus Slaves ; des marchés furent établis à Bardenwick pour les Obotrites, à Erfurt pour les Sorabes, à Ratisbonne et à Lorch pour les Bohémiens ; quelques foires, placées sous la protection d'un saint, eurent déjà une certaine célébrité comme la *foire du lendit*, à Saint-Denis.

12. **L'Église.** — Charlemagne a gouverné avec l'aide du clergé ; mais on peut dire aussi qu'il a gouverné l'Église. « C'était surtout avec le clergé, qu'il voulait

régénérer et conduire la société; l'Église et l'État se confondent de plus en plus, surtout depuis le rétablissement de l'Empire. Ses principaux conseillers sont des évêques ; dans les provinces les évêques doivent surveiller continuellement les comtes et les autres officiers royaux ; la moitié des *Missi* sont des ecclésiastiques ; les affaires religieuses tiennent une grande place dans les capitulaires. L'Empereur rend obligatoire les décisions des conciles provinciaux ; il demande aux Papes des collections de canons, et les capitulaires reproduisent les plus importants.

Charlemagne nomme les évêques ; il les choisit avec soin, sans regarder à la naissance ; il impose à tout le clergé séculier l'*institut des Chanoines* (canonici), régularisé par l'évêque de Metz, Chrodegrand ; et au clergé régulier la règle bénédictine, réformée par saint Benoît d'Aniane ; il nomme lui-même les abbés et les choisit souvent parmi les laïques. Il prend en outre une part active aux questions purement religieuses ; au concile de Francfort, il fait condamner l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel ; il fait rédiger les *Livres Carolins* contre les Iconoclastes, etc. Cette intervention du pouvoir temporel dans les affaires religieuses, de même que l'intervention des évêques dans les affaires du siècle, auront après Charlemagne de grands inconvénients.

Le clergé s'accroît en puissance et en richesses. Plus qu'aucun autre peut-être Charlemagne a contribué à la formation d'une aristocratie ecclésiastique qui, autant que l'aristocratie laïque, sera une cause de faiblesse et de ruine pour la royauté carolingienne. Les terres des églises et des monastères deviennent chaque jour plus étendues, soit par les donations des rois et des grands, soit par la *recommandation* que font de leur propriété et de leur personne beaucoup d'hommes libres qui recher-

chent la protection de l'Église. « Voilà que nos richesses passent toutes à l'Église ; il n'y a plus que les évêques qui règnent » disait déjà le roi Chilpéric. Or, Charlemagne augmente encore la puissance des évêques et la richesse des monastères. En 779, la dîme devient une obligation civile ; pour la percevoir le comte doit venir en aide à l'évêque ; et même chez les Saxons le récalcitrant est mis à mort.

13. **Le réveil littéraire.** — L'Église, réformée et encouragée par Charlemagne, fut comme le foyer d'une sorte de renaissance littéraire.

Sous les Mérovingiens l'ignorance était devenue générale, même dans le clergé ; il y eut, au temps de Charlemagne, et grâce à lui, un réveil intellectuel et comme une tentative de renaissance des lettres. L'Empereur donna lui-même l'exemple et il devint l'un des hommes les plus instruits de son temps. Il apprit l'astronomie et la grammaire, c'est-à-dire les éléments de la rhétorique et de la philosophie ; mais il s'occupa surtout de musique et de théologie. Il introduisit le chant grégorien dans les églises ; il corrigea la version latine des Évangiles faite sur le texte grec et dicta les Livres Carolins. Il chercha à s'entourer des hommes savants de tous les pays ; il sut dignement les récompenser et souvent il les associa à son gouvernement : *Clément d'Irlande*, *Pierre de Pise,* le Lombard *Paul Diacre*, le Goth *Théodulfe*, évêque d'Orléans et l'un des Missi, l'archevêque de Lyon, Leidrade, Angilbert, abbé de Saint-Ricquier, Anségise, abbé de Fontenelle, *Raban-Maur*, abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, et, avant tous les autres l'Anglo-Saxon, *Alcuin*, qui fut alors comme le ministre de l'instruction publique, le maître d'*Eginhard*, l'historien assez remarquable de Charlemagne.

Les capitulaires déclarèrent la connaissance de la lecture et du latin obligatoire pour tout le clergé et Théodulfe établit une école élémentaire gratuite dans chaque paroisse de son diocèse. Chaque église cathédrale et chaque monastère dut avoir une école supérieure, où l'on étudiait la théologie, c'est-à-dire les deux testaments, les Pères et le droit canon, les sept arts libéraux, c'est-à-dire le *trivium* (grammaire, rhétorique, logique) et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie). Chaque abbaye dut posséder un inventaire de ses livres et un atelier de copistes pour reproduire les manuscrits et les orner souvent de miniatures.

La cour elle-même eut, sous le nom d'*École du Palais*, une sorte d'Académie où se réunissaient l'Empereur, les princes et les princesses de sa famille, ainsi que les hommes les plus instruits de son entourage. C'était Alcuin qui dirigeait les entretiens de l'assemblée. Charlemagne ne dédaignait pas de visiter lui-même les écoles où les fils des serviteurs du Palais étaient élevés avec ceux des comtes et des nobles ; on sait comment il savait les punir, les encourager ; comment il récompensait le mérite des plus humbles par des évêchés, des abbayes, par l'élévation aux plus hautes dignités.

Charlemagne parlait la langue latine : c'était la langue de l'Église, des lois, de l'administration ; mais il parlait aussi la langue rustique ou romane qui commençait à se former, et il n'avait pas oublié la langue de ses pères, le francisque ; il ordonna même de faire un recueil des poèmes germains que chantaient des espèces de bardes. Ce recueil serait bien curieux, mais Louis le Pieux le fit brûler, parce que ces chants célébraient les dieux du paganisme. Le vaste poème de *Niebelungen*, remanié au XII[e] siècle, un court fragment du poème de Hilde-

brand et de Hadebrand, peuvent seuls nous donner une idée de ce qu'était cette poésie germanique.

Il ne faut pas cependant exagérer l'importance de ce réveil littéraire ; les entretiens de l'Académie du Palais étaient bien naïfs et bien pédants ; les œuvres produites, bien médiocres, composées d'idées et de phrases empruntées aux écrivains latins ; d'ailleurs les ordres de l'Empereur et ses recommandations furent trop souvent sans effet ; après Charlemagne, l'ignorance fut encore profonde, même dans l'Église. On doit cependant reconnaître que la décadence s'est alors arrêtée ; le IXe siècle eut ses historiens et ses poètes ; quelques écoles restèrent encore ouvertes ; et, comme on l'a dit, si la nuit fut encore bien sombre, elle cessa de s'épaissir.

14. **Conclusion : l'œuvre de Charlemagne.** — Assurément Charlemagne a été un grand homme et on doit admirer ses efforts. Cependant son œuvre n'a pas duré. Aussitôt après lui, les troubles, les guerres civiles recommencent ; son empire est divisé ; le morcellement féodal suit de près le démembrement des États qu'il avait réunis à force de valeur guerrière, d'activité et de génie. Lui-même, dans ses dernières années, il avait pu voir combien sa puissance et son gouvernement étaient menacés par l'ambition et la turbulence des grands propriétaires qui cherchaient à établir l'hérédité de leurs bénéfices ; par les attaques nouvelles des peuples voisins de l'Empire.

Cependant tous ses travaux ne furent pas perdus. Son règne a été « un temps de repos entre deux anarchies », et on doit reconnaître qu'il a arrêté les progrès de la barbarie. Il laissait la chrétienté constituée, et, de l'Èbre à l'Elbe, de la mer du Nord au-delà du Tibre, des nations toutes faites où il n'avait trouvé que des

barbares. Avec lui se termine véritablement la longue et douloureuse période de l'invasion ; avec lui commence l'Europe chrétienne du moyen âge.

Peu de temps après la mort de Charlemagne, son nom et sa personne deviendront légendaires ; son histoire sera comme une épopée merveilleuse et chevaleresque. Entouré de ses paladins, de ses douze pairs, l'Empereur *à la barbe chenue*, dont les ennemis ne peuvent soutenir la vue, devient le type idéal du prince puissant, toujours respecté de tous, toujours victorieux; sa gloire, ses exploits sont célébrés dans les chroniques des monastères et chantés par les nombreux poètes du *cycle carolingien ;* et, au temps des croisades, la poésie en fait le grand chef de la chrétienté, dirigeant la lutte épique de la chevalerie chrétienne contre l'islamisme et enlevant Jérusalem aux Sarrasins.

SOURCES : *Capitularia regum Francorum.* — Hincmar : *De ordine Palatii.*

LECTURES : P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I. — Monnier : *Alcuin et Charlemagne.* — Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, t. II, — A. Rambaud : *Histoire de la civilisation française*, t. I. B. Hauréau, *Charlemagne et sa cour.* — De Crozals : *Ouvrages cités.*

CHAPITRE XV

LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

SOMMAIRE :

I. **Premier Démembrement.** — 1. Démembrement de l'Empire Carolingien. — 2. Louis le Débonnaire, 814-840 ; Premières guerres civiles. — 3. Dégradation de Louis à Soissons ; Sa mort, 840. — 4. Guerre civile entre les fils de Louis ; bataille de Fontanet, 841 ; Serments de Strasbourg. — 5. Traité de Verdun ; Partage de l'Empire Carolingien, 843.

II. **Nouveaux partages.** — 6. Nouveaux partages ; Charles le Chauve ; 840-877. — 7. Louis II ; Louis III et Carloman ; Charles le Gros ; Sa déposition, 887. — 8. Partage définitif de l'Empire Carolingien.

I

PREMIER DÉMEMBREMENT

1. **Démembrement de l'Empire carolingien.** — Moins de trente ans après la mort de Charlemagne, le traité de Verdun, en 843, décide le partage de son empire en trois royaumes : France, Allemagne, Italie. Les divisions continuent encore ; à la déposition de Charles-le-Gros, en 887, la désunion est définitive ; et, dans chacun des États formés du démembrement du grand Empire, c'est le morcellement féodal qui est déjà accompli.

Les causes de cette révolution considérable sont nombreuses : — 1° Les successeurs de Charlemagne sont faibles ou égarés par une folle ambition.

2° De nouveaux peuples barbares, à peine contenus

ou refoulés par la puissante main du grand empereur, se jettent sur toutes les frontières et portent partout le désordre et la ruine.

3° Les peuples réunis sous Charlemagne ont conservé leurs mœurs, leurs lois, leurs traditions, leurs langues et leurs désirs d'indépendance. Les Ostrasiens, les Goths de Septimanie et d'Espagne, les Neustriens, les Aquitains, les Bretons, les Italiens, et, même en Germanie, les Saxons, les Bavarois, les Souabes, ne peuvent se regarder comme compatriotes. Charlemagne lui-même a cru devoir donner des rois particuliers, dépendant de lui il est vrai, à l'Aquitaine, à l'Italie, à la Bavière [1]. Aussi, voit-on, dès le traité de Verdun le commencement de trois grandes nationalités.

4° L'Église cesse de soutenir l'Empire qu'elle a contribué à former; les Papes cherchent à se rendre indépendants des Empereurs; et, au lieu de fortifier l'autorité impériale, ils s'efforcent de l'humilier, de l'affaiblir.

5° Mais il y a une cause supérieure qui domine toutes les autres; c'est que, malgré les efforts de Charlemagne, la société barbare, telle que l'a faite l'invasion, est en opposition avec un gouvernement unique, étendu, avec une administration régulièrement organisée, à l'imitation du grand Empire romain. Des terrains immenses demeurent couverts de forêts et de plaines incultes. Entre les villes il n'y a point de communications faciles et fréquentes. Déjà, avant les Carolingiens, beaucoup de sociétés locales se sont formées; les leudes, possesseurs de bénéfices, les seigneurs puissants, laïques ou ecclésiastiques, sont devenus les centres naturels d'associa-

1 Ainsi, en 806, il avait donné à Peppin l'Italie et la Bavière; à Louis, l'Aquitaine et la vallée du Rhône; à Charles, tout le reste. Charles et Peppin moururent avant leur père. Louis resta seul maître de l'Empire; mais Bernard, fils de Peppin, fut roi d'Italie.



tions particulières. Les capitulaires nous montrent les efforts continuels, trop souvent impuissants, du prince pour les soumettre à son autorité, pour les rattacher au pouvoir central, pour les intéresser à son œuvre. Ils aspirent dès lors à une indépendance absolue. Après lui, quand le génie fut remplacé par la faiblesse, les assemblées générales, les missi dominici disparurent bientôt; les peuples se séparèrent du vaste empire suivant la diversité des races; les pouvoirs locaux des possesseurs de bénéfices, des ducs, des comtes, des évêques, des abbés, restèrent seuls; et la Féodalité, préparée dès le temps des Mérovingiens, se constitua définitivement, au sein de l'anarchie, sur les ruines d'un empire qui ne pouvait être qu'éphémère.

2. **Louis-le-Débonnaire, 814-840. — Premières guerres civiles.** — *Louis-le-Pieux* [1] ou *le Débonnaire* était un prince intelligent, instruit, mais d'une piété excessive, plutôt celle d'un moine que d'un roi. D'un caractère faible, il devait être le triste jouet de ses enfants, de sa seconde femme *Judith*, et compromettre pour toujours la puissance de l'Empereur et surtout son prestige.

Animé des meilleures intentions, il s'efforça d'abord de réparer les injustices commises par le gouvernement souvent dur de Charlemagne et de ses agents, par la *constitution d'Aix-la-Chapelle;* puis il essaya, comme son père, de conserver l'unité de l'Empire, en s'associant son fils aîné, *Lothaire*, et en lui subordonnant ses deux frères, *Peppin* et *Louis*, comme rois d'Aquitaine et de Bavière. Mais il donna à ses leudes, avec une prodigalité imprévoyante, beaucoup de terres du domaine

[1] Les contemporains ne l'ont appelé que *Ludovicus pius*; c'est plus tard que ce prince a reçu le surnom de *Débonnaire*.

royal à titre de possession perpétuelle ; il accorda aux églises et aux monastères de nouvelles immunités, leur conférant toutes les attributions de l'État ; au jour du sacre, il s'humilia devant le Pape, qu'il sembla reconnaître comme son supérieur.

Son neveu *Bernard*, qui gouvernait l'Italie, craignant d'être dépouillé, se révolta contre lui, mais forcé de se soumettre, il fut condamné par l'assemblée d'Aix-la-Chapelle et mourut après avoir eu les yeux crevés. L'Empereur, tourmenté par les remords d'une conscience timorée, voulut abdiquer et se retirer dans un cloître. Puis, dans une assemblée d'évêques, il se confessa de toutes ses fautes, et, à *Attigny*, se soumit à une pénitence publique (822). Cet acte montrait l'indécision de son faible caractère et humiliait l'Empereur aux yeux des peuples.

Bientôt les guerres civiles commencèrent. Louis avait eu de sa seconde femme un fils, qui sera *Charles le Chauve*. Cédant aux instances de l'ambitieuse Judith, il forma pour le jeune prince à l'assemblée de Worms (829), un nouveau royaume subordonné, celui d'*Alamanie* (Souabe et Alsace). Ce fut un prétexte pour la révolte des trois autres fils. Louis fut abandonné; Judith reléguée dans un monastère, et l'Empereur laissé sans pouvoir. L'acte de Worms fut annulé. « Dans cette guerre plus que civile, dit un contemporain, l'esprit de sédition agita tellement les âmes que longtemps après il n'y avait pas une maison, pas une ville, pas un municipe, pas un canton, pas une province, où ne régnât encore la discorde. » — « Mais chacun n'écoutait que ses passions et ne cherchait que son intérêt particulier, » dit un autre écrivain.

Cependant les frères de Lothaire ne voulurent pas reconnaître sa supériorité ; et Louis, conseillé par les

moines qui l'entouraient, se rendit à *Nimègue*, où une grande assemblée fut réunie. Les Ostrasiens étaient favorables au maintien de l'unité de l'Empire, qu'ils avaient contribué à fonder. Louis fut réhabilité ; Lothaire dut se contenter du gouvernement de l'Italie ; Judith, relevée par le Pape des vœux qu'elle avait été forcée de prononcer, revint triomphante à la cour, 830.

3. **Dégradation de Louis à Soissons, sa mort, 840.** — Une nouvelle révolte éclata bientôt. Les trois frères se réunirent en armes dans la *plaine de Rothfeld*, près de Colmar ; le pape Grégoire IV vint leur prêter son appui ; l'Empereur, abandonné par tous ses partisans, se remit entre les mains de ses ennemis. Lothaire fit déclarer à *Compiègne*, dans une assemblée de prélats et de barons, que, par une juste punition de ses fautes et de son incapacité, Louis était privé de la couronne ; et lui-même se proclama Empereur. Puis, dans l'église de *Saint-Médard de Soissons*, le malheureux père fut forcé de lire, en présence du peuple, une confession générale de ses fautes rédigée par les évêques ; à genoux devant l'archevêque de Reims, Ebbon, il se dépouilla des ornements royaux et reçut le vêtement gris des pénitents. Dans cette humiliation du fils de Charlemagne, c'était l'Empire qui était véritablement abaissé, dégradé, 833.

Ce fut une nouvelle cause de misérables guerres civiles. Louis, retiré du monastère de Saint-Denis, réconcilié avec l'Église, reprit les ornements impériaux, eut encore à lutter contre Lothaire, contre son petit-fils Peppin II d'Aquitaine. Les défections étaient continuelles dans cette désorganisation de l'État ; les évêques étaient en lutte les uns contre les autres ; les seigneurs entraînaient leurs partisans au gré de leurs caprices et de leurs intérêts. Louis, toujours triste jouet de l'ambition mater-

nelle de Judith, ajouta encore au mécontentement et à la confusion par trois nouveaux traités de partage, en faveur de Charles, dans lesquels il disposait sans raison des peuples de l'Empire. Il marchait contre Louis de Bavière, encore une fois révolté, lorsqu'il mourut dans une île du Rhin, près de Mayence, 840.

4. **Guerre civile entre les fils de Louis; bataille de Fontanet, 841; Serments de Strasbourg.** — Lothaire, proclamé par les Ostrasiens, « envoya des messagers par tous les pays des Francs, pour annoncer qu'il prenait possession de l'Empire, et pour se faire prêter le serment. » Mais Louis et Charles demandaient un nouveau partage ; les seigneurs, vendant leurs services au plus offrant, les poussaient à la guerre. Ils réunirent leurs forces : Louis était soutenu par les Germains, Charles par les Neustriens; Lothaire eut pour défenseurs les Ostrasiens, les Italiens et les Aquitains. On eut recours au jugement de Dieu. La bataille se livra à *Fontanet*, près d'Auxerre, le 25 juin 841 ; elle fut sanglante : « Que ce jour soit maudit ! s'écriait Angilbert, l'un des soldats de Lothaire ; qu'il soit effacé de tout souvenir. » Lothaire fut vaincu.

La cause de l'Empire était désormais perdue. Vainement Lothaire eut recours aux moyens, même les plus odieux, pour ressaisir l'avantage. Les vainqueurs resserrèrent leur union. Leurs armées se joignirent entre Bâle et Strasbourg, et leurs chefs se jurèrent mutuellement fidélité en présence de leurs soldats. C'est ce qu'on appelle les *serments de Strasbourg*, 841. Charles, devant l'armée des Germains, prononça le sien en *langue tudesque* (vieux allemand) ; Louis, s'adressant aux Gallo-Francs ou *Français*, se servit de la langue vulgaire, parlée sur les bords de la Seine, ou *langue romane*. L'historien Nithard, par une

sorte de pressentiment remarquable, nous a conservé les termes de ce serment réciproque. Dans le texte roman, certains mots sont encore latins, d'autres ont déjà une physionomie moderne; la plupart sont du latin profondément modifié et presque méconnaissable. C'est comme le premier bégaiement de ce qui sera la langue française.

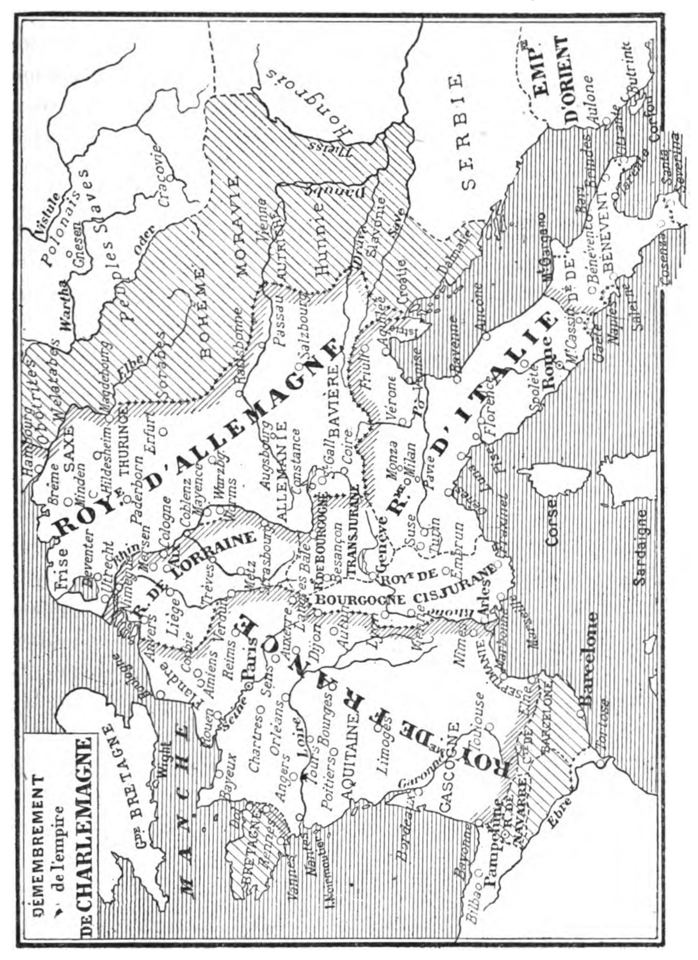
La séparation des langues indique la séparation des peuples. La nationalité française commençe à se former.

5. **Traité de Verdun, 843. Partage de l'Empire Carolingien**. — Les évêques avaient demandé la fin de cette guerre fratricide; les trois frères y consentirent; trois cents commissaires furent chargés de parcourir l'Empire pour préparer le partage, et le traité définitif fut signé à *Verdun*, en 843.

Louis eut la Germanie entière, avec Mayence, Worms, Spire, sur la rive gauche du Rhin; ce fut le royaume de la France orientale, de la *Germanie*, plus tard de l'Allemagne. — Charles eut la partie occidentale de l'Empire, bornée à l'Est par l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône; c'est ce qu'on appellera le *royaume des Français*. — Lothaire eut, avec le titre romain d'empereur, l'Italie, le territoire qui séparait les États de ses frères, avec la Frise, les pays de Verdun, de Barrois, d'Ornans, de Bassigny; le Lyonnais, les comtés de Viviers et d'Uzès. Cette longue bande de terre, habitée par des peuples différents par l'origine et par la langue, ne pourra pas former un royaume particulier; ces pays seront disputés pendant des siècles par les grandes nations que le traité de Verdun a constituées.

Désormais il n'y a plus de Romains et de Barbares. Le titre d'Empereur ne confère plus qu'une sorte de préséance honorifique; il doit être cependant recherché avec ardeur, bien qu'il ne donne aucune puissance réelle.

Quelques esprits distingués, surtout dans les rangs du clergé, déplorèrent seuls la ruine de cette grande mo-



DÉMEMBREMENT de l'empire DE CHARLEMAGNE

narchie chrétienne, que Charlemagne avait voulu fonder : « Un bel empire florissait sous un brillant diadème,

écrivait le diacre Florus; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple...... Maintenant le royaume est divisé en trois lots; il n'y a plus personne qu'on puisse regarder comme empereur; au lieu de roi, on voit un roitelet et au lieu de royaume un morceau de royaume. *Le bien général est annulé; chacun s'occupe de ses intérêts...* » — Mais la plupart s'inquiétaient fort peu de ce grave événement; car il ajoute : « On se réjouit au milieu du déchirement de l'Empire, et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix. »

Cependant l'œuvre de Charlemagne n'a pas complètement péri; car les États démembrés de cet Empire, malgré bien des misères, défendront la civilisation chrétienne contre tous ses ennemis et formeront la *chrétienté*, qui doit peu à peu s'étendre jusqu'aux limites de l'Europe.

Comme l'a remarqué le dernier historien de l'Allemagne, Zeller, « les trois nations futures, l'allemande, l'italienne et la française, n'existant alors qu'à l'état latent, le traité de Verdun ne les constitue ni ne les sépare point. C'est un traité de partage qui ne diffère guère des autres traités de partage francs faits en vertu de la tradition germaine. Ce traité détruit de fait l'Empire, voilà tout. Comme l'Empire, la race glorieuse de la Francie ostrasienne, affaiblie déjà par ses pertes à Fontanet, laisse à la Germanie les Francs orientaux du Main, plus tard les Franconiens; à la Gaule les Francs occidentaux de la Neustrie, plus tard les Français; elle n'est et ne sera plus rien. »

II

NOUVEAUX PARTAGES

6. — **Nouveaux partages. Charles-le-Chauve, 840-847.** — Les rois carolingiens, en présence des pé-

rils de toute nature qui les entourent, doivent se réunir souvent dans des entrevues, dans des congrès ; ils se promettent secours fraternel contre les ennemis du dehors et contre leurs sujets rebelles; ils appellent leurs États d'un nom commun, *notre royaume* (regnum nostrum) ; ils n'en sont pas moins presque toujours en guerre les uns contre les autres.

Charles doit survivre à ses deux frères. A la mort de Lothaire, 855, ses États, suivant la coutume germaine, sont partagés entre ses trois fils : Louis a l'Italie avec le titre déjà vain d'Empereur; Charles, la vallée du Rhône, comme royaume de Provence; Lothaire II, la vieille Ostrasie.—A la mort de Louis le Germanique, 876, partage semblable entre ses trois fils : Louis a la Saxe ; Charles, la Souabe ou Alamanie ; Carloman, la Bavière. Ces partages affaiblissent encore les États carolingiens ; ils doivent donner lieu à de nouvelles guerres entre parents, à des luttes dont les grands, les seigneurs, seuls profiteront pour assurer leur indépendance.

Charles, surnommé *le Chauve*, 840-877, était un prince actif, intelligent, mais plus ambitieux que puissant. Il eut à lutter sans cesse contre les peuples du midi, contre les Bretons, contre les pirates Scandinaves ou Northmans. La Septimanie, les Marches de Navarre et de Barcelone sont dès lors véritablement indépendantes ; les Aquitains sont toujours en armes ; tout le pouvoir appartient aux puissants comtes de Toulouse et de Poitiers ; la féodalité est victorieuse au sud de la Loire. Les Bretons, qui n'ont jamais été bien soumis, ont des chefs, qui prennent le titre de rois, Nominoé, Erispoé, Salomon ; *Nominoé* occupe le pays jusqu'à la Mayenne et proclame l'indépendance de l'Église bretonne.

Charles le Chauve luttait péniblement contre les Normands qui ravageaient la vallée de la Seine, lorsque la

mort de son frère Lothaire fut comme le signal de nouvelles guerres civiles.

Louis le Germanique, appelé par beaucoup de seigneurs neustriens, arriva jusqu'à Attigny, où il fut proclamé roi ; mais Charles soutenu, sauvé par le clergé, et surtout par l'archevêque de Reims, *Hincmar,* véritable chef de l'Église neustrienne, prit les évêques pour juges de la royauté : « Consacré et oint du saint chrême, dit-il, je ne pouvais être renversé du trône ni supplanté par personne, du moins sans avoir été entendu et jugé par les évêques qui m'ont consacré roi. »

A son tour, Charles voulut s'emparer des États de son neveu, le roi de Provence ; il fut repoussé honteusement. A la mort de Lothaire II, 869, l'Empereur Louis II, déjà héritier de son frère, Charles de Provence, se présenta comme son successeur ; il avait pour lui l'appui du pape Adrien II, qui écrivait : « Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de l'Empereur, qu'il sache que le Saint-Siège est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense. » Les prélats et les grands de Lorraine n'en préférèrent pas moins Charles, qui fut sacré par Hincmar; et l'archevêque n'hésita pas à répondre au Pape : « Le vicaire du Christ ne peut être en même temps roi et évêque... Ne vous ingérez donc pas de nous soumettre à votre domination. » Mais Louis le Germanique intervint à son tour, et, par le *traité de Mersen*, la Lorraine fut partagée ; Louis eut la moitié orientale de langue tudesque, Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz [1]. Charles le Chauve parvint alors à s'emparer, malgré la vigoureuse résistance du comte Gérard de

[1] C'est ce traité de 870, qui, pour la première fois, a véritablement séparé la France de l'Allemagne.

Roussillon, de la Bourgogne jusqu'à l'Isère, de Lyon et de Vienne ; mais son beau-frère Boson, qu'il fit gouverneur du pays, s'y rendit bientôt presque indépendant.

L'agrandissement des rois Charles et Louis ne les rendit pas plus puissants ; mais « ces roitelets étaient dévorés d'ambition. » A la mort de l'Empereur, ses deux frères se disputèrent sa succession. Vainement un des fils du roi de Germanie, Charles de Souabe, passa les Alpes et arriva jusqu'à Milan ; vainement le roi de Germanie lui-même envahit la Neustrie, se rendant coupable de meurtres, de rapines, de sacrilèges ; Charles le Chauve les prévint, arriva à Rome, fut couronné roi d'Italie par le pape Jean VIII et proclamé Empereur. A peine de retour en-deçà des Alpes, il voulut disputer la Lorraine au fils de Louis le Germanique, qui venait de mourir, 876, mais il fut arrêté par son neveu, Louis de Saxe. Rappelé en Italie par le Pape, il fut aussitôt menacé par son autre neveu, Carloman de Bavière ; il s'empressa de repasser les Alpes et mourut au pied du mont Cenis, 877.

7. **Louis II ; Louis III et Carloman ; Charles le Gros ; sa déposition, 887.** — *Louis II*, surnommé *le Bègue*, ne fit que passer sur le trône, 877-879. Lorsque le Pape vint à Troyes implorer son secours contre les seigneurs italiens, qui l'avaient chassé de Rome, et lui offrir la couronne impériale, il fut forcé d'avouer son impuissance et de refuser.

Ses deux fils, *Louis III* et *Carloman*, étaient jeunes et pleins d'ardeur ; ils se réunirent à leurs cousins de Germanie pour réduire Boson, qu'ils traitaient d'usurpateur ; mais Boson résista et se fit proclamer roi de Provence dans l'assemblée de Mantaille, près de Vienne. Louis III fut plus heureux contre les pirates normands

de l'Escaut; il les surprit, près de *Saucourt* en Vimeux, et les battit complètement; ses exploits furent célébrés dans un chant populaire en langue teutonique. Mais Louis mourut à la fleur de l'âge, en 882 ; son frère Carloman succomba peu de temps après des suites d'un accident de chasse.

La branche française des Carolingiens n'était plus représentée que par un enfant de cinq ans, Charles, fils de Louis le Bègue. Louis de Saxe et Carloman de Bavière étant morts, leur frère, *Charles le Gros* (*Karolus crassus, grossus*), hérita de leurs possessions, réunit les couronnes de Germanie, de Lorraine, d'Italie, et prit le titre d'empereur. Sous l'influence des évêques, qui désiraient toujours le retour à l'unité, les seigneurs neustriens consentirent à le reconnaître pour roi. L'ancien empire de Charlemagne sembla sur le point d'être reconstitué; mais un prince d'un génie supérieur aurait été incapable de rétablir la puissance carolingienne, et le représentant d'une maison, jadis si féconde en héros, était le plus faible, le plus incapable, le plus lâche des Carolingiens. Vainement le Pape lui écrivait: « Pour Dieu, secourez-nous, afin que les nations voisines ne puissent pas dire : où est notre Empereur ? » Vainement les peuples l'appelaient à leur secours contre les Normands ; il n'approchait de Paris qu'ils assiégeaient que pour donner de l'argent aux pirates. A son retour en Germanie, les évêques et les grands, réunis à *Tribur*, le déposèrent, 887 ; il mourut, peu de temps après, en 888.

8. **Partage définitif de l'empire carolingien.** — Il n'y eut aucune tentative de restauration impériale; chacun des royaumes se donna un roi, choisissant ses chefs, suivant le vieux droit germain, en considération de leur valeur personnelle et non de leur origine. Les

Germains proclamèrent le brave Arnulf, duc de Carinthie, fils bâtard de Carloman de Bavière ; — les Italiens se partagèrent entre Bérenger, duc de Frioul, et Guido, marquis de Spolète ; — Louis, fils de Boson, fut roi de Bourgogne cisjurane (Provence et duché de Lyon); — Rodolphe Welf fut roi de Bourgogne transjurane (Suisse jusqu'à la Reuss, Valais, Savoie), dont Genève fut la capitale ; — les Français choisirent le fils de Robert-le-Fort, qui était mort en combattant les Northmans, Eudes duc de France, le vaillant défenseur de Paris. — Entre la France et l'Allemagne, la Lorraine allait essayer, sans réussir, de constituer un royaume indépendant ; — mais au sud des Pyrénées, la Navarre se détachait complètement de l'empire Franc ; — à l'ouest, les Bretons, sous Alain-le-Grand, continuaient à vivre séparés dans la presqu'île armoricaine.

Le morcellement féodal s'était accompli en même temps que le démembrement de l'Empire.

SOURCES. — *Annales royales de Saint-Bertin*, dont la dernière partie 861-882) a pour auteur *Hincmar*, archevêque de Reims. — *Chronique du moine Réginon*. — Vie de Louis le Pieux, par *Thégan*. — Poème *d'Ermoldus Nigellus* en l'honneur de Louis le Pieux. — Les quatre livres sur les révoltes des fils de Louis le Pieux contre leur père, par *Nithard*, fils d'Angilbert et de Berthe, fille de Charlemagne, le premier écrivain laïque du moyen âge, etc.

LECTURES. — A. Himly : *Wala et Louis le Débonnaire*. — J. Zeller : *Entretiens sur l'histoire du moyen âge*. — J. de Crozals : ouvrages cités.

LES CAROLINGIENS DU IXe SIÈCLE

CHARLEMAGNE, 742-814

- *Peppin*, roi d'Italie, † 810
  - *Bernard*, † 818.
- *Louis Ier le Pieux*, empereur, 814-840
  Epouse : 1° *Hermengarde* ; — 2° *Judith* de Bavière.
  - *Lothaire*, empereur 840-855
    - *Louis*, roi d'Italie, Empereur 855-875
    - *Lothaire*, roi de Lorraine, † 869.
    - *Charles*, roi de Provence † 864.
  - *Peppin*, roi d'Aquitaine, † 838
    - *Peppin II*, † 864
  - *Louis I*, roi de Germanie, † 876.
    - *Carloman* roi de Bavière † 880
    - *Lous II*, roi de Saxe, † 882
    - *Charles-le-Gros*, Empereur, 882-887.
  - *Charles le Chauve* empereur, 875-877
    - *Louis II le Bègue* Empereur, 877-879
      - *Louis III* † 882.
      - *Carloman.* † 884.
      - *Charles III le Simple* roi de France, 898-922

CHAPITRE XVI

LES COMMENCEMENTS DE LA FÉODALITÉ. — LES NORMANDS.

SOMMAIRE :

I

PUISSANCE DE L'ARISTOCRATIE

1. Puissance croissante et indépendance des seigneurs. — Depuis la mort de Charlemagne, à mesure que le pouvoir central s'affaiblit, les pouvoirs locaux des ducs, des comtes, des évêques, des possesseurs de bénéfices, n'ont fait que grandir et s'affranchir de toute autorité supérieure. Autour d'eux, les grands rassemblent le plus d'hommes qu'ils peuvent, et, profitant des troubles, ils se perpétuent dans leurs offices, augmentent leurs immunités, transforment leurs bénéfices, leurs biens précaires, en propriétés héréditaires. C'est en son nom que le comte rend la justice, et qu'il convoque le ban de

guerre. Les petits propriétaires, les simples hommes libres, chaque jour moins nombreux, sans défense contre les forts, se recommandent humblement à eux pour en être protégés et dès lors ils deviennent leurs hommes ; les rois, toujours en querelle les uns contre les autres, sont forcés d'acheter à tout prix les services des grands.

Aussi, peu à peu les ducs, les comtes, les margraves, les hommes puissants, agissent comme de véritables souverains ; au gouvernement d'un seul succède une foule de gouvernements particuliers.

2. **Congrès de Mersen, 847 ; Capitulaire de Kiersy-sur-Oise, 877.** — La plupart des 62 capitulaires de Charles le Chauve sont destinés à régler ses rapports avec les seigneurs. Immédiatement après le traité de Verdun, il s'engage à ne priver ses fidèles de leurs honneurs (offices et bénéfices) que par jugement, raison et équité, pour honorer comme il doit ceux qui l'honorent lui-même. Au *congrès de Mersen*, 847, il impose à tous les hommes libres l'obligation de se recommander à un seigneur de leur choix : il déclare même que nul vassal du roi n'est forcé de le suivre à la guerre, sauf contre l'ennemi étranger. Lorsque les Normands ravagent le royaume, il ordonne à ses comtes, en 862, de construire, de fortifier les châteaux ; en 864, il ordonne de les démolir. On n'obéit qu'au premier édit, et la France entière se hérisse de forteresses, signe et gage de l'indépendance féodale. Partout, les bénéfices et les offices sont devenus héréditaires en fait, lorsque Charles-le-Chauve, avant sa dernière expédition en Italie, en 877, dans l'espoir d'obtenir les secours dont il a besoin, promulgue le *capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, qui semble consacrer cette hérédité, malgré quelques restrictions de pure

forme : « Si quelqu'un de nos fidèles, saisi d'amour pour Dieu, veut renoncer au siècle, et s'il a un fils ou tout autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de lui transmettre ses bénéfices et honneurs comme il lui plaira. »

Les hommes investis d'une charge, d'un gouvernement, s'en regardent déjà comme propriétaires. Charles déclare : « Si un comte de ce royaume vient à mourir, nous voulons que les plus proches parents du défunt, les autres officiers du comté et les évêques du diocèse pourvoient à son administration jusqu'à ce que nous ayons pu confier à son fils les honneurs dont il était revêtu. » — Et il ajoute : « Il en sera de même pour nos vassaux que pour nos comtes, et nous entendons que les évêques, abbés et comtes et nos autres fidèles en usent semblablement envers leurs hommes. »

Si l'on ne peut pas dire que l'édit de Kiersy a constitué en France la féodalité, il est bien certain que dès lors le souverain n'a plus de sujets ; « si ce n'est pas son *acte de naissance*, c'est au moins son *acte de baptême*. » Ajoutez à cela que les rois, pour obtenir les services des grands, ne cessent pas de leur prodiguer l'argent de leur trésor, de plus en plus appauvri, et les derniers débris de leurs domaines royaux qui sont leur principale ressource financière. Louis le Bègue s'engage à ne troubler personne dans la possession de ses bénéfices ou de ses offices ; il est obligé de faire une distribution de terres, d'abbayes, de comtés, ce qui achève de dépouiller la royauté. Louis III et Carloman sont tellement appauvris qu'ils peuvent à peine défendre leur petit royaume contre une poignée de Northmans ; et, ils sont tellement délaissés qu'ayant fait construire un château de bois, dit la chronique, ils ne trouvent personne qui veuille se se charger de le garder.

3. **Aristocratie ecclésiastique. — Commencements de la féodalité.** — A côté de cette aristocratie laïque, il existe une sorte d'aristocratie ecclésiastique, peut-être aussi puissante, aussi indépendante. Plusieurs évêques, comme Hincmar, le chef et l'organe de l'Église de France, s'efforçent vainement de défendre l'ordre et le droit ; ils s'engagent à rester unis entre eux pour corriger les rois, les seigneurs et le peuple. Mais trop mêlés aux troubles de cette période, ils sont souvent divisés, et même en lutte les uns contre les autres ; ils se croyent supérieurs aux rois ; Hincmar n'écrit-il pas à Louis III : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour me mettre à la tête de mon église ; mais c'est moi qui avec mes collègues et d'autres fidèles à Dieu et à vos ancêtres, vous ai choisi pour le gouvernement de ce royaume, à condition que vous observerez les lois. »

Les papes, et surtout l'énergique *Nicolas II*, s'efforçaient aussi de maintenir l'unité et la supériorité du gouvernement religieux dans l'Occident. Lothaire II, qui a répudié sa femme Teutberge, est forcé de s'humilier, bien qu'il soit soutenu par les évêques de Lorraine.

Les évêques et les abbés puissants, agissent comme les seigneurs laïques ; beaucoup, possesseurs de fiefs militaires, prétendent « que les mains qui consacrent le corps et le sang du Christ ne doivent pas servir à un serment de vassalité. » En vertu de leurs immunités, ils rendent la justice sur leurs terres et perçoivent les taxes pour leur propre compte ; ils se livrent aux mêmes usurpations que les comtes et les seigneurs laïques à l'égard des terres, des titres, des châteaux, qu'ils tiennent par délégation du prince ; ils ont eux-mêmes des fidèles, des vassaux ; et, pour défendre leurs domaines contre les violences de leurs voisins, beaucoup reprennent la lance et la cuirasse.

Rien ne les distingue des seigneurs laïques, si ce n'est que leur puissance n'est pas héréditaire.

Aussi, les successeurs de Charles le Chauve, malgré leurs prétentions, sont désormais sans autorité ; le royaume est partagé entre les seigneurs, qui commencent de véritables dynasties souveraines dans toutes les parties du territoire. C'est ainsi que l'on voit déjà un duché d'Aquitaine, des comtés de Toulouse, de Béarn et de Bigorre, le duché ou royaume de Bretagne, les comtés de Poitiers, d'Anjou et de Flandre, les duchés de France, de Vermandois et de Bourgogne, etc., pour ne citer que les principautés les plus considérables.

II

LES NORMANDS

4. **Nouvelles invasions. — Guerres contre les Arabes et les Hongrois.** — Après la mort de Charlemagne, tous les ennemis qu'il avait contenus sur les frontières, profitant de la désorganisation toujours croissante de l'Empire, ravagèrent les provinces des trois royaumes, et, sans rien fonder, contribuèrent au dépérissement du pouvoir royal et au triomphe du régime féodal.

Les *Sarrasins*, venus d'Espagne ou d'Afrique, maîtres de la Méditerranée et de ses îles, pillent les côtes de Provence, et, établis dans la colonie de *Fraxinet* ou Frainet, près de Grimaud, dans les montagnes des Maures, désolent le pays jusqu'aux Alpes, interceptent les communications entre la France et l'Italie, portent la désolation dans tout le bassin du Rhône et

jusque vers Turin. L'Italie est surtout exposée à leurs ravages. De la Sicile qu'ils ont conquise, de Tunis, de Bizerte, les flottilles des pirates arrivent jusqu'au Tibre, et, dès 846, Rome, la capitale du christianisme, est sur le point de tomber en leur pouvoir ; elle n'est sauvée que par le pape Léon IV, qui entoure de murailles le quartier du Vatican (Cité Léonine). L'Empereur Louis II déploie beaucoup de courage pour les combattre ; mais il est mal secondé par les seigneurs, qui se rendent indépendants et élèvent en Italie, comme partout ailleurs, des châteaux, sous prétexte de se défendre contre les Sarrasins, en réalité pour n'obéir à personne et piller impunément. L'anarchie est à son comble surtout dans l'Italie méridionale : « Ce que l'Italie a souffert depuis la mort de Charlemagne, disaient les comtes et les prélats, qui ne savaient pas s'unir, aucune langue ne saurait le dire. »

La Germanie eut aussi ses Barbares ; les tribus slaves, *Croates*, *Serbes*, *Tchèques* de Bohême et de Moravie, *Souabes*, etc., se jettent sur les frontières, et, quoique souvent vaincues, recommencent sans cesse la lutte ; c'est comme une nouvelle invasion menaçante. Louis le Germanique les combat pendant tout son règne. Mais déjà de courageux missionnaires partent de Hambourg et de la Nouvelle-Corbie pour convertir les Slaves du Nord ; les archevêques de Salzbourg travaillent à la civilisation des Slaves du Sud ; des prêtres venus de Constantinople, *Cyrille* et *Méthodius*, vont convertir les Bohémiens et les Moraves.

Au moment même de la déposition de Charles le Gros, un nouveau peuple barbare, les *Hongrois* ou *Magyars*, appartenant à la grande famille des Finnois-Tatars, remplace les Avars dans les plaines désolées qu'arrosent le Danube et la Theiss. Ils doivent répandre leurs épou-

vantables dévastations dans toute la Germanie, dans l'Italie septentrionale et jusqu'en France ; mais eux aussi ils seront repoussés, puis soumis à la foi chrétienne, et la Hongrie sera le boulevard de l'Europe contre les invasions venues de l'Asie.

5. **Les Normands; leurs expéditions au IXe siècle.** — Ceux des Barbares qui firent peut-être le plus de mal aux peuples de l'empire Carolingien furent les *Northmans* ou *Normands*. On désignait ainsi sous le nom d'hommes du Nord, les Scandinaves (*Danois*, *Norvégiens*, *Suédois*), rameau depuis longtemps détaché de la grande race germanique. Leur religion, celle d'Odin, le père du carnage, l'incendiaire, le dépopulateur, les rendait inaccessibles à la crainte et leur inspirait même l'amour des dangers. Leur pays était peu fertile et les guerres étaient fréquentes entre les chefs nombreux qui se partageaient la Scandinavie. Il est probable que la destruction du paganisme odinique en Germanie par Charlemagne contribua surtout à attirer leurs flottilles vengeresses sur les côtes des pays chrétiens ; les fugitifs de la Saxe les excitèrent à de terribles représailles. D'ailleurs il paraît certain qu'au IXe siècle les guerriers scandinaves furent entraînés aux expéditions lointaines par une ardeur extraordinaire d'aventures ; leurs barques rapides les portèrent dans toutes les directions, là où il y avait des périls à braver, mais surtout du butin à conquérir.

Dans la seconde moitié du IXe siècle, des aventuriers scandinaves, conduits par *Rurik*, s'emparèrent de *Novgorod* la Grande, fondée par les Slaves près du lac Ilmen ; d'autres prirent *Kiev*, la grande ville du Dnieper ; *Igor*, fils de Rurik, réunit les deux États ; et, bien souvent depuis lors, les flottilles des pirates du Nord firent

trembler Constantinople. D'autres s'élançaient hardiment à travers les mers glaciales, pénétraient jusqu'à la mer Blanche, découvraient les *Feroër*, l'*Islande*, où ils s'établissaient, et de là les côtes du *Groënland*, probablement le *Labrador, Terre-Neuve*, et plus au sud le pays où la vigne poussait, le *Vinland*; c'étaient plusieurs siècles avant Colomb les terres du Nouveau-Monde.

Vers le même temps, les Norvégiens retrouvaient les îles Shetland et les Orcades; ils fondaient un royaume de Caithness au nord de l'Écosse, et un autre royaume dans les Hébrides. Les Danois se jetèrent surtout sur l'Angleterre et les États carolingiens. Pendant plus de deux siècles, l'Angleterre fut ravagée par leurs bandes nombreuses; elle fut même soumise à des rois Danois.

6. **Caractère de leurs incursions dans les États carolingiens.** — Charlemagne avait pris des mesures pour protéger les côtes de l'Empire contre les flottilles des Normands qui se montraient déjà.

Après sa mort, la désorganisation de l'Empire devait favoriser les incursions de ces hardis pirates. Comme le disait l'un de leurs chefs les plus célèbres, *Ragnar Lodbrog* : « La terre de France est bonne, fertile, remplie de toute sorte de biens; mais ses habitants, paresseux et craintifs, ne savent pas la défendre. » Les Normands, montés sur leurs longues et sveltes embarcations aux voiles blanches, à la proue aiguë, à la carène aplatie, sur leurs dragons à la tête menaçante, étaient bien les rois de la mer, chemin de l'audace. « Ils se riaient des vents et des orages et ils disaient : « Le souffle de la tempête aide nos rameurs. Le mugissement du ciel, les coups de la foudre, ne nous nuisent pas; l'ouragan est à notre service et nous jette où nous voulions aller. » Ils se vantaient de n'avoir jamais dormi

sous les poutres enfumées d'un toit et de n'avoir jamais vidé la corne remplie de bière auprès d'un foyer habité.

« Les pirates opéraient leurs descentes avec une soudaineté qui frappait de terreur les populations surprises. Dans les nuits orageuses, quand les marins des autres peuples se hâtent de chercher un abri, ils mettent toutes voiles au vent. Ils entrent dans l'embouchure des fleuves avec la marée écumante et ne s'arrêtent qu'avec elle. Ils se saisissent d'un îlot, d'un fort, d'un poste de difficile accès, propre à servir de cantonnement, de dépôt, de retraite ; puis, ils remontent le fleuve et ses affluents jusqu'au cœur du continent. Le jour, ils restent immobiles dans les anses les plus solitaires ou sous l'ombre des forêts du rivage. La nuit venue, ils escaladent les murs des couvents, les tours des châteaux, les remparts des cités. Ils improvisent une cavalerie avec les chevaux des vaincus et courent le pays en tout sens jusqu'à trente et quarante lieues de leur flottille. »

A la vue de ces guerriers couverts d'un tissu de lames de fer, disposées en écailles, armés d'une lourde hache, d'une épée à deux tranchants, ou d'une longue lance, l'effroi des populations était grand, et dans les litanies de l'époque on répétait : « De la fureur des Normands, délivrez-nous, Seigneur ! » Les prêtres fuyaient emportant les vases sacrés et les saintes reliques ; Hincmar lui-même, après avoir fait fondre le calice d'or de saint Remi, pour racheter Reims sans défense, en était réduit à chercher un asile dans la forteresse d'Epernay. On n'osait plus ensemencer les champs ; les bêtes fauves reprenaient possession de la France.

Plus d'une fois, les seigneurs qui luttaient contre

les rois prirent des bandes de pirates à leur solde, comme Peppin II d'Aquitaine, Lambert, comte de Nantes, et Nominoé duc ou roi des Bretons. Souvent aussi, des hommes du pays, poussés par la misère ou par le goût des aventures, se joignaient aux Normands ; une tradition curieuse ne faisait-elle pas de Hastings, l'un des rois de mer les plus audacieux, un ancien paysan des environs de Tours ?

Les Normands remontèrent à plusieurs reprises la Charente, la Garonne et même l'Adour ; ils pillèrent le pays de Bordeaux jusqu'à Toulouse et jusqu'aux Pyrénées ; on dit même que Hastings, franchissant audacieusement le détroit de Gibraltar, alla ravager les côtes de Provence et d'Italie jusque dans les environs de Rome. Mais ces courses les éloignaient trop de leur pays, d'où ils recevaient des renforts, et les contrées de la France occidentale, arrosées par la Loire, la Seine, l'Escaut et la Meuse, furent le principal théâtre de leurs exploits.

7. **Les Normands de la Loire et de la Seine ; Siège de Paris, 885-886.** — Dès le règne de Louis le Débonnaire, ils s'établirent à Noirmoutier, puis dans une île de la Loire, près de Saint-Florent. De ces stations fortifiées, ils remontaient le fleuve et ses affluents, pillant, brûlant toutes les villes qu'ils trouvaient sur leur passage : Nantes, plusieurs fois prise, dont ils tuèrent l'évêque ; Tours où ils profanèrent le tombeau de saint Martin, et dont ils enlevèrent les riches trésors. Ils allèrent même jusqu'à Clermont. Mais ils rencontrèrent un ennemi valeureux, *Robert le Fort*, comte d'Angers, de Blois et de Tours, que Charles le Chauve chargea de la défense du pays. Après plusieurs combats heureux, Robert fut tué à *Brissarthe*, 866 ; les peuples

pleurèrent ce « nouveau Macchabée » ; sa famille devait hériter de son courage et de sa popularité. Son beau-fils, Hugues l'Abbé, continua de combattre les Normands, jusqu'au jour où les pirates, fatigués de la résistance qu'on leur opposait, consentirent à recevoir le baptême ; Hastings et Gerlon, leurs principaux chefs, auraient même été investis de domaines considérables, ce qui paraît assez peu probable.

Louis le Débonnaire avait donné à d'autres bandes de Normands une partie de la Frise; puis les pirates s'établirent dans l'île de Walcheren et à Louvain. Ils continuèrent à ravager le pays du Rhin à la Somme, malgré la résistance du comte de Flandre, Baudouin, et malgré la brillante victoire de Louis III à Saucourt. Pour se débarrasser d'un de leurs chefs redoutables, Charles le Gros ne sut que recourir à l'assassinat; Godefried fut tué dans une entrevue. Ses compagnons vengèrent sa mort; Tongres, Cologne, Juliers, Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle, furent livrées au pillage ; le tombeau de Charlemagne fut indignement outragé. Plus tard seulement le roi de Germanie, Arnulf, mettra fin à ces ravages par la victoire de Louvain.

La Neustrie fut surtout exposée aux incursions des Normands qui remontaient la Seine. Dès 841, ils s'emparèrent de Rouen et s'établirent dans le camp retranché de l'*île d'Oyssel;* puis ils pillèrent les riches abbayes de Jumièges, de Saint-Wandrille, de Saint-Denis ; les faubourgs de Paris furent plusieurs fois dévastés. Vainement les rois Carolingiens, réunis au congrès de Mersen, demandèrent humblement la paix aux pirates ; vainement Charles le Chauve leur donna de grosses sommes d'argent, pour acheter leur retraite; ils revenaient plus nombreux ; il fut forcé d'établir un impôt qu'on appela l'argent des Danois (Danegeld); vainement il essayait de

mettre aux prises les différentes bandes qui ravageaient le pays; les dévastations continuèrent.

Au moment où Charles le Gros recevait tant de couronnes, les pirates de l'Escaut et de la Seine réunirent leurs efforts. Une flottille de 700 barques, montées, dit-on, par plus de 30,000 hommes, remonta la Seine; *Rollon* était peut-être un des chefs. Cette grande expédition arriva devant Paris, qui n'occupait encore que l'île de la Cité. Les Parisiens refusèrent le passage ; ils avaient pour chefs l'évêque *Gozlin*, *Hugues-l'Abbé*, comte de Tours et d'Angers, *Ebles*, le martial abbé de Saint-Germain-des-Prés, et surtout le nouveau comte de Paris, *Eudes*, fils aîné de Robert-le-Fort. On avait élevé des fortifications sur les deux ponts qui unissaient la Cité à ses faubourgs. Vainement les Normands attaquèrent les ponts avec leurs béliers, leurs grandes tours en bois, leurs bateaux enflammés; ils furent repoussés et forcés de transformer le siège en blocus. Gozlin et Hugues moururent; Eudes se dévoua pour aller réclamer le secours de l'Empereur. Le siège durait depuis plus d'un an. Enfin Charles arriva; mais au lieu de combattre, il acheta la paix en donnant aux pirates 700 livres d'argent et la permission de passer pour aller piller la Bourgogne. Les Parisiens indignés refusèrent de livrer le passage, et les Normands durent traîner leurs barques par terre jusqu'au-dessus de la ville, 885-886.

La défense héroïque de Paris eut un grand retentissement dans tout le pays, et fut probablement l'un des premiers titres de la ville à devenir un jour la capitale de la France. Quand la lâcheté de l'indigne petit-fils de Charlemagne souleva les peuples contre lui et hâta le démembrement définitif de l'Empire carolingien, les peuples de la France occidentale, les Français peut-on dire. choisirent pour roi celui qui avait su les défendre,

Eudes, le duc de France. Un siècle doit s'écouler jusqu'au jour où un descendant de Robert-le-Fort enlèvera au dernier prince carolingien le seul bien qui lui reste de l'héritage de ses aïeux, le titre de roi ; c'est alors le triomphe complet de la société féodale. Quant aux Normands, ils doivent bientôt s'établir dans l'une des provinces les plus fertiles de France, qui de leur nom s'appelle encore la *Normandie*.

Lectures. — F. Loth : ***Les derniers Carolingiens.*** **— Em. Bourgeois :** ***Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise.*** **— Depping:** ***Histoire des expéditions maritimes des Normands.*** **— De Crozals : ouvrages cités.**

CHAPITRE XVII

LES DERNIERS CAROLINGIENS ET LES DUCS DE FRANCE

SOMMAIRE :

I. **Les Normands et la maison de Robert-le-Fort.** — 1. Caractère du Xe siècle, règne d'Eudes (888-898). — 2. Dernières invasions. Etablissement des Normands en France, les Hongrois, les Sarrazins. — 3. Charles-le-Simple (898-929), Robert de France (923), et Raoul de Bourgogne (923-936). — 4. Dernière restauration des Carolingiens, Louis IV d'Outre-Mer (936-954). Lothaire (954-986). Louis V (987).

II. **Une royauté nouvelle.** — Hugues Capet duc de France (956) puis roi (987) fonde la dynastie des Capétiens. — 6. Causes de la déchéance des Carolingiens et de l'avènement des Capétiens.

I

LES NORMANDS ET LA MAISON DE ROBERT LE FORT

1. Caractère du Xe siècle. Règne d'Eudes (888-898). — Depuis la déposition de Charles le Gros dans la diète de Tribur jusqu'à l'avènement de Hugues Capet (887-987) l'histoire de France est pleine de confusion, de lacunes et d'obscurité. La cause doit en être attribuée surtout à l'extension rapide de la féodalité qui achève de prendre possession du sol, séparant l'histoire des provinces de l'histoire générale du royaume, semant partout le désordre, incapable de se modérer et de supporter le frein des coutumes ou de l'autorité royale. Avec le triomphe définitif de la féodalité, le Xe siècle présente le spectacle des dernières invasions et de la lutte engagée

entre les derniers Carolingiens et les ducs de France, lutte qui doit fonder la troisième dynastie de nos rois, la plus nationale et la plus durable.

Eudes est le premier ancêtre couronné de la dynastie capétienne. Fils de Robert le Fort, il doit la couronne à la confiance inspirée par ses exploits contre les Normands. Après le siège de Paris et la diète de Tribur, il fut élu comme le seul homme de guerre capable de vaincre les pirates. Il battit en effet les Normands à Montfaucon en Argonne; mais il ne put triompher de la résistance des seigneurs du Midi. Il avait pour adversaires Rainulf, comte de Poitiers, qui essaya de prendre le titre de roi, et Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et de Gothie, le héros guerrier et religieux de l'Aquitaine. Après quatre années de guerre inutile contre eux (887-893), Eudes fut rappelé au nord de la Loire par un nouvel ennemi, Charles, dernier fils de Louis le Bègue, qui réclamait le trône en vertu des droits que lui conférait sa naissance. L'archevêque de Reims, Foulques, s'était prononcé en faveur de ce prétendant Carolingien et l'avait sacré. Comme il était dangereux de résister à l'autorité du premier prélat de France et que d'ailleurs le roi de Germanie Arnulf s'interposait, Eudes promit sa succession à Charles, qui régna après sa mort (898).

2. **Dernières invasions. — Établissement des Normands en France (911). — Les Hongrois, les Sarrasins.** — Charles, que les seigneurs surnommèrent dédaigneusement le *Simple* ou le sot, ne méritait point cette injure. Il réussit à faire cesser les invasions des Normands en établissant à demeure toute une armée de ces pirates sur le rivage qu'ils avaient le plus fréquemment ravagé dans le pays appelé alors la Neustrie. Plus de vingt mille Normands s'étaient abattus à l'entrée de la

Seine ; leur chef Rollon s'empara de Rouen, dont les défenses en mauvais état ne purent arrêter les envahisseurs. Rouen devint la place d'armes des pirates, mais l'archevêque Francon qu'ils laissèrent dans sa ville servit d'intermédiaire entre Rollon et Charles le Simple. Le roi de France consentit à abandonner en fief aux Normands le pays qu'ils avaient conquis ; il offrit au chef des barbares, s'il voulait se convertir, le titre de duc et la main de sa fille Gisèle. Rollon accepta, et le traité qui faisait de l'ancien rivage de la Neustrie la nouvelle province de Normandie fut signé à Saint-Clair-sur-Epte (911). Au sujet de l'hommage que le nouveau duc Rollon prêta à Charles le Simple dans cette entrevue, une légende a cours, accréditée sans doute par les seigneurs hostiles. Guillaume de Jumièges s'en fait l'écho en ces termes : « Rollon se refusait à baiser le pied de Charles quand il reçut de lui le duché de Normandie. « Celui qui reçoit un tel don, lui disaient les évêques, doit baiser le pied du roi. — Jamais, répondait-il, je ne fléchirai le genou devant quelqu'un ni ne baiserai son pied. » Cependant, poussé par les prières des Francs, il ordonna à un de ses guerriers de le faire à sa place. Celui-ci saisit le pied du roi et le porte à sa bouche, mais il le baise sans s'incliner et fait tomber le roi à la renverse. De là de grands éclats de rire, un grand tumulte dans la foule.

Loin de porter aux rois de France le mépris que semblerait marquer cette anecdote, Rollon et ses successeurs, les ducs de Normandie, témoignèrent aux Carolingiens d'abord, puis aux Capétiens, lorsque leur pouvoir eut été consacré par la volonté des seigneurs, une sincère fidélité. Sous la ferme administration de Rollon, la Normandie devint le fief le plus riche et le mieux administré du royaume. Convertis au christianisme, les

Normands servirent de boulevard à la France qu'ils avaient ravagée. Ils arrêtèrent et absorbèrent les invasions nouvelles, transformant les pirates du nord pour en faire des Français par l'esprit et la langue, ne conservant de leur ancienne existence vagabonde que le goût des prouesses chevaleresques et des aventures lointaines.

Avec l'invasion normande arrêtée par la création du duché de Normandie, toutes les invasions ne prirent pas fin immédiatement. D'autres vinrent de l'est et du sud. Leurs progrès étaient favorisés par la discorde des seigneurs et par les guerres civiles. Les Hongrois fondirent à travers l'Italie sur Toulouse, d'où ils furent écartés par la résistance du comte Raimond Pons (1024). Les Sarrasins ou Musulmans d'Afrique, qui avaient pris pied dès l'année 888 sur divers points du rivage de la Provence, ne reculèrent que devant une véritable croisade conduite par les évêques de Grenoble.



SCEAU DE CHARLES LE SIMPLE

3. **Charles le Simple (898-929). Robert de France (923) et Raoul de Bourgogne (923-936).** — L'avènement d'Eudes avait posé la question de la rivalité entre les derniers Carolingiens et la maison de France. Cette question devait se débattre pendant tout le reste du Xe siècle au grand avantage de la féodalité, qui profitait de l'affaiblissement du pouvoir royal compromis dans les guerres civiles. Le frère d'Eudes, Robert, qui lui avait succédé dans le duché de France, ne tarda pas à regretter le titre de roi qui lui avait échappé. Il se ligua

avec d'autres seigneurs, et particulièrement avec le comte Héribert de Vermandois. Cette ligue de grands féodaux qui voulait détrôner Charles prit pour prétexte la faveur qu'il témoignait à un seigneur de beaucoup moindre rang, Haganon. En 922, Robert, profitant de la mort de l'archevêque de Reims, Hérivée, place sur ce siège archiépiscopal un prélat qui lui est dévoué et se fait couronner par lui. Charles livre combat à son compétiteur près de Soissons (923). Robert est tué, mais son fils, le duc de France, Hugues le Grand, fait donner le trône à son beau-frère Raoul, duc de Bourgogne, tandis que Charles le Simple tombe entre les mains du comte de Vermandois. Celui-ci le garde auprès de lui, tantôt il feint de prendre sa défense et tantôt il l'emprisonne : en réalité il s'en sert comme d'un épouvantail contre le duc de France et contre le nouveau roi. L'infortuné Charles meurt en prison à Péronne (929).

4. **Dernière restauration des Carolingiens. — Louis IV d'Outremer (936-954). — Lothaire (954-986). — Louis V (987).** — Cependant le droit des Carolingiens, consacré par la religion, eut encore assez d'influence sur les seigneurs pour les déterminer à restaurer une seconde fois la dynastie Carolingienne, lorsque le roi Raoul de Bourgogne mourut (936). Charles le Simple avait soustrait son fils Louis aux périls dont il était environné en l'envoyant auprès de son oncle le roi des Anglo-Saxons, Athelstane. Ce prince fit quelques difficultés avant de rendre son neveu aux seigneurs français, qui lui promirent de le respecter et qui « élurent Louis IV *d'Outremer*, pour régner sur eux par le droit héréditaire qu'il avait au trône ».

Malgré cette confirmation solennelle de son droit, Louis IV ne pouvait se faire obéir des seigneurs qu'en

payant leurs services avec des terres. Or, il ne restait plus au roi Carolingien que la ville de Laon, et il n'avait d'autres forces que celles que lui prêtait l'archevêque de Reims, qui disposait véritablement de la couronne. Louis IV se mit en quête d'agrandissements pour son domaine, il s'efforça de conquérir la Lorraine. Il se heurta aux forces bien supérieures de l'empereur Allemand Otton le Grand. Dans l'intérieur de son royaume, il était soumis à la surveillance jalouse du duc de France Hugues le Grand. Ce puissant seigneur empêchait le roi de prendre le Vermandois à la mort du comte Héribert. Il lui offrait son alliance pour conquérir la Normandie en profitant de la minorité du duc Richard, encore enfant, mais il le laissait tomber dans les pièges des Normands. Captif, Louis d'Outremer ne sortit des prisons normandes que pour entrer dans les prisons de Hugues de France, qui lui proposa pour condition de sa liberté la cession de la ville de Laon, dernière possession des Carolingiens, ajoutant ces paroles destinées à faire sentir au roi sa déchéance : « Comment penser que sans moi tu puisses rien faire d'utile ni de glorieux ? » Louis IV chercha du moins à recouvrer la ville de sa résidence ; il appela l'empereur d'Allemagne Otton contre les seigneurs français. Mais Hugues fut défendu par les milices de Senlis, de Paris, de Rouen, et les Allemands furent repoussés (947). Seule l'intervention du pape, qui menaça d'excommunication le duc de France, détermina celui-ci à rendre Laon (950).

A la mort de Louis IV (954), le véritable maître de la France était Hugues le Grand, possesseur à la fois du duché de France et du duché de Bourgogne. Il s'intitulait *duc par la grâce de Dieu.* Il jugea néanmoins qu'il était prématuré de prendre la couronne. Il aida au gouvernement de Lothaire, fils de Louis IV, et mourut (956),

partageant entre ses deux fils Hugues Capet et Henri ses duchés de France et de Bourgogne.

II

UNE ROYAUTÉ NOUVELLE

5. **Hugues Capet, duc de France (956), puis roi (987), fonde la dynastie des Capétiens.** — Le nouveau duc de France, Hugues, surnommé Capet, à cause du capuchon monastique qu'il portait ordinairement, prépara dès le début son avènement au trône. Avant tout, il se concilia les sympathies du clergé, encourageant la réforme des nombreuses abbayes dont il avait la garde. Il visita Rome en 980 et fut reçu par l'empereur Otton II. Il entretint des rapports d'amitié avec l'archevêque de Reims, Adalbéron, et cette alliance plaça définitivement la couronne dans sa maison.

Lothaire II, comme son père Louis IV, s'affaiblit dans ses démêlés avec l'empereur Allemand Otton II. Il surprit la Lorraine, et tourna vers la Gaule l'aigle dorée du palais d'Aix-la-Chapelle qui regardait jusque-là la Germanie. Mais les Allemands vinrent prendre leur revanche jusque sur la butte Montmartre, où ils entonnèrent un formidable *alleluia* (978). Lothaire attribua sa défaite à la trahison du duc de France et de l'archevêque de Reims. Il allait traduire Adalbéron en jugement lorsqu'il mourut, (986).

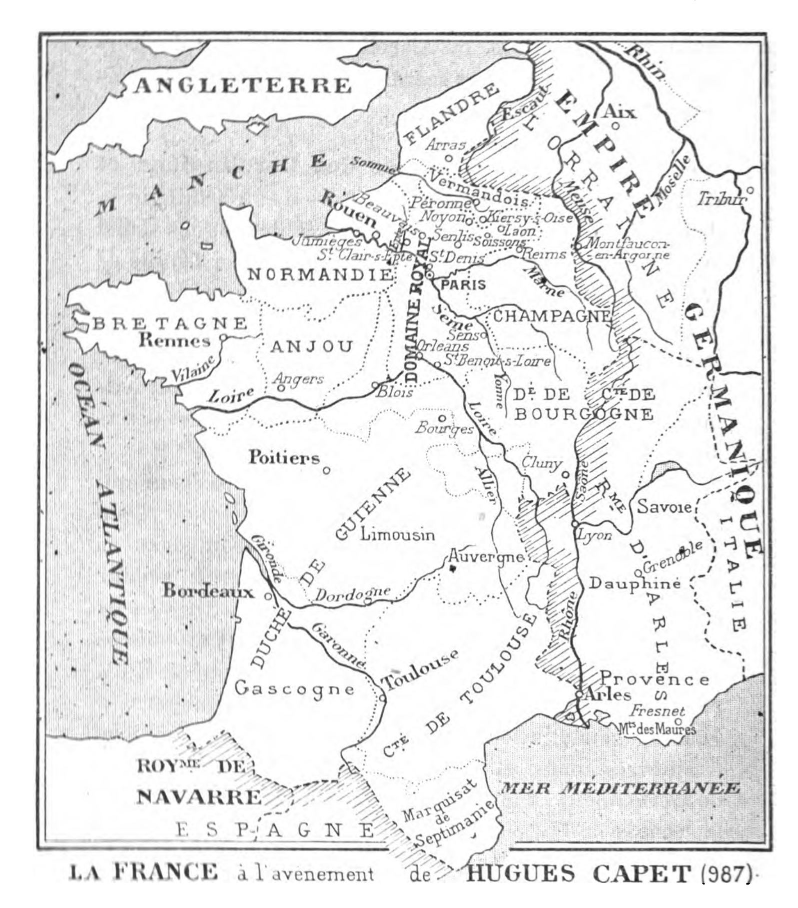
Son fils, Louis V, encore adolescent, dépensa en vain son activité inquiète et périt à la chasse d'une chute de cheval (987). Toutefois il avait hérité de la haine de son père, et quand il mourut, il venait de convoquer l'assemblée destinée à juger l'archevêque Adalbéron. Cette

assemblée eut lieu à Senlis. Le duc de France proclama l'innocence de l'archevêque de Reims, et Adalbéron proposa aux seigneurs de prendre Hugues comme roi, en dépit des prétentions du Carolingien Charles de Lorraine. Hugues fut élu et sacré dans une assemblée suivante à Noyon (juillet 987).

6. **Causes de la déchéance des Carolingiens et de l'avènement des Capétiens.** — Les Carolingiens, deux fois supplantés par les ancêtres de Hugues Capet et deux fois rétablis, cédaient à la fin. La famille de Charlemagne pourtant lutta jusqu'au bout, et les malheurs des derniers Carolingiens ne doivent pas être imputés à leur incapacité. Ni Charles le Simple, malgré son surnom, ni Louis IV ne ressemblent aux rois fainéants Mérovingiens. Aussi a-t-on apprécié très diversement la cause de leur déchéance.

Augustin Thierry l'attribue au sentiment national qui réprouvait en Charles de Lorraine un étranger, un vassal de l'empereur Allemand. Adalbéron, dans sa harangue aux seigneurs de l'assemblée de Senlis, semble prêter à cette interprétation lorsqu'il dit : « Quelle dignité conférer à Charles de Lorraine ? C'est un homme sans honneur, sans foi, engourdi et sans caractère, il n'a pas rougi de se faire le serviteur d'un roi étranger... » Mais le patriotisme était encore à cette époque un sentiment très confus et très faible : l'hommage prêté au roi de Germanie ne pouvait enlever à l'héritier de Charles le Simple et de Louis d'Outremer les droits qu'il tenait de sa naissance. Quant à l'origine teutonique de la maison de Charlemagne, elle était effacée dans la longue série des rois de France issus de Charles le Chauve. Enfin Hugues Capet lui-même n'était pas innocent de toute intrigue avec l'empereur Otton II pour prévaloir contre les Carolingiens.

Guizot, au contraire, considère surtout l'avènement de Hugues Capet comme le triomphe de la féodalité, qui



LA FRANCE à l'avènement de HUGUES CAPET (987).

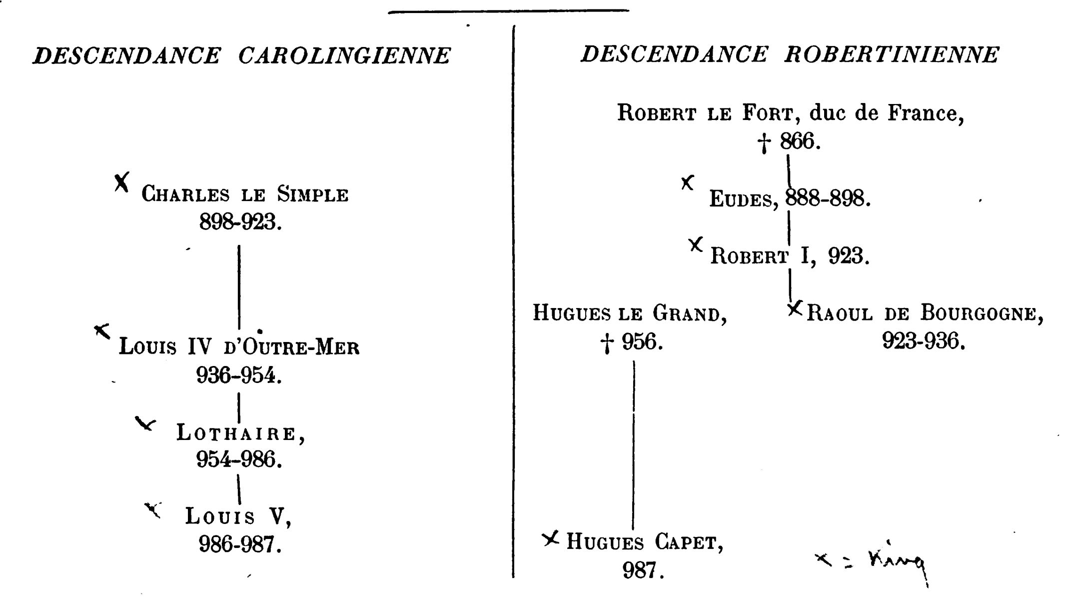
« se couronne elle-même » dans la personne du duc de France. Ce calcul trop raffiné pour l'intelligence politique des seigneurs du Xe siècle serait admissible, si

Hugues Capet lors de son élection avait fait quelque promesse, quelque concession humiliant l'autorité royale devant les grands féodaux : tandis que nous voyons le nouveau roi revendiquer hautement, dans les premiers actes de son gouvernement, le pouvoir royal le plus étendu, avec toute la majesté que lui avait donnée Charlemagne; car tel est le modèle que se propose la nouvelle dynastie.

La véritable explication de l'avènement des ducs de France au trône est plus simple. Les Carolingiens ont perdu la couronne et ont disparu de la France, parce qu'en ce pays où la féodalité ne tolérait plus que des souverains propriétaires, ils n'avaient plus de terres à gouverner ni à donner. Hugues Capet, au contraire, avait un beau domaine et l'appui des archevêques de Reims qui, depuis Ebbon et Hincmar, créaient ou confirmaient les rois. Du jour où le roi Carolingien avait été réduit à la possession de la seule ville de Laon, il avait dû renoncer à exiger l'obéissance des seigneurs qui se partageaient le territoire du royaume. Sa royauté avait sombré dans la misère.

Sources. — Parmi les écrits du X[e] siècle, pleins de confusion et de désordre, une mention particulière est due à l'*Histoire de Reims et à la Chronique* par Flodoard, à l'*Histoire de Richer,* aux lettres de l'archevêque de Reims Gerbert, qui plus tard fut pape sous le nom de Sylvestre II. La chronique de Richer surtout abonde en détails pittoresques et bien vus. Sa découverte en 1833 a été un véritable événement historique.

Lectures. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands.* — L. Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France.* — Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre* (l. II). *Lettre XII sur l'histoire de France.* — Guizot, XXIV[e] leçon sur *l'histoire de la civilisation en France.* — A. Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques en France sous les premiers Capétiens* (Introduction).


ROIS DE FRANCE
De la déposition de Charles le Gros à l'avènement de Hugues Capet.
DESCENDANCE CAROLINGIENNE
CHARLES LE SIMPLE
898-923.
LOUIS IV D'OUTRE-MER
936-954.
LOTHAIRE,
954-986.
LOUIS V,
986-987.
DESCENDANCE ROBERTINIENNE
ROBERT LE FORT, duc de France,
† 866.
EUDES, 888-898.
ROBERT I, 923.
HUGUES LE GRAND,
† 956.
RAOUL DE BOURGOGNE,
923-936.
HUGUES CAPET,
987.

CHAPITRE XVIII

LES INSTITUTIONS DE LA FÉODALITÉ

SOMMAIRE :

I. **La féodalité en France, ses origines.** — 1. Géographie de la France féodale. — 2. Les provinces féodales. — 3. Origines de la féodalité, le Bénéfice, l'immunité. — 4. La recommandation. — 5. La hiérarchie féodale.

II. **Tableau du Fief.** — 6. Suzerains et vassaux, l'hommage. — 7. Obligations du vassal. — 8. Condition des non-nobles ou roturiers. — 9. Les vilains ou manants. — 10. Les serfs. — 11. Droits seigneuriaux. — 12. Administration du fief, la Justice. — 13. Le château féodal et le village. — 14. Caractères et résultats généraux de la Féodalité.

I

LA FÉODALITÉ EN FRANCE, SES ORIGINES

1. **Géographie de la France féodale.** — Dès l'avènement de Hugues Capet les diverses contrées de la France étaient à peu près réparties entre les seigneuries principales, les *grands fiefs* qui devaient jouer un rôle dans notre histoire au moyen âge. Quelques seigneurs puissants, dominant chacun sur une vaste étendue de pays, étaient les véritables rois de la France.

Au nord de la Loire, tout le rivage de la mer était occupé par trois fiefs vastes et peuplés dont la formation était due à la présence de races étrangères sur notre sol :

Le comté de FLANDRE, pays germain de mœurs et de langage ;

Le duché de Normandie, dont les maîtres descendaient des pirates du Nord, bien qu'ils eussent adopté la langue et les usages de la France ;

Le duché de Bretagne, occupé par les Bretons, Celtes exilés d'Angleterre.

Au centre de l'ancienne Neustrie, le pays Franc par excellence, l'Ile-de-France, devenue depuis le couronnement de Hugues Capet le *domaine royal*.

L'ancien duché de France, comprenant tout le pays jusqu'à la Loire et aux confins de la Bretagne, était en train de se démembrer. Le comté d'Anjou s'en détachait au profit d'une famille seigneuriale, les Plantagenets, qui devaient donner des rois à l'Angleterre. La puissante maison de Blois acquérait le comté de Champagne, dernier fief français à l'est du côté de la Lorraine. Une branche cadette de la maison capétienne possédait le duché de Bourgogne.

Au milieu de ces grands fiefs militaires, les évêques de Reims, de Laon, de Noyon, de Beauvais, comtes de leurs villes, jouissaient de fiefs ecclésiastiques riches et étendus.

Les abbayes les plus vénérées : Saint-Vast d'Arras, Saint-Denis, Saint-Benoît-sur-Loire, possédaient à travers tout le royaume des domaines presque équivalents aux grands fiefs.

Au sud de la Loire, le nom de l'antique Aquitaine se conservait dans le titre de duc de Guienne que portait le comte de Poitiers, suzerain d'un grand nombre de pays de l'Ouest et du Centre, tels que l'Auvergne et le Limousin.

Les Basques descendus des Pyrénées avaient fondé le duché de Gascogne.

Le comté de Toulouse, connu plus tard sous le nom de Languedoc, l'emportait sur tous les fiefs de France

par sa richesse et sa civilisation. Toulouse était une sorte de capitale politique et littéraire pour le midi provençal.

2. **Les provinces féodales**. — Les grands fiefs constituaient alors de véritables provinces distinctes par l'administration, les mœurs et même par le langage.

Dans les fiefs situés au nord de la Loire les habitants parlaient les divers dialectes de la *langue d'oil*, ils suivaient les lois locales ou *coutumes*, dérivées en grande partie des différents droits barbares, et variant suivant les localités. Les seigneurs acceptaient déjà l'influence, s'ils ne subissaient pas encore l'autorité du roi.

Le Midi, fier de son parler sonore, la belle *langue d'oc* ou le *provençal*, de son droit emprunté surtout aux lois romaines, ou, comme l'on disait volontiers, à la *raison écrite*, affectait vis-à-vis du reste de la France une complète indépendance. C'est parmi les seigneurs du Midi que l'avènement d'Eudes ou de Hugues Capet trouva des adversaires irréconciliables qui protestaient de leur attachement aux Carolingiens ou qui, proclamant le trône vacant, dataient leurs actes « du règne du Christ en attendant un roi ».

La France, échappant à toute autorité centrale, était donc pour plusieurs siècles divisée en petits États, et les Français avaient autant de petites patries qu'il y avait de seigneuries importantes. Mais le morcellement du royaume était compensé par l'union de tous les habitants du fief sous le commandement d'un même maître, sous l'autorité des mêmes coutumes. La féodalité faisait définitivement disparaître les différences si longtemps maintenues entre les vainqueurs et les vaincus de l'invasion, entre les Romains et les barbares, elle accomplissait la fusion des races sur notre sol.

3. **Origines de la Féodalité. — Le Bénéfice, l'immunité.** — Le morcellement du royaume en petits États féodaux est le résultat des usurpations prolongées des grands. Les titres de ducs, marquis, comtes et vicomtes que portent les seigneurs attestent qu'à l'origine la plupart d'entre eux étaient des officiers royaux chargés d'administrer les provinces. Après avoir longtemps exercé cette administration à leur profit et d'une manière à peu près indépendante, ils en vinrent à considérer leur autorité et le pays sur lequel elle s'exerçait comme un patrimoine de famille transmissible à leurs descendants.

La puissance des seigneurs était surtout fondée sur la propriété. Depuis l'ère des invasions, la propriété était à peu près l'unique source de richesses : elle rattachait aux grands propriétaires une foule d'hommes, colons, lites, tributaires. Les rois mérovingiens et carolingiens contribuèrent à la formation de grands domaines presque soustraits à leur autorité en distribuant des *bénéfices* et des *immunités*.

Les *bénéfices* étaient le prix de la fidélité et des exploits des guerriers francs. Les rois détachaient de leur domaine royal de vastes propriétés dont les revenus devenaient le salaire des services rendus et des fonctions remplies par les leudes et les comtes.

A. la concession des bénéfices les rois ajoutaient parfois, surtout sur les terres données à l'Eglise, le privilège de l'*immunité*. Par ce privilège, l'entrée sur les terres d'un monastère ou d'un évêché était interdite aux officiers royaux chargés de percevoir les impôts ou de rendre la justice, le grand propriétaire était érigé en véritable souverain sur son domaine. De la sorte la puissance publique était unie à la grande propriété.

Ce résultat n'avait été ni prévu ni voulu par les princes

trop généreux qui, en abusant des bénéfices, avaient démesurément agrandi les propriétés des leudes. Les bénéfices étaient temporaires et révocables, mais ils furent vite considérés par les grands comme des dons perpétuels, et ils restèrent entre les mains des mêmes possesseurs, qui les léguèrent à leurs enfants. Comment les rois auraient-ils repris ce qu'ils avaient abandonné pour se faire des partisans durant les guerres de la Neustrie et de l'Austrasie ? Les bénéfices devinrent peu à peu héréditaires, stables dans les mêmes familles, mais sans qu'aucune convention, aucun traité intervînt entre les leudes et les rois, qui ne renoncèrent jamais à disposer des bénéfices non plus que des offices. Les capitulaires des derniers Carolingiens revendiquèrent plusieurs fois à cet égard le droit royal, plutôt violé que méconnu par les grands. Telle est la véritable portée du capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877), considéré à tort jusqu'ici comme la confirmation de l'hérédité des bénéfices, comme la charte constitutive de la féodalité.

Charles le Chauve, dans ce capitulaire, promet aux comtes qui mourraient pendant son absence de conférer à leurs fils leurs biens et leurs honneurs : par là même il affirme qu'il pourrait disposer autrement de ces biens et de ces honneurs. En fait, les rois sentaient leur impuissance à empêcher l'hérédidé des bénéfices, et ils se préoccupaient moins de les reprendre que de régler les conditions auxquelles ils pouvaient, sans trop grand dommage, les abandonner à leurs détenteurs. A ce point de vue, la décision la plus importante a été prise par Charlemagne dans un capitulaire de 807, où il enjoint à tous les possesseurs de bénéfices, sans exception, de venir à l'armée. Par cette décision, le bénéfice était érigé en fief et la grande loi féodale était posée, qui exigeait pour prix de la terre noble avant tout le service militaire.

4. **La recommandation.** — Plus que les usurpations des seigneurs ou la faiblesse des rois, les troubles, le brigandage, le défaut de sécurité contribuèrent à l'établissement de la féodalité. De bonne heure la propriété fondée sur le bénéfice avec son étendue et ses ressources considérables fit une redoutable concurrence à la terre libre, à l'ancien *alleu*, distribué jadis à chaque barbare pour sa part de conquête. Bientôt le modeste propriétaire d'alleu eut besoin de la protection du riche possesseur de bénéfice. Les guerres incessantes et ruineuses sous le règne de Charlemagne forcèrent les pauvres à se choisir des seigneurs, et un capitulaire de 808 autorisa les *vassaux* à se rendre à la guerre sous le commandement de leur *seigneur*.

C'était la première fois que ces deux termes nouveaux, qui résument les relations établies par la féodalité entre les habitants d'un même pays, apparaissaient dans un acte royal. L'invasion normande agit d'une manière encore plus efficace et plus rapide. Sans cesse menacés d'une descente et d'une surprise des pirates, les propriétaires d'alleux, libres mais isolés et par conséquent sans défense, sacrifièrent leur liberté à l'avantage d'être protégés par les hommes d'armes des seigneurs, de trouver un refuge dans leurs châteaux. En échange de cette protection, ils se *recommandèrent*, c'est-à-dire qu'ils mirent leurs personnes et leurs biens à la garde, mais aussi à la discrétion de leur protecteur. Les fiefs des grands envahirent ainsi peu à peu et se partagèrent tout le territoire. Une maxime fondamentale du droit de la France du Nord disait : « *Nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre.* »

Les bénéfices, les immunités, se joignant aux fonctions publiques, aux honneurs, préparèrent lentement la féodalité. La recommandation acheva de constituer le

régime féodal en incorporant les derniers alleux aux fiefs et surtout en liant les seigneurs et les vassaux par un échange d'obligations et de services.

L'usage de la recommandation, né d'un impérieux besoin de protection, se généralisa pendant les invasions normandes, lorsque le seigneur armé, fort des riches propriétés que lui avaient léguées ses ancêtres, apparut à tous comme « le gendarme héréditaire [1] ». Aussi l'entier développement de la féodalité coïncide dans notre pays avec les invasions normandes. Il ne se produisit aussi rapidement dans aucune autre contrée, de sorte que la France parut inviter le reste de l'Europe au régime féodal, qu'elle avait la première adopté.

5. **La hiérarchie féodale**. — On a défini la féodalité un *état de la société où la souveraineté reposait sur la propriété.*

Les seigneurs étaient en effet avant tout des propriétaires. La féodalité subordonnait aussi les uns aux autres les hommes en même temps que les terres ; en assignant un même rang à la propriété et au propriétaire elle établissait une *hiérarchie.*

Dans la hiérarchie féodale prenaient place tous les hommes, depuis le paysan à demi esclave jusqu'au seigneur chef des gens de guerre, tous les domaines depuis la cabane jusqu'au château. Sur chaque catégorie d'hommes et de terres distincte pesaient des obligations déterminées : la hiérarchie féodale offrait ainsi au seigneur tout à la fois le moyen d'administrer et d'exploiter son fief. Souple d'ailleurs comme la coutume et variable suivant les régions, cette classification des hommes et des terres, de leurs dignités ou de leurs servitudes, cette

1 Taine, *Origines de la France contemporaine, l'ancien Régime.*

hiérarchie tenait compte partout d'une différence essentielle établie entre les hommes *nobles* et les *non-nobles*, entre les *fiefs* des gentilshommes, suzerains ou vassaux, et les terres des paysans, simples *tenures* roturières.

II

TABLEAU DU FIEF [1]

6. **Suzerains et vassaux, l'hommage.** — Chaque seigneur possesseur d'une seigneurie puissante, d'un grand fief, en a distribué des parts à d'autres seigneurs et constitué ainsi d'autres fiefs qui dépendent du sien. Autour de son château s'élèvent d'autres châteaux qui relèvent de son donjon : leurs maîtres, comtes, barons ou chevaliers, sont ses hommes. Il est leur *suzerain*, ils sont ses *vassaux*.

Les vassaux s'engagent envers leur suzerain par *l'hommage*, cérémonie qui soumet l'homme à son seigneur. Le vassal dit : « Je deviens votre homme, et vous serai féal et loyal, et foi à vous porterai. » Telle est la forme nouvelle de l'ancienne recommandation. *L'hommage simple* est prêté debout devant le seigneur ; *l'hommage lige* se prête à genoux, les mains dans les mains du seigneur, qui doit relever lui-même son vassal en le baisant sur la bouche. Puis il lui donne l'investiture de son fief par quelque objet qui est pris comme symbole de la propriété et de la puissance, une crosse, un bâton, une motte de terre ou un brin d'herbe repré-

1 Le mot *fief* a remplacé le mot *bénéfice* : « Beneficium, dit un scribe du XIe siècle, quod vulgo dicitur feudum. » *Fief* vient du mot germain *vieh*, bétail donné en récompense de quelque prouesse. Le mot *feodum* apparaît pour la première fois dans un diplôme de Charles le Gros, en 884.

sentant le produit de la terre. Un inventaire du fief est dressé dans l'acte appelé *aveu et dénombrement*. L'hommage est dû chaque fois que le suzerain meurt ou que le vassal change, il est accompagné du paiement de droits pécuniaires au profit du suzerain.

7. **Obligations du vassal.** — Au premier rang, parmi les obligations que le vassal contracte envers son suzerain en lui prêtant hommage, il faut placer le service militaire, *service d'ost et de chevauchée*. Le vassal doit aider son seigneur en guerre, pendant un temps et dans des limites déterminées s'il a prêté l'hommage simple, sans restriction s'il a prêté l'hommage lige. Le service militaire et la faculté de combattre à cheval sont les marques distinctives et les conditions essentielles de la noblesse, de la possession du fief noble. Un vassal qui refuse de combattre, qui ne répond pas au *ban de guerre*, appel de son suzerain, est déclaré *félon* et ses domaines peuvent être confisqués.

Par l'hommage le vassal s'est encore engagé à rendre à son suzerain le *service de cour*, c'est-à-dire à venir auprès du seigneur, sur son appel, et avec les autres vassaux, pour lui donner un conseil ou siéger à son tribunal. Enfin le vassal doit, dans un petit nombre de cas déterminés, des *aides* pécuniaires, sorte d'impôt irrégulier qui sert soit à fournir au suzerain captif de quoi payer sa rançon, soit à contribuer aux préparatifs d'un départ pour la croisade, ou bien aux fêtes données pour le mariage de la fille aînée, pour la chevalerie du fils aîné du seigneur.

8. **Condition des non-nobles ou roturiers.** — En dehors de l'obligation de paraître à la guerre sous la bannière de leur suzerain, obligation à laquelle se

conformaient très facilement les belliqueux seigneurs féodaux, les charges de la féodalité pesaient légèrement sur les nobles. Ils s'en affranchissaient sans peine, les armes à la main. Ces mêmes charges pesaient au contraire lourdement sur les non-nobles, les roturiers, qui devaient au seigneur leur argent et leur travail pour la maison qu'ils habitaient, pour le champ qu'ils cultivaient. Ils étaient souvent dédaignés et maltraités parce qu'ils ne maniaient pas l'épée. Rarement appelés à combattre, ils ne combattaient qu'à pied, et résistaient difficilement aux cavaliers mieux armés et mieux protégés.



VILAINS LABOURANT

Cependant l'inégalité était grande entre les diverses conditions des roturiers. Les plus heureux servaient le seigneur dans son château et composaient sa maison. Ils étaient hommes d'armes ou serviteurs ; leur service les assimilait aux nobles, dont ils partageaient les avantages. Les habitants des villes parvinrent, au bout d'un ou deux siècles, à se concerter et, grâce à leur nombre, à leur union, forcèrent les seigneurs à leur accorder des chartes de commune et des privilèges. Ils devinrent des *bourgeois* et formèrent une classe intermédiaire entre les nobles et les roturiers habitants des

campagnes. Les paysans portèrent plus longtemps et plus complètement le joug féodal. Ils étaient divisés en paysans libres ou *vilains* et en *serfs*.

9. **Les vilains ou manants.** — Les vilains ou paysans libres doivent au seigneur pour la terre qu'ils cultivent et qu'ils tiennent de lui une redevance fixe, qui est comme le prix d'un fermage perpétuel, le *cens*. Le cens est la charge principale qui pèse sur la terre roturière, aussi cette terre est-elle désignée souvent sous le nom de *censive*. Le seigneur prélève en outre, à intervalles à peu près réguliers, de véritables impôts ou *tailles* sur le roturier. Il interrompt ses travaux en exigeant de lui des journées de labeur ou *corvées* pour réparer son château, pour cultiver les champs qu'il s'est réservés et que l'on appelle le *manse* seigneurial.

10. **Les serfs.** — Les tailles, les corvées, les travaux de toute espèce se multiplient encore pour les *serfs*, qui sont *taillables et corvéables à merci*, toujours à la disposition du seigneur pour travailler et pour payer, tant que celui-ci ne les prend pas en pitié. Ils n'ont aucun recours contre la volonté du maître : « Entre toi seigneur et toi vilain, » dit la loi féodale, qui s'adresse bien plutôt ici au serf qu'au vilain, « il n'y a juge fors (que) Dieu. » Le serf de la glèbe (*servus glebae*) est attaché au champ que son maître lui a donné à cultiver : comme l'esclave antique il fait partie de la propriété. Le seigneur ne doit pas le séparer de la terre, mais lui-même ne peut s'en détacher; s'il s'échappe on le poursuit. Il ne peut pas épouser une serve d'un autre fief sans en demander l'autorisation au seigneur et sans payer un droit de *formariage*. A sa mort, son bien, ses économies reviennent au seigneur; il ne peut rien léguer à ses enfants, il a la main morte

pour donner, disent les jurisconsultes. De là vient le terme de *mainmortable* qui servait à la fin de l'ancien régime à désigner les serfs dont la condition s'était adoucie.

11. **Droits seigneuriaux.** — Le régime féodal offrait au seigneur de précieuses ressources pour exploiter sa terre et en tirer des revenus de tout genre. Ces revenus s'appellent droits seigneuriaux ou *féodaux*. A l'époque féodale, dit Brussel (*Usage des fiefs*) « on donnait en fief presque toute chose, la *gruerie* ou juridiction des forêts ; le droit d'y chasser ; une part dans le *péage* ou le *rouage* d'un lieu, le *conduit* ou escorte des marchands venant aux foires, ...les *fours banaux* des villes, enfin jusqu'aux essaims d'abeilles qui pouvaient être trouvés dans les forêts ».

Des prohibitions publiées par ordonnance ou *ban* réservaient aux seigneurs les industries les plus fructueuses. Le vilain ne pouvait moudre sa farine et cuire son pain qu'au moulin *banal* et au four *banal*, qui tous deux rapportaient une forte redevance au seigneur. Par la *banalité des vendanges*, les paysans étaient obligés d'attendre que le seigneur eût terminé sa vendange avant de commencer la leur. Lorsqu'il se déplace dans son fief, le seigneur prélève le *gîte* ou la *procuration*, sur ses sujets qui doivent lui fournir le logement et les vivres.

Le commerce paye aussi un lourd tribut aux grands féodaux. Pour suivre les routes qui traversent les fiefs, pour passer sur les ponts construits par les seigneurs, les marchands doivent acquitter des *péages* ou *tonlieux*. La place qu'ils louent dans les marchés appartient au seigneur, qui règle aussi la police des ventes et multiplie à son profit les amendes et les confiscations.

Les suzerains profitent de diverses occasions pour

s'enrichir des biens de leurs vassaux nobles. Les plus puissants d'entre eux, ducs de Normandie, de Bretagne, comtes de Flandre et de Toulouse, jouissent des revenus des évêchés et des abbayes à la mort des évêques ou des abbés et en attendant leurs successeurs. Ils ont le droit de *régale*. Les moindres seigneurs exercent sur leurs vassaux mineurs la tutelle ou *garde noble*, qui leur permet d'administrer à leur avantage le fief de leurs pupilles.

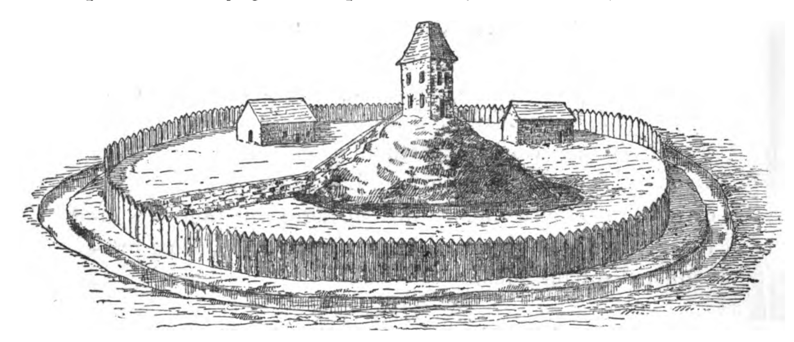
Quant aux étrangers, aux passants, ils restent à la discrétion du seigneur. Par le droit *d'aubaine* la succession de l'étranger qui meurt revient tout entière au seigneur. Les naufragés, traités plus durement encore sur les côtes, perdent en vertu du droit *d'épave* tous leurs biens que le flot jette au rivage. La recherche des épaves est pratiquée avec une avidité sauvage, qui pousse souvent les rudes habitants des provinces maritimes à provoquer des naufrages.

12. **Administration du fief; la Justice.** — Les seigneurs ne tardèrent pas à choisir parmi leurs vassaux des officiers qui les aidaient dans l'administration de leurs fiefs, et qui les entouraient dans les cérémonies pour leur faire honneur. Ces dignitaires qui associaient dans leurs charges les fonctions publiques aux emplois domestiques, étaient principalement : le *sénéchal* préposé à la garde des revenus et à la surveillance de la table de son suzerain, le *maréchal* qui soignait les chevaux et commandait en guerre la cavalerie.

Les plus puissants seigneurs ont usurpé sur l'autorité royale le droit très profitable de battre monnaie. Il y a près de cent cinquante monnaies féodales en France au temps de Hugues Capet. Un plus grand nombre de seigneurs encore rendent la justice en leur nom. Ce droit

toutefois comporte des degrés. On distingue la *haute justice* qui permet de disposer de la vie comme des biens des sujets, la *moyenne* et la *basse* justice. Les roturiers sont jugés par des officiers seigneuriaux, baillis ou prévôts, mais les nobles ne se présentent que devant le tribunal de leurs *pairs*, c'est-à-dire de leurs égaux, des vassaux de même rang présidés par le suzerain.

La justice rendue par les cours féodales est très imparfaite, ses jugements peu clairvoyants et mal préparés.



Château primitif avec la motte et le donjon au centre.

Elle encourage l'humeur belliqueuse des barons en terminant souvent les procès par le duel judiciaire. La cour des seigneurs, composée de juges mal habiles à discerner à l'aide des preuves et des témoignages le vrai du faux, s'en remet au *jugement de Dieu*. L'accusateur jette devant les juges son gant ou gage de bataille, l'accusé le relève et, au jour fixé, tous deux entrent en champ clos, assistés par un prêtre, à la vue de nombreux spectateurs. Ils peuvent combattre depuis midi jusqu'au coucher du soleil. Si le vassal est condamné avant d'être vaincu, il défie ses juges, il annule le procès par la guerre privée. La guerre privée est le dernier recours,

comme elle est l'occupation favorite des seigneurs féodaux.

13. **Le château féodal et le village**. — L'habitation du seigneur était ordinairement placée sur une éminence. A défaut d'une colline, on l'établissait sur une *motte*, sur un tertre artificiel, on l'entourait d'une enceinte circulaire en palissades percées de meurtrières, *la haie* (haya), soutenue intérieurement par un remblai en terre, protégée au dehors par un large fossé. Analogue au camp romain, cette forteresse en prit le nom, *castrum*, *castellum*, château. A l'origine le seul abri, la seule demeure permanente que renfermait l'enceinte était le *donjon*, haute et étroite construction qui ne tarda pas à se transformer en une tour.

« Le manoir du seigneur au centre de l'enceinte était une construction carrée ou à pans coupés, parfois en maçonnerie, très fréquemment en bois. Dans ce cas, pour protéger ce donjon primitif contre les bûches enflammées que l'ennemi pouvait lancer, on étendait sur la plateforme et sur les murs extérieurs des peaux de bêtes. Le château avait généralement trois étages. Le rez-de-chaussée formait une vaste salle servant de cave, de cellier, d'arsenal. On arrivait au premier étage par un escalier extérieur en bois ou même par une échelle : c'est là qu'habitaient le seigneur et sa famille; ils vivaient dans une grande chambre, garnie d'une vaste cheminée et complétée par quelques cabinets ménagés dans les angles à l'aide de cloisons. Des troncs d'arbres entiers flambaient dans l'âtre sans pouvoir réchauffer les habitants; de la paille était étendue sur le plancher en guise de tapis. L'étage supérieur était réservé aux hommes d'armes, qui montaient sur la plate-forme en cas d'alerte ou de siège [1]. »

1 Ch. Garnier et A. Ammann, l'*Habitation humaine*, p. 657.

A partir du XIe siècle, un mur de pierre garni de créneaux et flanqué de tours remplaça la palissade, des logements plus confortables s'ajoutèrent au donjon qui continua à dominer tout l'ensemble des défenses; des fortifications avancées avec remparts, fossés et ponts-levis protégèrent à distance le château.

Au pied du château, le long d'une route ou d'un cours d'eau, s'étendait le village formé de chaumières construites en charpente et en terre. Chaque maison ou *case* était à la fois une habitation, une grange et souvent une étable.

Le village entier n'était qu'une dépendance du château, dont il avait à satisfaire tous les besoins et tous les caprices. Les vilains devaient non seulement nourrir le seigneur et ses hommes d'armes, mais se sacrifier à leurs plaisirs. Sur l'ordre du seigneur, les meilleures terres se changeaient en *garennes*, repaires où pullulaient les bêtes fauves, et d'où elles sortaient pour ravager les cultures. La chasse du seigneur, insouciante du travail dépensé par les paysans, achevait de détruire les moissons au travers desquelles elle passait. Le *droit de chasse*, réservé aux nobles, était garanti par les pénalités les plus dures. Le vilain qui tuait le gibier du seigneur, s'exposait à être pendu sur-le-champ. Ainsi, dit Michelet, sur le vilain « pèsent les droits de four et de moulin, sur lui les droits de gîte et de pourvoirie, sur lui les corvées pour les moissons du seigneur, pour ses vendanges, pour les réparations du château, pour l'entretien des routes, sur lui les aides, sur lui la taille... Pour ce malheureux, le bois de la forêt, le poisson de la rivière sont sacrés, sacrée aussi la bête fauve qui dévaste ses récoltes... Ce pouvoir despotique pèse sur lui à tout instant, de même qu'à toute heure se dresse à ses yeux attristés le sombre donjon féodal. »

14. **Caractères et résultats généraux de la Féodalité.** — Les rapports entre le château et le village sont caractérisés surtout par le défaut de toutes les garanties qui relèvent aujourd'hui les habitants d'un pays et qui en font des citoyens. Les serfs sont pliés à l'obéissance et au travail comme les esclaves antiques, dont ils commencent à peine à différer. Les hommes libres sont courbés sous l'autorité militaire du seigneur, qui peut seul les défendre et qui ne court aucun risque à les opprimer. Souverain justicier, le seigneur dresse à la porte de son château un pilori pour l'exposition, une potence pour l'exécution. Capitaine, il entretient une troupe d'hommes d'armes, ses compagnons habituels, il peut à tout instant déchaîner la guerre, et il l'entreprend pour le motif le plus futile, souvent pour distraire son ennui. Une seule voix peut le rappeler à l'humanité, à la pitié, lui faire entendre les plaintes de ses sujets, la voix du prêtre. Mais le prêtre du village est souvent le chapelain du château, placé dans l'étroite dépendance du seigneur. Aussi, dans le baron féodal « la férocité barbare est doublée de l'orgueil immense du souverain absolu, si petit qu'il soit » (Zeller). Rien d'étonnant si son despotisme effréné — la plus dure de toutes les tyrannies, car elle était locale et toujours présente — a laissé dans le souvenir des populations françaises des ressentiments encore vivaces.

Pourtant le rôle de la Féodalité n'a été dénué ni de grandeur ni d'utilité. La Féodalité fut utile au X[e] siècle, lorsque l'Europe menacée par une nouvelle invasion de barbares ne trouvait plus de protection dans le pouvoir central. L'isolement du château féodal, la défiance et souvent la guerre entre les seigneuries les plus voisines, ont entravé par des difficultés sans nombre les communications, les échanges du commerce et la

circulation des idées. Les mêmes causes toutefois ont fortifié les liens de la famille, stimulé l'énergie des guerriers et multiplié les beaux exemples de fermeté et de dévouement. De la sorte, si la civilisation a été retardée par le régime féodal, elle a été du moins affermie sur des fondements plus solides. « Les remparts et les fossés des châteaux, a dit Guizot, ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis. » Il est juste de reconnaître qu'ils ont aussi abrité et préservé les vertus de famille et les vertus militaires, assurant par là même un long avenir à la Société de l'Occident.

SOURCES. — Pour avoir une idée de l'extrême variété des usages féodaux il est utile de consulter les histoires générales des principales provinces, et particulièrement l'*Histoire du Languedoc* par dom Vaissette, de la *Bretagne* par dom Lobineau et dom Morice, de la *Bourgogne* par dom Plancher.

La féodalité a laissé le tableau de ses coutumes, la liste des impôts prélevés par les seigneurs sur les terres, dans les *terriers*, *censiers*, ou *polyptiques*, sorte de cadastres tenus dans les seigneuries bien ordonnées et surtout dans les fiefs ecclésiastiques; un des plus remarquables est le *polyptique de l'abbé* de Saint-Germain-des-Prés, *Irminom*, publié par Benjamin Guérard.

L'époque féodale a eu ses jurisconsultes : Pierre de Fontaines, auteur du *Conseil à un gentilhomme* ; Beaumanoir, auteur de la *Coutume de Beauvaisis ;* tous deux ayant vécu au XIIIe siècle sont particulièrement renommés. On apprécie également l'*Usage des fiefs* de Brussel, compilation du siècle dernier.

LECTURES. — E. Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise* (1885); P. Violet, *Précis de l'histoire du droit français* (1886); J. Flach, *Les Origines de l'ancienne France* (1886); Guizot, *Civilisation en France* (t. III); Rambaud, *Civilisation française* (t. I, ch. IX); De Crozals, *Lectures historiques* (ch. VIII).

CHAPITRE XIX

ALLEMAGNE ET ITALIE.
FONDATION DE L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE
PAR LES EMPEREURS SAXONS

SOMMAIRE :

I. **L'Allemagne Carolingienne et les duchés Allemands.** — 1. Origines de l'Allemagne. — 2. Les Carolingiens en germanie, Arnulf (888-899). — 3. Première tentative de rétablissement de l'Empire par l'Allemagne (895). — 4. Les Hongrois. — 5. Résultats de l'invasion Hongroise en Allemagne, les duchés.

II. **Avènement de la dynastie Saxonne, les Marches.** — 6. Conrad Ier le Salique. — 7. Henri Ier l'Oiseleur (919-936), bataille de Mersebourg. — 8. Les Marches, extension de l'Allemagne vers l'Est.

III. **Otton le Grand, nouvelle restauration de l'Empire.** — 9. Otton Ier (936-973) soumet les duchés à l'autorité royale et favorise le développement de la féodalité laïque et surtout ecclésiastique. — 10. Luttes de l'Allemagne contre les païens, dernière défaite des Hongrois à Augsbourg (955). — 11. Etat de l'Italie et de la Papauté au Xe siècle. — 12. Otton Ier fait deux expéditions en Italie (951-962). Il restaure l'empire (2 février 962). — 13. Première intervention des empereurs allemands dans le gouvernement de l'Église. Déposition du pape Jean XII (963). — 14. Dernières années d'Otton le Grand, sa mort (973), son caractère. — 15. Otton II (973-983). Tentative des Allemands sur l'Italie méridionale. — 16. Otton III (983-1002); extinction de la descendance d'Otton le Grand. — 17. Le pape Sylvestre II (999-1003), conversion des Polonais et des Hongrois au christianisme. — 18. Henri II le Saint (1002-1024), premiers progrès de la civilisation en Allemagne. — 19. Le Saint-Empire romain germanique, ses conséquences sur l'état de l'Allemagne et de l'Italie.

I

1. **L'Allemagne Carolingienne et les duchés Allemands. Origines de l'Allemagne.** — La transformation de la Germanie en Allemagne s'accomplit sous les Carolingiens. Deux hommes introduisirent l'Allemagne dans l'Europe et dans la société civilisée ; un

prêtre et un conquérant, saint Boniface et Charlemagne. Deux grands événements inaugurèrent l'histoire d'Allemagne : la fondation de l'Église Allemande par saint Boniface, légat apostolique de l'Église Romaine, la conquête de la Saxe par Charlemagne.

Une même foi religieuse, une administration commune contribuèrent dès lors à resserrer les liens de la race et du sang entre les Germains. Un seul peuple, le peuple Allemand, commença à se former avec les diverses tribus Germaniques qui jusqu'à Charlemagne n'avaient cessé de se fuir et de se combattre en dépit de la parenté qui aurait dû les unir. L'union d'ailleurs ne s'accomplit que lentement et resta toujours imparfaite ; aussi l'histoire d'Allemagne est-elle pour nous, Français, pleine d'obscurité et de confusion.

2. **Les Carolingiens en Germanie. Arnulf (888-899).** — Depuis le traité de Verdun (843), l'Allemagne avait ses rois particuliers, issus de la famille Carolingienne. Louis le Germanique, puis Carloman et Charles le Gros, ses fils, régnaient sur les peuples enfermés entre les Alpes au sud, la Saale et l'Elbe à l'est, le Rhin à l'ouest. La principale résidence royale était Francfort sur le Main, le principal siège ecclésiastique Mayence. Parmi les royaumes démembrés de l'ancien empire de Charlemagne la force militaire de l'Allemagne était prépondérante : aussi ses premiers souverains ceignirent tour à tour la couronne impériale, et Charles le Gros rétablit momentanément l'unité de l'Empire. En procédant à la déposition de cet empereur dans la diète de Tribur (887), l'Allemagne se sépara définitivement des autres royaumes de l'Occident.

Principaux auteurs de la déchéance de Charles le Gros, les leudes Germains n'en étaient pas moins attachés à la

famille de Charlemagne. Ils élurent pour roi un fils illégitime de Carloman, Arnulf, margrave de Carinthie. Celui-ci régna en véritable Carolingien : il garda les frontières et il affirma ses prétentions à l'Empire.

A l'Occident, Arnulf contint les Normands et les vainquit près de Louvain (891). Les pirates s'étaient retranchés derrière des marais et des abatis d'arbres qui rendaient leur position presque inexpugnable. Alamans et Saxons reculèrent devant les obstacles : les Francs seuls prirent part au combat. Ce fut la dernière victoire de l'antique Austrasie, méconnaissable déjà sous son nom nouveau de Lorraine. Arnulf imposa comme roi à ce pays un de ses fils. Ce fils se nommait Zwentibold, du nom du roi des Moraves qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux. Il laissa son héritage à son frère Louis l'Enfant, qui rattacha à la Germanie la contrée comprise entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin. En dépit des réclamations et des tentatives faites au siècle suivant par les derniers Carolingiens de France, la Lorraine devait rester pendant tout le moyen âge un duché Allemand.

Vers l'Orient, Arnulf empêcha la formation d'une redoutable puissance Slave, le royaume des Moraves qui, sous leur chef Zwentibold, s'étaient rendus maîtres de la Bohême. Contre cette peuplade nouvellement convertie à la foi chrétienne par l'apostolat des saints Cyrille et Méthode, Arnulf eut l'imprudence de déchaîner les pires barbares, les Hongrois, qui devaient bientôt atteindre l'Allemagne elle-même.

3. **Première tentative de rétablissement de l'Empire par l'Allemagne (895).** — Fier de son origine carolingienne, Arnulf prétendit exercer une sorte de suzeraineté sur les autres rois de l'Occident. Le roi de France Eudes reçut d'Arnulf le sceptre et le diadème ;

son compétiteur, Charles le Simple, recourut aussi à l'intervention du roi de Germanie. Ces princes n'étaient aux yeux du monarque Allemand que des gouverneurs de provinces, « *reges provinciales* ».

C'est également en qualité d'arbitre entre les rois qu'Arnulf descendit par deux fois en Italie. Il dépouilla les deux candidats rivaux à la couronne d'Italie, Bérenger, marquis de Frioul, et Guido, marquis de Spolète. Appelé par le Pape Formose, il prit d'assaut Rome épouvantée et se fit couronner empereur (895). Mais il paya chèrement une conquête trop facile. L'armée allemande fut décimée par les maladies qui assaillaient toujours les barbares du Nord dans les pays chauds. L'empereur malade et fugitif eut peine à franchir les Alpes. De retour dans son palais de Ratisbonne, il tomba en enfance et languit jusqu'en 899 au milieu des révoltes et des complots de son entourage. Pendant ce temps, Rome annulait comme « subreptice et barbare » une élection à l'empire que la violence seule avait arrachée [1].

Plus d'un demi-siècle s'écoula avant que l'Allemagne fût en état de renouveler ses revendications sur l'Empire. Louis l'Enfant (899-911), fils d'Arnulf, reçut la couronne à six ans et mourut à dix-huit. Sous son règne les usurpations des grands et les guerres privées se donnèrent libre carrière : « Malheur au pays dont le roi est un enfant ! » s'écrie l'évêque de Constance. En même temps l'invasion Hongroise menaça de plonger de nouveau l'Allemagne dans la barbarie.

1 Les partisans des rois Italiens redevenus puissants sous un nouveau Pape, Etienne V, condamnèrent la mémoire du pape Formose, coupable d'avoir attiré sur Rome l'invasion allemande. Leur haine ne respecta pas la mort. Le corps de Formose fut tiré du tombeau pour subir un jugement solennel. On le revêtit des habits pontificaux, on l'assit dans la salle du tribunal et on lui donna un avocat. Après la sentence, le cadavre fut décapité et jeté dans le Tibre.



4. **Les Hongrois.** — Les Hongrois ou *Madgyars* [1] établis sur le Danube en Pannonie vers l'an 900, succédaient aux Huns et aux Avars dans cette contrée à laquelle ils devaient donner leur nom. Sortis de l'Asie comme leurs prédécesseurs, d'origine Tartare comme eux et nomades, ils rappelaient par leur physionomie sauvage et leur cruauté bestiale les barbares qui avaient fait l'effroi de l'Europe au temps des grandes invasions. « Leur petite taille, leurs yeux brillants et profonds, leurs visages bruns et laids, leur tête rasée à l'exception de trois tresses et le son de leur langue complètement étrangère, tout les faisait ressembler à des fantômes plutôt qu'à des hommes. » Vêtus de peaux de bêtes, ils s'abritaient sous des tentes en été et sous de misérables cabanes de roseaux en hiver. Combattant sur des chevaux qui conservaient, malgré l'armure complète dont ils étaient revêtus, une rapidité et une agilité surprenantes, les Hongrois excellaient à manier l'arc, leur arme préférée. Ils décochaient leurs flèches aussi bien dans la retraite que dans la charge, ils fatiguaient l'ennemi par leurs assauts répétés. Ils entraînaient les femmes captives attachées par les cheveux aux harnais de leurs chevaux et massacraient tous les hommes : car d'après leurs croyances ceux qui étaient tombés sous leurs coups devaient les servir comme esclaves dans le ciel. Ils se nourrissaient de chair crue, et buvaient le sang de leurs ennemis, si bien qu'en France leur nom populaire « *ogres* » devint synonyme de *mangeurs de chair humaine*.

Lorsque Arpad fut devenu le chef de leurs sept tribus réunies, les Hongrois se mirent en marche vers l'Occi-

[1] Les Hongrois se donnent à eux-mêmes le nom de Madgyars, les Germains les appelaient *Ungern*, d'où le nom de Hongrois. Ce mot peut aussi se rapprocher de Ouigours, Ougres, noms qui désignent des peuples tartares.



dent. Après avoir pris et crucifié le dernier roi des Moraves Soubor, les Hongrois se jetèrent sur les premiers pays allemands que découvrait la dispersion de la grande peuplade Slave. La Bavière fut ouverte à l'invasion après la défaite de Louis l'Enfant, sur les bords du Lech, 910, bataille que suivit de près la mort du jeune roi.

Dès lors, traversant chaque année impunément la Germanie, les Hongrois ravagent dans leurs incursions soudaines l'Italie ou la France. En 924, ils incendient Pavie, jetant à bas quarante-trois églises et ne laissant que deux cents habitants vivants sur les ruines de la cité.

5. **Résultats de l'Invasion Hongroise en Allemagne, les Duchés.** — L'invasion hongroise ferma définitivement la période carolingienne de l'histoire d'Allemagne. Peu s'en fallut que la nation allemande ne sombrât avec la dynastie conquérante qui avait fondé son unité. La mort de Louis l'Enfant donna le signal d'une véritable dissolution du royaume allemand. Ainsi avait agi sur la France l'invasion normande. Mais en France, l'invasion destructrice de l'empire de Charlemagne avait créé un nouvel état de choses, la féodalité, tandis que l'invasion hongroise ramena plutôt la Germanie à son ancien état et à son morcellement primitif.

Un commun désastre avait irrité les sentiments d'hostilité qui subsistaient toujours entre les Allemands. Les anciennes tribus vaincues et unies par Charlemagne reparaissaient dans cinq duchés aspirant à l'indépendance et à l'isolement.

L'Allemagne fut partagée en cinq peuples : les Bavarois, les Saxons, les Souabes, les Franconiens, les Lorrains. A la tête de chaque duché se placèrent bientôt de véritables chefs nationaux. La Bavière n'attendit pas la

mort de Louis l'Enfant pour s'attacher à un seigneur populaire, Luitpold, margrave de la frontière orientale, burgrave de Ratisbonne, qui combattit les Hongrois escorté de trois évêques et de plusieurs comtes. Son successeur Arnold prétendait au titre de roi. Otton, *l'illustrissime* duc de la Saxe, était le plus riche propriétaire de la contrée, il vivait en prince indépendant, administrait les revenus royaux et rendait la justice en son nom. La Franconie, longtemps ravagée par la guerre privée entre les Babenberg (seigneurs de Banberg), et les Saliens (seigneurs des bords de la Sale Franconienne), appartint à ces derniers. La Lorraine sous Renier *au long col* flotta incertaine entre la France et l'Allemagne.

A la division de l'Allemagne en duchés s'ajoute bientôt la confusion féodale : les évêques et les comtes usurpent les droits de la royauté ; les premières seigneuries ecclésiastiques apparaissent avec les premiers fiefs militaires. Les Allemands désunis ne peuvent même pas trouver un nom pour désigner leur patrie. Ils l'appellent encore la *France Orientale*, et c'est d'Italie, au temps du couronnement d'Otton, que leur viendra la dénomination dont s'enorgueillit l'Allemagne moderne : *Teutonia* (Deutschland), la terre des Teutons.

II

AVÈNEMENT DE LA DYNASTIE SAXONNE. LES MARCHES

6. **Conrad Ier le Salique.** — La royauté était devenue un simple titre honorifique : les Allemands la déféraient aux chefs des dynasties ducales les plus redoutés. Tout d'abord ils nommèrent roi Conrad Ier *le*

Salique, qui avait assuré par les armes le duché de Franconie à sa maison, mais qui durant son règne (911-919) ne réussit pas à se faire obéir du reste de l'Allemagne. Ses ennemis appelèrent contre lui les Hongrois et il fut mortellement blessé en les combattant. Il désigna pour son successeur le duc de Saxe, Henri, fils d'Otton, qui avait été longtemps son adversaire. Conrad pressentait que le duc de Saxe tirerait de leur abaissement la royauté et l'Allemagne. « L'avenir de l'empire appartient aux Saxons, dit le Franconien mourant à son frère Eberhard. Prends donc ces insignes, le manteau royal aux agrafes d'or, l'épée et la couronne de nos anciens rois ; rends-toi auprès de Henri et fais ta paix avec lui afin de l'avoir pour ami dorénavant. »

7. **Henri Ier l'Oiseleur (919-936). — Bataille de Mersebourg.** — Henri Ier reçut les présents de son prédécesseur et fut salué roi par les députés des grands de Germanie tandis qu'il chassait au faucon ; de là lui vint, dit-on, le surnom de Henri l'Oiseleur. Avec lui commença la dynastie saxonne, qui accomplit glorieusement une triple mission. Elle arrêta l'invasion Hongroise, elle reconstitua l'autorité royale ainsi que l'unité de l'Allemagne et restaura l'Empire.

Henri Ier passa la plus grande partie de son règne à préparer la revanche de l'Allemagne sur les Hongrois et il réussit avec les seules forces de la Saxe. Il munit d'abord ce pays de villes fortifiées, afin qu'il devînt comme la citadelle de l'Allemagne. Un paysan saxon sur neuf dut se transporter avec toute sa famille et tout son avoir dans quelqu'une des villes nouvelles de Gozlar, Mersebourg, Quedlinbourg, Erfurt, Gotha. Puis le roi exerça aux manœuvres de la cavalerie les Saxons habitués à combattre à pied. Quand il se crut assez fort,

il refusa dédaigneusement de payer aux Hongrois le tribut accoutumé et leur envoya au lieu d'or un chien galeux. Henri Ier attendit de pied ferme les envahisseurs près des murs de Mersebourg. Les Allemands engagèrent le combat sous la bannière de saint Michel et au cri de *Kyrie! Kyrie!* leur grosse cavalerie, créée par le roi, leur donna la victoire (933).

8. **Les Marches. — Extension de l'Allemagne vers l'Est.** — Sur toute sa frontière Orientale, mal délimitée et mal défendue par la nature, l'Allemagne subissait l'attaque des barbares païens tels que les Danois et les Slaves. Henri l'Oiseleur, justement surnommé aussi le *fondateur de villes*, établit de nombreux *burgs* ou places fortifiées sur les fleuves frontières de la Saxe, sur l'Eyder et sur l'Elbe, et, s'inspirant d'une des plus sages mesures du gouvernement de Charlemagne, il fit de ces forts le centre de nouvelles *marches*. Des *margraves,* ou comtes de la frontière, rassemblèrent les aventuriers, les brigands qu'ils cantonnèrent dans leurs burgs pour avoir sous la main des troupes toujours prêtes à repousser les entreprises des peuples voisins, à protéger et à reculer sans cesse les limites de l'Allemagne.

C'est ainsi que les Saxons sous Henri Ier s'emparèrent de tout le cours de l'Elbe par la fondation des marches de Misnie, de Lusace et de Brandebourg. La capitale de cette dernière marche était la ville Slave de Branibor que le roi Allemand surprit pendant l'hiver de 928, en s'aventurant sur les marais glacés de la Havel. La guerre que les Allemands des marches faisaient à leurs adversaires était atroce. Le margrave Gero, à qui Henri Ier et Otton le Grand confièrent la Misnie, invita un jour trente princes Slaves à un repas et, après les avoir

enivrés, les égorgea. L'historien Dithmar, évêque de Mersebourg, disait qu'il « fallait mener le Slave en lui donnant de l'herbe comme à un bœuf et des coups comme à un âne ». Au nom de Slave les Allemands ont attaché la signification d'*esclave* avec laquelle ce mot a passé dans la plupart des langues de l'Occident.

Grâce aux marches, la population Germanique envahit peu à peu la grande plaine sabloneuse de l'est, franchissant les marais, les cours d'eau, les forêts, seuls obstacles naturels de la contrée. Aujourd'hui nous pouvons juger des résultats obtenus par ces efforts incessants : l'Allemagne a agrandi son territoire d'un tiers aux dépens des Slaves ; sa capitale Berlin avec la moitié du royaume de Prusse est située en pays conquis. Dans cette impitoyable mêlée de deux races les Slaves éprouvèrent des pertes qui justifient leurs durables ressentiments. Plusieurs de leurs tribus, les Wilzes, les Obotrites des bords de la Baltique, les Vendes du Brandebourg, disparurent, sacrifiées à la lente expansion des marches allemandes. Un seul moyen s'offrait aux peuples limitrophes de l'Allemagne pour éviter l'extermination, c'était la conversion au christianisme. Car dans chaque marche l'évêque se fixait auprès du margrave et « la prédication accompagnait la conquête ». Les Danois, les Polonais, les Bohémiens, les Hongrois subsistèrent, parce qu'ils acceptèrent l'Évangile. » Ainsi, dit Mignet, d'un côté la race Allemande devint pour le nord de l'Europe l'instrument de la civilisation et de l'autre son territoire fut pour le sud une barrière contre les invasions des peuples barbares. »

III

OTTON LE GRAND — NOUVELLE RESTAURATION DE L'EMPIRE.

9. **Otton Ier (936-973) soumet les duchés à l'autorité royale et favorise le développement de la féodalité laïque et surtout ecclésiastique.** — Henri Ier, le libérateur de l'Allemagne, n'avait été en réalité que le souverain de la Saxe et le premier des ducs Germains. Son fils Otton Ier le Grand sut réduire les ducs à l'obéissance et rendre l'unité au royaume allemand.

Les ducs, profitant des dissensions de la famille royale, se soulevèrent à deux reprises. Il suivirent dans leur révolte le frère, puis le fils aîné d'Otton (939 et 955). Au premier soulèvement dirigé par les ducs de Lorraine et de Franconie se joignit le roi carolingien de France, Louis IV d'Outremer, jaloux de reprendre Aix-la-Chapelle et les palais des bords du Rhin jadis possédés par ses ancêtres. Otton dispersa la ligue de ses adversaires à la bataille d'Andernach.

L'indépendance nationale des duchés fut gravement atteinte par la défaite des ducs. Otton imagina de faire rentrer les différents peuples allemands sous l'autorité du roi en leur donnant des chefs tirés de la famille royale. Réconcilié avec son frère Henri, il lui confia le duché de Bavière. Le fils aîné d'Otton, Ludolph, et son gendre Conrad reçurent les duchés de Souabe et de Franconie.

Mais la fidélité de ces nouveaux ducs envers leur souverain, le chef de leur famille, n'était pas assez assurée

pour qu'Otton ne prît pas ses précautions contre eux. Il affaiblit leur pouvoir en favorisant le développement des petites seigneuries qui devaient briser et morceler les grandes. Dans chaque duché il se fit représenter par le *Comte palatin*, officier révocable à volonté, chargé d'administrer le domaine du roi et de présider son tribunal. Ces dignités ne tardèrent pas à devenir héréditaires, et l'une d'elles se perpétua dans un fief puissant, le Palatinat du Rhin. C'est ainsi que toutes les tentatives d'Otton pour faire disparaître les anciennes barrières qui séparaient les peuples primitifs de l'Allemagne devaient aboutir à développer la féodalité et à édifier les seigneuries sur les ruines des duchés.

La politique d'Otton Ier contribua surtout à affermir la féodalité ecclésiastique. Il dota plus richement les seigneurs ecclésiastiques, abbés ou évêques, parce que leurs fiefs étaient destinés à changer plus souvent de possesseurs et à ne pas se perpétuer dans les mêmes familles ; le roi pouvait obtenir des prélats plus de fidélité que des comtes et des autres seigneurs laïques. Aussi les évêques furent-ils associés en quelque sorte par Otton au gouvernement de l'Allemagne. Le roi plaça sur le siège épiscopal de Cologne son frère Bruno et lui confia l'administration de la Lorraine. Dans ce pays l'archevêque remplaçait le duc ; Otton pouvait se féliciter de ce que par la « grâce de Dieu tout-puissant le sacerdoce était uni à la royauté ».

10. **Lutte de l'Allemagne contre les païens, dernière défaite des Hongrois à Augsbourg (955).** — Sous le règne d'Otton Ier la prédication armée à laquelle se livraient les marches allemandes propagea le christianisme chez les peuples de l'est et du nord. Otton eut la gloire de frapper d'un coup mortel la religion

d'Odin chez les peuples scandinaves. Vainqueur en Danemark, il poursuivit le roi Harald à la dent bleue jusqu'aux extrémités du Jutland; arrivé à la pointe septentrionale de la presqu'île, il jeta sa lance dans les flots du Skagerrack. Au retour de son expédition il rétablit la marche de Sleswig. L'archevêché de Hambourg se releva de ses ruines sous la direction du missionnaire saxon Adaldag, fondateur des trois plus anciens évêchés du Danemark [1].

Une dernière victoire des Allemands rejeta définitivement les Hongrois dans les plaines du Danube. La révolte du fils aîné d'Otton contre son père et de plusieurs princes de la famille Saxonne contre leur souverain avait ouvert aux nomades l'entrée de l'Allemagne; leurs incursions atteignaient de nouveau les bords du Rhin et l'Italie. Un évêque qui mérita par ses services de devenir un des saints les plus populaires de l'Allemagne, Ulrich d'Augsbourg, réconcilia les rebelles avec le roi, tout en défendant sa ville épiscopale contre les envahisseurs. Les sorties qu'il conduisait à cheval, couvert de l'étole, sans casque ni cuirasse, retinrent les assaillants sous les murs d'Augsbourg jusqu'à l'arrivée d'Otton. La pesante armée allemande attaquée par une nuée de cavaliers lassa les Hongrois par sa résistance. Les princes rebelles méritèrent leur pardon par leur courage et le duc de Franconie, Conrad, gendre du roi, qui avait le plus contribué à la victoire, périt le cou transpercé d'une flèche. Les Hongrois avaient fui pour ne plus revenir (955).

11. État de l'Italie et de la Papauté au Xe siècle. — Peu de pays ont souffert autant que l'Italie des maux

1 Ces évêchés sont ceux de Ripen, Aarhus, Sleswig.

et des désordres qui signalèrent au Xe siècle la fin des invasions et l'établissement de la féodalité. La partie méridionale de la péninsule, le thème de Lombardie qui appartenait à l'Empire d'Orient était rançonné par les Grecs et dévasté par les Sarrasins. Les musulmans établis en Sicile fondaient sur les villes maritimes de l'Italie comme sur une proie assurée. Ils menaçaient Rome dès le milieu du IXe siècle, et le pape Léon IV (847-855) s'empressait d'étendre au nord du Tibre l'enceinte de la ville, afin de soustraire aux profanations la basilique vénérée de Saint-Pierre et le Vatican.

Au centre de la péninsule des seigneurs féodaux tels que les comtes de Toscane, les ducs de Spolète, de Bénévent, petits despotes comparables aux tyrans de l'antiquité, opprimaient le peuple et le clergé et empiétaient sur le domaine de Saint-Pierre. Les barons romains disposaient du Saint-Siège comme d'un bien héréditaire : les femmes de l'aristocratie romaine les plus discréditées par leur ambition et leurs passions, Théodora, Marozzie, élevaient au trône pontifical leurs parents ou leurs favoris. La cour de Rome est dès lors un objet de scandale pour l'Italie entière; « l'abomination de la désolation est dans le lieu saint; » les pontifes indignes n'en restent pas moins les chefs incontestés de toute l'Eglise. « Théodora et Marozzie règnent; la curie n'en reçoit pas moins le denier de Saint-Pierre de l'Angleterre; elle n'en impose pas moins ses décisions à l'Espagne et à l'Afrique ; c'est à elle encore que tous les archevêques de l'Europe demandent le pallium [1]; elle envoie partout ses légats respectés... » (Zeller). Marozzie fut enfin chassée de Rome par son propre fils Albéric,

[1] Le pallium, insigne de la dignité archiépiscopale, est une bandelette de laine ornée de petites croix qui se noue sur la chasuble et dont les bouts sont pendants par devant.

comte de Toscane, qui gouverna la ville avec le titre de consul (932) et qui plaça sur le trône pontifical son fils Jean XII, âgé de dix-sept ans.

Dans l'Italie du Nord la couronne des rois Lombards était disputée par plusieurs seigneurs italiens ou étrangers. Aucun des compétiteurs ne parvenait à s'en emparer définitivement, car les Italiens avaient soin qu'à un rival vaincu succédât un autre rival. Leur politique consistait à avoir toujours deux maîtres pour n'en servir aucun. Ce calcul imprudent allait bientôt introduire les étrangers dans la péninsule à la faveur de ses divisions. Hugues, usurpateur du trône de Provence, abandonna ce royaume pour recevoir la couronne de fer à Milan (926). Le marquis d'Ivrée Bérenger, qu'il avait songé à surprendre et à assassiner, lui échappa, prévenu par Lothaire, le propre fils du tyran. Avec l'aide de soldats allemands qu'il était allé chercher au delà des Alpes, Bérenger contraignit Hugues de Provence à abdiquer (945). Les Italiens partagèrent alors le titre royal entre Bérenger et Lothaire, son sauveur. Bientôt après, Lothaire mourait empoisonné par Bérenger ; sa veuve Adélaïde était en butte aux mauvais traitements du meurtrier, qui voulait la marier à son fils et faire ainsi oublier son crime. Mais la pieuse Adélaïde était aimée du clergé et du peuple à cause de ses vertus. Son chapelain l'aida à s'enfuir d'une tour où elle était enfermée au milieu des eaux du lac de Garde. L'évêque de Reggio l'abrita dans le château de Canossa, où elle put implorer et attendre le secours d'Otton Ier.

12. **Otton Ier fait deux expéditions en Italie (951 et 962). Il restaure l'Empire (2 février 962).** — Dans une première expédition en Italie, Otton Ier accomplit, aux applaudissements des Italiens, une mission

chevaleresque. Il délivra Adélaïde et, comme il était veuf de sa première femme, l'Anglo-Saxonne Edith, il épousa la princesse Italienne pour s'assurer des droits à la couronne de fer. Bérenger cependant continua à régner comme vassal d'Otton ; mais il voulut opprimer Rome et le pape brisa une seconde fois le royaume des Lombards.

Le fils du consul Albéric, Jean XII, régnait encore à Rome, plutôt en baron féodal qu'en souverain pontife. Toutefois il sut défendre le domaine de Saint-Pierre et il recourut au souverain allemand comme à l'arbitre redouté des Italiens. La seconde expédition d'Otton Ier en Italie ne rencontra pas plus de résistance que la première. Le roi de Germanie prit sur sa route deux couronnes : à Milan celle des rois Lombards, à Rome la couronne impériale. La Ville éternelle réservait à Otton un accueil moins empressé que l'accueil fait cent soixante-deux ans auparavant dans des circonstances semblables à Charlemagne. Le jour de la Chandeleur (2 février 962), lorsque le pape donna à Otton l'onction sainte et la couronne, peu de Romains unirent leurs voix aux acclamations des clercs et des guerriers allemands saluant le nouvel « Empereur Auguste ! »

13. **Première intervention des empereurs allemands dans le gouvernement de l'Église. — Déposition du pape Jean XII (963).** — Avant son couronnement, Otton n'avait épargné ni les flatteries ni les promesses au Pape. « Je jure, lui mandait-il, d'élever l'Eglise de tout mon pouvoir, et toi, Jean XII, son chef. Jamais par ma volonté ou à ma connaissance, il ne sera porté atteinte à ta vie, à tes membres ou à ta dignité... » Aux premières réclamations que le pontife éleva sur les domaines ravis à l'Église l'empereur allemand répondit

par un défi. Puis il reparut en armes sous les murs de Rome, convoqua un synode où l'indignité du pape Jean XII ne fut que trop facilement démontrée. Otton déposa Jean XII, empêcha les Romains de placer sur le trône pontifical leur élu Benoît V ; il leur imposa par la force le pape dont le synode avait fait choix. C'était le chancelier de l'Église romaine, un laïque, qui fut ordonné diacre et prêtre en un seul jour, puis consacré souverain pontife sous le nom de Léon VIII.

Otton Ier donnait ainsi l'exemple de la brutale intervention du pouvoir impérial dans le gouvernement de l'Église. Il purifiait le Saint-Siège en chassant un pape indigne, mais il violait les règles de l'élection ecclésiastique et soumettait le clergé au despotisme de la force exercé par une nation à peine sortie de la barbarie.

14. **Dernières années d'Otton le Grand. — Sa mort (973). — Son caractère.** — Après avoir contraint la ville de Rome à lui obéir, Otton voulut s'assurer la possession de l'Italie méridionale et sollicita pour son fils la main d'une princesse grecque qui devait recevoir en dot Naples et Capoue. La cour de Constantinople répondit d'abord par des mépris à l'évêque italien Luitprand, ambassadeur d'un empereur qu'elle ne voulait pas reconnaître ; mais après de longues années elle céda et envoya en Allemagne la princesse Théophanie. Un an après le mariage de son fils, Otton Ier mourait en Saxe (973) à soixante et un ans.

Après la restauration de l'empire, Otton Ier prétendait s'égaler à Charlemagne dont il se considérait comme le successeur et dont il avait en partie reconstitué la puissance. Les Allemands lui décernèrent le titre de grand que l'histoire a consacré. Mais ce redoutable empereur était resté un pur Germain, un barbare, recourant fré-

quemment à la violence, à la ruse. La force et l'énergie s'annonçaient dans sa haute taille, dans sa démarche et dans la mobilité de son regard. « Les yeux s'ouvraient et se fermaient avec rapidité comme s'il guettait une proie. Sa poitrine était velue comme celle d'un lion, son visage était rouge et garni d'une grande barbe flottante. » Jusque dans ses dernières années, il fut un chasseur agile et un adroit cavalier. Mais sous le rapport du caractère et de l'intelligence combien la distance était marquée entre Charlemagne et Otton le Grand ! L'empereur Saxon était craint plutôt qu'aimé ; sa colère faisait trembler sa famille et ses fils. Il n'avait pas le génie d'un législateur : devant lui les procès se décidaient la plupart du temps par le duel judiciaire. Il ne parlait que son dialecte saxon et comprenait très imparfaitement le roman et le slave.

15. **Otton II (973-983). Tentative des Allemands sur l'Italie méridionale.** — L'histoire des descendants d'Otton le Grand a presque exclusivement pour théâtre l'Italie. A peine Otton II a-t-il dispersé sur les frontières de l'Allemagne une ligue de rois voisins qui voulaient empêcher son avènement, à peine a-t-il repoussé le roi de France Lothaire jusque sous les murs de Paris (978), qu'il franchit les Alpes. Près de faire triompher par les armes les prétentions qu'il élevait sur l'Italie méridionale au nom de l'impératrice Théophanie, Otton II se voit repousser par les Sarrasins unis aux Grecs. Vaincu près du fleuve Basento, il n'échappa aux musulmans qu'en se réfugiant sur un navire grec. Pour éviter de payer la rançon que lui réclamaient déjà ses sauveurs, l'empereur se jeta à la mer et nagea jusqu'à ce qu'il eût retrouvé ses soldats. Epuisé par cet effort, il mourut peu de jours après (983).

16. **Otton III (983-1002). Extinction de la descendance d'Otton le Grand.** — Otton III, devenu par la mort de son père, Otton II, empereur à l'âge de trois ans, fut élevé dans une petite cour de princesses et de clercs où se trouvaient réunis les esprits les plus distingués de l'époque : Adélaïde veuve d'Otton le Grand, Théophanie la mère du jeune empereur, et son précepteur le moine français Gerbert, dont la science sans rivale paraissait à ses contemporains tenir de la magie. Les progrès surprenants du jeune Otton III répondirent aux soins de son entourage : tout jeune il parlait le grec, le latin, l'italien, l'allemand.

Dès qu'il eut atteint sa majorité, il partit pour Rome, la seule capitale qui convînt à un empereur imbu comme lui des traditions antiques. Les Romains, séduits, eux aussi, par les souvenirs du passé, avaient proclamé la république sous le gouvernement du patrice Crescentius. Otton III prit d'assaut le château Saint-Ange où s'était réfugié Crescentius, qu'il fit décapiter. Effrayé bientôt de l'approche de l'an mil, l'empereur changea la pourpre contre les habits du pénitent. Otton III mourut, emporté par des fièvres. Le bruit courut en Italie que la veuve de Crescentius s'était insinuée dans la faveur de l'empereur et l'avait empoisonné pour venger son mari. « Sous cette légende, dit un historien allemand, existe une vérité profonde ; seulement ce n'est pas une fille de Rome, c'est Rome elle-même avec ses charmes impérissables qui enchaîna, trahit et tua le jeune empereur. » (Weber).

17. **Le pape Sylvestre II (999-1003). Conversion des Polonais et des Hongrois au christianisme.** — Otton III témoigna sa reconnaissance à son précepteur Gerbert en obtenant pour lui les archevêchés de Reims et de Ravenne. Enfin il lui donna la tiare pontificale, et

le moine français fut consacré sous le nom de Sylvestre II. On lui attribue le premier projet de croisade;



Cathédrale de Bamberg (Façade ouest) [1].

mais l'Allemagne, à cette époque, accomplissait des conquêtes plus profitables pour le christianisme. L'empire était vraiment, suivant le souhait d'un pape prédéces-

1 Fondée par Henri II, la Cathédrale de Bamberg a été achevée sous Conrad III. Comme la plupart des églises romanes de pur style allemand, elle a deux chœurs à ses deux extrémités et point de portail proprement dit.

seur de Sylvestre II, « le bras droit du Christ ». Un prélat de la famille impériale, Adalbert, envoyé en mission sur les bords de la Baltique, fut martyrisé par les prêtres païens des sauvages Borusses, peuple qui a laissé son nom à la Prusse orientale. Les restes du martyr allemand furent recueillis par le duc des Polonais Boleslas Chrobry. Sur le tombeau d'Adalbert, à Gnesen, s'éleva l'église primatiale de la Pologne, l'hymne à la Vierge qu'il avait composée devint le chant national du nouveau peuple (997). Deux ans après, le pape Sylvestre II recevait une ambassade du chef des Hongrois, qui se convertissait et adoptait le nom chrétien d'Étienne. Les peuples convertis prirent rang immédiatement parmi les nations chrétiennes : leurs ducs reçurent le titre de rois et deux royaumes nouveaux apparurent ainsi en Europe vers l'an 1000, la Pologne et la Hongrie.

En même temps, les travaux des missionnaires de Constantinople produisaient le même changement heureux chez les Russes, dont le grand prince Wladimir Ier se convertit avec tous ses sujets. L'Église, vers l'an mil, avait paru craindre la fin du monde ; elle avait au contraire à cette date doublé l'étendue de la chrétienté et conquis toute l'Europe.

18. **Henri II le Saint (1002-1024). Premiers progrès de la civilisation en Allemagne.** — La gloire dont la maison de Saxe s'était couverte sous les Ottons aurait suffi à lui assurer le pouvoir impérial à titre héréditaire. L'avènement de Henri II, duc de Bavière, cousin d'Otton III, sembla un progrès décisif en ce sens ; mais son règne fut troublé pendant les quatre premières années par des révoltes, et d'ailleurs ce prince ne devait pas avoir d'enfants.

Sous Henri II, la féodalité Allemande commença à faire

sentir son pouvoir. L'empereur l'admit en quelque sorte au gouvernement du pays en donnant plus d'importance aux réunions de ses vassaux dans les *Reichstage* ou diètes. Henri II combla surtout de ses faveurs les prélats, les abbés. D'accord avec sa femme, sainte Cunégonde, l'empereur voulut « laisser son héritage au Christ ». Il consacra une grande partie de ses biens à fonder le riche évêché de Bamberg, sur les bords du Main, et à ériger une cathédrale qui était en ces temps grossiers une merveille de l'art.

Cette fondation prouvait l'habileté récemment acquise par les ouvriers allemands au contact des artisans italiens ou byzantins, qui avaient pénétré en Germanie dans le cortège des impératrices Adélaïde et Théophanie. Déjà l'Allemagne avait produit des poètes, des chroniqueurs qui écrivaient en latin. La célèbre abbesse Hroswita composa des drames religieux afin de faire oublier les écrits profanes de Térence; Witikind, moine de Corvay, et Dithmar, évêque de Mersebourg, racontèrent les exploits des empereurs Saxons. Ainsi la conquête d'Otton le Grand au sud des Alpes ne resta point stérile. « A l'Empire, l'Allemagne doit le bienfait des relations intellectuelles avec l'Italie qui a commencé à dégrossir le génie germanique, de belles inspirations littéraires, des légendes, des poèmes, une façon grande de penser. » (E. Lavisse.)

19. **Le Saint-Empire Romain Germanique, ses conséquences sur l'état de l'Allemagne et de l'Italie.** — L'empire fondé par les Saxons s'appelait le Saint-Empire Romain Germanique : il réunissait sous un même sceptre l'Allemagne et l'Italie; il était gouverné tout à la fois par l'Empereur et par le Pape. Le roi Germain, se présentant comme le successeur des empereurs

Romains d'Occident, élevait ses prétentions sur tous les royaumes européens. Les uns, comme la France, l'Espagne et l'Angleterre, protestaient de leur indépendance; d'autres nations comme le Danemark, la Pologne, la Hongrie, subissaient l'ascendant de l'Allemagne qui les traitait en vassales. L'Allemagne fut dès lors considérée comme la première des nations chrétiennes, et elle conserva cette prééminence pendant tout le Moyen Age. Elle l'avait méritée au début par les services que ses missionnaires et ses guerriers avaient rendus à l'Europe en propageant le christianisme.

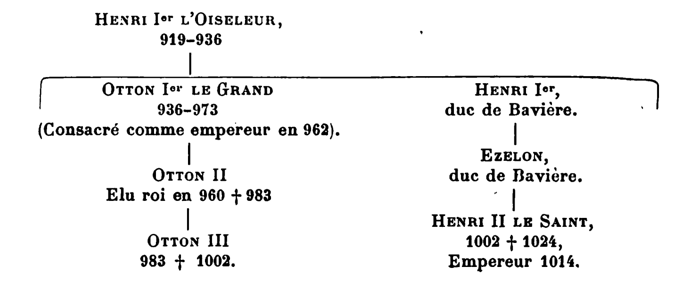
En voulant toutefois établir sa suzeraineté sur tous les Etats, l'Empire perdit des forces précieuses et qui auraient été plus utilement employées à son organisation intérieure. Débordant sans cesse sur les pays voisins, l'Allemagne ne put se constituer en une seule nation gouvernée par un seul pouvoir. Elle infligea le même sort à l'Italie, qu'elle retint dans sa dépendance. Elle sema des germes de division qui empêchèrent un peuple et un Etat de se former dans la péninsule avant le XIXe siècle. Les empereurs Germains, pour parvenir jusqu'à Rome et recevoir la couronne des mains des Papes, brisèrent également la royauté nationale et la république que le peuple Romain tentait de restaurer. Cependant les victoires remportées par les souverains allemands en Italie tournèrent la plupart du temps contre eux. Séduits par les charmes de l'Italie, ils y séjournèrent trop fréquemment, et l'ardeur du climat qui avait déjà décimé leurs ancêtres barbares au temps de l'invasion, ruina leur tempérament mieux fait pour les frimas du Nord. Ainsi s'éteignirent en un court espace de temps les plus nobles races. La famille Saxonne n'avait régné que cent cinq ans. Après chaque siècle écoulé il fallut renouveler la royauté Allemande par une élection et la

courte durée des dynasties impériales empêcha l'empire de devenir héréditaire. Passant de mains en mains, d'une maison Saxonne à une maison Franconienne ou Souabe, le pouvoir impérial ne réussit à se fixer ni dans un domaine ni dans une capitale. On l'a comparé non sans raison à une épée dont on verrait partout la pointe et dont on ne trouverait la poignée nulle part.

SOURCES. — Les *Chroniques* de Luitprand, évêque de Crémone, de Dithmar, évêque de Mersebourg, les *Annales* du règne d'Otton le Grand, par Witikind, moine bénédictin de Corvey, sont les principaux documents originaux de ce temps. — Dans la collection des *Monumenta germaniae historica* de Pertz.

LECTURES. — *Histoires d'Allemagne* de Pfister, Zeller, t. II ; *Histoires d'Italie*, de César Cantu, Zeller ; Giesebrecht, *Histoire de l'Empire d'Allemagne* ; Gregorovius, *Histoire de la ville de Rome au Moyen Age*, en allemand et en italien ; Lavisse, *Introduction au Saint-Empire Romain Germanique* de J. Bryce, traduit par E. Domergue, *Études sur l'histoire de Prusse* (liv. I) ; J. Zeller, *Histoire abrégée de l'Allemagne* (liv. VI), *Entretiens sur l'histoire* (2e partie, vol. I).

ROIS D'ALLEMAGNE DE LA MAISON DE SAXE





EMPIRE GERMANIQUE et ROY.MES voisins
depuis le couronnement d'Otton le Cd. jusqu'au Concordat de Worms (962-1125)

CHAPITRE XX

LES EMPEREURS FRANCONIENS ET LA QUERELLE DES INVESTITURES.

SOMMAIRE :

I. **Causes et préliminaires de la querelle des Investitures.** — 1. Avènement de la maison de Franconie. Conrad II (1024-1039). — 2. Henri III le Noir (1039-1056), l'empereur arbitre de l'Église. — 3. Causes de la querelle des Investitures. — 4. Protestation des moines. Le monastère réformateur de Cluny.

II. **Grégoire VII.** — 5. Hildebrand conseiller des Papes. — 6. L'indépendance est rendue au Saint-Siège, l'élection des Papes est confiée aux cardinaux (1059). — 7. Hildebrand est élu pape sous le nom de Grégoire VII (1073-1085). — 8. L'empereur Henri IV (1056-1106). État de l'Allemagne et de l'Italie au début de la querelle des Investitures. — 9. Henri IV veut faire déposer Grégoire VII, il est excommunié. — 10. Pénitence de Henri IV à Canossa (1077). — 11. Nouvelle rupture du Pape et de l'empereur. L'anticésar Rodolphe. — 12. Siège de Rome par Henri IV (1084), mort de Grégoire VII à Salerne (1085). — 13. Influence exercée par le pontificat de Grégoire VII sur l'Église et sur l'Europe.

III. **Fin de la querelle des Investitures.** — 14. Urbain II, la première croisade. — 15. Henri IV est détrôné par son fils (1106). — 16. L'empereur Henri V (1106-1125) et le pape Calixte II, le concordat de Worms (1122). — 17. L'héritage de la comtesse Mathilde prépare de nouveaux conflits entre les Papes et les Empereurs.

I

CAUSES ET PRÉLIMINAIRES DE LA QUERELLE DES INVESTITURES

1. **Avènement de la maison de Franconie. Conrad II (1024-1039).** — La deuxième dynastie Impériale Allemande sortit de la Franconie. Un simple comte des bords de la Sale Franconienne, Conrad II *le*

Salique, en fut le fondateur. Il déploya beaucoup d'activité et d'intelligence, rétablit l'autorité royale menacée en Allemagne comme en Italie et fonda la puissance de sa maison, qui fournit quatre princes et dura un siècle.

Conrad II ajouta une dernière couronne à celles que portaient déjà les empereurs Allemands. Il prit possession du Royaume d'Arles à la mort du dernier roi Rodolphe III (1032). Tout l'empire de Charlemagne, excepté la France, se trouva ainsi réuni sous un seul souverain; mais les grands vassaux, laïques ou ecclésiastiques, du royaume d'Arles étaient presque indépendants et l'autorité des empereurs dans ce pays fut à peu près nominale. Après son couronnement comme roi des Lombards à Milan, comme empereur à Rome, Conrad fit une seconde expédition en Italie et tint à Pavie une diète solennelle des grands Italiens (1037). L'Empereur avait promis de « rassasier les Italiens qui avaient faim et soif de lois ». Dans sa *Constitution de Pavie*, il prétendit unifier les coutumes féodales au profit de l'autorité impériale. Rattachant plus étroitement tous les fiefs à la couronne, il déclara que les arrière-vassaux ne pourraient perdre leurs domaines à moins d'avoir été jugés par leurs pairs coupables de crimes ou de félonie. Tous les nobles se sentirent désormais assurés contre les grands feudataires de la protection du souverain. Mais cette protection s'exerçant sur trois royaumes pouvait-elle être efficace ? La *Constitution de Pavie* servit cependant entre les mains de quelques jurisconsultes italiens, auteurs des *Libri feudorum*, à édifier une théorie impériale des fiefs qui, allant des royaumes aux simples baronnies, soumettait la féodalité de tous les pays à l'Empereur.

2. **Henri III le Noir (1039-1056). — L'empereur arbitre de l'Église.** — Peu s'en fallut que le fils et suc-

cesseur de Conrad II, Henri III le Noir (1039-1056), ne réalisât cette ambitieuse théorie de la toute-puissance impériale. Nouvel Otton le Grand, il força la Bohême à reconnaître sa suzeraineté, donna un roi à la Pologne et contint les Hongrois. Il s'intéressa même aux affaires de la France par son mariage avec Agnès de Poitiers, fille du duc de Guienne.

Cette puissance si redoutable fut grandement accrue par l'autorité que Henri III exerça sur l'Eglise. Ses prédécesseurs avaient disposé du Saint-Siège Romain, Otton Ier avait déposé le Pape Jean XII, Otton III avait élevé Sylvestre II au trône pontifical.

Henri III fut véritablement un roi-pontife. Son peuple le vit monter en chaire dans la cathédrale de Constance pour recommander aux seigneurs la trêve de Dieu. A Rome, où trois papes se disputaient la tiare, Henri le Noir parut en arbitre. Convoquant et présidant le concile de Sutri où la plupart des évêques étaient Allemands, l'empereur déposa les trois papes et s'arrogea le pouvoir de faire seul l'élection des souverains pontifes (1046).

3. **Causes de la querelle des Investitures.** — Ce fut précisément cette ingérence du pouvoir impérial dans les questions spirituelles qui prépara sa ruine. La domination des empereurs sur l'Eglise n'était pas seulement entachée de violence et d'usurpation, par ses préoccupations matérielles et ses calculs grossiers elle portait la corruption et le désordre dans les rangs du clergé. En ne cessant d'enrichir par leurs largesses les églises d'Allemagne et d'Italie, les empereurs avaient surtout cherché à donner un appui à leur autorité, à se préparer des instruments de règne. Ils ne considéraient les évêques que comme des officiers, plus dociles que les laïques parce qu'ils ne s'enorgueillissaient pas d'une

longue possession héréditaire : les évêchés étaient pour les souverains des fiefs qui changeaient de maîtres plus souvent que les autres et dont ils disposaient au gré de leurs intérêts et de leurs caprices. Le rang féodal des prélats faisant oublier leur caractère ecclésiastique, l'élection par le clergé et les fidèles, la consécration avaient disparu devant *l'investiture* donnée par le prince. Une fois investi de son fief par l'empereur, l'évêque croyait posséder la plénitude des droits aussi bien spirituels que temporels.

Aussi la plupart des dignitaires de l'Église se souciaient-ils beaucoup plus de plaire à l'empereur que d'édifier les fidèles par la sainteté de leur vie. Un grand nombre d'entre eux briguaient les faveurs impériales à prix d'argent ; ils achetaient leurs sièges épiscopaux et s'indemnisaient ensuite en vendant les cures et les fonctions inférieures. Chacun d'eux faisait commerce avec les choses de son Église, « in Ecclesia negociabat », dit Pierre Damien, — et, ajoute le même réformateur, « pourquoi s'efforcerait-il d'être digne de remplir les devoirs de l'épiscopat puisqu'il peut, plus puissant que Simon le Magicien, acheter le don du Saint-Esprit? » Cette vénalité du clergé, ce trafic des choses divines avait pris dans la langue ecclésiastique le nom abhorré de *Simonie*.

Les empereurs favorisaient encore dans le clergé d'autres désordres dont ils bénéficiaient. Ils désignaient le plus souvent comme titulaires des évêchés ou des abbayes des cadets de familles nobles, élevés à leur cour. Les empereurs astreignaient volontiers leurs feudataires ecclésiastiques aux mêmes devoirs que leurs vassaux laïques. Henri III réclamant le service militaire de l'évêque de Liège sous prétexte que l'empereur aussi était prêtre, oint de l'huile sainte, s'attira cette belle réplique : « Vous avez reçu l'onction pour donner la

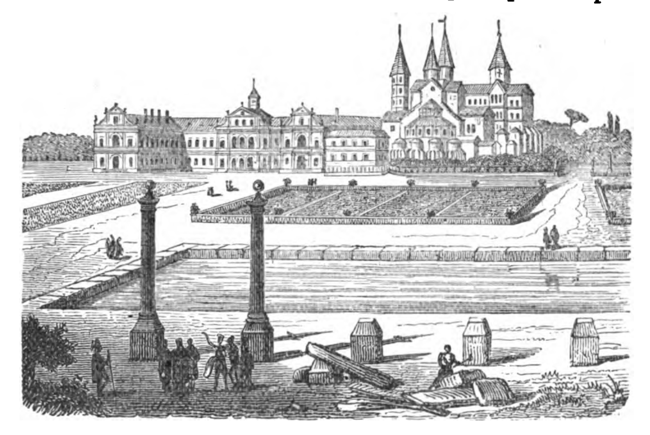
mort et moi pour donner la vie. » Mais combien d'autres prélats répondaient avec empressement à l'appel du souverain qui flattait leurs instincts belliqueux! Un véritable débordement de mœurs soldatesques déshonorait l'Eglise comme aux plus tristes siècles de l'invasion.

Enfin les rudes prélats féodaux que les empereurs imposaient à l'Eglise, aspiraient, suivant la tendance de tous ceux de leur race, à rendre leurs honneurs héréditaires, à fonder dans le clergé de véritables dynasties. Ils se mariaient, élevaient leurs enfants, s'efforçaient de les pourvoir de dignités semblables aux leurs. Le peuple, surpris et choqué, ne tarda pas à se déchaîner contre ces ménages de prêtres que l'Eglise primitive n'avait pas positivement condamnés et que l'Eglise grecque admet encore aujourd'hui. La partie la plus pieuse du clergé flétrit cet abus du nom de *Nicolaïsme*, et se joignit au peuple pour le combattre.

Tels étaient les scandales que le despotisme des empereurs propageait dans l'Eglise. Quatre-vingts conciles dans le courant du XI[e] siècle les constatèrent en recevant des accusations contre des évêques ou des prêtres. Seul le Pontife Romain aurait pu améliorer ces mœurs déplorables, mais il était lui-même l'élu et le subordonné du César Allemand, depuis que les choix indignes des factions et des grands de Rome avaient amené sa déchéance et provoqué l'intervention étrangère pour purifier le Saint-Siège. Le Pape devait le premier sortir de servitude; la régénération de l'Eglise était à ce prix.

4. **Protestation des moines. Le monastère réformateur de Cluny.** — « Il faut que la réforme vienne de Rome comme de la pierre angulaire du salut des hommes. » Cette parole prononcée par le cardinal-évêque

d'Ostie, Pierre Damien, fut bientôt répétée dans toute la chrétienté par les moines dont les ardentes protestations s'élevaient de toutes parts contre la corruption de l'Eglise. Le clergé régulier — c'est ainsi que l'on appelait les clercs faisant profession de la vie religieuse, par opposition au clergé séculier, mêlé aux intrigues et aux intérêts du monde — était resté plus pur et plus



L'abbaye de Cluny, au siècle dernier, avec l'église construite par saint Hugues.

indépendant. La simonie était moins répandue dans les couvents que dans les cathédrales; le relâchement des mœurs n'avait pas fait autant de progrès; une austérité et une ferveur nouvelles se manifestaient parmi les jeunes moines qui n'étaient « pas des hommes, mais des anges. »

Toutes les pieuses aspirations des moines de ce temps trouvaient leur satisfaction sous la discipline de l'abbaye de Cluny. Cette abbaye, fondée en 910, en France, dans le diocèse de Mâcon, avait bientôt mérité, par son étroite observance de la règle de saint Benoît, la mission de réformer de nombreux monastères dans toute la chré-

tienté. Les couvents réformés étaient restés sous la dépendance de l'abbaye réformatrice, et celle-ci avait ainsi fondé le premier ordre religieux, dirigé par un chef unique, l'abbé de Cluny. Pendant presque tout le XIe siècle, l'abbaye de Cluny fut gouvernée par des hommes éminents. Saint Odilon, saint Hugues, non contents de réformer le cloître, méditèrent sur les moyens de réformer l'Eglise. Jugeant que tout le mal provenait du choix arbitraire que les empereurs faisaient des prélats et des grands de l'Eglise, ils indiquèrent le remède qui consistait à soustraire à la puissance impériale l'investiture des évêques et particulièrement l'investiture du Pape. C'est ainsi que le débat engagé entre l'Eglise et l'Empire prit bientôt le nom de *querelle des investitures*.

II

GRÉGOIRE VII

5. **Hildebrand, conseiller des Papes.** — Les moines réformateurs obtinrent une première victoire, lorsque l'évêque de Toul, Bruno, élevé au pontificat par la volonté de Henri III, et devenu le pape Léon IX (1049), se laissa convaincre par les sollicitations de saint Hugues, abbé de Cluny. Une fois arrivé à Rome, il attendit pour prendre les insignes de la papauté l'élection du clergé et du peuple romains.

Léon IX ramenait à Rome dans sa suite le moine Hildebrand, qui devait être plus tard le grand Pape Grégoire VII, le plus redoutable adversaire des empereurs. Fils d'un petit propriétaire de Soana, en Toscane, élevé dans un couvent de Rome, appelé à Cluny par saint Hugues, Hildebrand sortit de ce monastère armé

pour la lutte. Il fut l'homme d'action que tant de saints contemplatifs attendaient pour faire sortir leurs théories réformatrices de l'ombre du cloître. Aussi son influence fut prépondérante sur son siècle et sa gloire éclipsa la renommée des grands hommes qui avaient collaboré à la même œuvre. Hildebrand resta à Rome et fut pendant vingt-quatre années le conseiller de cinq Papes [1]. Sous le titre modeste de sous-diacre de l'Eglise Romaine, il administrait le trésor pontifical, et dirigeait la politique du Saint-Siège. Les Papes l'envoyaient en qualité de légat porter leurs ordres par toute la chrétienté; mais Victor II, en prévision de sa mort, défendait que l'on élût le pontife son successeur tant qu'Hildebrand serait absent. Les contemporains ne s'y trompaient pas : dans ce moine petit, chétif, à la voix grêle, ils reconnaissaient le maître de Rome, le chef du clergé; ils saluaient le grand sous-diacre, *archi-subdiaconus*.

6. **L'indépendance est rendue au Saint-Siège. L'élection des Papes est confiée aux cardinaux (1059).** — Sous le nom des Papes qu'il inspira, Hildebrand engagea la querelle des Investitures. Il fit interdire par une constitution du pape Etienne IX la simonie et le mariage aux évêques et aux prêtres. Il envoya le légat Pierre Damien, à la tête d'une bande demoines et de gens du peuple, poursuivre et chasser de son église l'archevêque de Milan, qui prétendait tenir de saint Ambroise l'autorisation de se marier.

Sous Nicolas II, en 1059, un concile tenu à Latran réglait définitivement l'élection des Papes en la confiant aux cardinaux réunis en conclave. L'ancien principe de l'élection par le clergé romain était ainsi sauvegardé;

1 Léon IX (1049-1054), Victor II (1055-1057), Etienne IX (1057-1058), Nicolas II (1058-1061), Alexandre II (1061-1073).

Cf. Carré 282

les cardinaux, en effet, bien que choisis par les souverains pontifes dans toute l'Eglise et dans toutes les nations catholiques, portent les titres des anciens évêchés dépendants de Rome ou figurent comme curés et comme diacres à la tête des paroisses Romaines et des fondations pieuses[1]. La papauté avait retrouvé son indépendance en face du pouvoir impérial, qui ne manqua pas de s'en alarmer. Au premier pape, Alexandre II, qui fut élu dans un conclave de cardinaux, les partisans de l'autorité impériale opposèrent un antipape, l'évêque de Parme, Cadaloüs. Une armée de moines et d'hommes du peuple mit en fuite hors de Rome la soldatesque impériale qui appuyait Cadaloüs.

7. **Hildebrand est élu Pape sous le nom de Grégoire VII (1073-1085).** — La réforme de l'Eglise, triomphante à Rome, devait être étendue par toute l'Europe chrétienne : cette œuvre fut accomplie sous le pontificat de Grégoire VII. A la mort d'Alexandre II, le peuple Romain s'écria tout d'une voix : « Hildebrand Pape ! » Les cardinaux et le clergé se joignirent à la foule, disant que saint Pierre lui-même avait choisi Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII (1073). La modestie, la frayeur que le nouveau pape témoigna avant d'accepter une dignité accablante, étaient sincères. Grégoire VII demandait aux fidèles « de prier pour lui contre les princes et même contre les prélats de l'Eglise qui la bouleversent au lieu de la protéger ».

En jetant ses regards sur la chrétienté, le Pape

1 Il y a trois catégories de cardinaux : les cardinaux-évêques au nombre de six, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres. Tous ont d'ailleurs les mêmes droits, et sont choisis aujourd'hui parmi les évêques et archevêques de tous les pays que le Pape veut particulièrement honorer. Réunis ils forment le *Sacré-Collège*, qui compte environ soixante-dix membres.

« trouvait à peine un évêque légitime qui gouvernât le peuple chrétien par l'amour de Jésus-Christ et non par une ambition mondaine ». Parmi les rois « pas un seul qui préférât la gloire de Dieu à son propre honneur et la justice à l'argent ». Dans un synode tenu à Rome (1075), Grégoire VII proscrivit la simonie et le mariage des prêtres, déclara privé du ministère sacré tout prêtre marié comme tout évêque qui aurait acheté son évêché. Pour vaincre la résistance des membres indignes du clergé, le pape alla jusqu'à défendre à tout chrétien d'entendre la messe d'un prêtre marié. A la voix du pontife, il y eut dans toute l'Europe un terrible ébranlement, partout les laïques portaient la main sur les prêtres récalcitrants, les frappant, les mutilant, refusant leur ministère. « Ils baptisaient eux-mêmes leurs enfants, écrit Sigebert de Gemblours, ils empêchaient les prêtres mariés de donner le viatique aux mourants. Ils jetaient au feu les dîmes dues aux églises. »

De pareils excès qui faisaient reculer d'effroi les plus dévoués serviteurs de la cause pontificale ne diminuaient ni la confiance ni la fermeté de Grégoire VII. Il savait qu'il avait « entre les mains un glaive, et que Jésus, son maître n'était pas venu seulement apporter la paix mais aussi la guerre. »

8. **L'empereur Henri IV (1056-1106). État de l'Allemagne et de l'Italie au début de la querelle des Investitures.** — Les circonstances politiques en Italie et en Allemagne secondaient les projets de Grégoire VII. Toute la péninsule Italienne était en quelque sorte groupée autour du Saint-Siège. Depuis que Léon IX, vaincu à Civitella (1053), avait, par le conseil d'Hildebrand, légitimé les conquêtes des Normands dans l'Italie méridionale et consenti à les recevoir en grâce

comme vassaux, les souverains pontifes disposaient d'une redoutable armée[1]. Vers le Nord, sur la route qui menait en Allemagne, Rome était couverte par le puissant fief de la comtesse de Toscane, Mathilde, « la grande Italienne, la fille dévouée de saint Pierre, » mariée successivement par la volonté des papes à deux ennemis de l'empereur, à Gottfried, duc de Lorraine, puis à Welf de Bavière.

En Allemagne, le pouvoir impérial avait subi une déchéance complète après la mort de Henri III et durant la longue minorité de Henri IV (1056-1073). A la faveur des troubles qui éclatèrent sous la régence de l'impératrice Agnès, veuve de Henri III, la féodalité s'affermit définitivement en Allemagne. « Pleins de mépris pour une femme et un enfant, les princes ne voulant plus obéir retournèrent à l'ancienne liberté, c'est-à-dire à l'usage des armes. » Lorsqu'il commença à gouverner par lui-même, Henri IV se trouva aux prises de toutes parts avec des rebelles, et particulièrement avec les Saxons. Le caractère du nouvel empereur n'était pas propre à lui ramener ses sujets hostiles. Intelligent et brave, mais impérieux, avide, dominé par l'amour du plaisir ou par des haines violentes et souvent injustes, il était incapable de se contraindre pour éviter les reproches de ses adversaires.

9. **Henri IV veut faire déposer Grégoire VII, il est excommunié.** — Peu de temps après l'avènement de Grégoire VII, Henri IV, vainqueur des Saxons à Hohenbourg, donna libre cours à ses désordres et à ses simonies. Il conféra l'évêché de Bamberg à l'un de ses favoris, mit en vente l'abbaye de Fulda et voulut placer sur le siège de Cologne un chanoine de Gozlar que son

[1] Voir le chapitre XXV, paragraphe II.

incapacité reconnue rendait indigne de ses fonctions. Le Pape cita l'empereur à comparaître devant lui à Rome à jour fixe, et la lutte commença. Il ne manquait pas d'évêques en Allemagne que la sévérité du Pape alarmait, plusieurs même avaient été déjà frappés de sentences d'excommunication. Ces prélats indignes s'assemblèrent sous la présidence de l'empereur dans un conciliabule tout Allemand tenu à Worms (1075). L'assemblée accusa le pontife de « livrer l'administration de toutes les églises à la fureur plébéienne » et conclut à la déposition de Grégoire VII. Henri IV s'empressa de notifier cette sentence dans une lettre qu'il adressait à Hildebrand, « faux moine et non pape ».

Grégoire VII entendit la lecture de la lettre impériale faite à Rome en plein synode par un clerc allemand. La lecture terminée, il se leva et répliqua par l'anathème. « Je défends, s'écria-t-il, à Henri qui s'est élevé contre l'Église, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie, je délie tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi. » Redoutable condamnation dont un pape frappait pour la première fois un souverain. Par le fait même, Grégoire VII, jugeant l'empereur comme un simple fidèle, s'élevait au-dessus de tous les princes. La question débattue dans la querelle des investitures était en quelque sorte renversée : l'usurpation que l'empereur avait commise au détriment de l'Église en s'arrogeant l'investiture ecclésiastique était châtiée par la prétention que le Pape émettait de donner l'investiture de l'empire.

La plus grande partie des seigneurs Allemands, irritée par le despotisme de Henri IV, prit parti pour Grégoire VII. L'Empereur dut promettre de se disculper devant le Pape dans une assemblée qui se tiendrait à Augsbourg. Grégoire VII consentit à s'y rendre ; mais,

craignant la présence du Pape en Allemagne, l'empereur le prévint et partit pour l'Italie.

10. **Pénitence de Henri IV à Canossa (1077).** — Au mois de janvier 1077, il franchit les Alpes couvertes de neige. Repoussé par la plupart des seigneurs qui détenaient les passages des montagnes, il paya l'accueil favorable du comte de Savoie par la cession du Bugey, puis il s'avança humblement au-devant du pape. Grégoire VII était déjà en marche pour Augsbourg, incertain des véritables intentions de Henri, il s'arrêta au château de Canossa, citadelle inexpugnable de la comtesse Mathilde. Les excommuniés, évêques ou laïques, arrivèrent d'abord et furent admis par le Pape à une rude pénitence. Il consentit avec peine, sur les instances de Mathilde et de l'abbé de Cluny, à recevoir Henri IV lui-même. « Là, écrit Grégoire VII, il demeura pendant trois jours devant la porte dans un état qui inspirait la pitié ; car dépouillé de tout l'appareil de la royauté, et sans chaussures, il était vêtu de laine. Il ne cessa d'implorer avec beaucoup de larmes le secours et la consolation de la commisération apostolique, au point que toutes les personnes présentes ou qui en entendirent parler furent émues de pitié et intercédèrent auprès de nous, s'étonnant de la dureté inouïe de notre cœur. Enfin nous étant laissé fléchir par les supplications de tous ceux qui étaient présents, nous avons brisé les liens d'anathème et l'avons reçu dans la communion de notre sainte mère l'Église. »

11. **Nouvelle rupture du Pape et de l'Empereur. L'Anticésar Rodolphe.** — Quelque profonde qu'ait été l'humiliation subie par Henri IV à Canossa, la soumission spontanée de l'empereur était de sa part un trait

d'habileté politique. Il évitait ainsi l'obligation de se justifier devant le souverain pontife, en présence des seigneurs Allemands, tout disposés à condamner sa conduite. L'assemblée d'Augsbourg, à laquelle Grégoire VII n'avait cependant pas renoncé, n'eut point lieu ; les pro-



LA COMTESSE MATHILDE DE TOSCANE

messes faites par le pénitent de Canossa ne furent point tenues. Bien plus, un an après l'entrevue, Henri IV fit surgir un motif de guerre entre lui et le souverain pontife : il demanda à Grégoire VII l'autorisation de prendre la couronne de fer et, sur le refus du Pape, il répudia tous ses engagements. Un grand nombre de seigneurs

Allemands offrirent alors l'empire à Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe. Grégoire VII hésita deux ans avant de prendre un parti. Quand la guerre civile eut éclaté entre Henri IV et l'anticésar [1], Grégoire VII se déclara pour ce dernier, et lui envoya une couronne sur laquelle était gravée cette dédicace :

« *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho* [2]. »

Le champion du souverain pontife eut une courte et malheureuse destinée : vainqueur dans un combat livré en Saxe sur les bords de l'Elster, il fut blessé mortellement, et alla mourir à Mersebourg (1080).

12. **Siège de Rome par Henri IV (1084), mort de Grégoire VII à Salerne (1085).** — Compromis par l'adhésion qu'il avait donnée à la révolte des seigneurs allemands et de l'anticésar Rodolphe, Grégoire VII resta sans défense en butte à la vengeance de Henri IV. L'Empereur traversa l'Italie amenant avec lui un antipape, Clément III, qu'un nouveau conciliabule d'évêques Allemands avait acclamé. La comtesse de Toscane Mathilde, qui voulut s'opposer au passage des impériaux fut vaincue, les Romains soutinrent courageusement un long siège : mais la Ville éternelle ouvrit enfin ses portes aux Allemands, et du château Saint-Ange [3], seule forteresse qui put lui servir d'asile, Grégoire VII assista à la consécration de l'antipape, puis au couronnement impérial de Henri IV par Clément III, sa créature.

[1] Dans leurs luttes contre le Pape légitime, les empereurs faisaient souvent nommer par les évêques à leur dévotion un *antipape*. De même dans les guerres civiles les seigneurs ennemis de l'empereur élu lui choisissaient un compétiteur appelé *Anticésar*, parce qu'il se dressait contre le Kaiser germanique.

[2] L'Église a donné le diadème à Pierre, Pierre l'a donné à Rodolphe.

[3] Le château Saint-Ange, retraite fortifiée que les Papes se sont ménagée sur les bords du Tibre dans le vaste tombeau de l'empereur Adrien (Moles Adriani), dépouillé de ses ornements anciens.

Une dernière ressource restait au Pape. Il réclama l'aide des Normands vassaux du Saint-Siège. Robert Guiscard chassa Henri IV de Rome, mais les Normands ne se montrèrent pas moins cruels envers les Romains que les Allemands ; ils pillèrent la ville. Grégoire VII put à peine rentrer dans le palais et l'église de Latran pour y lancer une dernière excommunication contre l'empereur ; entraîné par ses défenseurs qui étaient devenus ses maîtres, il alla mourir dans leur camp à Salerne. Ce caractère héroïque s'attendrit au dernier instant sur lui-même. « J'ai aimé, dit-il, la justice et j'ai haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil » (1085).

13. **Influence exercée par le pontificat de Grégoire VII sur l'Église et sur l'Europe.** — Le pouvoir souverain que Grégoire VII exerça sur l'Église restaura l'autorité pontificale et rattacha le clergé des diverses nations chrétiennes à Rome comme à son centre naturel. Les évêques durent prêter au Pape la foi et l'hommage lige, leur juridiction fut subordonnée aux appels en cour de Rome. Des *légats a latere*, choisis la plupart du temps parmi les moines, fidèle milice du Saint-Siège, rendirent partout présente l'action et la volonté du pontife. Cette action qui s'imposait avec sévérité, parfois avec dureté, fut la sauvegarde de l'Église. Elle arracha le clergé aux préoccupations terrestres qui l'envahissaient de plus en plus et lui faisaient perdre de vue sa mission morale et civilisatrice. En interdisant aux prêtres le mariage, en punissant le trafic des choses saintes, Grégoire VII dégagea le clergé des biens matériels par lesquels les empereurs et les rois prétendaient l'enchaîner à leur service.

Ambitieux pour l'Église, Grégoire VII voulut non

seulement rendre la papauté indépendante, mais lui assurer la suprématie politique. Il semble que, provoqué par l'empereur allemand, le pape ait voulu lui disputer l'héritage de l'ancienne Rome et revendiquer le gouvernement du monde. Maître des consciences, le pape n'était-il pas supérieur aux rois, maîtres des corps de leurs sujets ? Représentant de Dieu sur la terre, le pape possédait toute l'autorité, il en déléguait une partie aux rois. Il gardait pour lui le glaive spirituel, et confiait le glaive temporel aux princes. « Le monde est éclairé par deux lumières : l'une plus grande, qui est le soleil ; l'autre plus petite, qui est la lune ; l'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune. De même que la lune n'est lumière que par le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes ne sont que par le pape, parce que celui-ci vient de Dieu. —Tous les princes doivent baiser le pied du Pape, lui seul doit porter les insignes impériaux, par les mérites de saint Pierre il est un saint du Seigneur. » Telles sont les principales maximes du gouvernement théocratique que l'on peut extraire des écrits de Grégoire VII.

Juge suprême du péché en vertu du pouvoir de lier et de délier donné par Jésus-Christ à saint Pierre, Grégoire VII cite devant son tribunal les rois comme les simples fidèles, et s'il les trouve coupables il délie les sujets du serment de fidélité, c'est-à-dire qu'il dispose des royaumes. Il agit ainsi envers l'empereur Henri IV qu'il réduit à la rude pénitence de Canossa, envers le roi de Pologne, Boleslas, qu'il dépose après l'avoir convaincu du meurtre de l'évêque de Cracovie. Ainsi il menace le roi de France, Philippe I[er], en lui écrivant : « Saint Pierre a dans son pouvoir ton royaume et ton âme ; il peut te lier et t'absoudre dans le ciel et sur la terre. » Tous les royaumes chrétiens apparaissent à

Grégoire VII comme des fiefs du Saint-Siège : il exige l'hommage des rois de Norwège, de Danemark et d'Espagne et ses successeurs ne manqueront pas de réclamer la suzeraineté de tous les pays conquis sur les infidèles.

L'orgueil de la dignité sacerdotale n'était pas le seul sentiment qui inspirait Grégoire VII. Le souci des humbles et des opprimés tenait en éveil la vigilance du pape qui poursuivait dans l'empereur Henri IV le tyran de l'Allemagne autant que le tyran de l'Eglise. Dès son avènement au pontificat, l'abbé d'un monastère de Metz avait salué en Grégoire VII « un homme du peuple dans les mœurs et les vertus duquel le peuple pouvait contempler comme un vivant exemple de ce qu'il doit être ». Le pape se souvint toujours de son origine ; il associa le peuple à la réforme du clergé, il protégea la liberté des sujets contre le despotisme des souverains et l'indépendance des Etats faibles contre les plus forts. Une de ses lettres au roi de Norwège contient ce noble avertissement : « Votre souveraineté consiste à relever l'opprimé et à défendre la justice. » Sous la direction de Grégoire VII, la papauté devint un pouvoir tutélaire, et sa popularité auprès des faibles et des petits lui assura jusqu'à la fin du Moyen Age la suprématie politique autant que religieuse sur toute la chétienté.

III

FIN DE LA QUERELLE DES INVESTITURES

14. Urbain II (1088-1099), la première croisade. — Le digne continuateur de Grégoire VII fut un pape originaire de France, Urbain II, qui régna après le court pontificat de Victor III (1086-1087). Avec Urbain II, la

lutte reprit plus ardente ; Henri IV, assailli en Allemagne par les Saxons, fut vaincu en Italie par les troupes de la comtesse Mathilde. Mais le coup le plus sensible porté à la puissance de l'empereur fut la prédication de la première croisade et sa réussite. Le pape souleva un tel enthousiasme au concile de Clermont-Ferrand (1095) en décrivant les maux dont souffrait la Terre-Sainte, que toute la féodalité parut se lever à sa voix. Ainsi se trouvait réalisée l'ambition de Grégoire VII ; dans la croisade le glaive temporel n'était plus que le serviteur du pouvoir spirituel.

15. **Henri IV est détrôné par son fils (1106).** — Le grand événement de la croisade renouvelait l'Europe entière. L'empereur put voir passer à travers son empire la redoutable croisade des Lorrains, conduite par un de ses fidèles, Godefroy de Bouillon. Godefroy, si l'on en croit la tradition populaire, avait tranché de son épée la main de Rodolphe de Souabe au combat de l'Elster, et il allait expier en Terre-Sainte ce péché commis contre la cause du pape pour la cause de son souverain. Henri IV, excommunié, résistait seul au Pape que des milliers de guerriers servaient. Isolé et impuissant au milieu de la communauté chrétienne, tout entière attentive à la grande œuvre de la croisade, l'empereur allait être bientôt abandonné et rejeté de sa propre famille.

Un de ses fils, Conrad, avait déjà pris la couronne d'Italie et soutenu la guerre contre lui avec l'appui de la comtesse Mathilde. Toutefois ce rebelle, désavoué par les seigneurs allemands et déshérité par son père, avait succombé sous le poids des défaites et des remords (1100). Son exemple n'effraya pas le second fils de Henri IV, Henri V, qui par son zèle affecté pour les intérêts de l'Eglise se concilia la faveur du nouveau pape, Pascal II,

et l'appui des évêques et des grands allemands. Convoqué devant la diète de Mayence pour se justifier, Henri IV fut emprisonné et déposé. Après avoir vu le couronnement solennel de son fils Henri V, l'empereur, rejeté par ses sujets, s'enfuit en Lorraine où il souffrit les dédains de tous et la misère. Après avoir inutilement supplié l'évêque de Spire de le recevoir comme chantre dans son église, il mourut à Liège de douleur et presque de faim (7 août 1106). Le courroux des papes poursuivit Henri IV au delà de la tombe. Comme il était mort excommunié, son corps resta cinq ans dans un cercueil de pierre à la porte de l'église de Spire avant de pouvoir prendre place dans les tombeaux de ses aïeux.

16. **L'Empereur Henri V (1106-1125) et le pape Calixte II. Le Concordat de Worms (1122).** — Tant qu'il avait combattu son père, Henri V avait professé la plus vive horreur pour les élections simoniaques. Lorsqu'il fut assuré de son pouvoir, le nouvel empereur s'empara des investitures ecclésiastiques. Le pape Pascal II fut châtié de l'appui qu'il avait prêté au fils dénaturé. Henri V le fit prisonnier dans Rome et lui arracha par la contrainte d'une rigoureuse captivité l'abandon des droits de l'Église. Mais les prélats réunis au concile de Latran refusèrent de ratifier les concessions de Pascal II qui permettait à l'empereur d'investir les évêques par la crosse et par l'anneau. Ce privilège, déclara le concile, *méritait plutôt d'être appelé pravilège* (1112). Pour échapper à une seconde captivité, Pascal II dut, à la fin de sa vie, se réfugier dans le couvent du Mont-Cassin. Son successeur, Gélase II (1118-1119), assailli dans Rome par la faction impériale au milieu même de la cérémonie de son intronisation, s'enfuit devant

l'antipape Maurice Bourdin et alla mourir à l'abbaye de Cluny.

La France semblait être le dernier asile de la papauté vaincue qui retrouvait des forces sur son sol hospitalier. A peine élu pape sous le nom de Calixte II, Guy, archevêque de Vienne, depuis longtemps hostile à Henri IV, se rendit à Reims pour y tenir un concile. Encouragé par l'appui du roi de France, Louis VI, il excommunia solennellement l'empereur (1119). Peu de temps après, Calixte II rentrait dans Rome soulevée par les violences de l'antipape Maurice Bourdin. Henri V effrayé par l'énergie des souverains pontifes et par la guerre civile sans cesse menaçante en Allemagne consentait à l'accord ou *Concordat* de Worms (1122).

La querelle des investitures était équitablement terminée par un partage. L'Eglise se réservait le choix de ses prélats. Les chanoines de chaque cathédrale devaient librement désigner leur évêque dans des élections *canoniques*, c'est-à-dire conformes aux canons ou lois ecclésiastiques. Un autre évêque, chargé de ce soin par le pape, devait remettre à l'élu la crosse et l'anneau, symboles de son autorité spirituelle. L'empereur donnait ensuite l'investiture du fief ecclésiastique par le sceptre et recevait l'hommage dû par le nouvel évêque en sa qualité de vassal. Le concordat de Worms assurait ainsi l'indépendance du clergé, sans léser le droit de l'empereur, il délimitait avec sagesse et pour tout le temps, semblait-il, que le régime féodal pouvait durer les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

17. **L'héritage de la comtesse Mathilde prépare de nouveaux conflits entre les Papes et les Empereurs.** — La paix cependant n'était pas près de rentrer dans l'empire, et l'union ne devait jamais être de

longue durée entre les Papes et les Empereurs. Avec Henri V, la maison de Franconie s'éteignit en 1125.

Quand le dernier empereur Franconien mourut, une cause de litige et de discorde subsistait encore entre l'Empire et la Papauté. C'était la succession de la comtesse de Toscane, Mathilde, ouverte en 1115, au plus fort de la querelle des investures. Mathilde en mourant avait fait don de la Toscane au pape ; l'empereur réclamait ce fief vacant. Le prince que les Allemands élurent pour succéder à Henri V, Lothaire de Saxe (1125-1138) crut prudent de transiger. Il consentit à tenir l'héritage de la comtesse Mathilde en fief du pape. Le souverain pontife Innocent II le couronna aussitôt à Rome, mais le traita en vassal. Un tableau représenta Lothaire à genoux, prêtant l'hommage entre les mains d'Innocent II. Au-dessous on mit deux vers dont le dernier disait :

(*Rex*) *homo fit Papae sumit quo dante coronam* [1].

Le pape avait trouvé l'occasion d'énoncer solennellement l'ambitieuse théorie chère à Grégoire VII. Il affirmait de nouveau que l'empire était soumis au sacerdoce. Les empereurs allaient protester contre cette doctrine par un siècle de guerres dont l'Allemagne et l'Italie devaient encore être le théâtre.

Sources. — Nous ne citerons parmi les *chroniques* de cette époque que celles de Lambert d'Aschaffenbourg et d'Otton de Freysingen. Les lettres nombreuses et si remarquables de Grégoire VII sont le monument le plus curieux de l'histoire au XIe siècle.

Pour les délibérations et décrets des Conciles, voir Labbe, *collection des Conciles.*

Lectures. — Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II ; Grégorovius, César Cantu ; Fleury, *Histoire ecclésiastique ;* Alzog, *Histoire de l'Eglise ;* Rocquain, la *Papauté au Moyen-Age*, pour Grégoire VII en particulier ; Voigt, *Histoire de Grégoire VII*, traduite par l'abbé Jager ; A. Renée, *La grande comtesse Mathilde ;* Villemain, *Histoire de Grégoire VII ;* De Crozals, *Lectures historiques* (Moyen-Age), chapitre IX-VIII, *Histoire de la civilisation*, vol. II, liv. v et III.

1 Le roi est devenu le vassal du pape qui lui a donné la couronne.

Empereurs de la Maison de Franconie

Conrad II,
1024 † 1039
Empereur, 1027.

|

Henri III le Noir,
Élu roi en 1028 † 1056
Empereur, 1046.

|

Henri IV,
Élu roi en 1053 † 1106

|

Henri V.
Élu roi en 1102 † 1125

Les Papes pendant la querelle des Investitures

Léon IX	1049 — 1054
Victor II	1055 — 1057
Étienne IX	1057 — 1058
Nicolas II.	1058 — 1061
Alexandre II	1061 — 1073
Grégoire VII	1073 — 1085
Victor III	1086 — 1087
Urbain II	1088 — 1099
Pascal II	1099 — 1118
Gélase II	1118 — 1119
Calixte II.	1119 — 1124
Honorius II	1124 — 1130
Innocent II.	1130 — 1143

CHAPITRE XXI

L'ÉGLISE ET LA FÉODALITÉ ; LA CHEVALERIE

SOMMAIRE :

I

L'ÉGLISE ET LA FÉODALITÉ

1. **La guerre privée, les terreurs de l'an mil.** — L'établissement du régime féodal au Xe siècle avait provoqué d'abord une recrudescence de la barbarie qui ravageait l'Europe occidentale depuis l'époque des invasions. Les premiers fiefs s'étendaient au moyen d'usurpations brutales et changeaient de maîtres au hasard des guerres ou des embuscades. Tout homme robuste et entreprenant pouvait devenir seigneur par le droit de la force. Dans une même famille les héritages féodaux étaient plus souvent disputés et conquis que partagés. Aucun usage général n'en réglait au début la succession : le droit d'aînesse qui attribua à l'aîné des fils la possession de presque tout le fief paternel, ne fut universellement reconnu en France que vers le règne de Philippe Auguste.

Les seigneurs, n'ayant la plupart du temps d'autre

titre à exercer l'autorité souveraine que leur épée, n'estimèrent digne d'eux qu'une seule occupation, la guerre. L'ancienne coutume Germanique qui remplaçait les jugements par les guerres vengeresses d'homme à homme et de famille à famille devint pour trois siècles la loi exclusive des nobles. La guerre privée, à la fois seul recours et seule distraction des seigneurs, naissait de toutes leurs querelles même les plus légères. Une moisson foulée dans une partie de chasse, une botte de foin enlevée, une levée de dîme, l'asile donné à un serf fugitif, un marchand arrêté sur les terres seigneuriales et mis à rançon par le voisin, étaient autant de provocations, autant de prétextes qui déchaînaient sur deux fiefs rivaux la guerre privée avec son cortège de pillages et d'incendies.

A l'origine la guerre privée n'épargnait personne. Les seigneurs, méprisant quiconque ne portait pas comme eux l'épée et ne combattait pas à cheval, insultaient et frappaient les prêtres sans défense, tuaient et dispersaient les marchands et les laboureurs soit pour leur ravir leur bien, soit pour nuire au maître dont ils dépendaient. Découragés par les périls incessants que leur faisait courir le travail des champs, les vilains à plusieurs reprises désertèrent les campagnes dévastées, et des famines effroyables se produisirent dans les diverses contrées de la France que les guerres privées rendaient inhabitables. Telle la famine de l'année 1033 en Bourgogne dont le chroniqueur Raoul Glaber a tracé un affreux tableau. Aux environs de Mâcon, pauvres et riches en étaient réduits à remplacer le pain par un mélange de son et d'argile : les morts étaient si nombreux qu'on ne pouvait les enterrer tous : les loups se repaissaient de la chair des cadavres et souvent des hommes affamés leur en disputaient les lambeaux. Un

brigand fut arrêté au milieu des bois ; on trouva dans sa cabane les têtes de quarante-huit voyageurs qu'il avait attirés pour les tuer et les manger.

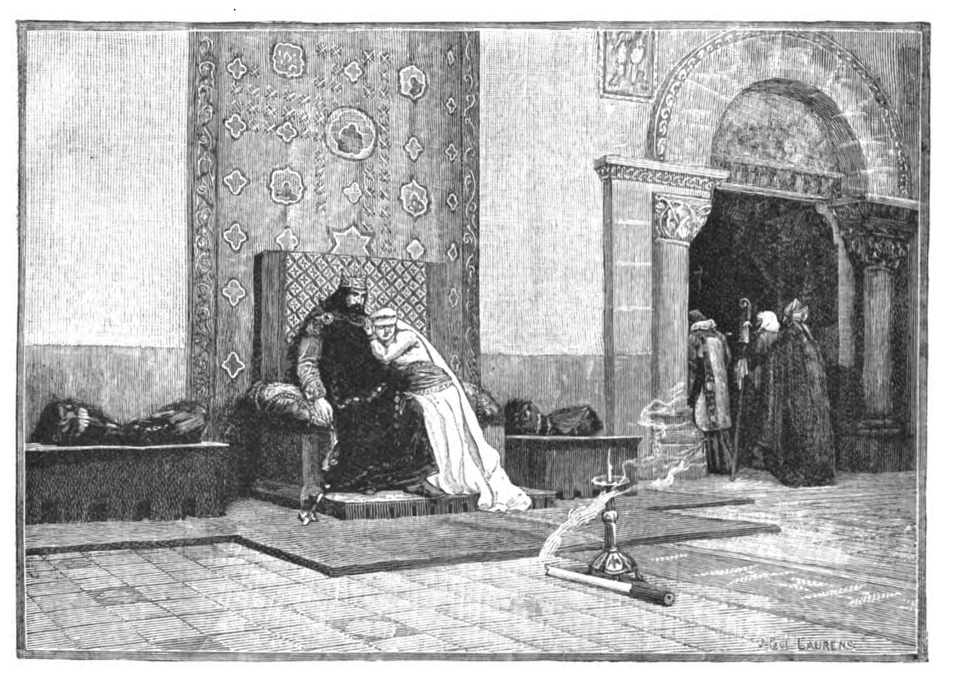
Des fléaux semblables, se produisant à peu près à la même époque en beaucoup de pays, donnèrent cours à une prophétie qui annoncait la fin du monde en l'an mil. Cette prédiction que l'on prétendait fondée sur un passage de l'Apocalypse s'appliquait tantôt à l'an mil après la naissance du Christ, tantôt à l'an mil après sa Passion (1033). Mais partout à peu près à la même époque les chrétiens furent frappés de la même crainte. L'empereur Otton III (983-1002), après avoir ébloui Rome et l'Italie de son faste impérial, vivait en ermite dans une caverne, et visitait pieds nus comme un pèlerin pénitent les tombeaux des martyrs.

2. **Extension de la puissance et de l'influence de l'Eglise, l'anathème.** — Dans l'attente du jugement dernier les actes de piété se multipliaient ; les seigneurs donnaient des terres aux églises pour le salut de leur âme (*pro remedio animæ meæ*). Les biens des évêchés, des paroisses et surtout des monastères s'accrurent ainsi rapidement au grand avantage de l'ordre et de l'équité. Les vilains qui obéissaient aux seigneurs ecclésiastiques étaient en effet plus doucement traités, moins arbitrairement soumis aux corvées que les habitants des fiefs militaires. Aussi le proverbe allemand : « Il est doux de vivre sous la croix », c'est-à-dire sous un seigneur ecclésiastique, se justifiait à peu près partout : les terres des églises se distinguaient par l'abondance des récoltes, par le bien-être relatif dont jouissaient les paysans. Le prêtre, en maître avisé et charitable, ménageait ses serviteurs.

Les biens d'église n'étaient pas seulement administrés

d'une manière plus prévoyante, ils étaient aussi plus respectés que les fiefs militaires. L'Église se protégeait moins par la force que par l'emploi de ses *armes spirituelles*, l'interdit et l'excommunication ou anathème. L'excommunication qui retranchait un coupable de la communion des fidèles, l'excluait par le fait même de la société dont tous les rapports étaient fondés sur la religion et le mettait hors la loi. Rien ne donne plus complètement idée des redoutables effets qui suivent l'anathème que les lugubres cérémonies au milieu desquelles il est prononcé. C'est avec l'appareil ordinaire aux funérailles que l'évêque vient trouver le coupable. Il le « rejette du sein de la sainte Eglise, » le maudit et défend à « aucun chrétien de lui parler ou de manger avec lui... Qu'aucun prêtre ne lui dise la messe, et ne lui donne la communion; qu'il ait la sépulture de l'âne... Et de même que ces torches jetées de nos mains vont s'éteindre, que la lumière de sa vie s'éteigne à moins qu'il ne se repente et ne fasse satisfaction. » A ces mots, les clercs qui accompagnent l'évêque éteignent les cierges qu'ils portent en les foulant aux pieds.

3. **La Paix et la Trève de Dieu.** — Toutefois chez beaucoup de seigneurs des passions trop violentes, la haine ou l'avidité l'emportaient sur la crainte de l'excommunication ; beaucoup de châteaux étaient assez forts pour défendre leurs maîtres contre les conséquences de l'anathème. L'Église ne réussit à dompter l'humeur batailleuse des seigneurs féodaux qu'en formant une vaste ligue de tous les faibles opprimés par les hommes d'armes. La *paix de Dieu* protégea tous les ecclésiastiques et tous les vilains désarmés. Elle empêcha les soldats « d'enlever la gerbe de blé sur les épaules du serf, de toucher au ballot que porte le marchand. Respectez ceux



ANATHÈME. — D'après le tableau de J. P. Laurens, l'excommunication du roi Robert.

qui voyagent en compagnie d'un clerc, d'un moine ou d'un prêtre : que la sainteté et la science soient les premiers défenseurs de la faiblesse ! » ajoutait un écrivain monastique, commentant dans le cloître de Sauxillanges, en Auvergne, les règles nouvelles de la paix de Dieu. Contre les violateurs de la paix, le clergé ne se contentait pas de prononcer des malédictions, il ameutait les vilains courbés jusque-là sous le joug féodal. Les seigneurs criminels devaient être poursuivis par tout le peuple, les prêtres marchant devant la troupe de leur paroisse, et arborant pour le combat la bannière de leur église. Celui qui avait transgressé la paix ne pouvait profiter du droit d'asile accordé aux sanctuaires : il était arraché de l'autel « que l'oppresseur d'un seul, s'écrie le moine cité plus haut, soit l'ennemi de tous ! »

La paix de Dieu avait d'abord été proclamée dans différentes réunions des évêques d'Aquitaine et particulièrement dans les Synodes de Poitiers (989) et de Limoges (1003). De l'Aquitaine sortit également l'obligation de la trêve de Dieu imposée par l'Église aux seigneurs, peu de temps après la promulgation de la paix de Dieu. Les évêques assemblés au Synode d'Elne, en Roussillon (1027), défendirent aux nobles de poursuivre leurs guerres privées du premier dimanche de l'Avent à l'Epiphanie, pendant tout le carême, et dans le reste de l'année, du mercredi soir au lundi matin, à cause du respect que l'on doit à ces jours consacrés par la Passion du Christ. Les évêques, amis des pauvres, avaient mis la dernière main à leur œuvre. La trêve de Dieu complétait, ou plutôt suppléait la paix de Dieu, dont l'exécution exigeait une surveillance minutieuse. Il était plus facile d'arrêter, à certains jours, la guerre privée que d'empêcher l'abus du droit de la guerre. Les paysans, les marchands à l'abri de la trêve de Dieu disposaient de deux cent

vingt-six jours par an pour vaquer librement à leurs travaux et à leurs affaires.

II

LA CHEVALERIE

4. **La Chevalerie, l'armement du chevalier.** — Afin de modérer l'ardeur belliqueuse des seigneurs, l'Église s'efforça plus tard, de discipliner leur valeur et de transformer la féodalité en une sorte de milice religieuse. Elle y réussit au moyen de l'ordre, des cérémonies et des devoirs de la chevalerie, une des institutions qui ont le plus contribué à répandre et à exalter le sentiment de l'idéal parmi les hommes.

Le cavalier noble (miles) recevait à l'origine ses armes des mains de quelque vieux guerrier qui lui donnait un coup de poing ou du plat de l'épée sur la nuque en lui recommandant d'être courageux. Des parades militaires et des banquets suivaient cette initiation grossière. C'était l'ancien rite usité chez les Germains pour la réception de l'adolescent parmi les hommes. L'Église s'emparant de ce début du jeune noble dans la carrière des armes l'orna de toute la pompe de ses cérémonies et en tira l'occasion d'une grande leçon de morale. La remise des armes ou *adoubement* eut lieu dans l'église ; le prêtre bénit l'épée, et le chevalier qui remplissait le rôle de parrain en donnant la *colée* ou accolade sur la nuque du jeune noble, lui dit : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier. » Avec le temps et grâce à l'enthousiasme religieux développé par les Croisades, le prestige de la chevalerie grandit, les nobles se préparèrent à la recevoir comme un sacrement.

L'adolescent faisait un long apprentissage des vertus chevaleresques comme *page* et comme *écuyer* de quelque chevalier renommé. La veille du jour où il devait être armé chevalier, il prenait un bain, symbole de pureté, puis il revêtait une robe rouge et une robe noire, symboles du sang qu'il devait être prêt à verser et de la mort qu'il devait braver. Pendant toute la nuit il faisait dans l'église la *veillée des armes* et le matin il communiait. Le prêtre, dans un sermon, lui énumérait ses devoirs qui consistaient surtout dans la défense des faibles « de l'Église, de la veuve et de l'orphelin, » dans le désintéressement et la bravoure [1].

L'oubli de ces engagements solennels était puni par la dégradation du chevalier, cérémonie qui formait un lamentable contraste avec la brillante réception que nous venons de décrire. Le chevalier *félon*, c'est-à-dire lâche, déloyal ou criminel, était dépouillé successivement de toutes les pièces de son armure. Son écu était brisé par le bourreau ; lui-même était traîné sur une claie au lieu du supplice.

Peu à peu le rituel de la chevalerie se compliqua de cérémonies profanes et en quelque sorte mondaines. Les dames jouant un rôle dans l'armement du nouveau chevalier lui présentèrent ses éperons, sa cuirasse, ses gantelets. La fête religieuse fut bientôt suivie de joutes

[1] Le Code de la chevalerie a été popularisé par la poésie. On connaît surtout les premiers vers de la ballade d'Eustache Deschamps, poète du XIV[e] siècle, sur le *Bachelier d'Autrefois*.

> Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
> Il vous convient mener nouvelle vie,
> Dévotement en oraison veillier
> Péchié fuir, orgueil et villenie.
> L'Église devez défendre
> La vefve aussi l'orphenin entreprendre,
> Estre hardis et le peuple garder
> Prodons loyauz, sans rien de l'autrui prandre :
> Ainsi se doit chevalier gouverner.

et de réjouissances coûteuses, et plus d'un seigneur renonça à recevoir la chevalerie parce qu'il ne pouvait subvenir aux frais de sa réception. Ainsi comprise, la chevalerie devint un simple ornement des cours fastueuses. En grande faveur auprès des princes du XIVe et du XVe siècle, elle se discrédita dans les batailles par son orgueilleuse incapacité.



Châtelaine du XIIIe siècle allant à la chasse, son faucon sur le poing.

5. **Les sentiments chevaleresques, l'honneur, la courtoisie.** — Toutefois avant de dégénérer en une représentation théâtrale et vaine, la chevalerie développa chez les nobles les plus séduisantes qualités. Le sentiment chevaleresque de l'honneur fut le principal mobile des actes d'héroïsme qu'accomplirent les chevaliers du

Moyen Age et longtemps après eux les soldats de la France. L'honneur était, au dire de Montesquieu, le principal ressort de l'ancienne monarchie française.

A l'honneur militaire le parfait chevalier joignait la fidélité envers son suzerain, la loyauté envers ses pairs, ses égaux, et la courtoisie envers les dames. La chevalerie agrandit et ennoblit le rôle de la femme dans la société féodale. Elle attribua aux dames dans leur demeure une sorte de royauté morale ; elle leur confia l'éducation des jeunes nobles. Pour les pages et les écuyers il n'y avait guère d'autre école au château que les entretiens de la châtelaine et les lectures faites sous sa direction, le soir, auprès du foyer. La courtoisie chevaleresque réserva encore aux femmes l'honneur de distribuer les prix de valeur militaire dans les tournois, d'inspirer les jeux poétiques, d'animer enfin la vie de château et de la transformer peu à peu en une existence élégante et polie.

6. **Les Tournois, les armoiries.** — Les mœurs rendues plus douces par la chevalerie favorisèrent les réunions et l'ennui cessa de hanter les châteaux comme aux premiers temps de la féodalité. L'occasion des réunions des nobles était le passage de quelque jongleur, ménestrel ou trouvère, poète et musicien tout ensemble qui récitait gestes et fabliaux [1]. Toutefois ces distractions paisibles étaient moins appréciées que les spectacles militaires, les joutes ou tournois. Depuis le XIII[e] siècle jusqu'au commencement des temps modernes, les tournois furent les principaux événements de la vie de cour ou de château. Le tournoi était un simulacre de combat. Les chevaliers, enfermés dans une enceinte de bois ou *lice*, couraient les uns sur les autres. Armés de

[1] *Gestes,* chansons épiques, longs romans d'aventures, *fabliaux,* courts récits comiques.

piques au fer émoussé, au bois léger, ils cherchaient à *rompre les lances* ou à jeter à terre, *à désarçonner* leurs adversaires. Les combattants entièrement bardés de fer étaient reconnaissables à quelque emblême adopté pour la circonstance, aux couleurs de leur bannière ou à leurs armoiries.

Dès les premières croisades les chevaliers qui étaient escortés de nombreux vassaux attachaient à leur lance une bannière, morceau d'étoffe dont la couleur servait de signe de ralliement : souvent ils y inscrivaient leur cri de guerre. Plus tard, vers l'époque de la troisième croisade (1190), ils adoptèrent un *blason*, des *armoiries* peintes sur leur bouclier ou *écu*. Les armoiries transmises par les ancêtres aux descendants étaient comme l'emblême de la terre et de la famille féodale.

7. **Les Pèlerinages.** — Avec la paix, la trêve de Dieu et la chevalerie, l'Église recourut encore aux pèlerinages pour réfréner l'humeur inquiète et l'ardeur belliqueuse des chrétiens de l'Occident. Les pèlerinages se multiplièrent rapidement à partir de l'an mil. Ils prenaient la route des sanctuaires privilégiés et vénérés où avaient eu lieu les grands événements de l'histoire religieuse. Les trois sanctuaires qui attiraient surtout les fidèles étaient Jérusalem, berceau du christianisme, Rome, capitale de la chrétienté, et Compostèle en Galice, basilique qui abritait le tombeau de l'apôtre saint Jacques, patron des guerriers Espagnols qui luttaient contre les Maures. Les pèlerins pauvres s'en allaient à pied, vêtus du costume des pénitents avec le bâton ou *bourdon* et la besace ; ils rapportaient pour attester qu'ils avaient atteint le but de leur voyage les palmes de Terre-Sainte ou les coquilles de saint Jacques. Souvent des pèlerinages longs et pénibles étaient imposés par le Pape ou par les

évêques à des seigneurs turbulents et coupables. Leur présence était ainsi épargnée pour quelque temps aux pays qu'ils ravageaient ; les mortifications de la pénitence domptaient parfois leur orgueil brutal. Le duc de



Chevaliers avec la lance, l'épée, l'écu, le heaume et le haubert[1]

[1] Les armes que les seigneurs portaient ordinairement en guerre étaient une longue lance et une lourde épée. Ils étaient protégés par le *haubert*, sorte de cotte de maille très souple qui enveloppait tout le corps. Un *heaume* ou casque défendait leur tête et venait s'appuyer sur leurs épaules. Ils portaient au bras gauche leur bouclier ovale ou triangulaire l'écu sur lequel était peint leur blason. A la fin du XIII[e] siècle, le haubert fut remplacé par une armure lourde et rigide formée de plaques de fer. Le cavalier et le cheval furent également emprisonnés dans une véritable cage de fer, et la rapidité de leurs mouvements en fut diminuée.

Normandie, père de Guillaume le Conquérant, Robert, surnommé le magnifique ou le diable, entreprit, malade, le pèlerinage de Jérusalem et mourut dans le voyage de retour (1035). Il cheminait porté dans une litière, mais sur le Saint-Sépulcre il se fit flageller pour expier ses péchés.

Le goût des aventures lointaines et des luttes généreuses transforma peu à peu les pèlerinages en guerres saintes. Le contingent féodal toujours armé pour la guerre privée diminua à mesure qu'augmentaient les troupes de pèlerins ; et les croisades, conséquence naturelle des pèlerinages, devinrent la meilleure garantie de la paix de l'Occident.

LECTURES : Roy, *Histoire de l'an mil.* — Semichon, *la Paix et la Trève de Dieu.* — Libert, *Histoire de la chevalerie.* — Léon Gautier, *La chevalerie*, (chez Delagrave. Vaste étude sur la vie militaire et domestique des seigneurs féodaux au XIIe siècle.) — Paul Lacroix, *Vie militaire et religieuse au Moyen âge.* — Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, tome III, VIe leçon. — De Crozals, hist. de la civilisation, II. Livre V, ch. 2 et 3. Lectures historiques de 3e ch. 8e.

CHAPITRE XXII.

LES CROISADES. — LE ROYAUME DE JÉRUSALEM.

SOMMAIRE :

I. **La première croisade.** — 1. Causes des croisades en Occident et en Orient. — 2. Etat de l'Orient sous la domination des Turcs. — 3. Prédication de la première croisade par le pape Urbain II au concile de Clermont-Ferrand (1095). — 4. Pierre l'Ermite et la croisade des pauvres gens (1096). — 5. La croisade des chevaliers. — 6. Routes suivies par les croisés, leur réunion à Constantinople. — 7. Traversée de l'Asie-Mineure par la première croisade. — 8. Siège d'Antioche (1098). — 9. Prise de Jérusalem par la première croisade (15 juillet 1099). — 10. Fondation du royaume de Jérusalem, bataille d'Ascalon (1099).

II. **Le royaume de Jérusalem** (deuxième et troisième Croisades). — 11. Organisation du royaume de Jérusalem. — 12. Apogée du royaume de Jérusalem sous Baudoin Ier (1100-1118). — 13. Hospitaliers et Templiers. — 14. Le chiffre des croisades est de pure convention. — 15. Seconde croisade (1147-1149). — 16. Puissance et héroïsme de Saladin, chute du royaume de Jérusalem (1187). — 17. Troisième croisade (1190-1192).

I

LA PREMIÈRE CROISADE.

1. **Causes des croisades en Occident et en Orient.** — A la fin du XIe siècle, les pèlerinages à Jérusalem, si vivement encouragés par l'Eglise, se changèrent en croisades. Le Saint-Sépulcre du Christ, la plus vénérable des reliques étant aussi celle dont les mérites effaçaient le mieux les péchés, le désir de la posséder et surtout de la soustraire aux profanations des Musulmans, maîtres de la Terre-Sainte, était chez les chrétiens un désir

légitime. La cause principale des croisades doit être cherchée surtout dans l'enthousiasme religieux des européens, mais ces derniers cédaient encore à l'attrait d'une sorte de revanche. Les Musulmans avaient les premiers porté la guerre sainte en Europe au temps de Charles Martel et de Charlemagne ; les chrétiens prenant l'offensive à leur tour, transféraient le théâtre de la lutte en Asie. Par sa turbulence comme par sa faiblesse, l'Orient Musulman semblait provoquer ses ennemis lorsque l'Occident s'arma pour la première Croisade.

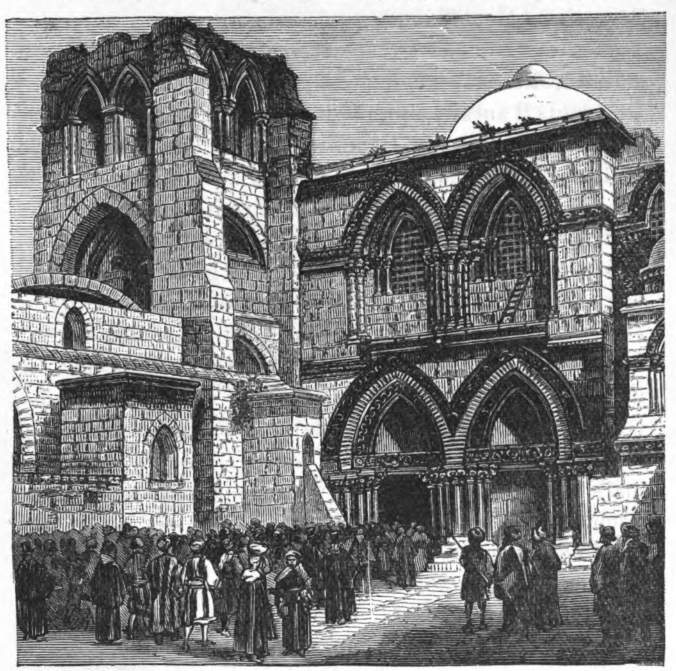
2. **Etat de l'Orient sous la domination des Turcs.** — L'unité de l'Islam était entièrement brisée depuis que les Turcs avaient par leur invasion consommé le démembrement de l'Empire des khalifes. Ces cavaliers, écumeurs des steppes, se montrèrent par le ravage de l'Orient les dignes rivaux des Normands qui désolaient alors l'Occident. Comme leurs émules Européens, les Turcs adoptèrent la religion des peuples au milieu desquels ils s'étaient fait place par la violence ; ils devinrent Musulmans. Un de leurs chefs, Seldjouk, réunit leurs hordes encore nomades ; son nom servit à désigner le peuple des Turcs Seldjoucides. Un des successeurs de Seldjouk, Togrul Bey, devint en 1055 le défenseur et le lieutenant du khalife de Bagdad dont il confisqua toute l'autorité. En 1072, à la mort d'Alp Arslan, les héritiers du sultan Turc fondèrent un grand nombre de petits états indépendants dans la Syrie et dans l'Asie-Mineure. L'installation des nouveaux venus parmi les vieilles populations musulmanes produisit des luttes et des déplacements de peuples. Les Arabes dépossédés de leur empire par les princes Turcs, furent rejetés en grand nombre sur l'Afrique et s'élancèrent même au secours des Musulmans d'Espagne. Cette émigration fixa sur le

sol de l'Algérie la plupart des tribus Arabes qui y résident aujourd'hui. D'autre part le sultan Turc d'Iconium en Asie-Mineure, enlevant aux Grecs les rivages de la mer Noire, parvint jusqu'à Nicée dont il fit sa capitale. Constantinople se sentit menacée et l'empereur Grec effrayé invoqua le secours de l'Occident, sinon par une lettre dont l'authenticité est contestée, du moins par des ambassadeurs.

Les Turcs enfin jetèrent aux chrétiens un défi plus sensible encore, lorsqu'ils s'emparèrent de Jérusalem en 1077, chassèrent les pèlerins et les rançonnèrent en les accablant *d'avanies,* c'est-à-dire de mauvais traitements. Pour rouvrir l'accès du Saint-Sépulcre les Européens résolurent de le conquérir sur les Turcs et de s'établir en Terre-Sainte.

3. **Prédication de la première Croisade par le pape Urbain II au concile de Clermont-Ferrand.** — Un Pape Français, reprenant les projets attribués à Sylvestre II et à Grégoire VII, prêcha la première croisade. Urbain II, né à Châtillon-sur-Marne, d'une noble famille champenoise, affirma et hâta par la croisade le triomphe déjà proche de la papauté engagée contre l'Empire dans la querelle des Investitures. Il tint deux conciles pour convoquer les guerriers chrétiens à la sainte expédition. Dans la première assemblée, à Plaisance, en Italie, les envoyés de l'empereur Grec, Alexis Comnène, furent entendus. En France seulement le Pape devait trouver le terrain favorable à la croisade. Le concile tenu à Clermont-Ferrand pour réformer l'Église de France ayant attiré une foule immense, au point que beaucoup de chevaliers ne pouvaient trouver place dans la ville et logeaient sous des tentes, Urbain II profita de ce grand concours de peuple assemblé en sa

présence. Le 26 novembre 1095, à l'issue des sessions du concile, le Pape s'avança dans la plaine et parla aux laïques de la nécessité de délivrer le Saint-Sépulcre. « Que chacun renonce à soi-même et se charge de sa croix », dit Urbain II, répétant l'appel de l'Evangile. La



L'Église du Saint-Sépulcre, a Jérusalem.

foule y répondit par l'acclamation « Dieu le veut ! » qui devint le cri de ralliement de la croisade, et la plupart des assistants fixèrent à leurs vêtements la croix rouge, insigne des croisés.

4. Pierre l'Ermite et la croisade des pauvres

gens (1096). — La légende place aux côtés du pape Urbain II dans le concile de Clermont, le prédicateur populaire de la croisade, Pierre l'Ermite. Ce personnage a été longtemps considéré comme le principal instigateur de l'entreprise. Humble pèlerin, sur la route de Jérusalem, il aurait eu à souffrir plus qu'aucun autre des avanies des Turcs, et il en aurait été récompensé par une vision surnaturelle dans l'église du Saint-Sépulcre. Revenu en Occident, il aurait, au nom du Christ et du patriarche de Jérusalem, adjuré le Pape de prêcher la croisade [1]. En réalité, le pèlerinage de Pierre ne prit fin qu'après le concile de Clermont-Ferrand et l'Ermite retourna immédiatement dans son pays à Amiens. Prédicateur enthousiaste, à la mine chétive, au vêtement grossier, il toucha par sa rude éloquence et son regard illuminé, les vilains et les serfs de la France du Nord. Ces malheureux d'ailleurs crurent entrevoir dans les aventures lointaines un moyen de s'affranchir, d'échapper à l'oppression des seigneurs. Aussi leurs résolutions furent promptes et leurs préparatifs de courte durée. Dès le mois de mars 1096, les pauvres gens formaient, sous le commandement de Pierre l'Ermite, une armée ou plutôt une horde de quarante mille hommes. Des familles entières partaient, emportant tout leur avoir sur leurs chariots traînés par des bœufs. Les Français rallièrent sur les bords du Rhin, des bandes semblables aux leurs et dirigées par le pauvre chevalier Gautier sans Avoir. D'autres encore suivirent guidées par le prêtre Allemand Gottschalk et par le comte Emicon. Toutes les troupes

1 La tradition populaire relative à la vision de Pierre l'Ermite a été accréditée par les *chansons de geste* et particulièrement par la chanson d'Antioche. Elle est formellement démentie par le témoignage d'un écrivain Grec contemporain. La princesse Anne Comnène, fille de l'empereur d'Orient, atteste dans ses mémoires que Pierre était encore en pèlerinage, tandis que le pape prêchait la croisade.

furent bientôt réduites au plus affreux dénuement, toutes épouvantèrent les pays qu'elles traversèrent par un pillage effréné. Sur les bords du Danube les pauvres croisés perdirent un grand nombre des leurs, victimes de la vengeance des Hongrois et des Bulgares qu'ils avaient exaspérés par leurs brigandages. L'Empereur Grec se hâta de leur faire passer le Bosphore. Insuffisamment armés, ils furent à peu près exterminés par les Turcs ; quelques-uns seulement réussirent avec Pierre l'Ermite à attendre la croisade des Seigneurs qui approchait.

5. **La croisade des chevaliers.** — Les Seigneurs féodaux se préparèrent lentement et avec une connaissance plus grande des difficultés de l'expédition. La prédication du Pape au concile de Clermont avait suscité une armée de trois à quatre cent mille hommes. Cent mille chevaliers avaient pris la croix ; ils partaient escortés de leurs sergents d'armes et de leurs valets, avec des bagages et des provisions. Si l'armée féodale était mieux pourvue que l'armée de Pierre l'Ermite, elle n'était pas beaucoup mieux disciplinée. La piété n'était pas le seul motif qui l'animait. Urbain II avait promis à la fois le pardon de leurs péchés et la protection temporelle de l'Eglise aux croisés. En vertu du privilège de *Croix prise*, leurs biens étaient à l'abri des ravages de la guerre et des procès, le paiement de leurs dettes était ajourné. Même parmi les croisés qui entreprenaient le voyage de Jérusalem en véritables pèlerins et pénitents, plusieurs quittaient sans regret leur fief pauvre et exigu de l'Occident qu'ils comptaient avec l'aide de leur épée échanger contre une riche principauté d'Orient. Le désordre était augmenté par le mélange et la confusion d'hommes de races très diverses jusque là complètement

étrangers les uns aux autres par les mœurs et par le langage, brusquement rapprochés sous l'empire de la même passion religieuse. « Qui a jamais entendu dire, s'écrie Foulques, évêque de Chartres, que tant de nations de langues différentes aient été réunies en une seule armée : Français, Flamands, Bretons, Lorrains, Allemands, Bavarois, Normands, Ecossais, Anglais, Aquitains, Italiens, Danois, Grecs, Arméniens..? Quoique divisés en tant de langues, nous semblions tous autant de frères et de proches unis par l'amour du Seigneur. » Un seul chef n'aurait pu ni se faire comprendre ni se faire obéir de troupes aussi disparates ; d'ailleurs, le roi Salomon n'avait-il pas dit : « Les sauterelles n'ont pas de rois et elles s'en vont ensemble par bandes ? » Ainsi marchaient les multitudes désordonnées des croisés, ne reconnaissant d'autre souverain que le Pape et d'autre capitaine que son légat. Urbain II avait désigné pour conduire la première croisade Adhémar de Monteil, évêque du Puy. Mais les différents corps d'armée de la croisade, se recrutant dans des pays fort éloignés les uns des autres, adoptèrent, pour gagner le commun rendez-vous, des chefs ou tout au moins des guides qui prirent dans les opérations militaires la principale importance, sans qu'aucun d'eux s'élevât jamais au-dessus de ses rivaux.

6. **Routes suivies par les Croisés ; leur réunion à Constantinople.** — Le légat et le comte de Toulouse conduisaient les Français du midi de la France que l'on désignait plus ordinairement sous le nom de Provençaux. Le comte Raimond de Saint-Gilles, en quittant Toulouse, avait emporté tous ses trésors. Il était du nombre des chevaliers ambitieux qui se flattaient de conquérir un trône en Orient.

Les Normands allèrent rejoindre dans l'Italie du sud

Boémond, prince de Tarente et son cousin Tancrède, fils des conquérants de la Pouille et de Naples.

Les Français du Nord, dirigés par le comte de Vermandois, frère de Philippe Ier, roi de France, par les comtes Etienne de Blois et Robert de Flandre, se réunirent aux croisés des bords du Rhin pour suivre Godefroi de Bouillon duc de Basse-Lorraine[1]. Ils descendirent la vallée du Danube, tandis que les Provençaux traversaient l'Italie septentrionale et que les Normands, passant l'Adriatique, débarquaient à Duras[2], dans l'empire Grec.

Les trois armées se réunirent à Constantinople. Il semblait, dit la princesse Anne Comnène, que l'Europe arrachée de ses fondements se précipitait sur l'Asie. L'empereur d'Orient, Alexis Comnène, eut besoin de toute la patience et de toute l'habileté byzantines pour éviter que le passage des Croisés dans son empire ne prit le caractère d'une véritable invasion. Deux mondes et deux religions étaient en présence. Les occidentaux méprisaient les Grecs comme des schismatiques qui refusaient d'obéir au Pape; ils les accusaient de lâcheté et de mensonge. Les Grecs se plaignaient de la barbarie et de l'outrecuidance des Latins. En dépit des merveilles qui éblouissaient les étrangers introduits auprès de l'empereur, un latin s'assit au milieu d'une cérémonie, sur le trône impérial. Baudoin, frère de Godefroi de Bouillon, le fit lever en lui adressant des remontrances, mais le Croisé ne voulait rien entendre, il disait en désignant l'empereur : « Voyez ce rustre qui reste assis tout seul, tandis que tant de capitaines sont debout ! »

Alexis Comnène aurait voulu faire des Croisés ses

1 Le duché de Lorraine était divisé depuis Otton le Grand en Haute et Basse Lorraine. Le territoire de la Basse Lorraine correspondait à peu près aux Pays-Bas.

2 Duras ou Durazzo, anciennement Dyrrachium.

vassaux, : il leur demanda de lui prêter hommage. Godefroy de Bouillon se laissa attaquer dans son camp plutôt que d'y consentir. Boémond, gagné par les présents et les dignités que lui prodigua l'empereur, détermina les autres chefs à céder. Les Croisés promirent à Alexis de lui rendre l'Asie Mineure envahie par les Turcs. Puis ils passèrent le Bosphore, soulageant d'une grande terreur les habitants de Constantinople. Une armée grecque les suivait, plus pour les surveiller que pour les seconder.

7. **Traversée de l'Asie Mineure par la première croisade.** — Avant d'entreprendre leur périlleux voyage qui devait se prolonger deux ans, les Croisés virent venir à eux — spectacle bien capable de les décourager — les misérables restes de la troupe de Pierre l'Ermite. Devant la ville de Nicée, ils éprouvèrent pour la première fois la mauvaise volonté de leurs alliés les Grecs. Ils se croyaient sûrs de forcer la nouvelle capitale des Turcs ; ils calculaient déjà les richesses que le pillage allait mettre entre leurs mains, lorsque leur proie leur échappa. Les assiégés avaient introduit l'armée d'Alexis dans leurs murs (1097).

Les Croisés s'engagèrent alors seuls dans les déserts de l'Asie Mineure, harcelés par les cavaliers Turcs, ils les défirent à Dorylée en Phrygie, mais la faim et la soif firent dans leurs rangs plus de ravages que les ennemis. La chaleur était si violente que « les chevaliers perdirent presque tous leurs chevaux et furent réduits à monter des bœufs et des ânes. Les chiens de chasse des grands seigneurs que l'on conduisait en laisse expirèrent sur la route, et les faucons moururent sur le poing de ceux qui les portaient. » (Albert d'Aix).

Les Croisés se reposèrent à Tarse, ville située au pied

du mont Taurus. Boémond et Baudoin s'en disputèrent la possession ; mais le pays resta aux Arméniens, nation chrétienne isolée en Orient, qui ne pouvait subsister qu'en prêtant son appui aux Croisés. Tarse devint vers le temps de la troisième croisade, la capitale du royaume de la Petite Arménie que le roi Léon II fonda sur le modèle des états chrétiens de Terre Sainte.

Baudoin trouva une compensation dans la principauté d'Edesse dont il s'empara en abandonnant l'expédition.

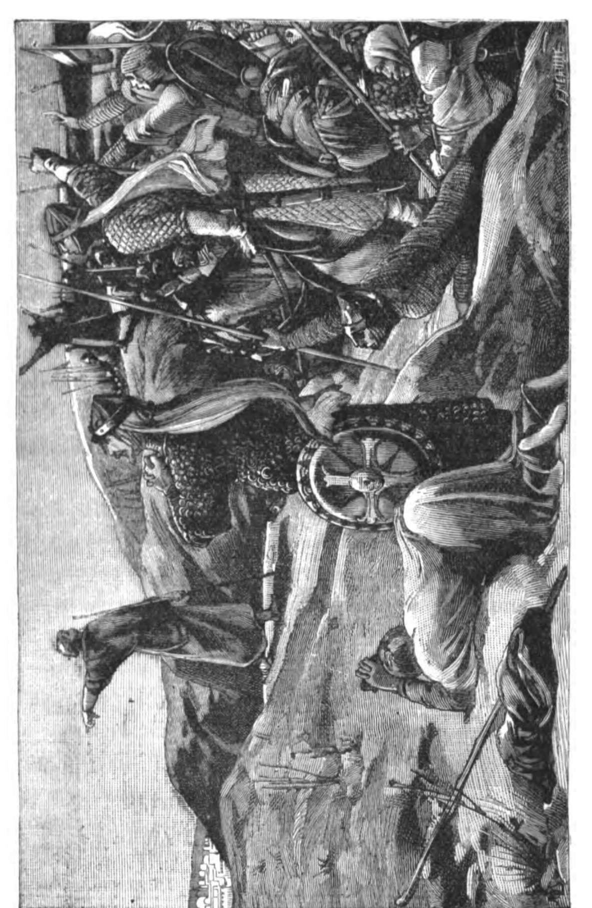
8. **Siège d'Antioche (1098).** — L'épreuve la plus périlleuse de ce long voyage attendait les Croisés sous les murs d'Antioche. Ancienne métropole des provinces romaines d'Asie, Antioche occupait encore au XI[e] siècle un emplacement trois fois plus étendu que sa surface actuelle, avec ses 360 églises et les 450 tours de son enceinte. Malgré l'aide que quelques navires italiens prêtèrent à la croisade, la ville avec ses défenseurs musulmans était en état de braver un long siège, et Kerboga, lieutenant du sultan de Mossoul, amenait à son secours 200.000 hommes. Près d'être enfermés entre la garnison et l'armée de secours des Musulmans, les Croisés acceptèrent leur salut au prix que Boémond leur imposa. Un renégat arménien Firouz, chargé par les Turcs de la garde d'une tour, traitait secrètement avec le chef des Normands. Boémond fit entrer toute l'armée Croisée dans Antioche à condition que la place lui appartiendrait.

A peine vainqueurs, les Croisés, d'assiégeants devinrent assiégés. L'armée de Kerboga les entoura et les réduisit à la famine la plus affreuse et au désespoir. Les désertions furent nombreuses dans l'armée chrétienne. Le comte de Blois rentra en France malgré son vœu; Pierre l'Ermite, découvert au milieu d'un groupe de

fugitifs, fut ramené de force dans Antioche. Une épidémie décima les chrétiens, et le légat Adhémar de Monteil y succomba. Un miracle seul pouvait sauver la Croisade. Un prêtre provençal eut une vision. Il indiqua le lieu où était enfoui le fer de lance qui avait percé le cœur du Christ pendant la passion. La relique fut portée en tête de l'armée dans une sortie, et pour la première fois les Croisés obéirent tous au même chef. Ils se soumirent aux ordres de Boémond. Leur discipline et leur enthousiasme leur donnèrent la victoire. Cent mille musulmans, dit-on, furent taillés en pièces et le camp de Kerboga fut pris, regorgeant de vivres et de richesses.

9. **Prise de Jérusalem par la première croisade (15 juillet 1099).** — Après la victoire, les chrétiens se séparèrent de nouveau. Raimond de Toulouse conquit Tripoli d'Asie et en fit sa principauté. Trente mille croisés environ parvinrent le 1er juillet 1099 près de Jérusalem. Ils se prosternèrent à la vue de la ville sainte, puis ils l'assaillirent. Repoussés dans une première attaque, ils construisirent des machines de siège, des tours roulantes pour donner l'assaut. De nouveaux miracles enflammèrent leur courage. Le légat Adhémar apparut en songe à un prêtre et ordonna à l'armée par son intermédiaire de jeûner trois jours et de faire en procession le tour des murailles de Jérusalem. Ensuite ils approchèrent leurs machines de l'enceinte. Tancrède et Godefroi de Bouillon sautèrent les premiers sur les remparts, mais les Musulmans se défendirent dans les rues de la ville. Ils furent tous tués; dans la mosquée d'Omar « le sang montait jusqu'aux genoux d'un cavalier à cheval. »

10. **Fondation du royaume de Jérusalem. — Bataille d'Ascalon (1099).** — Jérusalem avait été arra-



Les Croisés en vue de Jérusalem
Composition de Luc Olivier Merson, extraite de la *Chevalerie*, par L. Gautier.

chée aux profanations des infidèles le 15 juillet 1099, le vendredi à trois heures, jour et heure de la passion du Christ. Les Croisés interrompirent le combat ou plutôt le massacre pour aller pieds nus prier sur le Saint-Sépulcre. Ensuite les seigneurs s'assemblèrent et nommèrent un roi. La couronne de Jérusalem, refusée par Raimond de Saint-Gilles, fut acceptée par Godefroi de Bouillon. Godefroi cependant ne prit pas le titre de roi mais celui de *baron* ou *avoué* (1) du Saint-Sépulcre. Il ne voulait point porter « la couronne d'or où le roi des rois avait porté la couronne d'épines. »

C'est sur les soldats du khalife fathimite du Caire que Jérusalem avait été conquise. Les Egyptiens persuadés que les Croisés, épuisés par leur longue expédition et par leurs victoires mêmes, se laisseraient facilement ravir leurs conquêtes, revinrent à la charge. Ils dirigèrent sur la Palestine une armée nombreuse que Godefroi de Bouillon détruisit à Ascalon. Les croisés étaient absents de France depuis plus de trois ans ; beaucoup reprirent le chemin de l'Occident après avoir accompli leur pèlerinage. Deux cents chevaliers restèrent. Ils devinrent barons des villes conquises, sires de Tibériade ou de Jaffa, et fondèrent une véritable colonie franque en Terre-Sainte. Bien qu'il n'ait régné qu'un an, étant mort en 1100, Godefroi de Bouillon passa pour avoir donné son organisation au royaume de Jérusalem.

(1) On appelait *avoué* le défenseur militaire d'un évêché ou d'une abbaye.

II

LE ROYAUME DE JÉRUSALEM
DEUXIÈME ET TROISIÈME CROISADES

11. **Organisation du royaume de Jérusalem.** — Le royaume de Jérusalem, créé en pays ennemi, devait être organisé avant tout pour la défense, aussi la féodalité militaire y était-elle établie avec autant de solidité et plus de régularité qu'en Europe. Tous les fiefs de chevaliers relevaient directement du roi et devaient en tout temps le service militaire. Les chevaliers étaient presque tous français et transportaient en Orient les usages de France. L'hommage déterminait les devoirs du vassal envers le suzerain, le jugement par les pairs, les épreuves et le duel judiciaires étaient admis. Dans les villes, particulièrement dans les ports de la Méditerranée, une bourgeoisie importante se forma, en grande partie composée de marchands Italiens. Ces marchands trafiquaient des denrées de l'Inde, des soies, des épices qu'ils achetaient aux caravanes de l'Orient pour les expédier en Europe sur les vaisseaux de Venise, de Gênes ou de Pise. Les chrétiens de Syrie, nombreux et industrieux, étaient cependant méprisés à cause de la religion Grecque qu'ils suivaient ; ils payaient des redevances aux seigneurs comme les vilains de l'Occident. A ces trois catégories d'habitants correspondaient trois sortes de tribunaux : les *assises des chevaliers*, assemblée de nobles jugeant leurs égaux sous la présidence du roi ou de son connétable ; les *assises des bourgeois*, présidées par le vicomte de Jérusalem — les bourgeois, en Terre-Sainte, jouissaient comme les nobles du droit d'être jugés par

leurs pairs — enfin le tribunal des Syriens. Ce dernier suivait les lois de Justinien. Les deux autres cours prononçaient leurs arrêts en interprétant les coutumes de l'Occident. Leurs jugements ne tardèrent pas à être conservés par écrit et formèrent deux recueils qui passèrent pour contenir les lois du royaume. On les appelait les *assises de Jérusalem*. Afin de rendre leur ancienneté plus vénérable, on fit remonter leur origine à de prétendues *lettres du Saint-Sépulcre*, dans lesquelles Godefroi de Bouillon se serait érigé en législateur de son peuple.

L'organisation du royaume de Jérusalem était fidèlement reproduite dans les trois principautés chrétiennes qui l'environnaient et le protégeaient au nord, à Edesse, à Antioche, à Tripoli.

12. **Apogée du royaume de Jérusalem sous Baudoin Ier (1100-1118).** — Le règne de Baudoin Ier, frère de Godefroi de Bouillon (1100-1118 fut l'époque la plus prospère du royaume de Jérusalem. En quittant son comté d'Edesse, il amena un contingent nombreux de chevaliers et il s'allia aux Vénitiens pour conquérir le rivage de la Palestine qui lui appartint bientôt de Jaffa jusqu'à Saint-Jean-d'Acre.

Sous ce règne se fondèrent également les ordres religieux militaires, renfort indispensable sans lequel la petite colonie féodale de la Terre-Sainte aurait immédiatement succombé dans le combat contre les infidèles. Les ordres religieux militaires créés en Orient furent les Hospitaliers, les Templiers, les chevaliers Teutoniques.

13. **Hospitaliers et Templiers.** — Au milieu du XIe siècle, des marchands Italiens d'Amalfi établissaient à Jérusalem un hôpital dédié à saint Jean pour recueillir les pèlerins et surtout les malades. Un provençal, Pierre

Gérard, qui faisait partie de cet hôpital, vers le temps de la première croisade, proposa aux infirmiers ses compagnons de prononcer des vœux et de porter un habit régulier comme les moines. Bientôt aux frères servants qui soignaient « les pauvres, leurs maîtres, » s'adjoignirent des chevaliers qui se vouaient à porter les armes pour le service de la Terre-Sainte. Les nouveaux chevaliers furent reconnaissables à leur robe noire à laquelle était attachée une croix de toile blanche à huit pointes qui a gardé du dernier séjour de l'ordre le nom de croix de Malte. Le chef des Hospitaliers s'intitulait « maître de saint Jean de Jérusalem et gardeur des pauvres du Christ ; » il avait sous lui des commandeurs préposés aux couvents ou *commanderies*. Le sceau de l'hôpital représentait un malade étendu avec une lampe aux pieds et un crucifix à la tête.

Le troisième roi de Jérusalem, Baudoin II accueillit dans une partie de son palais, près de l'emplacement du temple de Salomon où s'élevait la mosquée d'Omar, un nouvel ordre militaire qui prit le nom de Templiers, 1123. Les Templiers devaient prononcer les trois vœux monastiques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, entendre la messe trois fois par semaine et communier trois fois l'an, porter l'habit blanc, symbole de pureté, orné de la croix rouge qui rappelait l'engagement pris par les chevaliers d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Leur règle était d'une très grande austérité ; elle leur imposait l'exil perpétuel et la guerre sainte jusqu'à la mort. « Ils devaient toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier et ne jamais donner de rançon. » Leur étendard noir et blanc qu'ils appelaient Beaucéant, portait cette humble devise : « Non nobis, Domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam. —

Seigneur, que la gloire rejaillisse non sur nous mais sur votre nom. »

Le fondateur de l'ordre du Temple était un français, Hugues de Payens. L'auteur de la règle du Temple fut le réformateur français des ordres religieux du XII[e] siècle, saint Bernard. Ardent promoteur et panégyriste convaincu de cette *milice sacrée*, saint Bernard recommanda par ses éloges les Templiers aux générosités des princes. Le Temple à l'origine était trop pauvre pour donner un cheval à chacun de ses chevaliers; de deux compagnons d'armes l'un montait en croupe. A la fin du XII[e] siècle, l'ordre possédait 10,000 manoirs, il pouvait négocier l'achat de l'île de Chypre avec Richard Cœur de Lion au prix de 100,000 pièces d'or. Au bout de deux cents ans, l'excès de ses richesses causait sa perte en l'exposant aux convoitises du roi Philippe le Bel.

Les frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, se recrutaient surtout parmi les Italiens ; les chevaliers du Temple étaient pour la plupart des Français; les croisés Allemands imitèrent tardivement les Latins et établirent sous les murs de Saint-Jean d'Acre assiégée par la 3[e] croisade un hôpital ou *Maison Allemande* qui se transforma rapidement en *Ordre Teutonique*. Venus trop tard après la chute de Jérusalem, les chevaliers Teutoniques ne trouvèrent bientôt plus d'emploi en Orient et émigrèrent en Prusse où une brillante fortune les attendait.

14. **Le chiffre des croisades est de pure convention.** — A peine le royaume de Jérusalem était-il fondé qu'un courant ininterrompu de pèlerinages s'établissait, entraînant hors d'Europe de nombreuses troupes de croisés. Quelques expéditions périrent en route comme celle que conduisaient Etienne de Blois et Hugues de Vermandois (1102). D'autres seigneurs plus heureux firent

à plusieurs reprises le voyage de Terre-Sainte comme Guillaume IX, duc de Guienne. Les villes maritimes d'Italie organisèrent plus tard deux convois de navires par an pour transporter des pèlerins armés. Des flottes Norvégiennes et Danoises pénétrèrent dans la Méditerranée en 1111 et 1153 pour amener à Jérusalem les contingents du Nord. Ainsi le flot des croisades ne cessa jamais de battre les rivages de la Palestine.

Parmi les expéditions nombreuses qui avaient Jérusa-



LES ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES
Un Hospitalier. Un Templier. Un Chevalier Teutonique.

lem pour but, huit ont été considérées en France comme des croisades distinctes. Justifié pour les premières, ce choix est souvent arbitraire pour les suivantes.

15. **Seconde Croisade (1147-1149)**. — La principauté d'Edesse étant tombée au pouvoir des Musulmans en 1145, les chrétiens d'Occident répondirent à l'appel

du royaume de Jérusalem par la deuxième Croisade. Le roi de France, Louis VII, prit la croix le premier, en entendant à Vézelay la prédication de saint Bernard, qui termina son discours en s'écriant avec le prophète : « Malheur à qui n'ensanglante pas son épée ! « L'enthousiasme fut tel qu'il dut déchirer sa robe pour distribuer des croix à tous ceux qui en demandaient. Saint Bernard assistant ensuite à la diète allemande de Spire, entraîna pour ainsi dire malgré lui l'empereur Conrad III à se croiser. L'armée Allemande partit sans attendre les Français. Elle fut anéantie par les Turcs, dans le désert. Louis VII trouva l'empereur n'ayant plus autour de lui qu'une faible escorte, et les deux souverains accusèrent non sans raison les Grecs de trahison. Ils traversèrent avec peine l'Asie Mineure. Au milieu de ce pays ils eurent à soutenir contre les Turcs un rude combat, dans lequel le roi Louis VII repoussa à lui seul dix ennemis. Arrivés sur la côte de la Méditerranée, à Adalia, le roi et les seigneurs s'embarquèrent, laissant les pauvres gens suivre le littoral à pied sous le commandement du sire de Bourbon. Cette troupe misérable fut presque toute détruite. Les seigneurs s'efforcèrent vainement de prendre Damas aux musulmans ; ils s'entendirent mal avec les chrétiens de Jérusalem qui ne les secondèrent pas. Louis VII, humilié par les beaux faits d'armes de Conrad III, resta un an en Palestine (1148) et revint dans son royaume. Saint Bernard, accablé de cet insuccès, s'écria : « Le Seigneur provoqué par nos péchés... n'a épargné ni son peuple ni son nom. »

16. **Puissance et héroïsme de Saladin. — Chute du royaume de Jérusalem (1187).** — Bientôt apparurent en Orient les premiers symptômes de la chute du royaume de Jérusalem. Le brillant guerrier musulman

Saladin unit sous son pouvoir le Khalifat d'Egypte à la Sultanie de Damas (1174) : la Palestine fut entourée par des forces supérieures, que commandait le plus grand capitaine de l'Orient. Saladin fut le héros musulman des croisades. Vêtu d'une robe de laine grossière, ne buvant que de l'eau, lisant le Coran entre les armées prêtes à en venir aux mains, ce sultan rappelait les premiers khalifes par sa simplicité, par la sincérité et l'exaltation de sa foi religieuse. Son humanité et sa grandeur d'âme séduisaient même ses adversaires, les chrétiens qui le jugèrent digne de la chevalerie et racontèrent qu'un croisé captif la lui avait conférée.

Les chrétiens de Syrie ne comprirent pas le péril d'un si redoutable voisinage. Depuis longtemps en effet le contact avec les Orientaux avait corrompu leurs mœurs; ils vivaient semblables aux musulmans ; l'Occident appelait ces croisés dégénérés les *poulains de Terre-Sainte.* Ils s'adonnèrent au brigandage et s'affaiblirent par la guerre civile. Un noble pillard, Renaud de Châtillon, enleva en pleine paix une caravane arabe. Saladin jura de le tuer de sa main, et prêcha la guerre sainte. Pendant ce temps, Gui de Lusignan et Raimond de Tripoli se disputaient la couronne vacante par la mort du jeune roi Baudoin V. Leur rancune subsista sous une apparente réconciliation jusqu'au combat suprême, qui eut lieu sous les murs de Tibériade. Saladin ouvrit ses rangs devant la charge de Raimond de Tripoli qui passa, abandonnant Gui de Lusignan et ses soldats au milieu d'une nuée d'ennemis et d'un cercle de feux allumés par les musulmans dans les herbes sèches du champ de bataille. Gui de Lusignan, le grand maître du Temple furent faits prisonniers avec une foule de chevaliers sains et saufs, mais hors d'état de manier l'épée.

Trois mois après la bataille de Tibériade, Saladin

prenait Jérusalem et les chrétiens défilaient au pied de son trône, quittant la ville qu'ils ne devaient plus revoir (5 octobre 1187).

17. **Troisième Croisade (1190-1192).** — La douleur de l'Église et de l'Europe fut grande à la nouvelle de la perte de Jérusalem. Guillaume, évêque de Tyr, historien du royaume de Jérusalem, vint au nom des chrétiens de Syrie implorer les secours de l'Occident (1188). Sa prédication apaisa la querelle des rois de France et d'Angleterre qui prirent la croix. Après de longs préparatifs, Philippe Auguste et Richard Cœur de lion choisirent la voie de mer, s'embarquèrent à Gênes et à Marseille. Ils relâchèrent pendant l'hiver de l'année 1191 en Sicile, où leurs querelles se ravivèrent. Les Anglais s'arrêtèrent encore devant l'île de Chypre, dont ils firent la conquête pour punir le prince de cette île d'avoir repoussé leurs vaisseaux battus par la tempête.

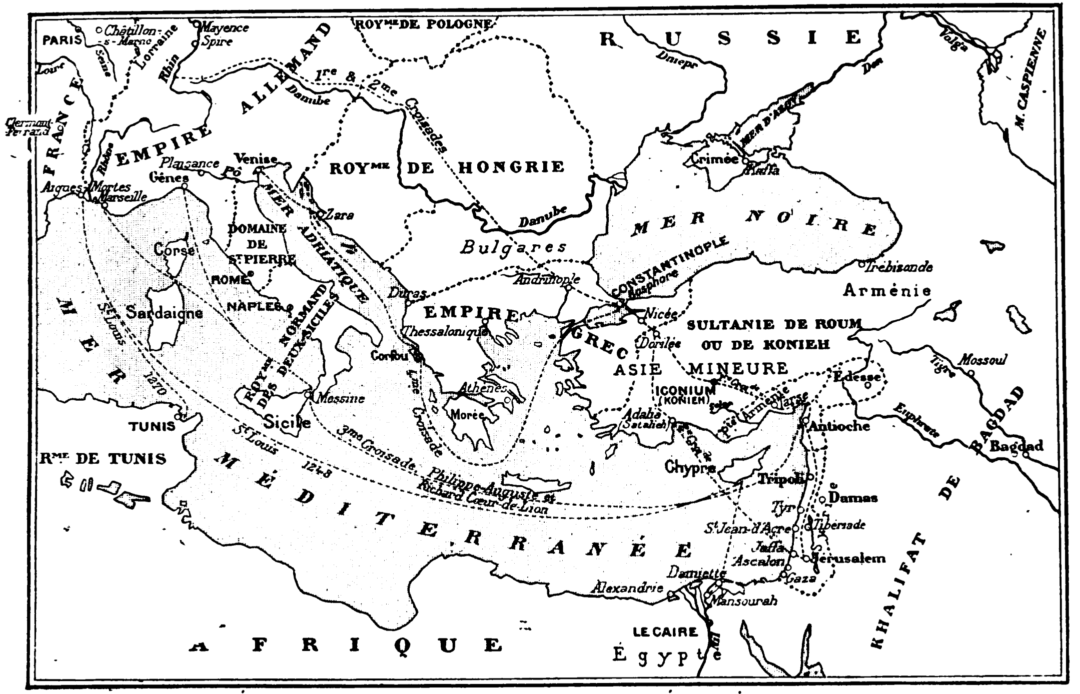
Pendant ce temps, l'empereur Frédéric Barberousse traversait l'Asie Mineure et mourait dans les eaux du Selef. Sur 150.000 Allemands, 3000 seulement se retrouvèrent en Palestine. Ce désastre inaugurait mal une croisade qui allait avoir à refaire à peu près tout ce qu'avait fondé la première. Le port même de Saint-Jean-d'Acre avait été conquis par Saladin. Arrivé en avril devant cette place, Philippe-Auguste en repartit en juillet 1191, laissant au roi d'Angleterre le soin de commander la croisade et de traiter pour la reddition de Saint-Jean-d'Acre. Richard put ainsi ordonner le massacre de 2.700 prisonniers dont la rançon se faisait trop attendre. Sa valeur féroce fit du roi d'Angleterre l'effroi des musulmans : « As-tu vu l'ombre du roi Richard ? » disaient les cavaliers arabes à leurs montures qui bronchaient. Après avoir séjourné deux ans inutilement en

Palestine, après s'être approché deux fois de Jérusalem, sans vouloir la regarder : car, disait-il, « ils ne sont pas dignes de voir la ville sainte, ceux qui n'ont pas su la conquérir, » Richard Cœur de lion « recommanda la Terre-Sainte à la protection du Tout-Puissant », et retourna en Angleterre à travers l'Europe. Reconnu en Allemagne par le duc d'Autriche, qu'il avait gravement offensé au siège de Saint-Jean-d'Acre, il fut retenu en captivité durant deux ans, tandis que son frère et le roi de France opprimaient son royaume.

La troisième croisade avait eu pour effet de rendre aux chrétiens Saint-Jean-d'Acre et quelques ports de la côte. Disposant en outre des deux principautés d'Antioche et de Tripoli, fondues en une seule, de l'île de Chypre enfin devenue le refuge des rois de Jérusalem, la colonie chrétienne d'Orient se reconstitua pour subsister encore un siècle. Cependant, eu égard au grand effort tenté, combien les résultats étaient faibles ! Combien de déceptions les croisés rapportaient de leur pèlerinage ! Surtout un signe des temps nouveaux apparaissait : le croisé le plus héroïque, le plus dévoué à la cause de la Terre-Sainte trouvait à son retour en Europe la captivité pour récompense. Il était victime de la politique dont l'influence perturbatrice ne devait plus cesser d'agir sur les croisades.

Sources. — Les historiens des Croisades ont été pour la première fois recueillis par Bongars dans les *Gesta Dei per Francos* (1611). Les chroniqueurs témoins des premières Croisades sont *Albert d'Aix*, *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édition Paulin Paris). — Et chez les Arabes : *Emad Eddin*, secrétaire de Saladin, qui a écrit son histoire sous le titre de : *Eclair de Syrie*, Ibn Alatir dans Reinaud, *Extraits des Historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades.*

Lectures : Michelet, *Les Croisades*, extrait de sa grande Histoire de France. — Michaud, *Bibliothèque des Croisades* et *Histoire des Croisades* (édition 1854). — Sybel, *Histoire de la première Croisade* (1881 en allemand). — E. Rey, *Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles.* — De Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des Princes de la Maison de Lusignan.* — De Crozals : *Lectures historiques ;* classe de 3me, chap. X, *Hist. de la Civilisation*, II, liv. V, ch. 4.



ITINÉRAIRES des CROISADES et PRINCIPAUTÉS CHRÉTIENNES en ORIENT

CHAPITRE XXIII

LA MAISON DE HOHENSTAUFEN
QUERELLE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE

SOMMAIRE :

I. **L'Empereur Frédéric Barberousse.** — 1. Caractère et portée de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. — 2. Avènement de la maison de Hohenstaufen, Conrad III (1138-1152). — 3. Les villes lombardes ; Arnaud de Brescia à Rome. — 4. Frédéric Ier Barberousse (1152-1190) ; son couronnement à Rome. — 5. Proclamation du droit impérial dans la diète de Roncaglia (1158). — 6. La papauté s'allie aux partisans de l'indépendance italienne. — 7. Destruction de Milan (1162) ; Organisation de la Ligue Lombarde (1167). — 8. Défaite de Frédéric Ier à Legnano, entrevue de Venise (1176-1177). — 9. Exil de Henri le Lion (1181). — 10. Frédéric Ier assure le royaume de Naples à la dynastie de Hohenstaufen ; il meurt dans la troisième croisade (1190).

II. **Le pape Innocent III. — Apogée de l'influence politique de l'Église.** — 11. Innocent III (1198-1216), son caractère, son ambition. — 12. Innocent III dispose deux fois de la couronne impériale, son autorité sur les rois. — 13. Innocent III et les croisades. — 14. Gouvernement d'Innocent III sur l'Église, les hérésies, les ordres mendiants.

III. **Frédéric II, extinction de la dynastie de Hohenstaufen.** — 15. Frédéric II, monarque italien (1212-1250), son gouvernement à Naples. — 16. Premier conflit de Frédéric II avec le pape Grégoire IX (1227-1241). — 17. Innocent IV (1243-1254) ; concile de Lyon (1245), mort de Frédéric II (1250). — 18. Les Français à Naples, extinction de la maison de Hohenstaufen (1250-1268). — 19. Résultats de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

I

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC BARBEROUSSE

1. Caractère et portée de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. — Les progrès de la domination politique établie par les papes sur l'Europe dès le temps

de Grégoire VII, s'affermirent dans la querelle du sacerdoce et de l'empire à la fin du XII[e] siècle.

Les papes ne luttaient plus alors pour soustraire l'Église à l'usurpation brutale d'empereurs grossiers et avides, qui profanaient le sanctuaire surtout afin de disposer de ses richesses. Dans la nouvelle dynastie allemande des Hohenstaufen, la papauté trouvait des adversaires convaincus et fiers de leur droit, qu'ils faisaient remonter aux Césars et qu'ils formulaient d'après le code romain. La querelle du sacerdoce et de l'empire fut un conflit d'idées autant que de passions. Jamais effort plus vigoureux ne fut tenté pour délimiter les deux domaines de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle. Jamais plus grands intérêts européens ne furent en jeu. Les prétentions impériales révoltèrent contre elles la féodalité allemande et le patriotisme des municipalités italiennes. Le pape honora sa politique en défendant avec sa propre cause la cause de l'indépendance de l'Italie.

2. **Avènement de la maison de Hohenstaufen, Conrad III (1138-1152).** — Aucun pays n'a fourni à l'Allemagne plus de grands hommes que la Souabe. Un château de la Rauhe-Alp, aujourd'hui en ruine, donna son nom à la dynastie des Hohenstaufen, la plus glorieuse et la plus chevaleresque des maisons impériales allemandes. Le nom d'une petite ville voisine de Stuttgart, Waiblingen, devint le cri de guerre de ses partisans. Lorsque le fondateur de la dynastie, Conrad III, fut élu (1138), la moitié de l'Allemagne appartenait à Henri le Superbe, chef de la maison des Welfs, duc de Bavière et de Saxe. Henri le Superbe disputa la couronne à Conrad III, qui voulut lui enlever ses duchés. Cette guerre civile remplit presque tout le règne de Conrad III, que termina la deuxième croisade. Au siège de Weins-

berg (1142), les deux partis avaient poussé leur cri de guerre : Welf! Waiblingen! Les mots de Welf et de Waiblingen, adoucis en ceux de Guelfes et de Gibelins, passèrent les Alpes. En Italie comme en Allemagne le nom de Guelfes fut donné aux adversaires du pouvoir impérial. Mais tandis que les Welfs en Allemagne ralliaient surtout autour d'eux la grande féodalité rebelle, le parti guelfe en Italie se recruta surtout parmi les habitants des villes qui ressentirent les premiers l'amour de l'indépendance et de la patrie italienne.

3. **Les villes lombardes. Arnaud de Brescia à Rome.** — L'Italie abandonnée à elle-même pendant les guerres civiles qui paralysaient l'Allemagne, s'organisait pour conquérir son indépendance. Les villes du nord, de l'ancienne Lombardie, se révoltaient contre leurs seigneurs qui étaient presque toujours leurs évêques ; elles se donnaient un gouvernement municipal indépendant, une commune, comme on disait en France à la même époque, une république comme on disait en Italie, en souvenir de l'ancienne république romaine. Chaque ville élisait un gouvernement populaire composé surtout de consuls et s'arrogeait le droit de conclure la paix, de faire la guerre comme un Etat souverain. Des capitaines, choisis souvent parmi les nobles du voisinage fiers d'obtenir le droit de bourgeoisie dans la cité, conduisaient au combat les citoyens rangés par quartiers. La petite armée de la ville plaçait au milieu d'elle, sur un *caroccio*, char traîné par quatre bœufs et surmonté d'un autel, l'étendard de la commune que défendaient les plus braves.

Milan, Côme, Plaisance, Parme, Lodi, s'étaient organisées ainsi. L'esprit de liberté avait prévalu à Rome même où un moine, Arnaud de Brescia, disciple du no-

vateur français Abélard, avait prêché aux Romains les libres vertus de l'ancienne république et l'humilité de la primitive Église. Il rappelait le clergé à la pauvreté des temps apostoliques suivant la parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Les Romains proclamèrent la république et prirent Arnaud de Brescia pour tribun (1146). Le sénat gouvernait comme le proclamait la devise inscrite sur les monnaies : « renovatio sacri senatus ». Le pape Eugène III dépouillé de son autorité s'exilait de Rome, résigné à suivre le conseil que lui adressait son ancien maître saint Bernard, à échanger le gouvernement politique de la ville contre le gouvernement du monde « *Urbem pro orbe mutatam* ».

4. **Frédéric Ier Barberousse (1152-1190), son couronnement à Rome.** — Conrad III, mourant au retour de la croisade (1152), laissa la couronne à son neveu Frédéric, duc de Souabe, âgé de trente et un ans. Frédéric Ier avait l'extérieur avantageux d'un héros féodal, grande taille bien prise, l'œil clair et vif, la voix forte, le teint coloré, les cheveux d'un blond ardent tombant sur les épaules ; sa barbe de même couleur épaisse et frisée lui fit donner par les Italiens le surnom de Barberousse. Un contemporain lui reconnaît « un esprit vif, une résolution prompte, du bonheur à la guerre, l'amour des difficultés et de la gloire, l'impatience des injures, une élocution brillante dans sa langue maternelle ». Sa mémoire et son imagination avaient été nourries dès son enfance des légendes les plus favorables à l'empire. Il fit canoniser Charlemagne, en 1165, par l'antipape Pascal III, et dans le souvenir du fondateur de l'empire c'était l'autorité impériale qu'il exaltait.

Barberousse trouva l'Allemagne en paix, grâce à la deuxième croisade. Les Welfs eux-mêmes avaient tourné

leurs armes contre les infidèles, et le nouveau chef de cette maison, Henri le Lion, avait agrandi ses domaines au détriment des Slaves. Frédéric Ier acheva la pacification par un trait de générosité; il rendit à Henri le Lion les duchés de Bavière et de Saxe. Il en détacha seulement les deux marches d'Autriche et de Brandebourg et il confia cette dernière au célèbre margrave Albert l'Ours.

« Henri le Lion, Albert l'Ours, Frédéric à la barbe rousse étaient trois hommes capables de convertir le monde : » tel est l'hommage commun rendu en un dicton populaire aux trois grands guerriers de cette époque.

Après avoir restitué à Henri le Lion les anciens domaines de sa famille, Barberousse rendit Rome au pape. Quand il arriva sous les murs de la ville, le sénat offrit de le couronner au nom du peuple romain; mais l'empereur repoussa ses propositions avec une hauteur ironique : Votre république, dit-il, a cessé d'exister : « *Urbs vestra fuit*, » et montrant aux envoyés du sénat les princes et la chevalerie de l'Allemagne : « C'est là, parmi nous, que sont à présent les sénateurs et les chevaliers romains. » Rome intimidée céda, Frédéric introduisit le pape Adrien IV dans la ville et fut couronné empereur. Une émeute du peuple romain fut cruellement réprimée et punie par la mort d'Arnaud de Brescia, son tribun (1115).

5. **Proclamation du droit impérial dans la diète de Roncaglia (1158).** — Frédéric Ier éprouva bientôt la mauvaise volonté des villes italiennes. Il résolut de les intimider par une pompeuse affirmation de son droit. Les lois romaines et le code Justinien étaient à cette époque et pour la première fois en Occident, l'objet d'une étude passionnée, particulièrement en Italie, dans la vieille université de Bologne. Le code romain confir-

mait entièrement l'autorité absolue de l'empereur, et Frédéric Ier se croyait de bonne foi l'héritier de Constantin et de Justinien. Il réunit en conséquence les légistes et les prélats italiens dans une diète solennelle à Roncaglia et tous s'accordèrent à proclamer l'empereur maître absolu des lois, de la vie et des biens de ses sujets. L'archevêque de Milan résuma les opinions en disant : « La volonté de l'empereur est la loi du peuple » (1158).

Cette proclamation hautaine du droit impérial fut contredite par deux sortes d'adversaires : les villes républicaines de la Lombardie et la Papauté. A la suite de la diète de Roncaglia Frédéric Ier avait retiré aux communes lombardes le droit de s'administrer elles-mêmes, de faire la guerre : il leur avait donné pour tuteurs et gouverneurs des *podestats* ou préfets impériaux. Les villes ne purent supporter le joug et chassèrent bientôt les podestats.

6. **La papauté s'allie aux partisans de l'indépendance italienne.** — Le pape menacé par les prétentions de l'absolutisme impérial ne tarda pas à se joindre aux défenseurs de l'indépendance italienne, ajoutant au bon droit de leur cause toute l'autorité de son influence spirituelle. Déjà dans une diète tenue à Besançon (1157) l'incompatibilité des deux pouvoirs avait éclaté et la querelle politique avait commencé entre le sacerdoce et l'empire. Un légat pontifical, Roland Bandinelli, déclara que la couronne impériale était donnée à l'empereur « *beneficio papæ* ». Le mot *beneficium* pouvait s'interpréter par bienfait ou par fief. Le légat n'ayant pas hésité à lui donner ce dernier sens, un seigneur allemand se précipita sur lui pour le frapper de son épée : l'empereur l'arrêta ; mais quand, à la mort d'Adrien IV,

le légat Roland devint le pape Alexandre III, Barberousse nomma contre lui un antipape Victor IV (1159) puis il partit en Italie, décidé à châtier les villes lombardes et à déposer Alexandre III. Quinze années de guerre presque incessante, trois grandes expéditions allemandes conduites par l'empereur lui-même au sud des Alpes, les Italiens à jamais divisés par les haines entre Guelfes et Gibelins, tel devait être le résultat de ce second conflit entre la papauté et l'empire.

7. **Destruction de Milan (1162). — Organisation de la Ligue lombarde (1167).** — Le succès de la première expédition de Barberousse fut assuré par les rivalités et les ressentiments que les villes italiennes, trop semblables sur ce point aux cités antiques, ne savaient pas sacrifier à leur patriotisme. Milan avait profité de la force que lui donnaient ses libres institutions surtout pour opprimer les villes d'alentour. L'empereur recruta en partie dans les cités de Lodi, de Côme, de Pavie, toutes opprimées par les Milanais, l'armée qui lui servit à réduire Milan après un siège conduit et soutenu avec acharnement. La ville courageuse qui se dévouait pour la cause de l'Eglise et de l'Italie, se défendit pendant deux ans et demi. Quand elle se rendit, implorant la merci de l'empereur, Frédéric fit détruire ses murs et ses maisons, jeter du sel sur son sol condamné à la stérilité et il répartit ses habitants en quatre villages. Puis il poursuivit son chemin jusqu'à Rome et installa l'antipape dans la chaire de saint Pierre. Alexandre III s'enfuit en France (1162).

La deuxième expédition de Barberousse, moins heureuse, rendit courage aux Guelfes. L'armée allemande, après avoir réussi à installer à Rome un second antipape, Pascal III, fut à demi détruite par les maladies ; les villes

du Nord formèrent entre elles une union appelée *Ligue lombarde* (1167). Elles mirent en commun leurs ressources et leurs forces militaires, nommèrent des députés et en formèrent un *collège de recteurs* pour diriger la résistance. Les villes voisines rebâtirent Milan à frais communs ; le pape Alexandre III, rappelé, fut honoré de la présidence de la Ligue lombarde et donna son nom à la forteresse d'Alexandrie [1], qui fut construite pour servir de boulevard à la liberté italienne (1168). L'Italie presque entière se levait pour conquérir son indépendance.

8. **Défaite de Frédéric Ier à Legnano. Entrevue de Venise (1176-1177).** — Barberousse laissa ses ennemis se fortifier ; il réunit à grand'peine et lentement une armée en Allemagne et parut sous les murs d'Alexandrie (1174). Les Allemands se flattaient d'enlever facilement cette ville à peine construite qu'ils appelaient par dérision Alexandrie de la paille. Mais ils l'assiégèrent inutilement pendant huit mois et séjournèrent sans plus de succès l'année suivante en Italie. Quand ils songèrent à la retraite, l'armée de la Ligue lombarde leur ferma le passage à Legnano sur l'Olona (1176). Les Milanais, rangés autour de leur *caroccio*, avaient juré de venger leur ville et leur honneur. Leurs *cohortes de la mort* vainquirent Barberousse, qui perdit son bouclier sur le champ de bataille. On le crut mort, noyé dans les eaux du Tessin.

Frédéric Ier ne s'aveugla pas sur les conséquences inévitables de sa défaite. Il sollicita du pape une entrevue, qui eut lieu à Venise dans l'église Saint-Marc (1er août 1177). L'empereur fléchit le genou devant Alexandre III, baisa la mule de ses pieds et lui tint

1 Alexandrie, au confluent de la Bormida et du Tanaro.

l'étrier pour l'aider à monter sur son palefroi. L'humiliation de Frédéric Ier à Venise frappe moins l'imagination que la pénitence de Henri IV à Canossa, et pourtant la victoire que l'Église remporte avec Alexandre III est plus complète et plus durable que son triomphe éclatant sous Grégoire VII. « Ce n'était plus un prince faible autant que violent, passionné mais inconstant, c'était le plus grand des empereurs d'Allemagne, le plus héroïque dans la lutte, le plus terrible dans la victoire qui avouait ainsi sa défaite en présence d'une foule accourue de toute l'Europe. La suprématie de l'autorité théocratique était pleinement reconnue [1].» Le souverain pontife qui reçut cet hommage en était d'ailleurs bien digne. Voltaire a proclamé Alexandre III « l'homme qui au moyen âge mérita le plus du genre humain... Ce fut lui qui, dans un concile au XIIe siècle, abolit autant qu'il le put la servitude [2]. C'est ce même pape qui força Henri II, roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas Becket. Il ressuscita les droits des peuples et réprima le crime dans les rois. »

9. **Exil de Henri le Lion (1181).** — Frédéric Ier cédait en Italie parce qu'il voulait raffermir son pouvoir en Allemagne ; il reconnaissait trop tard une des principales causes de sa défaite. A Legnano, sur le point d'engager la bataille, il avait perdu la moitié de son armée, parce que Henri le Lion, ayant rempli son obligation féodale, avait emmené ses vassaux. L'empereur s'était jeté aux pieds du duc Welf sans le fléchir. « Tiens bon, avait dit à Henri un de ses compagnons d'armes et

1 Léopold Ranke. Histoire d'Allemagne depuis les origines de la Réforme.

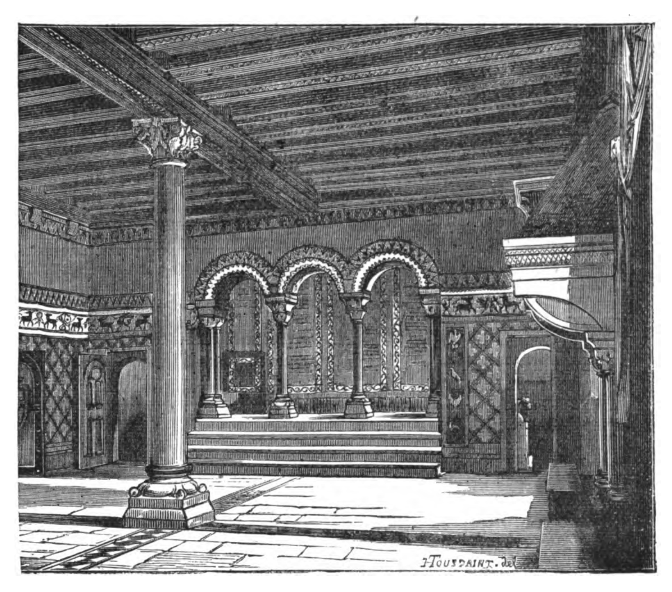
2 Le 3e Concile de Latran déclara qu'un chrétien ne pouvait être esclave.

tu verras bientôt sur ta tête la couronne qui est à tes pieds. » En fait Henri Welf était plus roi en Allemagne que Barberousse, et celui-ci le poursuivit comme un rival autant que comme un vassal rebelle. Il le cita devant la diète d'empire à Gozlar : Henri le Lion dédaigna de comparaître ; il ne céda qu'après une guerre civile qui dura deux ans (1179-1181). Quand le Welf eut consenti à abandonner la Saxe, la Bavière, et à s'exiler, l'empereur laissa le Brunswick avec le titre de duché à ses descendants. Henri alla mourir en Angleterre et ce royaume fut désormais le principal appui des siens.

La lutte de Frédéric Barberousse contre Henri le Lion exerça une grande influence sur l'avenir de l'Allemagne. Le démembrement du domaine des Welfs accrut l'importance des deux principautés d'Autriche et de Brandebourg, qui tiennent une si grande place dans l'histoire de l'Allemagne moderne. La Bavière a été confiée par Barberousse à la maison de Wittelsbach, qui y règne encore.

10. **Frédéric Ier assure le royaume de Naples à la dynastie de Hohenstaufen, il meurt dans la troisième croisade (1190).** — Délivrée de la rivalité des Welfs, la puissance des Hohenstaufen en Allemagne atteignit son apogée pendant les dernières années du règne de Barberousse. L'empereur signa en 1183 à Constance avec le pape un traité plus avantageux que la trêve de Venise. Il laissa aux villes lombardes le droit de nommer leurs consuls, de juger même les causes capitales, exigeant d'elles en retour le serment de fidélité. Frédéric Ier déploya une magnificence inouïe dans la diète de Mayence, fête à la fois chevaleresque et poétique, où ses deux fils aînés furent armés chevaliers, tandis qu'au milieu des joutes et des passes d'armes les

premiers *minne singer* ou trouvères allemands se faisaient entendre. Puis l'empereur partit soudain pour l'Italie, où il maria son fils Henri à la jeune reine Constance, dernière héritière des rois normands des deux Siciles (1185).



LA WARTBURG [1]
Intérieur de château allemand au temps de Frédéric Ier.

Toute l'Italie allait appartenir désormais aux Hohenstaufen. Rome, prise à revers, protégeait mal les papes. Le souverain pontife effrayé de ce surcroît de puissance des empereurs allemands imposa à Barberousse l'obligation de prendre part à la troisième croisade. Après

[1] La Wartburg s'élève sur un sommet des monts de la Thuringe où la légende place Barberousse endormi.

une dernière et pompeuse diète allemande, l'empereur partit pour l'Orient. Quand il eut péri en Asie Mineure (1190), le peuple allemand refusa de croire à sa mort. Les pauvres gens attendirent le retour de l'empereur qui devait les délivrer de l'oppression.

Frédéric Ier en effet n'avait pas limité toute son activité aux occupations guerrières. Il avait protégé le laboureur, le marchand par une sévérité vigilante et par de bonnes lois. Il avait fait des règlements pour empêcher les seigneurs dans leurs guerres privées d'abattre les vignes et les arbres fruitiers, pour ordonner aux nobles de courir sus aux brigands et d'exécuter les jugements contre les violateurs de la paix. La poésie qu'il avait encouragée transforma sa mort en un sommeil merveilleux et annonça son réveil plein de promesses pour la nation allemande[1].

II

LE PAPE INNOCENT III. — APOGÉE DE LA SUPRÉMATIE POLITIQUE DE L'ÉGLISE

11. **Innocent III (1198-1216), son caractère, son ambition.** — Une alternative salutaire fit succéder pendant toute la durée de la querelle du sacerdoce et de

[1] Un *lied* ou chant populaire du poète Rückert interprète ainsi la légende du sommeil de Barberousse : « Il est dans un vieux château désert sur une montagne élevée. Un vieux berger l'a vu après avoir pénétré à travers les ronces et les broussailles. Il était dans son armure de fer accoudé sur une table de pierre, et sans doute il y avait longtemps, car sa barbe avait crû autour de la table et l'avait embrassée neuf fois. L'empereur soulevant à peine sa tête appesantie dit au berger : « Les corbeaux volent-ils encore autour de la montagne ? — Oui, encore. — Ah ! bon, je puis alors me rendormir. » Quelques strophes ont été ajoutées à ce chant pour montrer Barberousse ressuscité dans la personne de Guillaume Ier, le fondateur du nouvel empire allemand.

l'empire les grands papes aux puissants empereurs. Henri VI (1190-1197), le fils et le successeur de Barberousse, était mort après avoir tyrannisé cruellement dans un règne très court ses nouveaux sujets de Sicile, qui l'avaient surnommé le *Cyclope* ou le *Néron allemand*. Un an après (1198), Innocent III montait sur le trône pontifical. Elu pape à trente-sept ans, Lothaire, comte Segni, et cardinal-diacre, était renommé pour la noblesse de son origine, l'étendue de son érudition, la rectitude de ses jugements. Il avait étudié quelque temps dans les écoles de Paris; il possédait mieux qu'aucun jurisconsulte de cette époque la science du droit canon et du droit civil. Son esprit d'équité, joint à la profondeur de ses études, l'avait fait surnommer le « Salomon de son temps ».

Innocent III, pontife habile et ferme, fut un nouveau Grégoire VII, mais un Grégoire VII heureux. Il avoua hautement toutes les ambitions politiques de ses prédécesseurs et il les fit triompher. Pour bien établir la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel, il reprit dans ses lettres la comparaison des deux glaives, de la lune qui emprunte son éclat au soleil; il ajouta cet argument, témoignage indiscutable de ses préoccupations juridiques : « Dieu nous a mis sur le trône, non seulement pour que nous jugions les peuples d'accord avec les princes, mais aussi pour que nous jugions les princes à la face des peuples. » Et il définit le pontife romain : « Celui qui établit le droit. »

12. **Innocent III dispose deux fois de la couronne impériale. — Son autorité sur les rois.** — La maison de Hohenstaufen était affaiblie par la mort de Henri VI. Le fils de cet empereur, un enfant de quatre ans, Frédéric II, ne pouvait porter la couronne impériale, et

les seigneurs allemands se divisèrent. Le plus grand nombre, restant fidèles aux Hohenstaufen, se rallièrent autour du troisième fils de Barberousse, Philippe de Souabe, et le couronnèrent à Mayence; d'autres, ressuscitant le vieil antagonisme des Welfs contre les empereurs souabes, élurent le fils de Henri le Lion, Otton de Brunswick. Innocent III se porta médiateur en cette querelle, pour défendre à la fois les droits du Saint-Siège et les libertés de l'Allemagne. Avant de couronner l'élu des princes allemands, le Pape voulait se réserver « l'examen de l'élection ». Enfin, ajoutait Innocent III, si Philippe succède à son père Henri, lequel a lui-même succédé à son père Frédéric, les constitutions de l'empire sont véritablement lésées, puisque d'élective qu'elle doit être, la couronne en fait devient héréditaire. » Cette déclaration du Pape a beaucoup contribué sans doute à répandre chez les Allemands l'opinion que l'empire devait rester électif. Innocent III se prononça donc pour Otton de Brunswick. Cependant il accepta la tutelle du jeune roi de Naples, Frédéric, que lui confiait en mourant la reine Constance, et lorsque Philippe de Souabe eut péri assassiné par un de ses partisans (1208), le pape défendit le dernier héritier de la maison de Hohenstaufen.

Innocent III d'ailleurs ne tarda pas à se repentir d'avoir fait Otton IV empereur. En montant sur le trône impérial, le Welf avait pris les sentiments d'un Gibelin. Il usurpait les biens et les dignités de l'Eglise, menaçait Rome et convoitait le royaume de Naples. Pour préserver Frédéric II, son pupille, de la spoliation, Innocent III l'envoya briguer l'empire en Allemagne. « Le petit roi des prêtres » cheminait péniblement d'évêché en évêché, sa cause faisait des progrès lents et pénibles, lorsque Otton IV, trop fidèle au lien de parenté qui l'unissait à Jean sans Terre, roi d'Angleterre, essuya un

terrible échec à la bataille de Bouvines et laissa l'aigle impériale aux mains du roi de France, Philippe-Auguste. Celui-ci s'empressa d'envoyer son trophée à Frédéric II, qui fut alors universellement reconnu comme empereur (1214). Innocent III disposait ainsi pour la seconde fois de la couronne impériale et relevait la maison de Hohenstaufen, qu'il avait abaissée.

La main du Pape ne fut pas moins puissante dans la querelle entre les rois de France et d'Angleterre. Innocent III força Philippe-Auguste à reprendre sa femme légitime, Ingeburge de Danemark. Il dirigea et régla les coups que le roi de France porta contre le roi d'Angleterre. Jean sans Terre brava vainement le pontife au sujet de l'élévation d'Etienne Langton à l'archevêché de Cantorbéry. Combattu par les barons anglais, il fut obligé de mettre son royaume sous la suzeraineté du Saint-Siège, en payant comme tribut de vassalité le *denier de Saint-Pierre.*

13. **Innocent III et les Croisades.** — Innocent III, se réglant sur l'exemple de tous ses grands prédécesseurs, voulut que la croisade fût le couronnement de la politique pontificale. S'il ne parvint pas à son but, si Jérusalem resta aux mains des musulmans, du moins l'appel du Pape convoquant l'Europe à la croisade eut un grand retentissement. La quatrième croisade (1202-1204), détournée sur Constantinople par les efforts des Vénitiens, et probablement aussi par la politique de Philippe de Souabe, contribua néanmoins à la gloire du pontife en rattachant momentanément l'Eglise Grecque à l'Eglise Latine. Mais les préoccupations d'Innocent III se reportaient de préférence vers la Terre-Sainte, qui avait tant besoin de secours : le pape ne cessa d'exhorter les chevaliers à reconquérir le Saint-Sépulcre. Son

incessante prédication suscita la cinquième croisade, qui ne partit qu'après sa mort.

Le résultat le plus heureux que la croisade obtint sous le règne d'Innocent III, fut acquis sur la terre d'Europe. En Espagne, les trois rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, unis sous les auspices du souverain pontife, arrêtèrent par une victoire éclatante le retour offensif des musulmans d'Afrique, connu sous le nom d'invasion des Almohades. La bataille de Las Navas de Tolosa (1212), gagnée par cent mille chrétiens sur cinq cent mille musulmans, brisa définitivement la puissance des Maures en Espagne, et ne leur laissa plus d'autre refuge que les montagnes de Grenade.

La croisade des Albigeois, qu'Innocent III dirigea vers la même époque (1208-1215) dans le Midi de la France, fut la première guerre sainte prêchée contre des hérétiques. Par là ce Pape assuma devant l'histoire une grave responsabilité. Il ôta à la croisade son principal mérite, qui consistait dans l'union de tous les chrétiens contre l'ennemi extérieur. Il autorisa pour l'avenir l'appel trop fréquent fait aux croisés par les papes ses successeurs contre tous leurs adversaires politiques, les Hohenstaufen d'abord et plus tard les rois d'Aragon. Il ajouta à l'acharnement des guerres de peuple à peuple ou de seigneurie à seigneurie, que l'Église s'était jusqu'alors efforcée de modérer.

Toutefois les conséquences fâcheuses de l'œuvre du grand Pape ne se manifestèrent que plus tard. De son vivant Innocent III fut justement honoré pour le bonheur et la gloire de ses entreprises. Un an avant sa mort, il couronnait son pontificat par le brillant concile de Latran (1215). Il proclamait dans cette assemblée Frédéric II empereur, et distribuait les terres conquises par la croisade des Albigeois. « Son règne avait vu s'accomplir

trois des plus grands événements du Moyen Age : la dévastation de la France méridionale, la défaite des Maures d'Espagne et la conquête de l'empire grec par les Latins. » (Rambaud.)

14. **Gouvernement d'Innocent III sur l'Église; les Hérésies, les Ordres mendiants.** — L'obéissance qu'Innocent III obtint de tous les prélats, permet de mesurer les progrès accomplis par l'autorité pontificale depuis l'époque de la querelle des investitures, où le pape avait à craindre la rébellion même dans le clergé. La cour d'Innocent III ou *curie romaine* est devenue, grâce aux appels qui lui sont déférés de toutes parts, le tribunal suprême de l'Église. Le pape évoque désormais à sa cour les procès et les élections douteuses.

« On voit les évêques faire d'eux-mêmes l'aveu de leur faiblesse dans les mille questions qu'ils adressent au pape sur toute sorte de sujets. Le pape répond à toutes les questions, tranche tous les doutes, juge, légifère, administre, fait le droit et le dogme et dispose des bénéfices. » (Rocquain).

L'Église au début du XIIIe siècle avait besoin de se concentrer sous une direction ferme et vigilante : car elle était violemment assaillie par les hérésies. Les Cathares de l'Orient, les Patarins de la Lombardie, les Vaudois ou pauvres de Lyon, les Albigeois attaquaient les doctrines et les mœurs du clergé. Pour réprimer leur propagande, Innocent III créa l'Inquisition ou tribunal d'enquête sur la « perversité hérétique ». Pour ramener les adhérents de ces différentes sectes à l'orthodoxie catholique, des missionnaires zélés, saint Dominique et saint François, fondèrent les ordres religieux des Frères prêcheurs et des Frères mineurs. Les nouveaux moines ou *moines mendiants*, se mêlaient librement au menu peuple qu'ils attiraient

par la pauvreté de leur vie, la simplicité de leurs paroles, tandis que les moines de Cluny ou de Cîteaux avaient effarouché par leur luxe et scandalisé les hérétiques. L'ordre des Franciscains ou Frères mineurs fut approuvé par le concile de Latran, en même temps que saint Dominique était investi des pouvoirs d'inquisiteur. L'ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs soumit ses statuts à l'approbation du pape Honorius III.

III

FRÉDÉRIC II ; EXTINCTION DE LA DYNASTIE DE HOHENSTAUFEN

15. **Frédéric II monarque italien (1212-1250) ; son gouvernement à Naples.** — La suprématie politique des papes fut une dernière fois menacée par le despotisme impérial pendant le règne de Frédéric II (1212-1250). Impérieux et hautain comme Barberousse, Frédéric II n'avait ni la loyauté ni la générosité de son aïeul. Elevé par une mère napolitaine, sur le territoire de la Sicile, il joignait à la violence allemande l'astuce italienne. Mais il était surtout un prince italien, retrouvant en quelque sorte par hérédité l'instinct démesuré d'absolutisme qui caractérise les anciens Césars. C'est lui qui osa se proclamer « la loi vivante sur la terre : *lex animata in terris* ». Doué d'une vive intelligence et d'un sens politique très sûr, Frédéric II semblerait être le précurseur des grands monarques modernes, s'il ne rappelait mieux encore les khalifes orientaux. Même genre de vie fastueuse et débauchée, mêmes goûts raffinés et curieux, rien ne manque à la similitude avec

les souverains musulmans, pas même l'ambition de devenir chef de la religion. Ce prince sauvé par un pape, véritable client du Saint-Siège, enviait les rois de l'Orient qui, disait-il, n'avaient pas à craindre de voir leurs sujets séduits par les impostures des prêtres.



FRÉDÉRIC II [1]

Frédéric II fut pour les papes un adversaire plus redoutable que ses prédécesseurs, parce qu'il resta un empereur italien et qu'il fit de l'Italie l'unique champ de bataille de la querelle des Guelfes et des Gibelins. C'est en Italie qu'il se fortifia pour se préparer à la lutte. Il

[1] L'empereur Frédéric II a écrit un traité sur l'art de dresser les faucons : *De arte venandi cum avibus*.

transforma complètement le royaume de Naples. Cet état présentait alors un bizarre assemblage de races, de religions, de langues diverses. Les barons normands ou allemands tenaient asservie la population italienne. Leurs fiefs enclavaient en maint endroit des villes grecques, libres sous leurs municipalités antiques. Les Sarrasins d'Afrique campaient encore en Sicile sous la conduite de leurs alcades. Frédéric II introduisit dans tout cet assemblage l'ordre et l'unité. Il diminua les droits féodaux des seigneurs, les soumit à la justice de baillis royaux qu'il établit en diverses régions de son royaume. Il plaça les tribunaux seigneuriaux sous la surveillance des magistrats royaux et sous la juridiction d'une haute cour instituée à Capoue. Vers la fin du règne, un code, rédigé par les soins de Frédéric II, donna à tout le pays les mêmes lois. Le royaume de Naples devint entre les mains de Frédéric II un véritable État moderne. Tous les éléments de force qu'il renfermait furent habilement utilisés : ainsi Frédéric II plaça à Lucérie, ville peu éloignée de la frontière des domaines pontificaux, une colonie de vingt mille musulmans, avant-garde que ne pouvait ébranler la crainte de l'excommunication et qui devait entraîner le reste de l'armée. Sous le gouvernement de Frédéric II, la célèbre école de médecine de Salerne parvint au plus haut degré de réputation. Frédéric II s'entourait volontiers de médecins juifs ou arabes. Il étudiait avec eux l'art de cultiver les dattiers, il acclimatait la canne à sucre en Sicile. Dans « sa trilingue Palerme », ville où résonnaient le parler italien, l'arabe et la langue d'oc, Frédéric II encourageait les troubadours, et plusieurs des plus ingénieux sonnets de la littérature provençale sont éclos à sa cour.

16. **Premier conflit de Frédéric II avec le pape**

Grégoire IX (1227-1241). — L'empereur put mener en repos l'existence brillante et facile d'un monarque italien, tant que vécut le souverain Pontife Honorius III (1216-1227), qui avait été son précepteur. Le vieillard indulgent rappela à Frédéric les deux promesses qu'avait exigées de lui Innocent III. Il devait quitter l'Italie, gouverner l'Allemagne, et laisser à Naples un de ses enfants. Il s'était en outre engagé à entreprendre dès qu'il le pourrait une croisade. Pour le déterminer à faire cette expédition, Honorius III maria le jeune empereur à la fille du roi de Jérusalem, Jean de Brienne.

Encouragé par la faiblesse du Saint-Siège, Frédéric II jugea le moment venu d'imposer son autorité absolue à toute la péninsule : il convoqua les Italiens à la diète de Crémone (1226). Huit villes du Nord refusèrent de comparaître devant l'empereur et renouvelèrent la Ligue lombarde. Les haines entre Guelfes et Gibelins se ravivaient. L'année suivante, un pape octogénaire, mais ardent et passionné pour la défense des droits de l'Église, Grégoire IX montait sur le trône pontifical (1227). Il somma immédiatement Frédéric de s'éloigner, d'entreprendre la croisade promise. Frédéric II épuisa vainement tous les délais ; il partit excommunié à cause de ses longs retards, et revint sous le poids de deux autres anathèmes parce qu'il avait acheté Jérusalem au sultan d'Egypte au lieu de combattre (1228-1229). Au retour, Frédéric trouva son royaume de Naples envahi par des croisés que commandait Jean de Brienne. Il les vainquit à l'aide de sa troupe de Sarrasins qu'il avait emmenée en Terre-Sainte, et il imposa au Pape Grégoire IX le traité de San Germano (1230).

En vain les villes lombardes poussèrent à la révolte le fils aîné de Frédéric II, Henri, vicaire impérial en Allemagne, et affrontèrent l'armée de l'empereur à Corte-

nuova (1237). Les Guelfes succombèrent, et le caroccio de Milan, pris dans la bataille, orna le triomphe de Frédéric II. Grégoire IX excommunia de nouveau l'empereur, mais la cause du pape ne trouvait plus d'appui nulle part; saint Louis refusait la couronne de Naples offerte à un de ses frères : le pape était prisonnier dans Rome. Grégoire IX ayant convoqué un concile à Saint-Jean de Latran, Frédéric II fit saisir la flotte qui amenait la plupart des évêques dévoués au pape. Captifs après la bataille navale de la Méloria, ces prélats furent conduits à Pise chargés de chaînes d'argent. Sur ces entrefaites, Grégoire IX mourut, et durant deux années le conclave ne réussit pas à lui donner un successeur (1241-1243).

17. **Innocent IV (1243-1254). — Concile de Lyon (1245). — Mort de Frédéric II (1250).** — Le cardinal Sinibaldo Fieschi fut enfin proclamé sous le nom d'Innocent IV. En apprenant cette élection, Frédéric II dit : « Je perds un ami, je ne gagne pas un pape. » Le nouveau pontife s'échappa de Rome par mer, et sous la protection de saint Louis qui attendait le dénouement de cette redoutable lutte pour s'éloigner en Orient, Innocent IV put rassembler un concile à Lyon (1245). Au milieu du silence des assistants encore hésitants ou craintifs, Innocent IV excommunia et déposa Frédéric II. Le justicier de l'empereur, Thaddée de Suessa, qui avait courageusement défendu la cause de son maître, s'écria : « Réjouissez-vous, hérétiques ! races de païens, soyez satisfaites ! Sarrasins et Mongols, faites vos invasions sans crainte et sans pitié ! » La querelle du sacerdoce et de l'empire paralysait en effet l'Europe dans la lutte qu'elle soutenait toujours contre l'Asie.

Le concile de Lyon avait prononcé l'arrêt de mort de

l'empire, dont l'agonie commença aussitôt, déchirant cruellement l'Italie. Frédéric II protesta : « Non, ma couronne n'est pas encore perdue ; ni les attaques du pape, ni les décrets du synode ne me l'ont enlevée, et avant qu'on m'en dépouille il y aura bien du sang répandu. » Il versa le sang en effet, mais il le versa inutilement. L'empereur crevait les yeux, coupait le nez et les mains aux révoltés du royaume de Naples ; il faisait brûler vifs les moines et les prêtres qui avaient prêché contre lui. Son chancelier Pierre des Vignes, qui l'avait faiblement défendu devant le concile, accusé de complicité dans une tentative d'empoisonnement sur son maître, eut les yeux brûlés et se brisa la tête contre les murs de sa prison. Les Guelfes déployèrent un acharnement aussi atroce. Thaddée de Suessa, prisonnier des habitants de Parme, fut coupé en morceaux. Le fils préféré de Frédéric, le bel Enzio, vaincu à Fossalta (1249), fut enfermé par les Bolonais dans une tour, dont les clefs furent ensuite jetées au fond d'une rivière, afin que personne ne pût le délivrer jamais.

Frédéric II cependant était encore redoutable lorsqu'il mourut (1250).

18. **Les Français à Naples — Extinction de la maison de Hohenstaufen (1250-1268).** — Les quelques années qui suivirent la mort de Frédéric II suffirent à ruiner la maison de Hohenstaufen. La puissante dynastie impériale avait perdu, par son trop long séjour en Italie, tout appui en Allemagne. Le fils de Frédéric II, Conrad IV, disputa encore quatre années la couronne impériale à un rival, Guillaume de Hollande (1250-1254). Son frère, Manfred, soutenait heureusement la lutte en Italie et menaçait même le Saint-Siège dans Rome. Deux papes français, Urbain IV (1261-1264) et Clément IV

(1264-1268), invoquèrent le secours de leur patrie. Saint Louis refusa une seconde fois la couronne de Naples, pour un de ses fils ; mais son frère Charles d'Anjou l'accepta. Fanatique et ambitieux, impitoyable comme un véritable chef de croisade, Charles d'Anjou ne garda aucun ménagement avec ses ennemis. Il ne voulut pas traiter avec Manfred excommunié et, dans le premier combat qui eut lieu à Grandella, il le vainquit et le tua. Les chevaliers français, admirant la valeur de leur adversaire, l'avaient enterré sous un amoncellement auquel chacun d'eux avait apporté sa pierre. Le légat du pape fit jeter le cadavre de l'excommunié dans le Garigliano (1266).

Deux ans après, les partisans de Manfred ramenaient en Italie le dernier représentant des Hohenstaufen, Conradin, fils de Conrad IV, âgé de dix-huit ans. Un adolescent, son ami, Frédéric d'Autriche l'accompagnait. Sur le passage, les Gibelins d'Italie firent un accueil enthousiaste à tant de bonne grâce et de faiblesse. Mais leur élan ne résista pas à la sombre vaillance des chevaliers angevins. Conradin fut pris à la bataille de Tagliacozzo (1268), jugé et condamné à mort ainsi que Frédéric d'Autriche. Les deux jeunes gens moururent bravement. Les Gibelins virent, si l'on en croit la légende, un aigle planer sur l'échafaud, et descendre après le supplice pour tremper son aile dans le sang de Conradin.

19. **Résultats de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire.** — Les papes se réjouirent de l'extermination des Hohenstaufen, cette *race de vipères*. L'Eglise triomphait ; l'Empire, suivant l'expression d'un historien italien, avait rendu en Italie son dernier soupir.

Mais la chute de l'Empire n'apporta aucun soulage-

ment aux deux pays sur lesquels pesait
impérial. L'Italie, ravagée par les guerres de
des Gibelins, demeura plus que jamais e
divisions, aux haines, exaspérées désorma
partisans de l'Empire par des désirs de vengeance. Elle
ne fit en outre que changer de tyran. Frédéric II, abattu au prix de tant de sang et de souffrances, fut remplacé par Charles d'Anjou, roi de Naples, sénateur de Rome, seigneur de Florence. Le défenseur que les papes avaient choisi était aussi puissant que les empereurs, et la France, sa patrie, qu'il intéressait aux querelles italiennes, devait être plus dangereuse pour la papauté que l'Allemagne. Le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel le prouva à la fin du XIII[e] siècle.

L'Allemagne exalte encore non sans raison les glorieux souvenirs de la maison de Hohenstaufen. La place que tenaient ces empereurs était si grande qu'ils n'eurent pas de successeurs. L'Allemagne après leur disparition tomba dans l'anarchie du grand interrègne (1254-1273). Elle chercha partout pendant vingt ans des empereurs ; elle fit appel aux souverains étrangers ; elle élut le prince anglais Richard de Cornouailles, le roi espagnol Alphonse X de Castille. Cependant les véritables rois de la terre germanique étaient les burgraves, des châtelains féroces et pillards qui détroussaient les marchands et réduisaient les paysans à la misère. Voilà par quel excès de dégradation l'Allemagne payait son rêve ambitieux et irréalisable de domination universelle, la chimère du Saint Empire Romain Germanique ! Le premier rang qu'elle avait tenu jusque-là en Europe lui échappait et passait à la France. Le XII[e] siècle appartenait à Frédéric Barberousse, le XIII[e] siècle appartint à saint Louis.

SOURCES. — Les principaux documents contemporains de cette époque sont les lettres des Papes et particulièrement les lettres d'Innocent III. Consulter Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, livre qui analyse les registres pontificaux conservés au Vatican. Les documents italiens, chroniques, etc., ont été recueillis au siècle dernier par Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*.

LECTURES. — Mêmes histoires générales de l'Allemagne et de l'Italie. De Cherrier. *Histoire de la lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe ;* F. de Raumer, *Histoire des Hohenstaufen et de leur temps* (en allemand) ; Hurter, *Innocent III, sa vie et son temps* (livre allemand, traduit en français par Jager et Vial) ; Huillard-Bréholles, *Histoire diplomatique de Frédéric II*, Rambaud. *L'Empereur Frédéric II* (Revue des Deux Mondes, juillet 1887) ; De Crozals, Lectures historiques, chapitre VIII.

Les Hohenstaufen

FRÉDÉRIC I DE HOHENSTAUFEN
Ép. (1080) Agnès, fille de l'empereur Henri IV.
|
CONRAD III (1138-1152).

FRÉDÉRIC I BARBEROUSSE (1152-1190).
|
HENRI VI (1190-1197). PHILIPPE DE SOUABE († 1208).
|
FRÉDÉRIC II, né en 1194. — Roi en 1196. — Empereur 1216-1250.
|
CONRAD IV, roi en 1237-1251. MANFRED († 1266).
|
CONRADIN, 1268.

Les Papes contemporains des Hohenstaufen

CONRAD III

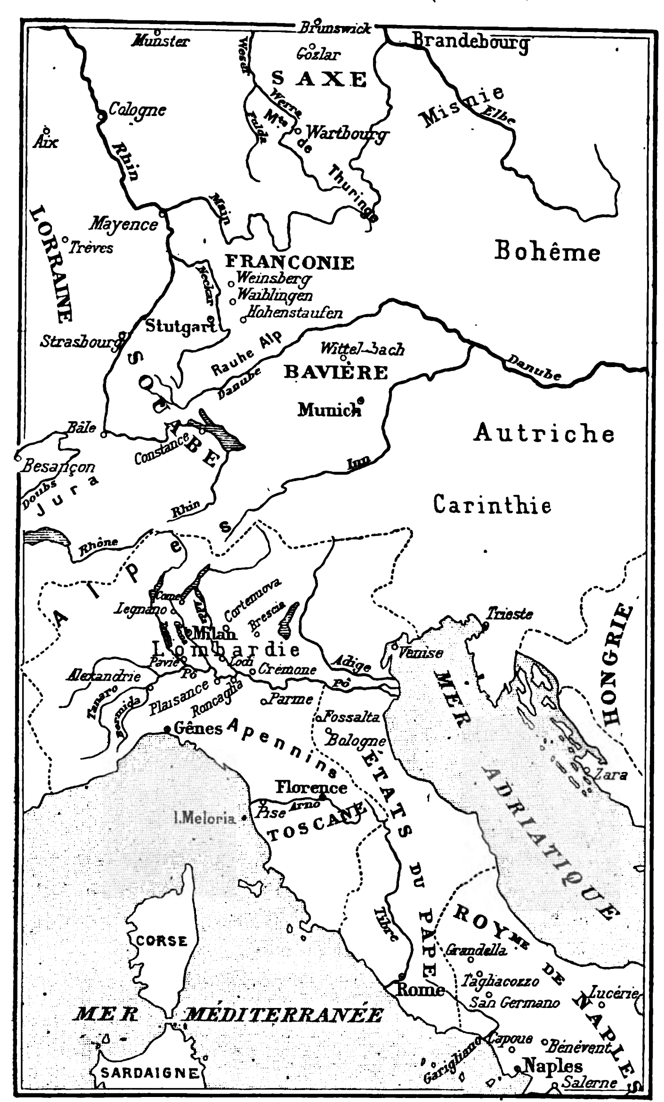
INNOCENT II.........	1130-1143.	CÉLESTIN II..........	1143-1144.
LUCE II	1144-1145.	EUGÈNE III	1145-1153.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE

ANATASE IV	1153-1154.	ADRIEN IV...........	1154-1159.
ALEXANDRE III.......	1159-1181.	LUCE III.............	1181-1185.
URBAIN III	1185-1187.	GRÉGOIRE VIII.......	1187.
CLÉMENT III	1187-1191.		

FRÉDÉRIC II

CÉLESTIN III.........	1191-1198.	INNOCENT III.........	1198-1216.
HONORIUS III	1216-1227.	GRÉGOIRE IX	1227-1241.
CÉLESTIN IV (ne règne que 17 jours).......	1241.	INNOCENT IV	1243-1254.



L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE
sous les Empereurs de la maison de Hohenstaufen

CHAPITRE XXIV

L'EMPIRE LATIN DE CONSTANTINOPLE
LA FIN DES CROISADES ET LEURS RÉSULTATS

SOMMAIRE :

I. **Empire latin de Constantinople**. — 1. Le schisme grec (1054), rapports de l'empire d'Orient avec les premières croisades. — 2. Isaac l'Ange, la politique de Constantinople en Occident. — 3. Prédication de la IVe croisade par Foulques de Neuilly. — 4. Le traité des chevaliers avec Venise, siège de Zara (1202). — 5. La politique de Venise détourne la IVe croisade sur Constantinople. — 6 .Les deux sièges et le pillage de Constantinople (1203-1204). — 7. Election d'un empereur latin et partage de l'empire (1204). — 8. Décadence et chute de l'empire latin de Constantinople (1261).

II. **Les dernières Croisades, résultats des expéditions en Terre-Sainte**. — 9. Cause de la décadence des croisades. — 10. Cinquième croisade, première conquête de Damiette (1217-1218). — 11. Sixième croisade (1228-1229), Jérusalem ravagée par les Turcomans (1244). — 12. Septième et huitième croisades (1248-1254 et 1270), perte de la Syrie (1291).

III. **Résultats des Croisades**. — 13. Influence politique des croisades, la Chrétienté, prépondérance de la France. — 14. Affaiblissement de la féodalité. — 15. Influence des croisades sur le commerce, les arts et l'industrie.

I

EMPIRE LATIN DE CONSTANTINOPLE

1. **Le schisme grec (1054). Rapports de l'empire d'Orient avec les premières Croisades.** — L'empire byzantin, qui se parait toujours du nom de romain, s'éloignait de plus en plus de l'Occident. Les croisades avaient accusé le dissentiment au lieu d'amener un rapprochement entre les nations de la jeune Europe et le

vieil Orient grec : c'est pourquoi, loin d'apporter du secours, elles étaient devenues très vite un danger pour Constantinople [1].

La principale cause du divorce moral et politique survenu entre l'Occident latin et l'Orient byzantin était le schisme religieux ébauché par le patriarche Photius en 867, consommé par le patriarche Michel Cérulaire en 1054. Souvent inclinés au schisme par le despotisme de leurs empereurs et par l'ambitieuse subtilité des patriarches de Constantinople, les Grecs avaient définitivement fondé leur Église nationale en refusant obéissance au pape, en retranchant de leur symbole l'affirmation que le Saint-Esprit procède du *Père et du Fils*, en dispensant enfin leurs prêtres du célibat, qui avait été si rigoureusement imposé au clergé de l'Église Romaine par Grégoire VII. Ces faibles divergences dans la foi entretenaient de part et d'autre la haine et le mépris.

L'indiscipline et la brutalité des premiers croisés achevèrent d'indisposer les Grecs contre les *Latins* ou Occidentaux. Les Grecs essayèrent de détourner à force de perfidies les croisades suivantes, qui prétendaient traverser leur territoire. Ainsi l'armée allemande de Conrad III fut attaquée dans son voyage à travers la Grèce d'Europe, égarée en Asie Mineure, vendue aux Turcs par les Byzantins. Dans le camp de Louis VII, on délibéra pour savoir s'il ne conviendrait pas de punir ces trahisons et de commencer la seconde croisade par la prise de Constantinople. Epargnés cette fois, les Grecs tendirent de nouveau leurs embûches sur le parcours de la troisième croisade. Frédéric Barberousse, les déjoua et les dédaigna. L'empereur germanique se

[1] Pour les noms des lieux cités dans ce chapitre, voir la carte placée à la fin du chapitre XXII, page 400.



montra plus grand que l'empereur romain, qui rougissait de le traiter en collègue.

2. Isaac l'Ange. La politique de Constantinople en Occident. — Isaac l'Ange régnait alors (1185-1195). Il attira sur Constantinople, à la fois par ses fautes et par ses malheurs, deux désastres qui sapèrent les fondements de l'Empire d'Orient en Europe. Il fut cause de la perte des pays slaves au sud du Danube et de l'occupation momentanée de la capitale par les Latins.

Après avoir reconquis par une émeute le trône de sa famille sur l'usurpateur Andronic, Isaac l'Ange, descendant des Comnènes, laissa les Bulgares unis aux Valaques rejeter la souveraineté de l'empire, nommer un roi indépendant Joannis (1186), puis arracher aux Grecs la moitié de leurs provinces européennes. Isaac fut ensuite détrôné, aveuglé, jeté dans un cachot par son frère Alexis III, et son infortune déchaîna sur l'Orient tous les maux dont il était depuis longtemps menacé par la haine et l'avidité des Occidentaux. L'empereur Henri VI d'Allemagne, *le cyclope de Sicile,* qui possédait le rivage du royaume de Naples, voisin de la Grèce, arma aussitôt une croisade. Les Byzantins, pour le fléchir, payèrent durant deux années *le tribut alemannique* et dépouillèrent de leurs ornements d'or les tombeaux des anciens empereurs. Puis Alexis III maria sa nièce, la propre fille d'Isaac, à Philippe de Souabe, frère de Henri VI. La politique de Byzance n'aurait pu mieux s'y prendre, si elle avait cherché de propos délibéré à faire intervenir en Orient les Latins abhorrés. Elle préparait les voies à la quatrième croisade.

3. Prédication de la IVe croisade par Foulques de Neuilly. — La quatrième croisade n'était que trop

disposée par sa composition particulière à répondre aux appels venus de Constantinople. Œuvre de l'enthousiasme religieux au début, elle n'avait pas tardé à être exploitée par la politique. Un prêtre des environs de Paris, célèbre par les scandales de sa jeunesse, puis par son repentir et par son éloquence, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, avait, comme autrefois Pierre l'Ermite, suscité par sa libre initiative une croisade populaire. Innocent III, en montant sur le trône pontifical, n'avait pris la peine que d'approuver le prédicateur et de lui adjoindre un légat, le cardinal Pierre de Capoue. Deux cent mille hommes étaient déjà levés à la disposition de l'Église, lorsque le roi d'Angleterre Richard Cœur de lion mourut. Les nobles de France, qui avaient appuyé ce vassal contre son suzerain Philippe Auguste, redoutèrent la vengeance du roi, et voulurent se couvrir des privilèges des croisés. Il fut dès lors facile de prévoir que les croisés désintéressés de la première heure céderaient le pas dans la croisade aux grands seigneurs qui envisageaient surtout l'expédition comme une retraite honorable et sûre devant le courroux du roi de France. La quatrième croisade fut définitivement organisée dans deux tournois célébrés près de Soissons. Thibaut IV comte de Champagne en prit la direction et envoya six seigneurs en ambassade solliciter des villes d'Italie les vaisseaux nécessaires pour transporter les croisés en Egypte. Gênes et Pise se récusèrent ; Venise accepta. Peu après le retour des six envoyés, le comte de Champagne étant mort, un seigneur italien, parent de Philippe de Souabe, Boniface de Montferrat fut élu chef de la croisade. La sainte expédition, déjà subordonnée aux intérêts matériels des seigneurs français, se mettait à la discrétion de la politique de Venise, et au service d'un fils de Barberousse, candidat à l'empire contre le gré

du souverain pontife. Aussi les pèlerins pieux n'y trouvèrent-ils que des déceptions.

4. **Le traité des chevaliers avec Venise, siège de Zara (1202).** — La première les attendait à Venise. Les envoyés de Thibaut de Champagne, parmi eux le trouvère Conon de Béthune, le maréchal de Champagne Geoffroy de Villehardouin, historien de la croisade, avaient conclu à Venise au milieu de touchantes démonstrations religieuses, et en versant bien des larmes, un traité désastreux. Le doge, Henri Dandolo, chargé d'ans[1] et d'expérience, avait juré de se joindre aux croisés avec des forces vénitiennes égales aux leurs ; mais il avait mis ses vaisseaux à un prix élevé : 85,000 marcs, environ 5,000,000 de francs de notre monnaie. Pour payer cette somme considérable, trente mille chevaliers et sergents seulement se trouvèrent réunis à Venise. Malgré tous leurs efforts, et bien que les grands seigneurs eussent fait le sacrifice de leur vaisselle d'argent, 34,000 marcs manquèrent sur le prix convenu. Les Vénitiens tinrent les croisés étroitement enfermés dans les îles de leurs lagunes, jusqu'à ce que la détresse mît la croisade à leur merci. Ils dictèrent alors leurs conditions. Pour obtenir un délai de paiement, les croisés devaient rendre à Venise sa colonie de Zara, qui s'était placée sous la protection du roi de Hongrie. En dépit de la défense faite par Innocent III d'attaquer, sous aucun prétexte, aucun pays chrétien, les croisés donnèrent l'assaut à une ville qui, pour principal moyen de résistance, arborait de grandes croix sur ses murailles.

5. **La politique de Venise détourne la IVe croisade sur Constantinople.** — La quatrième croisade allait

[1] Dandolo avait été élu doge à 82 ans.

remettre à la voile, lorsque le prince Alexis, fils d'Isaac l'Ange, échappé de la prison où languissait son père, se présenta au camp des Latins, muni de la recommandation de Philippe de Souabe. Boniface de Montferrat ne pouvait manquer d'intéresser les croisés à la cause de l'empereur d'Orient dépossédé ; mais la décision du doge, qui peu à peu se substituait dans le commandement aux chefs francs de l'armée, l'emportait dans le conseil de la croisade. Or, Henri Dandolo avait à venger sur Constantinople l'injure et la torture que lui avait fait subir l'empereur Manuel Comnène, par l'ordre duquel il avait été à peu près aveuglé. En outre, les intérêts commerciaux de Venise lui interdisaient de porter la guerre en Egypte, où ses compatriotes avaient de riches comptoirs et trouvaient un accueil favorable auprès du sultan Malek-Adel. Les Vénitiens, en conséquence, mirent à la voile vers Constantinople. Force fut aux croisés de s'embarquer pour cette destination imprévue, malgré les efforts désespérés des chevaliers fidèles à leur vœu, de ceux que Villehardouin accuse d'avoir voulu « despecier l'ost ». En arrivant devant la ville, la vue d'une si riche proie fit taire tous les mécontents. « Et cils qui oncques mais n'avoient vu Constantinople ne pouvoient mie cuider que si riche ville pouvoit estre en tot le monde. » Les Latins quelques jours après s'émerveillaient bien davantage en parcourant les rues bordées de maisons à sept étages, de palais, de boutiques où se pressait tout un peuple.

6. **Les deux sièges et le pillage de Constantinople (1203-1204).** — Constantinople subit deux sièges. Elle fut prise une première fois sans résistance. L'usurpateur Alexis III s'enfuit dès qu'il eut vu les Vénitiens rompre par l'élan de leurs galères la chaîne

qui fermait le port de sa capitale, et l'armée des croisés se déployer au pied des murailles. Les Latins tirèrent alors de prison Isaac l'Ange, lui donnèrent son fils, Alexis IV, pour collègue et réclamèrent le prix de leur service. Pour excuser leur désobéissance auprès du Pape qui les avait excommuniés, ils établirent des prêtres



La Prise de Constantinople par les Latins
(Tableau de P. Delaroche.)

catholiques et firent célébrer les offices romains dans les églises de Constantinople. Exaspérés par les exactions et par la tyrannie religieuse des croisés, les Byzantins se soulevèrent; un nouvel usurpateur, Murzufle, [1] s'empara du trône et étrangla de sa main le

1 Alexis V Ducas, surnommé Murzufle (aux sourcils joints), paya chèrement son usurpation. Après la prise de Constantinople, il se livra

jeune Alexis IV. Cet aventurier du moins eut le courage de défendre sa patrie, et ne tomba pas sans gloire : il repoussa un premier assaut des croisés; mais, grâce aux vaisseaux de Venise, le second siège se termina comme le premier par la prise de Constantinople (12 avril 1204). Vingt mille Latins avaient triomphé de quatre cent mille Grecs retranchés derrière les murailles réputées les plus fortes de l'Europe.

Pour célébrer leur victoire, lés croisés livrèrent Constantinople au pillage pendant cinq jours. En dépit des violences et des profanations qui accompagnèrent ce pillage, en dépit de l'incendie allumé par les vainqueurs à leur entrée dans la ville, la plus grande partie des objets précieux et des reliques fut déposée fidèlement entre les mains des évêques qui les distribuèrent ensuite entre leurs compagnons d'armes ou les envoyèrent en Occident [1].

7. **Élection d'un empereur Latin et partage de l'Empire (1204).** — Boniface de Montferrat avait été le général, et le doge Dandolo, le chef politique de la croisade. Le trône impérial de Constantinople semblait devoir appártenir à l'un ou à l'autre. Douze électeurs, choisis parmi les Vénitiens et parmi les croisés, préférèrent à ces personnages trop influents le comte de Flandre, Baudoin. Il fut immédiatement sacré dans la cathédrale de Sainte-Sophie, fondée par Justinien, et il reçut le

à Alexis III, qui lui fit crever les yeux. Pris par les Latins, il fut condamné comme assassin de son seigneur à être précipité du haut d'une colonne sur le forum de Constantinople.

1 Les déprédations des Croisés ont été énumérées avec une emphase pathétique par Nicétas Acominate dans son traité « *des Statues détruites par les Francs après la prise de Constantinople* ». Le patriotisme de Nicétas le porte à grossir les méfaits des Croisés et à leur attribuer des ruines que les Byzantins eux-mêmes avaient accumulées dans leur ville au cours de leurs fréquentes séditions.

quart des territoires de l'Empire Grec. Les Vénitiens se réservèrent un domaine plus vaste encore, les îles, les ports qui pouvaient par leur situation favoriser le développement de leur commerce, le quart de Constantinople, en toute souveraineté. N'ayant pas donné à Constantinople son empereur, ils lui donnèrent son patriarche catholique. Boniface de Montferrat devint roi de Thessalonique, Villehardoin, maréchal de Romanie. Il y eut des princes latins d'Athènes, de Morée, de Thessalie.

8. **Décadence et chute de l'empire Latin de Constantinople (1261).** — L'énergie militaire avec laquelle les croisés avaient fondé l'empire Latin d'Orient ne tarda pas à faiblir. Les seigneurs féodaux, à peu près abandonnés par leurs compatriotes d'Occident, ne suffirent pas à défendre leurs vastes conquêtes, d'où les Grecs se retiraient peu à peu pour fuir le joug des étrangers. Les Bulgares reprirent leur marche en avant. L'empereur Baudoin disparut en les combattant près d'Andrinople (1206). Il eut cinq successeurs. Le dernier, Baudoin II, ne régnait plus que sur sa capitale et n'avait d'autre revenu que le produit de la vente des reliques restées en Orient. C'est lui qui céda à saint Louis la couronne d'épines. Il fut détrôné par Michel Paléologue (1261), qui avait reconstitué l'empire Grec à Nicée, sur la terre d'Asie.

Les Grecs rentrés en possession de Constantinople, ne purent jamais recouvrer les territoires envahis par les Bulgares pendant la durée de l'empire Latin, ni restaurer les ruines accumulées par la quatrième croisade. L'attaque peu justifiée de cette croisade accrut leur aversion pour les catholiques occidentaux, et les rejeta pour ainsi dire vers l'Orient. Lors de la seconde croisade, l'évêque de Langres excitait en ces termes le camp de

Louis VII contre les Grecs : « Ces hérétiques n'ont pas su défendre la chrétienté et le Saint-Sépulcre. Il viendra un temps où leur lâcheté laissera prendre Constantinople par les Turcs et ouvrira ainsi aux infidèles les portes de l'Occident. C'est à vous à prévenir ce désastre... » S'ils avaient été aussi avisés que bons prophètes, les croisés auraient respecté Constantinople : car en la conquérant ils lui ôtèrent le pouvoir et même la volonté de s'opposer aux progrès des Turcs.

II

LES DERNIÈRES CROISADES.

9. **Causes de la décadence des croisades.** — A partir de la prise de Constantinople, le temps de la décadence commence pour les croisades. Le zèle ne manque pourtant pas au clergé pour prêcher la guerre sainte, ni le pieux enthousiasme aux foules pour l'entreprendre. La preuve en est fournie par l'élan spontané des enfants qui, en 1212, voulant avoir leur croisade, se précipitèrent à la servitude ou à la mort [1].

Tant que dura le célèbre pontificat d'Innocent III, la parole du pape ne cessa d'ébranler l'Europe et d'entraîner les multitudes à prendre la croix. Malheureusement

1 Cette étrange croisade eut pour prédicateurs et pour chefs un pâtre allemand, Nicolas, âgé de quatorze ans, un jeune Français, Etienne, qui n'en avait que dix ou douze. Ils entraînèrent leurs petits compagnons en leur persuadant que la mer allait se sécher sur leur passage et ouvrir un chemin jusqu'à Jérusalem. Arrivés à Marseille, cinquante mille enfants environ s'embarquèrent sur les navires de deux marchands qui les vendirent pour la plupart aux Musulmans. Ces esclaves enfants allèrent probablement en Egypte et en Syrie commencer la troupe indisciplinée des mameluks (1212).

Innocent III, lui-même, fit diversion à la croisade en prêchant la guerre contre les hérétiques. De semblables diversions se multiplièrent sous les papes ses successeurs, qui détournèrent une partie des croisés contre les Albigeois ou contre les Hohenstaufen. La véritable croisade fut appauvrie d'hommes, et son caractère généreux fut méconnu. La croisade devait rester la guerre étrangère par excellence, la lutte générale de toute l'Europe contre l'ennemi de la race et de la religion. Elle se mêla aux discussions des chrétiens et devint l'instrument des desseins temporels de l'Eglise. Compromise déjà par la politique des princes, de Philippe-Auguste ou de Venise, la croisade fléchit sous le fardeau de la politique des papes.

En outre, les conditions des expéditions en Orient s'étaient modifiées avec le temps. La route de terre était définitivement abandonnée comme trop lente et trop périlleuse. Pendant les deux premières croisades, les neuf dixièmes environ des armées chrétiennes avaient péri dans la traversée de l'Asie Mineure et de la Syrie. La voie de mer, exploitée par les armateurs des ports de Provence ou d'Italie, était coûteuse et ne convenait qu'aux riches chevaliers ou aux soldats munis des subsides du clergé. Enfin les Occidentaux avaient reconnu que l'Orient Musulman s'était reconstitué autour de l'Egypte qui détenait la Terre-Sainte, et c'est contre le sultan du Caire qu'ils dirigeaient leurs efforts. Cet adversaire était en état de repousser les croisés, grâce à la création de la milice des mameluks, aux marécages du Nil et au désert.

10. **Cinquième croisade. — Première conquête de Damiette (1217-1218).** — La cinquième croisade, répondant au dernier appel d'Innocent III, entraîna en

Orient de nouvelles nations. Les rois de Hongrie et de Norvège prirent la croix. Les Hongrois, sous leur roi André II, partirent les premiers (1217); ne pouvant ni reprendre Jérusalem, ni entamer l'Egypte, ils revinrent sans attendre les croisés du Nord. Ceux-ci, commandés par Guillaume le Frison, venaient de la Norvège, des Pays-Bas, des bords du Rhin, après avoir par mer contourné l'Espagne. Ils s'emparèrent de Damiette, et, sur le conseil du légat pontifical, Pélage, ils refusèrent d'échanger cette ville contre Jérusalem (1218). La famine et les maladies arrêtèrent bientôt leurs succès et ils furent heureux d'évacuer l'Egypte avec l'assentiment du sultan [1].

11. **Sixième Croisade (1228-1229). Jérusalem ravagée par les Turcomans (1244).** — Dix ans après, l'empereur Frédéric II, devenu par son mariage héritier du royaume de Jérusalem, débarquait en Palestine « plutôt en pirate qu'en croisé », disait le pape

1 Le continuateur de Guillaume de Tyr raconte une entrevue de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et chef de la croisade, avec Malek-Kamel, sultan d'Egypte. L'héroïque générosité des deux adversaires prouve combien les guerriers musulmans et chrétiens avaient appris en se combattant à s'estimer. « Vers le lever du jour, au moment des ablutions et des prières, Jean de Brienne sortit seul du camp des croisés et marcha vers celui des infidèles. Il y entra seul, le casque royal sur la tête, se fit montrer la tente du sultan, en souleva la portière, et, sans proférer une parole, vint s'asseoir dans l'angle de la pièce où Malek-Kamel était assis. Le Sultan ne témoigna aucune surprise, et le salua d'un simple signe de tête. Les serviteurs qui entouraient le Sultan sortirent; et les deux souverains demeurèrent assis, conservant l'un envers l'autre un respectueux silence. Mais au bout de quelques moments, Malek vit couler des larmes sur les joues du roi de Jérusalem. « Sire roi, dit-il alors, qu'as-tu à pleurer ? — Sire roi, répondit Jean de Brienne, Dieu m'a donné un peuple à régir et à garder, et je vois ce peuple mourir dans l'eau ou périr par la faim : c'est pourquoi je pleure. » Alors le sultan se prit à pleurer aussi, puis il frappa dans ses mains : ses esclaves entrèrent ; il donna l'ordre qu'on portât sur-le-champ et quatre jours de suite, au camp des chrétiens, quatre mille pains pour les riches et pour les pauvres, puis il se retourna vers le roi Jean et dit : « le Seigneur est grand et miséricordieux. »

Grégoire IX qui l'avait excommunié. Les Templiers, les Hospitaliers et les chevaliers de Terre-Sainte lui refusaient leur concours. Alors il entra en relations avec Malek-Kamel, le sultan d'Egypte, et lui acheta Jérusalem pour dix ans. Il dut prendre lui-même la couronne de Jérusalem pour se la mettre sur la tête, la ville sainte ayant été à son approche frappée d'interdit. Une croisade dirigée contre son royaume de Naples le rappela brusquement en Italie.

Lorsque la trêve achetée par Frédéric II fut arrivée à son terme, l'Orient bouleversé par l'invasion Tartare se précipitait sur la Terre-Sainte. Jérusalem fut prise et saccagée par une horde de Turcomans que les Tartares avaient chassée de sa patrie. La fleur de la chevalerie de l'Hôpital et du Temple fut accablée par les Egyptiens dans la désastreuse bataille de Gaza (1244). La détresse de la chrétienté de Syrie était encore accrue par les féroces exploits des *assassins* fanatiques que le Vieux de la montagne envoyait des monts de Perse, son repaire, frapper les principaux ennemis de la foi musulmane.

12. **Septième et huitième croisades (1248-1254 et 1270). Perte de la Syrie (1291).** — La situation désespérée de la Terre-Sainte émut de pitié la France. Ce pays alors puissant et paisible devait à ses vieilles traditions de dévouement pour l'Église, aux affinités étroites qui l'unissaient à la Palestine, où deux familles royales sorties de son sol, les Lusignan et les Brienne, luttaient encore, de faire un dernier effort pour arrêter le lamentable écroulement des croisades et pour sauver l'honneur. L'esprit chevaleresque de saint Louis et sa vive piété disposaient ce roi à comprendre l'austère devoir que lui imposait sa force supérieure à celle de tous les autres monarques. Une guérison miraculeuse le

décida à vouer sa vie au service de la Terre-Sainte et il rassembla l'expédition la plus exclusivement française que l'on eût vue jusque-là. La septième croisade dirigée contre l'Egypte, avec la conquête de Damiette, l'échec de la Mansourah (1249), et la captivité du saint roi, son séjour en Palestine, ainsi que l'expédition contre Tunis où Louis IX mourut (1270), font trop intimement partie de l'histoire de France et du règne pour être racontés ici [1]. Mais le caractère particulier et en quelque sorte personnel que les croisades avaient pris sous un tel chef, semblait annoncer qu'après la mort de saint Louis les entreprises d'outre-mer cesseraient pour jamais. Elles cessèrent en effet. Un voyage que le prince Edouard, héritier de la couronne d'Angleterre, fit en Orient vers le temps de la croisade de Tunis, fut le dernier secours apporté par l'Occident au royaume de Jérusalem ; et quand Saint-Jean-d'Acre, privée d'aide, tomba aux mains des Musulmans en 1291, les chrétiens ne possédèrent plus rien en Terre-Sainte.

III

RÉSULTATS DES CROISADES.

13. **Influence politique des croisades. La chrétienté. Prépondérance de la France.** — Les croisades contre les musulmans contribuèrent au progrès politique, intellectuel et matériel de toutes les nations de l'Europe. Le sang versé et les souffrances endurées par des millions de chrétiens dans les longues et pénibles expéditions de Terre-Sainte ne restèrent pas stériles. La

[1] Pour la 7e et la 8e croisade, voir le chap. XXVII.

communauté des dangers, des espérances, rapprochant durant de longues guerres des armées venues des points de l'Europe les plus éloignés, établit une sorte d'unité dans l'existence des peuples occidentaux. Peu à peu la confraternité d'armes inculqua aux Européens l'idée généreuse de la *chrétienté*, la notion la plus générale et la plus humaine que l'époque du Moyen Age pût concevoir.

La chrétienté était alors ce qu'est l'Europe aujourd'hui, c'est-à-dire un groupe de peuples liés par une civilisation commune et par des sentiments communs. La foi religieuse, l'obéissance à l'Église étaient les signes distinctifs des peuples Européens. La chrétienté reconnaissait un chef suprême, le Pape, qui dirigeait ses efforts et qui s'élevait, en vertu de sa mission religieuse, à la domination politique sur tous les souverains.

Dans la chrétienté ainsi constituée et mue surtout par la foi religieuse, une nation tenait à bon droit le premier rang pour avoir contribué aux croisades plus généreusement qu'aucune autre. La France obtenait au XIIIe siècle la prépondérance qui semblait dévolue d'abord à la grandeur du Saint-Empire Romain Germanique. Notre pays avait en effet prodigué ses soldats et son sang en Palestine. La multitude des nôtres avait fait croire aux Musulmans que tous les Occidentaux étaient des Francs; le terme de *Frangi* désignait pour les Orientaux tous les croisés.

La langue française était l'idiome le plus répandu dans tout le bassin de la Méditerranée. On parlait le français en Syrie, à Chypre et même dans la Petite Arménie. On le parla en Morée longtemps après la quatrième croisade. Il servait aux croisés des nations les plus diverses pour communiquer entre eux. Avec notre langue, nos idées, nos institutions prévalaient dans tout l'Orient de Constantinople à Saint-Jean-d'Acre.

Le prestige de la royauté Française était sans égal. Les rois de France avaient trouvé dans la croisade l'occasion la plus favorable pour affirmer leur autorité sur les barons les plus indépendants de leur royaume. Tel puissant vassal qui avait combattu son souverain en France, lui faisait cortège en Palestine. Les seigneurs rebelles apprenaient à obéir à l'exemple de la féodalité d'Orient, rendue, grâce à la législation des assises de Jérusalem, plus docile à l'action du pouvoir royal. Enfin les croisades entourèrent la maison royale de France d'une sorte d'auréole, après que saint Louis eut enduré avec tant de résignation et de majesté la captivité en Égypte, la mort devant Tunis.

14. **Affaiblissement de la féodalité.** — Les croisades accomplies surtout avec le concours de la noblesse féodale ébranlèrent profondément la puissance de la féodalité. Elles affaiblirent sa force militaire en entraînant dans les aventures lointaines les hommes au caractère brutal et indomptable qui ne respiraient que la guerre privée, le brigandage et qui eussent été un insurmontable obstacle à l'établissement de l'ordre en Occident. Ces hommes partirent volontiers pour l'Orient où la guerre était continuelle, ou bien, touchés par le repentir, ils s'enrôlèrent dans les ordres militaires pour le combat et l'exil perpétuels. « Leur conversion produit deux biens, dit saint Bernard, l'un de délivrer le pays de ceux qui l'opprimaient, l'autre de fournir des secours à la Terre-Sainte. » En même temps la croisade appauvrissait les seigneurs et enrichissait le peuple des villes. Les préparatifs d'une expédition en Orient coûtaient cher ; avant de partir, les seigneurs peu fortunés étaient souvent réduits à engager ou à vendre leurs domaines. Les villes, au contraire, profitaient pour leur commerce

des voies nouvelles ouvertes par les armes des croisés. Ainsi les domaines féodaux diminuaient tandis que les communes enrichies devenaient libres.

15. **Influence des croisades sur le commerce, les arts et l'industrie.** — Les rapports établis grâce aux croisades entre l'Occident et l'Orient permirent aux Européens de réaliser des progrès importants. Le contact entre les fidèles des deux religions donna lieu à une émulation féconde. Saint Louis songea à créer une bibliothèque dans son palais, après qu'il eut vu le sultan du Caire amasser des livres pour défendre sa croyance. Une partie de la philosophie et de la science des Grecs avec les écrits d'Aristote, de Ptolémée, fut transmise aux Européens par l'intermédiaire des Arabes. Les conceptions gracieuses et hardies de l'architecture arabe et plus encore les œuvres savantes des artistes Byzantins, dont les ivoires, les émaux, les miniatures se répandirent à profusion dans l'Occident après le pillage de Constantinople, formèrent le goût des artisans chrétiens et leur fournirent des modèles.

Les Orientaux avaient sur les Européens l'avantage d'une agriculture perfectionnée et d'une industrie florissante. Plusieurs produits de l'Orient, plusieurs procédés de l'industrie arabe furent importés en Europe. L'abricot, la pastèque, d'autres fruits et végétaux de Syrie furent acclimatés en Occident. On emprunta aux Arabes les moulins à vent.

Quelques industries en usage chez les musulmans nous vinrent en même temps des Orientaux et des Maures d'Espagne. C'est ainsi que les fabriques d'épées de Damas eurent des succursales à Tolède, et que les premières papeteries furent installées en Sicile et en Espagne.

Les relations de l'Europe avec l'Asie avaient commencé par des guerres d'extermination pour se continuer par des rapports de commerce et d'échange ininterrompus. La partie profitable et durable de l'héritage des croisés échut aux cités marchandes. Les peuples militaires de l'Europe, et particulièrement les Français, avaient supporté le fardeau des croisades ; les Italiens, les Vénitiens, les Génois, en tirèrent parti. L'intérêt de ces marchands les porta bientôt à paralyser l'effort guerrier des croisades : le commerce se joignit à la politique pour égarer les expéditions religieuses. Par suite, les croisades qui satisfirent le moins complètement le zèle de la chrétienté furent souvent les plus fructueuses au point de vue matériel. Telles la quatrième croisade et l'expédition de Tunis. Les Français perdirent dans cette dernière le meilleur de leurs rois et l'élite de leur armée, pour assurer par leur présence la conclusion d'un traité de commerce entre le bey de Tunis et le roi de Naples.

SOURCES : Geoffroi de Villehardouin, *Conquête de Constantinople,* Ed. N. de Wailly. — Robert de Clary, *Histoire de ceux qui conquirent Constantinople,* Ed. Riant. - Nicétas Acominate, *Histoire générale et mémoire sur les objets d'art détruits par les Francs après la prise de Constantinople.* — Pour les autres documents voir les collections générales indiquées au chapitre XXII.

LECTURES : Tessier, *Quatrième croisade, la diversion sur Zara et Constantinople.* — Buchon, *Histoire des conquêtes et de l'établissement des Français dans les provinces de l'ancienne Grèce au Moyen Age.* — Frutz, *La civilisation à l'époque des Croisades* (en allemand). — W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, traduit de l'allemand par Furcy Reinaud. — Rambaud, *Histoire de la civilisation française* (livre II, chap. XI). — De Crozals, *Lectures* pour le cours de 3e, chap. X. *Histoire de la civilisation*, liv. II, chap. V, 4.

CHAPITRE XXV

LA FRANCE SOUS LES PREMIERS CAPÉTIENS AUX XI[e] ET XII[e] SIÈCLES

SOMMAIRE :

I. **Les quatre premiers Capétiens.** — 1. Hugues Capet fait sacrer son fils de son vivant (987). — 2. Il s'empare de son rival Charles de Lorraine (991). — 3. Caractère de l'autorité royale des premiers Capétiens. — 4. Alliance des premiers Capétiens avec l'Église. — 5. Règne du roi Robert le Pieux (996-1031). Son caractère, sa faiblesse. — 6. Henri I[er] (1031-1060), le droit d'aînesse triomphe dans la succession royale. — 7. Henri I[er] tuteur du duc de Normandie, ses rapports avec le pape et l'empereur. — 8. Sacre de Philippe I[er] (1059). — 9. Philippe I[er] (1060-1108), sa minorité, son intervention en Flandre (1071). — 10. Philippe I[er] est excommunié par le pape Urbain II (1095).

II. **La France au dehors. — Conquête de l'Angleterre par les Normands.** — 11. Un grand vassal français, Eudes, comte de Champagne.— 12. Expédition des chevaliers français en Espagne, fondation du Portugal par Henri de Bourgogne (1090).— 13. Influence morale de la France dans la chrétienté, l'abbaye de Cluny. — 14. Le duché de Normandie. — 15. Conquêtes des Normands en Italie, fondation du royaume de Naples (1053-1139).— 16. Conquête de l'Angleterre, la jeunesse de Guillaume le Conquérant. — 17. Rois Danois et rois Anglo-Saxons en Angleterre, Edouard le Confesseur (1040-1066). — 18. Harold, son avènement au trône, ses engagements. — 19. Guillaume le Conquérant débarque en Angleterre. — 20. Bataille de Senlac ou de Hastings, mort d'Harold (14 octobre 1066). — 21. Soumission de l'Angleterre à Guillaume le Conquérant, le Domesday book. — 22. Dernières années de Guillaume le Conquérant, rapide extinction de sa postérité.

III. **Premiers progrès du pouvoir royal. Louis VI et Louis VII.** — 23. Le domaine royal au début du XII[e] siècle. — 24. Guerres de Louis VI contre les seigneurs rebelles à l'intérieur du domaine, prise du château du Puiset (1111). — 25. Puissance et popularité de Louis VI hors du domaine royal. Résistance opposée par tout le royaume à l'invasion de l'empereur Henri V (1124). — 26. Lutte de Louis VI contre le roi d'Angleterre Henri I[er]. Mort de Guillaume Cliton en Flandre (1127). — 27. Réunion momentanée de la Guienne au domaine royal. Mort de Louis VI (1137). Son caractère et sa politique. — 28. Règne de Louis VII (1137-1180), Suger gouverne sous son nom. — 29. La deuxième croisade (1147-1149), saint

I

LES QUATRE PREMIERS CAPÉTIENS

1. **Hugues Capet (987-996). Il fait sacrer son fils de son vivant.** — Hugues Capet n'avait pas entendu prendre pour lui seul la couronne que les seigneurs lui avaient déférée à Senlis et que les évêques avaient placée sur sa tête dans la cathédrale de Noyon (1er juin 987). La royauté française, comme la dignité impériale et comme toutes les principautés de ce temps-là, flottait incertaine entre l'élection et l'hérédité. Hugues Capet voulut fixer à titre héréditaire la couronne dans sa maison, et il indiqua à ses successeurs le meilleur moyen de fonder et d'assurer une dynastie : il fit sacrer son fils aîné Robert l'année même de sa propre élévation au trône, pendant la célébration de la fête de Noël à Orléans. Pour rehausser la dignité de son fils, consacré son successeur, Hugues Capet lui chercha une épouse « de son rang » et s'adressa « aux empereurs orthodoxes Basile et Constantin, » les priant, d'unir « à son fils unique, roi lui-même », une princesse du saint Empire d'Orient. Sa demande resta sans réponse.

2. **Hugues Capet s'empare de son rival Charles de Lorraine (991).** — Cependant Hugues Capet assura sa royauté dans la France du Nord en s'emparant de son concurrent Carolingien Charles de Lorraine. Ecarté du trône par le jugement des seigneurs, Charles de Lorraine

était entré en France avec la complicité du nouvel archevêque de Reims Arnoul, et il s'était emparé de la ville de Laon. Le prétendant Carolingien, livré à Hugues Capet, mourut en prison. L'archevêque de Reims fut solennellement déposé au synode de Saint-Basle (991). Hugues Capet résista longuement aux réclamations du pape Jean XV, qui exigeait le rétablissement d'Arnoul, et dans l'intervalle le roi conféra l'archevêché de Reims au savant Gerbert. Pour imposer sa souveraineté même à l'Aquitaine, Hugues Capet défendit le comte Guillaume de Poitiers contre Adalbert, comte de Périgord. Le roi finit par assurer la victoire à son protégé, qui lui prêta hommage. Hugues Capet était même invoqué par le marquis de Septimanie, Borel, que menaçaient les musulmans d'Espagne.

3. **Caractère de l'autorité royale des premiers Capétiens.** — Le titre royal ne fut ni longtemps ni gravement contesté aux ducs de France. Hugues Capet n'eut pas besoin d'en amoindrir la dignité pour se faire tolérer par les seigneurs, et ce n'est point d'un excès d'humilité que provient l'effacement des premiers Capétiens. Les seigneurs, de leur côté, satisfaits de posséder réellement le pouvoir, n'exigèrent des nouveaux rois aucune renonciation aux droits que la tradition, depuis le temps de Charlemagne, attribuait à l'autorité royale sur tout le royaume. Les barons « aimaient à conserver une sorte d'unité entre toutes les provinces démembrées du royaume de France, pourvu que le représentant de cette unité vague ne fût pas à redouter pour eux [1] ».

Aussi les premiers Capétiens ne laissèrent-ils passer aucune occasion d'affirmer solennellement les droits atta-

[1] Rambaud, *Histoire de la Civilisation en France*, livre II, chap. X.

chés à la couronne de « Charlemagne ». Ils ne trouvèrent pas de contradicteur parmi les seigneurs français, mais ils ne trouvèrent pas non plus d'auxiliaire obéissant et désintéressé. Chaque fois qu'ils voulurent exercer effectivement le pouvoir, réunir une armée, il leur fallut payer le concours de leurs vassaux aux dépens du beau domaine qu'avaient formé leurs ancêtres, les ducs de France, et ils ne cessèrent de s'appauvrir en régnant. Ils semblèrent pendant le XIe siècle épuiser leurs ressources à conserver une dignité trop lourde et courir à la ruine comme leurs prédécesseurs. Aussi a-t-on pu définir l'histoire des premiers Capétiens : « l'histoire des derniers Carolingiens qui recommence ».

4. **Alliance des premiers Capétiens avec l'Église.** — Le seul allié ferme et désintéressé de la dynastie capétienne fut l'Église. Considérant la royauté comme un pouvoir capable de défendre les personnes et les biens ecclésiastiques contre les grossières ambitions des seigneurs, les évêques et les abbés de France prêtèrent aux Capétiens le secours de leur influence et de leur richesse. Ils interprétèrent en faveur du faible roi de France les pompeuses théories des jurisconsultes romains, établissant l'autorité despotique de l'empereur, et les maximes de l'Écriture prescrivant comme un devoir religieux l'obéissance absolue à la volonté du roi. Ils placèrent à l'envi leurs évêchés, leurs abbayes sous la protection de Hugues Capet et de ses successeurs, mettant ainsi à la disposition de la royauté de précieuses ressources en hommes et en argent dispersées par toute la France. La dynastie nouvelle n'eut garde de négliger de si utiles auxiliaires. Hugues Capet mourant recommandait à son fils la protection des monastères. « De ces abbayes dont je te délègue le soin à perpétuité, ne dis-

trais rien, disait-il, ne détourne rien, ne dissipe rien. »

5. **Règne du roi Robert le Pieux (996-1031). Son caractère, sa faiblesse.** — Le pieux roi Robert ne devait pas s'écarter de cette maxime politique. Ses goûts, son éducation de lettré et de philosophe le rapprochaient des clercs, avec lesquels il aimait à vivre. Il composait des hymnes, allait à l'église de Saint-Denis pour y diriger le chœur des moines chantant matines ou vêpres. Il lisait chaque jour le psautier, admettait les pauvres à sa table, se laissait voler par l'un d'eux la frange d'or de son manteau, et gratifiait un autre des lames d'argent dont la reine avait fait orner le fer de sa lance. Il passait des nuits en prière et guérissait les malades. Sous son règne eut lieu le premier supplice d'hérétiques; des manichéens découverts à Orléans furent condamnés au bûcher par un concile que Robert présida lui-même (1022).


Robert le Pieux

Le pieux roi fut cependant excommunié par le Pape pour avoir épousé sa parente Berthe de Bourgogne, qui lui apportait des droits au royaume d'Arles. Il s'unit alors à Constance, fille du comte de Toulouse; la nouvelle reine introduisit à la cour les modes et les mœurs du Midi, qui choquèrent les rigides ecclésiastiques du Nord.

En 1002, le roi Robert hérita la Bourgogne de son oncle le duc Henri, qui était frère de Hugues Capet. Il fallut douze ans environ au roi de France pour conquérir ce fief que lui disputait le comte de Besançon.

Dans son propre domaine, Robert le Pieux eut à subir fréquemment les insolences et les outrages de ceux « que son père et son grand-père, ou lui-même avaient tirés d'une humble condition, parfois même de la naissance la plus obscure pour les élever aux plus hautes dignités. » (Raoul Glaber.)

Eudes de Blois, comte de Champagne, après avoir ravi au roi la plus grande partie du Vermandois, menaçait d'étendre son fief jusqu'aux portes de Paris. Contre un vassal aussi dangereux, Robert rechercha l'appui de l'empereur allemand Henri II. Les deux souverains se rencontrèrent à Ivoi-sur-le-Chiers, en 1024 ; ils s'abordèrent avec de mutuels égards.

6. **Henri Ier (1031-1060). — Le droit d'aînesse triomphe dans la succession royale.** — Robert maintint, en dépit de sa faiblesse, les droits du roi de France ; Henri Ier voulut les faire respecter. « Au roi moine succéda le roi soldat » (Luchaire). Henri Ier était un vaillant prince, digne de la couronne qu'il portait, mais à son avènement les circonstances étaient plus défavorables que jamais pour la royauté capétienne. Deuxième fils de Robert le Pieux, devenu roi par la mort de son aîné, Henri Ier avait été sacré tardivement en 1027, non sans éprouver le mauvais vouloir des seigneurs et des évêques. Son frère cadet Robert, encouragé par sa mère Constance, aidé par les comtes de Blois et de Flandre, se déclara son compétiteur. Henri Ier paya son allié le duc de Normandie Robert le Magnifique en lui abandonnant le Vexin français, et satisfit l'ambition de son frère en lui donnant

le duché de Bourgogne, de nouveau détaché du domaine royal. A ce prix le droit d'aînesse devenait une loi de la succession au trône ; mais le domaine royal était réduit à l'Ile-de-France, et la limite de la Normandie était reportée sur le cours de l'Oise à sept lieues de Paris.

7. **Henri Ier tuteur du duc de Normandie. — Ses rapports avec le Pape et l'Empereur.** — A force d'activité et de vaillance, Henri Ier sut en partie compenser ces pertes. Il confisqua le comté de Meulan (1041) et le comté de Sens (1055). Il accorda l'investiture de l'Anjou au comte Geoffroy Martel, qu'il opposa aux seigneurs de Blois et de Champagne. Enfin la minorité de Guillaume le Bâtard lui ayant permis de prendre à son tour la défense du duc de Normandie, Henri Ier rentra en possession du Vexin français (1047).

Cependant de son domaine amoindri Henri Ier veillait par tout le royaume au respect de l'autorité royale. L'Église était naturellement le principal objet sur lequel s'exerçait sa vigilance. Il s'inquiétait de la prédication de la trêve de Dieu, jugeant sans doute, comme l'évêque Gérard de Cambrai, « que c'était au roi à réprimer les révoltes par son courage, à apaiser les guerres ». Trois fois Henri Ier réclama contre le Saint-Empire Allemand les droits de la France sur la Lorraine et sur le palais d'Aix-la-Chapelle « possédé, disait-il, par ses ancêtres ». Ce langage surprenant tendait à établir un lien d'adoption entre les Carolingiens et la maison Capétienne, qui s'appropriait la politique de ses prédécesseurs avec leurs prétentions.

8. **Sacre de Philippe Ier (1059).** — La plus éclatante manifestation de l'autorité royale eut lieu à la fin du règne, au sacre du petit roi Philippe Ier. Henri Ier

avait reporté tout son orgueil sur ce successeur, descendant par sa mère Anne des grands princes Russes et des empereurs de Constantinople, qu'une généalogie mensongère rattachait au roi de Macédoine. En souvenir d'une origine aussi glorieuse, l'héritier du trône de France portait le nom de son grand aïeul, Philippe. A neuf ans, le jeune prince fut conduit par son père Henri Ier à la cathédrale de Reims, il fut sacré en présence de deux légats du pape, aux acclamations de cinquante-trois archevêques ou évêques, du duc d'Aquitaine, de seize grands feudataires et d'une foule de chevaliers.

9. **Philippe Ier (1060-1108), sa minorité. — Son intervention en Flandre (1071).** — Le règne annoncé si brillamment commença trop tôt et fut le plus déplorable de tous les règnes de la monarchie capétienne. Un an après son sacre, Philippe Ier perdit son père. Il eut pour tuteur, de 1060 à 1067, le comte de Flandre, Baudoin VI. Celui-ci s'acquitta de sa mission en ravageant les fiefs de divers seigneurs qui refusaient de reconnaître un roi de dix ans ; mais il laissa usurper et piller le domaine de son pupille par les officiers et les domestiques du palais.

Au sortir de cette minorité ruineuse, Philippe Ier encourut une série de défaites et d'humiliations au milieu desquelles il semblait que la royauté dût sombrer avec ses faibles ressources et ses ambitieuses théories. Philippe ne put soutenir le rôle d'arbitre du royaume qui convenait à sa couronne. Protecteur à son tour des enfants du comte Baudoin VI, il voulut apaiser une révolte de la Flandre et fut vaincu à Bavinchove par l'usurpateur Robert le Frison, auquel il abandonna le comté (1071). La retraite fut moins désastreuse que l'expédition : elle fournit l'occasion d'occuper Corbie (1074), qui de-

vint le boulevard du domaine royal, vers le nord, et en même temps d'assurer le Vermandois à Hugues, frère du roi.

Incapable de se mesurer avec ses grands vassaux, Philippe Ier n'obtint pas même l'obéissance des barons de son domaine. Le plus turbulent d'entre eux, Hugues du Puiset, battit le roi dans la plaine d'Yèvre-le-Châtel (1081), tandis que Guy de Rochefort, seigneur de Montlhéry, interceptait la route de Paris à Orléans et s'imposait au roi comme sénéchal (1091).

10. **Philippe Ier est excommunié par le Pape Urbain II (1095).** — Indifférent en apparence à ces échecs multipliés, Philippe se vengeait de ses mécomptes par des bons mots. D'un embonpoint excessif, trivial dans son langage, peu scrupuleux dans sa conduite, il ne se distinguait en rien des petits despotes féodaux qui le bravaient. Des accusations recueillies plus tard contre lui par le Pape, il résulte que pour se procurer de l'argent Philippe Ier avait détroussé des marchands qui se rendaient à une foire, et avait tenté de dérober une croix d'or à l'église Saint-Germain-des-Prés. Enfin il vendait au plus offrant les évêchés et les monastères confiés à sa garde et il ne s'en cachait pas.

Une pareille impudence n'allait point sans danger au plus fort de la querelle des Investitures entre les Papes et les Empereurs. Plusieurs fois réprimandé par Grégoire VII, Philippe Ier ne put s'opposer aux poursuites que ce pontife dirigea contre les évêques simoniaques de France. Il acheva de se dégrader devant la chrétienté en ravissant au comte d'Anjou, Foulques le Réchin, sa femme Bertrade de Montfort, qu'il épousa (1092).

Philippe Ier fut alors deux fois excommunié par le

pape Urbain II, et le second anathème fut lancé dans le concile même de Clermont-Ferrand où retentit l'appel à la Croisade (1095). Philippe Ier, opiniâtre dans son inconduite, ne prit point part à la première croisade. Son frère Hugues de Vermandois représenta dans la sainte expédition la maison capétienne. Mais les conséquences politiques de l'excommunication de Philippe Ier ne furent pas aussi funestes qu'elles semblaient devoir l'être pour la royauté.

L'anathème empêcha Philippe Ier d'aller chercher au loin une gloire périlleuse et d'épuiser en Orient les dernières ressources de sa dynastie. Il faut considérer aussi probablement comme un résultat de l'excommunication la résolution que prit Philippe Ier d'abandonner dès 1100, huit ans avant sa mort, la conduite des affaires et la défense du domaine à son fils Louis VI, qui devait relever et affermir la royauté capétienne.

II

LA FRANCE AU DEHORS
CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

11. **Un grand vassal français : Eudes, comte de Champagne.** — La royauté capétienne tenait très peu de place en Europe au XIe siècle, mais il n'en était pas de même de la France. La puissance militaire qui n'appartenait pas encore aux Capétiens était surabondante chez leurs grands vassaux. Eudes II de Blois, premier comte de Champagne, donna l'exemple le plus frappant d'une fortune féodale rapidement élevée, mise au service d'une incroyable audace. Aux comtés de Blois, de Tours et de

Chartres, il joignit par héritage les comtés de Troyes et de Meaux, et fonda ainsi, malgré les efforts du roi Robert, le fief de Champagne (1019). Non seulement ce turbulent vassal intervint dans la querelle qui divisa la maison royale de France à l'avènement de Henri I[er] ; il osa encore disputer deux couronnes à l'empereur d'Allemagne Conrad II. Il tenta la conquête du royaume d'Arles en 1033, puis il brigua la couronne d'Italie et, après avoir envahi la Lorraine, il périt dans un combat aux environs de Verdun (1037).

12. **Expéditions des chevaliers Français en Espagne. Fondation du Portugal par Henri de Bourgogne (1090).** — Entraînés peut-être par le souvenir de Charlemagne, les seigneurs français franchirent les Pyrénées à plusieurs reprises dans le cours du XI[e] siècle, pour secourir les chrétiens d'Espagne en lutte avec les musulmans. Un duc de Guienne, Guillaume VIII, s'empara vers 1062 de la place de Balbastro et infligea un échec sensible aux Sarrasins.

Mais les renforts les plus considérables vinrent de Bourgogne vers 1090. Ils étaient commandés par Henri, prince de la maison capétienne de Bourgogne et descendant de Robert le Pieux. Les chevaliers Bourguignons conquirent le pays qui de la ville de Porto Calle prit le nom de comté de Portugal. Le successeur de Henri, Alphonse Enriquez, fut proclamé roi sur le champ de bataille d'Ourique, où il avait vaincu cinq rois Maures (1139). L'assemblée de Lamego érigea le Portugal en royaume et assura le trône à la maison de Bourgogne (1143).

13. **Influence morale de la France dans la chrétienté. L'abbaye de Cluny.** — La nation française ne

s'illustrait pas seulement par les aventureuses prouesses de ses chevaliers, elle faisait prévaloir ses idées et son influence morale en Europe. Dès le temps des premiers Capétiens, les princes du Nord envoyaient leurs fils étudier aux écoles françaises.

La puissance de l'esprit français se manifestait déjà dans tous les grands événements qui agitaient la chrétienté. La science de ses évêques, la piété de ses monastères faisaient du clergé français un auxiliaire utile des papes dans la *querelle des Investitures*. L'abbaye française de Cluny, qui inspirait les principaux réformateurs de l'Église, instruits à l'école de ses deux plus illustres abbés, saint Odilon et saint Hugues (994-1109), rétablissait aussi dans les couvents la sévère observance de la règle Bénédictine. Cluny réussit à grouper en un ordre religieux, le plus ancien de tous, de nombreux monastères, depuis la Pologne jusqu'à l'Espagne, et depuis l'Italie jusqu'à Londres.

Enfin la chrétienté doit peut-être aux grands abbés de la Bourgogne française la première pensée des croisades. L'abbaye de Cluny réunit et dirigea vers l'Espagne l'expédition de Henri de Bourgogne. L'exemple de saint Hugues n'a-t-il pas suggéré au pape Urbain II le projet définitif des expéditions en Terre-Sainte, dont on cherche sans preuve suffisante la conception première dans la politique des grands pontifes Sylvestre II ou Grégoire VII ?

14. **Le duché de Normandie.** — De tous les fiefs français le plus prospère et le plus redoutable était assurément le duché de Normandie. L'ancien rivage de la Neustrie, devenu par le traité de Saint-Clair-sur-Epte une seconde patrie pour les pirates du Nord, n'était demeuré que peu de temps l'asile de la barbarie et du pa-

ganisme. A plusieurs reprises après la mort de Rollon, des troupes nombreuses de guerriers païens étaient venues renforcer la population scandinave de la Normandie. Ainsi s'étaient conservées parmi les Normands de Neustrie les qualités guerrières de la race du Nord, l'humeur aventureuse, l'âpreté au gain qui rendaient jadis invincibles les rois de mer et leurs compagnons. Toutefois, en changeant de patrie, les Normands ne tardaient pas à changer de religion et de mœurs. Leurs exploits contribuaient à défendre le christianisme ou à porter au loin les mœurs et le langage de la France. « O France, s'écrie Dudon, le plus ancien historien des Normands, tu étais accablée, gisante à terre ! Voici venir du Danemark une race nouvelle qui portera jusqu'au ciel ton nom et ton empire. »

15. **Conquêtes des Normands en Italie. Fondation du royaume de Naples (1053-1139).** — Quarante pèlerins normands revenant de Jérusalem s'arrêtèrent, vers l'an 1006, dans la ville de Salerne. Cette ville avec toute l'Italie méridionale relevait de l'Empire d'Orient ; mais les Grecs étaient impuissants à préserver la péninsule des attaques des Musulmans, et les Sarrasins prélevaient à leur gré des tributs sur le rivage qu'ils attaquaient à l'improviste. Au prix de la rançon que les habitants de Salerne avaient amassée pour fléchir les Sarrasins, les Normands sauvèrent la ville, puis ils firent part de leur profitable aventure à leurs compatriotes. Les pèlerins Normands affluèrent alors dans l'Italie méridionale ; ils prirent du service tantôt auprès des seigneurs italiens, tantôt dans les rangs des Grecs ; enfin ils résolurent de guerroyer pour eux-mêmes. Ils trouvèrent des capitaines dans une lignée d'aventuriers braves et avides, les douze fils d'un pauvre gentilhomme du Cotentin, Tan-

crède de Hauteville, qui vinrent successivement en Italie. L'aîné de ceux-ci, Guillaume Bras-de-Fer, vainquit les troupes de l'empereur grec près de Cannes (1041). Douze ans après les Normands étaient assez puissants pour inquiéter le souverain pontife. Léon IX leur fit la guerre, fut pris dans Civitella, mais ses vainqueurs le supplièrent de les accepter pour vassaux (1053). Ainsi fut constitué un duché de Pouille, vassal du domaine de Saint-Pierre, et l'établissement d'une principauté Normande dans l'Italie méridionale fut légitimé.

Avec Robert Guiscard, frère de Guillaume, les Normands de la Pouille combattirent l'empereur Henri IV dans Rome; avec Boémond, fils de Robert, ils prirent une part importante à la première croisade. Ils poursuivaient en même temps une croisade locale, en chassant peu à peu les Arabes de la Calabre et de la Sicile. Le dernier des fils de Tancrède de Hauteville, Roger Ier, avait conquis Palerme ; son fils, Roger II, qu'on appelait le grand comte de Sicile, réunit en un seul État les principautés normandes et força le pape Innocent II à lui accorder la couronne (1139).

Le royaume de Naples, maintenu sous la suzeraineté du Saint-Siège, atteignit sous les rois normands un haut degré de prospérité. Les flottes de Sicile firent trembler à leur tour les Sarrasins de Tunis et de Tripoli, mais les Normands vainqueurs des Arabes se gardèrent de bannir de leurs États la civilisation musulmane; la cour de Roger II fut justement célèbre en Europe pour son luxe et son éclat artistique.

16. **Conquête de l'Angleterre. — La jeunesse de Guillaume le Conquérant.** — Le duc de Normandie, Robert le Magnifique, avant de partir pour le pèlerinage de Jérusalem, où il mourut, avait recommandé à ses

vassaux un fils illégitime qu'il chérissait et qui était sa seule postérité. Guillaume, surnommé d'abord le Bâtard, avait pour mère Arlette, fille d'un tanneur de Falaise. Il devint duc de Normandie à neuf ans (1035). Son jeune âge et sa naissance ne tardèrent pas à enhardir une foule de prétendants au duché. L'alliance du roi de France Henri I[er] délivra Guillaume du plus dangereux de ses rivaux, Gui de Bourgogne, vaincu à la bataille du Val des Dunes, près de Caen (1047). Le roi de France ayant à son tour attaqué la Normandie, Guillaume, dont les forces croissaient avec l'âge, le repoussa deux fois à Mortemer, 1054, puis à Varaville, 1058. Ensuite le duc, profitant de la minorité de Philippe I[er], soumit le Maine (1063). Mais Guillaume le Conquérant n'était pas homme à s'arrêter avant d'avoir conquis un royaume. Dans un voyage qu'il fit en Grande-Bretagne sous le dernier roi anglo-saxon, Edouard le Confesseur, il affirma, dit-on, ses prétentions sur la couronne d'Angleterre.

17. **Rois Danois et rois Anglo-Saxons en Angleterre. — Edouard le Confesseur (1040-1066).** — La conquête de l'Angleterre par les Normands est un des événements les mieux préparés de l'histoire. Depuis deux siècles environ, le sol de la Grande-Bretagne était partagé entre les rois anglo-saxons et les pirates venus du Danemark. Ces derniers avaient même envahi l'île entière au commencement du XI[e] siècle, sous la conduite de Kanut, le roi de tous les pays du Nord (1017-1035). Lorsque Hardacnut, le fils de Kanut, eut en mourant (1040) rappelé sur le trône Édouard le Confesseur, le dernier descendant des rois anglo-saxons, l'Angleterre ne fut délivrée du joug des Normands danois que pour tomber sous l'influence des Normands français.

Édouard le Confesseur avait en effet passé le temps

de son exil à la cour des ducs de Normandie, auxquels il était lié par une étroite parenté. Sa mère, Emma, était fille du duc Richard le Bon, aïeul du Conquérant. Il attira à sa cour les seigneurs de Normandie et conféra les dignités ecclésiastiques à des moines normands.

18. **Harold, son avènement au trône. Ses engagements.** — Un homme que ses nombreuses trahisons et ses anciennes relations avec les Danois avaient fait bannir de la présence d'Edouard, le comte Godwine, devint aux yeux des Anglo-Saxons le champion de la cause nationale. Après avoir exercé longtemps la piraterie sur les côtes de Flandre et d'Angleterre, Godwine obtint, moitié par les armes, moitié par la faveur populaire, le pardon du roi et la première place à la cour. Lorsqu'une mort soudaine l'eut frappé, un de ses fils, Harold, hérita de son autorité. Ce même Harold fut couronné roi d'Angleterre après qu'Édouard le Confesseur eut disparu sans laisser d'enfants (janvier 1066). Son sacre fut vicié par l'illégitimité du prélat qui lui donna l'onction sainte. Une émeute populaire, suscitée jadis par Godwine, avait chassé l'archevêque de Cantorbéry, Robert, ancien moine de l'abbaye normande de Jumièges, et mis à sa place l'Anglo-Saxon Stigan, qui poussait l'audace jusqu'à se parer sans l'aveu de Rome du pallium abandonné par son prédécesseur.

Un grief plus sérieux encore fut invoqué par les Normands et par leur duc contre le nouveau roi anglo-saxon. Le duc Guillaume prétendait qu'Édouard le Confesseur lui avait promis sa succession. Il rappelait en outre à Harold un serment que celui-ci avait prêté et qui aurait dû l'empêcher à tout jamais de prendre la couronne d'Angleterre. La tapisserie de Bayeux qu'une tradition discutable attribue au travail de la reine Ma-

thilde, la femme du Conquérant, a popularisé par ses curieux tableaux et ses naïves légendes l'histoire d'un voyage que Harold aurait fait sur le continent du vivant d'Edouard le Confesseur. Jeté sur la côte de France par la tempête, le héros anglo-saxon aurait été retenu en prison par le comte de Ponthieu, racheté par le duc Guillaume, et accueilli par lui au milieu de fêtes et de chasses continuelles. Puis Guillaume, l'entretenant de ses projets sur l'Angleterre, l'aurait brusquement sommé de lui promettre son aide par serment. Quand Harold eut juré, la main étendue sur deux petits reliquaires, les gens du duc découvrirent une cuve remplie d'ossements. L'Anglo-Saxon frémit en considérant le grand nombre de saints qu'il avait, sans le savoir, pris pour garants de sa promesse. Cependant, quelques années plus tard, il violait ce serment afin d'arracher sa patrie au joug d'un roi étranger.

19. **Guillaume le Conquérant débarque en Angleterre.** — Pour faire prévaloir son droit sur l'usurpation d'un parjure, Guillaume le Conquérant appela ses vassaux sous sa bannière. Plusieurs témoignèrent de la répugnance pour cette expédition hardie. Guillaume renforça l'armée Normande de tous les aventuriers, Français, Bourguignons, Flamands, qui vinrent s'offrir, tentés par l'appât du butin à recueillir et des terres à partager. Les Bretons envoyèrent les fils de leur noblesse, après que leur duc eut péri subitement, au moment même où il provoquait Guillaume de Normandie. Le pape ne pouvait rester insensible au désordre que la famille de Harold avait jeté dans l'Église d'Angleterre. Il bénit l'entreprise du duc de Normandie et lui fit remettre une bannière et un anneau qui contenait un cheveu de saint Pierre. Grâce à la faveur de l'Église et à son

énergie, Guillaume le Conquérant parvint à discipliner ses troupes disparates, à les retenir quatre mois dans les ports normands, malgré les déceptions apportées par plusieurs tentatives infructueuses d'embarquement. Enfin un vent favorable s'étant levé, la flotte partit du port de Saint-Valéry-sur-Somme et atteignit en deux jours les côtes de l'Angleterre près de Hastings.



CHEVALIERS NORMANDS COMBATTANT A HASTINGS
D'après un fragment de la Tapisserie de Bayeux.

Au moment où Guillaume touchait le rivage, il fit un faux pas et tomba à terre. Des voix s'élevèrent : « C'est un mauvais signe. » Mais Guillaume, se relevant aussitôt, dit avec présence d'esprit : « Qu'avez-vous ? j'ai saisi cette terre de mes mains, et par la splendeur de Dieu, tant qu'il y en a, elle est à vous ! »

20. **Bataille de Senlac ou de Hastings. — Mort d'Harold (14 octobre 1066).** — Le rivage anglais n'était pas défendu. Une attaque soudaine des Norvé-

giens, guidés par son propre frère, le traître Tostig, avait appelé Harold au nord de son royaume. Après avoir vaincu et tué le roi Norvégien près d'York, Harold revint en toute hâte pour s'opposer aux Normands. Quoique blessé et abandonné par une partie des grands Anglo-Saxons, Harold voulut combattre immédiatement. Il trouva les Normands débarqués à Hastings et s'arrêta sur la colline de Senlac, qu'il fortifia. Les Saxons, à l'abri dans leurs retranchements, passèrent la nuit qui précéda la bataille à boire et à chanter. Les Normands, en véritables croisés, se confessèrent et communièrent. Toutefois la chevalerie Normande ne put forcer les palissades derrière lesquelles se tenait l'élite de l'armée d'Harold, combattant à pied, maniant la javeline et la hache. Mais un stratagème imaginé par Guillaume attira les Saxons en rase campagne, et ces troupes à pied furent promptement vaincues par la chevalerie du continent. Harold resta parmi les morts avec ses deux frères fidèles. Des moines du voisinage vinrent les reconnaître pour leur donner la sépulture. Le vainqueur fonda sur le lieu du combat l'*abbaye de la Bataille.*

21. **Soumission de l'Angleterre à Guillaume le Conquérant. — Le Domes day book.** — La bataille d'Hastings ouvrit à Guillaume le Conquérant la route de Londres. Les évêques et les grands vinrent au-devant de lui faire leur soumission, et le duc de Normandie fut couronné roi d'Angleterre à Westminster, le 25 décembre 1066.

Un seul combat avait véritablement décidé de la conquête de l'Angleterre. Les comtés septentrionaux se révoltèrent en vain ; Guillaume punit leurs chefs rebelles et poursuivit jusque dans son pays le roi d'Ecosse qui les avait soutenus. La résistance se concentra plus

acharnée et plus durable dans les vastes marécages de l'est de l'Angleterre, autour du monastère d'Ely. Le refuge de l'*île* d'Ely fut forcé (1071); Hereward, le chef de ses défenseurs se soumit au roi normand. Les envahisseurs ne rencontrèrent bientôt plus d'opposition que chez les bandits réduits par la misère ou par le crime à vivre hors la loi *(outlaws)*, dans les forêts, dans les landes. Avec la complicité des paysans anglais, ces brigands faisaient dans les régions les plus éloignées du royaume une rude guerre aux seigneurs étrangers.

Au lendemain de sa victoire à Hastings, Guillaume le Conquérant avait confisqué les terres de tous les Saxons qui avaient combattu contre lui. Avec ces terres il forma des fiefs qu'il distribua à ses compagnons; mais il eut soin de se réserver dans tous les comtés de l'Angleterre un riche domaine royal. Puis, dans le courant de l'année 1086, il fit rechercher et inscrire toutes les propriétés des Saxons, et exigea le serment de fidélité de tous les possesseurs de terres. Le registre des propriétés ou grand terrier permit au roi de lever facilement des impôts; aussi les Anglais effrayés le désignèrent sous le nom de « Livre du jugement dernier, » *Domes day book.*

Guillaume le Conquérant plaça sur le siège primatial de Cantorbéry le prélat italien Lanfranc. Il attira en Angleterre des moines de l'ordre de Cluny. Sous la direction de ces réformateurs l'Église anglaise rentra dans la régularité et se lia plus étroitement au Saint-Siège apostolique.

22. **Dernières années de Guillaume le Conquérant. Rapide extinction de sa postérité.** — La brillante fortune du duc de Normandie excita la jalousie et la malveillance de son suzerain le roi de France. Philippe Ier vint deux fois au secours des ennemis de

Guillaume le Conquérant. Il s'unit d'abord au duc de Bretagne pour délivrer la place de Dol, assiégée par les Normands (1076). Puis il excita le fils aîné de Guillaume, Robert, surnommé *Courteheuse* ou Courte-botte, à réclamer du vivant de son père sa part d'héritage.

On raconte que Robert Courteheuse, assiégé dans le château de Gerberoy en Beauvaisis, combattit son père et ne le reconnut qu'après l'avoir blessé (1079). Enfin, Guillaume le Conquérant mourut dans une expédition contre le roi de France. Offensé des plaisanteries que Philippe faisait sur son embonpoint, il entra sur la terre de son ennemi et alluma de sa main l'incendie dans la ville de Mantes. Mais son cheval s'abattit au milieu des décombres, et lui fit une blessure mortelle (1087).

Guillaume le Conquérant laissait trois fils : Robert Courteheuse qui devait hériter de la Normandie, Guillaume le Roux que son père désigna comme roi d'Angleterre, Henri qui fut comte de Mortain. Robert Courteheuse partit bientôt pour la première croisade, engageant son duché à son second frère pour de l'argent. Guillaume le Roux, qui méritait plus encore que le Conquérant le surnom de *protecteur des bêtes fauves*, se fit détester des Anglais en expropriant des villages entiers pour étendre ses garennes. Il périt à la chasse, d'une flèche lancée par une main inconnue (1100). Henri Ier profita de l'absence ou de la mort de ses aînés. Il s'empara à la fois du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie. Plus tard, il emprisonna son frère Robert et repoussa son neveu Guillaume Cliton. Ayant perdu ses deux fils dans le naufrage célèbre de la *Blanche nef* (1120), Henri Ier survécut à la ruine de sa famille et la postérité de Guillaume le Conquérant s'éteignit avec lui.

III

PREMIERS PROGRÈS DU POUVOIR ROYAL.
LOUIS VI ET LOUIS VII.

23. **Le domaine royal au début du XIIe siècle. —** Les premiers Capétiens s'étaient appliqués durant leurs longs règnes à faire briller leur couronne plutôt qu'à fortifier l'autorité royale dans la région où elle pouvait s'exercer d'une manière efficace. La puissance matérielle de la royauté avait pour base le domaine qui s'étendait sur le cours moyen de la Seine et de la Loire. Malgré les pertes subies par la maison de France vers le temps de son avènement au trône, ce domaine était moins restreint qu'on ne le représente ordinairement ; ses limites moins étroites et moins arrêtées qu'on n'est porté à le croire. Aux villes de Senlis, Paris, Melun, Etampes, Orléans qui en formaient comme le noyau, s'ajoutèrent peu à peu le comté de Sens, confisqué par Henri Ier, Bourges acheté par Philippe Ier au comte Herpin quand il partit pour la croisade. La puissance royale était solidement assise sur l'Aisne, l'Oise et la Somme, car les premiers Capétiens possédaient des palais à Soissons et à Laon, la forteresse de Corbie et le port de mer de Montreuil en Ponthieu. Sur sa frontière septentrionale, le domaine était renforcé plutôt qu'amoindri par les seigneuries ecclésiastiques qui s'y trouvaient enclavées. Reims, Laon, Noyon, Amiens, Beauvais, sous leurs comtes évêques avec la très riche abbaye de Saint-Denis, servaient en quelque sorte d'appoint à la puissance territoriale des rois de France.

24. **Guerres de Louis VI contre les seigneurs rebelles à l'intérieur du domaine. Prise du château du Puiset (1111).** — Le domaine royal aurait pu entrer en comparaison avec n'importe quel grand fief de France, si le roi l'avait tenu tout entier dans sa main. Mais l'indépendance des petits vassaux qui enserraient Paris dans le cercle de plus en plus étroit et menaçant de leurs donjons, s'était affermie pendant que les premiers Capétiens, éblouis de leur grandeur récente, regardaient trop loin et visaient trop haut. Après les défaites et les humiliations du long règne de Philippe I[er], Louis VI, d'abord régent par la volonté de son père (1100), puis roi (1108), comprit que la libre possession du domaine était pour la royauté une question de vie ou de mort. Il assembla d'abord une petite armée, toujours prête à agir, telle que le mauvais vouloir ou la résistance d'un seigneur à remplir ses obligations féodales ne pouvait ni l'affaiblir ni la diminuer. C'était, dit Suger, une troupe de domestiques, hôtes ou mercenaires du prince. Avec ces soldats qu'il retint sans cesse sous sa bannière, Louis VI ne laissa aucun répit aux dangereux barons de l'Ile-de-France jusqu'à ce qu'il les eût amenés à obéir au roi dans la plus large mesure de leurs obligations féodales. Il punit de leurs déprédations Bouchard de Montmorency et le seigneur de Gournay-sur-Marne, il confisqua le château de Montlhéry,

La conquête laborieuse du château du Puiset en Beauce est un des épisodes les plus intéressants de ces luttes domestiques. Aucun fait ne permet de mieux apprécier la résistance que les premiers Capétiens rencontraient dans leur domaine et la force qu'ils tiraient pour vaincre les rébellions du concours de l'Eglise et du peuple. Deux générations de brigands s'étaient succédé dans la petite forteresse du Puiset sur la route d'Orléans.

Leur héritier, Hugues le Jeune, fut cité par Louis VI devant sa cour pour répondre aux accusations de nobles et d'évêques qu'il avait dépouillés ou enfermés jadis dans ses cachots. Il s'abstint de paraître et fut condamné. L'armée royale qui devait exécuter la sentence s'assembla sur une propriété de l'abbaye de Saint-Denis, à Toury. L'énergique assaut des hommes d'armes allait être repoussé par les défenseurs du Puiset, quand la victoire fut décidée par l'intervention d'un prêtre qui marchait « avec les communautés des paroisses de la patrie française... Ce prêtre montant avec rapidité, nu-tête et n'ayant devant lui pour le protéger qu'une mauvaise planche, arrive jusqu'à la palissade, se cachant sous les bois qui en masquaient les ouvertures, il l'arrache pièce à pièce (Suger) (1111). » Ainsi Louis VI prit le château du Puiset grâce à l'appui des milices paroissiales que l'Église avait armées pour imposer aux seigneurs le respect de la trêve de Dieu.

Après une nouvelle tentative faite par Hugues et les seigneurs du voisinage pour relever ce repaire de brigands, le château du Puiset fut entièrement détruit et Louis VI établit à sa place un marché.

25. **Puissance et popularité de Louis VI hors du domaine royal. Résistance opposée par tout le royaume à l'invasion de l'empereur Henri V** (**1124**). — Maître incontesté de son domaine, Louis VI fit sentir au loin la force nouvelle de la royauté. Vers 1109 il avait châtié Aymon, coupable d'avoir dépouillé son neveu de la seigneurie de Bourbon. Louis VI atteignit l'usurpateur jusqu'au fond du Berry, prouvant ainsi « que les rois ont les mains longues ». Protecteur de l'Eglise, Louis VI ne se contenta pas de défendre dans son voisinage les évêques de Laon et d'Amiens contre le

criminel Thomas de Marle et son père Enguerrand de Boves, sire de Coucy; le roi tira aussi l'évêché de Clermont-Ferrand de l'oppression que faisait peser sur lui le comte d'Auvergne, aidé du duc de Guienne (1126).

Louis VI inaugura ainsi une royauté nouvelle destinée à devenir promptement populaire. Cette royauté, plus soucieuse de justice qu'avide d'honneurs, était « un pouvoir d'équité et de paix, au milieu de la violence et de l'oppression générale » (Guizot). Un pareil gouvernement méritait de susciter le premier élan de patriotisme qui se manifeste dans notre histoire après la constitution définitive du royaume de France.



L'Oriflamme de St-Denis.

Le pape Calixte II, accueilli par Louis VI, avait tenu à Reims le concile dans lequel la querelle des investitures avait reçu une conclusion favorable aux intérêts du Saint-Siège. L'empereur allemand, Henri V, vaincu par le pape, voulut prendre sa revanche sur la France. Il menaça la ville de Reims avec une très puissante armée. Louis VI alla à sa rencontre avec des forces non moins considérables. Suger évalue à deux cent mille hommes les troupes que fournirent dans ce péril le domaine royal et les grands fiefs. Les comtes de Champagne, de Vermandois et de Flandre, les ducs de Bourgogne et de Guienne avaient répondu au premier appel. Le roi déclara qu'il voulait marcher au milieu des hommes de Saint-Denis, de Paris, d'Etampes et d'Orléans, parmi lesquels il trouverait « ceux de ses compatriotes qui

l'avaient élevé avec une amitié particulière ». Louis VI prit pour bannière l'oriflamme de Saint-Denis, l'étendard rouge parsemé d'abeilles d'or qui flottait au-dessus de l'autel où reposaient les reliques du saint, et pour la première fois les troupes royales adoptèrent le cri de ralliement *Montjoie Saint-Denis !* Déconcerté par l'ardeur guerrière des Français, l'empereur Henri V s'enfuit sans attendre ses adversaires (1124).

26. **Lutte de Louis VI contre le roi d'Angleterre Henri Ier. Mort de Guillaume Cliton en Flandre. (1127).** — L'invasion de l'empereur en France était encouragée par le roi Henri Ier d'Angleterre. Déjà la rivalité entre les deux couronnes d'Angleterre et de France avait éclaté, déjà Louis VI avait adopté la politique qui devait aider ses successeurs à triompher de la royauté Anglo-Normande. Mettre à profit les divisions de la famille du Conquérant et parvenir ainsi à séparer la Normandie de l'Angleterre, tel fut l'objet des efforts de Louis VI. Lorsque Robert Courteheuse, après son retour de la croisade, eut revendiqué la Normandie contre son frère Henri Ier et fut tombé en captivité à la suite de la défaite de Tinchebray (1106), le roi de France recueillit l'enfant du prince prisonnier, Guillaume Cliton ; puis il fit en sa faveur deux expéditions contre le roi d'Angleterre. Les deux campagnes de Louis VI en Normandie furent malheureuses. La première fournit à Henri Ier l'occasion d'occuper définitivement le château de Gisors (1114). La seconde fut signalée par la déroute de Brenneville, près des Andelys. Les chevaliers français avaient fui ou s'étaient fait prendre, laissant seulement trois morts sur le terrain (1119).

Louis VI engagea bientôt le prince normand son protégé dans une autre entreprise. Quelques aventuriers

indûment revêtus de dignités dans la ville de Bruges avaient assassiné le comte de Flandre, dont ils redoutaient l'impartiale justice. Le comte Charles le Bon avait été tué dans une église tandis qu'il priait et faisait l'aumône. Louis VI, appelé par les loyaux habitants de Bruges et de Gand, courut en Flandre tirer une vengeance éclatante des meurtriers. Parmi sept concurrents qui réclamaient l'héritage de Charles le Bon, Louis VI désigna comme comte de Flandre Guillaume Cliton, qui appuyait ses prétentions sur l'origine flamande de sa grand'mère Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. La féodalité et les villes de Flandre agréèrent pour la plupart le comte choisi par le roi. Mais en combattant quelques mécontents, Guillaume Cliton reçut une blessure, légère en apparence, qui s'envenima et causa sa mort (1126-1127). Thierry d'Alsace prévalut alors sur tous les compétiteurs au comté de Flandre et Louis VI ne réussit pas mieux à disposer de ce pays que de la Normandie.

27. **Réunion momentanée de la Guienne au domaine royal. — Mort de Louis VI (1137). Son caractère et sa politique.** — Une compensation magnifique s'offrit à Louis VI à la fin de son règne. En qualité de suzerain, le roi disposa à la mort du dernier comte de Poitiers, Guillaume X, de tout l'héritage de ce grand vassal, la Guienne, la Gascogne, avec la main de sa fille Éléonore. Louis VI résolut de marier Éléonore de Guienne à son propre fils, et Louis VII, le *jeune roi*, déjà couronné, alla à Bordeaux consommer cette union. Pendant ce temps Louis VI mourut à Paris (août 1137).

Peu de rois ont fait faire à la royauté, c'est-à-dire à la patrie française autant de progrès que Louis VI. Justicier vigilant, Louis VI sut introduire la régularité dans le

régime féodal et faire un principe d'ordre de son droit de suzerain. Dans sa jeunesse on l'appelait *Louis l'Éveillé :* plus tard un embonpoint excessif diminua ses forces sans ralentir son activité, son second surnom de *Louis le Gros* lui est resté dans l'histoire. Intelligent et plus instruit que la plupart des seigneurs qu'il eut pour adversaires, Louis le Gros avait été élevé durant quelques années dans le cloître de Saint-Denis. Il garda pendant toute sa vie de son éducation première un penchant marqué à s'entourer de conseillers ecclésiastiques et à prendre en tous lieux la défense des intérêts de l'Église, si bien qu'un prélat partage la gloire de son règne. L'abbé de Saint-Denis, Suger, fut à la fois l'historien et l'inspirateur de la politique de Louis VI.

28. **Règne de Louis VII (1137-1180). Suger gouverne sous son nom.** — Suger était de naissance obscure. Fils suivant les uns d'un serf de Saint-Omer, suivant les autres d'un tenancier de l'abbaye de Saint-Denis, il fut accueilli tout enfant dans ce dernier monastère. Après avoir été le compagnon d'études de Louis VI dont il resta le confident et l'ami, Suger remplit diverses fonctions dans les domaines de l'abbaye de Saint-Denis ; puis il succéda à l'abbé Adam qui l'avait élevé. Il réforma les religieux, reconstruisit leur église, sans cesser de paraître fréquemment aux côtés de Louis le Gros, même dans plusieurs combats dont il fut à la fois le témoin oculaire et le narrateur.

Il ne s'attacha pas moins étroitement à la personne de Louis VII, dont il avait été le précepteur. Il conduisit en 1137 le jeune roi à la rencontre de sa riche fiancée, et l'aida à prendre possession de la Guienne. Louis VII avait plutôt les qualités d'un chevalier que d'un monarque. Suger, tant qu'il vécut, gouverna véritablement

le royaume, la bonne administration du domaine continua à témoigner de son habileté politique. Malheureusement l'intelligence bornée de Louis VII et son ardeur belliqueuse l'empêchèrent parfois de profiter des sages conseils de Suger, et ce fut surtout en dépit des avertissements de son ministre que le roi entreprit la deuxième croisade.

29. **La deuxième Croisade (1147-1149). Saint Bernard.** — Louis VII, il est vrai, cédait dans cette circonstance à l'ascendant d'un homme qui parlait aux rois et au pape même avec l'autorité d'un prophète. Tandis que Suger gouvernait le royaume, saint Bernard gouvernait la chrétienté.

Saint Bernard égala les plus illustres réformateurs de la vie monastique par sa piété, il les dépassa tous par son éloquence. « C'était un esprit plutôt qu'un homme » : son rigoureux ascétisme s'indignait du luxe déployé dans les riches monastères des vieux ordres Bénédictins de Cluny et de Cîteaux. Il choisit la plus sauvage et la plus froide vallée sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne son pays natal, et y bâtit le couvent de Clairvaux (1115). Soixante-quinze monastères, rangés sous la règle de Clairvaux, réchauffèrent la piété des religieux dans l'Occident ou contribuèrent à répandre le christianisme dans le Nord. Saint Bernard cependant sortait de sa retraite pour animer le clergé de son esprit, il paraissait dans les conciles. Sa parole attirait sur les Templiers les faveurs des prélats et des seigneurs ; à sa voix la chrétienté réprouvait l'antipape Anaclet et s'attachait au pape Innocent II (1133), ou bien le clergé de France lançait l'anathème sur la libre philosophie d'Abélard (1141). « Pour lui, dit Michelet, quand il avait jeté le souffle de vie sur la multitude, il retournait vite à

Clairvaux, et rebâtissait près du couvent sa petite loge de ramée et de feuillage. »

Mais Bernard était de naissance noble, fils d'un châtelain de Bourgogne : il ne pouvaitêtre animé à l'égard de la royauté d'un dévouement aussi absolu et aussi éclairé que Suger, l'homme du peuple. Louis VII se prit de querelle avec le pape Innocent II, qui voulait placer de sa propre autorité un de ses neveux sur le trône archiépiscopal de Bourges. Le comte de Champagne intervint en faveur du pape et détourna sur lui la colère du roi qui envahit ses terres, y porta l'incendie et fit périr dans les flammes à Vitry treize cents personnes qui s'étaient réfugiées dans une église (1142). Après avoir défendu longtemps contre les conseillers du roi le comte de Champagne auquel il devait un asile et une généreuse protection, après avoir déployé dans cette cause les ressources de la diplomatie la plus déliée, l'abbé de Clairvaux offrit à Louis VII, tourmenté par le juste remords de ses cruautés, le remède souverain de la croisade. Le roi s'y porta avec ardeur après qu'il eut entendu la prédication de saint Bernard dans l'assemblée de Vezelay, où l'éloquence inspirée vainquit la sagesse politique.

30. **Régence et mort de Suger (1147-1152). Divorce de Louis VII.** — Du moins en l'absence du roi, pendant son séjour en Orient, l'autorité fut confiée à l'homme le plus digne de l'exercer. Suger fut régent, il prévint les complots, pacifia le royaume et enrichit le trésor royal en développant la prospérité du Domaine. Saint Bernard ne lui refusa point avec son suffrage le témoignage de son admiration. « S'il y a dans l'Eglise de France, écrivait-il au pape Eugène III, un vase précieux qui embellisse le palais du roi des rois, c'est

certainement le vénérable abbé Suger. » Au retour de la seconde croisade Louis le Jeune salua son fidèle ministre du titre de *Père de la Patrie*. Suger, qui n'avait cessé dans ses lettres de rappeler le roi en France, mourut peu de temps après qu'il fut revenu (1152).

Privé de son sage conseiller, Louis VII ne tarda pas à accomplir un des actes les plus impolitiques de son règne. Les dissentiments qui avaient éclaté entre le roi et la reine pendant la seconde croisade eurent pour dénouement le divorce fondé sur le prétexte de parenté. A peine libre, Eléonore de Guienne disposa de sa main en faveur du comte d'Anjou, Henri Plantagenet. Louis VII n'avait jamais considéré la dot de la reine comme réunie au Domaine ; au revers de son sceau royal il avait appliqué l'image du duc de Guienne armé avec cette légende : *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et duc d'Aquitaine*. La royauté se concentra donc de nouveau dans l'Ile-de-France ; mais à défaut de la force matérielle l'autorité lui restait, consacrée par le double souvenir de la bonne justice de Louis VI, et de l'ardeur chevaleresque que Louis VII avait apportée à la croisade.

31. **La domination des Plantagenets en France. — Avènement de Henri II au trône d'Angleterre.** (**1154**). — Pendant la seconde moitié du règne de Louis VII, la prépondérance territoriale appartint dans le royaume de France aux comtes d'Anjou de la maison des Plantagenets. Henri II, le représentant de cette ancienne et puissante famille, avait pour mère une petite-fille de Guillaume le Conquérant. Il lui appartenait de continuer la redoutable lignée des ducs de Normandie, et il disputa le trône d'Angleterre au prétendant Etienne de Blois. Après une lutte sans merci qui affaiblit les vainqueurs, et réveilla momentanément

chez les Anglo-Saxons vaincus des aspirations à l'indépendance, les deux compétiteurs se réconcilièrent, Etienne de Blois promit sa succession à Henri Plantagenet et celui-ci la recueillit en 1154.

Le comte d'Anjou devint duc de Normandie et roi d'Angleterre. L'année précédente il avait épousé Éléonore de Guienne et réuni le duché d'Aquitaine à la couronne anglaise. Un de ses fils épousa l'héritière du duché de Bretagne. Toute la moitié occidentale de la France depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'embouchure de l'Adour relevait d'un même seigneur et ce seigneur portait une couronne étrangère.



Contre-sceau de Louis VII, duc d'Aquitaine.

Toutefois la rapide fortune du roi d'Angleterre Henri II ne lui fit jamais oublier qu'il était né vassal de la couronne de France. Il en remplit strictement les obligations.

En outre, des dissensions et de tragiques événements survenus dans dans la famille des Plantagenets amoindrirent le prestige de cette redoutable dynastie en France. De sinistres légendes couraient sur elle dans le peuple. Richard Cœur de Lion semblait ajouter foi à ces bruits, lorsque, pour justifier sa conduite blâmable, il disait : « C'est l'usage dans notre famille que les fils haïssent le père ; du diable nous venons, au diable nous retournons. »

32. **Difficultés que rencontre le gouvernement de Henri II en Angleterre. — Meurtre de Thomas**

Becket (1170). — Une occasion favorable ne tarda pas à s'offrir à Louis VII pour affaiblir le nouveau roi d'Angleterre en encourageant les mécontents de son royaume.

Henri II voulut déterminer le clergé anglais à abandonner ses privilèges et à se laisser juger par les cours du roi. Dans cette entreprise périlleuse un auxiliaire sur lequel il comptait se retourna contre lui. Thomas Becket, né, s'il en faut croire les vieilles ballades, d'un bourgeois de Londres qui avait été à la croisade et d'une musulmane convertie, avait été un des plus brillants et des plus souples courtisans de Henri II. Le roi en fit son chancelier, puis il l'éleva à la dignité d'archevêque de Cantorbéry. Assitôt le courtisan frivole se transforma en un prélat austère, protecteur des opprimés et père des pauvres, sévère pour lui-même et pour les grands. Tandis que les évêques intimidés par le roi signaient dans les *Statuts de Clarendon* l'abandon des droits de l'Eglise (1164), Thomas Becket seul protestait et se réfugiait en France.

Louis VII lui offrit un asile. Le faible roi de France avait entrepris une tâche grandiose : son petit domaine abritait à la fois le pape Alexandre III, poursuivi par la colère de l'empereur Frédéric Barberousse, et le primat d'Angleterre fuyant la vengeance de son roi. Le roi de France et le Pape agirent avec tant de vigueur que Henri II se réconcilia avec Thomas Becket et lui permit de regagner l'archevêché de Cantorbéry. Mais l'archevêque n'avait pas désarmé : il était porteur de sentences pontificales jetant l'excommunication sur plusieurs évêques anglais. Il savait que la promulgation de ces sentences serait son arrêt de mort. A la foule qui saluait son retour, il répondait : « Je viens mourir au milieu de vous. » La colère de Henri II se ralluma promptement. « Eh quoi ! s'écria-t-il, de tous les lâches qui mangent à

ma table, il ne se trouvera pas un homme qui veuille me débarrasser de ce prêtre ! » Les dévouements que Henri II provoquait ne se firent pas attendre. Quatre



LA FRANCE au XIIe siècle (1152)
avec les ENVIRONS de PARIS pour servir à l'histoire des 1ers CAPÉTIENS

chevaliers normands partirent pour l'Angleterre et massacrèrent Thomas Becket, dans sa cathédrale, quand il montait à l'autel revêtu de ses vêtements sacerdotaux (1170).

Le peuple anglais pleura son primat et le vénéra comme un martyr ; une bulle du Pape donna ce titre à Thomas Becket. Henri II lui-même, quelques années après, excommunié, rejeté par ses peuples et poursuivi par ses fils rebelles, allait implorer le pardon de sa victime. Il se rendait pieds nus à Cantorbéry, sur le tombeau de Thomas Becket, et là, pleurant et sanglotant, il se faisait flageller en expiation de son crime (1174). Louis VII à son tour accomplit un pèlerinage solennel sur le tombeau du prélat qu'il n'avait pu sauver. Le respect que lui témoignèrent les Anglais, sujets de son ennemi, prouva l'autorité morale que gardait le roi de France même affaibli, vieilli et désarmé.

Sources. — Chroniques contemporaines : à citer parmi les plus importantes, la *Vita Roberti regis* par le moine Helgaud ; la *Vie de Louis le Gros*, suivie de l'*Histoire du roi Louis VII*, de Suger (Édit. Molinier); les *Lettres* de Gerbert, archevêque de Reims, d'Ives de Chartres et de saint Bernard. — Raoul Glaber : *Les cinq livres de ses histoires* (Édit. Prou). Oderic Vital. — Pour trouver la nomenclature de tous les écrits intéressant l'histoire de France, consulter G. Monod, *Bibliographie de l'Histoire de France.*

Lectures. — A. Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens* ; *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne* ; *Études sur l'Administration de Louis VII et Catalogue de ses actes.* — Augustin Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.* — Edward A. Freeman, *Histoire de la Conquête Normande* (en anglais), — De Crozals, *Lectures historiques*, classe de 3e, chap. XII.

CHAPITRE XXVI

LES COMMUNES

SOMMAIRE :

I. **Origines et caractères du mouvement communal.** — 1. Les Communes ne sont pas l'œuvre du pouvoir royal. — 2. Influence de la prospérité commerciale et industrielle sur l'émancipation des villes, définition de la Commune. — 3. Circonstances qui contribuent à la fondation des communes, révolution communale. — 4. Divers éléments de l'institution communale et divers groupes de communes.

II. **Principaux types de Communes.** — *I. Communes du Midi.* — 5. Villes consulaires. — 6. Caractère aristocratique du gouvernement des villes consulaires, luttes des classes, les podestats. — *II. Communes de l'Est :* 7. Villes impériales. — *III. Communes jurées :* 8. La révolution communale dans le nord de la France. — 9. — La commune de Laon, meurtre de l'évêque Gaudri (1106-1112). — 10. Communes établies par accord ou transaction avec le seigneur. — 11. Organisation des communes jurées, la charte de commune. — *IV. Communes de l'Ouest :* 12. Les Établissements de Rouen.

III. **Villes et bourgs à privilèges.** — 13. Échec de l'insurrection communale dans le domaine royal et dans le centre de la France. — 14. Communes rurales et bourgs à privilèges. — 15. Charte de Lorris, loi de Beaumont en Argonne. — 16. Villes franches et bastides.

IV. **Politique des rois à l'égard des Communes, Tiers Etat et bourgeoisie.** — 17. Politique des rois Louis VI et Louis VII à l'égard des communes. — 18. Philippe-Auguste protège les communes, saint Louis les asservit. — 19. Abus féodaux dans le gouvernement des communes, décadence de l'institution communale. — 20. Tiers État et bourgeoisie.

I

ORIGINE ET CARACTÈRE DU MOUVEMENT COMMUNAL

1. **Les Communes ne sont pas l'œuvre du pouvoir royal.** — Sous les règnes de Louis VI et de

Louis VII un irrésistible mouvement populaire créa les *Communes* dans un grand nombre de villes françaises. Les historiens, avant les savantes recherches d'Augustin Thierry, faisaient à la politique des Capétiens un mérite de cette coïncidence entre le réveil de l'autorité royale et l'émancipation du peuple des villes; ils surnommaient sans raison suffisante Louis VI le roi *père des Communes*.

Les communes ne sont pas une institution particulière à la France. Les libertés communales se sont manifestées à peu près dans tous les pays chrétiens, en Allemagne, en Italie, comme en France, vers le temps de la première croisade. Leurs progrès étaient dus beaucoup plutôt à la prospérité commerciale développée par des relations fréquentes avec l'Orient qu'à la protection des souverains ou à la fierté démocratique du peuple des villes.

2. **Influence de la prospérité commerciale et industrielle sur l'émancipation des villes. — Définition de la Commune.** — Les villes avaient été partagées comme tout le territoire de la France entre les différents fiefs. Leurs habitants étaient en majorité astreints aux obligations qui pesaient sur les vilains, ou même sur les serfs des campagnes. A mesure que l'industrie et le commerce se développèrent dans les villes et exigèrent plus de labeur, une application plus suivie de la part des marchands et des ouvriers, ceux-ci sentirent plus vivement la gêne et les inconvénients de leur sujétion aux seigneurs. Les corvées imprévues, les tailles arbitraires leur devinrent d'autant plus insupportables qu'ils firent fructifier davantage leur temps et leur argent. Les habitants des villes s'appliquèrent à obtenir le remplacement des droits féodaux, si capricieux, si variables, par quelques impôts réguliers, à s'as-

surer sous leur libre initiative une justice plus humaine, ne prononçant que des peines déterminées par des lois. Dans les communes, dit Guibert de Nogent, « les gens taillables ne payent qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée.» Telle est la meilleure définition et le plus bel éloge de l'institution communale.

3. **Circonstances qui contribuent à la fondation des communes. — Révolution communale.** — Toutes les circonstances, exploitées par des vilains habiles, peuvent servir à l'établissement d'une commune.

L'occasion qui fait naître le plus ordinairement la commune est le changement de seigneur, surtout l'élection d'un nouvel évêque, qui souffre des retards et suscite des compétitions. Des arrangements, presque toujours négociés l'argent à la main, fondent ou étendent les libertés des villes toutes les fois que le peuple, par sa force et sa richesse, est en état d'en imposer aux seigneurs. La détresse financière des seigneurs est le plus puissant auxiliaire des communes. Lorsque les seigneurs résistent à l'offre d'un don en argent, certaines villes populeuses n'hésitent pas à recourir à l'insurrection. Alors se produisent dans le labyrinthe étroit des villes du Moyen Age ces combats dramatiques célébrés par Augustin Thierry, où les rudes ouvriers, armés des outils de leurs divers métiers, font souvent reculer les orgueilleux chevaliers. Mais l'émeute n'a fondé en somme dans toute l'étendue de la France qu'un petit nombre de communes, et celles-ci n'ont pas été les plus durables; de sorte que l'on commettrait une exagération manifeste en désignant sous le nom de *révolution communale* toute l'histoire de l'émancipation des villes au XII[e] siècle.

4. **Divers éléments de l'institution communale et divers groupes de communes.** — Le principal profit que les villes tiraient de leur affranchissement consistait dans un ensemble de garanties assurées à la sécurité, au commerce et aux propriétés de leurs habitants, par les *chartes* de *commune* ou de *privilèges*. A ces avantages purement civils beaucoup de cités joignirent aussi des droits politiques, analogues à ceux qu'exerçaient autour d'elles les seigneurs dont elles avaient secoué le joug. Les libertés publiques servirent dans ces villes de sauvegarde aux libertés individuelles, et le terme de *commune* fut en pareil cas l'équivalent assez exact du mot de *république*.

Les gouvernements de ces petites républiques furent préparés sans doute par des institutions plus anciennes. Confiée peut-être, dans le Midi, aux magistrats survivants de l'époque barbare, dans le Nord, aux chefs des associations entre gens de métiers, l'autorité municipale s'exerçait d'une manière très différente dans les diverses régions de la France. Aussi les communes peuvent-elles se répartir en différents groupes provinciaux parmi lesquels nous distinguerons : 1° les *villes consulaires* du Midi, 2° les cités *impériales* de l'Est, 3° les *communes jurées* du Nord, 4° les villes de l'Ouest gouvernées selon les *établissements de Rouen*.

Au centre de la France, dans le domaine royal, apparaissent d'abord les *villes à privilèges*, villes affranchies, mais sans indépendance politique et sans magistratures municipales. Ces villes n'étaient pas à proprement parler des communes, mais les rivales des communes. Elles devaient, avec l'appui du roi, propager leurs institutions par tout le royaume et substituer aux libertés communales souvent onéreuses leurs modestes privilèges qui assuraient sous la tutelle royale le bien-être des roturiers.

II

PRINCIPAUX TYPES DE COMMUNES

I. Communes du Midi : 5. **Villes consulaires.** — Dans les riches contrées du Midi Provençal où le voisinage de la mer Méditerranée n'avait jamais cessé d'exciter les habitants des villes au commerce et aux arts de la civilisation, la féodalité n'avait pas pris entièrement possession du sol. Les nobles et les roturiers vivaient à peu près sur le pied d'égalité, de sorte que les libertés municipales s'établirent probablement par l'accord des seigneurs et des bourgeois. Peut-être aussi les cités méridionales n'avaient-elles jamais aliéné complètement leur indépendance; elles n'eurent pas besoin, comme les villes du Nord asservies aux seigneurs, de faire des révolutions pour la recouvrer. On constate l'existence de magistrats municipaux, *juges*, *notables* ou *syndics* dans beaucoup de villes du Midi avant qu'aucune émeute y soit signalée. Aug. Thierry, frappé de l'antiquité des institutions municipales du Midi, supposait que dans cette région l'organisation des cités romaines avec leurs curies ou sénats avait survécu aux invasions barbares. Cependant aucun document n'atteste la persistance des institutions romaines en aucune contrée de l'ancienne Gaule.

Arles et Avignon dès 1055, Carcassonne, Narbonne, Montpellier, Toulouse et même de simples bourgades du Midi jouissaient déjà, vers la fin du XIe siècle, d'une réelle autonomie. Au début du XIIe siècle, un grand mouvement d'affranchissement vint étendre et réorganiser le régime communal de la Provence et du Languedoc. Les villes

Lombardes du Nord de l'Italie avec lesquelles la Provence avait tant de relations et d'affinités, invoquèrent le souvenir de l'ancienne République Romaine et placèrent des consuls à la tête de leurs gouvernements municipaux. A l'exemple de Bologne, de Milan, les villes d'Arles et de Béziers (1131), de Montpellier, de Narbonne (1141-1148) confièrent leur administration à des consuls. Alors les vingt-quatre conseillers qui administraient Toulouse et formaient un chapitre (*capitulum*), favorisèrent l'ambitieuse confusion de nom qui transforma leur maison commune en *Capitole*. Alors aussi Périgueux eut deux édiles et Marseille réinscrivit sur ses monnaies la légende : *civitas Massiliensium*.

Soucieuses de revendiquer dans toute leur étendue les libertés antiques, les villes consulaires conquirent même le droit de paix et de guerre. Elles furent admises à conclure des alliances non seulement dans les querelles féodales avec les seigneurs du voisinage, mais à l'étranger, surtout avec les villes Lombardes.

6. **Caractère aristocratique du gouvernement des villes consulaires. — Luttes des classes, les podestats.** — Les villes consulaires renouèrent véritablement la chaîne des traditions romaines par la prépondérance qu'elles accordèrent à l'aristocratie dans leur gouvernement. Une assemblée populaire ou *Parlement* approuvait les actes des magistrats municipaux, mais toute l'autorité appartenait aux consuls. Les consuls étaient à la fois chefs d'État, chefs d'armée, juges et protecteurs du commerce de la ville. Or les consuls étaient la plupart du temps nommés par une aristocratie de nobles et de riches marchands. A Béziers, quinze consuls anciens nommaient les sept consuls nouveaux. A Nîmes, où tout un quartier bâti dans les arènes romaines n'était

habité que par les nobles, sur huit consuls quatre appartenaient aux chevaliers. A Avignon également de deux consuls l'un devait être noble. Les citadins influents prétendaient à la noblesse; les bourgeois de Toulouse s'intitulaient citoyens barons, ceux de Périgueux citoyens seigneurs.

De pareils privilèges accordés aux grands et aux bourgeois opulents devaient exciter dans le menu peuple plus d'un murmure et plus d'une émeute. Les villes consulaires toutefois avaient à leur portée un remède capable de calmer les dissensions et d'arrêter les guerres civiles. Elles plaçaient au-dessus de leurs magistrats une sorte de dictateur étranger, le *podestat*, qui administrait temporairement la cité sans se laisser détourner par son intérêt ni par ses préférences. L'institution du podestat, souvent même le personnage qui était revêtu de cette dignité venait d'Italie. Marseille et Avignon se soumirent dans le cours du XIIIe siècle à des podestats qu'elles firent venir de Gênes.

II. COMMUNES DE L'EST ET DES BORDS DU RHIN : 7. **Villes impériales.** — Malgré leur apparition tardive vers la fin du XIIe siècle, les communes des bords du Rhin peuvent être rapprochées des cités provençales. Elles semblent en effet s'être guidées dans leurs lents progrès vers l'autonomie à la fois sur l'exemple des villes Lombardes et sur un souvenir confus des libertés romaines. Les premiers soulèvements des communes rhénanes coïncident avec la grande révolte des villes Lombardes contre l'autorité impériale. En 1161 les bourgeois de Trèves, en 1163 les bourgeois de Mayence encourent la colère de Frédéric Barberousse pour s'être conjurés contre leurs archevêques. Le mouvement d'émancipation gagna de proche en proche les villes françaises

de la Lorraine et de la Bourgogne, Metz, Strasbourg, Besançon. Vers le milieu du XIII[e] siècle ces cités furent admises au nombre des seigneuries allemandes et parées du titre de *villes libres impériales*. Elles furent administrées par un conseil de ville, un bourgmestre (maître ou chef des bourgeois) et par des échevins.

Sur les bords du Rhin comme en Provence, le pouvoir appartenait à une aristocratie. Les magistrats, choisis dans les familles riches, formaient une sorte de patriciat qui prétendait se perpétuer depuis l'empire romain. A Metz, les *paraiges* ou notables familles qui détenaient les magistratures municipales disaient en avoir reçu l'investiture de Jules César. En réalité, les échevins de Metz étaient à l'origine les officiers de l'évêque, et il en allait sans doute ainsi dans la plupart des villes de l'Est.

III. Communes jurées : 8. **La révolution communale dans le Nord de la France.** — Dans les contrées du Nord de la France où la féodalité n'avait laissé aucune terre sans seigneur, l'effort des villes pour échapper à l'oppression se traduisit souvent par des révolutions soudaines et violentes. Le succès de ces émeutes fut assuré en plusieurs endroits par une organisation militaire déjà ancienne et qui quelquefois avait fait ses preuves, comme à Noyon et à Saint-Omer, en repoussant les invasions des Normands. L'énergie des habitants des villes du Nord était d'ailleurs tenue en haleine par les guerres privées. Chaque ville possédait un grand nombre de bourgeois, ouvriers ou marchands, unis fort anciennement pour la défense de leurs intérêts dans les associations connues sous le nom germanique de *gilde*. La gilde convoquait les voisins ou les marchands de la même corporation à des solennités périodiques, banquets ou cérémonies mystérieuses d'initiation. Tous ses affiliés

se devaient aide et secours contre les périls et les ravages de la guerre, de l'incendie et parfois des naufrages. Ils obéissaient à des chefs qui se transformèrent aisément en magistrats municipaux, ainsi que cela arriva à Paris où le *prévôt des Marchands*, chef élu des bateliers parisiens, devint le maire de la ville.

La première insurrection communale qui se produisit au Nord de la France fut celle du Mans, promptement réprimée par le comte avec l'aide de Guillaume le Conquérant (1070). Beauvais en 1096, Amiens vers 1113, s'affranchirent tantôt en négociant, tantôt en combattant avec les différents seigneurs qui détenaient des parcelles de leur territoire. La commune d'Amiens fut secourue par son évêque et par le roi Louis VI contre son oppresseur Enguerrand de Boves, seigneur de Coucy.

9. **La commune de Laon. Meurtre de l'évêque Gaudri (1106-1112)**. — Nombreuses furent les communes instituées dans les villes dont la seigneurie appartenait aux évêques. L'attention particulière que les prélats consacraient à attirer dans leurs fiefs « l'abondance des biens du siècle, » ainsi que le spectacle de leur faiblesse militaire, encourageait les bourgeois à la révolte.

Parmi les seigneuries ecclésiastiques du Nord, la ville de Laon tenait le premier rang. Ancienne capitale des derniers Carolingiens, elle restait importante par son commerce. En 1106 elle reçut un nouvel évêque, Gaudri, Normand venu d'Angleterre, aventurier aux mœurs soldatesques, qui voulut contenir ses sujets par la terreur. En haine de ce despote, les chanoines et les chevaliers s'entendirent avec les roturiers ; la ville de Laon acheta à ses seigneurs une charte de commune. En 1112, l'argent payé par les bourgeois était dissipé, chanoines

et chevaliers se rapprochèrent de l'évêque, et Gaudri, invoquant l'autorité de Louis VI, voulut supprimer la commune. Vainement les bourgeois offrirent au roi Louis VI quatre cents livres, l'évêque en promit sept cents et la commune fut abolie. Gaudri ne put contenir longtemps la fureur des bourgeois. Un complot se forma; l'émeute envahit le palais épiscopal, l'évêque fut tué, son corps dépouillé et traîné dans le ruisseau, puis la populace brûla les maisons des chanoines [1]. Ensuite craignant la vengeance des seigneurs et du roi, les bourgeois de Laon se placèrent sous la protection d'un châtelain célèbre par ses brigandages, Thomas de Marle, qui les emmena dans son château. Le roi, qui poursuivait sous les murs d'Amiens Enguerrand de Coucy, père de Thomas de Marle, acheva d'accabler cette famille criminelle et ramena les bourgeois à Laon. La ville fut maintenue sous le joug de ses évêques jusqu'à ce que l'un d'eux lui rendit de son plein gré la commune, en 1128.

10. **Communes établies par accord ou transaction avec le seigneur.** — Dans la dramatique histoire de la commune de Laon on retrouve tous les éléments de la révolution communale du Nord de la France. On voit une charte achetée à prix d'argent, violée par les seigneurs, défendue par une émeute, confirmée, puis retirée par l'autorité royale.

Toutefois, dans mainte ville du Nord l'émeute n'a pas été la condition nécessaire de l'établissement d'une commune. Souvent l'accord entre les bourgeois et leur seigneur a eu des effets aussi bienfaisants et plus durables que l'emploi de la force. C'est ainsi que de

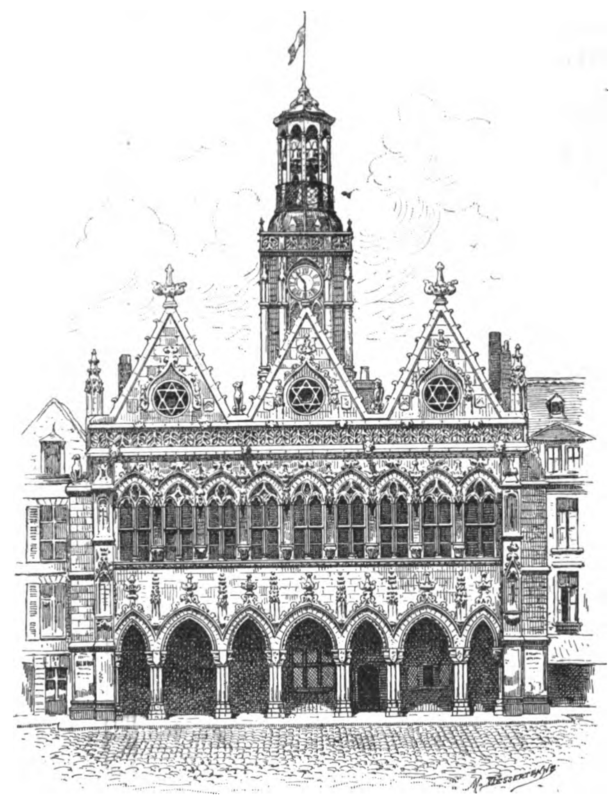
1 Voir Augustin Thierry, *Lettres XVI-XVIII sur l'histoire de France.*

l'année 1108 à l'année 1117, les communes de Noyon, de Saint-Quentin, de Soissons, paraissent avoir été achetées plutôt que conquises par les habitants de ces villes. Une médiocre bourgade des bords de la Meuse, Huy, acheta ses libertés du seigneur évêque de Liège, en bâtissant à ses frais une somptueuse église. En Flandre, pays qui passait à bon droit vers la fin du Moyen Age pour la terre classique des libertés communales, l'émancipation des villes avait été tardive et lente, aucune révolution n'en avait signalé le début. Bruges, Gand et Saint-Omer devaient leurs plus anciennes libertés aux compétitions qui avaient suivi le meurtre du comte Charles le Bon (1127). Les divers prétendants à l'héritage de ce seigneur avaient eu besoin du concours des villes. Celles-ci l'avaient donné en échange d'importants privilèges qu'elles n'avaient pas cessé d'accroître par la suite.

11. **Organisation des communes jurées, la Charte de Commune.** — Quel que fût le mode de son affranchissement, la commune était toujours inaugurée dans les villes du Nord par le serment de tous les habitants aux lois qu'ils s'imposaient eux-mêmes : de là le nom de *Commune jurée.*

Un *maire,* des *jurés* et des *échevins* formaient alors le petit gouvernement de la cité. Leur principal emploi consistait à rendre la justice. Ils levaient les impôts, dont la commune versait une part déterminée entre les mains de l'ancien seigneur. Si quelque danger menaçait la ville, les bourgeois, prévenus par le guetteur qui veillait au haut de la tour du beffroi, et convoqués au son de la cloche, se formaient en milice communale. Ils constituaient une infanterie justement estimée sur les champs de bataille.

Les rapports de la commune avec l'ancien seigneur, évêque ou comte, les droits et les devoirs des bourgeois à l'égard les uns des autres étaient réglés par la charte



HÔTEL DE VILLE DE SAINT-QUENTIN
(Monument des XIVe et XVe siècles).

de commune. La charte *(carta, écrit)* était le signe et la garantie de l'indépendance de la commune. Toutefois il n'était pas nécessaire que chaque ville en s'affranchis-

sant rédigeât sa charte : elle pouvait l'emprunter à quelque ville voisine. C'est ainsi que dans le Nord la charte de Soissons fut copiée à Senlis et à Dijon; dans l'Ouest les *établissements de Rouen* obtinrent encore plus de faveur.

IV. COMMUNES DE L'OUEST : 12. **Les Établissements de Rouen.** — Aucune forme de commune ne se répandit plus rapidement et sur une plus grande étendue de pays que la commune régie par les établissements de Rouen. Six villes en Normandie l'adoptèrent d'une façon durable; huit villes dans le Sud-Ouest de Poitiers à Bayonne reproduisirent fidèlement les principaux traits de la municipalité Rouennaise. Les établissements de Rouen étaient d'origine royale et non populaire. Henri II Plantagenet, vers 1170, avait donné cette charte à la capitale de la Normandie ; la reine Eléonore et ses fils répandirent les *établissements* dans leurs domaines du Poitou et de la Guienne.

Les avantages du régime communal de l'Ouest étaient partagés entre la ville et le roi d'Angleterre. Ce dernier se réservait une part de la justice criminelle ou haute justice, la convocation de la milice communale pour ses guerres. Enfin le roi nommait le maire sur une liste de trois candidats que lui présentait le conseil. L'autorité municipale dans les villes régies par les établissements de Rouen était réservée au conseil des *cent pairs*, bourgeois influents, riches marchands, dont la charge était viagère et devint très vite héréditaire.

Les établissements de Rouen, peu favorables au menu peuple, convenaient aux villes maritimes où les principaux intérêts à garantir étaient ceux d'une puissante aristocratie marchande. A ce titre, Rouen et la Rochelle furent les deux villes les mieux placées pour conserver

et développer cette forme particulière de commune. La Rochelle surtout jouit jusqu'aux guerres de religion d'une liberté républicaine, et sa commune ne lui fut enlevée que sous le roi Louis XIII, après le siège célèbre que dirigea contre elle le cardinal de Richelieu.

III

VILLES ET BOURGS A PRIVILÈGES

13. **Échec de l'insurrection communale dans le Domaine royal et dans le centre de la France.** — A son retour de Guienne en 1137, Louis VII traversa la cité d'Orléans. Les Orléanais poussèrent le cri de commune ! et tentèrent de résister aux exigences des officiers royaux. Ils en furent sévèrement punis ; bien loin d'accorder à la ville un gouvernement municipal, Louis VII la soumit entièrement aux ordres de son prévôt. Cependant, comme Orléans était la seconde ville du Domaine, le roi, pour lui conserver sa prospérité, jugea utile de redresser les abus nuisibles au commerce et à l'agriculture. Orléans reçut ainsi sa charte de privilèges ou de *franchises*. Les franchises ne conféraient aux villes qui en étaient pourvues aucune indépendance politique, mais seulement des avantages de l'ordre financier ou commercial. La situation des villes à privilèges convenait aux cités les plus considérables ; Paris dut s'en contenter, et les rois ne tolérèrent aucun autre genre de liberté dans leur domaine. Dans le centre de la France, sur les bords de la Loire soumis directement à l'influence du roi, aucune commune proprement dite ne réussit à s'établir.

Toutefois, c'est dans cette même région que, par une heureuse compensation, se rencontrent les premiers

villages dont les habitants ont cessé d'être taillables et corvéables à merci.

14. **Communes rurales et bourgs à privilèges.** — L'insurrection communale n'avait aucune chance de s'étendre aux campagnes. Les paysans étaient trop dispersés pour se concerter, trop ignorants pour se gouverner eux-mêmes, trop à découvert dans leurs champs pour combattre avec succès contre les seigneurs. Les communes rurales, comme celle qui s'est formée dans le Laonnais par la fédération de dix-sept villages (1128), ne sont dans l'histoire des communes que des exceptions et des curiosités. Les privilèges ou franchises s'étendirent au contraire rapidement aux villages, relevant les paysans de leur condition misérable et répandant l'aisance dans les campagnes. Le berceau des franchises rurales fut le domaine royal.

15. **Charte de Lorris et loi de Beaumont en Argonne.** — Parmi les bourgs du Domaine royal, le plus favorisé à l'origine fut Lorris en Gâtinais, non loin d'Orléans. Par un acte de générosité prévoyante, Louis VI, puis Louis VII en 1155, désirant enrichir le Gâtinais dépeuplé par les déprédations des seigneurs, donnèrent de leur plein gré au bourg de Lorris des privilèges qui ne tardèrent pas à être étendus aux autres villes et villages de la contrée. Aux termes de leur charte de privilèges, les habitants de Lorris ne devaient plus au roi d'autre impôt qu'un cens de six deniers par maison, d'autre corvée que le transport du vin du roi à Orléans, d'autre service militaire que celui qui ne les entraînait pas à plus d'une journée de marche de leurs foyers. Tout étranger qui passait un an et un jour dans la ville, sans être inquiété par son seigneur, devenait bourgeois de Lorris.

La charte de Lorris devint bientôt entre les mains du roi une véritable arme contre la féodalité. Les paysans, attirés par un traitement si doux, émigraient en foule dans le Domaine royal. Les seigneurs qui comprirent leurs intérêts, pour retenir les vilains sur leurs terres, fondèrent des bourgs à privilèges, des *villes neuves*. Les prélats se montrèrent les plus disposés à imiter le roi, et dès 1173 l'archevêque de Sens s'associait à Louis VII pour fonder Villeneuve-le-Roi. L'archevêque de Reims, Guillaume aux blanches mains, oncle du roi Philippe-Auguste, fit mieux encore. Pour retenir la population dans une sauvage région des bords de la Meuse, il créa en 1282 la *loi de Beaumont en Argonne*, qui se répandit aussi rapidement dans les campagnes Lorraines et Champenoises que la charte de Lorris dans le Domaine royal.

16. **Villes franches et Bastides.** — Les créations de villes se multipliant dans toute la France, les roturiers trouvèrent bientôt de nombreux asiles où ils échappaient aux vexations de leurs maîtres. Les seigneurs ouvraient des *villes neuves* et accordaient des franchises, soit pour retenir un marché fréquenté sur leur fief, soit pour défricher une lande, un terrain jusque-là improductif. L'aubain ou étranger nomade, le serf fugitif pouvaient se reposer dans la bourgade à privilèges et, s'ils y résidaient plus d'une année, devenir de libres bourgeois. Les seigneurs appelaient ces lieux d'asile, *villes franches*, ou, s'ils étaient défendus par des murailles, *bastides*, le peuple les appelait des *sauvetés*. Les franchises constituaient en effet la meilleure sauvegarde de la majorité des roturiers qui n'avaient pu conquérir la liberté politique.

IV

POLITIQUE DES ROIS A L'ÉGARD DES COMMUNES. TIERS ÉTAT ET BOURGEOISIE.

17. **Politique des rois Louis VI et Louis VII à l'égard des communes.** — Les rois Louis VI et Louis VII, témoins des principales insurrections communales, ne paraissent pas avoir eu de politique bien déterminée à l'égard des communes. Louis VI vit dans les démêlés des bourgeois et des seigneurs une occasion de battre monnaie en se faisant payer la ratification ou l'abolition des chartes de commune. Surtout il paraît avoir suivi la décision du clergé, condamnant la commune de Laon parce que l'évêque la réprouvait, secourant vers la même époque la commune d'Amiens parce qu'elle avait au contraire l'approbation de son évêque. Louis VII, plus docile encore aux inspirations du clergé, fut plus défavorable aux communes. Il détruisit, sur l'avis du pape, les communes de Sens et de Vézelay.

Sur un seul point, la conduite de Louis VI et de Louis VII n'a jamais varié. Ils n'ont pas toléré de commune dans leur domaine ; ils ont prévenu l'insurrection communale sur les bords de la Seine et de la Loire en distribuant des chartes de privilèges, en assurant à leurs bonnes villes tous les avantages matériels qu'une émeute victorieuse leur aurait procurés.

Par un calcul d'intérêt bien entendu, Louis VI et Louis VII ont étendu aux populations rurales qui ne pouvaient le réclamer par les armes, le bénéfice de ces privilèges. Ils ont pris ainsi « à leur plus grande gloire,

l'initiative de l'amélioration du sort des classes agricoles. [1] »

18. Philippe-Auguste protège les communes. — Louis IX les asservit. — Seul parmi les rois Capétiens, Philippe-Auguste paraît avoir constamment favorisé les communes. Il avait apprécié le parti que la royauté pouvait tirer de la force militaire des villes dans la lutte contre les seigneurs. Aussi a-t-il confirmé ou donné plus de chartes de communes que ses deux prédécesseurs ensemble, et dans la principale bataille de son règne, à Bouvines, il voulut combattre au milieu des fantassins des communes limitrophes de l'Ile-de-France.

Les considérations militaires qui tenaient sous le règne de Philippe-Auguste la première place, passèrent au second plan sous le règne de saint Louis. Ce roi, préoccupé avant tout de doter le royaume d'une administration équitable et régulière, s'inquiéta des actes arbitraires ou imprévoyants commis dans beaucoup de communes par les magistrats municipaux. Aussi une ordonnance royale de 1256 restreignit la liberté des communes, et décida que les maires seraient nommés annuellement au mois d'octobre, que ces magistrats entrant et sortant de charge viendraient à Paris rendre compte de leurs recettes et de leurs dépenses. Les prodigalités, le gaspillage de certaines communes furent bientôt étalés au grand jour; le roi en profita pour leur donner un tuteur. Le prévôt royal le plus voisin exerça ces fonctions souvent à la satisfaction générale des bourgeois, qu'il déshabitua peu à peu de leurs libertés. C'est surtout après le règne de saint Louis que l'autorité royale s'appliqua à faire tomber les communes sous le poids de leurs

[1] M. Prou, les Coutumes de Lorris.

propres abus. Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis, exagérait volontiers les impôts pour mettre les communes dans l'impossibilité de s'acquitter envers lui et pour augmenter le désordre de leurs finances. Ainsi s'accréditait, au profit du pouvoir royal, l'opinion émise par le jurisconsulte Beaumanoir, quelques années après la mort de saint Louis : « Il est bon besoin qu'on vienne souvent au secours des bonnes villes de commune, comme on ferait à l'enfant mineur. »

19. **Abus féodaux dans le gouvernement des communes. Décadence de l'institution communale.** — Une telle défiance à l'égard des communes était-elle justifiée ? Il est certain que les communes n'avaient pas réalisé toutes les espérances qu'elles avaient inspirées aux habitants des villes. Etablies pour protéger le travail et le commerce, elles avaient édicté des règlements très sages, dans leurs chartes, qui étaient pour la plupart d'importants monuments de droit civil ou commercial. Mais leurs gouvernements municipaux portaient trop fidèlement la marque de l'époque où ils avaient été fondés. Beaucoup d'entre eux devaient leur existence à une défaite de la féodalité ; mais tous avaient été obligés, pour subsister, de se transformer en *Seigneuries*, suivant le terme consacré pour désigner les magistrats des républiques urbaines de l'Italie. En France, les communes jurées figuraient parfois sur leur sceau un chevalier armé. Leur politique était belliqueuse comme celle des seigneurs qui les entouraient : elles manifestaient la même ardeur pour la guerre privée, la même jalousie envers leurs semblables. « La plupart des communes se font une guerre acharnée, » dit un sermonnaire [1] du XIII[e] siècle. D'autres traits complètent la

[1] Jacques de Vitry.

ressemblance entre les bourgeois des communes et les seigneurs féodaux ; c'est de part et d'autre l'ambition d'exercer un pouvoir héréditaire, la dureté et le mépris témoignés aux pauvres travailleurs. Les magistratures sont souvent accaparées dans les villes par quelques familles bourgeoises que le menu peuple envie et menace.



SCEAU DE LA COMMUNE DE SOISSONS.

Il n'est pas rare de voir ces familles privilégiées se diviser, former des factions et ensanglanter la ville par leurs querelles. Longtemps après la lutte décisive pour l'émancipation, les communes furent encore le théâtre de redoutables émeutes. L'état habituel de quelques villes justifiait la sévère définition du sermonnaire cité plus haut : « Au dehors la guerre, au dedans la terreur. »

Rien d'étonnant que l'exploitation égoïste de beaucoup

de communes par une oligarchie bourgeoise ait abouti au désordre, à la ruine et, le pouvoir royal aidant, à la perte des libertés politiques. *Le commun peuple*, composé des ouvriers et des pauvres, trop fréquemment vexé et humilié par l'aristocratie bourgeoise des villes, se désintéressa vite d'un gouvernement auquel il prenait peu de part. Il sacrifia volontiers les magistratures accaparées par les riches, pour conserver sous le nom moins ambitieux de privilèges, les articles essentiels de la charte communale, ceux qui protégeaient sa sécurité, son travail ou son commerce. Les rois ne firent pas difficulté de laisser la jouissance de leurs franchises aux communes qui, lasses d'une orageuse liberté, se soumettaient à ses prévôts. Beaucoup de communes finirent ainsi paisiblement après deux siècles d'existence. Sous les premiers Valois, au XIVe siècle, le pouvoir royal gérait les finances des communes et nommait les capitaines de leurs milices. Toutes les villes admettaient alors comme incontestable la maxime « qu'au roi seul appartient la garde de la bourgeoisie ».

20. — **Tiers Etat et bourgeoisie.** — Ce rapprochement pacifique de tous les roturiers affranchis sous la sauvegarde du roi et de ses officiers créa le Tiers État. Au sein du Tiers Etat, tous les vilains se sentaient à l'abri des plus intolérables vexations féodales; ils vivaient dans une condition d'égalité relative qui préparait l'unité de la France. Le Tiers État se recruta pour la plus grande partie dans les villes à privilèges, mais son élément le plus important fut la bourgeoisie des communes, lorsque ces villes eurent abdiqué leur seigneurie éphémère entre les mains du roi.

La bourgeoisie communiqua à l'ordre entier du Tiers État la fière énergie qu'elle avait acquise dans sa lutte

souvent heureuse avec les seigneurs, l'esprit d'organisation que la libre gestion des magistratures municipales avait développé chez ses principaux membres. Elle se distingua dans les premières charges du royaume, elle fournit au roi des légistes et des magistrats. Sa fortune fut brillante et méritée, car elle était fondée sur le travail plus que sur la force.

SOURCES : Les chroniques les plus intéressantes sur la fondation des communes sont les *Mémoires* de *Guibert*, abbé du monastère de Nogent-sous-Coucy, bien placé pour recueillir les nouvelles des insurrections de Laon et d'Amiens ; *la vie de saint Charles le Bon* (comte de Flandre assassiné à Bruges) par *Gualbert.*

LECTURES : Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* (XIII à XXIV), *Histoire du Tiers État*, particulièrement le ch. I, et le *tableau de l'ancienne France municipale.* — Guizot, *Histoire de la civilisation en France* (Leçons XVI-XIX). — A. Rambaud, *Histoire de la civilisation Française* (livre II, ch. XIII). — A. Luchaire, *Les Communes Françaises à l'époque des Capétiens directs.* — De Crozals, *Lectures historiques*, ch. XI. — L. Clos, *Recherches sur le régime municipal des villes du Midi.* — Klippfel, *Les Paraiges Messins.* — Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle.* — A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* — Wauters, *Les libertés communales.* — Giry, *Les établissements de Rouen.* — M. Prou, *Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles.* — Bonvalot, *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales.*

CHAPITRE XXVII

APOGÉE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE AU XIIIe SIÈCLE

SOMMAIRE :

I. **Règne de Philippe-Auguste (1180-1223).** — 1. Importance du règne de Philippe-Auguste. Caractère de ce roi. — 2. La jeunesse de Philippe-Auguste, son avènement, son mariage. — 3. Relations de Philippe-Auguste avec la féodalité et particulièrement avec le roi d'Angleterre, Henri II (1180-1191). — 4. Rivalité de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion, pendant la troisième Croisade (1191-1193). — 5. Philippe-Auguste est vaincu par Richard Cœur de Lion, à Fréteval (1194) et à Vernon (1198). — 6. Philippe-Auguste répudie Ingeburge de Danemark, il est excommunié par le pape Innocent III (1199). — 7. Mort de Richard Cœur de Lion (1199). — 8. Jean sans Terre et Arthur de Bretagne. Conquête de la Normandie (1202-1204). — 9. Querelle de Jean sans Terre avec le pape Innocent III, le roi d'Angleterre forme une coalition contre la France (1213). — 10. Victoire de Philippe-Auguste à Bouvines (27 juillet 1214). — 11. Victoire du fils de Philippe-Auguste à la Roche-aux-Moines, son expédition en Angleterre (1214-1216).

II. **Croisade des Albigeois. — Réunion des pays de Langue d'oc à la France du Nord.** — 12. Antagonisme du Midi de la France contre le Nord. — 13. Les Albigeois. — 14. Meurtre de Pierre de Castelnau, prédication de la croisade des Albigeois par Innocent III (1208). — 15. Croisade des Albigeois. — Simon de Montfort (1209-1218), bataille de Muret (1213). — 16. Concile de Latran (1215). — Mort de Simon de Montfort au siège de Toulouse (1218). — 17. Amaury de Montfort et Louis VIII. Siège d'Avignon (1226).

III. **Règne de saint Louis. (1226-1270).** — 18. Blanche de Castille régente (1226-1236). — 19. Les deux ligues des seigneurs du Nord contre Blanche de Castille, Thibaut de Champagne et Pierre Mauclerc (1227-1231). — 20. Pacification du Midi, le Languedoc est assuré à la dynastie Capétienne par les traités de Meaux et de Paris (1229). — 21. Majorité de saint Louis (1236). Son éducation, ses vertus. — 22. Constitution d'apanages en faveur des frères du roi, guerre en Poitou contre le roi Henri III d'Angleterre (1241-1243). — 23. Saint Louis fait vœu de prendre la croix. Il est retardé dans l'accomplissement de ce vœu par la révolte du Midi, par la querelle du Sacerdoce et de l'Empire et par l'attente de l'invasion Tartare. — 24. Saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes (25 juin 1248), la septième croisade hiverne à Chypre. — 25. Prise de

Damiette, bataille de la Mansourah (1249-1250). — 26. Retraite des croisés, peste, captivité du roi. — 27. Séjour de saint Louis en Palestine (1250-1254). — 28. Traités de Montpellier et de Paris avec l'Aragon et l'Angleterre (1258). — 29. La seconde moitié du règne de saint Louis est surtout consacrée au gouvernement intérieur du royaume. — 30. Croisade de Tunis et mort de saint Louis (25 août 1270).

I

RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE (1180-1223)

1. **Importance du règne de Philippe-Auguste, caractère de ce roi.** — Philippe II, surnommé Auguste, peut-être parce qu'il donna à la royauté française une puissance impériale, réussit à accroître la force matérielle et militaire des Capétiens au point de la tirer hors de pair et de la mettre au-dessus de toutes les seigneuries féodales. Il déplaça le fâcheux équilibre qui s'était établi en France à la fin du règne de Louis VII et détruisit la prépondérance territoriale des Plantagenets, rois d'Angleterre, en s'emparant de la plus belle moitié de leurs domaines sur le continent.

Le roi qui fit de pareilles conquêtes au profit de la couronne et de la nation n'était ni un grand capitaine ni un brillant chevalier. Très inférieur sur le champ de bataille à son premier adversaire Richard Cœur de Lion, il le surpassait beaucoup en prévoyance et en habileté diplomatique : c'était, suivant les chroniqueurs, le roi avisé, *sapiens*, *prudens Philippus*, jeune par l'âge, mais déjà mûr par l'esprit, prudent dans les affaires et plein d'activité, gardant fidèlement le souvenir des maux qu'on lui a fait et n'oubliant pas, non plus, les services qu'on lui a rendus ». Ainsi le dépeignait dès les premières années de son règne le comte de Flandre, qui se repentait

de lui avoir fait la guerre. Les grands batailleurs de son temps dédaignaient sa prudence qui devait réduire leur brutalité. « Il aime la paix plus qu'un moine, » disait du roi le chevalier troubadour Bertrand de Born. Philippe-Auguste, en effet, mettait plutôt sa confiance dans les combinaisons politiques que dans les beaux faits d'armes.

2. **La jeunesse de Philippe-Auguste, son avènement, son mariage** — Ainsi que la plupart des Capétiens directs, Philippe-Auguste paraît avoir été robuste et beau. Il avait le visage large, les traits réguliers, les cheveux bouclés, les sourcils énergiques. Il était né tardivement du troisième mariage de Louis VII avec Adèle de Champagne. Le vieux roi chérissait cet unique héritier ; sa dernière maladie fut déterminée par l'angoisse que lui causa le jeune prince en s'égarant toute une nuit, à la chasse, dans la forêt de Compiègne. Philippe-Auguste avait été couronné par les soins de son père en 1179; il commença à régner en 1180, à l'âge de quinze ans.

Ses parents maternels, les comtes de Blois, de Champagne, et l'archevêque de Reims voulurent exploiter sa minorité à leur profit. Philippe-Auguste échappa à leur domination en épousant la nièce du comte de Flandre, qui s'enorgueillissait de compter parmi ses ancêtres une princesse fille de Charles le Chauve. Isabelle de Hainaut apporta à la dynastie Capétienne, par son mariage avec Philippe-Auguste, le prestige de son origine Carolingienne et une riche dot consistant dans le comté de Vermandois. Le fils qui naquit de cette union, Louis VIII, joignant en sa personne les droits de Charlemagne aux droits de Hugues Capet, n'eut pas besoin d'être couronné du vivant de son père.

3. **Relations de Philippe-Auguste avec la féodalité et particulièrement avec le roi d'Angleterre, Henri II (1180-1191).** — Grâce au mariage politique de Philippe-Auguste, le domaine royal s'étendit bientôt sur les vallées de la Somme et de l'Oise. Le comte de Flandre disputa à la couronne les biens de sa nièce Isabelle. Après deux années de guerre (1184-1186), la Flandre abandonna Amiens et l'ancien fief du Vermandois, qui perdit même son nom, une fois incorporé dans le domaine royal. Il fallut le désigner par l'appellation nouvelle de *Picardie* lorsqu'on voulut au bout de deux siècles environ le distinguer de l'Ile-de-France. L'Artois fut également promis à Philippe-Auguste, qui en prit possession à la mort de la reine Isabelle, en 1191.

En dépit de ces précieuses acquisitions, le domaine royal restait très inférieur aux fiefs des Plantagenets. Obligé de diviser ses adversaires non seulement pour régner, mais pour subsister, Philippe attisa les querelles de famille et de races.

Une mutuelle défiance animait les uns contre les autres les vassaux des Plantagenets, les barons Aquitains, Angevins et Normands. Henri II jugea nécessaire de rendre à ses provinces du Midi une demi-indépendance en leur donnant pour seigneurs ses enfants. Le « jeune roi » Henri, Geoffroy, qui était duc de Bretagne par son mariage, et Richard, comte de Poitiers, se laissèrent successivement entraîner à la révolte par les conseils belliqueux des barons du Midi. Le poète Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, en Périgord, fut en quelque sorte le mauvais génie du jeune roi Henri, « qui lui voulait plus de bien que personne au monde ». Le prince héritier de la couronne mourut en 1183, loin de la présence de son père qu'il implorait. Ennemis plus résolus de leur père, les deux autres fils du roi d'Angleterre firent de la cour

de France leur résidence ordinaire. Geoffroy de Bretagne périt à Paris dans un tournoi. Richard, s'abandonnant aux perfides conseils de Philippe-Auguste, ne traitait avec son père que par l'intermédiaire du roi de France. Au milieu des négociations, Henri II, déjà accablé par la vieillesse et la maladie, apprit que son quatrième fils, Jean, son enfant préféré, qu'il gardait auprès de lui et que pour cette raison on appelait Jean sans Terre, l'avait trahi de concert avec ses frères rebelles. « Que tout aille dorénavant comme il pourra, » dit le vieux roi désespéré, « je n'ai plus de souci ni de moi, ni du monde, » et Henri II mourut en maudissant ses fils (1189).

4. **Rivalité de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion pendant la troisième croisade (1191-1193).** — Une trêve avait été signée à Gisors, dès 1189, entre le roi Henri II d'une part, son fils rebelle et Philippe-Auguste d'autre part, afin de laisser les deux royaumes de France et d'Angleterre vaquer aux préparatifs de la troisième croisade. Entièrement réconciliés par l'avènement de Richard, les deux pays unirent leurs armées pour la sainte expédition. Toutefois c'est dans le cours de la troisième croisade que la querelle s'envenima entre la France et l'Angleterre et que Richard et Philippe devinrent des ennemis irréconciliables. Durant l'hivernage de leurs flottes en Sicile (1190-1191), les deux rois se bravèrent. Richard devait à son caractère irascible et orgueilleux le surnom de Cœur de Lion. Il refusa d'épouser Alix, sœur du roi Philippe-Auguste, il se querella avec Guillaume des Barres, le plus brave chevalier de l'armée française, en joutant contre lui ; enfin il prit Messine d'assaut, tandis que le roi de France excitait contre lui l'animosité des Italiens. Le dernier

descendant des rois Normands de Sicile, Tancrède, ayant fourni au roi d'Angleterre les preuves de l'astucieuse diplomatie de Philippe, Richard avait repoussé d'abord ces témoignages en disant : « Je ne puis croire que le roi de France ait pu vous parler ainsi de moi, lui qui est mon seigneur et mon compagnon en ce pèlerinage. »

Les derniers doutes de Richard Cœur de Lion sur la duplicité de son ancien allié se dissipèrent au retour de la croisade, lorsqu'il tomba dans la prison du duc d'Autriche et passa de là dans la prison de l'empereur. Philippe-Auguste, qui fut durant tout son règne l'allié de la dynastie de Hohenstaufen, encouragea l'empereur Henri VI à garder étroitement le roi d'Angleterre, parent de la redoutable maison des Welfs. Peut-être même le roi de France fit-il des offres d'argent pour prolonger la captivité de son rival.

5. **Philippe-Auguste est vaincu par Richard Cœur de Lion à Fréteval (1194) et à Vernon (1198).** — Lorsque Richard Cœur de Lion eut échappé au péril que lui faisait courir la cupidité de l'empereur, lorsqu'il eut débarqué en Angleterre, affrontant les plus affreuses tempêtes de la mer du Nord, il constata par tout son royaume les effets de la politique de Philippe-Auguste. Richard avait refusé la régence de ses États à son dernier frère Jean sans Terre ; or il retrouva ce prince publiquement accepté par le roi de France comme son vassal en Guienne, Anjou et Normandie, et maître des plus forts châteaux de l'Angleterre. L'impétueux Richard eut bientôt châtié les partisans de son frère, puis il se hâta de venir en France se venger de Philippe-Auguste. Le roi de France fut vaincu à Fréteval (1194), où, dans sa fuite rapide, il perdit les archives de la couronne. Trahi par un grand nombre de seigneurs et

particulièrement par le comte de Champagne, Philippe-Auguste traita avec Richard Cœur de Lion en se réservant du moins la suzeraineté de l'Auvergne, que lui disputaient les Plantagenets. La guerre recommença, Philippe fut battu de nouveau et près de tomber en captivité dans un combat aux environs de Vernon (1198).

6. **Philippe-Auguste répudie Ingeburge de Danemark, il est excommunié par le Pape Innocent III (1199).** — La France était d'autant plus affaiblie et humiliée dans cette période du règne de Philippe-Auguste qu'aux victoires de Richard se joignaient les censures du souverain pontife, méritées par la conduite privée du roi de France. Afin d'atteindre plus sûrement l'Angleterre, Philippe-Auguste avait recherché l'alliance d'une puissance maritime. Il avait demandé au roi de Danemark la main d'une de ses sœurs. La princesse Ingeburge de Danemark avait d'abord été accueillie en reine à la cour de Philippe-Auguste (1193); mais une fois le mariage célébré, le roi avait manifesté de l'aversion pour sa nouvelle épouse. Sur l'avis complaisant de quelques évêques de France, Philippe se prétendit libre et contracta une illégitime union avec la princesse allemande Agnès de Méranie. Innocent III, dès son avènement au trône pontifical, cassa le mariage sacrilège de Philippe et d'Agnès et, pour vaincre la résistance du roi de France, il l'excommunia en maintenant l'interdit sur son royaume durant neuf mois (1199). Philippe-Auguste céda de mauvaise grâce, il rendit à Ingeburge les honneurs dus à la reine; mais ce fut pour la tenir en étroite captivité dans ses châteaux. La tour d'Etampes lui servit longtemps de prison.

7. **Mort de Richard Cœur de Lion (1199).** — Au

plus fort de ce démêlé entre le Pape et le roi de France, un obscur épisode de guerre privée avait délivré Philippe-Auguste de son redoutable adversaire. Richard Cœur de Lion était mort comme il avait régné, en aventurier bouillant et héroïque (1199). Le désir de s'approprier un trésor caché, si l'on en croyait la rumeur publique, dans la forteresse de Châlus, avait amené Richard sous les murs de ce château appartenant au vicomte de Limoges, son vassal. En examinant les approches de la place, Richard Cœur de Lion fut mortellement blessé par une flèche. Il finit par un acte de générosité peu ordinaire dans sa vie entachée de tant d'exécutions sanglantes; après la reddition de la place de Châlus, il pardonna à l'archer qui causait sa mort.

Richard Cœur de Lion était revenu mourir sur le sol de sa vraie patrie. Toute sa vie il avait été moins un roi d'Angleterre qu'un duc d'Aquitaine. Hardi, changeant et prompt comme un baron du Midi, il était célèbre par la malignité de son esprit autant que par sa vaillance. Familier avec les poètes de la langue d'oc, poète lui-même, pendant sa captivité dans le donjon du duc d'Autriche, ses chants l'avaient fait reconnaître du troubadour Blondel. Par-dessus toute chose, Richard aima la guerre et il la fit avec un talent supérieur. Il perfectionna la stratégie de son temps et même l'art de fortifier les châteaux. Ses anciens sujets, longtemps après qu'ils furent soumis à Philippe-Auguste, conservèrent avec fierté le souvenir de « Richard au cœur de lion qu'aucun Français n'avait jamais égalé ».

8. **Jean sans Terre et Arthur de Bretagne. Conquête de la Normandie (1202-1204).** — Tout autre était le successeur que laissait Richard Cœur de

Lion. Jean sans Terre, dernier fils de Henri II, s'était toujours montré plus ardent aux fêtes qu'aux batailles : il devait perdre gaiement son domaine. Artificieux et déloyal, plutôt que politique, il devait s'égarer dans les intrigues dont Philippe-Auguste dénouait si bien les fils.

Une troisième et décisive période de rivalité entre la France et l'Angleterre allait commencer. Toutefois Philippe-Auguste ne modifia nullement sa tactique contre la puissance normande. Au roi d'Angleterre il opposa sur le continent un autre prince de la famille des Plantagenets. Le jeune duc de Bretagne, Arthur, fils de Geoffroy et neveu de Jean sans Terre, devint à son tour l'objet des préférences de Philippe-Auguste. Il reçut de ce roi l'investiture de l'Anjou ; le Poitou se souleva en sa faveur. Mais tandis que le jeune duc de Bretagne tenait sa grand'mère Eléonore de Guienne assiégée dans le château de Mirebeau, quelques traîtres le livrèrent au roi Jean. Celui-ci emmena son neveu Arthur et s'en défit bientôt. La rumeur publique accusa Jean sans Terre d'avoir poignardé de sa main son neveu Arthur, et d'avoir jeté son corps dans la Seine à Rouen (avril 1203).

Les Bretons coururent aux armes pour venger leur jeune duc, Philippe-Auguste les appuya bientôt de toutes ses forces.

Les Français racontèrent plus tard que le roi Philippe II avait offert à son vassal Jean sans Terre de venir se disculper du meurtre d'Arthur devant la *cour des pairs*, mais que le roi d'Angleterre, craignant une condamnation, s'était abstenu de comparaître. En réalité le roi d'Angleterre avait été cité en justice devant la cour de son suzerain, un peu auparavant (1201), pour avoir enlevé la fille du comte d'Angoulême, Isabelle, qu'il

avait épousée. Quoi qu'il en soit, Jean sans Terre n'avait pas répondu à la sommation légale de son seigneur ; il s'était rendu coupable de *félonie*, faute que la coutume féodale punissait de la confiscation des fiefs.

A l'approche de Philippe-Auguste, Jean sans Terre frappa ses États de lourds impôts dont il dissipa le produit dans les plaisirs. A ses fidèles Rouennais qui venaient lui demander du secours, il répondit : « Je ne puis vous aider, défendez-vous comme vous pourrez ; » puis il s'enfuit en Angleterre. Le Château-Gaillard qui dominait dans une position inexpugnable le bourg des Andelys et la ville de Rouen, qui ne pouvait se résoudre à perdre son rang de capitale, résistèrent longtemps. Mais devant l'indifférence témoignée par son souverain, Rouen traita avec Philippe. Le roi de France combla les Normands de privilèges, il confirma l'organisation communale de leurs principales villes, laissa Rouen en possession de son monopole commercial sur la basse Seine, prodigua les rentes et les biens-fonds aux abbayes normandes. Rien ne lui coûta pour attacher définitivement à la couronne un fief qui par sa richesse et sa puissance militaire doublait assurément la valeur du domaine royal.

9. **Querelle de Jean sans Terre avec le pape Innocent III. Le roi d'Angleterre forme une coalition contre la France (1213).** — Les conquêtes rapides de Philippe-Auguste en Anjou et en Poitou furent facilitées par l'appui du pape Innocent III. Jean était à son tour tombé sous le coup des censures pontificales en cherchant à écarter Etienne Langton du siège archiépiscopal de Cantorbery, où le Pape l'avait placé. Lorsqu'il eut fait sa soumission au Saint Siège après

cinq années de résistance, Jean songea à prendre sa revanche en France. Philippe-Auguste fut arrêté par Innocent III dans sa marche victorieuse à travers la Guienne ; Jean sans Terre rallia promptement à sa cause le comte Ferrand de Flandre et le comte Renaud de Boulogne, que l'empereur Otton de Brunswick devait renforcer et commander, tandis que le roi d'Angleterre lui-même se réservait de reprendre l'offensive en Guienne. Cette redoutable coalition devait éprouver d'une manière décisive la royauté et la nationalité Françaises.

10. **Victoire de Philippe-Auguste à Bouvines (27 juillet 1214).** — Près de Lille, au milieu d'une plaine coupée de ruisseaux et de marécages, Philippe-Auguste faillit être surpris le 27 juillet 1214, au matin, dans son camp de Bouvines. Le roi s'arma en toute hâte, se plaça au milieu des milices communales et fit face à l'empereur Otton qui conduisait une nombreuse infanterie de Flamands et de Brabançons. Cette masse d'hommes de pied ébranla la ligne des fantassins des communes françaises, qui fléchit et découvrit le roi. Philippe-Auguste fut entouré, désarçonné. Mais sa défaite momentanée ne décidait pas du sort de la journée. Pendant que l'infanterie cédait, les chevaliers de Champagne et de Bourgogne, commandés par un frère de l'Hôpital, Garin, dispersaient les cavaliers Flamands, et revenaient vainqueurs dégager le roi de France. Otton IV recula à son tour : le redoutable chevalier français Guillaume des Barres le saisissait déjà, lorsqu'un Allemand dévoué donna à son maître un cheval pour fuir. Le char impérial, avec l'aigle et la bannière abandonnés sur le champ de bataille, servirent de trophée aux Français qui ramenèrent en même temps à Paris, avec plusieurs

prisonniers de marque, le comte Ferrand de Flandre. Les Parisiens accueillirent les vainqueurs de Bouvines par des fêtes qui durèrent sept journées. Cette allégresse était bien justifiée, car en vainquant l'empereur allemand la France venait de se placer au premier rang des nations chrétiennes.

11. Victoire du fils de Philippe-Auguste à la Roche-aux-Moines, son expédition en Angleterre (1214-1216). — Cependant Jean sans Terre avait éprouvé un sanglant échec à la Roche aux Moines, non loin d'Angers, et il avait acheté au prix de 60,000 marcs une trêve de cinq ans (octobre 1214). Mais son vainqueur, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, ne devait pas tarder à le poursuivre outre mer. En effet, lorsque les barons Anglais qui étaient indignés du mauvais gouvernement de Jean sans Terre et décidés à restreindre son autorité par la *grande Charte*, eurent éprouvé la mauvaise foi de leur tyran parjure, ils le déposèrent et un grand nombre d'entre eux appelèrent en Angleterre leur ancien ennemi. Louis débarqua en Grande-Bretagne et n'en revint qu'après la mort de Jean sans Terre (mai-octobre 1216).

Philippe-Auguste, après la bataille de Bouvines, eut la sagesse de s'abstenir de toute guerre : il soutint faiblement son fils dans son expédition outre mer et résista à toutes les sollicitations du Pape qui l'appelait à la croisade contre les Albigeois. Il ne voulait point, sans profit pour la royauté, verser le sang de ses sujets, compromettre sa gloire ni le repos dont il usait pour mettre de l'ordre en France et pour jeter les premiers fondements d'une administration régulière.

II

CROISADE DES ALBIGEOIS. — RÉUNION DES PAYS DE LANGUE D'OC À LA FRANCE DU NORD.

12. **Antagonisme du Midi de la France contre le Nord.** — Après le groupe compact des fiefs de l'Ouest réunis sous le sceptre des Plantagenets, le plus redoutable obstacle à l'unité du royaume de France était le comté de Toulouse, véritable citadelle du Midi Provençal, depuis longtemps étranger à la France du Nord par la langue, les mœurs et les institutions. Des bords de la Vienne au rivage de la Méditerranée, depuis Limoges jusqu'à Narbonne, vivait un peuple actif, spirituel et léger, que les chevaliers du Nord méprisaient à cause de son peu de vigueur au combat, mais dont ils enviaient les richesses sans cesse renouvelées par un commerce florissant, la vie facile embellie par le luxe et les arts. Les *Provençaux* s'enorgueillissaient de leur idiome sonore et poétique, la langue d'oc, apte à toutes les productions littéraires, des libres institutions de leurs villes consulaires où les bourgeois et les seigneurs participaient à la vie publique et se traitaient en égaux. Dégagés en grande partie des entraves que la féodalité imposait aux Français du Nord, les Provençaux devaient aussi à leurs fréquentes relations commerciales avec les hommes de races et de religions diverses, habitant les bords de la Méditerranée, d'être affranchis de beaucoup des préjugés communs aux nations chrétiennes. Ils traitaient les musulmans avec moins de haine et les juifs avec moins de mépris. Mais ils s'affranchissaient du respect et de l'obéissance que les

pays chrétiens témoignaient au clergé, ils examinaient sévèrement sa conduite, accablaient de sarcasmes les *capellans*, — ils appelaient ainsi les prêtres — et n'épargnaient même pas les *romieux*, les pèlerins allant à Rome, si populaires dans les autres contrées.

Par là, les Méridionaux n'augmentaient pas seulement la distance qui les séparait de la France du Nord, mais ils s'éloignaient de l'Église et tombaient dans l'hérésie.

13. **Les Albigeois.** — Leur hérésie ne comporte pas une définition précise. Elle ne semble pas avoir eu d'auteur déterminé ni de prédicateur illustre. Faute de pouvoir désigner les mécréants du Midi par un trait de doctrine commun à tous, on leur donna le nom du diocèse d'Albi où ils étaient le plus nombreux, on les appela *Albigeois*. Sous ce nom sans doute plusieurs sectes différentes étaient confondues; mais toutes se rapprochaient par leur haine contre le clergé et par le relâchement des mœurs. Leurs désordres, que l'imposition des mains de leurs *parfaits* suffisait à absoudre, leur horreur du mariage, leurs mystérieuses assemblées, menaçaient la Société, autant que l'Église.

14. **Meurtre de Pierre de Castelnau. Prédication de la croisade des Albigeois par Innocent III (1208).** — Les souverains pontifes soutinrent une longue lutte morale contre l'hérésie Albigeoise, avant de se décider à l'extirper du sol provençal par le fer et par le feu. Cette hérésie était déjà dénoncée au troisième concile de Latran en 1179; Innocent III, dès son avènement envoya deux moines de l'abbaye de Cîteaux, avec la qualité de légats apostoliques, entreprendre la conversion des infidèles. Le choix du Pape, en s'arrêtant sur un

ordre célèbre pour ses grandes richesses, devait déplaire aux hérétiques et les mal disposer à écouter la parole des missionnaires; aussi de nouveaux légats furent adjoints bientôt aux premiers, et parmi eux l'archidiacre de Maguelone, Pierre de Castelnau. Celui-ci alla trouver au milieu de sa cour le puissant comte de Toulouse, Raimond VI, qu'il accusait de protéger les hérétiques et surtout de « soutenir les routiers qui allaient pillant le pays ». Après l'avoir excommunié, il sortait de ses domaines, lorsqu'un des chevaliers de la suite de Raimond VI l'atteignit au passage du Rhône et le tua (janvier 1208). Innocent III abandonna alors la terre du comte de Toulouse aux conquérants qui voudraient la prendre et il revêtit ces conquérants du titre de croisés, en les chargeant de châtier les hérétiques. La croisade des Albigeois semblait devoir être moins pénible et plus fructueuse que les lointains voyages en Terre-Sainte : aussi les croisés ne manquèrent pas. Il en vint de l'Ile-de-France, de la Bourgogne, de l'Allemagne même. Quelques seigneurs du Midi, désireux de sauver leurs fiefs, se joignirent à eux. Les autres au contraire, compromis par la tolérance qu'ils avaient montrée à l'égard de l'hérésie, ou par les usurpations qu'ils avaient commises sur les terres d'Église, devinrent les principales victimes du courroux des croisés.

Malgré les troupes nombreuses dont il disposait, Innocent III ne devait pas voir la fin de la croisade des Albigeois. Après lui l'Église devait perdre promptement la direction de cette cruelle entreprise et l'abandonner à la royauté française, qui seule en tira parti. De sorte que cette longue guerre présenta au moins deux caractères successifs et deux phases. Guerre religieuse au début, elle devint à la fin guerre royale et nationale.

15. **Croisade des Albigeois. Simon de Montfort (1209-1218), bataille de Muret (1213).** — Le chef de la croisade et le principal héros de la période religieuse de la guerre des Albigeois est Simon de Montfort. Ce petit seigneur de l'Ile-de-France était animé de deux passions qui devaient trouver satisfaction égale dans la croisade, une ambition démesurée et une obéissance aveugle aux ordres du Pape. Son talent militaire lui assura promptement le commandement des croisés.

Raimond VI, épouvanté, avait cherché à se réconcilier avec l'Église. Deux de ses vassaux, Raimond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et le comte de Foix luttèrent pour la liberté du Midi. La ville de Béziers s'offrait la première aux coups des croisés. En y pénétrant en désordre les chevaliers de la croisade se prirent de querelle avec leurs soldats mercenaires, ceux-ci incendièrent la ville sans épargner l'église où la plupart des habitants périrent. — Carcassonne s'apprêtait à se défendre sous le commandement de Raimond-Roger ; le vicomte fut attiré à une entrevue hors de sa forteresse, il mourut bientôt en captivité et ses fiefs furent attribués à Simon de Montfort (1209).

Jusque-là l'entreprise des croisés était surtout sanglante, mais elle ne tarda pas à devenir héroïque. Raimond VI, poussé à bout par les exigences des légats, jeta le masque et reprit la campagne au milieu de ses vassaux. Impitoyable adversaire des croisés, « il tondait les Français, les écorchait, les pendait » ; mais il ne parvenait pas à les vaincre. Après une défaite décisive subie près de Castelnaudary (1212), le comte de Toulouse se réfugia auprès du roi d'Aragon, son beau-frère. Repoussé dans ses tentatives de conciliation, le roi Pierre II d'Aragon envahit le Midi à la tête de forces nombreuses. Les croisés, affaiblis par de trop fréquents départs, furent

enfermés dans Muret et assiégés. Simon de Montfort assaillit à l'improviste le camp des Aragonais, tua le roi Pierre II et dispersa les gens de Raimond VI. Livrée un an avant la bataille de Bouvines (1213), la bataille de Muret devait avoir les mêmes conséquences. Enlevant au Midi ses seigneurs pour le préparer à la domination des Français du Nord, la victoire de Simon de Montfort préparait l'unité de notre pays.

16. **Concile de Latran (1215). Mort de Simon de Montfort au siège de Toulouse (1218).** — La croisade semblait terminée ; le Midi était aux pieds du Saint-Père. Innocent III, dans le quatrième concile de Latran (1215), distribuait des fiefs aux croisés et proclamait Simon comte de Toulouse. Mais, dans cette même assemblée, le Pape avait témoigné sa compassion au jeune Raimond VII, fils du comte de Toulouse excommunié. Il lui avait rendu le marquisat de Provence, possédé par la maison de Saint-Gilles à l'est du Rhône, en détachant seulement Avignon qu'il réservait à l'Église. Raimond VII reparut dans les domaines de ses pères ; tout se souleva à son approche, Toulouse ferma ses portes à Simon de Montfort, qui en faisait de nouveau le siège lorsqu'il périt la tête écrasée par une pierre (1218).

17. **Amaury de Montfort et Louis VIII. Siège d'Avignon (1226).** — Son fils aîné, Amaury de Montfort, dénué de l'ardeur religieuse et du talent militaire qui avaient élevé si haut la fortune de Simon, perdit peu à peu son héritage et sollicita lui-même l'intervention royale dans le comté de Toulouse.

Philippe-Auguste avait résisté aux pressants appels d'Innocent III et n'y avait répondu que par des protestations mesurées contre le droit que s'arrogeait le pontife

de distribuer des fiefs français. Cependant, en 1215, Louis, le fils du roi, prit la croix et combattit quelque temps sous les ordres de Simon de Montfort. Philippe-Auguste feignit de s'indigner à la peinture que son fils lui fit des cruels exploits des croisés, mais il laissa le prince retourner au secours d'Amaury en 1219.

Enfin, lorsque Louis VIII fut roi (1223-1226), il tourna toutes les forces du royaume contre le Midi. Il acheta les prétentions d'Amaury de Montfort sur le comté de Toulouse, se fit donner par le concile de Bourges la mission de châtier les hérétiques, et descendit la vallée du Rhône à la tête d'une formidable armée. Il s'empara d'Avignon qui lui refusait le passage (1226) et établit ses officiers dans les deux *sénéchaussées* de Beaucaire et de Carcassonne. En revenant de cette expédition, il mourut à Montpensier en Auvergne.

La diplomatie de Blanche de Castille devait confirmer les résultats obtenus par les armes de son mari. Le domaine royal touchait définitivement au rivage de la Méditerranée. Privé depuis 1216 de la ferme direction du grand pape Innocent III et depuis 1218 de l'épée protectrice de Simon de Montfort, « le clergé méridional livrait le Languedoc au roi très chrétien, comme les évêques du VIe siècle avaient livré le Midi à l'orthodoxe Clovis. » (Luchaire.)

III

RÈGNE DE SAINT LOUIS (1226-1270)

18. **Blanche de Castille régente (1226-1236).** — La mort prématurée de Louis VIII laissait la royauté en péril. Le triomphe de la dynastie capétienne n'en fut

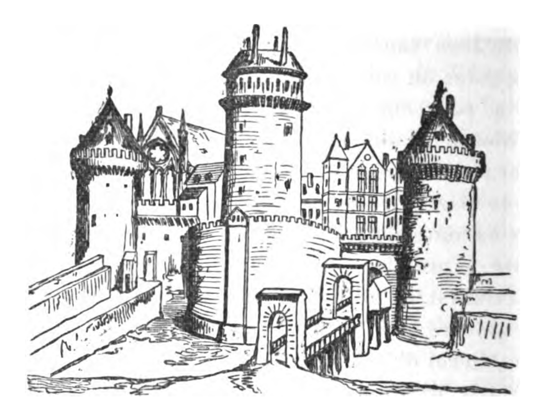
que plus éclatant sous le beau règne de saint Louis. Blanche de Castille le prépara comme régente et comme mère, par la vigilante politique qui protégea Louis IX enfant et par l'éducation virile qui l'aida à devenir le type accompli du saint, du chevalier et du roi.

Louis IX était né peu de temps avant la bataille de Bouvines (25 avril 1214), il avait douze ans lorsque son père mourut. Sa mère, Blanche, infante de Castille et nièce de Jean sans Terre, avait été mariée à Louis VIII par les soins du roi anglais, pour rétablir momentanément la paix entre la France et l'Angleterre. Pleine de noblesse et de fermeté, la veuve de Louis VIII s'empara de la régence qui lui avait été, disait-elle, conférée par le roi mourant. Le gouvernement d'une femme encourageait la féodalité vaincue par Philippe-Auguste à prendre sa revanche. Blanche de Castille réussit durant les dix années de sa régence à contraindre les seigneurs du Nord à l'obéissance, à déjouer les menées du roi d'Angleterre en France, à pacifier définitivement le Midi albigeois.

19. **Les deux ligues des seigneurs du Nord contre Blanche de Castille. Thibaut de Champagne et Pierre Mauclerc (1227-1231).** — Blanche de Castille se hâta de faire sacrer Louis IX à Reims (29 novembre 1226). A cette occasion, elle relâcha le comte de Flandre emprisonné depuis la bataille de Bouvines. Mais cette concession ne suffit pas à désarmer l'hostilité des seigneurs, et peu de temps après, le petit roi était assailli sur la route d'Orléans. Il se réfugia avec sa mère dans la tour de Montlhéry. Les Parisiens avertis le ramenèrent au milieu d'eux : « dès Montlhéry, dit Joinville, le chemin était plein de gens armés et sans armes jusqu'à Paris, et tous criaient à Notre-Seigneur

qu'il lui donnât bonne vie et longue et le défendît et gardât de ses ennemis » (1227).

Le chef de la première ligue féodale avait été Thibaut, comte de Champagne, brillant seigneur et troubadour fameux qui ne tarda pas à subir l'ascendant de Blanche de Castille et à mettre « en son commandement son cœur, son corps et toute sa terre ». Le grand vassal



LE CHATEAU DE COUCY
Avec le donjon construit pendant la minorité de saint Louis.

inconstant se vit alors attaqué par les barons pleins de ressentiment. Philippe Hurepel, fils cadet de Philippe-Auguste, s'offensait de rester simple comte de Boulogne et prétendait dépouiller Blanche de Castille de la régence. Enguerrand de Coucy faisait bâtir vers cette époque le célèbre donjon, aujourd'hui la ruine la plus formidable qui nous reste de l'époque féodale. Le descendant de Thomas de Marle, en dépit des souvenirs laissés par les brigands féodaux, ses prédécesseurs, aspirait, dit-on, à se faire élire roi. Cette nouvelle ligue était conduite par le duc de Bre-

tagne, Pierre Mauclerc, d'origine capétienne et descendant d'un fils cadet de Louis VI. Après les premières défaites de la ligue seigneuriale, Pierre Mauclerc obtint le secours du roi d'Angleterre, Henri III, auquel il rendit hommage pour le duché de Bretagne; des garnisons anglaises s'établirent en quelques villes bretonnes ou normandes (1230). Mais le duc de Bretagne, publiquement convaincu de félonie, fut heureux de conclure avec Louis IX une trêve de trois ans, à Saint-Aubin-du-Cormier (1231). A l'expiration de la trêve, il rendit au roi de France son hommage et promit de partir pour la croisade (1234).

20. **Pacification du Midi. Le Languedoc est assuré à la dynastie capétienne par les traités de Meaux et de Paris (1229).** — Le comte de Toulouse avait essayé de profiter des révoltes des seigneurs du Nord pour relever la fortune de la féodalité du Midi. Sa tentative malheureuse s'était terminée par la chute de Toulouse tombée aux mains des derniers croisés que le roi Louis VIII avait laissés derrière lui en pays Albigeois (1228). Dès lors, Raimond VII, perdant toute illusion, jugea ne pouvoir conserver ses domaines qu'en recourant à la miséricorde du roi. Il vint se mettre à la discrétion de la régente, qui lui imposa, à Meaux, en présence de Thibaut de Champagne, de dures conditions. Raimond VII y souscrivit pour garder son titre de comte de Toulouse, il alla ratifier le traité et subir sa pénitence à Paris. Le comte, protecteur des Albigeois, reçut publiquement la discipline devant le portail de la cathédrale de Paris. Le roi conserva les deux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne avec deux ports, Agde et Aigues-Mortes, sur la Méditerranée. Raimond VII ne recouvra le reste du comté de Toulouse

qu'à la condition de marier sa fille et unique héritière Jeanne à Alphonse, un des frères de Louis IX. Ainsi la belle contrée provençale devait passer sous le commandement d'un *sire* du Nord pour se perdre ensuite dans le domaine royal sous le nom de province du Languedoc.

Pendant ce temps, sa capitale, Toulouse, devenait le chef-lieu de l'Inquisition et des Ordres mendiants, particulièrement des Dominicains, aimés de saint Louis.

21. **Majorité de saint Louis (1236), son éducation, ses vertus.** — Pendant que la régente Blanche de Castille réprimait avec tant de fermeté et d'habileté les troubles qui agitaient la France, elle élevait son fils dans « la tranquillité d'une vie toute monacale .»

Nous savons par les deux confesseurs du roi, Geoffroi de Beaulieu et Guillaume de Chartres, que saint Louis se donnait fréquemment la discipline, qu'il évitait de rire le vendredi, et fuyait tous les excès de table. Il aimait à entendre plusieurs messes, à assister aux offices bien chantés, à lire la Bible et les saintes Écritures en latin. Toutefois la gravité de saint Louis était exempte de tout air chagrin ; son beau visage, qu'un contemporain compare à une face d'ange, était ouvert et affable, sa parole fine et enjouée; son souci des intérêts des pauvres ne l'empêchait pas de se montrer magnifique et libéral comme il convenait aux chevaliers de son temps. Il n'aimait pas moins la société des nobles guerriers que les entretiens des prêtres instruits, et il réunissait régulièrement les assemblées de seigneurs, nommées *Parlements*, qui étaient toujours des occasions de luxueuses largesses. Jamais enfin ses mortifications n'affaiblirent sa force virile et ne diminuèrent la belle prestance qui le

faisait admirer des siens pendant les combats. « Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi… Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte ; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. » (Voltaire.) La justice est en effet la vertu caractéristique de saint Louis, vertu qui ne nuisait ni au maintien ni au progrès de l'autorité royale.

Lorsque Louis IX fut proclamé majeur, à 21 ans, en 1236, la maison capétienne était florissante. Le roi avait épousé, en 1234, Marguerite, fille du comte de Provence, qui lui donna par la suite cinq fils et quatre filles. Il avait auprès de lui trois frères, qui, par leur valeur, leurs talents ou leurs alliances, contribuèrent à la grandeur de la dynastie. C'étaient Alfonse, qui, fiancé à Jeanne de Toulouse, devait gouverner les plus beaux fiefs du centre et du midi de la France ; Charles, qui épousa une sœur de la reine Marguerite et hérita du comté de Provence son ambition et le secours des Papes l'élevèrent plus tard au trône de Naples ; Robert, enfin, le bouillant chevalier dont la témérité causa la perte en Égypte.

22. **Constitution d'apanages en faveur des frères du roi. — Guerres en Poitou contre le roi Henri III d'Angleterre (1241-1243).** — Le testament de Louis VIII léguait à chacun des cadets de la maison royale quelque partie du domaine dont il devait prendre possession à sa majorité. Saint Louis n'eut garde de se soustraire à cette obligation. Au fur et à mesure que ses frères arrivèrent à l'âge d'homme, il les établit dans les terres qui leur étaient destinées : Alfonse fut comte de Poitiers, Charles comte d'Anjou, Robert, comte d'Artois. Les fiefs dont ils prirent le titre leur furent accordés en *apanage*, c'est-à-dire pour leur permettre de soutenir avec éclat le rang

de fils et de frères de rois. La coutume de distribuer des apanages à leurs cadets s'imposa dès lors et jusqu'à la fin du Moyen âge à tous les rois de France. C'était une tradition dangereuse et qui exposait le domaine royal à de fréquents démembrements, le royaume de France tout entier à des divisions et à des rivalités entre princes du même sang. Rien de tel ne se produisit sous saint Louis, qui obtint toujours de ses frères une entière déférence et qui fut secondé fidèlement dans l'amélioration de l'administration royale par le plus puissant de tous, Alfonse de Poitiers.

L'installation de ce prince donna lieu à une guerre avec les Anglais. Louis IX, en conduisant son frère à Poitiers, voulut que tous les anciens vassaux du comte de Poitou rendissent hommage au comte Alfonse. Le comte Hugues de la Marche se rendit à cet appel; mais il ne parut dans la ville de Poitiers que pour braver le roi, et en se retirant il mit le feu à l'hôtel que lui avait assigné l'hospitalité de son nouveau seigneur. Hugues de la Marche était excité à défier ainsi Alfonse de Poitiers et Louis IX par la veuve de Jean sans Terre, la reine Isabelle, qu'il avait épousée en secondes noces. Il était ainsi assuré du secours de l'Angleterre. Mais, en dépit du concours que lui prêtèrent un grand nombre de seigneurs du Midi, Henri III fut vaincu en deux rencontres, au passage de la Charente, sur le pont de Taillebourg, où Louis IX s'engagea presque seul (19 juillet), puis à Saintes, où un combat décisif eut lieu, après lequel le roi d'Angleterre ne trouva plus de refuge qu'à Bordeaux (22 juillet 1243). Un armistice fut conclu pour cinq ans.

23. **Saint Louis fait vœu de prendre la croix (1243). Causes du retard de sa première croisade.**

De graves maladies avaient ravagé l'armée de Louis IX pendant sa campagne sur les bords de la Charente. Le roi lui-même, mortellement atteint, semblait-il, fit vœu, s'il recouvrait la santé, de prendre la croix. Au moment où les assistants s'attendaient à lui voir rendre le der-



Sceau de Saint Louis

Sceau de majesté, le roi est assis le sceptre en main.

nier soupir, Louis IX manifesta son dessein et commença à revenir à la santé (1243).

Toutefois saint Louis dut attendre, avant de réaliser son vœu, la conclusion de quelques grandes affaires qui intéressaient avec le royaume toute la chrétienté.

Le Midi s'était soulevé de nouveau à l'approche du roi d'Angleterre. La populace Languedocienne avait

massacré les inquisiteurs dans le château d'Avignonet. Le vicomte de Carcassonne et de Béziers, Raimond Trencavel, avait chassé de ses anciens fiefs les garnisons royales, mais il n'avait pas tardé à prendre la fuite. Pour mieux implanter la domination des capétiens dans le midi, Louis IX profita de la mort du comte de Provence ; il s'entendit avec le pape Innocent IV à l'entrevue de Cluny et assura à Charles d'Anjou, son frère, la riche succession du comte défunt.

Le Pape était alors exilé de Rome par la redoutable puissance que Frédéric II fondait en Italie à la faveur de la querelle du sacerdoce et de l'empire. Louis IX s'était élevé à plusieurs reprises contre les violences de l'Empereur, en particulier lorsque ce dernier avait gardé captifs avec plusieurs autres des évêques français pris au combat de la Méloria (1241). Le roi obtint la liberté de ses prélats, en écrivant à Frédéric II : « Le royaume de France n'est pas si affaibli qu'il se laisse mener par vos éperons. »

Louis IX ne voulut entreprendre la croisade que lorsqu'il jugea le pape en sûreté.

Les plus sages conseillers de Louis IX étaient d'ailleurs incertains sur le lieu où il convenait de mener la croisade. L'invasion des Tartares, bouleversant l'Orient, avait jeté de nouvelles hordes sur la Terre Sainte. Les ordres religieux militaires avaient été décimés, la population de Jérusalem massacrée (1244), mais pendant ce temps les Tartares eux-mêmes avaient ravagé l'Europe et pénétré jusqu'en Allemagne. On pouvait craindre d'avoir bientôt à les combattre aux frontières de France. « La venue des Tartares, disait la reine Blanche, nous annonce notre ruine à tous et la ruine de l'Église ! — Ma mère, répondit le roi, si ces Tartares viennent sur nous, nous les rejet-

terons dans le Tartare d'où ils sont sortis ou ils nous enverront tous au ciel. »

24. **Saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes (25 juin 1248). La septième croisade hiverne à Chypre.** — Aux obstacles que rencontrait saint Louis s'ajoutait la difficulté de recruter les croisés. Le chroniqueur anglais Mathieu Paris rapporte une anecdote qui prouve qu'un grand nombre des soldats de la septième croisade ne suivaient l'expédition que par dévouement pour le pieux roi. Aux fêtes de Noël 1245, Louis IX, dans un parlement où il prit la croix avec ses frères, fit distribuer suivant la coutume et en guise d'étrennes des robes ou livrées à ses barons. Ceux-ci s'en revêtirent en se levant. Or ces robes portaient des croix en fils d'or peu visibles. « Il parut indigne aux barons, après les avoir mis, de rejeter ces habits de croisés quand ils s'aperçurent au petit jour du stratagème, et ils appelèrent à cause de cela, suivant un mot de l'Evangile, le seigneur roi un pêcheur d'hommes. »

Blanche de Castille reprit la régence : elle devait la garder jusqu'à sa mort. Enfin le 25 juin 1248, saint Louis s'embarqua à Aigues-Mortes. Trente-huit gros vaisseaux transportaient ses chevaliers. Après une traversée de vingt jours, les croisés français relâchèrent à Chypre, où de grands approvisionnements avaient été préparés. Le mauvais temps décida Louis IX à passer l'hiver dans cette île, d'où il entama des négociations avec toutes les puissances de l'Orient, et particulièrement avec les Tartares qu'il espérait gagner au christianisme. L'état de l'Orient prescrivait d'attaquer l'Egypte, dont le khalifat jetait alors un vif éclat et dominait la Terre Sainte.

25. **Prise de Damiette ; bataille de la Mansourah**

(1249-1250). — Au début de l'été, les croisés se trouvèrent en vue de Damiette sur la côte d'Égypte (1249). Ils débarquèrent avec une telle promptitude qu'au premier choc ils emportèrent la ville de Damiette et mirent en fuite l'armée de secours que le khalife ou sultan du Caire avait envoyée au-devant d'eux.

Les croisés ne poursuivirent malheureusement pas leurs succès immédiatement. Ils attendirent des renforts, hésitèrent entre un plan d'attaque sur Alexandrie et un projet de marche sur le Caire, résolution qui fut définitivement adoptée. Pendant ce temps, le Nil avait débordé et rempli d'eau les canaux qui traversent le désert, formant autant de fossés pour la défense du Caire : une occasion favorable, la mort du Sultan et l'avènement de son fils Malek Moadan, avait échappé aux croisés qui auraient pu en se pressant davantage fermer au nouveau souverain l'entrée de sa capitale. Les croisés allèrent au-devant de leurs adversaires seulement vers la fin de l'année 1249. La ville de la Mansourah, protégée par le Nil et par le canal d'Aschmoun, les arrêtait à mi-chemin du Caire. Pendant cinquante jours les Croisés tentèrent de supprimer l'obstacle en jetant un pont ou en construisant une digue sur le canal, mais tous leurs travaux étaient brûlés par le feu grégeois que les Sarrasins lançaient avec de puissantes machines faisant un tel fracas que les barons les plus braves tremblaient en l'entendant. Un Bédouin vendit enfin aux Croisés la connaissance d'un gué praticable pour la cavalerie. Les chevaliers franchirent le canal et vinrent se ranger sur l'autre bord pour aider au passage de leur infanterie.

L'avant-garde des chevaliers, entraînée par le téméraire comte d'Artois, Robert, frère de saint Louis, se jeta sur la ville de la Mansourah qu'elle surprit d'abord, mais où elle périt bientôt tout entière. L'émir Fakr Eddin

qui commandait en chef les Mameluks, tué au début de l'action, fut immédiatement remplacé par un grand homme de guerre, Bibars, qui se précipita sur le flanc de la chevalerie chrétienne. Le sénéchal de Champagne, Joinville, historien de la croisade, aidé de quelques chevaliers, contint quelque temps, cette dangereuse attaque. Saint Louis donna l'exemple à ses barons, chargeant avec tant d'impétuosité que la crinière de son cheval fut brûlée par le feu grégeois des Sarrasins. « Oncques, dit Joinville, plus bel homme armé ne vis. Il paraissait par-dessus tous (il dépassait tous les combattants) depuis les épaules, son heaume (casque), qui était doré et moult bel avait-il sur la tête et une épée d'Allemagne en sa main. » Malgré une seconde attaque des Mameluks, trois jours après, les croisés restèrent maîtres du champ. Dans les deux batailles de la Mansourah, les chrétiens s'étaient montrés inférieurs à leurs ennemis par la tactique, mais ils avaient racheté cette infériorité à force d'héroïsme (février 1250).

26. **Retraite des Croisés, peste, captivité du roi.** — De nouvelles épreuves vinrent malheureusement les accabler. Sur le sable du désert ou dans l'eau du Nil, les cadavres abandonnés après les derniers combats, engendrèrent une contagion terrible dont toute l'armée fut bientôt atteinte. Saint Louis donna encore l'exemple du dévouement et porta dans ses bras les premiers cadavres qu'il fit enterrer. La peste toutefois s'attacha au camp des Croisés et l'affaiblit à tel point que le roi ordonna la retraite. Bien qu'il fût malade au point de ne pouvoir garder ses armes, saint Louis voulut marcher à l'arrière-garde. Le vaillant Geoffroy de Sargines tenait d'une main la bride du cheval du roi et de l'autre maniait son épée, qui abattait les Bédouins les plus hardis. Mais les

souffrances du roi et l'épuisement de sa troupe les forcèrent à s'arrêter, à négocier même avec l'ennemi. Un traître conseilla aux chevaliers de se rendre sans condition pour ne pas faire tuer le roi ; ils obéirent et les débris de la croisade furent conduits en captivité dans une île du Nil. En chemin les musulmans tuèrent les malades et tous ceux dont ils n'espéraient pas tirer de rançon (avril 1250). Pendant ce temps une révolte éclatait au Caire ; le sultan Malek Moadan était tué par les Mameluks : le bruit courut que ceux-ci, frappés d'admiration par la vaillance et la noble résignation de Louis IX, songeaient à en faire leur roi. Ils y auraient renoncé disant entre eux « que le roi était le plus fier chrétien qu'ils aient jamais connu... et que si faisaient *soudan* de lui, il les occiroit tous ou deviendraient chrétiens. »

Saint Louis pendant sa captivité brava plus d'une fois la mort plutôt que de subir une paix déshonorante. Il ne voulut pas qu'il fût question de rançon pour le roi de France. En échange de sa liberté, il rendit Damiette aux musulmans, et promit de payer 800.000 besans d'or (près de 8 millions) pour la rançon de ses chevaliers.

27. **Séjour de saint Louis en Palestine (1250-1254). La mort de Blanche de Castille le rappelle en France.** — Saint Louis ne renonçait pas encore à la croisade ; il ne voulait laisser aucun de ses barons aux mains des infidèles. Aussi en quittant l'Égypte il ne regagna pas son royaume, mais il s'arrêta à Saint-Jean-d'Acre. Là il s'occupait à amasser l'argent nécessaire à la rançon des derniers prisonniers, il fortifiait les places de la Terre-Sainte restées au pouvoir des chrétiens. Ni les fâcheuses nouvelles qu'il recevait de France, où la régente luttait pour disperser les bandes des *Pastoureaux*,

vagabonds qui pillaient le pays, prétendant aller tirer leur saint roi de la captivité d'Égypte, ni le découragement et le mécontentement des derniers Croisés ne pouvaient le décider à abandonner la pieuse chimère que quelques esprits chevaleresques, tels que Joinville, caressaient encore avec lui. Pourtant, lorsqu'il apprit la mort de Blanche de Castille, après la première explosion de sa douleur filiale, Louis IX comprit les dangers auxquels son absence pouvait exposer la France et il reprit la mer. Un accident arrivé à son vaisseau pendant le retour contribua encore une fois à faire ressortir la ferme et pieuse intrépidité du saint roi, que Joinville proclamait martyr, parce qu'à plusieurs reprises il avait *mis son corps en péril pour le salut de sa gent.*

28. **Traités de Montpellier et de Paris avec l'Aragon et l'Angleterre (1258).** — Une impérissable auréole entoura dès lors le roi qui avait conduit la dernière des grandes croisades. Saint Louis retrouva son royaume paisible et respecté de tous les rois voisins. Pour affermir cette paix, Louis IX conclut des traités empreints de l'équitable modération qui était la règle de son gouvernement. Les rois d'Aragon étaient vassaux de la couronne de France pour la Catalogne, partie de leur royaume que Charlemagne jadis avait conquise sur les Sarrasins. Mais cet hommage était illusoire; Louis IX y renonça par le traité de Montpellier, et fixa pour frontière commune de la France et de l'Aragon la limite septentrionale du Roussillon (mai 1258).

Depuis la conquête de la Normandie, aucune paix définitive n'avait été conclue entre les rois de France et d'Angleterre. Saint Louis voulut apaiser définitivement le différend des deux couronnes, par un témoignage de modération que certains, même parmi ses contemporains,

ont considéré comme un acte de faiblesse. Il rendit aux Plantagenets une partie des conquêtes de Philippe-Auguste. Le roi d'Angleterre resta vassal de la France comme duc de Guienne, et le Limousin, le Périgord furent attribués à ce grand fief qui s'étendit des Pyrénées jusqu'à la Charente. Tel fut le traité signé à Paris, en 1258, par Henri III, lorsqu'il vint rendre hommage à saint Louis, son suzerain. Plusieurs seigneurs du Midi qui prétendaient rester Français accusèrent le pieux roi d'avoir méconnu les intérêts de son royaume.

Les Anglais, jugeant autrement le traité de Paris, y voyaient une nouvelle preuve de la supériorité du roi de France sur les autres rois. Henri III, dans les fêtes qui accompagnèrent sa venue à la cour de Louis IX, s'enorgueillit de s'asseoir à la droite de son suzerain, du seigneur roi de France, dit le chroniqueur anglais Mathieu Paris, qui est le roi des rois de la terre, tant à cause de l'huile céleste dont il a été oint qu'à cause de son pouvoir et de sa prééminence en chevalerie.

29. **La seconde moitié du règne de saint Louis est surtout consacrée au gouvernement intérieur du royaume.** — Dans la pleine possession de sa gloire, et de son autorité, saint Louis s'appliqua surtout à bien administrer son royaume. La période de son règne qui s'étend entre les deux croisades est tout entière consacrée à l'organisation du gouvernement royal et à la rédaction d'ordonnances capables non seulement d'affermir la royauté, mais aussi de contribuer au progrès de la civilisation dans le royaume de France. Le peuple apprécia les bienfaits de cette administration inspirée par la justice et la charité ; le règne de saint Louis demeura en quelque sorte l'âge d'or de la France et maintes fois après lui les sujets, grevés par de moins

bons rois, implorèrent le retour au gouvernement de monseigneur saint Louis.

30. **Croisade de Tunis et mort de saint Louis (25 août 1270).** — Une ambition criminelle hâta la fin du règne bienfaisant de Louis IX. Charles d'Anjou, contrairement au vœu du roi son frère, était allé conquérir la couronne de Naples sur les héritiers de Frédéric II. Ce succès avait encouragé, loin de l'assouvir, son ambition démesurée. Il rêvait de conquêtes en Orient sur les Grecs schismatiques, en Afrique sur les Musulmans, et il couvrait son insatiable avidité du prétexte pieux de la croisade. Remarquant la tristesse toujours empreinte sur le visage du saint roi depuis l'échec de la septième croisade, et la croix que Louis continuait à porter sur ses vêtements, Charles d'Anjou offrit habilement à son frère une nouvelle guerre religieuse à entreprendre contre le souverain de Tunis. En dépit des avis de ses plus dévoués compagnons de la septième croisade, malgré les prières et les tristes pressentiments de Joinville qui demeura en France, saint Louis partit pour la seconde fois du port d'Aigues-Mortes (juillet 1270). Un mois après les Croisés n'avaient encore pu s'emparer que du château qui gardait les ruines de Carthage, ils attendaient l'armée de Charles d'Anjou, quand la peste se répandit dans leur camp. Saint Louis, dont la faiblesse était extrême et qui ne pouvait déjà plus *souffrir le charrier ni le chevaucher*, fut un des premiers atteints par la contagion. La maladie le frappant une seconde fois ne devait pas lui faire grâce. Le pieux roi se sentit mourir. Il voulut qu'on l'étendît sur un lit de cendres et de là il adressa à son fils aîné Philippe les recommandations qui forment un admirable testament politique : « Fais justice à chacun, tant aux pauvres qu'aux riches. Si tu es

averti d'avoir aucune chose d'autrui par toi ou par tes prédécesseurs, fais la rendre incontinent... Garde-toi d'exciter la guerre entre les chrétiens sans grande



LA FRANCE à la mort de St LOUIS (1270)

Pour servir aux règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis.

délibération et à moins que tu ne puisses agir autrement. Cher fils, je t'enseigne que toutes guerres et toutes querelles, soit tiennes, soit à tes sujets, tu apaises

au plus tôt que tu pourras, car c'est chose très agréable à Notre-Seigneur. »

La croisade de Tunis ne pouvait avoir aucune issue heureuse pour la chrétienté d'Orient. Aussi Charles d'Anjou, ayant obtenu du roi de Tunis un traité de commerce favorable à ses sujet napolitains se hâta d'emmener l'armée croisée et la dépouille mortelle du saint dont il avait privé la France.

SOURCES. — Chroniques et Mémoires des contemporains sur le règne de Philippe II Auguste : Guillaume Lebreton, *Philippidis libri duodecim* (poème en l'honneur de Philippe-Auguste) ; Rigord, *Vita Philippi Augusti* (1179-1208); L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.* — Sur la croisade des Albigeois : *La chanson de la croisade contre les Albigeois*, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme; édit. P. Meyer ; Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire des Albigeois.*— Sur le règne de saint Louis : *Mémoires* de Jean, sire de Joinville, édition de N. de Wailly ; Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici IX ; Grandes Chroniques de Saint-Denis,* édit. Paulin Pâris ; Mathieu Pâris, *Grande Chronique d'Angleterre.*

LECTURES. — A. Luchaire, *Philippe-Auguste.* — Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (6 volumes). — Wallon, *Saint Louis et son temps.* — Ch. V. Langlois, *Saint Louis.* — Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre.* — De Crozals, *Lectures historiques* pour la classe de 3me, chap. XII.

GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE DE LA MAISON CAPÉTIENNE

HUGUES CAPET, 987-996

ROBERT LE PIEUX, 996-1031

HENRI Ier, 1031-1060. — ROBERT, duc de Bourgogne.

PHILIPPE Ier, 1060-1108. — HUGUES, Comte de Vermandois, un des chefs de la 1re croisade.

LOUIS VI, 1108-1137.

LOUIS VII, 1137-1180. — ROBERT, Comte de Dreux.

PHILIPPE-AUGUSTE, 1180-1223. — Pierre MAUCLERC, duc de Bretagne, † 1250.

LOUIS VIII, 1223-1226. — Philippe HUREPEL, Comte de Boulogne.

LOUIS IX, 1226-1270. — ROBERT D'ARTOIS, mort à la bataille de la Mansourah, 1250. — ALFONSE DE POITIERS, Comte de Toulouse par son mariage avec Jeanne, fille unique de Raimond VII. — CHARLES D'ANJOU, Comte de Provence, par son mariage avec Béatrix de Provence, roi de Naples, 1266-1285.

PHILIPPE III LE HARDI, — JEAN TRISTAN, Comte de Nevers, né à Damiette, 1250, mort à Tunis, 1270. — PIERRE, Comte d'Alençon. — ROBERT, Tige de la maison de Bourbon.

CHAPITRE XXVIII

PROGRÈS DU POUVOIR ET DU GOUVERNEMENT ROYAL EN FRANCE SOUS LES CAPÉTIENS DIRECTS

SOMMAIRE :

I. **Le pouvoir royal sous les premiers Capétiens.** — 1. L'administration royale n'existait pas sous les premiers Capétiens. — 2. Les plus anciens fonctionnaires de la monarchie, prévôts et grands officiers de la couronne. — 3. L'existence du roi de France au XI[e] siècle est aussi simple que l'existence des seigneurs féodaux. — 4. Marques de la prééminence du roi sur les seigneurs, la Cour du roi.

II. **Organisation du gouvernement royal sous Philippe-Auguste et saint Louis.** — 5. Philippe-Auguste créateur de l'administration royale, institution des baillis. — 6. Paris capitale, les rues pavées, l'enceinte de Philippe-Auguste, les halles, la Prévôté des marchands, l'Université. — 7. Le jugement du roi Jean sans Terre et la Cour des pairs. — 8. Les trois ordres du royaume, la politique royale s'affranchit du gouvernement des évêques. — 9. Saint Louis et les trois ordres, le clergé, la bourgeoisie. — 10. Saint Louis et la féodalité. — 11. Administration de saint Louis. — 12. Saint Louis justicier, le Parlement. — 13. Saint Louis réprime la guerre privée et supprime le duel judiciaire. — 14. Saint Louis législateur, conclusion du chapitre.

I

LE POUVOIR ROYAL SOUS LES PREMIERS CAPÉTIENS (XI[e] ET XII[e] SIÈCLES).

1. **L'administration royale n'existait pas sous les premiers Capétiens.** — Les derniers vestiges de l'administration romaine conservés par les rois barbares avaient disparu du royaume de France avec l'établissement définitif du régime féodal. Les comtes,

les ducs, les évêques eux-mêmes étaient devenus des seigneurs féodaux, c'est-à-dire de petits rois sur leurs vastes propriétés. Leurs vassaux, nobles ou vilains, ne dépendaient plus que du maître du fief où ils vivaient; le roi n'avait plus à leur donner directement des ordres, il ne pouvait obtenir leurs services qu'en s'adressant au seigneur. Celui-ci obéissait quelquefois, par respect pour les obligations féodales ou dans l'espérance de quelque profit ; mais il pouvait aussi se révolter et faire la guerre. En toute circonstance le seigneur était le seul chef militaire, le seul juge de ses vassaux, seul il bénéficiait des impôts et revenus de son fief. Le roi n'avait donc nul besoin d'entretenir dans les provinces de son royaume des magistrats ou des fonctionnaires semblables à ceux que l'on rencontre dans tous les États modernes. L'art de gouverner se réduisait pour les premiers Capétiens à traiter de puissance à puissance avec leurs grands vassaux, à les gagner par d'habiles négociations et surtout par des dons de terres prises sur le domaine, à les subjuguer enfin par la force ou par le prestige de leur couronne. Nous avons vu que, jusqu'à Louis VI, les rois recoururent surtout à ce dernier moyen d'influence, qui ne fut pas toujours illusoire.

2. **Les plus anciens fonctionnaires de la monarchie, prévôts et grands officiers de la couronne.** — Les premiers Capétiens ne possédaient de véritables sujets que dans leur domaine royal, c'est-à-dire dans l'un des grands fiefs où depuis Eudes ils exerçaient de père en fils les droits seigneuriaux. Encore leur autorité sur l'Ile-de-France était-elle à l'origine plus semblable à celle d'un grand propriétaire qu'à celle d'un souverain. Exploiter leurs terres et en vivre était leur principal soin, puisqu'ils ne pouvaient lever aucun

impôt régulier sur les fiefs de leurs grands vassaux. C'est pourquoi les premiers officiers créés pour l'administration du Domaine, les plus anciens fonctionnaires de la monarchie qui restèrent les plus humbles, furent les *prévôts* ou préposés à la culture des terres, à la perception des revenus féodaux, véritables régisseurs des diverses *villas* royales. Le roi Henri Ier les institua en 1046.

Sous Philippe Ier les *diplômes* ou actes royaux fournissent pour la première fois l'énumération complète des hauts dignitaires de la cour que l'on désigne sous le titre de *grands officiers* de la couronne. Ils étaient au nombre de cinq. Le grand Sénéchal, sorte d'intendant général du Domaine, le Bouteiller, le Chambrier, qui avait la garde du Trésor, le Connétable, chef de la cavalerie royale, le Chancelier, souvent un évêque, qui dirigeait les clercs ou notaires chargés de rédiger les actes et ordonnances du roi, et qui gardait en dépôt le grand sceau de l'État.

3. **L'existence du roi de France est au XIe siècle aussi simple que l'existence des seigneurs féodaux.** — Presque tous les grands fiefs avaient à la fin du XIe siècle une administration qui ne le cédait en rien à celle du domaine royal. Le comté de Champagne avait des prévôts, des grands officiers. Les dignités de maréchal et de sénéchal de Champagne appartenaient au XIIIe siècle aux maisons de Villehardouin et de Joinville. Il faut remarquer encore que les dignités les plus éminentes étaient celles qui rapprochaient le plus leur titulaire de la personne du souverain. Les grands officiers de la couronne étaient avant tout de nobles serviteurs du roi. Le grand sénéchal, comme son nom latin *(Dapifer)* l'indique, apportait les mets sur la table du roi

dans les banquets solennels. La chevalerie entretenait le préjugé germanique qui imputait à honneur les services domestiques rendus à un homme puissant.

Le roi, vivant au milieu de ses serviteurs et de ses vassaux, n'avait pas une cour faite à l'image des cours modernes, sauf peut-être durant les *cours plénières* ou *Parlements* qu'il tenait aux grandes fêtes religieuses de l'année. En temps ordinaire le roi et son entourage menaient une vie très simple, très étroite, aux prises avec les difficultés matérielles, qui étaient très grandes aux XI[e] et XII[e] siècles. Les revenus du Domaine ou plutôt ses produits devaient suffire à l'entretien du roi et de sa suite. Le Capétien du XI[e] siècle « nourrissait ses chevaux avec son foin et son avoine, lui et les siens avec son blé, ses moutons, ses volailles, ses poissons, ses bœufs ; il buvait du vin de ses vignes et en faisait grand cas. « Le roi Henri I[er] aimait tant son vin de Rebrechien près d'Orléans, qu'il en faisait toujours porter avec lui quand il allait en guerre, afin de se donner du cœur (1). »

Le roi ne séjournait pas dans un palais, il allait d'une ville à l'autre, s'arrêtant dans une ferme (villa) ou dans un château, jusqu'à ce qu'il eût épuisé les provisions amassées par le prévôt du lieu. Dans l'intervalle, s'il fallait traverser des terres qui dépendaient d'un seigneur ou de l'Église, le roi usait du droit de gîte, installant lui et sa suite dans les maisons et se faisant défrayer par les habitants.

Le droit de gîte, justement redouté, parce que les officiers royaux profitaient de leur passage pour piller

(1) « Quæ rex Henricus semper sibi vina ferebat
» Semper ut in bellis animosior iret et esset. »
E. Lavisse, Discussion d'une leçon d'histoire. (Extrait de la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*).

leurs hôtes, donnait lieu à mainte contestation dont s'accommodait assez mal la dignité royale.

4. **Marques de la prééminence du roi sur les Seigneurs. La Cour du roi.** — Malgré la rude simplicité de leur existence, les premiers Capétiens se distinguaient déjà de leurs vassaux par des marques indiscutables de supériorité. Ce n'étaient pas des seigneurs ordinaires les princes qui avaient, comme Philippe-Auguste au début de son règne, un comte de Champagne pour grand sénéchal et un archevêque de Reims pour chancelier. La Cour de Louis VI et de Louis VII, si dépourvue de luxe, n'en réunissait pas moins avec les chevaliers du Domaine les grands vassaux venus pour demander au roi des conseils politiques ou l'approbation de leurs actes. Plus la monarchie dure et s'affermit, plus les puissants barons, grands vassaux du royaume, s'empressent autour du roi et se mêlent aux simples chevaliers du Domaine dans le conseil royal, la *curia regis* ou Cour du roi.

La Cour du roi n'est pas seulement un cortège d'honneur dont s'entourent les premiers Capétiens, c'est une sorte de conseil d'État et en même temps une Cour de justice. Composée de petits vassaux et de juges choisis par le souverain, la Cour du roi expédie les procès qui viennent à surgir dans le Domaine. Mais quand les grands vassaux s'y adjoignent, les plus hautes têtes peuvent devenir justiciables de ce tribunal. Louis VI et Louis VII, en faisant du pouvoir royal le défenseur du droit par tout le royaume, concentrent dans la Cour du roi le gouvernement de leur État.

II

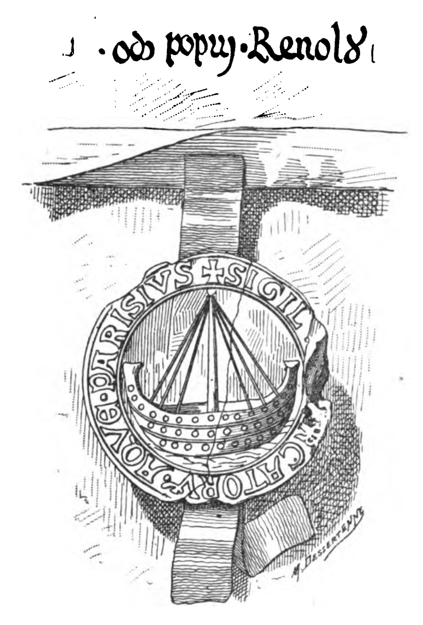
ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ROYAL SOUS PHILIPPE-AUGUSTE ET SAINT LOUIS

5. **Philippe-Auguste créateur de l'administration royale. Institution des baillis (1190).** — Philippe-Auguste, qui donna au Domaine l'étendue d'un royaume, jeta aussi les fondements de l'administration royale. La simplicité du gouvernement féodal ne pouvait plus convenir au prince qui conquit tant de provinces.

Avant de partir pour la troisième croisade, Philippe-Auguste rédigea une importante ordonnance qu'on appelle son premier testament (1190). Dans cet acte il établit un conseil de régence pour administrer le royaume en son absence. On voit figurer dans ce conseil, à côté des seigneurs et des prélats, à côté de Guillaume, archevêque de Reims, oncle du roi et chancelier, six bourgeois de Paris. En même temps de nouveaux officiers royaux apparaissent, les *baillis* supérieurs aux prévôts, réunissant dans chacune de leurs circonscriptions plusieurs prévôtés, et chargés surtout de rendre la justice, de transmettre les ordres du roi aux seigneurs. Les premiers baillis résidèrent à Sens, Étampes, Orléans, Bourges, Senlis, Arras : leur nombre s'accrut avec l'extension du Domaine.

Ces nouveaux officiers, entièrement soumis à la volonté et au choix du roi, s'acquittaient plus fidèlement des fonctions qui avaient été jusque-là confiées aux grands dignitaires féodaux. Aussi Philippe-Auguste a-t-il supprimé le premier de ces dignitaires, le sénéchal, que son grand pouvoir sur le domaine pouvait trans-

former un jour en une sorte de maire du palais. Le grand sénéchal Thibaut V, comte de Champagne, était mort en 1191, Philippe-Auguste ne lui donna pas de successeur et l'emploi fut considéré comme vacant pendant tout le XIII[e] siècle ; ensuite il tomba dans l'oubli.



Le plus ancien sceau de la *Marchandise de l'eau* de Paris (XII[e] siècle).

6. **Paris capitale ; les rues pavées ; l'enceinte de Philippe-Auguste ; les Halles ; la Prévôté des Marchands ; l'Université.**— On peut considérer Philippe-Auguste comme le premier roi capétien qui ait eu une capitale. Paris, sous Hugues Capet et ses successeurs immédiats, ne se distinguait pas des autres villes du Domaine, le roi n'y résidait ni plus souvent ni plus long-

temps. Robert le Pieux avait confié Paris en fief à un vicomte, puis le vicomte avait été remplacé par un prévôt.

Philippe-Auguste établit à Paris le centre de sa puissance. Il voulut que la ville fût saine et il ordonna aux bourgeois de paver les deux rues principales qui la traversaient; c'était la *croisée* de Paris. Il améliora et ferma le cimetière des *Champeaux* ou des *Innocents* situé à l'extrémité occidentale de la ville; près de là il plaça des Halles, ouvertes alors à toute sorte de marchandises. Enfin, en 1212, Philippe-Auguste ferma sa capitale par un solide mur d'enceinte qui englobait, outre l'île de l'ancienne Lutèce, deux quartiers étendus sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine. Sous son règne fut construite la plus grande partie de la cathédrale Notre-Dame. Instruit par l'expérience de la bataille de Fréteval, Philippe-Auguste renonça à transporter partout avec lui ses archives et il les déposa dans son Palais de Paris, formant ainsi le *trésor des Chartes* que tous les règnes suivants contribuèrent à accroître.

C'est également sous le règne de Philippe-Auguste que la vieille institution parisienne de la *Marchandise de l'eau* prit toutes les attributions d'une municipalité de la capitale. Le prévôt des marchands, avec ses quatre échevins élus comme lui par les bourgeois, devint en quelque sorte le maire de Paris. Les écoles, dispersées jusque-là dans l'île et sur le flanc de la montagne Sainte-Geneviève, s'unirent en une Université de Paris. Philippe II conféra de nombreux privilèges à l'Université et lui donna pour défenseur le prévôt royal de la ville (1200).

7. **Le jugement de Jean sans-Terre; la Cour des pairs.** — Un des progrès les plus considérables du pouvoir royal a été accompli sous le règne de Philippe-Auguste à la faveur du procès intenté au roi Jean sans Terre. Bien

que Philippe-Auguste n'ait pas obtenu la condamnation de son grand vassal comme coupable d'un assassinat, et qu'il n'ait pas eu probablement la peine de réunir la *Cour des pairs*, nul à partir de cette époque ne contesta le droit que le roi de France avait de citer devant sa Cour les plus grands seigneurs du royaume, pourvu qu'aux juges ordinaires fussent adjoints des grands vassaux ou pairs de France [1]. La Cour des pairs prononça contre les plus puissants feudataires des sentences d'amende ou d'emprisonnement et l'autorité royale fit exécuter ces jugements.

8. **Les Trois Ordres du royaume. — La politique royale s'affranchit du gouvernement des évêques.** — Sous Philippe-Auguste les seigneurs commencent à être traités par le roi en sujets, et les roturiers prennent déjà place à la cour et dans le gouvernement. Non seulement Philippe-Auguste accorde ou confirme de nombreuses chartes de commune, mais il se préoccupe de développer le commerce. Il ne dédaigne pas d'assister en 1210 à un arrangement que concluent les marchands de Paris avec les marchands de Rouen. La bourgeoisie est reconnue, encouragée par le pouvoir royal, et l'on voit apparaître ainsi au début du XIIIe siècle les trois ordres, Clergé, Noblesse, Tiers État ou bourgeoisie, qui sont les éléments essentiels de la nation française sous l'ancien régime.

Il semble que sous le règne de Philippe-Auguste l'avantage pris auprès du roi par la bourgeoisie soit perdu par le clergé. Sous les règnes précédents et sur-

[1] On comptait au XIIIe siècle douze pairs de France : six laïques : les ducs de Normandie, Guienne, Bourgogne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse ; six ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Langres, Châlons, Laon, Beauvais, Noyon. Chacun d'eux jouait un rôle dans la cérémonie du sacre.



tout sous Louis VII, les évêques, les abbés gouvernaient la France au nom du roi. Philippe-Auguste fut moins docile aux conseils de l'Eglise et plus avide de ses biens. Il leva des impôts sur les évêchés et les abbayes pour soutenir la guerre contre Richard Cœur de Lion. Le clergé de Reims ayant déclaré qu'il aiderait le roi de ses prières, n'étant tenu à lui payer aucune espèce de redevance, Philippe-Auguste laissa piller ses biens par le sire de Coucy, et répondit aux plaintes des clercs : « Naguère vous m'avez secouru de vos seules prières; maintenant à mon tour je vous secourrai dans vos combats suivant la même mesure. »

9. **Saint Louis et les trois ordres; le clergé; la bourgeoisie.** — L'ardente dévotion de saint Louis ne laissa certainement pas d'influer sur la politique de son règne. Elle seule explique les rigueurs prodiguées dans les lois de Louis IX contre le *vilain serment*, le blasphème. Le roi qui condamnait les blasphémateurs à avoir la langue percée ou le visage marqué d'un fer rouge, pouvait facilement passer pour un prince dominé par les prêtres. Parmi ses sujets il se trouva quelqu'un pour lui reprocher « d'être de la bande des prêcheurs, des mineurs et des clercs ». Saint Louis néanmoins continua avec plus de déférence mais autant de fermeté la politique de son prédécesseur envers l'Église. Il empêcha les prélats de prendre une importance prépondérante dans l'État. L'évêque d'Auxerre voulait persuader au roi qu'il devait employer la force pour déterminer les excommuniés à se faire absoudre, et Louis IX riposta, suivant Joinville, « que ce serait contre Dieu et contre raison s'il contraignait les gens à se faire absoudre quand les clercs seraient dans leur tort ». Envers les papes, saint Louis garda la même attitude indépendante et respectueuse, de

sorte qu'un document apocryphe, la *Pragmatique*, faussement datée de 1229 et énonçant des principes gallicans hostiles à Rome, lui fut attribué et obtint un long crédit.

Saint Louis témoigna la plus vive sollicitude pour les intérêts du peuple, des pauvres gens ; il contribua autant que Philippe-Auguste aux progrès des arts et du commerce, mais il témoigna de la défiance envers les libres bourgeois. Louis IX est l'auteur de l'ordonnance de 1256 qui soumet la gestion des finances des communes à la vérification des officiers du roi. Mais il fit rédiger les coutumes des corporations d'ouvriers Pari-



Monnaie de saint Louis.

siens dans le *Livre des Métiers* pour éviter les fraudes et les contestations nuisibles au travail ; il améliora les monnaies royales et leur donna cours dans tous les fiefs, pour faciliter les transactions commerciales. L'ordonnance des monnaies de 1262 avait été délibérée en présence de douze bourgeois de Paris, de Provins, d'Orléans, de Sens, de Lorris, dont les noms sont inscrits au bas de l'acte.

10. **Saint Louis et la Féodalité**. — La politique de saint Louis envers la féodalité est peut-être la partie la plus remarquable de son gouvernement. Il ne voulut ni la ruine ni l'abaissement de ses vassaux, il admit comme légitimes par l'usage les privilèges féodaux ; mais il

ne toléra aucun de ces privilèges qui allât contre le droit du roi et la justice. Saint Louis porta ainsi de dangereuses atteintes à l'indépendance féodale. Après la guerre contre les Anglais, en 1243, il enjoignit à tous les seigneurs voisins de la Guienne de réserver leur hommage à un seul des deux rois et de renoncer aux fiefs qu'ils tenaient de l'autre, parce qu'il est écrit dans l'Evangile « que nul ne peut à la fois bien servir deux maîtres ».

Enfin saint Louis n'hésita jamais à châtier les seigneurs coupables. Le sire de Coucy fut enfermé dans la tour du Louvre pour avoir abusé cruellement de son droit de chasse en envoyant au gibet trois jeunes flamands qui avaient été rencontrés traversant ses terres munis de leurs arcs et de leurs flèches. « Lors Mgr Jehan de Thourote, fort dévoué au sire de Coucy, dit par dérision que le roi ferait bien s'il pendait tous les nobles de son royaume. — Là-dessus, le roi le manda par sergent et quand il fut agenouillé devant lui : « Comment est-ce, Jehan, dites-vous que je fasse mes barons? Certainement je ne les ferai pas pendre, mais je les châtierai s'ils méfont » (Joinville). « Ainsi comme il était doux et débonnaire envers les humbles, dit Guillaume de Nangis, ainsi était-il raide en justice envers les rebelles et les orgueilleux. »

11. **Administration de saint Louis.** — Saint Louis continua l'œuvre de son prédécesseur Philippe-Auguste: avec l'aide de son frère le prince richement apanagé, Alfonse de Poitiers, il établit les baillis dans les pays de l'Ouest et du Midi, où ces officiers furent désignés plutôt sous le nom de sénéchaux. En 1254, saint Louis fit surveiller les baillis par des *enquesteurs royaux*, sorte de *missi dominici*, redoutés des seigneurs autant que des

officiers du roi. Des moines dominicains ou franciscains remplirent souvent ces fonctions à la satisfaction de saint Louis. En même temps les administrateurs du Domaine apprenaient leur devoir dans la belle ordonnance de décembre 1254 « pour la réformation des mœurs ».

Le Prévôt de Paris devint sous saint Louis premier bailli de France. Des prévôts mercenaires avaient sous la minorité du roi entrepris d'exploiter la capitale. Saint Louis les remplaça par un officier à ses gages, Etienne Boileau, qui présida à la rédaction du Livre des Métiers.

12. **Saint Louis justicier. — Le Parlement. —** L'amour de la justice fut à un tel point le trait dominant du caractère de saint Louis que le souvenir le plus populaire de son règne est celui des jugements qu'il aimait à rendre assis sous un chêne du bois de Vincennes. Joinville nous peint en effet ces assises tenues en plein air, familièrement, par le roi entouré de quelques serviteurs d'élite, le prévôt Etienne Boileau, le jurisconsulte Pierre de Fontaine; c'était le délassement préféré de Louis IX après la chasse.

Mais un souverain aussi soucieux de la justice ne pouvait s'en remettre à ses seuls efforts pour la faire régner par tout le royaume. Saint Louis fit mieux en effet que de rendre lui-même des jugements, il créa pour ainsi dire la plus célèbre et la plus puissante Cour de justice qu'il y eut jamais en Europe, le *Parlement royal.* Le Parlement tire son origine de la Cour du roi, dont un certain nombre de membres étaient devenus des magistrats par la grande habitude qu'ils avaient prise de juger, et ils formaient déjà un corps particulier dans le conseil royal. Philippe-Auguste en adjoignant, pour quelques grandes causes, aux gens de justice de sa

Cour les pairs du royaume, forma un tribunal distinct et supérieur à toutes les cours féodales. Saint Louis perfectionna cette institution, qui emprunta aux réunions annuelles de la noblesse le nom nouveau de *Parlement.*

Saint Louis multiplia dans son Parlement les clercs et les chevaliers instruits dans le droit romain et le droit ecclésiastique. Ces clercs furent nommés *conseillers.* Ainsi se constitua un corps de magistrats dont la puissance fut promptement redoutable. Le roi les revêtit de la robe rouge et de l'hermine, il les accueillit dans une aile de son propre palais.

13. **Saint Louis réprime la guerre privée et supprime le duel judiciaire.** — La Cour du Parlement reçut de saint Louis la mission de réformer, au moyen de *l'appel*, les jugements souvent mal fondés des cours seigneuriales. Elle s'employa à prévenir les guerres privées en faisant respecter la *quarantaine le roi*, délai de quarante jours que deux seigneurs qui s'étaient provoqués devaient mettre entre l'offense et la vengeance. Elle maintint en faveur de la partie la plus faible l'*asseurement* ou protection royale. Tout seigneur qui n'observait pas ces garanties dont le roi entourait la paix publique était condamné par le Parlement, frappé d'une amende ou d'une confiscation de fief. Le Parlement était ainsi une arme redoutable aux mains du pouvoir royal.

Saint Louis cherchait surtout dans les progrès de la justice royale un gage de paix et un acheminement vers la suppression des guerres privées et de toutes les coutumes sanglantes léguées par la barbarie à la féodalité. Une ordonnance royale de 1260 défendit le duel judiciaire, qui terminait maint procès pour suppléer à l'insuffisance des juges. Dieu devait assister le champion de la juste

cause, et sur cette croyance les femmes, les prêtres même désignaient un champion qui combattait pour eux. Les magistrats éclairés du roi offraient désormais aux plaideurs assez de garanties pour qu'il ne fût plus nécessaire de recourir à cette hasardeuse épreuve.

14. **Saint Louis législateur. — Conclusion du chapitre.** — Longtemps on a cru que saint Louis avait composé un véritable code, célèbre sous le nom d'*Etablissements de saint Louis.* Il est bien prouvé à présent que ce recueil est l'œuvre d'un jurisconsulte orléanais, écrivant sans mission. Mais il n'est pas besoin d'ajouter à l'œuvre de Louis IX pour dire qu'il a été un roi législateur. Ses ordonnances sur la réforme des mœurs, sur le gouvernement des bonnes villes, sur les amortissements et sur la suppression du duel judiciaire sont de véritables lois.

Or un roi législateur était une nouveauté dans la dynastie capétienne.

Les premiers Capétiens donnaient des diplômes, des privilèges par lesquels ils dépouillaient très souvent la couronne en faveur des seigneurs ou des églises. Au XIIe siècle, un seul acte de Louis VII peut être considéré comme une *ordonnance,* comme une loi. Le roi, à cette époque, n'était encore qu'un arbitre un interprète du droit traditionnel dans son royaume. Saint Louis est souverain; il fait des lois et il juge en vertu de principes d'équité supérieurs aux coutumes de son temps. Mais tant qu'elles ne vont pas à l'encontre de l'idéal de justice qu'il s'est formé, le roi scrupuleux respecte ces coutumes. Philippe-Auguste travaillait à détruire la féodalité; saint Louis ne voulait que l'ordonner et l'améliorer, par un juste partage entre le pouvoir royal et les seigneurs. Ce partage ne pouvait être fait et observé que par un saint. Après

Louis IX la dynastie capétienne ne tardera pas à reprendre l'offensive contre la féodalité.

BIBLIOGRAPHIE. — A Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens* et *Manuel des Institutions françaises sous les Capétiens directs*. — Guizot, *Histoire de la civilisation en France*. — Dareste, *Histoire de l'administration en France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV.*

LECTURES. — Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. — Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, livre II, chap. XII. — A. Luchaire, *Philippe-Auguste*. — Langlois, *Saint Louis*, (Déjà cités.) — F. Bournon, *Petite Histoire de Paris*. — De Crozals, *Lectures historiques*, cl. de troisième, chap. XII.

CHAPITRE XXIX.

LA GRANDE CHARTE ET LE PARLEMENT D'ANGLETERRE

SOMMAIRE :

I. **L'autorité royale en Angleterre au XIIe siècle après la conquête Normande.** — 1. Origine des libertés nationales de l'Angleterre. Persistance des institutions Anglo-Saxonnes. — 2. Puissance de la royauté sous Guillaume le Conquérant, Henri Ier, Henri II. — 3. Réconciliation des Normands et des Anglo-Saxons, la bourgeoisie, les interrègnes.

II. **Les barons Anglais et la guerre civile au XIIIe siècle.** — 4. Jean sans Terre, ses défaites, ses démêlés avec le pape Innocent III (1199-1214). — 5. La Grande Charte (1215). Mort de Jean sans Terre (1216). — 6. Avènement et minorité de Henri III. Première application de la Grande Charte. — 7. Majorité de Henri III, Faveur des étrangers Poitevins et Provençaux. — 8. Défaites et dépenses de Henri III. — 9. Statuts ou Provisions d'Oxford (1258). — 10. Simon de Montfort et la guerre civile. Victoire des barons à Lewes (1264). — 11. Les députés des Communes au Parlement. Défaite et mort de Simon de Montfort à la bataille d'Evesham (1265). — 12. Edouard Ier, constitution définitive du Parlement et de la nation en Angleterre.

I

L'AUTORITÉ ROYALE EN ANGLETERRE AU XIIe SIÈCLE APRÈS LA CONQUÊTE NORMANDE [1].

1. Origine des libertés nationales de l'Angleterre. — Persistance des institutions Anglo-Saxonnes. — Le gouvernement de la royauté constitutionnelle prit naissance en Angleterre au Moyen Age. Il fut le résultat d'une victoire de la féodalité Anglaise sur

1 Pour l'histoire extérieure de l'Angleterre, voir les chapitres XI paragraphe III, XXII parag. II, III, et XXVII.

le pouvoir royal. Les grands seigneurs couronnèrent leur victoire en y associant les autres classes de la nation et en fondant le Parlement.

Les libertés nationales de l'Angleterre ne sont pas dues seulement à l'initiative des barons d'origine étrangère que Guillaume le Conquérant avait amenés pour la plupart du continent. Elles ont aussi pour origine et pour modèle la vieille organisation très libérale des Anglo-Saxons. Les conquérants Normands ne détruisirent pas les institutions du peuple vaincu. Les coutumes féodales de la Normandie n'effacèrent pas les lois Anglaises. Guillaume le Conquérant et ses fils n'abrogèrent pas le *jury* ni la *cour de Comté*. La tradition attribuait ces deux institutions au roi Alfred, le plus populaire des rois anglo-saxons, parce qu'il avait bravement lutté contre les Danois (victoire des Saxons à Ethandun, 878). Les souverains Normands promirent à plusieurs reprises d'appliquer les lois d'Edouard le Confesseur. Guillaume le Conquérant en prit l'engagement en 1071, son fils Henri Ier en 1101. Les anciennes divisions du territoire furent maintenues à peine modifiées sous des noms nouveaux. Le royaume continua à être divisé en *shires* ou comtés, un *comte* normand remplaça seulement l'ancien *earl* Saxon. Mais la cour du comté se réunit comme par le passé pour juger les procès civils et criminels. Elle se composait de seigneurs, de quatre hommes par ville, des curés de paroisse, comprenant ainsi des représentants de toutes les classes d'habitants, et offrant des garanties d'impartialité que n'auraient pas fournies les officiers des seigneurs ou du roi. Ainsi, après la bataille d'Hastings aucune persécution systématique de la part des Normands ne tendit à abolir les usages des Anglo-Saxons et ces usages étaient favorables à la liberté.

2. **Puissance de la royauté sous Guillaume le Conquérant, Henri Ier, Henri II.** — En Angleterre, après la conquête, contrairement à ce qui se produisait en France à la même époque, la royauté était plus forte, plus oppressive que la féodalité. Guillaume le Conquérant, ayant usé de sa victoire jusqu'à confisquer les terres des Anglo-Saxons, eut bien soin de se réserver le plus grand nombre des domaines et des vassaux. Il garda quatorze cent soixante-deux domaines répandus dans toute l'Angleterre. Entre les propriétés du roi, les fiefs des seigneurs dispersés et à l'étroit ne pouvaient former ces vastes duchés ou comtés qui étaient en France des États indépendants. Le roi se réservait en outre des droits considérables sur les terres de ses barons. Il n'y eut jamais en Angleterre cent fiefs dont les seigneurs fussent nantis des droits de justice et de police dans toute leur étendue. Les barons les plus haut placés dans la hiérarchie féodale de l'Angleterre étaient les comtes : il s'en fallait de beaucoup que tout le comté dont ils portaient le titre fût leur propriété, et dans l'administration de ce territoire ils étaient surveillés, remplacés même par un lieutenant du roi, le *sherif*.



Monnaie de Guillaume le Conquérant.

Outre ce représentant du roi dans les provinces, la cour d'Angleterre était peuplée d'officiers qui constituaient un gouvernement régulier, ferme appui de l'autorité royale. Aussi les fils du Conquérant régnèrent comme des souverains absolus. Guillaume de Roux fut un grossier tyran; Henri Ier imposa à tous l'obéissance dans l'intérêt général. Sous son règne les lois étaient si respectées « qu'un voyageur chargé d'or et d'argent pouvait voyager dans le pays en toute sécurité ».

Le règne d'Etienne de Blois (1135-1154) et sa longue rivalité avec la comtesse Mathilde d'Anjou déchaînèrent sur l'Angleterre la guerre civile et la guerre privée. L'Angleterre connut tous les maux dont la France avait souffert vers l'an mil, quand elle avait cru à la sinistre prophétie de l'Apocalypse. Mais bientôt l'autorité royale reprit sa suprématie. Henri II Plantagenet apporta au trône d'Angleterre un surcroît de force qu'il tirait de ses immenses domaines du continent. Il étendit en outre sa domination sur l'Irlande, dont il commença la conquête en 1172. Les châteaux indûment élevés pendant la guerre civile furent rasés, la féodalité Anglaise fut de nouveau subordonnée à la royauté. Henri II et son fils Richard Ier Cœur de Lion régnèrent encore en monarques absolus.

3. **Réconciliation des Normands et des Anglo-Saxons, la bourgeoisie, les interrègnes**. — Toutefois la fin du XIIe siècle en Angleterre amène dans l'état du pays des modifications menaçantes pour la royauté. Les seigneurs n'avaient pu jusque-là séparer leur cause de celle du roi, parce qu'ils étaient restés longtemps étrangers à leurs vassaux, et haïs en leur qualité de conquérants. La première condition de leur sécurité était l'union avec le roi, chef de la conquête. Après un long siècle de résidence outre mer les familles des barons Normands commençaient à se rapprocher du peuple Anglo-Saxon, qui de jour en jour perdait ses ressentiments. La réconciliation des Normands vainqueurs et des Saxons vaincus se fit d'abord au sein du clergé, elle s'accomplit définitivement par l'avènement de Thomas Becket au siège primatial de Cantorbéry. Le courtisan fastueux du roi Henri II, au lendemain de son ordination, était devenu méconnaissable. Il avait, dit Augustin

Thierry, « rompu avec ses nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendiants, les Saxons ».

Les rois les plus absolus, Henri Ier et Henri II, contribuèrent, dans l'intérêt bien entendu de leur État, à diminuer la distance qui séparait les Saxons des Normands. Ils relevèrent et enrichirent la bourgeoisie Anglo-Saxonne par des chartes accordées aux villes. Les villes d'Angleterre, sans s'ériger en communes comme les villes du continent, devinrent par la munificence de leurs souverains, des bourgs privilégiés, *townships*. Entre ces bourgs le plus ancien et le mieux organisé fut la *Cité de Londres* avec ses conseillers, *aldermen* et son *Lord-Maire*, dignité qui remonte au règne de Richard Ier.

Enfin la vaste étendue des domaines des Plantagenets en France fut un obstacle au bon gouvernement du royaume d'Angleterre. Les rois séjournèrent trop souvent sur le continent ; Henri II sur trente-cinq ans de règne n'en passa que treize en Grande-Bretagne. Richard Ier en dix ans de règne se montra à deux reprises et pendant quelques mois seulement à ses sujets Anglais. Pendant la 3e croisade il se fit représenter en Angleterre par les évêques de Durham et d'Ely, dont le gouvernement suscita tant de plaintes que Richard en fut importuné jusqu'en Palestine, et que son frère Jean sans Terre en profita pour usurper la souveraineté.

II

LES BARONS ANGLAIS ET LA GUERRE CIVILE AU XIIIe SIÈCLE

4. **Jean sans Terre, ses défaites, ses démêlés avec le pape Innocent III (1199-1214).** — Le

premier roi qui résida continuellement en Angleterre fut chassé du continent par ses défaites. Par son incapacité politique égale à son incapacité militaire, Jean sans Terre compromit le pouvoir royal autant que les domaines des Plantagenets.

Trois querelles, toutes trois se terminant d'une façon désastreuse pour Jean sans Terre, remplirent son règne. La querelle avec le roi de France, la querelle avec le pape Innocent III, la querelle avec les barons Anglais. Les deux premières luttes épuisèrent les ressources de l'Angleterre. La multiplication des *escuages* (impôt qui représentait le service militaire et qui permettait au roi de lever des troupes mercenaires) ne sauva pas la Normandie envahie par Philippe-Auguste. Dans sa lutte contre Innocent III, Jean sans Terre eut l'imprudence de renouveler la querelle des investitures contre le pouvoir pontifical parvenu à son apogée. Mécontent de ce que le Pape reconnaissait le droit des chanoines de Cantorbéry à élire leur archevêque, et rejetait le candidat du roi au siège primatial d'Angleterre pour lui substituer le cardinal Etienne Langton, Jean sans Terre confisqua les biens de l'archevêché (1208.) Malgré l'interdit jeté sur son royaume, Jean refusa obstinément à Etienne Langton l'entrée de ses États. Plutôt que de céder, il menaçait de se faire musulman. Mais au bout de cinq ans sa résistance désespérée fit place à un abattemeut profond ; il implora le pardon du Saint-Siège, il s'offrit à devenir son vassal. Un légat d'Innocent III passa la mer, releva Jean sans Terre de la sentence d'excommunication et reçut son hommage (1213). Désormais l'Angleterre paya, en qualité de fief du Pape, le denier de saint Pierre. L'argent du royaume n'était pas plus ménagé que son honneur.

5. **La Grande Charte (1215). Mort de Jean sans**

Terre (1216). — Les barons se chargèrent immédiatement d'infliger au roi le châtiment que méritait sa détestable politique extérieure. A la convocation de Jean sans Terre qui partait pour sa dernière campagne de France, ils répondirent en réclamant l'observation des lois de Henri Ier (août 1213). Lorsque Jean revint après sa défaite à la Roche-aux-Moines et la perte de ses dernières espérances à la bataille de Bouvines, les barons occupèrent Londres ; le roi n'y entra qu'après avoir juré à Runymede, dans la « prairie de la conférence », la *Grande Charte* et les *Articles des barons*.

Le véritable auteur de la Grande Charte, l'archevêque de Cantorbery Etienne Langton, prétendait avoir retrouvé et remis en lumière les lois de Henri Ier ; mais la Grande Charte était dans la plupart de ses dispositions plus précise et plus détaillée que la législation antérieure ; elle protégeait mieux toutes les classes de la nation qu'elle appelait à s'unir. Elle défendait les successions des nobles contre l'arbitraire et l'avidité du pouvoir royal ; elle garantissait la liberté individuelle en maintenant le droit de l'accusé de n'être jugé que par ses pairs, elle sanctionnait les privilèges des villes et promettait aux marchands la libre circulation par tout le royaume. Le roi était tenu de ne lever ni escuage ni aide sur ses propres vassaux sans l'avis du grand conseil, auquel il devait convoquer par lettre individuelle les archevêques, évêques, abbés, les barons et les principaux francs tenanciers (propriétaires libres) des comtés.

L'application loyale de la Charte était garantie par l'établissement d'un conseil de vingt-cinq barons qui devait surveiller le roi. Ces barons étaient autorisés, s'ils apprenaient quelque excès de pouvoir commis par le roi « à le molester et poursuivre de toute façon à eux possible, savoir par la prise de ses châteaux, terres et

autrement jusqu'à ce que l'abus eût été réformé à leur gré ». Ainsi les barons Anglais, semblables en cela à la noblesse de Hongrie ou d'Aragon, n'imaginaient d'abord pas d'autre moyen de défendre la liberté que d'opposer au roi des coalitions armées et d'organiser la guerre civile. Celle-ci d'ailleurs ne tardait pas à éclater.

Dès que les barons eurent regagné leurs foyers, Jean sans Terre se fit relever par le Pape du serment qu'il avait prêté d'observer la Grande Charte. Toute la noblesse et tout le clergé d'Angleterre, encouragés par Etienne Langton qui brava la sentence pontificale, se soulevèrent pour défendre leur œuvre. Londres reçut dans ses murs un prétendant français à la couronne, Louis, fils de Philippe-Auguste, et lui prêta hommage. Le roi détrôné pilla et brûla le pays à la tête de routiers Brabançons pour se venger de ses sujets ; il mourut au milieu de cette campagne forcenée. (12 octobre 1216).

6. **Avènement et minorité de Henri III (1216-1225). — Première application de la Grande Charte.** — La mort de Jean sans Terre sauva la dynastie des Plantagenets. Le prince Louis, immédiatement abandonné par ses partisans, fut obligé de négocier pour rentrer en France. Les barons s'étaient ralliés autour du fils de Jean, Henri III, enfant de dix ans, sous le nom duquel il leur était facile de gouverner le royaume. Henri III confirma la Grande Charte, il reçut pour gardien de sa personne et du royaume Guillaume le Maréchal, qui avait su rester fidèle à la fois à la famille royale et à la cause de ses pairs. Ce serviteur dévoué fut aidé dans sa tâche par trois officiers élus des barons : Hubert de Bourg, justicier, Ranulf de Neville chancelier, Ranulf le Breton, trésorier.

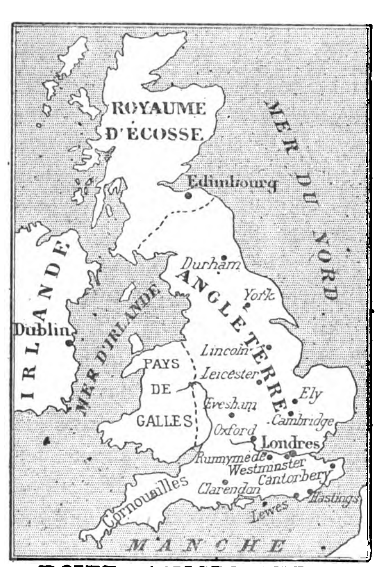
Remaniée par eux, la Grande Charte fut confirmée pour

la seconde fois en 1225. Chaque confirmation améliorait la rédaction de cet acte considérable : ainsi en 1225 les stipulations relatives au comité des vingt-cinq barons étaient supprimées ; mais une *charte des forêts* était adjointe à la Grande Charte : la peine de mort ne menaçait plus les braconniers.

7. **Majorité de Henri III. Faveur des étrangers Poitevins et Provençaux.** — Lorsque Henri III fut parvenu à sa majorité (1227) il révoqua la Grande Charte sous prétexte qu'au temps où il avait « accordé ces lois, il n'avait la libre disposition ni de son corps, ni de son sceau ». Henri III était un prince gai et dévot, accessible à l'influence de ses proches. Sa cour fut d'abord ouverte à tous les Poitevins compatriotes de sa mère qui vinrent chercher fortune en Angleterre sous le patronage de Pierre des Roches, rival heureux de Hubert de Bourg. Le roi accueillit et enrichit ensuite les méridionaux, compatriotes d'Eléonore de Provence, qu'il avait épousée en 1236. Un oncle de la reine, Boniface de Savoie, fut immédiatement promu à la dignité d'archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre ; un autre amena des montagnes toute une armée de jeunes filles pauvres que les barons Anglais furent contraints d'épouser. Tous ces gouvernants étrangers, venus à la curée des honneurs et des bénéfices, faisaient bon marché de la Grande Charte : « Nous ne sommes pas Anglais, disaient-ils, nous ne savons ce que signifient ces lois. »

8. **Défaites et dépenses de Henri III.** — Mais bientôt Henri III s'engagea dans les luttes du continent et son règne ressembla à celui de Jean sans Terre. Il fut vaincu par saint Louis à Taillebourg et à Saintes (1242) et il ne réussit pas à éviter les conséquences de ses

défaites en différant la paix jusqu'en 1258. Il dut renoncer aux provinces perdues par son père. En même temps Henri III faisait de grandes dépenses, il se plaisait à bâtir. L'Angleterre lui doit la chapelle et le palais de Westminster, monument où sont déposés les restes de ses grands hommes et où se réunit encore son Parlement. Son goût pour les constructions coûta moins à son royaume que son ambition pour sa famille. Favorable aux Papes dans la lutte qu'ils soutenaient contre la dynastie de Hohenstaufen, Henri III s'efforça d'établir sur le trône de Naples son second fils Edmond, et sur le trône impérial son frère Richard de Cornouailles (1254-1257). Pour obtenir les sommes énormes aussitôt gaspillées dans ces entreprises chimériques, Henri III jura de nouveau la Grande Charte, et réunit presque tous les ans à partir de 1239 des parlements : c'était le nom donné alors aux assemblées de seigneurs et de prélats.



ROYME D'ANGLETERRE sous les PLANTAGENETS

9. **Statuts ou provisions d'Oxford (1258).** — L'un de ces parlements, ouvert par les barons à Oxford en avril 1258 avec un appareil militaire inusité, força le roi à congédier ses favoris étrangers et à subir la tutelle de

la féodalité anglaise. A la Grande Charte le Parlement ajouta les *statuts* ou *provisions* d'Oxford, qui imposaient à Henri III un conseil de quinze membres élus par les barons, des officiers élus annuellement, et même des capitaines pour la garde des châteaux royaux.

Contre cette déchéance à peine dissimulée Henri III ne cessa de protester. Il se fit relever de ses engagements par le Pape en 1262, il invoqua le jugement de saint Louis. Dans sa sentence appelée *le dit d'Amiens* (1264), le roi de France condamna toutes les innovations par lesquelles les seigneurs Anglais avaient aggravé la Grande Charte.

10. **Simon de Montfort et la guerre civile. Victoire des barons à Lewes (1264).** — Les barons Anglais ne furent pas ébranlés par les décisions des plus hautes autorités de la chrétienté. Ils avaient placé leur confiance dans un chef qui ne leur permettait pas de revenir en arrière. Le comte de Leicester, Simon de Montfort, fils cadet du chef de la croisade des Albigeois, avait recueilli les fiefs Anglais de sa famille. Complètement naturalisé en Angleterre, il y paraissait à la tête de la noblesse ; le roi Henri III lui avait donné sa sœur et l'avait fait gouverneur de la Gascogne. Mais en lui enlevant ce commandement en 1253, le roi lui avait dit : « On ne doit rien aux traîtres ! » Ah ! roi d'Angleterre, s'était écrié Leicester, c'est véritablement de ce jour que vous ne portez plus en vain le nom de roi, puisque cette parole ne vous coûte pas la vie. »

La haine du comte de Leicester était dangereuse : car elle était servie par l'audace, le talent militaire et l'habileté politique. Simon de Montfort avait organisé la résistance contre le roi de concert avec plusieurs évêques, et en particulier avec Robert Grossetête, évêque

de Lincoln ; le clergé l'approuvait, la noblesse l'appuyait. Il se mit en campagne, vainquit Henri III et le fit prisonnier à Lewes (14 mai 1264). Puis par l'acte appelé *mise de Lewes* il substitua au gouvernement royal le gouvernement d'un triumvirat dont il était le principal membre. Il s'adjoignit comme collègues l'évêque de Chichester et le comte de Glocester.

11. **Les députés des Communes au Parlement. Défaite et mort de Simon de Montfort à la bataille d'Evesham (1265).** — Cependant les Anglais ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer de maître. Aux plaintes que souleva son despotisme, Leicester répondit : « N'êtes-vous pas trop heureux que je vous aie sauvés des condamnations et des confiscations qui vous menaçaient ? Mais il sentit bientôt la nécessité de rendre son gouvernement populaire, d'intéresser toute la nation aux réformes, et il convoqua à Londres un Parlement qui ne devait plus être composé exclusivement de seigneurs laïques et ecclésiastiques. Il voulut que chaque comté envoyât à l'assemblée deux chevaliers et chaque bourg des députés. Ainsi le peuple fut représenté pour la première fois en Angleterre au Parlement de janvier 1265.

Le parti de Simon de Montfort ne gagna néanmoins aucune force nouvelle. Le prince Edouard, fils aîné de de Henri III, qui servait d'otage aux barons, s'échappa de leurs mains pendant une partie de chasse et appela aux armes les serviteurs fidèles du roi. Leicester, abandonné par une partie des siens, livra un combat inégal à Evesham (4 août 1265), et fut tué. Ses restes, insultés par les vainqueurs, furent honorés par le peuple comme ceux d'un martyr.

Henri III victorieux s'empressa d'abolir toutes les lois

qui limitaient son autorité et régna jusqu'à sa mort (1272) en souverain absolu.

12. **Edouard Ier. Constitution définitive du Parlement et de la nation en Angleterre.** — En voyant les dispositions de ses adversaires à la bataille d'Evesham, Simon de Montfort s'était écrié : « Ils ont profité de nos leçons. Dieu ait pitié de nos âmes, car nos corps sont à eux ! » Le capitaine qui s'inspirait de l'exemple de Leicester pour le vaincre était le fils de Henri III, Edouard Ier. Ce roi n'hérita pas seulement du talent militaire de Simon de Montfort, il acheva son œuvre politique.

Prince chevaleresque, resté en Orient un des derniers défenseurs de la Terre-Sainte, Edouard Ier apporta sur le trône de grandes ambitions et il fit souvent la guerre contre la France, l'Ecosse ou le pays de Galles. Il demanda souvent de l'argent à ses sujets, et réunit plusieurs Parlements où les chevaliers de comté et les députés des bourgs siégèrent à côté des barons ; il sanctionna ainsi et particulièrement en 1295 le droit de la *Chambre des Communes* à prendre part au gouvernement de l'Angleterre.

Simon de Montfort et Edouard Ier ne préparaient pas seulement l'avènement du régime constitutionnel en Angleterre, ils achevaient de donner à ce pays l'unité nationale. Une des plus vieilles institutions Saxonnes, la cour du comté où figuraient aussi des chevaliers et des bourgeois, avait sans doute fourni à Leicester le modèle de la Chambre des Communes.

C'était pour les Anglo-Saxons une belle revanche. Ils faisaient adopter leurs usages par les barons descendants des conquérants normands, ils prenaient place à

côté d'eux avec les mêmes droits, dans les mêmes assemblées.

SOURCES. — Th. Rymer, *Fædera, cartæ*, recueil de traités intéressant l'Angleterre. — Shirley, *Royal aud other historical Letters*. — *Chroniques* de Guillaume de Malmesbury, de Mathieu Paris.

LECTURES.— Gairdner and J.-B. Mullinger, *An introduction to the study of English history*. — Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands*. — *Des causes de l'établissement du gouvernement représentatif en Angleterre* (Essais sur l'histoire de France, VI). — Ch. Bémont, *La Grande Charte et les libertés Anglaises* et *Simon de Montfort, comte de Leicester*. — De Crozals, *Lectures historiques*, classe de troisième, chap. XIII.

GÉNÉALOGIE DES ROIS D'ANGLETERRE DEPUIS GUILLAUME LE CONQUÉRANT

DUCS DE NORMANDIE.

GUILLAUME LE CONQUÉRANT,
Duc de Normandie (1035), roi d'Angleterre (1066-1087)

Robert Courte-heuse, duc de Normandie.
Guillaume Cliton, prétendant au duché de Normandie (1116) et au comté de Flandre († 1128).

GUILLAUME II LE ROUX, roi d'Angleterre (1087-1100).

HENRI Ier BEAUCLERC roi d'Angleterre et duc de Normandie (1100-1135)
MATHILDE, veuve de l'Empereur Henri V, épouse GeoffroyPlantagenet

Adèle, épouse Henri, comte de Blois.
ÉTIENNE DE BLOIS roi d'Angleterre (1135-1154).

PLANTAGENETS, COMTES D'ANJOU.

HENRI II Comte d'Anjou, duc de Guienne et Gascogne par son mariage avec Eléonore, répudiée par Louis VII (1152). Roi d'Angleterre (1154-1189)

Henri Courtmantel, † 1183.

RICHARD CŒUR DE LION (1189-1199).

Geoffroy, duc de Bretagne. († 1186).
Arthur de Bretagne, tué par Jean sans Terre(1202)

JEAN SANS TERRE Comte de Mortain, roi d'Angleterre (1199-1216).

HENRI III (1216-1272)

Richard, Comte de Cornouailles, empereur d'Allemagne (1257-1271).

ÉDOUARD Ier

Edmond Comte de Lancastre, prétendant au trône de Naples.

CHAPITRE XXX.

L'EUROPE MÉRIDIONALE, L'EUROPE SEPTENTRIONALE ET L'ORIENT A LA FIN DES CROISADES.

SOMMAIRE :

I. **L'Europe méridionale au temps des Croisades.** — 1. La Croisade dans le Sud de l'Europe ; l'Espagne. — 2. Bataille de Las Navas de Tolosa (1212), ruine définitive de la puissance musulmane en Espagne. — 3. Influence de l'Eglise et de la Papauté en Espagne. — 4. Italie ; les villes maritimes, Gênes et Pise. — 5. Venise ; son gouvernement, ses possessions.

II. **L'Europe septentrionale pendant les Croisades.** — 6. Les Croisades sur les bords de la mer Baltique. — 7. La Croisade germanique, les chevaliers Teutoniques en Prusse (1226). — 8. Le Christianisme chez les Normands. — 9. Danemark et Norvège. — 10. La Suède, son unité et la conquête de la Finlande sous Eric le législateur.

III. **Slaves et Tartares.** — 11. Conversion des Slaves vers l'an mil. — 12. Royaumes de Bohême et de Hongrie. — 13. La Pologne. — 14. La Russie byzantine ; les grands princes de Kiev. — 15. Destruction de la Russie par les Tartares Mongols de Gengis Khan (1240). — 16. Bataille de Liegnitz, invasion des Tartares en Pologne et en Hongrie (1241). — 17. L'invasion Tartare en Asie, fin du Khalifat de Bagdad (1258).

I

L'EUROPE MÉRIDIONALE AU TEMPS DES CROISADES.

1. La croisade dans le sud de l'Europe ; l'Espagne. — La croisade était au début un fait général et spontané dans tout le bassin de la Méditerranée. Chaque pays chrétien refoulait le parti de Sarrasins qu'il avait devant lui, et de nouveaux royaumes européens apparaissaient.

En Espagne, où un grand État musulman s'était consti-

tué dès les premiers temps de l'Islamisme, la lutte contre les Maures fut âpre et incessante. Toute l'histoire de l'Espagne chrétienne au Moyen Age ne présente qu'une seule croisade ininterrompue. Le dernier Khalife Ommiade de Cordoue avait été déposé (1031). De son empire ruiné étaient sortis sept royaumes Maures que vinrent renforcer par deux fois à moins d'un siècle d'intervalle les invasions africaines des Almoravides (1085) et des Almohades (1157). Le Khalifat de Cordoue n'avait eu pour ennemis que trois royaumes chrétiens abrités timidement dans les gorges des Pyrénées, *Léon*, *Navarre* et *Aragon*. Vers le temps du démembrement du Khalifat, le royaume de *Castille* se détacha de la Navarre et s'unit une première fois au royaume de Léon (1037). Déjà le royaume de Castille s'annonçait comme le principal adversaire des infidèles et le futur dominateur de la péninsule : car à peine formé, il donnait naissance au *Cid Campéador*, le héros des *romanceros* épiques et des tragédies. La Castille rentra en possession de Tolède, la vieille capitale des Wisigoths, en 1085, puis elle appela à l'aide des chevaliers français qui vinrent commandés par Henri de Bourgogne (1090) et fondèrent sous le fils de celui-ci le royaume de *Portugal* (1139). Lisbonne fut conquise par les chrétiens en 1147.

2. **Bataille de Las Navas de Tolosa (1212), ruine définitive de la puissance musulmane en Espagne.** — Entravée quelque temps par l'établissement de la domination des Almohades sur toute l'Espagne musulmane, l'extension des royaumes chrétiens devint plus rapide au XIII[e] siècle. La péninsule était encore à peu près également partagée entre les Maures et les Chrétiens ; la bataille de Las Navas de Tolosa (12 juillet 1212) ruina la puissance musulmane. Cette grande victoire chrétienne

fut la conséquence d'une croisade que le pape Innocent III avait prêchée et qui avait attiré au delà des monts près de 50,000 Français. Ces croisés avides abandonnèrent leurs alliés avant la bataille, ne pouvant s'entendre avec eux pour le partage du butin. Tout l'honneur de la journée de Las Navas de Tolosa resta à l'Espagne chrétienne et aux trois rois de Castille, d'Aragon, de Navarre.

Les conséquences de la victoire furent immenses. Dans l'espace de quelques années les Maures furent dépossédés par le roi d'Aragon Jacques Ier, le *Conquistador* des îles Baléares (1230) et de Valence (1238). La Castille s'empara de Cordoue, de Séville en Andalousie et s'étendit jusqu'à la Méditerranée par l'occupation de Murcie (1243). Ferdinand III *le saint* s'apprêtait même à poursuivre la croisade en Afrique, lorsqu'il mourut, léguant les deux royaumes de Castille et Léon définitivement réunis à son fils Alfonse X. Ce roi est célèbre pour avoir donné à la Castille son premier code « *las siete partidas* » et pour avoir obtenu des électeurs allemands la couronne impériale.

Les Maures réfugiés dans les montagnes de la Sierra Nevada ne possédaient plus en Espagne que le royaume de Grenade.

3. **Influence de l'Eglise et de la Papauté en Espagne.** — Terre de croisades continuelles, l'Espagne resta la contrée religieuse par excellence. Elle produisit à elle seule autant d'ordres militaires que l'Orient : chevaliers de Calatrava, d'Alcantara, de Saint-Jacques escortaient toutes les chevauchées des rois Espagnols, et continuaient dans l'intervalle le combat contre les Maures. Le clergé belliqueux avait la première place dans les armées et dans les conseils ; peu s'en fallait que

les évêques ne fissent comme au temps des Goths « les rois et les lois ». Fière de ne devoir son sol qu'à la vaillance de ses enfants, l'Espagne chrétienne refusait de reconnaître la suzeraineté de l'Empire. Elle était, disait-elle, un bien perdu par les Romains « *res derelicta a Romanis* ». Mais elle tombait sous la juridiction du Pape comme terre conquise sur les infidèles. Grégoire VII et Innocent III traitèrent ses rois en vassaux.

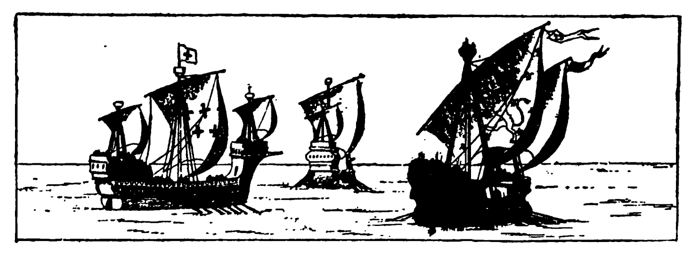
4. **Italie ; les villes maritimes, Gênes et Pise.** — En Italie c'était également une croisade qui avait consacré la puissance des Normands sur le Midi de la péninsule. Le duché des descendants de Robert Guiscard était devenu le royaume de Naples, après que les Sarrasins de Sicile avaient été chassés ou domptés (1139). Les croisades en Orient avaient en outre donné aux villes maritimes de l'Italie une véritable prépondérance dans la Méditerranée et, sur les bords de cette mer, des colonies commerciales aussi étendues mais plus fructueuses qu'un grand empire. Les ports italiens les plus actifs étaient Venise, Gênes, Pise, Amalfi, Ancône : les trois premiers surtout étaient les centres de petites républiques qui tenaient dans la chrétienté un rang élevé.

Gênes aida l'empereur Grec Michel Paléologue à chasser les Latins de Constantinople. Elle reçut en récompense de ce service le monopole du commerce dans l'Empire d'Orient. Elle accapara tout le trafic de Constantinople, de Smyrne, et pénétra jusqu'en Crimée où elle s'empara des villes de Caffa et d'Azov.

Pise commerçait avec la Syrie, elle approvisionnait Florence, le grand marché des étoffes, de la soie de l'Inde et de la pourpre de Tyr. Elle était maîtresse des deux îles de Corse et de Sardaigne. Sa chute fut profonde : une longue rivalité avec Gênes ruina son

commerce et sa flotte après la défaite navale de la Meloria (1284).

5. **Venise, son gouvernement, ses possessions.** Ville de fugitifs, fondée dans les lagunes par des pêcheurs que dispersait l'invasion d'Attila (452), Venise fut tout d'abord une cité démocratique où tout le pouvoir était confié à un *doge* (duc), chef viager de la république, commandant des armées, juge suprême sous l'autorité de l'assemblée du peuple. Bientôt entre le doge et la masse du peuple grandit et s'interposa l'aristocratie des mar-



Vaisseaux Vénitiens naviguant sur la Mediterranée au XIIe siècle

chands enrichis par les entreprises maritimes. A la fin du XIIe siècle, l'aristocratie de Venise forma un *Grand Conseil* de 480 membres qui enleva à l'assemblée du peuple le droit de nommer le doge (1172). Un *Sénat* de soixante membres exclusivement choisis parmi les nobles fut adjoint au doge (1229), en attendant que le *conséil des dix* avec son mystérieux despotisme se substituât à tous les corps de l'Etat. Trois *inquisiteurs* jugeaient les doges après leur mort. Leur sentence pouvait entraîner la confiscation des biens et la ruine de la famille du doge défunt. Par leurs soins les séditieux disparaissaient enfermés dans les lugubres prisons des plombs ou préci-

pités [1] du haut du *Pont des soupirs* dans le *canal.* Ainsi pendant le XIIIe siècle le gouvernement de Venise se transforma en une oligarchie ; la classe des riches marchands, des armateurs devint une noblesse, et la liste étroitement limitée des patriciens fut inscrite au Livre d'or (1319).

Le gouvernement de l'aristocratie fonda la prospérité de Venise. Admirablement située au fond de l'Adriatique pour servir d'intermédiaire au commerce de l'Occident et de l'Orient, du Centre et du Midi de l'Europe, Venise sut rester indépendante entre l'Empire Grec et l'Empire Germanique. Sa politique, subordonnée à ses intérêts, lui permit de tirer le plus grand profit des croisades. Venise seconda les conquêtes des chrétiens en Syrie pour s'assurer les ports de ce pays. Elle conduisit la quatrième croisade à Constantinople pour dépouiller ses rivales, Gênes et Pise, d'un commerce avantageux. Elle possédait alors des points de relâche sur tous les rivages orientaux depuis la Dalmatie jusqu'aux bouches du Nil. Ses colonies de Zara, Raguse, Spalato, couvraient le littoral Illyrien ; la Crète et les îles de l'archipel lui appartenaient. En Palestine, les Vénitiens avaient des *comptoirs*, c'est-à-dire des quartiers des villes maritimes où ils installaient leurs magasins sous la garde de leur police. Ils étaient également propriétaires d'un quartier de Constantinople et d'un quartier d'Alexandrie. Toutes les denrées de l'Inde que les caravanes apportaient au bord de la Méditerranée ne parvenaient en Europe que grâce à leurs vaisseaux.

(1) Les plombs ou puits sont les prisons d'Etat installées dans le palais même des doges, un des plus remarquables monuments de Venise. Le principal monument religieux est l'église Saint-Marc, où Dandolo avait présenté au peuple les envoyés de la quatrième croisade.



II

L'EUROPE SEPTENTRIONALE PENDANT LES CROISADES

6. **Les croisades sur les bords de la mer Baltique.** — L'Europe Septentrionale ne tarda pas à avoir, à l'exemple des pays du Midi, ses croisades particulières. Les rives de la mer Baltique, cette pâle Méditerranée du Nord, furent le théâtre de nombreux combats livrés par les croisés qui allaient à la conquête des froides plaines de l'Orient Européen.

Les croisades du Nord fournirent matière à des exploits moins retentissants que les croisades du Midi, mais leurs fondations furent plus durables. Avec une grande lenteur, mais avec une indomptable ténacité, les peuples Occidentaux et leur religion conquirent une vaste étendue de pays sur les barbares qui s'agitaient encore en masses confuses dans le Nord de l'Europe. Slaves, Lithuaniens, Finnois, firent place sur une grande étendue de leur territoire à des colons Germains ou Normands.

L'insigne des croisades du Nord était un globe surmonté d'une croix, la croix devait conquérir le globe de la terre, la bannière était celle de la Vierge Marie. Les croisés de la Vierge étaient d'abord moins favorisés que ceux du Saint-Sépulcre ; une année seulement d'indulgences était attachée à leur pèlerinage. Au début du XIIIe siècle, le Pape connut mieux les difficultés et l'importance des expéditions du Nord, il leur attribua les mêmes avantages qu'aux croisades en Terre-Sainte (1218).

7. **La croisade Germanique. Les chevaliers Teutoniques en Prusse (1226).** — La croisade des Allemands sur les bords de la Baltique n'était que la continuation de la guerre faite par les marches Germaniques aux tribus Slaves. Cette guerre avait pris un caractère religieux lorsque Henri le Lion, au temps de la deuxième croisade, avait fait bénir son entreprise par saint Bernard et avait poursuivi les idoles des Wendes païens jusque dans les îles de la mer. Il avait détruit la monstrueuse divinité Swantewit dans son temple de Rugen et fondé la ville de Lubeck, sur le territoire conquis (1159).

Mais le principal champion de la croisade Allemande dans les pays du Nord fut au XIIIe siècle l'ordre Teutonique. Cet ordre de chevalerie avait surgi trop tard en Palestine pour lier aussi complètement que l'Hôpital ou le Temple sa destinée à celle du royaume de Jérusalem. Le grand maître des Teutoniques, Hermann de Salza, répondit avec empressement à l'appel du duc Polonais Conrad de Mazovie qui lui confia la tâche de détruire les Borusses ou *Prussiens*, païens impénitents (1226). Munis de l'approbation de l'Empereur et du Pape, les chevaliers s'établirent sur les bords de la Vistule au milieu de la Pologne. Culm, puis *Marienburg*, le château de Marie, furent leurs premières capitales. Après cinquante années d'une guerre sans merci, les païens étaient non pas convertis mais exterminés ; un nouveau peuple Prussien s'était formé, entièrement composé d'Allemands. L'Ordre Teutonique fut bientôt renforcé par son union avec les *Porte-glaive*, chevaliers allemands qui combattaient pour la foi en Livonie (1237). Ainsi se préparèrent deux grands faits de l'histoire moderne : l'agrandissement du royaume de Prusse aux dépens de la Pologne et l'existence de sujets Allemands dans les provinces Baltiques de l'Empire Russe.

8. **Le christianisme chez les Normands.** — Lorsque les Normands répandaient par leurs pirateries la terreur et la ruine dans tout l'Occident, la *Scandinavie*, leur patrie, était partagée entre un grand nombre de bandes et de tribus sous des rois différents. Le désordre et la barbarie se prolongèrent tant que les Normands restèrent païens, adorateurs d'Odin. Les Danois, évangélisés en partie par les soins et par les victoires des Empereurs Francs ou Saxons, communiquèrent la religion chrétienne aux tribus scandinaves de la Norvège et de la Suède méridionale, réunies avec l'Angleterre au début du XIe siècle sous la domination démesurée et éphémère de Kanut le grand (1014-1036). A dater de cette époque le christianisme progressa dans le Nord. On vit sous son influence grandir les royaumes et surgir les nations. Auprès des métropoles de Lund, de Drontheim et plus tard d'Upsal se formèrent les royaumes de Danemark, de Norvège et de Suède.

9. **Danemark et Norvège.** — Le régime féodal pesait sur le Danemark; en Norvège les paysans libres firent mieux respecter leurs droits. Isolée à l'extrême Occident, la Norvège profita des Croisades pour entrer en relations avec les autres peuples de l'Europe. De nombreux chefs et même des rois s'embarquèrent comme pèlerins de Jérusalem, *Jorsalafarir*. Tel le roi Sigurd le Hiérosolimitain, qui fut reçu en Terre Sainte par Baudoin Ier (1111), et rapporta de Constantinople un morceau de la vraie Croix.

Le royaume de Danemark ne tarda pas à comprendre le profit qu'il pouvait tirer pour sa grandeur de la croisade poursuivie dans son voisinage par les Allemands contre les païens de la Poméranie, de la Livonie et de l'Esthonie. En s'associant aux pieuses expéditions, le Danemark de-

vint la puissance prépondérante dans le Nord et établit au début du XIIIe siècle sa domination sur la mer Baltique. Secouant le joug de la vassalité que l'Empire lui avait d'abord imposé, ce royaume empiéta sur le territoire de l'Allemagne du Nord après la ruine de la maison des Welfs. Kanut VI de Danemark (1182-1202) se fit rendre hommage par les villes de Hambourg et de Lubeck, acheva de dompter les Slaves Wendes et prit le titre de roi des Danois et des Slavons. Son fils Waldemar le victorieux (1202-1241) combattit sur la côte orientale de la Baltique pour le service de l'Église. Ayant perdu sa bannière au combat de Revel contre les Esthoniens, il reçut du ciel le *Danebrog,* étendard rouge à la croix blanche, que le Danemark adopta pour son drapeau. A la fin de ce règne glorieux tout le littoral de Revel à Danzig appartenait aux Danois.

10. **La Suède, son unité, et la conquête de la Finlande sous Eric le législateur.** — La formation du royaume de Suède date du temps même des croisades. A l'origine, deux peuplades principales se partageaient ce pays. Au sud les Gauts, improprement appelés Goths, au centre dans la région des lacs les Swéars ou vrais Suédois. Un antagonisme violent régnait entre les deux moitiés de la Suède, attisé par les haines religieuses. Encore au début du XIIe siècle, chaque guerre civile était marquée par le rétablissement du culte d'Odin et de ses sacrifices sanglants chez les Swéars. Eric IX, surnommé le législateur ou le saint, assura l'unité de la Suède en terrassant le paganisme. Il éleva la première église à Upsal sur l'emplacement du sanctuaire d'Odin ; il demanda à saint Bernard des moines de Clairvaux, dont les colonies se répandirent par tout le royaume, défrichant les forêts, ouvrant les mines, convertissant et

instruisant les Suédois, qui abandonnèrent alors les caractères runiques pour l'alphabet latin.

Dans son zèle belliqueux, Eric voulut porter la foi en Finlande. Il conquit ce pays et fonda la ville d'Abo (1157). Il mourut le 18 mai 1160, et, bien que l'Église ne l'ait point canonisé, la Suède l'a adopté pour patron. Peu de rois ont contribué aussi puissamment à la diffusion de la civilisation dans le Nord.

L'union de la Finlande et de la Suède devait durer jusqu'au commencement de notre siècle. La province conquise prit dans le nouveau royaume une telle importance qu'elle attira vers elle la capitale, et qu'en 1254 Kanut, fils de saint Eric, fonda Stockholm sur les bords de la mer Baltique, que cette ville devait un jour commander.

III

SLAVES ET TARTARES

11. **Conversion des Slaves vers l'an mil.** — A la fin du Xe siècle, les principales peuplades slaves, avec les hordes Asiatiques que l'invasion avait amenées au milieu d'elles, entrèrent dans la chrétienté et dans l'histoire.

La plupart des conversions opérées chez les Slaves avaient été préparées par des missionnaires envoyés de Byzance, et particulièrement par les saints Cyrille et Méthode, qui furent de 860 à 885 les apôtres des Bulgares, des Serbes et des Moraves. Cependant beaucoup parmi les nouveaux peuples chrétiens, dominés par l'influence du Saint-Empire Romain Germanique, se rattachèrent à l'Église Latine et ne suivirent pas les

Grecs dans leur schisme. Les Slaves se partagèrent entre l'obédience de Rome et l'obédience de Constantinople.

12. Royaumes de Bohême et de Hongrie. — Les royaumes de Bohême, de Hongrie et de Pologne subirent l'influence de l'Occident. Ils restèrent longtemps vassaux de l'Empire Allemand qui avait contribué à leur conversion par ses victoires.

La Bohême sous le roi Boleslas II érigea à Prague (973) un siège épiscopal, qui fut souvent occupé par des Allemands. Bientôt le roi de Bohême se confondit dans la foule des grands Allemands, fier d'avoir droit de session aux diètes Germaniques et de se parer du titre d'archi-échanson de l'Empereur.

Les Hongrois ou *Madgyars*, envahisseurs redoutés mais bientôt vaincus par les Allemands, abjurèrent leur barbarie asiatique lors de leur conversion sous leur roi saint Étienne [1]. Voisins de l'Allemagne et de l'Italie, ils ne tardèrent pas à adopter les mœurs des peuples Européens. Sous les rois de la dynastie d'Arpad, ils s'étendirent jusqu'à la mer Adriatique et conquirent vers 1102 la Croatie et la Dalmatie, soustraites à l'influence de Constantinople. Placés sur la route de terre que suivaient les premières croisades, les Hongrois prirent part aux expéditions en Orient. La campagne de leur roi *André II le croisé* contre l'Egypte ne fut pas heureuse; à son retour, André II dut accorder aux *Magnats* (grands) de son royaume la *bulle d'or* (1222) qui reconnaissait à la noblesse le droit de faire opposition au roi même par les armes, et sanctionnait l'anarchie.

Le peuple Hongrois, comme son voisin le peuple

[1] Voir le chapitre XIX. Fondation du Saint-Empire Romain Germanique, p. 337.

Polonais, se composait surtout d'une aristocratie ombrageuse et turbulente, la population des villes venait en grande partie du dehors. Des colons Allemands connus sous le nom de *Saxons* se fixèrent dans la province de Transylvanie, la ville d'Hermanstadt fut bâtie par un bourgeois de Nurenberg.

13. **La Pologne**. — La Pologne était devenue chrétienne par le baptême du roi Miecislas (966). Terre ouverte à l'Occident et à l'Orient, elle perdit de bonne heure les frontières qu'elle aurait dû garder contre l'Allemagne, et laissa des colonies Allemandes s'implanter dans ses villes. Vers 1168, la Silésie se détacha de la Pologne et devint une seigneurie allemande. En 1226, la Prusse était livrée aux chevaliers teutoniques. Aux portes même de la capitale Cracovie les mines étaient exploitées par des ouvriers Allemands.

Sous la dynastie des Piast (842-1370), la chevalerie Polonaise opprima le peuple réduit en servage, et affaiblit l'autorité royale ; tout entière à ses querelles intérieures, elle ne sut ni prévoir ni empêcher les empiètements de l'étranger. « Pour que ce pays (la Pologne) pût vivre âge de peuple dans un cadre naturel entre les monts bohémiens et la mer, il fallait qu'il ne laissât point se détacher de lui la Silésie, ni la Poméranie, et qu'il ne permît point aux Allemands de s'établir en Prusse comme dans une forteresse [1]. »

14. **La Russie Byzantine ; les grands princes de Kiev**. — De tous les peuples convertis par les envoyés du patriarche de Constantinople, aucun ne resta plus fidèle aux enseignements religieux et politiques de

[1] E. Lavisse, *Etudes sur l'Histoire de Prusse*, livre II.

Byzance que le peuple Russe. L'historien grec Nicétas lui donne l'épithète de « peuple très chrétien ».

L'Empire de Russie fondé par un *Varègue*, aventurier normand, du nom de Rurik et de la tribu de Russ (862), eut d'abord Novgorod près du lac Ilmen pour capitale. Attirés par le renom de la ville impériale, *Tsargrad,* Constantinople, les Varègues descendirent le Dniepr, s'installèrent à Kiev et de là ravagèrent les provinces frontières de l'Empire d'Orient. Bientôt leurs princes se laissèrent séduire par la supériorité de la civilisation Byzantine, et l'un d'eux, Vladimir Ier (972-1015), alla conquérir dans la ville grecque de Chersonesos les prêtres qui devaient évangéliser son peuple. Les habitants de Kiev reçurent en masse le baptême dans les eaux du Dniepr, où les idoles anciennes furent ensuite précipitées. Wladimir épousa la princesse byzantine Anne ; sa petite-fille, qui portait le même nom, épousa le roi de France Henri Ier. Kiev devint une ville sainte ; le grand prince y bâtit une basilique de Sainte-Sophie, et bientôt le peuple Russe reçut de *Jaroslaf le grand* (1016-1054) son premier code intitulé *Rouskaïa pravda*, droit ou vérité Russe.

La Russie, malgré le despotisme de ses *grands princes*, imité de l'autorité absolue des Césars d'Orient, ne put échapper au régime féodal et à ses inconvénients. Kiev perdit peu à peu sa suprématie politique ; Novgorod devint une grande république commerçante qui entra en relations avec les Danois et les Allemands. De nouvelles principautés Slaves se formèrent à Moscou, à Souzdal. Une nouvelle Russie naissait sur le cours supérieur de la Volga, qui devait dans les temps modernes remplacer l'ancienne.

15. Destruction de la Russie par les Tartares

Mongols de Gengis Khan (1240). — Une invasion préparée au pied de la grande muraille de Chine vint bientôt submerger les populations Slaves en train de s'organiser dans le Nord et l'Est de l'Europe. Un chef mongol, Temoudjin surnommé Gengis Khan, le généralissime, assembla les hordes Tartares du grand désert asiatique et les mena successivement à la conquête de la Chine septentrionale, de l'Inde et de l'empire du Kharisme établi dans le Turkestan (1206 à 1224). Les villes de Pékin, Samarkande, Bokhara, étaient réunies sous une même domination.



Soldat Tartare.

Les successeurs de Gengis Khan résolurent de grouper sous leur autorité toutes les tribus tartares que les invasions avaient conduites en Europe. Un grand nombre d'entre elles étaient dispersées au milieu des principautés Russes : Petchénègues, Khazars, Cumans des rives de la mer Noire, étaient des Asiatiques. Les Mongols allèrent les rallier au milieu des Slaves. La Russie, vaincue aux combats de la Kalka (1224) et de la Sita (1238), succomba sous les coups du Mongol Mangou, petit-fils

de *Gengis Khan*, qui prit Kiev et la pilla (1240). La plus ancienne capitale et ville sainte de la Russie, resta trois cents ans sans pouvoir se relever de sa ruine.

16. **Bataille de Liegnitz, invasion des Tartares en Pologne et en Hongrie (1241.)** — Le grand-prince russe Michel s'était enfui avant la destruction de Kiev; les Tartares résolurent de le poursuivre jusqu'en Hongrie, son asile. Trois grandes armées Mongoles se précipitèrent sur l'Europe centrale. L'une d'elles traversa la Pologne presque sans résistance. Le roi de ce pays avait reculé pour se joindre au duc de Silésie, aux chevaliers Teutoniques et aux Allemands que le Pape avait excités à la croisade. Ces croisés furent vaincus par les Asiatiques près de Liegnitz le 9 avril 1241. Les Tartares avaient une armée quatre fois plus nombreuse et cependant ils firent donner leur réserve. Les chrétiens virent avec effroi s'avancer des guerriers couverts de l'armure noire enduite de laque que portent encore les soldats de la Chine. Un étendard fait d'une queue de yack les précédait, et une musique aux accents barbares les excitait à la charge. La déroute des Européens fut telle qu'il ne resta pas deux cents chevaliers après la bataille.

Les Tartares victorieux rallièrent leurs compagnons d'armes au cœur de la Hongrie et dispersèrent l'armée chrétienne du roi Béla IV à Tokay. Ils atteignaient les bords de l'Adriatique lorsque les dissensions de leurs princes les rappelèrent en Asie.

Les Mongols toutefois conservaient leurs conquêtes depuis la Caspienne jusqu'au Dniepr et leur joug pesa pendant deux siècles sur la Russie.

17. **L'Invasion Tartare en Asie, fin du Khalifat de Bagdad (1258).** L'invasion des Mongols ne boule-

versa pas moins profondément l'Asie. Leur immense armée renfermait des païens, des musulmans et des chrétiens. La tolérance que les Khans Tartares témoignaient à ces derniers, inspira aux Européens et surtout aux croisés d'Orient l'espérance de convertir l'empire entier de Gengis Khan et de le faire servir au triomphe du christianisme.

Saint Louis envoya pendant son séjour en Syrie deux missionnaires, les moines franciscains Barthélemy de Crémone et Rubruquis, solliciter l'alliance de l'empereur Mongol (1253). Les Tartares semblèrent répondre à l'appel. Un de leurs généraux, Houlagou s'empara de Bagdad après un long siège, mit à mort le dernier khalife Abbasside Mostanser, et livra pendant quarante jours au pillage de ses soldats la capitale de l'empire Arabe, qui ne s'en est jamais relevée (1258). Puis il extermina dans son repaire le Vieux de la Montagne et ses féroces assassins. L'Islamisme était alors méprisé dans le camp des Tartares ; il se réhabilita bientôt par les victoires que le maître de l'Egypte, le mameluk Bibars, remporta pour le salut de sa religion. Cet heureux aventurier qui avait déjà vaincu saint Louis, arrêta l'invasion des Tartares en les battant à plusieurs reprises. Il s'empara de la Syrie, et les chrétiens, qui n'avaient pas osé s'allier aux Tartares, furent cependant maltraités comme s'ils avaient été leurs complices. Bibars créa de nouveaux khalifes et parvint à convaincre quelques chefs Tartares de la supériorité du mahométisme. L'Islam prévalut alors peu à peu chez les Mongols et accrut son domaine en Asie, grâce à l'invasion même qui avait failli le détruire. La disparition des dernières colonies chrétiennes de Terre Sainte fut une conséquence des effroyables convulsions de l'Orient.

LECTURES. — Rosseeuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne* (9 vol. 1837-

1865). — G. Zeller, *Histoire résumée d'Italie* (1 vol. 1876). — Freeman, *Histoire générale de l'Europe par la Géographie physique*, trad. par G. Lefebvre (texte et atlas). — E. Lavisse, *Études sur l'Histoire de Prusse.* — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades.* — Geffroy, *Histoire des pays Scandinaves.* — L. Léger, *Etudes Slaves; Histoire de l'Autriche-Hongrie.* — E. Sayous, *Histoire des Hongrois.* — Rambaud, *Histoire de la Russie.* — Schiemann, *La Russie, la Pologne et la Livonie jusqu'au 17e siècle* (en allemand). — Howorth, *Histoire des Mongols* (Londres, 1876, en anglais).

CHAPITRE XXXI

LA CIVILISATION AU MOYEN AGE

SOMMAIRE :

L'Eglise, sa hiérarchie, les ordres religieux, les hérésies. — 1. Influence prépondérante de l'Eglise sur la Société au Moyen Age. — 2. Hiérarchie ecclésiastique, autorité du Pape, Conciles. — 3. Le diocèse et le fief ecclésiastique ; la cour de chrétienté. — 4. Ordres monastiques, Bénédictins et ordres mendiants. — 5. Elections dans les monastères, chapitres généraux. — 6. Les ennemis de l'Eglise, les Juifs. — 7. Les hérésies, les Vaudois. — 8. Les Cathares et les Albigeois. — 9. L'Inquisition.

II. **L'enseignement et la Littérature au Moyen Age.** — 10. Les écoles des monastères et des cathédrales. — 11. L'Université de Paris. — 12. La vie dans les Universités. — 13. L'enseignement dans les Universités, la philosophie scolastique. — 14. La littérature populaire ; la poésie de langue d'oil, trouvères et ménestrels. — 15. Poésie de langue d'oc, les troubadours. — 16. Origines de la prose française, influence de notre littérature sur l'Europe au Moyen Age.

III. **Les arts, l'industrie, le commerce.** — 17. Architecture ; style roman. — 18. Architecture gothique ; les maîtres de l'œuvre. — 19. Sculpture, vitraux, orfèvrerie. — 20. L'industrie, les corporations. — 21. Le commerce, les hanses. — 22. Les halles, les foires. — 23. Conclusion ; prépondérance intellectuelle de la France au XIII° siècle.

I

L'ÉGLISE, SA HIÉRARCHIE, LES ORDRES RELIGIEUX, LES HÉRÉSIES.

1. **Influence prépondérante de l'Eglise sur la société au Moyen Age.** — Nous avons constaté l'action ininterrompue de l'Eglise au Moyen Age sur la politique des rois barbares et des seigneurs féodaux.

L. Onéga
Souzdal
Vladimir
Moscou
DUCHÉS DE RUSSIE
ATLANTI
OCÉAN
Volga
tchenègues
Azov
Kh a
Caffa
Chersonesos
Caucase
MER NOIRE
Trébizonde
Porto
Lamego
Lisbonne
Tage
Alcantara
CAST
Toledo
PORTUGAL
Cordoue
Séville
Andalousie
R. DE GRENADE
ESPA
Nicée
SULTANIE DE ROUM
Konieh
(Iconium)
Gde ARMÉNIE
Pte ARMÉNIE
Antioche
Euphrate
Rhodes
ROYme DE JÉRUSALEM
Tripoli
Chypre
St Jean d'Acre
Jéricho
Jérusalem
M. MORTE
Damiette
Mansourah
Le Caire
(Babylone)
SULTANIE D'ÉGYPTE
Fez
MAROC
Maroc



L'influence de l'Eglise n'est pas moins considérable sur les idées, les mœurs, la civilisation de l'Europe. Après les Invasions Barbares, au milieu des populations germaniques qui étaient encore dans l'état de sauvagerie et des populations romaines qui y retournaient, le clergé, seul dépositaire de la culture intellectuelle, devint l'éducateur des nations qu'il convertit. Non seulement il leur inculqua sa foi et sa morale, mais il leur enseigna les arts et les lois de l'Antiquité. Presque tout ce qui subsiste de traditions romaines dans les usages et les institutions des peuples européens a été transmis par l'Eglise à la société civile.

L'Eglise en outre a imprimé son sceau sur toutes les circonstances importantes de la vie des individus ou des nations. Chaque étape de l'existence au Moyen Age est marquée par un *sacrement* ou une cérémonie religieuse. C'est dans le temple et par le seul ministère du prêtre que se célèbrent la naissance avec le sacrement du baptême, la fondation de la famille avec le sacrement du mariage, les cérémonies des funérailles. Après l'établissement de la féodalité, c'est encore dans l'église que l'on inaugure le principat du jeune seigneur par l'ordre de la chevalerie et le règne du nouveau roi par le sacre.

2. **Hiérarchie ecclésiastique, autorité du Pape, Conciles.** — L'Eglise ne cesse pendant le Moyen Age d'instruire les nations par l'exemple de sa discipline et de son organisation. Son gouvernement, modèle d'ordre et de régularité, est l'idéal que s'efforcent d'imiter les administrations des princes. Le chef de l'Eglise est entouré de plus de respect et d'obéissance que les monarques les plus redoutés. C'est le Pape, successeur de saint Pierre, évêque de Rome. La supériorité du pontife romain sur les autres évêques, son autorité en

matière de foi, étaient reconnues dès les premiers siècles de l'Eglise. Mais son autorité disciplinaire sur le monde chrétien avait été fort amoindrie par les invasions, qui, brisant l'unité de l'Empire Romain, avaient rendu difficiles les communications des provinces éloignées avec Rome. L'Empire de Charlemagne rétablit ces communications, et le pouvoir des Papes ne cessa de grandir depuis le pontificat de Nicolas Ier (858-867) jusqu'à celui d'Innocent III (1198-1216).

Grégoire VII, en affranchissant la Papauté de l'Empire, augmenta beaucoup les moyens d'action du Saint-Siège. Il nomma des *légats* pour le représenter dans les différents pays chrétiens. Il ne souffrit pas qu'un archevêque exerçât ses pouvoirs sans en avoir reçu l'insigne, le *pallium* envoyé de Rome. Surtout il fonda par un décret du deuxième concile de Latran (1059), le collège des Cardinaux. — Les cardinaux réunis en *conclave* (dans des appartements fermés à clé) élisaient le Pape, ils restaient en grand nombre auprès de lui pour lui servir de conseillers. Un siècle plus tard les cardinaux constituaient la cour ou *Curie romaine*, tribunal souverain et conseil d'État qui réformait les jugements et les actes de tous les évêques de la chrétienté. En même temps que la cour du Pape apparaissait aussi, vers 1150, le code pontifical. Un moine de Bologne, Gratien, réunissait dans son *Décret* les édits ou *décrétales* des Papes.

Au XIIIe siècle, les prélats, même élus par les chapitres, s'intitulaient « évêques par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique et Romain ». Innocent III changeait l'ancien titre de *vicaire de saint Pierre* en celui de *vicaire du Christ*. Le peuple continuait à appeler le Pape l'*Apôtre*, c'est-à-dire le successeur du chef des apôtres.

Au-dessous du Pape et des Cardinaux prenaient rang

dans une hiérarchie bien ordonnée les prélats des divers royaumes. Les *primats* étaient les successeurs des premiers apôtres qui avaient évangélisé les divers pays de l'Europe. A Lyon résidait le primat des Gaules, à Reims le primat de Belgique, à Cantorbéry le primat d'Angleterre. Les archevêques ou métropolitains groupaient autour d'eux plusieurs évêques de la même province.

Les prélats, lorsqu'ils se réunissaient ensemble pour discuter et définir les articles de foi ou les règles de la discipline ecclésiastique, formaient un *concile*, présidé très souvent par le Pape ou par ses légats. Si des évêques de tous les pays s'assemblaient sous l'autorité du Pape, le concile était *œcuménique* et légiférait pour toute l'Église. Souvent un primat ou un métropolitain convoquait un concile provincial, un *synode*, où quelques évêques traitaient des intérêts de leur province.

3. **Le diocèse et le fief ecclésiastique; la cour de chrétienté.** — Au moment où le Pape rassemblait tout le clergé sous l'autorité de sa discipline, les dignitaires ecclésiastiques avaient pris rang parmi les seigneurs féodaux; la plupart des diocèses et des grandes abbayes formaient des fiefs importants par leurs domaines et par leurs revenus. En dehors des droits pécuniaires perçus par les seigneurs sur leurs vilains ou leurs serfs, l'évêque dans l'étendue de son diocèse, le curé dans les limites de sa paroisse levaient la *dîme* (le dixième environ) des produits des champs ou du travail des artisans. Spontanément offerte au début par la piété des fidèles, la dîme avait été convertie par Charlemagne en une sorte d'impôt auquel le chrétien ne pouvait se soustraire sans encourir les peines ecclésiastiques.

Pour suffire à sa double tâche de pasteur des âmes et de seigneur temporel, l'évêque dut organiser, au début

de la période féodale, une véritable administration dans son diocèse. Il s'entoura d'un conseil, le *chapitre* des chanoines. L'Évêque de Metz Chrodegand avait le premier réuni en une sorte de communauté les prêtres attachés à sa cathédrale (760). Son exemple fut imité peu à peu, les prêtres les plus considérables de chaque diocèse entrèrent dans le chapitre des chanoines, auquel le concordat de Worms (1122) confia l'élection de l'évêque. Les chanoines, habitant près du palais épiscopal, dans le cloître adossé à la cathédrale, s'érigèrent parfois en rivaux de l'évêque.

Dans les diverses parties du diocèse l'évêque eut pour délégués les *archidiacres*, et les paroisses furent réparties entre les *archidiaconés*. A l'origine un archidiacre présida le tribunal de l'évêque, dont tous les clercs étaient justiciables. A la fin du XII[e] siècle les évêques préférèrent lui substituer un *official*, juge révocable à leur gré. De là le nom d'*officialité* donné au tribunal de l'évêque, que l'on appelle plus ordinairement encore *cour de chrétienté*.

La cour de chrétienté ne se réserve pas seulement tous les procès concernant les ecclésiastiques même pour les crimes de droit commun, mais elle apprécie la validité des mariages, des testaments. L'équité des juges, la sagesse de la procédure qui bannit les épreuves et le duel judiciaire, excitent beaucoup de laïques à user de subterfuges pour porter leurs procès devant les officialités. Les tribunaux ecclésiastiques empiètent souvent sur les cours des seigneurs laïques ; les seigneurs et les rois dénoncent ou répriment leurs abus. La lutte commence en Angleterre avec les statuts de Clarendon et la mort de saint Thomas Becket; elle continue en France sous Philippe-Auguste, sous saint Louis entre les évêques et les barons unanimes à se plaindre « que l'Église leur

enlève la justice sur leurs fiefs ». Le duc Pierre de Bretagne gagne son surnom de Mauclerc (mauvais clerc) à combattre les prétentions des évêques par des arguments de la plus détestable érudition. Après saint Louis



ORNEMENT D'ÉGLISE A LA FIN DU XIIe SIÈCLE
La chasuble de Thomas Becket conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens.

la royauté reprendra et tranchera la querelle à son profit.

4. **Ordres monastiques ; Bénédictins et ordres mendiants.** — Le Moyen Age est l'époque du plein épanouissement des institutions monastiques. L'Invasion

pousse vers les cloîtres Bénédictins et Irlandais un grand nombre de Romains effrayés par les crimes de la barbarie. L'ordre bénédictin, créé en Italie sous les rois Goths, par saint Benoît en 528, se développa dans tout l'Occident avec une extrême rapidité. Il devait fournir à la chrétienté 24 papes, 200 cardinaux, 5.600 archevêques ou évêques, 5.000 saints, 15.700 écrivains, « milice fidèle du Saint-Siège ». Sous le règne de Charlemagne, les monastères bénédictins exercèrent une influence décisive sur la propagation de la ciyilisation. Ils fournirent les missionnaires qui convertirent les Germains, ils créèrent sur leurs domaines les premières agglomérations de populations policées ; leurs fermes, leurs ateliers devinrent des écoles d'agriculture et d'industrie dans les contrées sauvages. Quand la féodalité prévalut, il fut facile à ces couvents possesseurs de grandes terres de se transformer en seigneuries.

Les premiers monastères bénédictins étaient indépendants les uns des autres. Ils n'avaient de commun entre eux que leur règle. L'abbaye de Cluny, fondée en 910, fut la première qui groupa d'autres couvents réformés par elle en une congrégation gouvernée par son *abbé*. Cluny eut bientôt un rival dans l'ordre de Cîteaux, dont le fondateur Robert de Molesmes (1098) recherchait l'austérité et trouva la richesse. Parvenu à son apogée, Cîteaux posséda 3,200 couvents, des biens immenses, des églises et des cloîtres somptueusement décorés. Saint-Bernard, abandonnant cette communauté amollie par le luxe, bâtit au fond des bois le couvent de Clairvaux qui devint à son tour chef d'ordre (1115).

La ferveur qui suscita les croisades se manifesta aussi par un redoublement d'austérité monacale. Des religieux voulurent vivre en reclus, complètement séparés du monde. Le plus célèbre et le plus durable des ordres

religieux dont la règle exige l'isolement absolu, est l'ordre de la *Chartreuse*, établi par saint Bruno dans les montagnes des environs de Grenoble, où il subsiste encore (1084).

Le XIIIe siècle enfin vit surgir des ordres monastiques d'un caractère tout nouveau, les *ordres mendiants*. Créés pour combattre l'hérésie, les ordres mendiants vécurent au milieu du peuple, répudiant tout caractère seigneurial. On ne trouve plus à la tête de leurs couvents des abbés mitrés égaux aux comtes et aux évêques, mais de simples *prieurs*, fréquemment renouvelés. Ils ne vivent plus du produit de leurs terres mais des aumônes des pieux fidèles ou de la rémunération de leurs services religieux. Saint François d'Assise, qui donna en 1223 une règle à ses compagnons, les *frères mineurs,* est le véritable fondateur des ordres mendiants. Il voua ses religieux à la prédication par la parole et l'exemple, il leur fit porter l'habit des pauvres bergers d'Italie, qui est encore le vêtement des capucins. Il ajouta à la puissance des Franciscains en ouvrant aux laïques leur *tiers ordre*. Saint Dominique, qui avait réuni dès 1215 ses *frères prêcheurs* pour convertir les albigeois, imposa à l'ordre des Dominicains une règle analogue.

5. **Élections dans les monastères, chapitres généraux.** — Quelle que soit la règle qu'ils adoptent, les moines, le *clergé régulier*, apportent à la gestion de leurs intérêts plus d'ordre encore et d'habileté que le *clergé séculier*, évêques, prêtres ou chanoines. L'abbé, le prieur sont élus par les suffrages de la communauté. Toute abbaye chef d'ordre est annuellement le théâtre d'une importante assemblée, le chapitre général, où des représentants de tous les couvents discutent les questions qui intéressent la communauté tout entière. Quel-

ques-uns de ces chapitres généraux, celui de Cîteaux par exemple, attirant une foule de laïques, jouent le rôle d'assemblées politiques. C'est dans un chapitre de Cîteaux que Foulques de Neuilly organisa la 4e Croisade.

Le soin des intérêts temporels de la communauté prépare les moines à diriger les intérêts plus vastes du royaume ; les Capétiens n'ont pas eu de meilleurs auxiliaires que les conseillers pris parmi les réguliers. Louis VI et Louis VII trouvèrent dans l'abbaye de Saint-Denis le meilleur des ministres, Suger ; les couvents des dominicains fournirent à saint Louis les enquêteurs royaux les plus zélés. Enfin le défenseur des libertés de l'Angleterre, Simon de Montfort, était l'élève des franciscains, et passait pour avoir recours fréquemment à leurs lumières et à leur inspiration.

6. **Les ennemis de l'Église, les Juifs.** — Si absolue qu'ait été la domination de l'Église au Moyen Age, le clergé a toujours dû tolérer dans la société chrétienne les irréconciliables ennemis du Christ, les juifs. Mais l'oppression qui pesa sur eux ne se relâcha jamais. Le juif ne jouissait pas des mêmes droits que le chrétien, il était tenu de s'en distinguer par le vêtement qu'il portait; par le quartier qu'il habitait. En France les juifs étaient astreints à attacher à leur manteau une *rouelle* ou rondelle d'étoffe jaune, de la grandeur du grand sceau royal. Dans certaines villes, à Avignon, à Rome par exemple, ils étaient parqués dans le quartier le plus misérable, le *Ghetto*.

Les juifs n'étaient que tolérés en Occident, leurs personnes et leurs biens étaient toujours à la discrétion des seigneurs. Mais l'Église en proscrivant le prêt à intérêt entre chrétiens avait rendu les juifs indispensables. Ils faisaient l'usure, prêtant au taux le plus modéré à 40

pour cent. Lorsqu'ils avaient ainsi dépouillé un grand nombre de victimes, il arrivait souvent que le seigneur ou le roi les chassait pour s'approprier leurs créances. Mais peu après les exigences du commerce leur faisaient rouvrir les portes. Une seule catégorie de chrétiens peu scrupuleux était prête à prendre la place des juifs expulsés. Les changeurs italiens ou *Lombards* faisaient le commerce de l'argent, à des conditions souvent plus onéreuses que les juifs eux-mêmes.

7. **Les hérésies, les Vaudois.** — Les chrétiens qui se séparèrent de l'enseignement de l'Église, les *hérétiques* furent plus maltraités encore que les juifs. Les hérésies qui se manifestèrent pendant les trois derniers siècles du Moyen Age provinrent de sources assez diverses.

Quelques-unes présentaient le caractère d'une révolte de l'esprit philosophique contre l'autorité des dogmes : telle fut l'hérésie de Bérenger, qui nia la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'eucharistie et dont les doctrines furent combattues en divers synodes de 1050 à 1079. Telle aussi l'explication que le savant Abélard proposa du mystère de la Trinité. Contredit avec violence par saint Bernard qui ne lui permit pas de se justifier, Abélard fut condamné par les conciles de Soissons et de Sens (1121-41).

D'autres hérésies procédèrent de la défiance inspirée aux fidèles par les richesses et les abus de certains membres du clergé. Après plusieurs réformateurs hostiles au clergé féodal, à la pompe du culte extérieur, un marchand de Lyon, Pierre Valdo ou de Vaud fonda la secte des Vaudois, chrétiens austères qui répudiaient le clergé comme corrompu par la mollesse. En 1177, Pierre Valdo distribua ses biens à sa famille et aux pauvres, et se

consacra à la prédication de l'Évangile. Il voulait imiter la pauvreté des apôtres, il prêchait grossièrement vêtu, chaussé de sandales. Des disciples, *les humiliés*, l'imitèrent, et lorsque le Saint-Siège eut excommunié, en 1184, ces prédicateurs sans mission, ils fondèrent dans les Alpes une église dirigée par des parfaits et des diacres qu'ils ordonnaient eux-mêmes.

8. **Les Cathares, les Albigeois.** — Dans les dernières années du XIIe siècle les hérésies se multiplièrent tout le long du rivage de la Méditerranée, probablement sous l'influence d'une doctrine venue de l'Orient, le *manichéisme*. Déjà le premier supplice d'hérétiques qui avait eu lieu en France, à Orléans, sous le roi Robert, avait frappé des manichéens.

La secte reprit une nouvelle puissance en Bulgarie où les *Bogomiles* formèrent un parti puissant. De là elle gagna l'Italie du nord, où les *cathares* (οἱ καθαροί, les purs) dissimulèrent leur propre dépravation en affectant le mépris du clergé, de son luxe et de sa mollesse. Ils se rapprochaient ainsi des Vaudois avec lesquels on les confondait souvent. Les cathares mêlés à d'autres sectes mal connues formèrent dans le midi de la France le grand parti albigeois. L'organisation des albigeois semble annoncer moins une religion qu'une vaste société secrète. Ses adeptes en ont si bien gardé le mystère qu'il est difficile de le pénétrer aujourd'hui. Nous savons peu de chose sur leurs croyances et leurs rites. Pour remplacer le clergé, les albigeois avaient des ascètes, les *parfaits* dont la seule présence ou l'imposition des mains purifiait de toutes les souillures. Pour effacer les péchés les plus graves, les albigeois avaient un sacrement aux cérémonies bizarres, le *consolamentum*. Ce sacrement faisait de celui qui le recevait un parfait : aussi

n'était-il conféré la plupart du temps qu'à l'article de la mort et le *consolé* qui menaçait de se rétablir était très souvent soumis à l'*endura*, c'est-à-dire condamné à mourir de faim ou sous le bâton de ses coreligionnaires. Les albigeois admettaient, comme les anciens mages de la Perse, deux principes également puissants, le Dieu du bien et celui du mal. Le principe mauvais avait créé la matière et les parfaits détournaient leurs fidèles de se marier, d'avoir des propriétés, de célébrer un culte public.

9. **L'Inquisition.** — Victorieuse des albigeois, l'Église établit à Toulouse (1229) le centre de l'Inquisition. Ce mot avait été prononcé pour la première fois dans un concile en 1184. L'*inquisition de la perversité hérétique* avait été alors confiée aux évêques. Réorganisée par Innocent III (1215), l'Inquisition devint une redoutable magistrature ecclésiastique. Elle fut confiée par un décret de Grégoire IX (1232) aux moines dominicains. Dans chaque paroisse un prêtre et deux laïques honorables étaient chargés de rechercher et de dénoncer les hérétiques. Les inquisiteurs recueillaient les témoignages en dehors de l'accusé, obtenaient ses aveux par la torture, lui refusaient le ministère d'un avocat. L'erreur avouée et rétractée était souvent punie de l'emmurement, c'est-à-dire de la prison perpétuelle : l'hérétique endurci était abandonné au bras séculier, c'est-à-dire aux tribunaux laïques, qui n'avaient d'autre mission que de le faire périr sur le bûcher. Ces pratiques, si éloignées de la douceur ordinaire aux tribunaux d'Église valurent à l'Inquisition sa sombre renommée. Jamais cette juridition impitoyable ne s'établit d'une manière durable sur le sol de la France du Nord.

II

L'ENSEIGNEMENT ET LA LITTÉRATURE AU MOYEN AGE

10. **Les écoles des monastères et des cathédrales.** — Ce n'est pas sans raison que l'on attribue à Charlemagne la renaissance des études en Occident. Par son assiduité à l'*école du Palais* il remit en honneur les arts de l'antiquité et les écrivains anciens. Sous son règne, les couvents Irlandais copièrent de nombreux manuscrits d'auteurs latins ; les monastères bénédictins fournirent des maîtres d'un grand savoir. Charlemagne surtout assura l'avenir des études dans ses États par l'édit dans lequel il prescrivit d'adjoindre une école à toute abbaye et à toute cathédrale. L'Empereur voulait que l'on y enseignât le *trivium* et le *quadrivium,* c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, puis l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique, tous les arts libéraux connus à cette époque. Ces écoles, installées ordinairement dans le cloître des chanoines, suscitèrent autour d'elles des écoles rivales qui, en s'unissant dans l'enceinte d'une même ville, fondèrent aux XIIe et XIIIe siècles des *Universités* (communautés de maîtres et d'élèves). La plus ancienne Université est peut-être en Italie l'Université de Bologne. Elle enseigna la première le droit romain d'après le Code et le Digeste de Justinien. En Italie également l'école de Salerne jouit longtemps d'une réputation unique pour l'enseignement de la médecine. Les musulmans avaient une réelle supériorité sur les chrétiens dans les sciences naturelles : les principales écoles de médecine se développaient en

quelque sorte à leur contact et sur les bords de la Méditerranée. Ainsi s'explique en France la célébrité qui s'attacha à l'Université de Montpellier. Chaque Université, tout en embrassant l'ensemble des études, *studia generalia*, s'attachait à quelque spécialité où elle excellait. Paris brillait surtout par l'enseignement de la théologie et du droit ecclésiastique.

11. **L'Université de Paris.** — Sous le roi Louis VI Paris avait pour principale école le cloître de Notre-Dame, où enseignaient les chanoines les plus instruits. L'un d'eux, le philosophe Guillaume de Champeaux, célèbre dans la querelle des *réalistes* et des *nominalistes*, vit venir à ses leçons un jeune noble breton, Pierre Abélard. L'élève engagea bientôt contre le maître une controverse applaudie ; l'école se partagea. Les partisans d'Abélard, pour suivre plus librement les leçons de ce philosophe, se retirèrent avec lui sur la montagne Sainte-Geneviève. Abélard succomba bientôt sous une accusation d'hérésie; mais les écoles se multiplièrent sur la montagne Sainte-Geneviève et Philippe-Auguste en les plaçant sous la protection de son prévôt royal reconnut l'Université de Paris (1200). Cette Université acquit bientôt une réelle prééminence sur toutes les autres. « Un proverbe disait que le monde était régi par trois pouvoirs : la papauté, l'empire, la science; que le premier résidait à Rome, le second en Allemagne, le troisième à Paris. » Sous saint Louis une querelle violente entre l'Université et l'autorité royale fit suspendre les cours : une partie des maîtres et des étudiants de Paris émigrèrent outre mer et assurèrent la prospérité de l'Université d'Oxford. Une autre querelle plus longue et plus grave encore éclata entre les anciens maîtres et les moines mendiants. Ceux-ci finirent par

être admis dans l'Université qu'ils illustrèrent par l'enseignement des théologiens dominicains Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, et du franciscain saint Bonaventure.

12. **La vie dans les Universités.** — Pour enseigner ou étudier dans une Université du Moyen Age il fallait être clerc tonsuré et se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Le légat du pape Innocent III avait désigné les écrits d'Aristote qui pouvaient être commentés à l'Université de Paris.

A ces conditions l'Université est protégée par les privilèges de l'Eglise, elle se gouverne elle-même. Les cours ont lieu très souvent en plein air, à Paris dans la rue du *Fouarre*. Les auditeurs prennent place sur du foin ou de la paille répandus à terre. Ils sont très pauvres pour la plupart. Afin de leur procurer le logement et la nourriture, des riches pieux et charitables fondent des collèges, où les étudiants vivent pauvrement sous la direction de quelques maîtres. Un ecclésiastique de la cour de saint Louis, Robert Sorbon, fonda le collège des théologiens, la *Sorbonne*. Voici le règlement de vie qu'il recommande à ses protégés : « faire chaque jour pendant une heure une lecture choisie, en résumer par écrit l'idée générale à la manière de Sénèque ; l'emporter sur soi matin et soir dans ses promenades sur les bords de la Seine, au pré aux Clercs, pour s'en pénétrer et s'en nourrir, discuter le maître avec ses confrères, l'écolier avec ses condisciples, par-dessus tout prier... »

13. **L'enseignement dans les Universités ; la philosophie scolastique** — La principale science enseignée dans la plupart des Universités du Moyen Age est la philosophie *scolastique*, c'est-à-dire la philosophie

subordonnée à la théologie. Le premier philosophe scolastique est saint Anselme, Italien qui fut archevêque de Cantorbéry de 1093 à 1109. Il a pour maxime : « je crois pour comprendre » ; mais il ajoute : « On pourrait nous accuser de négligence, si, après avoir été confirmés dans la foi nous ne nous efforcions pas de comprendre ce que nous croyons. » Le docteur scolastique le plus illustre fut, au XIIIe siècle, saint Thomas d'Aquin (1227-1274). Italien, né dans le royaume de Naples, saint Thomas entra dans l'ordre de Saint-Dominique, professa quelque temps à l'Université de Paris et écrivit la *Somme théologique* qui est consultée encore aujourd'hui comme l'ouvrage fondamental de la théologie catholique.

L'enseignement au Moyen Age consistait surtout dans la lecture et le commentaire des auteurs les plus estimés. On cherchait rarement à apprécier dans leurs écrits la beauté littéraire : les poètes latins et Virgile lui-même étaient étudiés surtout au point de vue grammatical.

14. **La littérature populaire; la poésie de langue d'oil, trouvères et ménestrels.** — C'est en dehors des écoles où l'on parlait uniquement le latin, que s'est élaborée notre littérature nationale du Moyen Age. Spontanée et populaire, elle débuta par quelques chants religieux, tels que la cantilène de saint Alexis ; puis elle produisit pour charmer l'ennui des châteaux les longues *chansons de geste*, destinées à être récitées devant les seigneurs féodaux. Les chansons de geste étaient des épopées guerrières ; la plus ancienne et la plus héroïque qui nous soit parvenue est la Chanson de Roland, écrite probablement par un Normand vers le temps de la première croisade.

Le XIIIe siècle, qui fut pour toutes les autres manifestations de l'art au Moyen Age, l'époque privilégiée, marque plutôt le déclin de la poésie en France. Les chansons de geste cessent de s'inspirer des souvenirs de Charlemagne, des douze pairs, et de l'enthousiasme des croisades pour conter les romanesques aventures des chevaliers de la Table ronde ou l'histoire travestie d'Alexandre et de César. La poésie légère des *lais* ou la poésie allégorique du *Roman de la rose* obtiennent de plus en plus de faveur. La disparition de la poésie épique sera, il est vrai, compensée par la multiplication des *fabliaux* ou contes populaires, genre satirique qui trouve sa plus haute expression dans le *roman de Renart*, ainsi que par le développement du théâtre qui débute alors. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'habitude s'établit de jouer des pièces religieuses ou *mystères* sous le porche des églises.

Un Ménestrel
Préludant au chant d'un poème épique.

Les auteurs des chansons de geste sont appelés *trouvères*, créateurs. Les chanteurs qui débitent leurs poèmes sont les *ménestrels* ou *jongleurs ;* souvent auteurs eux-mêmes, ils récitent leurs vers ou ceux d'autrui en

s'accompagnant de la viole ou de quelque autre instrument de musique. Vivant au jour le jour de la générosité des seigneurs qui les accueillent pour se divertir, ils ne cherchent pas la gloire, et les plus anciennes œuvres littéraires du Moyen Age nous sont parvenues sans nom d'auteur.

15. **Poésie de langue d'oc, les troubadours.** — La France du Moyen Age a donné naissance à deux littératures en même temps. Le Midi provençal parlant une langue plus voisine du latin, plus sonore et plus souple, devança même les provinces du Nord, et donna plus tôt carrière à son génie poétique. Les longues épopées sont peu nombreuses dans la littérature du Midi, la principale est la Chanson des Albigeois, récit émouvant de la terrible croisade qui a détruit la civilisation originale des pays provençaux. Mais les poésies lyriques abondent, elles charment par leur éclat et leur variété : chants militaires, *cansos*, et *sirventes*, chansons d'amour et sonnets constituent les plus beaux titres de gloire des poètes ou *troubadours* Provençaux. Ces troubadours ont une histoire plus brillante que les trouvères du Nord : on rencontre parmi eux bon nombre de grands seigneurs et de nobles dames, Guillaume d'Orange, Bertrand de Born, Richard Cœur de Lion, les deux comtesses de Die. Un puissant baron du Nord, élevé à leur école, le comte Thibaut de Champagne, porta leur *gai savoir* dans son pays de langue d'oil et ne dédaigna pas d'écrire des lais en l'honneur des dames de son temps, parmi lesquelles on croit reconnaître Blanche de Castille.

16. **Origines de la prose française. Influence de notre littérature sur l'Europe au Moyen Age.** — La prose française se développa surtout dans la France

du Nord. Elle naquit avec le maréchal de Champagne Villehardouin, témoin et narrateur de la prise de Constantinople. Elle s'assouplit avec le sire de Joinville, compagnon d'armes de saint Louis dans sa croisade contre l'Egypte.

Notre langue était d'ailleurs à cette époque devenue, grâce aux croisades, la langue universelle de la chrétienté. Notre littérature imposait partout ses goûts et ses héros. Les ménestrels ou *minnesinger* Allemands traduisaient la Chanson de Roland ; notre grande épopée était récitée dans sa langue natale sur les places publiques de Milan ou de Venise. Frédéric II se plaisait à entendre et peut-être à composer des sonnets provençaux. On parlait français dans les châteaux des barons d'Angleterre et même dans le Péloponèse conquis par nos croisés. L'Angleterre, l'Italie et l'Orient chrétien pouvaient être considérés au XIIIe siècle comme des provinces littéraires de la France.

III

LES ARTS, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE.

17. **Architecture ; style roman.** — La prépondérance de la France dans la chrétienté n'était pas moins remarquable sous le rapport des arts au XIIIe siècle.

Les arts s'étaient développés comme la littérature, librement, spontanément, en dehors de toute école et suivant l'ordre naturel de leur importance. L'architecture était l'art fondamental, la sculpture et la peinture lui étaient subordonnées comme des auxiliaires qui concouraient à la beauté des monuments.

Aucun enseignement ne guida les premiers architectes qui travaillèrent si activement au XIe siècle à réparer les

ruines accumulées par les invasions Normandes et par les désordres des guerres féodales. Ils imitèrent avec des procédés imparfaits les ruines romaines, qui étaient



ARCHITECTURE ROMANE : ÉGLISE SAINT-SERNIN A TOULOUSE
Le monument est du XII[e] siècle, la tour a été terminée au XVI[e] siècle.

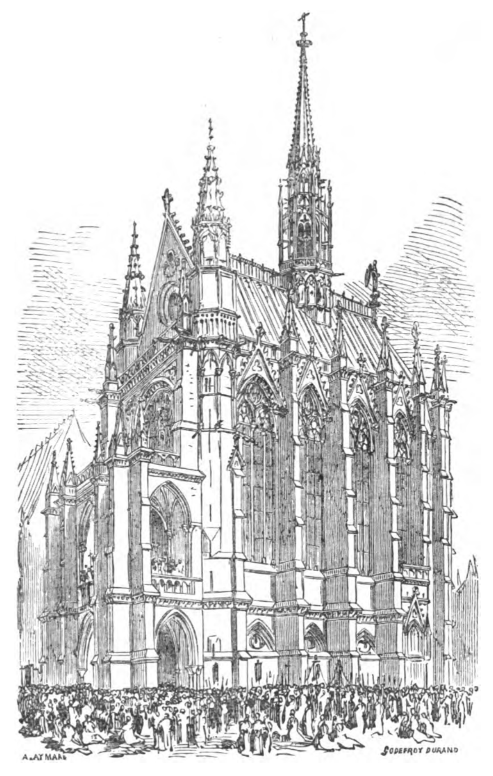
encore nombreuses, et créèrent ainsi l'architecture romane. Le *style roman* se ressentit du régime féodal sous lequel il se développa. Chaque province eut son art local. Les églises romanes sont lourdes et sombres.

en Auvergne, plus fières et plus élancées sur les bords de la Garonne, claires et bien proportionnées sur les bords du Rhin. Les artistes de la Provence qui ont conservé plus longtemps que les architectes des autres provinces de France la tradition romane, savaient orner leurs monuments de sculptures si parfaites que quelques-unes, celles de l'église Saint-Trophime d'Arles, entre autres, ont pu être attribuées longtemps à des sculpteurs romains.

18. **Architecture gothique, les maîtres de l'œuvre.** — Vers la fin du XIIe siècle, la France transforma l'architecture et donna l'essor à un art nouveau, appelé *art gothique* bien à tort puisqu'il est prouvé aujourd'hui que le domaine royal fut son berceau. Les églises romanes construites sur les bords de la Somme et de l'Oise n'avaient pas tardé à présenter l'arc brisé que nous nommons improprement *ogive* et qui est avec les nervures des voûtes, les arcs-boutants épaulant les hautes nefs, un des caractères essentiels du style gothique. En adoptant ces nouveaux procédés de construction, les architectes français donnèrent plus de grandeur et de légèreté à leurs cathédrales ; ils y firent pénétrer le jour plus largement. Parmi les plus anciens monuments bâtis sur ces plans nouveaux il faut citer les cathédrales de Laon, de Noyon, de Paris, qui remontent aux règnes de Louis VII ou de Philippe-Auguste. Le style gothique atteignit son apogée sous le règne de saint Louis avec les cathédrales de Reims, d'Amiens et la Sainte-Chapelle, que le pieux roi fit construire dans son palais pour abriter les précieuses reliques de la Passion, qu'il avait obtenues en 1239 d'un empereur latin de Constantinople.

Chacun des grands monuments gothiques fut en quelque sorte l'œuvre de tout un peuple. On remarque

en effet que les plus belles cathédrales ont été presque toujours construites par les villes érigées en communes. Chacun croyait en y contribuant assurer son salut, comme



ARCHITECTURE GOTHIQUE : LA SAINTE-CHAPELLE DE PARIS
Construite par Pierre de Montereau sous saint Louis.

le chevalier légendaire Renaud de Montauban que la chanson de geste fait mourir simple manœuvre sur le chantier de construction de la cathédrale de Cologne. Des foules nombreuses travaillaient sous le *maître de l'œuvre :*

ainsi se nommait l'architecte, animé plus souvent par le sentiment religieux que par le souci de sa gloire. Beaucoup de grands architectes sont restés inconnus. A peine connaît-on le premier auteur du plan de Notre-Dame de Paris, Eudes de Montreuil. Au XIII[e] siècle, une notoriété plus grande s'attache aux noms de Robert de Coucy, architecte de la cathédrale de Reims, de Robert de Luzarche, de Thomas et Renaud de Cormont, maîtres de l'œuvre de la cathédrale d'Amiens, et de Pierre de Montereau qui éleva en cinq ans la Sainte-Chapelle. La nouvelle architecture française gagne peu à peu pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle, l'Allemagne et jusqu'à la Suède et à l'Espagne. Les cathédrales d'Upsal, de Burgos sont construites par un Français, Etienne de Bonneuil. Les villes de Prague et de Milan confieront aussi, au siècle suivant, la construction de leurs cathédrales à des architectes français.

19. **Sculpture, vitraux, orfèvrerie.** — L'art gothique donne une vive impulsion à la sculpture et à la peinture sur verre, indispensables compléments de l'architecture. Instruits par les modèles Orientaux ou Byzantins rapportés des Croisades, les sculpteurs, dès le temps de Philippe-Auguste, acquièrent une rare habileté à fouiller les ornements des chapiteaux gothiques. Leurs motifs d'ornement préférés sont les feuilles et les fleurs de nos pays. En même temps ils accumulent les statues aux porches des églises, et reproduisent des scènes d'une étonnante complication. Les sculpteurs du XIII[e] siècle ont excellé à exprimer les sentiments graves et pieux sur la physionomie des saints et des apôtres dont les statues ornent les cathédrales.

Les fenêtres, si largement agrandies par le style gothique, ont été pourvues de vitraux colorés qui atteignent

riété et une merveilleuse
trésors des cathédrales se
de vases sacrés, précieux



LATÉRAL DE LA CATHÉDRALE

ent, la scène sculptée sur le
t dernier. En bas le Christ et

travaux d'orfèvrerie d'un goût aussi sûr que libre et hardi.

20. **L'industrie, les corporations.** — Le Moyen Age, prodigue d'œuvres d'art, a manqué de la plupart des produits de l'industrie qui procurent le bien-être. Un nombre assez restreint de métiers fournissait les objets indispensables à la vie. Ces métiers étaient généralement exercés par les marchands qui vendaient ces mêmes objets au public. L'atelier se confondait presque avec la boutique, les mêmes règlements gouvernaient l'une et l'autre. Ces règlements réunissaient tous les artisans pratiquant la même industrie en une *corporation*. La corporation, dirigée par des *prudhommes*, suivait les traditions anciennes que l'autorité royale érigeait en lois, comme elle l'a fait sous saint Louis dans le *Livre des métiers*. Elle surveillait étroitement le travail et sauvegardait tout à la fois l'intérêt de l'acheteur et l'intérêt de l'ouvrier.

Le patron qui possédait l'atelier et qui tenait la boutique devait être capable de fabriquer lui-même ce qu'il vendait. Il recevait dans son atelier un nombre déterminé, toujours le même, de *compagnons*, c'est-à-dire d'ouvriers. Il devait traiter comme ses enfants les apprentis qui lui étaient confiés et qui restaient longtemps à son service. Le nombre des ouvriers autorisés à travailler dans chaque corporation étant restreint, le travail leur faisait rarement défaut. Les infractions aux règlements de la corporation étaient surtout punies d'amendes. Avec le produit de ces amendes la corporation organisait des banquets qui réunissaient les maîtres et les compagnons, elle assistait aussi les vieux ouvriers incapables de travailler.

A chaque corporation correspondait une confrérie reli-

gieuse placée sous l'invocation d'un saint, saint Eloi pour les orfèvres, saint Crépin pour les cordonniers, etc. Ces confréries avaient leurs bannières, leurs insignes et leurs dignitaires.

21. **Le commerce, les hanses.** — Les marchands, généralement plus considérés que les fabricants au Moyen Age, se chargeaient surtout du transport des marchandises. C'était un métier périlleux, les voyages exposant souvent le marchand à être pillé et maltraité par quelque seigneur. Aussi les marchands voyageaient souvent en troupes et armés.



Orfèvre rangeant dans un coffre les objets qu'il a fabriqués.

Pour faciliter la vente de leurs marchandises en pays étranger, pour défendre leurs intérêts, les marchands formaient des associations ou *hanses*. Les marchands des villes de Flandre avaient fait avec ceux d'Angleterre une hanse qui leur donnait pour ainsi dire droit de cité dans Londres. Les marchands de Paris avaient aussi formé entre eux une hanse parisienne ou *marchandise de l'eau* qui interdisait à tout autre qu'à ses associés de faire entrer à Paris par bateau des articles de commerce ou même de naviguer sur la Seine depuis le pont de Montereau jusqu'à celui de Mantes. La Hanse était ainsi maîtresse des approvisionnements de Paris en blé, en vin, en bois, qui se faisaient surtout par la Seine : il

n'est pas étonnant que son prévôt et ses échevins aient de bonne heure exercé l'autorité municipale à Paris.

22. **Les Halles, les Foires.** — Les marchands mettent en vente leurs produits dans d'étroites boutiques le long des rues, qui sont généralement envahies chacune par une corporation(rues de la Verrerie, de la Parcheminerie, de la Boucherie.) Ils sont tenus de fermer ces boutiques à certains jours pour aller exposer leurs marchandises aux halles, où tous les commerces sont admis.

En outre, pour faciliter les échanges des produits entre les provinces et les royaumes, les seigneurs instituent des foires où les marchands se rendent de fort loin. La principale foire parisienne était celle du *Lendit*, qui se tenait sur le domaine de l'abbaye de Saint-Denis. Les *foires de Champagne*, ouvertes alternativement dans six villes du comté et notamment à Troyes et à Provins, mettaient en présence les marchands de France avec ceux d'Allemagne et même d'Italie.

23. **Conclusion. Prépondérance intellectuelle de la France au XIIIe siècle.** — Par ce tableau sommaire de la vie que menaient les Européens et particulièrement les Français du XIII[e] siècle, par ces témoignages de leur activité intellectuelle et matérielle, on peut se convaincre des immenses progrès accomplis depuis la fin de l'Invasion barbare. Malgré les désordres de la Féodalité et ses guerres privées, malgré la rivalité si violente du Sacerdoce et de l'Empire, la civilisation avait remporté en quelques siècles de brillantes victoires. Le Moyen Age, qui a été si longtemps décrié comme une époque de barbarie, avait au contraire utilement rempli sa tâche, et contribué pour une grande part à la restauration du savoir, des arts et du commerce. Mais parmi les diffé-

rentes nations chrétiennes aucune n'avait réalisé autant de progrès que la France élevée sous saint Louis au premier rang des nations chrétiennes. La civilisation du XIIIe siècle était surtout l'œuvre de notre pays.

Lectures : Hemmer (abbé), *Histoire de l'Eglise*, traduite de l'allemand de M. le Dr Funk. (2 vol.) — Ch. Smidt, *Histoire et doctrine des Cathares ou Albigeois*. — Douais, *Les Albigeois*. — D'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes Cisterciennes et principalement de Clairvaux au XIIe et au XIIIe siècle*. — E. Gebhardt, *l'Italie mystique*. — Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris* (6 vol. in-f° en latin). — H. Denifle et E. Chatelain, *Cartulaire de l'Université de Paris*. — O. Gréard, *Nos adieux à la vieille Sorbonne*. — Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*. — Ch. Jourdain, *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*. — G. Paris, *La littérature française au Moyen Age*. — *Histoires de la littérature française*, de MM. Lintilhac, Doumic, etc. — R. Peyre, *Histoire de l'Art* (lib. Delagrave). Viollet le Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels au Moyen Age*. — R. Rozières, *Histoire de la Société française au Moyen Age*. — De Crozals, *Histoire de la Civilisation* et *Lectures historiques* pour le cours de 3e, chapitres XI, 2, XIV.

CHAPITRE XXXII

RÉSUMÉ DU COURS

Pendant les neuf cents ans qui séparent la chute de l'Empire Romain de la fin des croisades, l'Europe a traversé deux grandes périodes historiques, l'Invasion Barbare et la Féodalité, séparées par une phase intermédiaire et beaucoup plus courte, l'Empire Carolingien.

Le Monde Ancien présentait sous l'Empire Romain un spectacle généralement admiré. L'univers était devenu un seul état, presque une seule ville ; et il s'était si bien habitué à cette situation qu'il n'en concevait point d'autre. Pour tous les sujets de Rome le sort de la civilisation, de l'humanité même, était attaché à la conservation de l'Empire. Les Germains partageaient cette manière de voir. En envahissant les provinces romaines, ils aspiraient à jouir des biens et des honneurs que conférait le gouvernement impérial, ils ne songeaient pas à le détruire. Clovis, le conquérant de la Gaule, aimait à se parer des ornements consulaires ; Théodoric le Grand sollicitait humblement la pourpre de la générosité du César de Byzance.

Les invasions cependant, à force de s'infiltrer dans les provinces romaines, avaient détruit l'Empire, qui se retira de Rome et de l'Italie en 476. L'Ère Antique était close,

mais l'Antiquité n'avait pas disparu tout entière ; elle se survivait dans sa civilisation, dont l'Eglise chrétienne défendait les restes ; elle laissait le regret partout vivace de l'unité romaine et du pouvoir impérial.

L'Occident avait été entièrement ravagé et démembré par l'invasion germanique, l'Orient moins maltraité et sa capitale Constantinople devinrent l'asile de la civilisation antique, qui brilla d'un nouvel éclat sous le règne de Justinien. L'Empire d'Orient fut lui-même cruellement mutilé au VIIe siècle par une invasion venue d'Orient, la conquête des Arabes Musulmans. L'Empire des Khalifes amoindrit l'influence de l'Empire Byzantin non-seulement en lui enlevant la plus grande partie de ses provinces, mais encore en lui dérobant en quelque sorte sa propre civilisation. Car les Arabes, moins créateurs qu'imitateurs, développèrent rapidement une civilisation composite et superficielle dont l'Orient grec et la Perse firent principalement les frais.

Dans l'ancien Empire d'Occident les nouveaux états fondés par les Germains furent très vite dominés par l'Eglise chrétienne. L'Eglise, restée latine avec son chef le Pape qui résidait à Rome, avec ses évêques qui remplaçaient dans les provinces et dans les cités les magistrats impériaux, s'était approprié la forte discipline, la régularité de l'administration romaine. Elle avait même fait revivre la coutume républicaine des élections pour le choix de ses évêques. Unique appui des anciennes populations romaines, l'Eglise, pour mieux défendre ses protégés contre l'oppression des barbares, s'efforçait de plier les rois germains à imiter la politique des Empereurs. Ainsi les évêques reconstituèrent par les armes des Francs la Gaule qui devait être le boulevard du christianisme. Les missionnaires romains en évangélisant l'Angleterre, la Germanie au nom du Saint-Siège Apos-

tolique, préparèrent l'unité chrétienne sur le modèle de l'ancienne unité impériale.

L'unité impériale était demeurée l'idéal des populations chrétiennes de l'Occident. Les événements lui permirent de se réaliser une seconde fois. Lorsque la chrétienté assiégée de tous côtés par ses ennemis, par les barbares païens et par les musulmans, se replia sur elle-même, les Francs, vainqueurs des Arabes à la bataille de Poitiers, furent les dominateurs de l'Europe. Charlemagne unit par ses conquêtes la Gaule et l'Italie, acheva en domptant les Saxons d'ouvrir la Germanie à la civilisation chrétienne, et l'Empire fut en sa faveur relevé à Rome par le Pape (800).

Le monde connu présentait alors un spectacle plein de simplicité et de grandeur. L'Europe et l'Asie se partageaient entre deux religions, le Christianisme et l'Islamisme, représentés par deux grands Empires, les Francs de Charlemagne et les Arabes de Haroun al Raschid. Entre ces deux états immenses, se plaçaient deux empires plus petits dont l'indépendance politique inclinait déjà au schisme religieux, l'Empire Grec de Constantinople et le Khalifat de Cordoue.

Ce cadre trop simple devait être bientôt brisé par les populations très diverses qui se trouvaient enfermées dans le même état. En outre de nouvelles invasions se déchaînant hâtèrent la destruction de l'Empire Carolingien et du Khalifat Arabe. Les Normands, par leurs redoutables expéditions de piraterie, montrèrent aux chrétiens d'Occident la faiblesse de leurs empereurs romains, et par le siège de Paris (886) ils frappèrent mortellement avec l'Empire la dynastie de Charlemagne. L'unité impériale fit place au morcellement féodal ; les royaumes délimités par les traités conclus entre les descendants de Charlemagne disparurent sous la multitude

des seigneuries qui envahissaient tout le territoire. Les droits de l'État, les devoirs du sujet s'effacèrent devant le souverain pouvoir du grand baron sur son domaine, et devant les obligations du vassal, lié personnellement à son seigneur par un contrat, seule garantie de sa sécurité.

Une révolution analogue se produisit dans l'Orient musulman par suite de l'invasion des Turcs. Lorsque le chef de ces nomades fut installé à Bagdad comme émir, lieutenant des Khalifes (1055), le Khalifat fut démembré en un grand nombre de sultanies qui étaient de vrais fiefs militaires.

La Féodalité de l'Occident, opposant les provinces les unes aux autres par la diversité des coutumes et des usages, par les guerres privées entre les seigneurs belliqueux, ne laissait réellement subsister d'une extrémité de l'Europe à l'autre que le lien religieux. L'Église reprit aussitôt sur les seigneurs féodaux l'ascendant qu'elle avait exercé sur les chefs barbares. Elle l'affermit encore par l'institution de la trêve de Dieu et de la chevalerie. L'unité de l'Europe fut ainsi maintenue dans la Chrétienté dont le Pape fut à la fois le chef religieux et politique.

L'Empire cependant se releva avec moins de grandeur mais plus d'ambition que sous Charlemagne. Otton le Grand parvint à Rome et s'y fit couronner par le Pape (962). Dès lors les Empereurs allemands prétendirent à la domination de l'Europe. Ils aidèrent d'abord l'Église à étendre la Chrétienté en hâtant par leurs victoires la conversion des païens du Nord et de l'Est. Mais bientôt ils cherchèrent à asservir la Papauté; Henri IV et Henri V soutinrent contre Grégoire VII et ses successeurs la querelle des Investitures. Régénérée par cette épreuve, la Papauté affirma sa suprématie politique sur la Chré-

tienté, en suscitant les croisades (1095-1292) et en remportant une victoire décisive sur les deux plus puissants Empereurs du Moyen Age, Frédéric Ier et Frédéric II dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

L'issue de cette querelle trompa les espérances des deux adversaires. Les Empereurs Allemands qui avaient invoqué le droit romain et revendiqué l'héritage d'Auguste et de Constantin, apprirent aux autres monarques chrétiens à établir le pouvoir royal sur des fondements juridiques. Épuisés par leur défaite, ils rentrèrent dans le rang parmi les autres souverains qu'ils traitaient naguère de gouverneurs de provinces.

Le Pape d'autre part ne jouit pas sans inquiétude de son triomphe. Au moment où la domination temporelle de la Papauté était le mieux établie sur les princes chrétiens, durant le pontificat d'Innocent III (1198-1216), une partie des fidèles se détacha violemment de l'Église et l'hérésie des Vaudois, des Albigeois, troubla la belle harmonie de la Chrétienté.

Missions armées et entreprises par les Empereurs, les évêques, les margraves d'Allemagne, croisades prêchées par les Papes ou les moines, avaient d'ailleurs le même résultat : elles ébauchaient la carte de l'Europe. Jamais l'histoire n'a enregistré autant de naissances de peuples que dans les deux siècles qui s'étendent du rétablissement du Saint-Empire à la deuxième croisade (962-1147). Au Danemark, à la Bohême, à la Pologne, à la Hongrie, à la Russie, pays que le baptême de leurs habitants avait érigés en royaumes, vers l'an mil, se joignirent bientôt les États fondés par la guerre sainte contre les Musulmans riverains de la Méditerranée ou contre les païens riverains de la Baltique ; au Sud vers le temps de la première croisade, les royaumes espagnols du Portugal, de la Castille et le duché normand d'Italie qui se transforma

en royaume de Naples; au Nord, la Suède qui s'organisa vers le temps de la deuxième croisade. Beaucoup de ces états demeurèrent longtemps barbares et privés d'un gouvernement régulier; ils favorisèrent toutefois dans l'Europe le développement de l'esprit national hostile à toute domination universelle théocratique ou guerrière.

Les croisades eurent encore des conséquences plus imprévues. Entreprises uniquement sous l'impulsion de l'enthousiasme religieux par la chevalerie héroïque, elles aboutirent à créer le mouvement commercial le plus important dont l'ancien monde ait profité avant la découverte de l'Amérique. Par là elles stimulèrent l'activité matérielle et intellectuelle des vilains, elles enrichirent les villes, les poussèrent à s'affranchir. Les croisades suscitèrent les communes et la bourgeoisie, elles appauvrirent au contraire d'hommes et d'argent la féodalité. Les seigneurs partagèrent alors leur puissance avec le roi en France, avec le peuple en Angleterre. Ainsi naquirent les deux plus anciennes nations de l'Europe, la France monarchique, l'Angleterre aristocratique et parlementaire. Mais comme l'union des peuples dans la foi maintenait encore debout au XIIIe siècle la Chrétienté, l'Empereur vaincu n'ayant plus la force de la gouverner, la prépondérance devait appartenir à la nation qui servirait le mieux la cause de l'Église liée à la cause de la civilisation. La France servit assurément le mieux cette double cause par la valeur militaire de ses croisés, comme par la supériorité de ses écoles et de ses artistes chrétiens. Elle en fut récompensée par la gloire et par la prospérité du règne de saint Louis.

La grandeur que la France avait atteinte sous l'autorité du pouvoir royal, devait être enviée et son exemple bientôt imité. D'autres peuples aussi devaient se grouper

autour de leurs souverains pour se constituer en états. Après avoir successivement présenté deux formes, celle de l'Empire Romain centralisateur et celle de la Chrétienté Féodale, l'unité de l'Europe s'écroulait ruinée par le développement indépendant des nations.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES CARTES

ERRATA

Page 141, ligne 10, au lieu de *contraire* lisez *profitable*.
Page 145, au titre de la gravure, au lieu de *Justinien* lisez *Théodora*.
Page 278, ligne 17, au lieu de *Nicolas II* lisez *Nicolas Ier*.
Page 317, « L'Allemagne carolingienne et les duchés allemands », cette ligne est le 1er sous-titre du chapitre XIX et ne fait pas partie de la rubrique du premier paragraphe.
Page 319, ligne 11, au lieu de *Austrasie* lisez *Ostrasie*.
Page 479, Carte de la France au XIIe siècle. Rectifier la frontière méridionale du royaume de France en y comprenant le Roussillon et la Catalogne.
Page 588, Carte de l'Europe en 1270. Ajouter aux provinces marquées sur les bords Orientaux de la mer Baltique l'*Esthonie* près de Revel, la *Livonie* près de Riga.

Imprimerie Garnier, 15, rue du Grand-Cerf, Chartres


M300068

